Publication spéciale canadienne des sciences halieutiques et aquatiques 80

(Traduction de l'anglais par Marie-Jeanne Pineault, Louise Barry, Serge Gagné, Maryse Chynchuck, Suzanne Chartrand, Alfred Schertz, Antoine Glaser et Annie Meyère de la publication spéciale de R.W. Dunfield intitulée *The Atlantic Salmon in the History of North America*, publiée en 1985.)

Le saumon de l'Atlantique dans l'histoire de l'Amerique du Nord

R.W. Dunfield

Ministère des Pêches et des Océans
Division des poissons d'eau douce et des espèces anadromes
Région de Scotia-Fundy
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2S7

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS
Ottawa 1986

Publié par

Pêches et Océans

Direction générale des communications

Direction de l'information et des publications

Published by

Fisheries and Oceans

Communications Directorate

Information and Publications Branch

Ottawa K1A 0E6

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1986

En vente dans les librairies autorisées, les autres librairies, ou encore, par commande payable à l'avance, au Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0S9.

Les chèques ou mandats-poste, payables en monnaie canadienne, doivent être faits à l'ordre du Receveur général du Canada.

Un exemplaire de cette publication a été déposé, pour référence, dans les bibliothèques partout au Canada.

Canada : 11,95 $
Autres pays : 14,35 $

No de cat. Fs 41-31/80F
ISBN 0-660-91802-1
ISSN 0706-649X

Prix sujet à changement sans avis préalable

English edition available

Directrice générale : Dixi Lambert
Directrice : Johanna M. Reinhart, M.Sc.
Services de rédaction et d'édition : G.J. Neville
Composition : K.G. Campbell Corporation, Ottawa (Ontario)
Impression : Kromar Printing Ltd., Winnipeg (Manitoba)
Photographie de la couverture : J.E. Ketcheson, Station de biologie du Pacifique, Nanaïmo (C.-B.)

On devra référer comme suit à cette publication :

DUNFIELD, R.W. 1986. Le saumon de l'Atlantique dans l'histoire de l'Amérique du Nord. Publ. spéc. can. sci. halieut. aquat. 80 : 199 p.

Table des matières

Résumé / Abstract v

Préface vi

Chapitre I : Le roi saumon 1
Ecce Salar 3
La Grande-Bretagne légifère 4
La ligne à pêche se perfectionne 5
Pisciculture 7
Est-ce la fin du commencement? 7
Notes

Chapitre II : La manne des temps historiques 9
Des rivières d'argent 12
Le paradis caché du Nouveau Monde 13
Les environnementalistes amérindiens 15
L'importance du saumon 16
Les Indiens ingénieux 18
L'avidité remplace la nécessité 18
Notes

Chapitre III : La pêche avant la colonisation 23
Le saumon chez les Scandinaves 24
Les premières richesses naturelles tangibles 25
Une espèce étrange et merveilleuse 25
Notes

Chapitre IV : La pêche aux débuts de la colonie, 1604–1713 27
Acadie arcadienne 32
Rivière du Canada 33
Terre-Neuve 34
Nouvelle terre de Canaan anglaise 37
Énigme persistante 37
Notes

Chapitre V : Défis et conflits, 1713–1760 41
Guerre de la morue 41
Relents de poisson en Acadie 44
Nouvelle-France 45
Confiance absolue dans la morue (Terre-Neuve) 46
Surabondance de saumon (Nouvelle-Angleterre) 49
Pêcher est un péché 49
Magnificence de la nature — Sagesse de l'homme 50
Notes

Chapitre VI : Colonisation et connaissances, 1760–1784
Le Traité de Paris 53
La Nouvelle Acadie (provinces maritimes) 53
Le Canada (Québec) 60
Terre-Neuve 60
La Nouvelle-Angleterre 64
L'exportation 65
Notes 65

Chapitre VII : Émulation et exploitation, 1784–1815
Le Traité de Versailles 69
Les colonies des Maritimes 69
Bas-Canada 81
Haut-Canada 82
Lac Champlain 84
Terre-Neuve et Labrador 85
Nouvelle-Angleterre 87
Poissons et barrages 89
Notes 89

Chapitre VIII : Dérision et destruction, 1815–1845
Une destinée évidente 107
Nouveau-Brunswick 108
Nouvelle-Écosse 114
Île-du-Prince-Édouard 116
Bas-Canada 117
Haut-Canada 118
Terre-Neuve et Labrador 120
Nouvelle-Angleterre 123
Manoeuvres militaires et sociales 123
Où sont mes richesses? 124
Notes 125

Chapitre IX : Récriminations et réglementation, 1845–1867
Ça ne vaut pas une senne 131
Nouveau-Brunswick 134
Nouvelle-Écosse 147
Île-du-Prince-Édouard 155
Bas-Canada 155
Haut-Canada 160
Terre-Neuve et Labrador 161
Nouvelle-Angleterre 164
Pêche à la ligne 165
Prélude au futur 167
Notes 169

Appendice A : Méthodes de conditionnement du saumon au cours des âges 175

Appendice B : Statistiques des captures et exportations de saumon 180

Bibliographie 190

Résumé

DUNFIELD, R.W. 1986. Le saumon de l'Atlantique dans l'histoire de l'Amérique du Nord. Publ. spéc. can. sci. halieut. aquat. 80 : 199 p.

Le saumon de l'Atlantique (*Salmo salar*) joue un rôle prépondérant dans l'histoire de l'est de l'Amérique du Nord depuis au moins 1 000 ans. Au début, l'espèce occupait une niche écologique importante parmi les multiples formes de vie qui peuplaient son aire de répartition; les cours d'eau douce situés entre New York et l'Ungava produisaient chaque année des milliers de livres de saumon, lequel constituait alors la principale source alimentaire des communautés amérindiennes qui vivaient sur ce territoire. Par la suite et progressivement, le saumon est devenu de plus en plus important dans les activités familiales et commerciales des colonies en expansion; enfin, le saumon, qui constitue une prise de choix pour les pêcheurs sportifs, a fait, et continue de faire, l'objet de nombreuses études scientifiques. L'histoire du saumon est cependant marquée par de nombreux cas de surexploitation, par la destruction inconsidérée des stocks et de leur habitat ainsi que par des mesures de conservation inefficaces. Malgré l'importance qu'a eue jadis cette espèce, des données récentes nous indiquent qu'elle régresse et qu'elle semble vouée à l'extinction. En traitant de la découverte, de l'exploitation et du déclin du saumon, l'auteur fait ressortir le besoin urgent qu'il y a d'utiliser des méthodes de gestion des ressources efficaces afin de préserver l'espèce.

Abstract

DUNFIELD, R.W. 1986. Le saumon de l'Atlantique dans l'histoire de l'Amérique du Nord. Publ. spéc. can. sci. halieut. aquat. 80 : 199 p.

The Atlantic salmon (*Salmo salar*) has occupied a salient position in the history of eastern North America for at least the past 1000 years. Initially the species occupied a prominent niche in the prolific web of life that existed throughout its former occurrence area; millions of pounds of salmon were produced annually from the freshwater streams between New York and Ungava — a resource that was a principal food source for the Amerindian cultures which shared its range. In a chronological and cumulative way, the salmon became an increasingly important factor in both the domestic and commercial life of the developing colonies; it provided a recreational outlet for the sportsman, and evolved as a principal object of intellectual and scientific investigation. The documented specifics of the salmon's history, however, are largely comprised of repetitive instances of overexploitation, careless destruction of stocks and their environment, and ineffectual conservation actions. Despite the species' former importance, its more recent history is one of declining presence, and its destiny appears to be extinction. By documenting this story of discovery, exploitation, and decline, the urgent need for the employment of sound resource management practices to preserve the salmon is emphasized.

Préface

Cet ouvrage fait l'historique des rapports de l'homme avec le saumon de l'Atlantique en Amérique du Nord depuis les temps primitifs jusqu'en 1867 et se fonde en majeure partie sur d'importantes pièces d'archives et d'autres documents historiques sur la découverte, l'observation, l'exploitation et la gestion des salmonidés.

Certes, l'histoire peut présenter un intérêt purement intellectuel lorsqu'on ne l'étudie que par simple curiosité de connaître et comprendre les événements et les conditions du passé; mais elle peut aussi comporter des avantages plus pratiques : par exemple, en ce qui concerne le saumon de l'Atlantique, dont les populations diminuent actuellement de façon marquée dans la quasi-totalité de son aire de dispersion, l'étude du passé peut nous éclairer sur sa situation actuelle et laisser entrevoir sa destinée. En outre, en connaissant et en comprenant les rapports que l'homme a entretenus avec le saumon au cours des ans, nous pouvons faire le bilan des stratégies de protection et de gestion des ressources qui, dans le passé, ont été bénéfiques ou inopérantes; nous pourrons alors nous prémunir contre les choix peu judicieux dans l'application des nouvelles techniques, l'élaboration des politiques relatives à la préservation des ressources ou, de façon générale, la gestion des stocks actuels et futurs de saumon. En conséquence, la connaissance de l'histoire revêt une importance capitale pour les personnes qui s'intéressent au saumon de l'Atlantique, et l'auteur espère qu'ils pourront tirer profit de ce document qui leur est destiné.

Ce document est essentiellement un exposé chronologique des rapports qui ont existé entre l'homme et le saumon et des répercussions des activités humaines sur ce poisson au cours de l'histoire de l'Amérique du Nord jusqu'en 1867; cependant, l'auteur a aussi jugé essentiel de fournir des renseignements de base sur l'histoire du saumon en Europe avant la découverte du Nouveau Monde. Nous pourrons ainsi mieux savoir ce que l'on connaissait de ce poisson à l'époque précolombienne, à quel point on l'appréciait, quelle valeur on lui accordait et dans quelle mesure les connaissances de cette époque ont exercé une influence sur les rapports ultérieurs entre les premiers colons et cette espèce en Amérique du Nord. Le premier chapitre du rapport est donc principalement consacré à cette période précédant la colonisation de l'Amérique du Nord.

L'auteur a aussi jugé bon, tout au long du rapport, de traiter de façon assez détaillée de l'évolution générale des pêcheries du nord de l'Atlantique; au départ, la pêche du saumon est pratiquée indifféremment de celle des autres espèces et suit donc les tendances générales; ce n'est que plus tard qu'on prend conscience de la valeur particulière de cette ressource halieutique. Même à la fin du XIX^{e} siècle, les facteurs qui influent sur la pêche dans l'Atlantique en général se répercutent aussi sur l'exploitation du saumon. Même si le lecteur risque parfois de juger que l'auteur s'éloigne du sujet qui l'intéresse, les nombreux renseignements qu'il fournit sur la pêche en général et des sujets connexes lui permettront d'avoir une meilleure idée d'ensemble.

Les recherches effectuées pour l'élaboration de ce rapport historique ont été très fructueuses; en fait, au départ, personne n'avait prévu ni espéré amasser autant de données. Bon nombre des documents anciens étaient non seulement circonstanciés mais, en raison de leur nature même, ont causé des problèmes de présentation. Par exemple, les statistiques étaient volumineuses et ne pouvaient être insérées dans le corps du texte sans causer des embarras pour l'auteur et le lecteur. En conséquence, ces données ont été présentées dans quen série d'annexes qui font l'objet d'un rapport manuscrit distinct.

Afin de peindre une image fidèle des époques traitées dans ce rapport et de permettre au lecteur de se familiariser avec les documents anciens consultés, bon nombre de citations d'écrits de ces époques sont données dans le texte même; de surcroît, les sources des citations, des commentaires et une bibliographie complète sont annexés.

Il est rarement possible de rédiger un rapport historique sans s'inspirer des observations et de l'avis d'autres auteurs, que ceux-ci soient objectifs ou non. L'auteur ne peut donc pas s'attribuer le mérite du travail d'autrui; sa tâche consiste à faire des recherches minutieuses et à réunir matériellement les renseignements. L'auteur reconnaît pleinement les efforts déployés par les nombreuses personnes qui ont participé à la présentation finale

de cette publication. Sans la consultation des journaux des amateurs de pêche de l'époque coloniale, des premiers explorateurs et des aventuriers et des rapports innombrables de fonctionnaires et de particuliers, l'histoire du saumon n'aurait pu être reconstituée. Aussi, sans l'aide et les connaissances des collègues et des divers archivistes consultés, bon nombre de renseignements d'une grande valeur n'auraient pu être compilés; à cet égard, l'auteur tient à remercier particulièrement M^lle^ Shirley Elliott et le personnel de la Nova Scotia Legislative Library (Bibliothèque de la législature de la Nouvelle-Écosse). Il est aussi fort reconnaissant de l'aide et de la collaboration des bibliothécaires, des archivistes et du personnel de la Bibliothèque de la législature du Nouveau-Brunswick, des Archives provinciales du Nouveau-Brunswick et des Archives publiques de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Canada ainsi que des nombreux musées et archives des Maritimes auxquels il a eu recours. Par leur empressement et leur aide constante, M^mes^ Ann Bruce et Claire McPherson, des Services de bibliothèque du bureau régional de l'Atlantique de Pêches et Océans situés à Halifax, lui ont apporté un concours précieux. L'auteur tient aussi à témoigner sa reconnaissance à M. Ken Smith, dont le rôle de directeur de publication a été d'une valeur inestimable et aux MM. Larry Marshall et Wesley White qui ont révisé certaines parties du rapport préliminaire et ont proposé des améliorations fort à propos. Le professionnalisme et les connaissances techniques de M^me^ Lois Kernaghan ont été fort appréciés; grâce à sa collaboration compétente pour la révision, la correction et la présentation du manuscrit final du point de vue historique, elle a grandement amélioré le texte original. Toutefois, l'auteur se porte garant de toutes les erreurs qui ont pu se glisser dans la version finale du rapport.

Enfin, l'auteur tient à souligner le fait que sans l'encouragement de C.P. Ruggles, N.E. MacEachern et J.E. Stewart, il n'aurait pu réaliser cet exposé historique qui lui a procuré plaisir et satisfaction personnelle.

BOB DUNFIELD
Halifax (Nouvelle-Écosse)

CHAPITRE

I

Le roi saumon

Ecce Salar

« Il faut voir un saumon pour savoir ce qu'un poisson devrait être » — cette déclaration offre peut-être la description la plus juste et la plus simple de cette espèce de poisson. Le saumon de l'Atlantique est parfaitement caréné et proportionné; ces caractéristiques sont, chez lui, non seulement fonctionnelles mais lui attribuent une valeur esthétique hors pair. Par le fait même, il se distingue des autres poissons. Le bleu intense de son dos, les reflets argentés de ses flancs et la blancheur de son ventre se marient harmonieusement et donnent une impression de fraîcheur et de légèreté, ce qui augmente son attrait. Aussi, à ces qualités esthétiques viennent s'ajouter vitesse, agilité et endurance.

Outre cette impression que nous donne le saumon d'être l'une des merveilles de la création, il satisfait à deux autres besoins fondamentaux des êtres humains : l'alimentation et le divertissement. Pour bon nombre de fins gourmets, rien ne surpasse les délices culinaires d'un saumon fumé ou cuit au four ou sur une planche. Pour les amateurs de pêche à la ligne, il n'y a rien de comparable au chant du moulinet lorsqu'ils s'efforcent de dominer ce leste et vigoureux adversaire. Toutefois, il semble normal que le premier commentaire sur le saumon qui est consigné par écrit au I^er^ siècle après Jésus-Christ concerne les qualités physiques et esthétiques du poisson plutôt que ses valeurs plus élémentaires : « Le saumon des rivières est mieux que tous les poissons de la mer ».[1] Rares sont ceux qui sont prêts à mettre en doute cette déclaration simple mais profonde de Pline, malgré toutes les espèces de poissons « de la mer » qui ont été identifiées depuis 19 siècles.

À l'époque de Pline, on connaît peu de choses du saumon à part le fait que ce poisson merveilleux qui bondit des eaux semble apparaître dans les cours d'eau du Nord de l'Europe et en disparaître comme un esprit capricieux. Pendant certaines période de l'année, ces créatures parfois fuyantes s'acharnent par milliers à remonter les cours d'eau et franchissent des obstacles naturels ou imaginaires en sautant. C'est en raison de cette capacité remarquable de sauter — parfois à une hauteur de 10 ou 12 pieds - - que le saumon est baptisé le « poisson sauteur » et qu'il est finalement désigné sous le nom scientifique de « *Salmo salar* » — saumon le sauteur.[2]

Dans les temps anciens, bon nombre de gens croient que le saumon possède des propriétés mystiques et magiques car, selon eux, aucun poisson ne peut bondir à de telles hauteurs sans détenir des pouvoirs surnaturels. Cependant, les hommes de science de l'époque dissipent ces croyances et expliquent la dynamique du saut du poisson de la façon suivante : le saumon se met la queue dans la bouche et, en mouvant alors son corps dans cette position convolutée comme une roue, il peut franchir les chutes les plus hautes.[3] De nos jours, l'homme dispose de connaissances beaucoup plus poussées sur le saumon que celles de Pline et de ses contemporains. Pendant plus d'un siècle, son cycle de vie et ses habitudes font l'objet d'intenses recherches, et des études archéologiques et ichtyologiques récentes aboutissent aussi à des théories plausibles sur son évolution préhistorique.

D'après certains scientifiques, l'ancêtre reconnu du saumon suit la même évolution qu'un groupe de poissons osseux supérieurs qui apparaît pendant le crétacé, il y a 70 millions d'années, à savoir une période fortement caractérisée par l'adaptation des poissons.[4] À ce stade évolutif de l'histoire de la terre, la dérive des continents n'a pas encore, semble-t-il, séparé l'Europe, le Groenland et l'Amérique du Nord; par conséquent, la répartition ultérieure de l'espèce résulte, d'une part, de la tendance naturelle de la population croissante à étendre son aire de distribution et, d'autre part, de la dérive des masses de terres. Si le saumon est, par essence, une espèce marine, ses principales aires d'alimentation et de rassemblement en eau salée demeurent peut-être, de

façon générale, relativement stables et ses routes migratoires se développent au fur et à mesure que sa distribution s'étend et que la dérive des continents se poursuit. Cette théorie jette peut-être une lumière sur le fait que divers stocks de saumons actuels, originaires de régions très distantes les unes des autres, où ils retournent frayer, se partagent des aires d'alimenation et de rassemblement dans des zones marines fort éloignées (par exemple, ouest du Groenland).

À la fin des années 1880, R.W. Shufeldt établit que la famille actuelle des salmonidés est vieille d'au moins deux millions d'années et date de la grande glaciation. Puisqu'une théorie de base de la biologie est que l'évolution d'une espèce se reflète dans le cycle vital de l'individu de cette espèce, de nombreux scientifiques croient que le saumon est, à l'origine, un poisson d'eau douce qui a été contraint de s'adapter au milieu marin en raison des vastes couches de glace terrestre qui ont envahi les eaux qu'ils fréquentaient lors de l'avancée des fronts.[5] Toutefois, d'autres estiment que le saumon est, au départ, une espèce marine et, chose assez étrange, qu'il se transforme en poisson anadrome pendant la même période de glaciation.[6]

Que le saumon soit, au départ, un poisson d'eau douce ou de mer, il est certain que les quatre dernières périodes de progression et de recul des fronts des glaciers le contraignent à changer ses habitudes. Il est reconnu, par exemple, que l'aire de répartition du saumon du Pacifique s'est déjà étendue jusqu'à Mexico,[7] dans le sud, et, même si toutes les répercussions de la formation de la calotte glaciaire sur le saumon ne sont pas connues, il apparaît nettement que, dans le sud, les limites postglaciaires de l'aire de répartition nord-américaine du saumon de l'Atlantique et du saumon du Pacifique coïncident de façon remarquable avec celles de la calotte glaciaire. Il est aussi généralement reconnu que l'avancée des galciers et la baisse marquée de la température ont provoqué la migration de certaines variétés de saumons dans les lacs[8] et que le pont continental qui relie à une époque l'Alaska et la Sibérie est à l'origine de la formation des stocks actuellement distincts de l'Atlantique et du Pacifique.[9]

Quelle que soit son évolution dans les temps reculés, depuis que l'homme relate l'histoire par écrit, le saumon de l'Atlantique est une espèce anadrome qui vit dans les eaux froides le long des côtes de l'Atlantique Nord, depuis New York jusqu'au Portugal. Shakespeare mentionne la présence du saumon dans la Méditerrannée (*King Henry V*, IV, vii, 28–33), mais cette observation est sans doute le fruit de son inspiration poétique, et il y a peu de signes appuyant la théorie selon laquelle ce poisson a déjà fréquenté les eaux situées à l'est des portes de Gibraltar. À cette époque, le saumon vit dans les cours d'eau français et espagnols qui se jettent dans le golfe de Gascogne, abonde dans toutes les îles britanniques et dans les cours d'eau continentaux qui se déversent dans la Manche et la mer du Nord et peut aussi être capturé dans la mer Baltique, la mer de Barents et la mer Blanche et les cours d'eau qui s'y jettent. Sur cette côte septentrionale, l'aire de répartition de cette espèce s'étend, vers l'est, jusque dans la Petchora, en Russie. Le saumon fréquente aussi les eaux de l'Islande et de la côte ouest du Groenland, quoiqu'il ne se reproduise que dans un unique cours d'eau de cette île, soit la rivière Kapisigdlit.[10]

Depuis les temps les plus anciens, les habitants de l'Europe du Nord et de l'Ouest capturent le saumon, et les dessins bien définis de truites et de saumons observés sur les murs et les armes en os dans des grottes de France et d'Espagne qui sont habitées depuis 10 000 ans avant la venue du Christ, en constituent la première preuve constatée par l'homme. Étant donné que le saumon est représenté avec minutie et qu'il est facilement reconnaissable, les premiers hommes sont sans doute bien familiarisés avec cette espèce. En général, les artistes anciens et modernes savent représenter avec plus de précision les sujets qui leur sont les mieux connus, et les gravures retrouvées sur les murs, les os et les bois de rennes mettent en évidence une connaissance beaucoup plus poussée des détails que ne l'exige la simple illustration. La conclusion qu'il faut en tirer est que, dans les temps reculés, le saumon est prisé non seulement comme aliment, mais pour sa valeur esthétique; après tout, il n'est pas nécessaire d'étudier la physionomie du poisson s'il ne sert à d'autres fins qu'à satisfaire un besoin organique. L'on peut peut-être mieux juger de l'endurance de cette espèce en sachant que ce gracieux poisson sauteur fréquente encore certains cours d'eau de France, alors que les rennes sont totalement disparus de ce pays.

Sous le règne de César en Europe, le saumon est grandement recherché et occupe une place d'importance et, d'après les documents historiques, les Romains ensemencent les cours d'eau du Royaume afin d'améliorer la pêche et reconstituer les stocks épuisés.[11] Avec l'établissement du régime féodal, la pêche de cette espèce devient la prérogative de la noblesse et du clergé, et le saumon accède au titre de « poisson royal ». Au cours des années 1700, selon les estimations, près de 10 000 saumons sont capturés quotidiennement dans environ 50 cours d'eau espagnols pendant la remonte jusqu'aux frayères,[12] et les prises sont probablement encore plus nombreuses en France. Pendant les années 1840, les stocks de saumons diminuent d'une manière alarmante dans la partie méridionale de leur aire de répartition européenne; bien qu'en France notamment, un important programme de reconstitution des stocks soit mis en oeuvre pendant toute la durée des années 1850,[13] les populations de saumons continuent à être décimées.

Le saumon est mentionné dans un poème sur le Rhin datant du IV^{e} siècle,[14] et on sait qu'il remonte ce

fleuve jusqu'à Bâle au moins jusqu'au début du XIX[e] siècle. Des saumons capturés dans le Rhin, dont certains atteignent jusqu'à 50 livres, sont encore disposés sur les étals du marché de Londres en 1889,[15] mais la pollution industrielle croissante élimine bientôt toutes remontes. Jadis, le saumon est aussi pêché dans l'Oder, la Weser et l'Elbe, en Allemagne.[16]

Peu après le départ des Romains, en l'an 410 avant Jésus-Christ, la Grande-Bretagne est envahie par des Anglo-Saxons de l'Europe du Nord, de qui nous proviennent les termes parr, smolt et grilse[17] utilisés en anglais pour désigner le saumon au cours de ses différentes étapes de développement. En français, on conserve les termes smolt, qui se rend aussi par saumoneau, et grilse, qui se rend aussi par madeleineau, et parr est traduit par tacon. À cette époque, le saumon pullule en Angleterre et, au XI[e] siècle, il y acquiert une grande importance économique et commerciale, ce qui est confirmé par le fait que les étangs et étendues d'eau où l'on pratique la pêche du saumon sont énumérés dans le Doomsday Book (livre du Jugement dernier) rédigé en 1086.[18] Bien que le pays de Galles soit reconnu pour ses cours d'eau à truites, les saumons y foisonnent également. On estime que le nombre des poissons qui fréquentent les rivières et fleuves d'Irlande, comme le Shannon, le Bann, la Lee, la Foyle, le Blackwater et la Moy,[19] s'élève jusqu'à 70 000 par an. Toutefois, c'est en Écosse que le saumon est maître.

Dans son dernier ouvrage, C.F. Hickling signale que, de façon générale, le poisson n'est jamais bon marché dans les îles britanniques au Moyen Âge, car la demande est forte et que le poisson est difficile à capturer et à conserver en bon état. Les techniques de pêche ne sont pas très efficaces et les méthodes de transformation, de préservation et de transport laissent à désirer et, pour ces motifs, on prend l'habitude de conserver les prises dans des étangs jusqu'à ce qu'on en ait besoin. Cette méthode de conservation est décrite dans des documents qui datent d'une époque aussi lointaine que la conquête normande.[20] Le saumon est l'une des espèces les plus faciles à capturer, car il s'assemble normalement en bancs et pénètre dans les eaux douces peu profondes pour frayer. En conséquence, le saumon est le poisson qui se retrouve le plus fréquemment au menu et, pour certains, il n'a parfois plus rien d'affriolant à table.

La Grande-Bretagne légifère

Il est peu vraisemblable qu'un pays veuille créer des règlements et des lois sur la pêche parce que les poissons y abondent; au contraire, le plus souvent, des lois sont adoptées afin de protéger les ressources qui se raréfient. Quoiqu'il n'y ait aucune pénurie de poissons en Grande-Bretagne, des lois visant à protéger les ressources halieutiques sont promulguées très tôt. En Écosse, par exemple, Malcolm II publie en 1030, un règlement qui prévoit une saison de fermeture de la pêche du saumon, du jour de l'Assomption (30 août) à la Saint-Martin (11 novembre).[21] L'écologie n'est donc pas propre aux temps modernes.

La Grande Charte signée par le Roi Jean sans terre en 1215, garantit à tous en général l'accès aux pêcheries[22] et abolit le privilège exclusif de la monarchie de pêcher le saumon dans des zones particulières. Par exemple, dans certaines régions, on enlève les barrages du Roi de manière à ce que la pêche puisse être pratiquée en aval et peut-être aussi pour préserver l'espèce dans l'intérêt du public. Les autres lois adoptées au XIII[e] siècle aboutissent à la promulgation, en 1285, de la Statute of Westminster (Loi de Westminster) qui prévoit, entre autres, des saisons de fermeture de la pêche du saumon, la protection des stocks contre les braconniers pendant ces périodes et les peines dont sont passibles les contrevenants.[23] La Grande Charte et ce texte de loi établissent alors les fondations de la réglementation concernant la pêche du saumon, réglementation qui pourra être modifiée selon les besoins.

En Grande-Bretagne, l'inspection du poisson débute sous le règne d'Edward IV (1461–1483) lorsqu'une loi sur l'emballage et la mise en baril du saumon est adoptée. La taille des contenants dans lesquels est déposé le poisson est alors aussi réglementée: le « tonneau » doit contenir 84 « wine gallons » (ancienne mesure britannique) ou 600 livres environ et le « baril » 42 « wine gallons » ou 300 livres. Celui-ci est généralement connu sous le nom de « tierçe ».[24] Une loi promulguée sous le règne de Henry VII (1485–1509) reprend le texte de la loi antérieure et, de plus, prévoit la rémunération des inspecteurs chargés de vérifier les barils et d'appliquer les dispositions générales de la loi.[25]

Les remontes de saumons dans les cours d'eau britanniques (Tamar, Plym, Exe, Tyne et Trent et autres) sont de notoriété publique; même dans la Tamise, qui s'étend sur 209 milles de longueur, les saumons montent le courant dans son cours inférieur, sur une distance de 65 milles.[26] Dès le début des années 1800, les populations de saumon de la Tamise diminuent mais non sans battre antérieurement le record de captures: selon les documents, un saumon de 83 livres est pris en 1821.[27] Vers 1860, un pêcheur prend le dernier saumon du fleuve.[28] Par la suite, la Tamise devient de plus en plus contaminée par le rejet des eaux usées industrielles et urbaines jusqu'au milieu des années 1960, au moment où les autorités y amorcent un programme de dépollution; à l'heure actuelle, certaines espèces de poisson plus résistantes se rétablissent dans ces eaux.[29]

Toutefois, parmi toutes les îles britanniques,

l'Écosse est le pays où le saumon est le plus valorisé. Le Parlement écossais est particulièrement conscient du besoin de protéger cette précieuse ressource dès les temps anciens et, au moyen âge, il est peu probable qu'un autre royaume ou État d'Europe où la pêche du saumon est pratiqué ait adopté autant de lois que l'Écosse pour préserver cette espèce. Dès 1318, en vertu d'une loi du Parlement, les propriétaires de moulins sont tenus d'assurer le libre passage des « smolts » dans leurs réservoirs en pratiquant une ouverture de 2 pouces de longueur sur 3 pouces de largeur au somment de l'ouvrage; les contrevenants sont passibles d'une forte amende et de 40 jours de prison.[30] Les Écossais adoptent un grand nombre de règlements au XV[e] siècle; à cette époque, d'importantes entreprises de pêche exploitatient le saumon des rivières et des estuaires (par exemple, dans la Tweed) où, à cette fin, la construction de barrages est particulièrement populaire.[31]

En conséquence, avant la découverte du Nouveau Monde, les Écossais disposent d'un ensemble complet de règlements sur la pêche de ce poisson. En Écosse, il existe des lois sur les passes à poissons et des saisons de fermeture de pêche du saumon, les captures de saumoneaux et de saumons guais sont interdites et le poisson est soumis à des inspections.[32] De surcroît, d'après les anciens textes de loi et les registres commerciaux, dès le XIII[e] siècle, les Écossais font le commerce du saumon à une grande échelle : ils exportent des barils et des bourriches de poisson saumuré sur le continent et dans toutes les îles britanniques.[33] La vente et l'exportation du saumon sont assujetties à une réglementation rigoureuse, particulièrement lorsque les produits sont destinés aux « Anglois ». Le commerce est florissant et offre de bonnes perspectives et, un laird écossais, Demster of Dunnichen, met donc au point une méthode de préservation et de transport du saumon sur glace; ce procédé est adopté vers 1780[34] et permet d'offrir à la clientèle un produit qui a souvent plus de popularité que le poisson saumuré.

Autrefois, les cours d'eau d'Écosse foisonnent de saumons. Par exemple, selon certaines sources, quelque 150 000 poissons adultes remontent annuellement la Tweed qui mesure 100 milles de longueur,[35] et c'est dans ce même cours d'eau qu'en 1732, l'Earl of Home capture à la ligne le saumon qui bat les records de l'Ecosse : le poisson pèse près de 70 livres.[36] En Écosse, comme en Angleterre, le saumon est une denrée abondante et d'une grande valeur. En règle générale, cette nourriture est destinée, de gré ou de force, aux serviteurs et domestiques,[37] et les lairds et les chefs de clan s'estiment heureux de posséder une pêcherie de saumons ou d'y avoir accès. On raconte l'histoire d'un chef de clan écossais qui ne dispose pas d'un tel privilège. Afin de nourrir les nombreux ouvriers qu'il embauche afin de construire un nouveau château dans son domaine, il signe un accord avec un laird des environs qui lui donne accès, jusqu'à la fin des travaux, à la pêcherie de saumons que ce dernier a en sa possession. La ruse du chef de clan est finalement dévoilée, car il ne pose jamais la dernière pierre du château, garde à son service un certain nombre d'ouvriers et de serviteurs et conserve ainsi son droit d'accès au cours d'eau du laird à perpétuité.[38]

La ligne à pêche se perfectionne

Même si Isaak Walton (1593−1683) passe pour être le Père de l'art moderne de la pêche à la ligne, ce sport date, en réalité, d'une époque plus lointaine. À l'origine, la pêche à la ligne ne s'effectue pas nécessairement avec une perche; le terme désigne alors la pêche avec une ligne ou un hameçon. Dans les temps bibliques, la pêche à la ligne est pratique courante, comme le révèle Habakkuk (1:15) :

> « Il les fait tous monter avec l'hameçon, Il les attire dans son filet, Il les assemble dans ses rets : Aussi est-il dans la joie et dans l'allégresse.»

La date où, pour la première fois, une perche ou une canne est ajoutée à la ligne et à l'hameçon reste inconnue, mais la première preuve visuelle de son utilisation nous provient d'un dessin d'un temple égyptien datant du XX[e] siècle avant Jésus-Christ.[39] L'on sait que la perche est employée en Chine à compter du XI[e] siècle avant Jésus-Christ environ.[40] L'on présume qu'elle est adoptée afin d'étendre la portée de la ligne à main et non pas à fins récréatives. Au départ, la perche est courte et solide : l'engin consiste simplement, ou peu s'en faut, en une ligne à main munie d'une poignée en bois.[41] Les dessins de cette époque démontrent toutefois que la pêche à la ligne devient aussi un moyen de détente.

La pêche est certainement un passe-temps chez les Égyptiens et, d'après ce que l'on raconte, que Cléopâtre est peu orthodoxe dans sa façon d'exercer ce sport : elle ordonne à des plongeurs de placer les poissons vivants à son hameçon de façon à se garantir le succès auquel elle a droit, en qualité de reine.[42] De l'Égypte nous provient aussi le premier dessin d'un pêcheur à la mouche. Ce dessin, qui orne un temple qui date du début du XIV[e] siècle avant Jésus-Christ, montre un homme d'une toute puissance évidente qui pêche dans un aquarium; il tient, à la main, une courte perche à laquelle sont fixées sept lignes, dont chacune est appâtée d'un insecte diptère.[43]

Le sport de la pêche à la ligne semble peu populaire jusqu'au I[er] siècle après Jésus-Christ. Vers l'an 130 de notre ère, Aelien décrit la pêche à la mouche en Macédoine; à cette époque, la perche et la ligne mesurent environ 6 pieds de longueur au total, et on utilise des appâts artificiels plutôt que des insectes. Le premier

document qui nous informe sur la pêche sportive remonte à 1496; l'auteur y décrit une perche de 20 pieds de longueur, munies d'anneaux, dans laquelle coulisse une ligne faite de crins de cheval et à laquelle le pêcheur peut fixer plusieurs types de mouches artificielles.[44] Toutefois, ce n'est qu'au XVII[e] siècle que la pêche sportive acquiert une grande popularité et que les auteurs s'y intéressent en grand nombre.

Pendant cette période, Thomas Barker rédige l'*Art of Angling* (1651); Izaak Walton, *The Compleat Angler* (1653); Robert Venables, *The Experienc'd Angler* (1662) et d'autres, comme Charles Cotton, décrivent ce sport de façon très détaillée. Walton, en particulier, glorifie la pêche sportive et témoigne d'un intérêt passionné pour les espèces de poissons capturés par les pêcheurs à la ligne. Selon lui, Dieu n'a jamais créé de loisir aussi calme, aussi tranquille et aussi pur, et dans ses ouvrages, il se lance dans une véritable campagne pour différencier, d'une part, le pêcheur à la ligne et le commun des mortels et, d'autre part, le saumon et les autres poissons.[45]

La ligne à pêche se perfectionne alors; on y ajoute un anneau terminal et la perche est parfois munie d'un moulinet. En 1655, un Londonien, Charles Kirby, met au point un nouvel hameçon qui est encore l'un des hameçons de base employés de nos jours. Ce n'est qu'à la fin du XVIII[e] siècle que la perche démontable avec anneaux, ligne et moulinet devient courante.[46]

Les premiers adeptes de la pêche à la ligne sont principalement des nobles, mais la sensation et le plaisir du sport attirent progressivement les gens des autres classes sociales et, au milieu des années 1700, la frénésie se communique aux officiers. Ce sont, dans une grande mesure, ces militaires qui perpétuent et font connaître cet art dans tout l'empire. Dorénavant, la passion de la pêche à la ligne est presque un critère de sélection des officiers de l'armée britannique et, dans les colonies d'Amérique du Nord notamment, il faut avoir un goût très vif de la pêche à la ligne du saumon pour briser la monotonie de la vie de garnison dans ces milieux sauvages. La marine possède aussi des adeptes de la pêche, et Lord Nelson lui-même est un fervent de ce sport. D'après ce qu'on raconte, lorsqu'il perd un bras pendant la bataille de Ténériffe en 1797, l'un de ses jeunes maîtres d'équipage subit le même sort; au cours d'une visite que Nelson rend à son subalterne après la bataille, il lui exprime son principal regret : « Jeannot, nous ne pourrons plus pêcher à la mouche »[47].

La pratique de la pêche à la ligne du saumon s'apparente donc à la ferveur religieuse, et les adeptes de ce sport sont animés d'un zèle qui relève du fanatisme. On forme des clubs qui établissent des règlements et des directives précis auxquels doivent se conformer les membres, qui sont promus à des grades supérieurs au fur et à mesure qu'ils perfectionnent leurs techniques et se méritent l'estime de leurs congénères. En Écosse, un homme n'est pas un homme à moins d'avoir capturé un saumon à la ligne, et en Angleterre le célèbre théologien, William Paley (1745–1805), qui est l'auteur d'ouvrages aussi sérieux que les *Principes de philosophie morale et politique*, refuse de se mettre à l'oeuvre avant la fin de la saison de pêche à la mouche.[48]

Pisciculture

Les techniques d'élevage, de gestion et de culture du poisson sont répandues en Chine avant la venue du Christ. Voici un extrait d'un document du XIX[e] siècle qui parle de l'Orient* :

> Les pêcheurs recueillent minutieusement sur les rives et à la surface de l'eau toutes les masses gélatineuses qui renferment le frai des poissons. Lorsqu'ils en ont suffisamment amassé, ils déposent le frai dans la coquille d'un oeuf de poule frais qu'ils ont préalablement vidé, bouchent le trou pratiqué à cette fin et confient l'oeuf à une poule couveuse. Au bout d'un certain nombre de jours, ils cassent la coquille dans de l'eau qui a été chauffée au soleil. Les jeunes poissons éclosent bientôt et sont conservés dans de l'eau fraîche jusqu'à ce qu'ils atteignent une taille appropriée pour se joindre aux autres poissons dans les étangs.

À la lecture de cette description, qui est tirée du *Belcher's Farmer's Almanac* de 1825, on se demande combien de jeunes garçons de la campagne se rendent au poulailler puis à l'étang le plus près pour s'initier à la pisciculture. Tout au moins, leurs expériences échouent ou sont faites avec la plus grande discrétion, car aucune source — à l'exception d'un document peu fiable[49] — de cette période ne relate les exploits des Nord-Américains dans ce domaine scientifique. Cependant, nous pouvons sans doute affirmer avec certitude qu'aucune volaille ne donne naissance à un salmonidé en Amérique du Nord. En outre, bien que nous puissions mettre en question ce passage de l'Almanac, il est certain que les Chinois sont depuis longtemps particulièrement habiles dans la pisciculture en étangs et dans l'élevage du frai de diverses espèces afin de rétablir les stocks épuisés des lacs, des ruisseaux et des cours d'eau; en fait, la vente du frai constitue, depuis toujours, un élément important du commerce intérieur.[50] Les Chinois procèdent aussi probablement dès cette époque lointaine à une certaine forme d'insémination artificielle compte tenu de l'envergure des opérations piscicoles dans leur pays.[51]

Dès les temps bibliques, la pisciculture est aussi pratiquée en Égypte et probablement dans d'autres pays

---

*Sauf indication contraire, les citations sont toujours données en traduction libre.

méditerranéens.[52] On admet généralement que les Romains ont, dans une large mesure, recours à la pisciculture pour reconstituer les stocks des cours d'eau, des lacs et des ruisseaux dans l'intérêt du public, quoique certains auteurs modernes mettent en doute ce fait.[53] Les Romains croient peut-être pouvoir accorder la même importance à la pisciculture qu'à l'agriculture, et se livrent, semble-t-il, à des expériences de sélection et d'élevage pour en faire la preuve. Voici un extrait d'un traité qui porte sur ce sujet : « Les premiers Romains connaissent à fond la pisciculture et en font un usage considérable; ils ne se contentent pas simplement de mener des essais d'élevage, mais tentent de donner de nouvelles saveurs à la chair de poisson et s'appliquent particulièrement à enghraisser les poissons au maximum ».[54] À toutes fins pratiques, l'élevage du poisson, qui est alors répandu en Europe, perd de sa popularité avec la chute de l'empire romain. La pisciculture ne reparaît qu'au XVIII[e] siècle, sauf en Chine et peut-être dans quelques enclaves d'Europe où des moines, des érudits et quelques scientifiques continuent à élever le poisson et à stocker les aquariums et les étangs réservés par les rois et les évêques pour leur propre usage et plaisir.[55]

Au milieu des années 1730, un naturaliste allemand du nom de Jacobi s'intéresse à l'insémination artificielle du poisson. En tant qu'ardent observateur de la nature, il surveille attentivement la fraie du saumon dans un cours d'eau situé près de chez lui. Il constate que la fécondation est un processus tout à fait externe et décide de recueillir les oeufs et le sperme séparément et de les combiner en laboratoire dans l'espoir de produire des embryons vivants. Il est intéressant de noter que les techniques de base employées actuellement en pisciculture sont découvertes par Jacobi au cours de ses études sur le saumon. Pendant plus de 30 ans, il poursuit ses essais dans le domaine de la pisciculture et publie finalement les résultats de ses recherches en 1763. Ses initiatives sont accueillies avec enthousiasme par les scientifiques de l'époque et, en guise de reconnaissance, le gouvernement lui octroie une pension. Cependant, ses réalisations sont considérées comme des découvertes purement théoriques et, en conséquence, on accorde peu d'attention aux applications partiques de ses recherches — notamment la possibilité qu'offre la pisciculture d'étendre les pêcheries de son pays et d'en assurer une gestion adéquate.[56]

En général, les contraintes politiques, les guerres, l'apathie du peuple et les différences de langues empêchent ou pour le moins restreignent la diffusion des connaissances scientifiques en Europe. Ce n'est qu'au cours des années 1840 que l'on témoigne de nouveau de l'intérêt à l'égard de la pisciculture; précisons qu'à ce moment, ce regain d'intérêt est provoqué par le fait que, de façon générale, les populations de nombreux stocks naturels de poissons européens sont à la baisse.

C'est en Écosse que l'intérêt renaît d'abord. Durant les années 1830, John Shaw, Andrew Young et un nommé Knox étudient l'histoire naturelle et le développement du saumon; dès 1840, Shaw produit des spéciments en fécondant les ovaires des femelles par voie d'insémination artificielle, observe les différents stades de leur évolution et détermine que les tacons et les smolts constituent les deux premières étapes de la croissance du saumon de l'Atlantique.[57] En 1841, un ingénieur civil britannique, Gottlieb Boccius, répète les études de Shaw sur la truite. Boccius est sans doute le premier à reconnaître les avantages pratiques et commerciaux de la pisciculture, et encourage divers groupes de personnes à rétablir et à créer des stocks de poissons dans l'ensemble du pays; plus tard, il publie un livre qui sensibilise les Britanniques aux avantages de cette nouvelle technolgie.[58]

À cette date, la pisciculture se développe aussi sur le continent européen. Quelques scientifiques allemands s'intéressent de nouveau aux travaux de Jacobi, et Louis Agassiz étudie la reproduction d'espèces proches du saumon dans les lacs de la Suisse.[59] Les progrès les plus notables, toutefois, sont réalisés en France où, en 1852, un établissement de pisciculture est créé par l'État sur le Rhin, à Humaingue, près de Bâle, grâce surtout aux initiatives de deux pionniers, Antoine Gehin et Joseph Rémy, deux pêcheurs commerciaux. Cet établissement s'étend sur 25 acres et est consacré à la reproduction artificielle du saumon, de la carpe, de la tanche et de plusieurs autres espèces de poissons populaires à l'époque. De nouvelles techniques sont rapidement mises au point, les procédés sont améliorés et des programmes sont amorcés afin de rétalbir les populations de poissons de divers cours d'eau dans tout le pays, particulièrement dans les régions les plus défavorisées. Grâce aux efforts qu'elle déploie, la France joue bientôt le rôle de chef de file parmi les pays où se pratique la pisciculture, et les connaissances acquises en France servent de base à l'évolution des techniques dans d'autres régions.[60]

Deux gentilhommes anglais dynamiques et d'excellente réputation sont encouragés par les résultats obtenus par les Français et par Boccius en Grande-Bretagne et songent à rétablir les populations des saumons des îles britanniques de sorte qu'elles puissent être exploitées comme auparavant en ayant recours à des techniques de pisciculture et de reconstitution des stocks. Ces MM. Ashworth choisissent un cours d'eau d'Irlande où le saumon a déjà, à une époque, proliféré pour mener leurs essais. Leur directeur des travaux, M. Ramsbottom, dérive le cours naturel d'un petit ruisseau qu'il sélectionne de manière à ce qu'il traverse une série de boîtes en bois de 6 pieds de longueur, qui sont placés sur le lit du cours d'eau et remplies d'une couche de gravier. Dans ce canal, il dépose des oeufs de saumon fécondés qui, au bout d'une période appropriée, se

transforment en des milliers d'alevins. La capacité naturelle de reproduction des populations du cours d'eau augmente et les tenants du projet décident donc de poursuivre et d'étendre leurs activités dans d'autres régions du Royaume-Uni.

Ramsbottom lance son plus important programme de pisciculture dans le fleuve Tay où, en 1853, il essaie de reconstituer les stocks d'un domaine situé à Stromonfield, près de Perth. Il a recours à 300 incubateurs où sont déposés 300 000 ovaires de saumon, recueillis en décembre 1853. D'après ce que rapporte Ramsbottom, les oeufs éclosent en avril et mai 1854 et, en juin 1855, grâce à des soins et à une alimentation appropriés, les tacons se transforment en smolts, dont le plus long mesure 7½ pouces. Les nageoires adipeuses sont coupées et les poissons sont libérés. En août 1855, après s'être absentés, prétend-on, pendant deux mois, les saumons reviennent dans le fleuve; ils se sont prodigieusement développés : le plus gros spécimen pèse 9½ livres. Avec de tels résultats, qui peut mettre en doute l'efficacité de la science de la pisciculture?[61]

Est-ce la fin du commencement?

Le saumon qui nourrit l'homme et les dieux, orne les cavernes des premiers hommes, est pêché à certaines époques exclusivement par les rois et les princes et divertit les naturalistes, le clergé et les pêcheurs amateurs, revêt pour toutes ces régions une importance spéciale et jouit d'une grande renommée en Europe, même avant le voyage historique de Christophe Columb. Il acquiert une réputation aussi célèbre en Amérique du Nord où les premières descriptions de poisson qui sont consignées par écrit dans le Nouveau Monde lui sont consacrées. Les Indiens le vénèrent en tant que création du grand Manitou, symbole de la vie et garantie d'un mariage heureux. Le saumon stimule l'expansion territoriale, augmente la prospérité des collectivités maritimes, permet aux militaires de sauvegarder leur santé mentale et leurs valeurs culturelles, joue un rôle vital dans l'existence des pêcheurs et des entreprises de pêche commerciale et sert enfin à renflouer les coffres des colonies. À un moment donné, on croit même que les profits du commerce du saumon en Amérique du Nord pourraient servir à éliminer la dette nationale de la Grande-Bretagne qui s'élève à 800 millions de livres. La valeur de cette ressource renouvelable dans le passé laisse présager un avenir prometteur.

Cependant, les chapitres qui suivent révèlent une vérité peu attrayante sur la nature humaine et les rapports entre l'homme et le saumon : dans bon nombre de cas, les faits mettent en évidence l'incongruité entre, d'une part, les études fort nombreuses qui sont faites sur le saumon et les lois rigoureuses adoptées en vue de sa protection et, d'autre part, son utilisation non rationnelle qui aboutit à sa disparition.

NOTES

[1]*The Fisheries and Fishing Industries of the United States*, éd. G. Browne Goode (Washington) : U.S. Commission of Fish and Fisheries, 1884), I, 468.

[2]Ce sont les Romains qui donnent au saumon de l'Atlantique le nom de *Salmo* (Anthony Netboy, *The Atlantic Salmon, A Vanishing Species?* London : Faber and Faber, 1968, p. 21). Linnaeus lui attribue son nom scientifique, soit *Salmo salar*, en 1758; John R. Dymond, « Family Salmonidae », dans *Fishes of the Western North Atlantic*, éd. John Tee-Van, New Haven : Yale University Press, 1963, p. 459).

[3]W.C. Watson. « Salmon of Lake Champlain and its Tributaries. » *Report* of the United States Commission of Fish and Fisheries, 1873–74 and 1874–75 (Washington : Government Printing Office, 1876), p. 538.

[4]F.D. Ommanney, *The Fishes* (New York : Time-Life, 1963), pp. 66, 69.

[5]Charles Hallock, *The Salmon Fisher* (New York : Harris, 1890), p. 31.

[6]Edward LeDanois, *Fishes of the World* (Woodstock, Vermont : Countryman Press, n.d.), p. 32. Les poissons anadromes fraient dans les eaux douces, mais passent la majeure partie de leur vie adulte dans l'eau salée. L'alose et le gaspareau sont d'autres espèces anadromes.

[7]John Bardach, *Downstream* (New York : Crosset and Dunlop, 1964), pp. 225–226.

[8]G. Power, « The Evolution of the Freshwater Races of the Atlantic Salmon (*Salmo salar*) in Eastern North America », *Arctic*, II (1958), 86–92.

[9]Anthony Netboy, *The Salmon, Their Fight for Survival* (Boston : Houghton Mifflin Co., 1974), pp. 7–8. Tous les saumons ne sont pas des saumons de l'Atlantique (*Salmo salar*). Le saumon de l'Atlantique vit le long des côtes de l'Atlantique nord. Les saumons d'eau douce, parfois désignés sous le nom de sébagos ou de ouananiches, sont aussi de l'espèce *Salmo salar*. Il existe sept espèces de saumon du Pacifique : le saumon quinnat (*Oncorhynchus tshawytscha*), le saumon rouge (*O. nerka*), le saumon rose (*O. gorbuscha*), le saumon coho (*O. kisutch*), le saumon kéta (*O. keta*), le saumon biwa (*O. biwa*) et le saumon masou (*O. masou*). Les cinq premières espèces sont communes des deux côtés du Pacifique, mais les saumons biwa et masou ne vivent que du côté de l'Asie.

[10]Netboy, *Vanishing Species*, p. 118. Voir aussi Sv. Ad. Horsted, *The Greenland Salmon Fishery and Debate Around it Biologically Illuminated*, Fisheries Research Board Translation Series, n° 2016, p. 3.

[11]Theodatus Garlick, *A Treatise on the Artificial Propagation of Certain Kinds of Fish* (Cleveland : Thomas Brown, 1857), p. 28.

[12]Netboy, *Vanishing Species*, pp. 50, 54.

[13]Richard Nettle, *The Salmon Fisheries of the St. Lawrence* (Montréal : John Lovell, 1857), pp. 96–97.

[14]Anthony Netboy, « History as a Focus for Fishery Conservation, » *Atlantic Salmon Association Centennial Award Fund* (Montréal, n.d.), p. 6.

[15]Edward Prince, « The Maximum Size of Fishes and its

Causes,» *Annual Report* of the Department of Marine and Fisheries, 1902, App. II, lxii.

[16]Netboy, *Vanishing Species*, p. 26.

[17]Goode, *Fisheries of the United States*, I, 468.

[18]C.F. Hickling, *The Farming of Fish* (Londres : Pergamon Press, 1968), p. 24.

[19]Nettle, *Salmon Fisheries*, p. 9.

[20]Hickling, *Fish Farming*, p. 24.

[21]Anthony Netboy, *Salmon : The World's Most Harassed Fish* (Londres : André Deutsch, 1980), p. 73.

[22]Netboy, *Vanishing Species*, p. 165.

[23]A.H. Chaytor, *Letters to a Salmon Fisher's Son* (Londres : John Murray, 1910), p. 271.

[24]22 Edward IV, c. 2.

[25]Chaytor, *Letters*, p. 271.

[26]Netboy, *Vanishing Species*, pp. 158, 161.

[27]*Woodbine Angling Yearbook*, éd. Colin Graham (Londres : The Queen Anne Press, 1973), p. 103. Le record mondial officiel de capture de saumons de l'Atlantique a été battu dans la rivière Tana, en Norvège, en 1928, où un saumon de 79 livres et 2 onces a été pêché (*ibid.*, p. 16).

[28]Netboy, *Vanishing Species*, p. 180.

[29]Un saumon a été capturé dans la Tamise en 1974, et au moins trois autres ont été pris entre 1975 et 1978. Voir Hugh R. MacCrimmon et Barra L. Gots, «World Distribution of Atlantic Salmon» dans *Journal de l'Office de Recherches sur les pêcheries du Canada*, Vol. 36, (1979) p. 440.

[30]Chaytor, *Letters*, p. 263. Dix-sept lois du Parlement relatives au saumon ont été adoptées en Écosse avant 1504.

[31]Dorothy Burwash, *English Merchant Shipping, 1460–1540* (Toronto : University of Toronto Press), p. 138.

[32]Chaytor, *Letters*, pp. 264–270.

[33]Derik Mills, *Salmon and Trout : A resource, its Ecology, Conservation and Management* (Edinburgh : Oliver and Boyd, 1971), p. 3.

[34]Alex Russel, *The Salmon* (Edinburgh : Edmonston and Douglas, 1864), p. 4.

[35]Nettle, *Salmon Fisheries*, p. 9.

[36]*Woodbine Angling Yearbook* (1973), p. 311. Netboy, *Salmon*, p. 36, précise que le saumon qui bat les records a été capturé dans la rivière Devron, en Écosse; il pesait 103 livres.

[37]Nettle, *Salmon Fisheries*, p. 7.

[38]Charles St. John, *Sketches of the Wild Sports and Natural History of the Highlands* (Londres, 1878), p. 67.

[39]T.B. Thomas, «Fishing from Earliest Times,» *The Atlantic Salmon Journal*, Vol. 13, No. 1 (March 1964), 5.

[40]Charles Chenevix Trench, *A History of Angling* (Chicago : Follett, 1974), p. 22.

[41]Thomas, «Fishing from Earliest Times,» p. 5.

[42]Russel, *The Salmon*, p. 29.

[43]Trench, *History of Angling*, p. 15.

[44]Thomas, «Fishing from Earliest Times,» pp. 5–6.

[45]Trench, *History of Angling*, pp. 15, 285. Edwin C. Guillet, *Early Life in Upper Canada* (Toronto : Ontario Publishing, 1933), p. 263.

[46]Thomas, «Fishing from Earliest Times,» p. 6.

[47]Russel, *The Salmon*, p. 28.

[48]*Ibid.*

[49]Garlick, *Treatise*, pp. 135–142. Ces pages sont consacrées aux essais de pisciculture du Réverend John Bachman, en 1804.

[50]*Ibid.*, p. 28.

[51]Hickling, *Fish Farming*, p. 23. En Chine, la pisciculture revêt une importance égale à la culture du ver à soie, et on emploie, semble-t-il, la pupe de ce ver pour nourrir le poisson.

[52]Thomas F. Knight, *The River Fisheries of Nova Scotia* (Halifax : A. Grant, 1867), p. 46. Voir Werner Keller, *The Bible as History* (New York : Bantam, 1974), p. 116. L'auteur mentionne que du poisson frais est capturé dans des étangs artificiels en Égypte, em. 1300 avant Jésus-Christ.

[53]Hickling, *Fish Farming*, p. 24.

[54]Nettle, *Salmon Fisheries*, pp. 95–96.

[55]Genio C. Scott, *Fishing in American Waters* (New York : Harper, 1875), pp. 350–352.

[56]Nettle, *Salmon Fisheries*, p. 95.

[57]*Ibid.*, p. 97.

[58]Garlick, *Treatise*, p. 44.

[59]*Ibid.*, p. 41. L'espèce étudiée est le corégone tchir (*Coregonus nasus*) que l'on classe, à une époque, dans la famille des salmonidés.

[60]*Ibid.*, pp. 17, 35–36, 55; Nettle, *Salmon Fisheries*, pp. 95–96.

[61]Nettle, *Salmon Fisheries*, pp. 97–103. Il n'est guère possible qu'un smolt se transforme en un grilse de 9 livres en deux mois, même si l'auteur se fonde sur les essais d'étiquetage décrits par Ramsbottom au cours des années 1850. Ce n'est que quelques années plus tard que l'on découvre, en déposant des smolts dans des eaux vierges, que ceux-ci reviennent transformés en grilses l'année suivant la remonte des smolts. Voir Scott, *Fishing in American Waters*, pp. 369–370.

CHAPITRE

II La manne des temps historiques

Des rivières d'argent

D'après les documents historiques, dans les temps primitifs, des populations de saumons de l'Atlantique fréquentent la majorité des cours d'eau qui leur sont accessibles dans l'est de l'Amérique du Nord, depuis la baie d'Ungava jusqu'au détroit de Long Island. Bien que cela représente une répartition géographique longitudinale de 1 300 milles terrestres environ, l'habitat du saumon s'étend, en réalité, sur plus de 10 000 milles en bordure des côtes. Les biologistes et les historiens ne s'entendent toujours pas sur la question de savoir jusqu'où s'étendait à l'origine son aire de dispersion dans le sud, et même si on signale une fois la présence de ce poisson dans des eaux aussi méridionales que le fleuve Delaware,[1] il n'y a aucune preuve tangible qu'il y a des remontes régulières ou prolongées dans aucun cours d'eau situé au sud de l'État du Connecticut.

En 1609, Henry Hudson explore la côte est américaine et signale la présence d'un fort grand nombre de saumons dans le fleuve qui porte maintenant son nom.[2] Toutefois, à l'exception de ce témoignage, aucun autre document ancien ne mentionne la présence du saumon dans ce fleuve. Certains croient donc que le Hudson n'est pas un fleuve à saumons naturel et que son découvreur confond une autre espèce avec le saumon. Cette théorie se fonde peut-être sur le fait qu'en raison d'obstacles naturels, les poissons n'ont pas accès à une grande partie des frayères potentielles du fleuve et, qu'à la fin des années 1800, les tentatives d'établissement d'une remonte de saumons au moyen de stocks transplantés échouent.[3]

Néanmoins, compte tenu du fait que Hudson ne peut confondre le saumon qu'avec la truite mouchetée (omble de fontaine), le bar rayé, l'esturgeon, l'alose et le brochet, on peut en conclure soit que l'explorateur ne se trompe pas, soit qu'il ne connaît strictement rien aux poissons, soit qu'il transmet intentionnellement des renseignements erronés à ses lecteurs. Puisqu'il est originaire d'un pays où abonde le saumon, qu'il est probablement natif de Londres et qu'il est marin de profession, Hudson est sans doute capable de différencier le saumon des autres espèces de poisson du Nouveau Monde; de surcroît, étant donné que ses observations générales sur l'Amérique du Nord sont incontestablement exactes, cela ne fait guère de doute qu'il observe réellement des saumons dans le fleuve Hudson. En effet, cette espèce y est parfois observée au milieu du XIX^{e} siècle;[4] mais, puisqu'il n'y a aucune remonte régulière de saumons dans ce cours d'eau à l'époque, il faut présumer qu'il s'agit de poissons égarés provenant de cours d'eau situés plus au nord le long de la côte. Notons, toutefois, que ces poissons égarés ou des populations non établies de n'importge quelle espèce pullulent rarement dans le fleuve Hudson.

Même si l'on peut toujours douter du fait que l'Hudson est, à l'origine, un fleuve à saumons, il est certain que cette espèce remonte la rivière Housatonic, qui se déverse dans l'océan Atlantique à plusieurs milles plus au nord-est, jusqu'à Falls Village, situé à 60 milles de l'océan.[5] En direction nord-est, à 50 milles de distance, se trouve l'estuaire du fleuve Connecticut qui est, sans aucun doute, l'un des meilleurs cours d'eau à saumons d'Amérique : le saumon y effectue une remonte sur plus de 250 milles. En outre, de grands nombres de saumons sont observés antérieurement dans la rivière Farmington, l'un des principaux affluents de ce cours d'eau.[6] On signale la présence de poissons, dont le poids atteint jusqu'à 40 livres et, selon certains, les poissons de 20 à 30 livres sont courants;[7] il n'est donc pas étonnant que les Indiens de la région désignent le Connecticut sous le nom de « sourire de Dieu ».[8]

Les saumons, comme on le sait, fréquentent les petits cours d'eau côtiers dans l'État du Connecticut, et

pourtant le territoire situé entre le fleuve Connecticut et la rivière Merrimack n'est pas une zone à saumons notoire. Les saumons remontent la rivière Merrimack, qui se déverse dans l'océan juste au nord-est de Boston, sur une distance de 150 milles et se rendent jusqu'aux montagnes Blanches.[9] La rivière baptisée Winnesquam ou « eaux du saumon »[10] par les autochtones du Massachusetts se déverse dans la rivière Merrimack près de Franklin; comme en témoigne son nom, elle revêt beaucoup d'importance pour les Indiens de cette région.

Entre les rivières Merrimack et Ste-Croix, le saumon remonte pratiquement tous les cours d'eau de la côte. La rivière Piscataqua, aussi baptisée rivière Salmon Falls, arrose environ 550 milles carrés des États du Maine et du New Hampshire et est caractérisée par l'une des plus importantes remontes de saumons du continent, si l'on en croit les premières relations de voyage décrivant les captures dans cette région.[11] Le saumon foisonne aussi dans la rivière Mousom, longue de 25 milles, qui côtoie la rivière Piscataqua. Bien que le bassin versant de la rivière Saco soit beaucoup plus vaste que celui de la rivière Mousom, il n'est pas accessible au-delà des chutes de 80 pieds de hauteur situées à 45 milles en amont de l'embouchure du cours d'eau; le saumon fréquente le Great Ossipee et le Little Ossipee, qui sont des embranchements de la rivière où, selon certaines sources, il bénéficie de frayères de choix.

La rivière Presumpscot arrose le lac Sebago et rejoint la mer à Portland; quoique cette rivière soit un bon cours d'eau à saumons, c'est le lac qui, naguère et encore aujourd'hui, est reconnu pour ses saumons d'eau douce.[12] En août 1907, un pêcheur bat le record mondial de capture de sébagos : son poisson pèse 22¼ livres.[13] Certains prétendent encore qu'à l'arrivée des Européens, le saumon du lac Sebago n'est pas une espèce d'eau douce établie et ne le devient qu'après 1800, lorsqu'il est isolé par la construction de barrages. Juste au nord-est de Portland, de petites populations de saumons remontent aussi la rivière Royal.[14]

La rivière Androscoggin arrose 3 600 milles carrés environ de la partie ouest du Maine, et une population de saumons y est établie jusqu'à Rumford, situé à 100 milles à l'intérieur des terres. Dans la rivière Kennebec (« la longue étendue d'eau ») qui la jouxte, le saumon monte jusqu'au lac Moosehead environ, situé à 150 milles de la mer, et dans les nombreux affluents du cours d'eau. Entre les rivières Kennebec et Penobscot, de petits cours d'eau (Eastern, Damariscotta, Medomak, Quantabacook et Belfast, par exemple) sont caractérisés par des remontes assez importantes compte tenu de leur taille. La rivière Penobscot produit autant de saumons que la rivière Kennebec, et ses poissons remontent la rivière Millinocket et deux de ses affluents, dont les noms, à savoir Salmon et Little Salmon, sont tout à fait bien choisis. Plus près de la frontière internationale, le saumon abonde, semble-t-il, dans de petits cours d'eau (Union, Narraguagus, Pleasant, Machias, East Machias, Orange et Dennys, par exemple).[15]

Le long de la frontière internationale actuelle, la rivière Ste-Croix comporte, à une époque, les zones de pêche du saumon préférées des Blancs et des Indiens, particulièrement à Scoodic Falls, où des centaines de saumons sont capturés quotidiennement.[16] Entre la baie Passamaquoddy et le havre Saint-Jean, seules les rivières Lepreau et Magaguadavic sont inaccessibles aux saumons à cause de leurs obstacles naturels; dans tous les autres cours d'eau, le saumon ne rencontre presque pas de barrières. La puissante rivière Saint-Jean, surnommée le Rhin de l'Amérique, comporte d'excellents habitats du saumon, depuis l'embouchure de la rivière Keswick jusqu'à Grand Falls ainsi que dans tous les affluents de son cours inférieur. Bon nombre des autres réseaux fluviaux qui se déversent dans la baie de Fundy sont relativement petits, mais le saumon les fréquente tous, à l'exception des ruisseaux qui sillonnent les flancs particulièrement escarpés des montagnes du Nord, en Nouvelle-Écosse.

En bordure de la côte de l'Atlantique, en Nouvelle-Écosse, et de la côte du golfe, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, il est plus simple d'énumérer les quelques cours d'eau que le saumon ne remonte pas dans les temps anciens, car ce poisson est fort abondant dans les provinces maritimes et vit dans plus de 80 % des eaux des terres intérieures.[17] Dans l'ouest de la Nouvelle-Écosse, la rivière Sissiboo est l'un des rares cours d'eau presque totalement hors d'atteinte en raison d'obstacles naturels, bien que de nombreux cours d'eau de l'île du Cap-Breton ne soient que partiellement accessibles compte tenu des pentes raides qui montent vers le plateau des hautes terres. Sur la côte du golfe, seule la rivière Nepisiguit, en amont de Grand Falls, n'abrite pas le saumon; par contraste, les bassins versants adjacents des rivières Miramichi et Restigouche sont accessibles au saumon sur toute leur étendue et constituent un lieu de prédilection de cette espèce. Le saumon fréquente tous les cours d'eau de l'île-du-Prince-Édouard[18] et la majorité de ceux de l'île d'Anticosti.

Les chutes Niagara constituent la limite occidentale de l'aire de répartition du saumon en Amérique du Nord. Les avis sont partagés sur la question de savoir si le saumon du bassin versant du cours supérieur du Saint-Laurent est une espèce d'eau douce ou anadrome mais, à une époque, il n'y a aucun doute que cette espèce foisonne dans la plupart des affluents du fleuve jusqu'au lac Ontario. Du côté américain de ce lac, la population de saumons de la rivière Genesse, à Rochester, est probablement la plus grande de toutes, même si de vastes zones de la rivière sont inaccessibles. Le saumon remonte la rivière Oswego jusqu'à certains

des grands lacs allongés de ce réseau fluvial et, à Polaski, les remontes de la rivière Salmon sont célèbres.[19] Il y a aussi des cours d'eau à saumon sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent même, notamment à Massena et à Malone, et les anciens documents signalent la présence d'importants stocks dans le Richelieu et le lac Champlain.[20]

De nombreux cours d'eau canadiens se déversent dans le lac Ontario et, de Kingston à Hamilton, le saumon fréquente la majorité d'entre eux; en particulier, les rivières Credit, Humber, Don et Trent en possèdent des populations considérables.[21] Même si la géologie de la rive nord du Saint-Laurent, entre l'exutoire du lac Ontario et Trois-Rivières, n'est pas spécialement favorable à la prolifération du saumon, certains signes mettent en évidence que cette espèce vit à cette époque ancienne dans les eaux de cette région, mais ses stocks sont sans doute moins gros que ceux du lac Ontario ou de l'Atlantique à l'est de Québec. Il apparaît que le saumon est rare, sinon inexistant, dans la rivière des Outaouais, et ne pénètre peut-être que les affluents de son cours inférieur, sur la rive est; quoiqu'il en soit, il ne peut remonter plus loin qu'aux chutes Chaudières, situées juste en amont de la capitale nationale. Entre l'embouchure de la rivière des Outaouais et la ville de Québec, le saumon vit à cette époque dans les rivières St-François, St-Maurice, Ste-Anne et Jacques Cartier et, de tout temps, les Indiens capturent les saumons remontant la rivière St-Charles, qui rejoint le St-Laurent en aval des remparts de la citadelle de Québec. Ce poisson pénètre dans de nombreux cours d'eau sur la rive sud du St-Laurent en aval de Québec, et seuls quelques-uns d'entre eux, comme les rivières Chaudière, Armagh et Madeleine, lui sont totalement ou partiellement inaccessibles.[22]

Il existe alors bon nombre de cours d'eau à saumons sur la rive nord du fleuve et du golfe Saint-Laurent mais, dans certaines régions, les falaises massives du plateau Laurentien constituent probablement l'un des principaux obstacles gênant la remonte; à ce titre, les falaises des spectaculaires chutes Montmorency, situées à l'embouchure du fleuve du même nom, sont un exemple notoire. Des chutes existent aussi aux exutoires des rivières des Cochons, Manicouagan, Ste-Marguerite, Manitou, Magpie, Aguanus, Nabisipi et Étamaniou ou près de ces endroits. Toutefois, le saumon parcourt de vastes zones des rivières Saguenay, Moisie et de Mingan et de nombreux autres cours d'eau naturels de la rive nord.[23]

Les cours d'eau à saumons sont plus ou moins nombreux tout le long de la côte de Terre-Neuve mais, de nouveau, bon nombre d'entre eux ne sont que partiellement accessibles. L'un des cours d'eau à saumons les plus célèbres est la rivière des Exploits où les prises des autochtones sont abondantes en dépit du fait que moins de 20 % de sont bassin versant, soit une superficie est de 850 milles carrés.[24]

La région du Labrador qui s'étend de l'inlet Hamilton jusqu'au détroit de Belle-isle possède alors de nombreuses zones de saumons de choix. Anciennement, la baie Sandwich et ses affluents sont, à ces latitudes, les eaux où le saumon est le plus prolifique, et des milliers de spécimens de 15 à 32 livres pénètrent dans les rivières de l'Aigle et Paradise.[25] Au sud de Cartwright, ce poisson pullule dans les rivières Hawke, Alexis, St-Louis et Pinware. D'après les documents de l'époque, le saumon est sans doute assez rare au nord d'Hopedale car, dans cette région, peu de cours d'eau dépassent 50 milles de longueurs et les montagnes Turngat qui bordent la côte limitent l'accès aux rivières, sauf dans leurs cours inférieurs. Le saumon fréquente néanmoins ces cours d'eau assez austères et désolés et il est observé dans les rivières Fraser, Kagâluk, Adlatok, Kanairiktok, Kaipokok, Makkovik, Big et Shell Bird.[26]

Parmi les cours d'eau qui se jettent dans la baie d'Ungava, le saumon est présent dans les rivières George, à la Baleine, Koksoak, aux Feuilles, Arnaud (rivière Payne) et d'autres petites rivières qui s'étendent à l'ouest jusqu'à la baie Stupart. Dans cette région, le principal cours d'eau à saumons est la rivière Koksoak,[27] à savoir un réseau fluvial qui arrose plus de 4 000 milles carrés dans le nord du Québec. On croit que, à l'origine, les populations de saumons de la région de l'Ungava sont restreintes en raison de l'accès limité à de nombreux cours d'eau, de la rareté des aires propices à la fraie, du froid, de la courte saison de croissance et des sources d'alimentation limitées.[28] Néanmoins, le saumon remonte ces cours d'eau septentrionaux en août et septembre, et le poids moyen des poissons adultes n'est que légèrement inférieur à celui des poissons adultes des stocks des régions du sud. Au cours des années 1960, dans la région de l'Ungava, le saumon pèse, en moyenne, 11½ livres environ, bien que les poissons de la rivière Koksoak aient tendance à être légèrement plus gros que ceux des rivières à la Baleine ou George.[29]

Le saumon d'eau douce est aussi commun sur le continent, au Labrador et au Québec. Il est présent, par exemple, dans le lac St-Jean et dans les affluents du Saguenay, dans le cours supérieur de la rivière Manicouagan, dans le fleuve Churchill, en amont de Grand Falls, dans la rivière Naskaupi ainsi que dans le cours supérieur des rivières Koksoak et George. Le plus gros spécimen de cette espèce de saumon pèse, semble-t-il, 10 livres environ,[30] tandis qu'au sud du Saint-Laurent, les poissons adultes atteignent fréquemment 15 livres.[31]

Outre la répartition du saumon de l'Atlantique dans les eaux douces dans le nord-ouest de la région de l'Atlantique, divers documents révèlent l'existence de ce poisson jusqu'au détroit de Lancaster, dans le nord, et la baie d'Hudson, dans l'ouest.[32] Il serait logique que

le fleuve et la baie dont le nom commémore la découverte de Henry Hudson délimitent l'aire de répartition de cette espèce; toutefois, cela n'est pas le cas car l'on soupçonne que les rares personnes qui prétendent avoir observé des saumons confondent ce poisson avec le saumon de Hearne, aussi connu sous le nom d'omble chevalier (*Salvelinus alpinus*). Par le biais de publications récentes, nous savons que certains saumons de l'Atlantique du Canada migrent jusqu'à la mer du Labrador et la côte ouest du Groenland, mais il n'a pas été déterminé si, de tout temps, ils suivent les mêmes voies migratoires. D'après certains signes, la présence de l'espèce sur la côte centre ouest du Groenland est récente et est peut-être due au changement de température de la mer.[33] Cependant, comme il n'y a ni témoignage écrit ni activités dans cette région avant le XX[e] siècle, il est peut-être plus raisonnable d'ignorer la présence de ce poisson dans le passé à ces latitudes.

Le paradis caché du Nouveau Monde

Dans les temps anciens, les bassins versants accessibles, qui représentent l'aire de dispersion du saumon, couvrent au total au moins un quart de million de milles carrés de territoire encore vierge;[34] il n'y a que les Amérindiens qui y vivent, en harmonie avec la nature. De nos jours, il est difficile de se représenter réellement comment étaient ces vastes zones de terres vierges, car nos régions sauvages n'ont pas entièrement conservé leur état primitif et sont plus ou moins touchées par la civilisation, le développement et la pollution. Nous ne pouvons donc ni juger de l'effet de terres totalement sauvages, ni nous émerveiller de leur productivité, ni recréer l'isolement et la puissance qu'elles dégagent, ni savourer leur pureté ni admirer sans réserve leur irrésistible magnificence. Nous ne pouvons nous imaginer, par exemple, que les premiers immigrants d'Europe savent qu'ils sont près du continent américain d'après l'odeur que dégagent les forêts de pins à 200 milles au large de la côte.[35] Francis Parkman, le célèbre historien américain de la fin du XIX[e] siècle décrit comme suit les zones sauvages à l'arrivée des Européens dans l'est de l'Amérique :

> Une forêt vaste et dense qui ombrage le sol fertile, recouvre les terres comme la pelouse d'un jardin, ondule par-dessus collines et vallons, ensevelit les montagnes dans sa verdure et cache les ruisseaux et les cours d'eau de la lumière du jour.[36]

Bon nombre de gens quittant les régions cultivées et civilisées d'Europe sont impressionnés par ces vastes étendues :

> ou les saisons se succèdent, où l'herbe pousse et fleurs meurent; . . . où la neige recouvre, immobile, les collines et les lacs; où le niveau des eaux dans les rivières s'élève et s'abaisse, mais où la nature reste inchangée, permanente. C'est la solitude, le silence, le calme; ni l'homme ni les saisons ni le temps ne peuvent la modifier; ce sont des espaces infinis.[37]

Il est presque impossible de décrire les panoramas qui se déroulent et un colon écrit : « Rien au monde n'est comparable à la splendeur des paysages »[38] tandis qu'un autre, qui se rend un jour à l'intérieur des terres dans l'est dans des zones encore vierges déclare :

> Il est impossible de décrire la grandeur et la richesse des paysages . . . Partout règne l'état sauvage, la toute puissance et la tranquillité dans ces terres primitives, de sorte que l'homme est ramené à des milliers d'années en arrière et qu'il se retrouve lui-même dans son état primitif, oubliant ce qu'il a acquis au cours des siècles.[39]

Les terres sont fertiles. La faune et la flore abondent. On raconte que les tourtes noircissent le ciel pendant des jours au cours de leur migration; dans un zone de nidification au Michigan, qui s'étend sur environ 300 milles carrés, la population s'élève non pas à des millions, mais à des milliards d'oiseaux.[40] D'autres espèces d'oiseaux sont aussi prolifiques et, même avec les armes à feu rudimentaires de l'époque, Champlain, par exemple, capture aisément plus de 2 000 alouettes, pluviers, bécassines et curlis en une après-midi.[41] « Partout, il y a des sentiers de cerfs à quelques verges de distance seulement les uns des autres »[42]; « les terres regorgent d'orignaux et de caribous et, d'après les estimations, entre 50 et 70 millions de buffles vivent sur les plaines continentales où leurs troupeaux sont les plus nombreux ».[43]

Font partie intégrante de cette véritable réserve naturelle les cours d'eau et ruisseaux, dont les eaux pures s'écoulent librement et se déversent dans une mer qui n'est pas, elle non plus, profanée. En 1767, au cours de ses périples dans les terres intérieures de l'Amérique du Nord, Jonathan Carver est saisi par la pureté et la beauté du fleuve Saint-Laurent :

> L'eau . . . est aussi pure et transparente que l'air et mon canot semble flotter dans cet élement. Il nous est impossible d'observer les roches au fond de l'eau limpide sans, qu'au bout de plusieurs minutes, la tété nous tourne et que nous soyons éblouis par le miroitement de l'eau.[44]

Dans ce milieu primitif, le saumon et les autres espèces de poisson vivent et se reproduisent en quantité prodigieuse. Au début des années 1600, le gouverneur de l'Acadie affirme que la mer est « remplie de saumons » et d'autres poissons;[45] pendant certaines périodes, les poissons sont si abondants qu'ils nuisent au déplacement des navires;[46] et, selon Jean Cabot, on peut prendre la morue en abaissant simplement un panier en

osier sur le côté du bateau.[47] On raconte qu'à une époque, il y a tellement de saumons dans la rivière Kennebecasis, un affluent de la rivière Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, qu'il est possible de traverser le cours d'eau sur leur dos sans se mouiller.[48]

Aujourd'hui, ces récits nous semblent généralement incroyables ou, du moins, nous les tenons pour suspects mais, après examen des documents et des statistiques de cette époque, nos doutes sont partiellement sinon entièrement dissipés. Des estimations quantitatives des ressources halieutiques qui abondent au début de la colonisation, ont été effectuées et bien que les données varient, les résultats sont tous fort étonnants. Rostlund, par exemple, évalue, qu'aux États-Unis, la production annuelle de saumons de l'Atlantique atteint alors entre 14 et 15 millions de livres, ce qui représente, dans l'aire de répartition de cette espèce, une moyenne de 580 livres par mille carré.[49] Si nous appliquons le calcul de base de Rostlund à toute l'aire de répartition du saumon dans l'est de l'Amérique du Nord, la production s'élève à 145 millions de livres par an, ce qui représente entre 10 et 15 millions de saumons. À titre de comparaison, en 1957, Elson estime que la production moyenne de saumons adultes dans les Maritimes est de 1 million de poissons, ce qui représente 11 millions de livres environ;[50] puisque cette région ne constitue que 20 % de la superficie totale de l'aire de distribution du saumon sur le continent, on calcule que, pour l'ensemble de cette aire, les stocks actuels s'élèvent à 55 millions de livres. Selon une autre étude, à l'époque de la colonisation, la production annuelle de saumons s'élève à un maximum de 60 à 70 millions de livres par an.[51]

Les environnementalistes amérindiens

Sur le continent, diverses tribus d'Indiens et d'Esquimaux vivent dans les régions fréquentées par le saumon de l'Atlantique. On reconnaît généralement que les chasseurs du paléolithique traversent le pont continental reliant l'Alaska à la Sibérie jusqu'en Amérique il y a 26 000 ans environ, au moment de la dernière glaciation continentale; toutefois, certains soupçonnent que cette migration a lieu plus tôt depuis que des archéologues ont récemment exhumé, en Californie, un crâne humain qui, selon les scientifiques, pourrait dater de 50 000 ans. D'après les découvertes archéologiques dans les mines de charbon, l'arrivée du premier homme en Amérique du Nord remonte à il y a 14 000 à 15 000 ans.[52]

Dans les provinces de l'Atlantique, les premiers Indiens paléolithiques sont considérés comme appartenant à la culture Clovis qui se développe dans les bassins hydrographiques des rivières Débert et Annapolis et peut-être de la rivière Medway vers 8 600 avant Jésus-Christ. La pêche semble revêtir une grande importance dans leur économie de subsistance. Vers l'an 4 000 avant Jésus-Christ, la culture archaïque (laurentienne) fait son apparition, et l'un des principaux établissements de ces Indiens en Nouvelle-Écosse est situé à une courte distance de la passe actuelle de White Rock sur la rivière Gaspereau, dans le comté de Kings. Les artefacts révèlent que ces Amérindiens dépendent fortement du saumon et du gaspareau (ou faux-hareng) dans cette région.[53]

Même au Labrador, les traces d'une culture primitive remontent à environ 5 000 ans avant Jésus-Christ, et une culture apparentée prend racine à Terre-Neuve il y a au moins 2 000 ans avant Jésus-Christ. Cette "tradition archaïque maritime" qui se retrouve, à une époque, depuis le Labrador jusqu'au Maine, disparaît vers l'an 1 000 avant Jésus-Christ, à l'exception peut-être de la culture parente des Béothuks, et est remplacée par la culture de la cueillette des mollusques venant du sud et la culture Dorset venant du nord. Entre l'an 100 et 700 après Jésus-Christ, la culture algonquine, représentée par les Micmacs, arrive dans l'est du Canada, tandis qu'au Labrador et dans le nord de Terre-Neuve, la culture Dorset est remplacée par l'Esquimau moderne, de sorte qu'à l'arrivée des premiers Européens (1 000 après Jésus-Christ), la culture Dorest est soit disparue soit à un siècle ou deux de sa disparition.[54]

Avant l'arrivée des premiers européens, les autochtones qui fréquentent l'aire de répartition septentrionale du saumon vivent essentiellement de pêche en été et de chasse en hiver. Dans les régions plus au sud, les Indiens sont plus nombreux, et l'agriculture est plus répandue;[55] en outre, puisqu'il leur faut demeurer en un emplacement au moins pendant certaines saisons pour cultiver le sol, ces tribus sont plus sédentaires que celles du nord. Au Maine, au Nouveau-Brunswick et dans la vallée du Saint-Laurent, la population autochtone marque une transition entre les peuples du sud qui vivent, en partie, de l'agriculture, et les peuples du nord qui assurent leur subsistance au moyen de la chasse et de la pêche.

Bien qu'il existe un certain nombre d'établissements plus ou moins permanents dans cette région — comme Pentegoet, au Maine, Ste-Anne, en Nouvelle-Écosse, Meductic, au Nouveau-Brunswick, Tadoussac, au Québec et Markham, en Ontario — les Indiens quittent fréquemment ces lieux en hiver pour aller chasser le gibier.[56] En été aussi, ils abandonnent périodiquement les principaux établissements pour gagner leurs camps de pêche saisonniers. Qu'ils soient permanents, semi-permanents ou transitoires, les établissements des Indiens et des Esquimaux sont généralement situés en bordure d'un cours d'eau d'importance, et les autochtones choisissent souvent un emplacement qui leur donne facilement accès à une zone de pêche.

Certains prétendent que la pêche est le principal moyen de survie des Indiens au Canada, pour qui elle revêt plus d'importance que la chasse du gibier et, dans certaines localités, la culture du sol.[57] Bien que la pêche soit généralement limitée au printemps, à l'été et à l'automne, elle est souvent pratiquée, dans une certaine mesure, pendant les mois d'hiver lorsque la chasse sur terre n'est pas particulièrement fructueuse. Les Indiens ne pêchent pas de façon sélective; ils capturent et consomment pratiquement toutes les espèces de poisson d'eau douce ou de mer et mangent souvent tout le poisson sans le faire cuire. Cartier relate que les Indiens de la vallée du Saint-Laurent mangent leur viande et leur poisson sans cuisson, parfois légèrement fumés.[58] Le saumon, l'anguille et la barbotte sont fortement prisés. Chose étrange, ces poissons présentent la plus forte teneur en calories de toutes les espèces d'Amérique du Nord, et un observateur fait le commentaire suivant à cet égard : « Les Indiens semblent choisir leurs mets préférés en fonction de leur valeur nutritive. Ils découvrent les aliments dont ils ont réellement besoin et apprennent à s'en délecter sans aucune publicité ».[59]

Les Indiens pêchent sur les plages à marée basse; ils capturent le homard dans les étangs à marée, et des amas de coquilles de palourde ont été retrouvés dans les anciens établissements indiens dans toutes les provinces maritimes. Les crabes, de préférence rôtis, sont un autre mets qu'ils affectionnent.[60] Les autochtones ne se limitent pas simplement à la pêche en eau peu profonde, mais partent aussi en mer dans leurs canots pour chasser le marsouin et le phoque, et les premiers pêcheurs européens croisent ces autochtones ingénieux à de nombreux milles de la côte. Les Béothuks se rendent même en canot jusqu'à l'île Funk, à 45 milles au large de la côte est de Terre-Neuve, pour y recueillir les oeufs du Grand Pingouin, espèce actuellement disparue.[61] On pourrait croire que le kayak traditionnel des Esquimaux est assez résistant pour permettre ce genre de voyage, mais les Béothuks se servent de simples canots en bouleau,[62] comme le font également les tribus du sud, et ces groupes des régions maritimes réalisent de brillants exploits en haute mer avec ces embarcations.

Certes, les autochtones dépendent fortement des ressources halieutiques, mais ils ne les surexploitent pas : ils sont relativement peu nombreux le long de la vaste côte est et ne provoquent donc que périodiquement des diminutions négligeables des stocks qui se rétablissent rapidement. On estime, par exemple, qu'au cours des premiers voyages d'exploration des Français, tout l'est du Canada compte moins de 8 000 Indiens.[63] D'après Beamish Murdoch, en 1610, l'Acadie compte entre 3 000 et 3 500 Indiens; avec une densité maximale d'une personne par 15 milles carrés,[64] les Indiens ne peuvent causer de graves dommages dans des régions où affluent les poissons et le gibier.

En règle générale, les Indiens n'ont pas tendance à stocker de grandes quantités de nourriture en prévision des mauvais jours, car ils adoptent le régime de subsistance des nomades. Il est tout à fait inutile de constituer des réserves d'aliments lorsque la nature offre des ressources inexhaustibles. Néanomoins, certaines tribus plus sédentaires préservent de petites quantités de nourriture, généralement par fumage ou séchage :

> En été, lorsque le homard est abondant et excellent, les Indiennes (de la Nouvelle-Angleterre) le sèchent en prévision de l'hiver; elles le déposent sur des échafauds au soleil sous lesquels elles font des feux, dont la fumée éloigne les mouches, jusqu'à ce que le crustacé devienne dur et sec. De la même façon, sans employer de sel, elles préparent le bar et d'autres espèces; elles coupent les poissons en tranches très minces de sorte qu'ils sèchent rapidement avant que les mouches ne les gâtent ou que la pluie ne les mouille; aussi s'assurent-elles de les pendre dans des fumoirs pendant la nuit et les jours humides.[65]

À Hochelaga, Cartier observe que les Indiens « possèdent, dans leur demeure, de grands contenants qui ressemblent à des puncheons dans lesquels ils conservent les poissons comme l'anguille et d'autres espèces qu'ils fument en été et dont ils se nourrissent pendant l'hiver ».[66]

Les Indiens de Terre-Neuve semblent sécher le saumon par des méthodes similaires à celles employées d'abord par les Européens pour sécher la morue; ils n'utilisent aucun sel, et le saumon est simplement coupé et étendu à plat, puis maintenu dans cette position avec des bâtonnets.[67] D'après certains documents, ils fabriquent un certain type de farine de poisson à partir du poisson séché ou fumé puis pulvérisé et ils la conservent dans des paniers et des sacs faits de peaux et s'en servent dans la préparation des bouillons ou des soupes.[68] Dans l'extrême nord, les Indiens et les Esquimaux congèlent sans doute certains poissons par congélation.

D'après des indices, certaines tribus vivant en bordure de la côte et des cours d'eau font le commerce du poisson avec les bandes qui pratiquent l'agriculture à l'intérieur des terres[69] mais, étant donné que le poisson pullule dans toute la région de l'Atlantique, il y a très peu de tribus qui n'ont pas accès à une pêcherie locale. En conséquence, les autochtones ne pêchent généralement pas le poisson pour en faire le commerce avant l'arrivée des Européens; à ce moment, un important commerce de poissons s'établit entre certaines tribus et les Blancs. Par exemple, les Indiens de la région de Restigouche troquent le saumon contre d'autres produits avec les Français qui accostent à la baie des Chaleurs.[70] À la fin des années 1700, Simeon Perkins, l'un des fondateurs de Liverpool, en Nouvelle-Écosse, fait le commerce du saumon avec les Micmacs le long de la

côte atlantique, et emploie une goélette spécialement à cette fin.[71] En outre, au Labrador, « les Montagnais vivent surtout de chasse, bien qu'au début de l'été, ils capturent le saumon et la truite qu'ils troquent contre d'autres biens avec des commerçants de la côte ».[72]

L'importance du saumon

Quel rôle joue le saumon dans le régime alimentaire des autochtones? En 1583, un voyageur et pêcheur qui se rend sur l'île de Terre-Neuve fait le commentaire suivant :

> Les autochtones préfèrent le poisson, particulièrement le saumon, qui est très abondant, à toute autre nourriture; et quoique l'île comporte de nombreuses espèces d'oiseaux et de fruits, ils ne tirent profit que des poissons.[73]

Les Béothuks de Terre-Neuve accordent une considération toute spéciale au saumon et en enterrent, par tradiction, des carcasses séchées ou fumées avec les morts afin de subvenir aux besoins des défunts avant qu'ils n'atteignent l'au-delà, pendant leur séjour dans les ténèbres.[74] Les Béothuks doivent sans doute modifier assez rapidement leur préférence pour le saumon après l'arrivée des pêcheurs britanniques qui les chassent de la côte jusqu'à l'intérieur des terres où ce poisson n'existe pas ou est plus difficile à prendre.[75] Les documents révèlent également que les Esquimaux du Dorset passent le début de la saison de pêche sur la côte, où ils capturent des phoques, puis se dirigent vers les cours d'eau au début de l'été pour pêcher le saumon.[76] Au Québec et en Ontario, les premiers colons, comme Cartier et le père Louis Hennepin, constatent que, parmi les nombreux poissons à la portée des autochtones, le saumon constitue un aliment de base de leur régime alimentaire.[77]

Bon nombre de documents relatent la migration des Indiens vers les importantes et traditionnelles zones de pêche du saumon qui se situent parfois dans des régions éloignées, ce qui indique qu'une grande partie de la population indienne du golfe dépend fortement de cette espèce. Les bandes de la région du Saint-Laurent migrent souvent durant la remonte du saumon vers la baie des Chaleurs, où ils font concurrence aux tribus locales qui, elles aussi, se nourrissent principalement de ce poisson. Pour les peuples autochtones de la région de Restigouche, le saumon revêt une si grande importance qu'ils l'adoptent comme symbole de la tribu, et ils le peignent sur leurs canots, le tissent sur leurs vêtements au moyen de piquants de porc-épic et se le font tatouer sur le corps.[78] On raconte l'histoire d'un groupe d'Indiens de Nepisiguit qui arrive trop tard à la pêcherie pour prendre le saumon; un englacement précoce les surprend et c'est bientôt la famine.[79]

Dans les régions situées plus au sud, le saumon joue aussi un rôle capital dans les activités saisonnières d'autres tribus. Les Indiens du lac Bras-d'Or de l'île du Cap-Breton se rendent régulièrement à Margaree Forks où les eaux regorgent de saumons; ils y pêchent pendant cinq ou six semaines et, à l'automne, regagnent la région du lac Bras-d'Or où le temps est plus clément et où ils sont mieux abrités.[80] Au Nouveau-Brunswick, la rivière Saint-Jean comporte de nombreuses pêcheries prisées par les autochtones et, au XVII[e] siècle, leur principal établissement dans la vallée est situé à Meductic, qui se trouve juste en aval de la ville actuelle de Woodstock et qui est maintenant inondée par des barrages hydroélectriques. De Meductic, les autochtones se rendent aux chutes de la rivière Eel pour pêcher, car dans le cours principal de la rivière qui jouxte le village, ils ne peuvent pas facilement capturer de grandes quantités de saumon.[81]

Par suite d'une épidémie qui éclate à Meductic, les Indiens vont s'établir à l'embouchure de la rivière Keswick; ils choisissent cet emplacement en raison des stocks considérables de saumons qui se rassemblent à la limite de la marée.[82] Les îles et les battures situées en aval du présent barrage de Mactaquac offrent aussi d'excellents lieux de pêche, comme en témoignent le nom de l'île aux Sauvages et les artefacts retrouvés pendant le forage des puits pour l'établissement de l'alevinière de Mactaquac.

Les autochtones savent très bien que les saumons se massent à l'embouchure des divers cours d'eau côtiers et en aval des obstacles qui barrent partiellement ou totalement l'accès aux poissons, et ils choisissent ces emplacements pour s'établir : chutes Scoodic sur la rivière Ste-Croix, chutes Bellow sur la rivière Connecticut, chutes Amoskeag sur la rivière Merrimac et chutes Kochs sur la rivière LaHave, etc.[83] La description des chutes Niagara de Louis La Hontan, en 1703, donne peut-être le meilleur exemple d'une pêcherie créée par un obstacle naturel : « les bêtes et poissons ainsi tués par les prodigieuses chutes servent de nourriture à 50 Iroquois qui se sont établis à deux lieues environ de là; les Indiens les récupèrent dans leurs canots ».[84]

Dans certaines régions, où il n'existe pas d'obstacles naturels, les autochtones exploitent des zones de pêche secondaires situées habituellement au confluent de deux cours d'eau ou à la source ou à l'exutoire de lacs et d'étangs. Dans la région du lac Champlain, par exemple, les Indiens pêchent le saumon dans la zone où la rivière Big Chasy se déverse dans le lac; le confluent des rivières Concord et Merrimack est une pêcherie préférée des Indiens du New Hampshire comme le sont également les embouchures de nombreux affluents des rivières Saint-Jean, Miramichi et Restigouche, au Nouveau-Brunswick.[85] Pour pêcher le saumon, les Indiens profitent volontiers des barrières naturelles, mais cela ne les empêche pas à l'occasion d'améliorer leurs

chances de capturer le poisson en aidant la nature.

Les Indiens ingénieux

D'après les relations des premiers explorateurs, les Européens n'ont aucun conseil à donner aux autochtones de l'Amérique du Nord à propos de la pêche; à vrai dire, les méthodes et compétences des Indiens son, à de nombreux égards, supérieures à celles des pêcheurs d'Europe. Puisqu'en Amérique, les premiers Blancs exploitent surtout la morue, ils excellent principalement dans les techniques qui lui sont propres, lesquelles consistent essentiellement à capturer le poisson à la ligne à main, à la nettoyer, à le sécher et à le saumurer.

Les autochtones, pour leur part, ont plus d'initiatives : ils ne se limitent ni à la capture de la morue ni à la pêche à la ligne. En 1634, William Wood signale que les autochtones ont recours « avec habilité » à toutes les méthodes de pêche : « ils emploient divers appâts selon l'espèce capturée et les saisons; aussi, ils savent quand il faut pêcher dans les cours d'eau, près des roches, dans la baie et en mer[86] ». Les Amérindiens utilisent beaucoup les barrières à poisson, construisent divers types de filets ainsi que des casiers, des salabres et des épuisettes, emploient des harpons, mettent au point des techniques rudimentaires de pêche à la ligne et découvrent que certaines toxines naturelles peuvent étourdir temporairement le poisson.[87]

Toutefois, pour prendre le saumon, les Indiens ont principalement recours au harpon. À part le maillet, les pierres et les mains nues, le harpon est probablement le moyen le plus ancien et le plus rudimentaire de tuer le gibier; il s'agit de l'arme la plus répandue compte tenu de sa distribution dans le monde et des espèces de gibier pour lesquelles elle est employée. En raison de leur mode de vie, les autochtones du nord préfèrent le harpon; ils sont des nomades et penchent en faveur des outils qu'ils peuvent transporter aisément ou fabriquer sur-le-champ. En outre, l'Indien tente de subvenir à ses propres besoins ou à ceux de sa famille plutôt qu'à ceux de la tribu, en général, et les méthodes de pêche individuelles sont donc les seules qui soient nécessaires la majeure partie du temps; à ce titre, le harpon donne les meilleurs résultats par rapport à tous les engins accessibles. Même lorsque les autochtones utilisent des méthodes plus perfectionnées, comme des enclos et des casiers, ils se servent surtout du harpon pour retirer les poissons pris dans ces engins.

Même si l'introduction des engins de pêche européens influe notablement sur les techniques de pêche des autochtones, ces derniers continuent à capturer le saumon surtout au moyen du harpon pendant plusieurs siècles — son utilisation devient même répandue parmi les premiers Blancs qui colonisent l'Amérique pour prendre les gros poissons dans les cours d'eau. Bien que les Amérindiens fabriquent plusieurs types de harpons, le trident est le plus populaire pour la capture du saumon dans toute son aire de répartition. Ce harpon est fait d'un long et léger manche de bois terminé par un fer pointu flanqué de dents en forme de fourchons.

D'après les descriptions, les tridents sont parfois fabriqués en fendant l'extrémité d'un manche de bois en trois; mais, en général, la pointe est faite d'une pièce de bois, d'os ou — après l'arrivée des Européens — de fer qui est fixée au manche. On raconte que les Indiens de la région du Saint-Laurent capturent le saumon au moyen de harpons[88] fabriqués par les Français qui ont la forme d'anciennes lyres ou harpes. Il est aussi possible qu'ils aient simplement enfoncé une pointe de fer dans le manche ou qu'il l'ait attachée à celui-ci.

Bien que les Indiens pêchent parfois le poisson au harpon dans l'eau très peu profonde à divers moments du jour, ils s'en servent surtout dans l'eau plus profonde, la nuit, dans leurs canots, en s'éclairant au moyen de flambeaux :

> C'est beau de voir ces petits canots qui sortent de leurs abris le long des rives recouvertes de pins et se déplacement parmi les îles... éclairés dans la nuit par des flambeaux... fixés à une perche à l'avant de l'embarcation et dont les lueurs se réverbèrent sur l'eau. Le flambeau est fait de petits bois de pin qui est très combustible et produit très promptement une flamme ardente, ou d'écorce de bouleau roulée qui s'enflamme aussi très rapidement. À la lumière du flambeau, les pêcheurs distinguent aisément les poissons dans l'eau. L'un d'eux se tient debout au milieu du canot son harpon à la main... prêt à tirer sur le poisson qui vient à passer sous ses yeux dans les eaux immobiles, tandis que l'autre dirige prudemment l'embarcation avec l'aviron.

L'auteur de cette description précise ensuite que cette technique de pêche « ... requiert un oeil vif, une main sûre et beaucoup de précautions ».[89]

Quoique le harpon soit l'engin de pêche le plus couramment employé pour prendre et récupérer le saumon, les autochtones affectionnent aussi les barrières ou barrages à poisson. Au départ, ils tirent sans doute profit des obstacles naturels comme les chutes, les barachois et les barrages de castors. Constatant que les poissons sont retenus par ces obstacles, ils commencent à construire leurs propres retenues à poissons, souvent à des endroits qui leur sont souvent plus accessibles. Les premiers colons venus d'Europe sont fréquemment étonnés de l'habileté avec laquelle les autochtones fabriquent leurs barrières et leurs casiers et adoptent finalement leurs méthodes. D'après les anciens documents et gravures, les Indiens de la Virginie construisent d'importantes barrières, avec plusieurs chambres en forme de coeur, dans les cours d'eau et les estuaires;[90] dans le nord, les Esquimaux installent de

grands ouvrages en pierres en forme d'entonnoir qui retiennent le poisson dans les rivières; et pratiquement toutes les autres tribus emploient un certain type de barrières à poisson pour faciliter les captures sur les côtes, dans les estuaires et dans les cours d'eau.

La majorité des barrières construites par les aborigènes font toute la largeur du cours d'eau. Pendant leur migration, de grands nombres de poissons s'y heurtent et sont facilement capturés au harpon; certaines barrières ont des ouvertures par lesquelles les petits poissons s'introduisent dans des paniers ou casiers en osier, qui ont la forme d'un cône et dont la plus grande extrémité est fixée à l'ouverture pratiquée dans l'ouvrage.

En 1593, Richard Fisher est sans doute le premier à décrire les barrières construites sur les cours d'eau en bordure de la côte nord-est : « . . . en nous dirigeant un peu plus à l'intérieur des terres, nous avons observé des étangs circulaires artificiels, fabriqués par les autochtones pour y conserver le poisson, et dans lesquels ils sont construit des barrières pour faciliter sa capture ».[91] L'on croit que ces barrières sont érigées sur la rivière Margaree. Nicolas Denys, qui crée plusieurs postes de traite en Acadie au milieu des années 1600, décrit les barrières de la façon suivante* :

> Ils fe fervent encore d'une autre invention au plus étroit des rivieres où il y a le moins d'eau, ils font une paliffade de bois tout au travers de la riviere pour empefcher le poiffon de paffer, & au milieu ils laiffent une ouverture, en laquelle ils mettent des naffes faites comme celles de France, en forte qu'il faut de neceffité que le poiffon donne dedans : ces naffes qui font plus grandes que les noftres, ils les levent deux ou trois fois le jour, il s'y trouve toûjours du poiffon, c'eft au Printemps que le poiffon monte, & l'Automne il decend & retourne à la mer, pour lors ils mettoient l'embouchure de leur naffes de l'autre cofté.[92]

Outre les barrières fluviales, les Micmacs de la Nouvelle-Écosse construisent surtout des barrières côtières et estuariennes le long de la côte de la baie de Fundy. Au début des années 1600, Marc Lescarbot décrit de la façon suivante des ouvrages similaires et l'importance des captures qui y sont faites :

> Les autochtones construisent des barrières ou barrages dans des ruisseaux; ils les dressent de sorte qu'ils sont presque droits, les contreboutent au moyen de barres de bois et pratiquent une ouverture pour permettre le passage des poissons; à marée basse, les poissons piégés sont si nombreux que les Indiens en laissent pourrir sur place.[93]

En 1701, le Sieur de Dièreville donne une autre description des barrières à Port Royal :

> . . . des pieux sont dressés côte à côte à l'embouchure des ruisseaux et cours d'eau dans lesquels avance la mer et, à marée haute, les poissons les franchissent pour aller se nourrir du limon des marais. À la fin du flux, lorsqu'ils manquent d'eau, les poissons se laissent ramener par le reflux, mais ils se heurtent aux pieux car le niveau de l'eau est trop faible et ils peuvent alors être capturés.[94]

Chez les pêcheurs aborigènes, le terme « barrière » (en angl. *weir*) désigne une barrière fixe faite de matériaux assez lourds comme du bois, des pierres ou des fagots tandis que le « filet » est un engin qui permet de retenir, trapper, piéger ou prendre par les ouïes les poissons et est fabriqué de fils ou de cordes légers qui sont entortillés ou attachés par des noeuds pour former des mailles. Puisque le filet est relativement léger, il peut être fixe ou mobile.

Malheureusement, les documents qui mentionnent les premiers filets des aborigènes ne décrivent ni leur fabrication ni leur mode d'utilisation et les renseignements détaillés dont on dispose à cet effet datent d'une époque où les engins et les méthodes des Européens sont déjà largement répandus parmi les autochtones. Toutefois, on sait que les Indiens utilisent un type de senne et peut-être aussi des filets maillants simples, faits de lanières d'écorce ou de racines, de petites branches ou de jeunes arbres, de bandes de peaux ou de tendons d'animaux. Même si un tel engin est peut-être trop rudimentaire pour être classé dans la catégorie des filets, il y a d'autres preuves que les Indiens fabriquent des filets plus perfectionnés. D'après Erhart Rostlund, les Indiens sont familiarisés avec le noeud universel de filet avant l'arrivée des Européens[95] et, dans leurs anciens campements de pêche, les archéologues ont retrouvé de petites pierres portant des rainures et des encoches qui, selon eux, servent alors de plomb pour les engins de pêche relativement légers similaires à un filet. Ces pierres sont presque identiques aux plombs sculptés dans la pierre de savon que les pêcheurs des temps modernes fixent à leurs filets à saumon dans le nord du Nouveau-Brunswick.[96] Parmi les outils des aborigènes que Jean Cabot rapporte en Angleterre de Terre-Neuve, se trouve « une aiguille pour fabriquer les filets »,[97] soit un instrument qui n'est pas nécessaire pour la construction des barrages ou autres barrières rudimentaires; ces aiguilles ressemblent peut-être à celles qui ont été exhumées d'un ancien site d'Indiens à Port au Choix, à Terre-Neuve, qui étaient faites de fins morceaux d'ossements d'oiseau et dont le chas mesure moins d'un demi-millimètre.[98]

La toute première description d'un filet nous provient de Jacques Cartier qui, en 1534, dépeint la pêcherie des Indiens dans la baie de Gaspé : « Nous avons trouvé une grande quantité de maquereaux qu'ils avaient capturés près de la côte au moyen de filets de pêche faits de chanvre qui croît dans le pays où ils

*Cette citation est extraite telle quelle du texte original.

vivent habituellement ».[99] Il ne précise ni le type ni le modèle véritable du filet, mais il s'agit sans doute d'un engin assez perfectionné et délicat puisqu'il est fait de chanvre. Puisque les autochtones de la côte atlantique emploient du chanvre fibreux ou un matériau de ce genre, il est aussi fort possible qu'ils aient couramment recours à des filets maillants pour capturer le poisson. Champlain mentionne également que les Indiens fabriquent des filets en chanvre indigène et compare celui-ci au chanvre qui croît en France;[100] un autre observateur signale que le fil des filets est « si doux et lisse qu'il ressemble davantage à de la soie qu'à du chanvre ».[101] D'après d'autres documents, dans certains cas, le « chanvre » est peut-être, en réalité, de l'écorce du bois d'original (*Acer pensylvanicum*), d'ortie, de tilleul d'Amérique ou d'apocyn.[102]

En 1634, William Wood observe aussi que les Indiens du Massachusetts « . . . fabriquent des filets à esturgeons très résistants de 30 à 40 pieds de longueur; ils installent de longues sennes pour barrer le passage aux poissons ».[103] Les autochtones tendent, semble-t-il, ces filets de sorte qu'ils ne soient pas obligés de les surveiller continuellement, car ils ne s'y rendent que périodiquement. La même année, Roger Williams signale que les tribus de la rivière Narragansett se servent également de filets à esturgeon. Les premiers missionnaires jésuites qui se rendent parmi les Montagnais dans le Bas St-Laurent mentionnent que les Indiens utilisent leurs propres filets ainsi que des filets de fabrication française; et ce simple commentaire révèle peut-être que les filets sont d'origine différente mais sont fabriqués de façon similaire.[104] Il semble donc à propos de conclure ces témoignages en citant les paroles de Erhart Rostlund : « Dans les temps anciens, les Indiens utilisent non seulement divers petits salabres mais aussi des sennes, des filets maillants et des filets traînés de grande dimension; toutefois, certains types de filet ne sont pas employés par toutes les tribus ».[105]

On peut, certes, douter que les autochtones d'Amérique du Nord se livrent à cette époque à l'art de la pêche à la ligne; cependant, d'après certains documents, ils capturent le poisson au moyen de lignes rudimentaires. Lorsque John Guy fonde sa colonie à Terre-Neuve en 1612, il trouve un « moulinet » fabriqué par les Indiens dans un campement autochtone situé près de sa colonie.[106] Il s'agit probablement d'un morceau de bois ou d'os autour duquel les Indiens enroulent leur ligne pour pêcher à l'hameçon droit. La pêche à l'hameçon droit (*gorge* en anglais) est connue dans toutes les régions du monde dans les temps anciens; il s'agit d'une forme primitive de la pêche à la ligne de laquelle est sans doute issu ce sport européen.

En Amérique, la pêche à l'hameçon droit consiste à utiliser une petite pièce de bois ou d'os allongée dont les deux extrémités sont pointues et dans laquelle un trou est percé près de son centre; le pêcheur passe une ligne dans le trou et le noue, puis la ligne est jetée et n'est récupérée que lorsque le poisson a mordu à l'hameçon.[107] Les autochtones fabriquent aussi des hameçons plus classiques, dont certains sont munis de barbes ou ardillons rudimentaires. Champlain fait la description de l'un de ces hameçons qu'emploient les Indiens de la Nouvelle-Écosse pour prendre la morue :

> Ils capturent la morue au moyen d'hameçons faits de morceaux de bois auxquels est fixé solidement un os qui a la forme d'une lance. À l'hameçon en forme de crochet est attachée une ligne faite d'une écorce d'arbre. Ils m'ont donné un de ces hameçons que j'ai conservé à cause de sa singularité. L'os y avait été fixé avec du fil de chanvre.[108]

Les Indiens ne pêchent en eau profonde qu'au moyen d'hameçons droits. Même s'ils ne s'en servent pas précisément pour la pêche du saumon, ils permettent parfois de capturer du saumon et des truites.[109]

L'avidité remplace la nécessité

Au moins un chercheur, Gordon W. Hewes, prétend que les Amérindiens exploitent suffisamment le saumon en certains emplacements pour réduire les stocks d'origine;[110] pourtant, on reconnaît généralement que la pêche des autochtones d'Amérique du Nord n'a pas encore à cette époque d'effet préjudiciable sur les ressources halieutiques dans leur ensemble. Certains croient même que les Indiens favorisent la prolifération des stocks en pratiquant, par inadvertance et sans s'en rendre compte une bonne gestion des pêches. Par exemple, en utilisant des harpons, ils empêchent peut-être en réalité la destruction des oeufs de saumon et des lits de graviers qui lui servent de frayères en prévenant le surpeuplement de celles-ci. Quoi qu'il en soit, les Indiens ne sont pas indifférents à leur environnement ni voraces dans la façon d'utiliser les ressources qu'il leur offre. Cependant, la situation n'est plus la même à l'arrivée des Européens, qui remplacent l'économie de subsistance des autochtones par une économie basée sur le commerce. En conséquence, la modération avec laquelle les Indiens exploitent les ressources halieutiques pour subvenir aux besoins de la famille est sacrifiée au bénéfice de l'avarice des Blancs qui enrichissent les villes d'Europe et d'Amérique.

NOTES

[1]Charles Hallock, *The Fishing Tourist* (New York : Harper, 1873), p. 231.

[2]G. Brown Goode, éd., *The Fisheries and Fishing Industries of the United States* (Washington: U.S. Commission of Fish and Fisheries, 1884), I, 469.

[3]Dès 1770, on tente de constituer des stocks de saumon de l'Atlantique dans le fleuve Hudson ou d'en rétablir les stocks; voir Anthony Netboy, *The Atlantic Salmon, A Van-*

ishing Species? (London : Faber, 1968), p. 336. D'après Hallock, après que Hudson a exploré le cours d'eau, certains changements géologiques se sont produits de sorte que le saumon n'a plus accès à ses principales frayères; voir Charles Hallock, *The Salmon Fisher* (New York : Harris, 1890), pp. 16–17.

[4]Charles B. Wood III, « Salmon as 19th Century Millworker's Food » *The Atlantic Salmon Journal*, II (1975), 35. Erhard Rostlund, *Freshwater Fish and Fishing in Native North America*, University of California Publications in Geography, Vol. 9 (Berkeley et Los Angeles : University of California, 1952), p. 258.

[5]Rostlund, *Freshwater Fish*, p. 258.

[6]Marshall MacDonald, « The Connecticut and Housatonic Rivers and Minor Tributaries of Long Island Sound » dans Goode, *Fisheries and Fishing Industries*, p. 659.

[7]*Ibid.*, pp. 661–662.

[8]Charles McCarry, « Yesterday Lingers along the Connecticut », *National Geographic*, 142, iii (September 1972), p. 338.

[9]W.A. Wilcox, « The Rivers of Massachusetts and New Hampshire », dans Goode, *Fisheries and Fishing Industries*, p. 673.

[10]Stephanie Cooper Schulsinger, « What's in a Place Name », *Yankee* (June 1972), p. 50.

[11]« . . . you may take 1000 tons here », « MacPhaedris' Letter Book », (1717) extrait de John C. Pearson, éd., *The Fish and Fisheries of Colonial North America* (Washington : Department of the Interior, 1972), p. 250.

[12]C.G. Atkins, « The River Fisheries of Maine » dans Goode, *Fisheries and Fishing Industries*, pp. 724–725.

[13]Colin Graham, éd., *Woodbine Angling Yearbook* (1973) (Londres : Queen Anne Press, 1973), p. 16.

[14]Goode, *Fisheries and Fishing Industries*, p. 470. Atkins, dans *ibid.*, pp. 723–724.

[15]*Ibid.*, pp. 705–717, 723, 769.

[16]Moses Perley, *The Sea and River Fisheries of New Brunswick* (Fredericton : J. Simpson, 1852), p. 124.

[17]En Nouvelle-Écosse, sur la superficie totale de 20 500 milles carrés sur lesquels s'étendent les bassins versants, environ 4 000 milles carrés sont inaccessibles aux poissons anadromes à cause des obstacles naturels des cours d'eau. Ces calculs ont été effectués d'après les cartes topographiques et les anciens dossiers géographiques.

[18]John Stewart, *An Account of Prince Edward Island in the Gulph of St. Lawrence, North America* (Londres : W. Winchester, 1806), p. 84.

[19]Goode, *Fisheries and Fishing Industries*, pp. 473–474.

[20]John W. Parsons, *History of Salmon in the Great Lakes, 1850–1970*. United States Department of the Interior, Technical Paper No. 68 (Washington: Government Printing Office, 1973), pp. 6–8.

[21]*Ibid.*

[22]Richard Nettle, *The Salmon Fisheries of the St. Lawrence* (Montréal : John Lovell, 1857), pp. 50–51, 80–86.

[23]*The Canadian Hnadbook and Tourist Guide* (Montreal, 1867; réimprimé à Toronto: Coles, 1971), pp. 45–46.

[24]J.D. Pratt, *Rapport Annuel de 1971*, Environment Canada, Fisheries Service Resource Development Branch, région de Terre-Neuve, page 3.

[25]Wilfred T. Grenfell, *Labrador: The Country and the People* (New York : MacMillan, 1922), pp. 334–336.

[26]G.C. Sollows, J.A. Dalziel et al., *Preliminary Survey of the Rivers and Commercial Fishery of Northern Labrador*, Manuscript Report #54-1, Resource Development Branch, Maritimes Region, Vol. II, pp. 1–22.

[27]A.P. Low, « Report on the Explorations in the Labrador Peninsula . . . 1892–1895 », in *Annual Report* of the Geological Survey of Canada (1896), Series 2, Vol. 8, p. 330L.

[28]G. Power, « The Evolution of the Freshwater Races of Atlantic Salmon in Eastern North America », *Arctic*, II, ii, pp. 89–91.

[29]G. Power, *The Salmon of Ungava Bay*, Institut Arctique de l'Amérique du Nord, Technical Paper No. 22, p. 42, Table II. D'après Power, le fait que les poissons de la rivière Koksoak soient plus gros n'a aucune importance; *ibid.*, p. 41.

[30]Low, « Report on the Explorations », p. 330L.

[31]Power, « Evolution of Freshwater Races », p. 86.

[32]« Hudson Bay Expedition of 1897 », *Annual Report* of the Department of Marine and Fisheries, 1897, p. 77. Low, « Report on the Explorations », p. 330L.

[33]D'après certaines études, lorsque les Vikings sont venus en Amérique, le climat était plus chaud qu'il ne l'est actuellement de 5°F en moyenne. Après le Moyen Âge, les températures ont baissé de façon générale, puis augmenté de nouveau au cours de la période de 1890 à 1940. La température moyenne mondiale a de nouveau baissé de 1°F depuis 1940. Voir et C.P. Gilmore, « The Famine of 1974 » et Robert Wallace, « A Viking Village in America », tirés de *Nature-Science Annual* (New York : Time-Life Books, 1974), pp. 24, 140–141. L'influence de ce changement climatique sur la répartition et la migration des saumons au cours des 1 000 dernières années n'a pas été déterminée.

[34]Voir R.W. Dunfield, *The Atlantic Salmon in the History of North America*. Manuscript Report Appendices A & B.

[35]Rev. Andrew Burnaby, *Travells through the Middle Settlements in North America . . . 1759–1760* (Ithaca, New York : Cornell University Press, 1968), p. 70.

[36]Francis Parkman, *The Conspiracy of Pontiac*, 10th edition (Londres : Collier-MacMillan, 1966), p. 129.

[37]William Francis Butler, *The Wild North Land* (1873; réimprimé à Edmonton : Hurtig, 1968), p. 22.

[38]Alexander Monro, *New Brunswick, with a Brief Outline of Nova Scotia and Prince Edward Island* (Halifax : Richard Nugent, 1855), p. 8.

[39]Cité dans James P. Howley, *The Beothucks or Red Indians* (Cambridge : Cambridge University Press, 1915; réimprimé à Toronto : Coles, 1974), pp. 139–140.

[40]Richard Carrington, *Mermaids and Mastodons* (Londres : Arrow Books, 1960), pp. 210, 215.

[41]N.E. Dionne, *Champlain*, Vol. I, The Makers of Canada Series (Toronto : Morang, 1906), p. 206.

[42]Howley, *The Beothucks*, p. 140.

[43]Georges Blond, *The Great Migration of Animals* (New York : Collier, 1962), p. 94.

[44]Jonathan Carver, *Travels Through the Interior Parts of North America in the Years 1766, 1767 and 1768* (Londres : Walter and Crowder, 1778; réimprimé à Toronto : Coles, 1974), p. 133.

[45]Ruth E. Kaulback, *Historic Saga of Lehève (LaHave)* (Halifax : n.p., 1970), p. 30. Quelques années plus tard dans

l'histoire de l'Acadie, certains croient que cette abondance de poisson est à l'origine du brouillard presque constant dans la région : la vapeur causée par l'expiration de tous les poissons et mammifères marins pose des risques pour la navigation. John Knox, *The Siege of Quebec*, éd. Brian Connell (Mississauga : Pendragon, 1980), p. 111.

[46]H.P. Biggar, *The Precursors of Jacques Cartier*, Publications des Archives du Canada, n° 5 (Ottawa : imprimerie du gouvernement, 1911), p. xiv.

[47]Pearson, *Fish and Fisheries*, p. 3.

[48]Grace Aiton, *The Story of Sussex and Vicinity* (Kings County Historical Society, 1967), p. vii.

[49]Rostlund, *Freshwater Fish*, p. 52.

[50]P.F. Elson, « The Role of Hatcheries in Assuring Maritime Stocks of Atlantic Salmon », *The Canadian Fish Culturist*, No. 31 (décembre 1957), p. 29.

[51]Voir le rapport manuscrit de Dunfield à l'annexe B, tableau 13. Une hypothèse intéressante concernant le saumon dans les temps anciens est que ses populations ont peut-être été restreintes — par rapport à ses possibilités purement biologique et mathématique de reproduction — par la présence des castors ou plus particulièrement par la présence des barrages qu'ils construisent. Par exemple, à la page 156 de l'ouvrage de Richard Brown intitulé *History of the Island of Cape Breton*, l'auteur mentionne que les castors fréquentaient tous les cours d'eau de l'Acadie. Les barrages qu'ils construisent devraient restreindre l'accès du saumon à de vastes zones propices à la fraie et à l'élevage dans cette région. Il est donc possible que les populations de saumon aient augmenté au cours des ans par rapport à ce qu'elles étaient avant l'arrivée des commerçants de fourrures français et britanniques qui ont éliminé le castor et tué certains des prédateurs du saumon.

[52]*Nature-Science Annual*, 1975, p. 167.

[53]J.S. Erskine, « Early Cultures in Nova Scotia », *Journal of Education*, 18, ii (May–June, 1969), 19–25; 19, i (December, 1969), 18–26.

[54]*Ibid.*, *passim*. La tradition archaïque maritime est une culture qui a persisté pendant plusieurs milliers d'années (tradition), qui ne se livre pas à l'agriculture (archaïque) et dont le principal moyen de subsistance est la pêche en mer (Maritimes). Un important site culturel a récemment été découvert à Terre-Neuve. Voir *Port au choix National Historical Park*, ministère des Affaires indiennes et du Nord, publication n° AQ-T304-000-BB-A2 (aussi disponible en version française : *Port au Choix — Parc historique national*).

[55]À Meductic, les Malécites cultivent le maïs dans la zone de transition; Andrew Hill Clark, *Acadia: The Geography of Early Nova Scotia to 1760* (Madison : University of Wisconsin, 1968), p. 41.

[56]Pour l'emplacement des établissements indiens, voir « Letter from Father Biard, January 31, 1612 » *The Native Peoples of Atlantic Canada*, éd. H.F. McGee, pp. 35–36, (Penobscot River, Maine); voir aussi, W.S. MacNutt, *New Brunswick, A History 1784–1867*, p. 2, (Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse); voir aussi *Handbook of Indians of Canada*, page 443 (Québec) (version française : Manuel des Indiens du Canada). Un établissement préhistorique indien a été identifié à Markham, en Ontario, où des os de saumon ont été retrouvés parmi d'autres débris archéologiques. La rivière Rouge adjacente est un cours d'eau à saumons notoire à l'époque de la colonisation; voir W. Sherwood Fo(, « The Literature of Salmo Salar in Lake Ontario and Tributary Streams », *Proceedings and Transactions of the Royal Society of Canada*, Vol. 24, p. 45.

[57]Bernard G. Hoffman, *Cabot to Cartier : Sources for Historical Ethnography of Northeastern North America, 1497–1550* (Toronto : University of Toronto, 1961), p. 210. D'après les études archéologiques menées au Nouveau-Brunswick, la majorité des établissements indiens sont situés aux limites de rapides et à portée d'étangs où abonde le saumon. Il y a des signes d'occupation tout le long des bons cours d'eau à saumons comme la rivière Tobique; George Frederick Clarke, *Someone Before Us* (Fredericton: Brunswick, 1968), pp. 24, 202.

[58]Biggar, *Precursors of Cartier*, p. 158. Toutefois, dans *Someone Before Us* (page 170), Clarke mentionne que les Indiens du Nouveau-Brunswick ne répugnent pas à faire cuire leur poisson, et le font souvent griller sur des bouts de bois fendus ou les placent même directement sur le feu.

[59]Rostlund, *Freshwater Fish*, p. 4.

[60]John H. Maloney, « The First Century », dans W.P. Bolger, *Canada's Smallest Province* (Prince Edward Island Centennial Commission, 1973), p. 3. « The Relation of Captain Gosnold's Voyage to the North Part of Virginia, 1602 », tiré de Pearson, *Fish and Fisheries*, p. 181.

[61]Howley, *The Beothucks*, p. 268.

[62]*Hand Book of Indians of Canada*, Sessional Paper #21A (Ottawa : Geographical Board, 1913), p. 61.

[63]Fairfax Downey, *Louisbourg : Key to a Continent* (New Jersey : Prentice Hall, 1965), p. 11.

[64]Beamish Murdoch, *A History of Nova-Scotia or Acadie*, (Halifax : John Barnes, 1895), Vol. 1, p. 43.

[65]William Wood, « New England's Prospect », dans Pearson, *Fish and Fisheries*, p. 234.

[66]Hoffman, *Cabot to Cartier*, p. 158.

[67]Howley, *The Beothucks*, p. 246.

[68]Rostlund, *Freshwater Fish*, pp. 140–142.

[69]Parkman, *The Conspiracy of Pontiac*, p. 50.

[70]Philip K. Bock, *The Micmac Indians of Restigouche*, Bulletin 213 (Ottawa : National Museum, 1966), p. 11.

[71]Simeon Perkins, *The Diary of Simeon Perkins*, Vol. 1, Harold Innis, éd. (Toronto : Champlain Society, 1948), p. 8.

[72]George Waldo Browne, *The St. Lawrence River* (New York : Weathervane, 1905), p. 31.

[73]« Letter of Stephen Parmenius », 1583, dans Pearson, *Fish and Fisheries*, p. 10.

[74]Howley, *The Beothucks*, p. 331.

[75]*Ibid.*, p. 62.

[76]Farley Mowat, *West Viking* (Boston : Little Brown, 1965), pp. 245, 381.

[77]Hoffman, *Cabot to Cartier*, p. 207; Louis Hennepin, *A New Discovery of a Vast Country in America* (1968; réimprimé à Toronto : Coles, 1974), p. 524.

[78]Bock, *Micmac Indians*, p. 4.

[79]Banthelemey Vimont, « Relation de ce qui s'est passé en La Nouvelle France e's années 1644 & 1645 » dans Reuben G. Thwaites, éd., *Jesuit Relations and Allied Documents*, Vol. XXVIII; Document LV, p. 21. (Cleveland : Burrows, 1898), p. 25.

[80]Archives publiques du Canada Colonial Office (C.O.) Papers, 5, Vol. 68, « Samuel Holland's Survey of Cape Breton, 1766–1767 ».

[81]Stuart Trueman, *The Ordeal of John Gyles* (Toronto : McClelland and Stewart, 1966), p. 46.

[82]Esther Clark Wright, *The St. John River and Its Tributaries* (n.p., 1966), p. 152.

[83]Les Indiens appellent le saumon *Scoodic*; *The Diary of Captain William Owens, 1766–1771*, *Bulletin* of the New York Public Library, 1931, p. 286. Netboy, *The Atlantic Salmon*, p. 319. Kaulback, *Saga of LeHève*, p. 10.

[84]Edwin C. Guillet, *Early Life in Upper Canada* (Toronto : Ontario Publishing Company, 1933), p. 267.

[85]Netboy, *The Atlantic Salmon*, p. 319.

[86]Wood, « New England's Prospect », dans Pearson, *Fish and Fisheries*, p. 233.

[87]Rostlund, *Freshwater Fish*, pp. 162–194.

[88]Hennepin, *A New Discovery*, p. 562. (Aussi disponible en version française : *Nouvelle découverte d'un très grand pays situé dans l'Amérique entre le Nouveau Mexique et la mer glaciale*.) Des archéologues ont exhumé des pointes de harpon en fer de fabrication européenne dans les établissements d'Indiens au Nouveau-Brunswick; les pointes n'ont une barbe que d'un côté; Clarke, *Someone Before Us*, pp. 93, 146.

[89]*The Backwoods of Canada : Letters from the Wife of an Emigrant Officer* (Londres : Charles Knight, 1836), pp. 159–160.

[90]Ernst and Johanna Lehnes, *How They Saw the New World* (New York : Tudor, 1966), pp. 86, 127.

[91]Richard Fisher, « The Voyage of the Ship Called the 'Marigold,' » 1593 in Richard Haklyut, *The Principal Navigations of the English Nation*, Everyman's Library, Vol. 6 (Londres : J.M. Dent, 1962), p. 94.

[92]Nicholas Denys, *The Description and Natural History of the Coasts of North America (Acadia)*, William Francis Ganong, trad. et éd. (Toronto : Champlain Society, 1908), p. 437. (Disponible en version française : *Histoire Naturelle des Peuples, des Animaux, des Arbres et Plantes de l'Amerique Septentrionale, et de ſes divers Climats . . .*). Denys commet peut-être une erreur en disant que les Indiens installent leurs barrières à poisson dans la zone où il y a le moins d'eau — veut-il désigner la profondeur ou la largeur? En général, la zone la plus étroite d'une rivière est aussi la plus profonde, où le courant est maximal, ce qui complique la construction de barrières.

[93]Marc Lescarbot, *The History of New France*, W.L. Grant, éd., Vol. III (Toronto : Champlain Society, 1914), p. 236.

[94]Sieur de Dièreville, *A Relation of a Voyage to Port Royal in Acadian or New France*, éd. J.C. Webster, (Toronto : Champlain Society, 1933), p. 113.

[95]Rostlund, *Freshwater Fish*, pp. 85, 86, 99, 291.

[96]*Ibid.*, p. 291. Des spécimens de pierres entaillées par les autochtones se trouvent au musée DesBrisay, à Bridgewater, en Nouvelle-Écosse.

[97]Howley, *The Beothucks*, p. 1.

[98]*Port au Choix National Historic Park*, ministère des Affaires indiennes et du Nord, publication n° QS-T034-000-BB-A2 (aussi disponible en version française : *Port au Choix — Parc historique national*).

[99]« The First Relation of Jacques Cartier », tiré de Pearson, *Fish and Fisheries*, p. 6.

[100]W.D. Grant, éd., « The Voyage of Samuel de Champlain », excerpted in *ibid.*, p. 34.

[101]Wood, « New England's Prospect », dans Pearson, *Fish and Fisheries*, p. 234.

[102]Carver, *Travels Through the Interior Parts*, p. 507, et Rostlund, *Freshwater Fish*, pp. 168–169. Le Bois d'original, qui est un érable, atteint généralement une hatueur de 10 à 20 pieds mais, dans d'excellentes conditions, il croît parfois jusqu'à une hauteur de 40 pieds. Cet arbre n'est pas exploité à des fins commerciales à l'heure actuelle, mais les cerfs et les orignaux se nourrissent des bourgeons et des brindilles de cet arbre en hiver (d'où son nom : bois d'original).

[103]Rostlund, *Freshwater Fish*, p. 163.

[104]*Ibid.*

[105]*Ibid.*

[106]Howley, *The Beothucks*, p. 16.

[107]Wilson D. Wallis et Ruth Sawtell Wallis, *The Micmac Indians of Eastern Canada* (Minneapolis : University of Minnesota, 1955), p. 27.

[108]Grant, « The Voyage of Samuel de Champlain », tiré de Pearson, *Fish and Fisheries*, p. 34.

[109]Wallis et Wallis, *Micmac Indians*, p. 27; voir aussi, Rostlund, *Freshwater Fish*, pp. 113–117.

[110]Rostlund, *Freshwater Fish*, p. 17.

CHAPITRE

III La pêche avant la colonisation

Le saumon chez les Scandinaves

En dépit du fait qu'à Terre-Neuve et au Québec, certaines preuves semblent indiquer que des druides d'Irlande ou même les anciens Phéniciens sont les premiers à traverser l'Atlantique et à débarquer sur les côtes du Nouveau Monde,[1] il est actuellement reconnu que les Vikings découvrent la côte nord-est de l'Amérique du Nord et tentent de la coloniser à la fin du X^{e} siècle de notre ère.[2] Après avoir quitté la Scandinavie, les aventuriers nordiques en train de guerroyer se dirigent en direction ouest et atteignent l'Islande en 874, le Groenland en 930 et Terre-Neuve en 995 après J.-C.[3]. Ils sont des pêcheurs hors pair et, dans leur pays natal, ils capturent le saumon dans les fjords; ils se livrent aussi à cette activité en Islande et à Terre-Neuve, où les cours d'eau foisonnent également de cette espèce.

Une traduction moderne des « sagas », qui sont le récit historique des exploits des Vikings gravés sur des pierres par les anciens scribes nordiques en caractères runiques, nous révèle les découvertes de ces peuples. C'est sur ces pierres que l'existence du continent et du saumon nord-américains est mentionnée pour la première fois. Voici un extrait d'un saga qui date d'environ 995 avant J.-C. : « le cours d'eau et le lac regorgent de saumons et ils n'ont jamais vu de saumons aussi gros ».[4] D'après un auteur contemporain, le Viking décrit probablement Trickle Cove, dans la baie de la Trinité,[5] mais il peut faire allusion à maints emplacements à Terre-Neuve, au Labrador et dans les Maritimes en général. Même si un important établissement des Vikings a été découvert à l'Anse aux Meadows, à l'extrémité de la vaste péninsule située au nord de Terre-Neuve,[6] ces Nordiques s'installent aussi peut-être à la baie St-Paul où le saumon abonde à l'époque.[7] Les Nordiques laissent aussi leurs traces le long de la côte du Labrador et fréquentent des régions comme la baie Sandwich, où la pêche commerciale du saumon est plus tard florissante dans plusieurs cours d'eau à saumons.[8]

On ne sait pas précisément où les Vikings terminent leur périple sur la côte de l'Amérique du Nord, dans le sud. D'après des signes épars, ils ont pu débarquer en divers endroits en Nouvelle-Écosse et en Nouvelle-Angleterre; une pierre gravée, prétend-on, en caractères runiques a été retrouvée près de Yarmouth, en Nouvelle-Écosse,[9] et on a exhumé une pièce qui semble être un fer de hache près du havre Country, dans le comté de Guysborough.[10] À cette époque, les Vikings ne peuvent guère se désintéresser du saumon dans aucune de ces régions d'Amérique, mais il est difficile de déterminer dans quelle mesure ils exploitent cette espèce et en dépendent. Cependant, étant donné qu'ils sont des pêcheurs chevronnés, il est probable qu'ils ont largement recours à cette source de nourriture à laquelle ils ont facilement accès; en effet, les sagas accordent une attention particulière à l'espèce, ce qui indique qu'elle revêt alors une importance spéciale. Les méthodes de pêche des Vikings demeurent aussi assez obscures, mais certains auteurs mentionnent l'utilisation de filets[11] et, puisque les Nordiques maîtrisent assurément l'art du tissage des matières filamenteuses,[12] ils emploient sans doute divers types de sennes ou de filets; en outre, ils capturent probablement le poisson au harpon.

En Amérique, les établissements des Vikings ne sont certainement pas permanents; les Nordiques les quittent en 1014 après J.-C.,[13] et ce n'est que plusieurs siècles plus tard que l'existence du vaste continent occidental est de nouveau signalé. Au XII^{e} siècle, on raconte que Madog, un prétendant au trône gallois, traverse l'Atlantique et touche terre au-delà de la limite méridionale de l'aire de répartition du saumon,[14] et qu'en 1348 Henry Sinclair, Earl Des Orcades, aboutit inopinément en Nouvelle-Écosse. Ce dernier ne donne aucune précision sur les espèces de poisson qu'il découvre mais,

selon son biographe, à son débarquement, il peut voir la colline Salmon, dans le comté de Guysborough.[15]

Les premières richesses naturelles tangibles

Peu après le prétendu voyage de Sinclair en Amérique, des pêcheurs basques découvrent les prodigieux stocks de morue au large de Terre-Neuve. Les Basques pêchent dans la mer du Labrador au large du sud-ouest du Groenland, de 1400 à 1420, et se rendent probablement jusqu'à Terre-Neuve en 1430,[16] au moins un demi-siècle avant les découvertes de Christophe Colomb. Comme bon nombre d'autres découvreurs de ressources nouvelles et d'une grande valeur, ils ne souhaitent pas, semble-t-il, répandre la nouvelle de leurs découvertes, car ils désirent se réserver l'usage exclusif de ces zones de pêche de choix aussi longtemps que possible.

Ce n'est donc qu'en 1497, que Jean Cabot fait connaître les richesses de la mer à Terre-Neuve et dans les provinces maritimes lorsqu'il revient du Nouveau Monde. Il prétend que la mer pullule de poissons, si bien qu'il les capture en abaissant simplement un panier sur le côté du bateau.[17] Plus tard, son fils, Sébastien, signale que les poissons sont parfois si abondants qu'ils nuisent au déplacement des navires[18] et, sur une carte des zones de pêche qu'il établit, il inscrit le commentaire suivant : « Cette zone regorge de poissons, de poissons de très grande taille, comme les phoques et l'espèce que nous appelons couramment le saumon ».[19]

En 1500, Gaspar Corte-Real explore au nom du Portugal la côte nord de Terre-Neuve où il observe « Massimenti di salmoni » — du saumon en abondance.[20] Au cours de ses explorations, il établit une pêcherie au profit du Portugal à Terre-Neuve[21] et, en 1506, le gouvernement portugais commence à percevoir une taxe sur ce nouveau produit d'importance importé d'Occident.[22] Vers la même époque, les Britanniques commencent à pêcher la morue dans les grands bancs et, en 1510, Henry VIII interdit l'achat du poisson d'autres nations afin d'encourager davantage l'exploitation des zones de pêche de Terre-Neuve.[23]

Au départ, les pêcheurs descendent rarement sur terre, sauf pour s'abriter pendant les tempêtes ou se réapprovisionner en eau. Ils pratiquent alors la pêche aux bancs et n'ont pas besoin de base terrestre, car le poisson frais est simplement salé et déposé dans des barils après avoir été nettoyé. Toutefois, ne disposant pas de quantitiés suffisantes de bon sel, ils doivent bientôt faire la pêche à la côte où la morue est séchée au lieu d'être déposée immédiatement dans des barils de saumure. Étant donné que le pont d'un navire n'est pas assez vaste pour permettre le séchage de grandes quantités de poissons, ils doivent installer de petites stations temporaires de séchage à des endroits facilement accessibles le long de la côte. Ils étendent le poisson sur les roches ou sur des échafauds ou chauffauds.

Avec la création des stations de séchage à terre, qui sont souvent situées à l'embouchure d'un cours d'eau où les pêcheurs ont également accès à des réserves d'eau fraîche, ces derniers se rapprochent des concentrations de saumons pendant leur migration, et ce heureux hasard les encourage sans doute à prendre conscience, du moins fortuitement, de la valeur de l'espèce. À l'époque, le saumon est fortement prisé en Grande-Bretagne, à la fois par le peuple et les nobles. Par exemple, au début du XVI[e] siècle, dans les riches familles britanniques, on nourrit les domestiques de saumon et, avec cinq livres, un earl peut se procurer assez de saumon pour nourrir sa maisonnée pendant toute une année.[24] En conséquence, de grandes quantités de saumons sont saumurés chaque saison dans les diverses stations de Terre-Neuve et expédiées en Angleterre avec les barils de morue; aussi, à Terre-Neuve, la pêche du saumon prend d'année en année plus d'importance comme un à-côté profitable de la pêche de la morue.

Lorsque Jacques Cartier entreprend ses voyages d'exploration en 1534, on sait qu'il y a du saumon dans d'autres régions d'Amérique du Nord. En pénétrant dans la baie des Chaleurs, il aperçoit « de nombreux prés verdoyants, des herbes de choix et des étangs où foisonne le saumon ».[25] Il est pratiquement impossible que Cartier n'observe pas le saumon dans la baie, car il y navigue à la mi-juillet, au moment où se produisent d'importantes remontes; à compter de ce jour, la baie des Chaleurs est classée parmi les régions à saumons les plus prolifiques du continent. En effet, les Indiens la surnomment « Ecketaun Nemaachi », à savoir « mer de poissons » en raison des vastes stocks de saumons qui y pénètrent régulièrement.[26] Après avoir contourné Gaspé, Cartier s'engage dans le fleuve Saint-Laurent, où il observe de nouveau le saumon et constate que celui-ci est très populaire chez les autochtones.[27]

Après Cartier, peu d'auteurs font des descriptions circonstanciées de l'Amérique du Nord et de ses poissons pendant plusieurs décennies, bien que des rapports sur le pays et ses ressources — particulièrement celles de Terre-Neuve — atteignent parfois l'Europe. Les Européens croient que le Nouveau-Monde est froid et inhospitalier; toutefois, pour les pêcheurs européens, ces eaux sont à la fois célèbres et familières.

Parmi d'autres, Anthony Parkhurst fait valoir, en 1578, les produits de Terre-Neuve, notamment le saumon.[28] Puisque les Français étalent leur présence dans le Saint-Laurent et le golfe, la Grande-Bretagne décide d'imposer sa souveraineté sur l'île de Terre-Neuve et, à cette fin, en 1583, Sir Humphrey Gilbert est chargé de prendre possession des terres au nom de la Couronne et de convertir les païens.[29] Il s'arrête à St-Jean, qu'il juge « fortement peuplée et très fréquentée »; il y impose son autorité et commence à percevoir une taxe auprès des

navires de pêche étrangers. Il donne les précisions suivantes au sujet des pouvoirs dont il est investi par la Couronne : « . . . Outre notre indemnité, nous recevions des vins, des marmelades, des biscottes ou des biscuits savoureux, des huiles douces et divers aliments fins. Aussi, tous les jours, on nous donnait des saumons, des truites, des homards et d'autres poissons frais en quantité ».[30]

Après avoir établi son autorité à Terre-Neuve, Gilbert a l'intenion d'explorer les régions du sud, en suivant la côte de l'Amérique. En quittant le cap Race, il se dirige d'abord au sud-ouest, entre l'île du Cap-Breton et l'île de Sable; toutefois, lorsque l'île du Cap-Breton est en vue, une violente tempête se lève et il perd l'un de ses navires. Après avoir dérivé vers le nord pendant six jours dans une embarcation non pontée, un certain nombre de membres de l'équipage du navire échouée réussissent en ramant à gagner Terre-Neuve, où ils débarquent à l'embouchure d'une rivière sur la côte sud.

> Nous nous y sommes reposés pendant trois jours et trois nuits et nous nous sommes très bien rassasiés avec des pois et des baies; nous avons baptisé le cours d'eau St-Laurent, car il était aussi beau que le fleuve du même nom au Canada; et il y avait du saumon à profusion.[31]

Ces rescapés ont plus de veine que Gilbert, qui perd la vie pendant une autre tempête au cours de son voyage de retour en Grande-Bretagne.

Il est presque certain qu'on pêche le saumon à des fins commerciales en divers emplacements à Terre-Neuve à l'époque.[32] On peut présumer qu'en 1583, les habitats du saumon ne sont pas encore pollués mais, cette année, pour la première fois, l'homme contamine intentionnellement un cours d'eau à Terre-Neuve, et les effets sont dévastateurs à plus d'un égard :

> Nous avons incité notre amiral à incendier la forêt de manière à pouvoir y pénétrer et observer le pays. Il ne s'y est pas opposé, mais s'inquiétait des graves répercussions que risquait d'avoir l'incendie. En effet, des personnes fort fiables avaient signalé et confirmé que lorsqu'un incendie ravageait accidentellement une région, les poissons restaient éloignés pendant sept années entières car les eaux étaient aigries par les résines qui coulaient alors dans les cours d'eau.[33]

Les pêcheurs britanniques se rendent également dans le golfe Saint-Laurent et en bordure de la côte de la Nouvelle-Écosse; par exemple, en 1583, Stephen Bellinger navigue dans la baie Passamaquoddy et baptise l'île Grand Manan;[34] en 1593, l'équipage d'un navire britannique, le Marigold, s'arrête à Margaree Harbour pour remplir ses barils d'eau et y observe des Indiens qui pêchent le saumon derrière des barrages.[35]

Une espèce étrange et merveilleuse

Pendant la période précoloniale en Amérique du Nord, pratiquement toutes les nations côtières d'Europe ont affaire d'une manière ou d'une autre avec le saumon du Nouveau Monde, qu'elles le pêchent, le vendent ou l'achètent; le saumon salé est vendu dans les marchés jusque dans les pays méditerranéens. Bon nombre des premiers explorateurs ou aventuriers ne possèdent probablement aucune connaissance scientifique sur ce poisson car, dans une large mesure, ils le capturent accidentellement.

Certaines personnes, comme Henry Hudson, ont eu peut-être la chance de vivre leur jeunesse près d'un cours d'eau à saumons et d'observer périodiquement cette espèce. Toutefois, à moins de lire le latin et d'avoir accès à l'oeuvre d'Hector Boethius intitulée *History of Scotland* et publié en 1517, les gens ne sont probablement pas familiarisés avec la nature véritablement « étrange » du saumon, à savoir que cette espèce est plus abondante en Écosse que dans toute autre région du monde, qu'elle fraie sur le sable des cours d'eau non salée, que le frai se dissout au toucher et que les jeunes poissons partent en mer et reviennement au bout de vingt jours : ils ont « miraculeusement » grossi, mais ils ont l'estomac vide. Quoiqu'il en soit, ces soi-distantes « caractéristiques » n'ont probablement aucune importance pour les commerçants ou les aventuriers; tant et aussi longtemps que les pêcheurs peuvent capturer le saumon à l'embouchure des ruisseaux d'eau douce pour nourrir les humains, l'histoire naturelle de l'espèce — l'origine du saumon et le tracé de ses voies migratoires — n'a aucune portée pratique.

NOTES

[1]Téléjournal de Radio-Canada anglais, 13 avril 1975.

[2]Robert Wallace, « A Viking Village in America », *Nature-Science Annual* (New York : Time-Life Books, 1974), p. 18.

[3]Alex Stephenson, « Ships West », *North*, Vol. XVII, No. 2, mars–avril 1971, pp. 14–19.

[4]Farley Mowat, *West Viking* (Boston : Little, Brown, 1965), pp. 117–118.

[5]*Ibid.*

[6]Wallace, « A Viking Village », p. 18.

[7]Mowat, *West Viking*, p. 239.

[8]Il s'agit de l'emplacement où est située l'importante entreprise de pêche commerciale du saumon de George Cartwright, à la fin des années 1700; voir George Cartwright, *Captain George Cartwright and His Labrador Journal, 1770–1786*, éd. C.W. Townsend (Boston : D. Estes, 1911).

[9]Moses H. Nickerson, « A Short Note on the Yarmouth 'Runic Stone' », *Collections* of the Nova Scotia Historical Society, XVII (19/2), 51.

[10]A.C. Jost, *Guysborough Sketches and Essays* (Kentville : Kentville Publishing, 1950), pp. 18–19.

[11]Mowat, *West Viking*, p. 78.

[12]Wallace, « A Viking Village », p. 24.

[13]Bien que les Nordiques quittent leurs principaux établissements d'Amérique au cours de la première décennie du XI[e] siècle, certains de leurs aventuriers se rendent toujours en Vinland par la suite; voir Samuel Eliot Morison, *The European Discovery of America* (Oxford University Press, New York, 1971), pp. 57–58.

[14]Ellen Pugh, *Brave His Soul* (New York : Dodd, Mead, 1970), p. xvi.

[15]Selon une théorie, Sinclair débarque sur la côte de la province qui fait face au Golfe, en un point situé au sud ou au sud-est de l'île Pictou et prend la fumée provenant d'un bassin houiller en train de brûler à l'intérieur des terres pour celle d'un volcan lointain. On suppose qu'il s'agit du mont Salmon, dans le comté de Guysborough, une colline de 820 pieds de hauteur située au sud-ouest de la ville actuelle de Guysborough. Voir Frederick Jullins Pohl, « Land of the Smoking Hill », *Dalhousie Review*, XXXI (Autumn 1951), p. 163.

[16]Mowat, *West Viking*, p. 455. Mowat prétend qu'un Basque connaît l'île de Sotkfixa (Terre-Neuve) en se basant sur la carte Andrea Del Bianca. Par contre, il est prouvé que cette carte est un faux; Wallace, « A Viking Village », p. 24.

[17]Lettre de Raimondo de Soncino au duc de Milan (18 décembre 1497), dans John C. Pearson, éd., *The Fish and Fisheries of Colonial North America* (Washington : Department of the Interior, 1972), p. 3.

[18]Peter Martyr, « The Decades of the New World », extrait de in *ibid.*, p. 3.

[19]Clement Adams, « An Extract Taken out of a Map of Sebastian Cabot », extrait de in *ibid.*, p. 4.

[20]Extrait de Anthony Netboy, *The Atlantic Salmon, A Vanishing Species?* (London : Faber, 1968), p. 315.

[21]C.J. Harris, éd., *Quick Canadian Facts*, 23[e] édition (Toronto : Thorn, 1967), p. 11.

[22]Pearson, *Fish and Fisheries*, p. 116.

[23]D.W. Prowse, *A History of Newfoundland* (London : MacMillan, 1895; reprinted Belleville, Ont. : Mika, 1972), p. 33.

[24]*Ibid.*, p. 19.

[25]H.P. Biggar, « The Voyages of Jacques Cartier », excerpted in Pearson, *Fish and Fisheries*, p. 5.

[26]Moses Perley, *The Sea and River Fisheries of New Brunswick* (Fredericton : J. Simpson, 1852), p. 10.

[27]Biggar, « *The Voyages of Jacques Cartier* », p. 158.

[28]« Anthony Parkhurst's Letter », (1578) dans Richard Haklyut, *The Principal Navigations of the English Nation*, Everyman's Library, Vol. 6 (London : J.M. Dent, 1962), p. 16.

[29]Edward Hoie, « A Report on the Voyage of Sir Humphrey Gilbert », (1583) dans *ibid.*, p. 16.

[30]*Ibid.*, p. 17.

[31]Richard Clarke, « A Relation of Richard Clarke of Weymouth », (1583) dans *ibid.*, p. 41.

[32]George Peckham, « A True Report of the Late Discoveries . . . by Sir Humphrey Gilbert », dans *ibid.*, p. 62.

[33]Lettre de Stephen Parmenius (6 août 1583) extraite de *ibid.*, page 62. Gilbert impose un système où le capitaine du premier navire qui pénètre dans le havre pendant la saison détient le droit exclusif de diriger d'autres pêcheries de cette région et de capturer le poisson dans le havre cette année.

[34]J. Clarence Webster, *An Historical Guide to New Brunswick* (New Brunswick : Bureau of Information and Tourist Travel, 1947), p. 64.

[35]Richard Fisher, « The Voyage of the Ship Called the 'Marigold' », (1593) dans Hakly[illegible], *Principal Navigations*, Vol. 6, p. 94.

CHAPITRE

IV
La pêche aux débuts de la colonie 1604-1713

Acadie arcadienne

Un jour de l'été 1604, un navire aux armes de la France s'engage dans la baie de Passamaquoddy après avoir longé les côtes de la baie Française (baie de Fundy). C'est l'expédition de Pierre du Gua, sieur de Monts, qui avec la faveur du Roi est à la recherche d'un emplacement pour y fonder une colonie permanente au Nouveau Monde. M. de Monts est accompagné de deux hommes, Samuel de Champlain et Jean de Biencourt, sieur de Poutrincourt, tous deux ayant laissé des descriptions détaillées de ces premiers efforts de colonisation et des ressources que recelait le pays.

Champlain, qui à l'époque accomplit son troisième voyage en Amérique, est impressionné par la beauté, les avantages et les promesses de l'immense étendue d'eau dans laquelle il vient de pénétrer, et note que « il y a une multitude de bons endroits pouvant contenir tous les navires possibles et où abonde le poisson en saison, comme la morue, le saumon, le bar, le hareng, l'aiglefin et un grand nombre d'autres espèces ».[1] Poutrincourt déclare ensuite qu'ils ont trouvé dans la baie du hareng en quantités si considérables qu'on pourrait en nourrir une ville entière,[2] sans parler des autres poissons tout aussi abondants en saison.

De Monts, ayant décidé d'ériger la colonie sur les rivages de cette baie, débarque sur l'île Sainte-Croix (île Dochet), petit môle de terre surgissant de l'estuaire Sainte-Croix à environ cinq milles en amont de l'actuelle ville de St. Andrews. Le premier hiver passé sur l'île représente une période de misère et de privation pour les 79 habitants; bien que les historiens s'accordent généralement à dire que l'hiver de 1604–1605 a été particulièrement rigoureux dans la région, la situation lamentable de de Monts et de ses hommes n'aurait guère été meilleure même si la saison avait été plus clémente, ceux-ci étant mal préparés à supporter la grande différence qu'il y avait entre survivre dans un Canada primitif et vivre dans un pays civilisé comme la France. Lorsque le printemps arrive, 39 hommes sont déjà morts, soit la moitié de la population blanche d'Amérique.[3]

La réduction saisonnière de la main-d'oeuvre causée par la « maladie de l'hiver » devait empoisonner les premières colonies du Nouveau-Monde pendant de nombreuses années à venir. Ironie du sort, le poisson — principal motif de la fondation d'un grand nombre des nouvelles colonies et espoir sur lequel reposaient leur survie et leur prospérité — est tenu largement responsable de la mort prématurée d'un si grand nombre de nouveaux habitants. Lescarbot écrit que :

> Se nourrir constamment de poisson dont la chair n'est pas bonne et ferme ou des crustacés sans pain est dangereux et cause la dysentrie, comme nous avons pu l'observer chez certains sauvages qui en sont morts. Cet état de fait peut également être prouvé par la mort de vingt des hommes du sieur de Monts la première année où ils ont hiverné à Kébec, tant parce qu'ils ont changé d'habitation que parce qu'ils ont mangé trop d'anguilles et d'autres poissons.[4]

Bien entendu, ce n'est pas forcément la consommation d'anguille, de saumon et d'autres espèces qui provoque un taux de mortalité aussi élevé chez les hommes de Champlain ou de Monts, ni même la consommation de poisson gâté. La malnutrition et une carence en vitamine C sont plus souvent qu'autrement la cause de la maladie et la mortalité chez les premiers Européens en Amérique — c'est-à-dire non pas ce qu'ils mangent mais plutôt ce qui leur manque.

Au printemps de 1605, de Monts déménage la colonie qu'il a construite et la main-d'oeuvre qui lui reste pour les transporter de l'autre côté de la baie de Fundy et y installer l'habitation à Port-Royal sur les rives du bassin d'Anapolis où la colonie finit par croître

et prospérer. Champlain consacre une grande partie de son séjour en Amérique du Nord à explorer la côte en détail à partir de la Nouvelle-Angleterre jusque dans le haut Saint-Laurent, et ses écrits mentionnent fréquemment la présence et l'abondance du poisson.[5] Nul doute qu'il goûte le saumon de la région de Sainte-Croix lors du pénible séjour qu'il y fait et, par la suite, il explore les rivières Penobscot et Saint-Jean où, selon lui, de nombreux navires pourraient facilement être chargés d'une variété et d'un nombre considérable de poissons.[6] Sur ces rivières, il rencontre également des Indiens qui pendant cinq ou six semaines d'affilée pendant la saison de la pêche sont entièrement occupés à pêcher. L'intérêt de Champlain pour la pêche ne semble pas être seulement fortuit, comme le révèle la remarque suivante, qui montre que l'on pourrait peut-être lui accorder le mérite d'avoir établi en Amérique la première station piscicole :

> J'en fis un (jardin) pour éviter l'oisivité, entouré de fossés pleins d'eau, auxquels y avait de fort belles truites que j'y avais mises, et où descendaient trois ruisseaux de fort belle eau courante, . . . J'y fis aussi un petit réservoir pour y mettre du poisson d'eau salée, que nous prenions quand nous en avions besoin.[7] *

À Port-Royal, les Français commencent à pratiquer le troc avec les autochtones, à s'adonner un peu à l'agriculture et à la pêche. Le club social le plus ancien au Canada l'*Ordre de Bon-Temps* est fondé par Champlain à l'habitation et profite de la grande variété de poissons qu'on y trouve en servant du saumon, du bar, de l'alose et d'autres produits délicieux de la pêche lors de réunions tenues régulièrement. Encouragés par les rapports émanant de Port-Royal sur les ressources halieutiques considérables de la région, d'autres pêcheurs ayant en vue un intérêt commercial jettent rapidement les bases d'établissements en Acadie. En 1610, une association de commerçants et de pêcheurs de Saint-Malo établit un port sur l'île Caton, actuellement Long Reach, sur la rivière Saint-Jean.[8]

Bien qu'en 1613 Port-Royal soit ravagé par un ennemi venu de Jamestown, en Virginie, qui freine quelque peu l'activité des Français dans la région, cette hostilité ne décourage pas l'exploitation de la pêche par les Français dans le golfe Saint-Laurent; en 1619, deux associations de marchands sont organisées en France pour exploiter les ressources de ce secteur. Une société obtient le droit d'établir une pêche côtière — la compagnie de la Pêche sédentaire de l'Acadie — tandis que l'autre obtient du Roi l'autorisation de commercer avec les Indiens. La principale base de la pêche côtière est installée à l'île Miscou.[9]

L'influence et la pêche françaises continuent de croître dans tout le secteur côtier de l'Acadie, et même à l'époque de Lescarbot, les pêcheurs européens sont si bien connus des Indiens de la région qu'on prétend à l'époque que la langue de ces derniers se compose à moitié de basque.[10] Les Anglais essaient de conserver leur prise de Port-Royal grâce à une colonisation sporadique, financée par la vente des titres de chevalier et de baronnet, mais ces efforts s'avèrent inutiles, l'Acadie étant rendue à la France en 1632. De nouveau, les Français se consacrent à l'exploitation et à l'extension des pêcheries.

Cinq années auparavant, en 1627, quelques personnages dont Champlain, le Cardinal de Richelieu et Isaac de Razilly forment la compagnie des Cent-Associés connue aussi sous le nom de compagnie de la Nouvelle-France, avec l'espoir de monopoliser le commerce dans la partie de l'Amérique du Nord contrôlée par la France. En Acadie, leur principal effort dans les premières années vise à équiper Charles de Saint-Étienne de La Tour à Cap de Sable. En 1632, Isaac de Razilly forme une société subsidiaire, dont le centre d'opérations est à La Hève (LaHave) et devient gouverneur de la colonie.[11] Tout comme Champlain, Razilly est profondément impressionnée par les possibilités offertes par la pêche tout le long de la côte, et il écrit à Lescarbot que « les lacs y sont remplis de toutes espèces de poissons d'eau douce. La mer regorge de flétan du Groenland, d'esturgeon et de saumon ».[12] *

Sous la direction de Razilly, l'intérêt accordé au saumon et aux zones productrices de saumon prend de l'ampleur. L'espèce est signalée à la rivière aux Ours (rivière au Saumon, comté de Digby) et aux îles de Tousquet (Tusket) où « abondent la truite et le saumon ».[13] À LaHave même, ce poisson est pêché en grande quantité par les hommes de Razilly et vraisemblablement expédié en France comme produit d'exportation. Razilly fonde également des postes à Port-Rossignol (Liverpool), Petite-Rivière et Canseau (Canso), où il tente d'établir soit une colonie ou des stations de pêche sous la direction de son lieutenant Nicholas Denys.[14] Sous la gouverne de Razilly, l'harmonie règne entre les différents groupes de Français en Acadie et les progrès sans être rapides s'effectuent régulièrement et sûrement. Il montre que l'Acadie n'a pas que la morue à offrir à l'Europe, et pendant la courte durée de son administration, la pêche d'espèces autres que la morue prend de l'expansion, le commerce des fourrures atteint des proportions considérables et l'établissement sur les terres à des fins agricoles gagne en importance.

Après la mort de Razilly en 1635, la situation se détériore, les différentes activités sur lesquelles il avait la haute main s'en allant à la dérive, et les participants sont à couteaux tirés pour exercer le contrôle sur les diverses parties de la côte. En 1640 par exemple, il y a en Acadie trois gouverneurs — Denys, La Tour et Charles de Menou d'Aulnay — qui se livrent tous une concurrence féroce pour s'approprier les ressources et

le pouvoir dans la région. Ces querelles internes fréquemment accompagnées d'une hostilité déclarée et de destruction persistent jusqu'en 1654, année où la Grande-Bretagne s'empare une nouvelle fois de l'Acadie.[15]

Malgré tout, ce bref épisode d'occupation par les Anglais ne ralentit pas entièrement les activités halieutiques de la France. Cela était encore visible notamment dans la région du golfe et sur la rivière Sainte-Marie (rivière St. Marys) où, vers 1655, un commerçant nommé La Giraudière s'établit, devenant ainsi le premier à profiter commercialement de la pêche au saumon dans ce secteur. En 1658, il s'installe également à Chédabouctou (Guysborough).[16]

L'Acadie est encore une fois rendue à la France en 1667 par le traité de Bréda, mais elle n'occupe plus tellement de place dans les plans ultérieurs de la France pour la consolidation et l'expansion territoriales. Elle est laissée à elle-même, ses progrès étant réalisés principalement grâce aux efforts de l'entreprise privée de la population faible mais permanente, remontant aux années 1630.[17] Ses habitants — les Acadiens — sont avant tout des agriculteurs soucieux d'assurer leur subsistance et dispersés sur une vaste surperficie dans un système seigneurial assez souple. Les conditions dans lesquelles ils vivent sont souvent dures et terribles, et au début il y a peu de marchés pour écouler les produits. Un gouverneur va même jusqu'à encourager les Anglais à pêcher sur la côte croyant que cela peut améliorer le commerce et assurer un débouché facile aux produits régionaux.[18]

Les Acadiens pratiquent la pêche dans les rivières pour assurer leurs propres besoins; ils sont particulièrement attirés par le saumon, l'alose, le gaspareau et l'anguille, espèces qui effectuent toutes des migrations annuelles dans les nombreux cours d'eau. Néanmoins, l'impact des Acadiens sur ces ressources reste faible, leur nombre total n'excédant pas 700 habitants en 1671 et n'atteignant que 855 lors du premier recensement officiel de 1686.[19] De concert avec les colons qui exploitent les postes de traite et les stations de pêche côtière, les Acadiens pêchent dans la majorité des rivières à saumon importantes, dont les plus remarquables sont Penobscot, Saint Jean, Petitcodiac, Maccan, au Saumon (Truro), Shubénacadie, Avon, Gaspereau, Cornwallis, Annapolis, LaHave, Musquodoboit, St. Mary's, Guysborough, Inhabitants, Margaree, French (comté de Colchester), Miramichi et Restigouche.

L'une des exploitations de pêche les plus importantes en Acadie est celle de Nicolas Denys. Celui-ci arrive dans la colonie en 1632 avec Razilly et passe un certain temps à LaHave à mettre sur pied un commerce de poisson et de bois avec la France. Pendant la période perturbée qui suit la mort de Razilly, Denys étend ses activités de pêche à d'autres régions de l'Acadie, notamment dans le golfe Saint-Laurent, construisant des postes à Miscou (1645), Saint-Pierre (Cap Breton, 1650), Nepisiguit (Bathurst, 1652) et Chédabouctou (Guysborough, 1659). En 1653, Denys achète à la compagnie de la Nouvelle-France les droits d'accès à la côte et aux îles du golfe Saint-Laurent — vaste territoire s'étendant du Cap Canso jusqu'à Gaspé et comprenant l'île Royale (Cap Breton), les îles de la Madeleine et l'île Saint-Jean (Île-du-Prince-Édouard).[20]

Au cours des années 1650, le principal domaine de Denys est l'île Royale où, affirme-t-il, la pêche au saumon est pratiquée à plusieurs endroits sur tout son pourtour. Il fait remarquer qu'à Sainte-Anne où une petite colonie française et une mission de Jésuites existent depuis environ 1635,[21] « il y a pesche de saumon dans le Havre, mais le maquereau y est (particulièrement) abondant ».* À propos d'un autre endroit de l'île, probablement Margaree ou Mabou, il observe que « . . . l'on entre dans une petite rivière à chalouppes, où l'on pesche force Saumons.[22] »* Parlant de la station Saint-Pierre, Denys écrit : « L'autre costé de terre. . . a plus de dix lieuës; ce ne sont que sapins autour, où la terre ne vaut rien jusques à une petite rivière, où il se trouve de bonnes terres & dans laquelle l'on pesche des Saumons[23] ».* La « petite rivière » était probablement la rivière Inhabitants, même s'il y ait de bonnes terres agricoles et aussi du saumon à Grand River.

Denys est probablement le premier à tirer un avantage commercial notable du saumon en Acadie. Dans ses écrits, il mentionne fréquemment cette espèce et fournit des détails captivants sur ses contacts avec ce poisson. Par exemple, à propos d'une excursion de pêche sur une rivière au fond de la baie Chédabouctou, Denys écrit :

> . . . je fis donner un coup de saine à l'entrée, où il se prit une si grande quantité de Saumons, que dix hommes ne l'a peurent amener à terre, & quoy qu'elle fust neusve, si elle n'eust crevé le Saumon l'auroit emportée, nous en eusmes encore plein notre chalouppe : les Saumons y sont forts, les moindres ont trois pieds de long. Une autre fois, je fus pescher à quatre lieuës dans le haut de la riviere jusques où les chalouppes peuvent aller : il y a deux fosses où je fis jetter la saine : en une je pris bien dequoy remplir une barique de truites saumonnées, & en l'autre six-vingts Saumons.[24]*

Il s'agit probablement de la rivière Guysborough où Denys établit une station de pêche vers 1659; elle reste un endroit recherché pour la pêche, après son départ. On y trouve encore du saumon mais pas en grande quantité — 52 saumons pesant en moyenne 6 livres chacun et mesurant bien moins de 3 pieds de long y sont pêchés à la ligne en 1972.[25]

Avec le temps, les conflits avec d'autres commerçants français de la région et le feu qui détruit le poste de Saint-Pierre en 1668 incitent Denys à transférer ses

principales entreprises au poste de Nepisiguit. S'il est impressionné par la quantité de saumons au Cap Breton, il n'est pas moins émerveillé par la quantité et la taille de cette même espèce sur la côte nord du Nouveau-Brunswick et note que, dans la rivière Nigadoo seulement, il y a « . . . du saumon d'une longueur extraordinaire, il s'y en est pris de 6 pieds de long ».[26] * À Nepisiguit, Denys découvre que trois des quatre rivières se jetant dans le havre « abondent en saumon », et à mesure qu'il explore la côte, des rivières à saumon encore plus étonnantes attirent son attention. Lors d'une expédition au sud, il note l'espèce dans la rivière Cocagne et lorsqu'il voyage dans le nord, à Gaspé et à la Malbaie, il signale que le saumon y a remonté « en grand nombre »; mais nulle part ailleurs il ne découvre autant de saumons que sur la Miramichi. Lorsqu'il arrive à cet endroit, il a beaucoup de difficultés à pourchasser les pigeons voyageurs, mais

> Si les tourtres nous tourmentoient par leur abondance, les Saumons nous donnoient bien plus de peine, il en entre en cette riviere une si grande quantité, que la nuit l'on ne peut dormir tant est grand le bruit qu'ils font en tombant sur l'eau apres s'estre jettez ou élancez en l'air.[27] *

Les registres n'indiquent pas dans quelle mesure Denys exploite véritablement les ressources en saumon de son domaine. Il s'intéresse principalement au commerce des fourrures, à la pêche à la morue et au commerce avec les Indiens, mais ses hommes pêchent probablement aussi chaque année un nombre considérable de saumons pour les expédier en France — bien qu'aucun de ses écrits n'en fasse mention.

Conformément aux conditions du privilège considérable reçu de la compagnie de la Nouvelle-France, Denys est enu d'installer des colons sur ses concessions territoriales, devoir accompli selon toute apparence avec un succès modéré; le recensement de 1688 indique cinq familles établies à Percé, trois dans la partie supérieure de la baie des Chaleurs, trois à Nepisiguit et trois à Miramichi.[28] Le principal habitant de Miramichi est Richard Denys, fils de Nicolas, qui prend en main la direction des affaires paternelles à la mort de son père en 1688.

Richard construit un petit poste fortifié sur la rive nord de la Miramichi, immédiatement en face du point de rencontre des deux principaux bras de la rivière.[29] Les renseignements concernant ses activités sont rares, mais, d'après l'une de ses lettres, il semble s'être beaucoup intéressé à la pêche au saumon. La lettre en question, écrite en 1689, se présente sous la forme d'une requête à la cour de France pour obtenir la permission d'embaucher un équipage irlandais sur l'un de ses navires comme mesure de sécurité pour son commerce, pendant la guerre entre la France et l'Angleterre qui vient de débuter cette année-là. La lettre mentionne « les avantages et les profits à tirer de la pêche au saumon », et laisse entendre qu'un équipage irlandais pourrait naviguer sous pavillon britannique pour des raisons de sécurité; on présume que le navire devait être chargé des profits accumulés grâce à cette pêche.[30] Après la mort de Richard en 1691, les colonies de la côte du golfe dépérissent et sont finalement abandonnées; des 102 habitants que le père Denys cite dans son recensement de 1688 il n'en reste plus que deux sur la côte en 1725 — un colon à Pabos et un seul commerçant français à Miramichi.[31]

Un autre commerçant, contemporain de Nicolas Denys en Acadie, est Charles de La Tour, dont les procès et les tribulations sont restés célèbres dans l'histoire de la colonie; l'on sait moins bien par contre qu'après 1631, La Tour pratique activement la pêche dans son emplacement de port Saint-Jean et construit sur la slikke au sud de l'île Navy, l'une des premières barrières à poisson jamais utilisées par les Blancs de la région.[32] C'est le gaspareau qui est principalement recherché, mais on pêche aussi l'alose, le saumon et le bar. Par la suite, un capitaine français au long cours qui, au début du 18e siècle, effectue de nombreux voyages à Port-Royal compare la pêche de Saint-Jean avec celle du lieu précédent en disant que : « La truite et le saumon abondent en certains endroits mais je n'ai jamais vu une seule grillade de ces espèces à Port-Royal. Lors d'une expédition à la rivière Saint-Jean, j'en ai tant mangé que je ne veux plus en voir ».[33]

En 1686, il ne reste plus que cinq familles sur la rivière Saint-Jean. La première colonie fondée par La Tour à Fort Sainte-Marie est victime du conflit entre les Anglais et les Français au cours des années 1650. Néanmoins, l'échec de cette région surprend certains explorateurs français qui trouvent que les conditions agricoles et le potentiel halieutique y sont les plus prometteurs en Acadie. Par exemple, Antoine de Lamothe Cadillac parcourt toute la région le long de la rivière en 1691 et rapporte que : « Ce territoire est le plus riche parce qu'il possède les meilleurs sols et que la pêche au saumon y est incomparable et peut être pratiquée sur un parcours d'une longueur de 80 lieues ».[34] Même si Cadillac enjolive peut-être la situation en ajoutant quelques lieues en amont de Grand Falls, il ne fait aucun doute que la rivière Saint-Jean avait une abondance de saumons, peut-être même comparable à celle des rivières Miramichi ou Restigouche.

Même si les activités de La Tour et de Denys sont des exemples particulièrement remarquables de l'intérêt porté à la pêche acadienne à cette époque, d'autres activités sont entreprises — ou sur le point de l'être — sur toute la côte avec une attention croissante accordée à la valeur de la pêche dans les rivières. Nous avons déjà signalé que Nicolas Denys n'était pas en mesure d'exercer un contrôle absolu sur son domaine. Il est fréquemment harcelé par des intrus et des rivaux —

divers personnages intéressés par la pêche qui, recherchant la faveur du Roi pour obtenir leurs propres droits et concessions, protestent contre le monopole géographique considérable exercé par Denys. Un premier exemple est fourni après 1682 par la compagnie de la Pêche sédentaire de l'Acadie — la compagnie Acadia. Avec le consentement du Roi qui lui accorde l'accès à la côte de l'Acadie et à la rivière Saint-Jean, la compagnie tente d'abord d'utiliser celle-ci avant de choisir finalement le fond de la baie Chédabouctou — ancien emplacement de Denys — comme principal centre d'exploitation. En 1687, le poste compte 150 personnes, dont plus de la moitié sont des pêcheurs[35] et dont certains pacquent sans aucun doute du saumon de la rivière Guysborough et de la rivière au Saumon pour l'exporter en France.

À son tour, le monopole de cette compagnie est contesté par d'autres entreprises de pêche et de nouvelles dispositions s'imposent concernant les concessions et droits de pêche. Apparemment, Nicolas Denys est le seul possesseur de la côte du golfe jusqu'en 1686, année où Gabriel Gautier, membre de la compagnie Acadia, fait l'acquisition de droits de pêche à l'île Saint-Jean et aux îles de la Madeleine; cependant, les efforts de Gautier pour y établir un poste de pêche sédentaire échouent. La concession accordée initialement à Denys par la compagnie de la Nouvelle-France est révoquée et, en 1687, les droits de pêche à l'île Royale sont concédés à un dénommé Bergier, directeur de la compagnie Acadia; en compensation, Denys reçoit une vaste seigneurie dans la région de Miramichi.[36]

Par conséquent, à la fin du XVII[e] siècle, les intérêts français dans la pêche au saumon sur toute la côte de l'Acadie sont bien délimités. On pêche régulièrement sur la rivière St. Mary's et, plus à l'ouest, Mouscoudabouet Harbour (Musquodoboit) est décrit comme un havre convenant aux petites embarcations de pêche ainsi qu'« une excellente région pour la chasse, et où il y a de la pêche au saumon ».[37] LaHave, Port-Rossignol, Port La Tour et Port-Royal sont des noms mentionnés précédemment parce qu'ils sont vraisemblablement associés au saumon; un autre endroit fréquemment mentionné est la baie de Passamaquoddy, à propos de laquelle un Français fait la remarque suivante : « On peut y pêcher la morue à coups de pistolet à partir de la terre ferme et le saumon y est capturé à huit lieues en amont de la rivière Sainte-Croix ».[38]

L'île Royale est également célèbre pour son saumon. Lorsque Joseph Robinau, sieur de Villebon, devient gouverneur de l'Acadie en 1691, il se tient très au courant des entreprises de la colonie. Dans son registre de renseignements sur la pêche, il ne peut fournir des descriptions exactes de l'île Royale, mais il connaît les havres les plus importants comme la baie des Espagnols (Sydney), Havre à la baleine (Baleine Cove), Havre à l'Anglois (Louisbourg) et Neiganiche (Ingonish) où les Français vont pêcher. Il note également que « de plus il y a (sur l'île Royale) de nombreuses rivières grouillantes de poissons, en particulier de saumons ».[39] En 1699, écrivant au comte de Pontchartrain, secrétaire d'État aux affaires maritimes, Villebon faisant allusion au potentiel halieutique de l'Acadie en général affirme :

> Il me semble, sire, que nous pouvons tirer de la pêche dans ce pays de la morue, du saumon, du hareng, du maquereau, de la sardine, de l'alose, du gaspareau, de l'esturgeon, du bar, de l'aiglefin, poissons qui peuvent tous être salés pour L'Europe ou les Îles.[40]

En fait, la pêche prend une expansion rapide mais seule la suprématie de la France Commence à fléchir. La présence des pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre y a été encouragée dans l'espoir qu'ils représenteraient un marché pour les produits locaux, permettant ainsi de maintenir les colons acadiens sur leurs terres. Toutefois, les colons de la Nouvelle-Angleterre manifestent peu d'intérêt pour ce genre de commerce, par contre ils font pour leur propre compte d'excellentes récoltes dans les eaux acadiennes. Lorsque la guerre éclate entre la France et l'Angleterre en 1689, les hostilités entre les deux parties existent déjà en Acadie depuis plusieurs années, la Nouvelle-Angleterre dominant la pêche locale et pillant souvent les bateaux acadiens. Cependant, les Français ne tardent pas à répliquer et pendant la première année de la guerre seulement, la France est supposée avoir confisqué 54 des 60 ketches de pêche en provenance de Salem.[41]

Même après le retour de la paix en Europe avec la signature du traité de Ryswick en 1697, le calme ne revient pas pour autant dans la pêche acadienne. Villebon, écrivant au gouverneur du Massachusetts, lui propose, en matière de pêche, le maintien d'un état de neutralité entre les deux colonies; cette proposition aurait pu se concrétiser si Villebon n'avait pas stipulé dans sa lettre que les colons de la Nouvelle-Angleterre ne devaient pas pêcher dans les eaux situées à proximité de la côte acadienne tant que toute cette question des droits n'aurait pas été tranchée par Londres et Paris.[42] C'est une condition que les colons de la Nouvelle-Angleterre refusent, et pour finir Villebon reçoit l'ordre du Roi de France de saisir tous les bateaux anglais pêchant à l'est de la rivière Kennebec.[43] À l'encontre de la nouvelle politique, les pêcheurs des colonies britanniques continuent de pêcher dans les eaux limitrophes des postes et des forts acadiens, et vers 1700 ils n'ont pas moins de 300 bateaux en activité dans la région.[44]

Il est évident que les Acadiens ne sont pas trop pressés de s'engager dans l'entreprise pourtant profitable de la pêche commerciale. Villebon déclare en 1699 que le potentiel halieutique du bassin Minas est considérable, mais ajoute que cela n'a pas grande utilité étant donné que les marchés sont encore inexistants.[45]

Autre problème persistant c'est que « jusqu'ici, tous les Acadiens... se sont intéressés davantage au commerce du castor et à la vente de l'eau de vie qu'à l'établissement d'une entreprise de pêche qui, pourtant, offre l'avantage le plus certain et le plus durable... ».[46] En outre, le sieur de Gargas écrivant de Port-Royal à la fin des années 1600 décrit une inspection officielle de la pêche locale qu'il a effectuée :

> Mes instructions comportaient également une brève inspection de la pêche. Cet ordre a été facile à exécuter étant donné que dans toute l'Acadie il n'y a que quatre ou cinq habitants qui pêchent la morue et le maquereau. En fait, les Acadiens négligent la pêche... En premier lieu, il n'y a personne pour acheter leur produit... (et en second lieu) ils n'ont pas les engins nécessaires... qu'importe que la rivière (à Port-Royal) regorge de poissons, il n'y a pas trois colons qui possèdent un filet... (le nombre de filets) en Acadie ne dépasse par six.[47]

Les filets sont rares mais cela n'empêche pas quelques particuliers de la région de Port-Royal et de Chignectou d'utiliser les barrières à poisson. La seine est parfois utilisée pour capturer le saumon, comme l'indiquent les rapports de Denys, mais ces engins ne sont généralement pas accessibles aux habitants et restent plutôt limités aux plus grosses entreprises de pêche. Lorsque le colon acadien pratique la pêche de façon limitée, il emploie le harpon — engin considéré comme supérieur à tout autre.

Si, au terme du XVII[e] siècle, l'histoire sociale et économique de l'Acadie en est encore à son tout début, la connaissance de nombreuses ressources naturelles n'en était pas moins très complète. Si l'on pouvait réunir toutes les données connues à cette époque concernant le saumon et sa distribution, il y aurait peu de cours d'eau où sa présence ne serait pas connue et son abondance, pas exploitée. Néanmoins, dans la colonie vivant de l'agriculture de subsistance, l'importance économique du saumon reste marginale là où la pêche commerciale, qui met l'accent sur la morue, est dominée par quelques sociétés françaises — et de nombreux intrus de la Nouvelle-Angleterre.

Rivière du Canada

Tant Cartier que Champlain parlent dans leurs chroniques de l'existence du saumon dans le Saint-Laurent et certains de ces affluents à la fin du XVI[e] et au début du XVII[e] siècle, et les explorations ultérieures vers les années 1650 révèlent une grande abondance de poissons dans les eaux côtières et intérieures des provinces actuelles du Québec et de l'Ontario. Champlain consacre un temps et des énergies considérables à tenter d'intéresser la cour de France aux pêches. Par exemple, juste avant sa mort en 1635, il parle dans sa dernière lettre au cardinal Richelieu de la variété considérable, de la grande abondance et de l'ampleur extraordinaire des ressources halieutiques à l'intérieur du Canada.[48] Toutefois, la pêche au Canada reste passablement négligée, en grande partie à cause de l'expansion rapide du commerce des fourrures — « le moteur de la vie en Nouvelle-France », qui ne laisse guère d'hommes et d'efforts disponibles pour la poursuite d'autres entreprises. Les Français signalent les premières pêcheries de saumon des aborigènes à partir de la rivière Saguenay au Québec jusqu'à la rivière Credit en Ontario et au sud jusqu'au lac Champlain, mais la majorité de ces régions d'une grande richesse reste entre les mains des Indiens et sont exploitées seulement au minimum par les Français pendant près d'un siècle.

Parmi les premiers rapports détaillés sur le saumon et sa pêche au Canada figurent les écrits des missionnaires jésuites arrivés en Nouvelle-France en 1625, établis à Québec et portant le flambeau de la foi aux villages indiens dans tout le bassin du Saint-Laurent. Rapidement, les missionnaires apprennent des Indiens la valeur de la pêche dans la région et commencent à exploiter cette ressource pour assurer leur propre subsistance. Dans leur « relation » de 1646, il est fait mention de la pêche au saumon de l'Ordre sur les rives du Saint-Laurent. Les missionnaires signalent qu'à Québec leur pêche débute généralement vers la mi-mai mais que, en 1646, le premier saumon n'est capturé que le 11 juin. À la fin de juillet, 200 poissons sont pêchés et salés dans des tonnelets pour les pères en prévision de l'hiver. Ils mentionnent qu'il y a dans leur magasin deux tonnelets de saumon qui leur ont été expédiés d'une pêcherie, « en plus de quatre de notre propre pêcherie et d'un de la part de monsieur le Gouverneur de l'Isle aux Oyes ».[49] Le premier saumon en 1647 est pêché le 10 mai et l'année suivante, le 18 mai; au moment où la saison de pêche prend fin en 1648, c'est-à-dire pendant la troisième semaine de juillet, les jésuites ont salé 18 tonnelets de saumon — probablement 900 poissons.[50]

Les missionnaires jésuites sont amenés par leurs tournées à courvrir un vaste territoire du bassin versant du Saint-Laurent, et ils décrivent fréquemment en détail leurs contacts avec la faune de la région. Par exemple, ils racontent que la rivière Chicoutimi, un affluent du Saguenay, est recherchée par les Indiens pour la pêche au saumon, cette rivière étant profonde et « poissonneuse ».[51] En 1656, un groupe de jésuites en mission apurès des Onondagas à la rivière Oswego souffre beaucoup du manque de nourriture jusqu'à ce que

> Il (Dieu) remplisse de nouveau la rivière de poissons expressément pour nous; car cette même nuit, nos hommes ont capturé 20 gros saumons et de la barbotte. Et le 10 de ce même mois de juillet, en franchissant des

> rapides d'une longueur de cinq lieues — les plus longs que nous ayons rencontrés — nos gens ont tué en cours de route 34 autres saumons à coups de harpon et de pagaie; il y en avait tant qu'on pouvait les abattre sans difficulté.[52]

Toujours sur le même ton paternaliste de l'époque, un autre jésuite décrit la pêche des autochtones en faisant remarquer que

> Nos sauvages. . . (construisent) si bien leurs barrages et écluses qu'ils peuvent capturer en même temps les anguilles qui descendent et le saumon qui va toujours en remontant. . . Les poissons qu'on y (dans les rivières du Canada) trouve communément sont des anguilles et des saumons, pêchés à partir du printemps jusqu'à la fin de l'automne.[53]

Avec une telle abondance dans la vallée du Saint-Laurent, la possibilité de faire des profits grâce au commerce de la pêche avec la France est considérable. Malheureusement, les Français qui viennent s'installer au Canada sont soit des agriculteurs ou des aventuriers, chasseurs de fourrures, tout comme en Acadie, et les ressources halieutiques demeurent considérablement inexploitées si ce n'est pour les besoins locaux. Brisay de Denonville, gouverneur du Canada, déclare que les habitants s'intéressent davantage aux castors et à l'eau de vie; Jean Talon, intendant de Québec, y va plus carrément : « Mis en face de telles richesses (en poisson) ils se comportent comme des paralytiques ».[54]

Une telle apathie étant incomprise à la cour de France, le Roi adresse en 1672 des instructions particulières au comte de Frontenac, à l'époque gouverneur de la colonie, et lui demande de faire tout en son pouvoir pour promouvoir et établir l'industrie de la pêche parmi les habitants. Cependant, Frontenac n'encourage guère cette entreprise et, 16 ans plus tard, dans une autre lettre, la cour réitère les sentiments exprimés précédemment et affirme que l'état d'inactivité des pêcheries ne saurait être toléré.[55] Le père Louis Hennepin écrit :

> Ce qu'il y a de plus remarquable (c'est) que les maîtres de ces contrées peuvent (et) pourraient tenir en respect plus d'un millier de navires qui vont pêcher chaque année et ramènent de l'huile de baleine et de grandes quantités de saumon et de merlu, suffisamment pour approvisionner des royaumes entiers.[56]

Néanmoins, la pêche n'est pas entièrement inactive, car quelques petites stations ont été — et sont en voie d'être — établies à des fins commerciales dans le bas Saint-Laurent. Ainsi, François Byssot, qui depuis 1650 pêche dans la région de Tadoussac, demande une concession sur la côte nord en 1661; cette concession couvre le territoire s'étendant de l'Île aux Oeufs jusqu'à Sept-Îles. Plus tard, Byssot établit un poste à Mingan pour surveiller les concessions et, en 1671, il pêche la morue et chasse le phoque dans cette région. Rien n'indique que Byssot se soit adonné à la pêche au saumon en particulier; en fait, cette espèce n'est pas mentionnée dans l'acte de concession. Il n'en reste pas moins que la rivière Mingan est l'une des meilleures rivières à saumon de cette partie de la côte nord. Par la suite, la fille de Byssot épouse Louis Jolliet, savant explorateur né à Québec, et cette alliance peut avoir été à l'origine de la participation du gendre aux concessions acquises dans le golfe par son beau-père. Toujours est-il que Jolliet reçoit les îles Mingan en 1679 et l'île d'Anticosti en 1680.[57] Sur cette dernière, il établit une base à rivière à l'Huile et commence à approvisionner en poisson les troupes et les habitants de la ville de Québec; d'après ce qu'on signale, ses hommes capturent en une seule saison jusqu'à 5 000 saumons dans les rivières de l'île d'Anticosti.[58]

En 1685, Denis Riverin, secrétaire de l'intendant à Québec, fonde une station de pêche au saumon à Matane. Riverin obtient la seigneurie de Matane de même que celles de Ste-Anne-des-Monts, Rivière Madeleine et Anse à l'Étang, et reçoit une subvention royale qui l'aide à développer la pêche en général. Pendant les premières années, les entreprises remportent un franc succès et, en 1693, il expédie une quantité considérable de poissons en France. Des Stations secondaires sont établies à des endroits comme Marsoui, Cap Chat et Petite Madeleine, où la pêche à la morue devient aussi une entreprise importante de la société Riverin.[59]

Les colons de la Nouvelle-Angleterre n'ont pas encore étendu leur activité de pêche de l'Acadie à la Nouvelle-France, et par conséquent, le fleuve et le golfe Saint-Laurent ne sont guère témoins d'usurpations du droit de pêche. Cependant, en 1670, le prince Rupert accorde une charte à un groupe de commerçants londoniens qui se nomme *The Governor and Company of Adventurers Trading into Hudson Bay*. Il est clair d'après cette charte qui leur donne un accès commercial unique à tout le bassin versant canadien de la baie d'Hudson que leur intention est d'obtenir une importante portion des ressources commerciales nord-américaines expédiées en Grande-Bretagne et en Europe. La compagnie ne tire pas immédiatement avantage de la pêche étant donné que, tout comme chez les Français, son intérêt initial et principal réside dans le commerce des fourrures. Mais la compagnie de la Baie d'Hudson exerce un contrôle sur une vaste région du continent qui la place dans une position excellente pour monopoliser dans l'avenir une part importante de la pêche au saumon du Labrador et du Québec.

Terre-Neuve

Pendant tout le XVI[e] siècle, Terre-Neuve continue

d'être dominée par la pêche à la morue mais, pendant la seconde décennie de cette période, commencent à surgir de nouvelles entreprises qui s'intéressent tant à la diversification des pêches qu'à la poursuite d'activités différentes. Jusqu'en 1610, la colonisation permanente n'est pas envisagée pour Terre-Neuve; jusqu'à cette date, les constructions érigées sur l'île ne servent que pendant la saison de la pêche. Un grand nombre de ces petites habitations et petits magasins sont construits principalement autour de la presqu'île Avalon, mais les habitants ne les occupent pas de septembre à mai.[60]

Néanmoins, en 1610, John Guy, shérif à Bristol, installe une colonie à Cupids, où la rivière South, petite rivière à saumon, pénètre dans la baie Conception. Guy n'indique pas dans ses écrits s'il a tiré profit de la pêche au saumon à cet endroit, mais il tente très probablement d'utiliser cette ressource, car il est reconnu pour être exceptionnellement entreprenant. En fait, John Mason qui plus tard devient gouverneur de la colonie de Guy, observe, en 1620, que juin est le mois où le saumon commence à fréquenter la côte et que « dans certaines parties », il est « assez abondant ».[61] En 1626, sir William Vaughn écrit dans son livre intitulé *Golden Fleece* qu'une industrie de pêche au saumon indépendante a été établie à Terre-Neuve, et que, pour la première fois, elle n'est pas à la remorque de la pêche à la morue. « L'expérience a montré que la pêche fait vivre 8 000 personnes à Terre-Neuve pendant six mois... Les produits de la colonie (comprennent) le goudron, le brai, etc., la morue, le saumon, le maquereau, (et) le hareng... ».[62]

Vers 1750, les pêcheurs américains capturent le saumon dans les eaux de Terre-Neuve, comme le montre un membre d'équipage d'un navire de la Nouvelle-Angleterre qui écrit de Renews en 1663 que

> Le havre dans lequel nous nous trouvions était considéré comme un excellent lieu de pêche — les hommes de Barnstable le préfèrent à tout autre — quoique la pêche ait été mauvaise et n'ait pas rapporté plus de 130 quintaux par bateau et £3,5s la part. À la source de cette rivière (Renews) il y a de nombreux saumons; nous en avons pêché en abondance et notre capitaine en a mis de côté quelques hogsheads et en a séché et fumé une grande partie.[63]

Mais les Américains ne sont pas encore ni persévérants ni nombreux dans l'exercice de cette activité car, vers 1680, Charles Talbot écrit : « Les colons de la Nouvelle-Angleterre ne pêchent pas beaucoup sur la côte, mais la pêche sur leur propre côte augmente étant donné qu'ils peuvent voler les pêcheurs d'ici, ce qu'ils font chaque année ».[64]

La valeur de Terre-Neuve comme importante base de pêche britannique dans l'Atlantique occidental est maintenant bien établie, et pour y maintenir ses intérêts, le gouvernement de la mère patrie encourage les pêcheurs à s'adonner à la pêche en nombre croissant — une politique qui gagne du terrain, étant donné qu'une large section de l'île n'est pas accessible aux pêcheurs anglais. Les Français se livrent eux aussi activement à la pêche sur la côte et, en 1662, ils construisent une base terrestre fortifiée à Placentia.[65] Cette base se trouve suffisamment près de Saint-Jean pour alimenter une hostilité constante entre les deux établissements, et les deux groupes d'habitants continuent de se harceler.

Les Français sont avant tout intéressés par la morue mais ils ne négligent pas le saumon pour autant; une carte de Placentia contenue dans les *Nouveaux Voyages* de La Hontan datant de 1703 désigne sous le nom de « rivière où les saumons se pêchent » la rivière appelée à l'heure actuelle Southeast. Les pêcheurs français s'adonnent également à la pêche à la morue dans la baie Trinité de l'autre côté de la partie occupée par les Anglais et le saumon leur est familier; une carte de 1720 indique le nom de Port aux Saumons pour l'un de leurs postes de pêche et une autre rivière aux Saumons sur la côte méridionale du Labrador.[66] À propos de ce dernier endroit, d'après les documents, dès le début des années 1600, les Français se livrent à une pêche intensive dans les parages du détroit de Belle-Isle et fondent la ville de Brest à l'embouchure de la baie Bradore près de la rivière aux Saumons. Cette collectivité compute alors, semble-t-il, jusqu'à 1 000 personnes et quelque 200 habitations.[67]

À la fin du XVII[e] et au début du XVIII[e] siècle, l'exploitation de la pêche à Terre-Neuve est généralement agitée par des troubles. Non seulement les Français et les Anglais sont en lutte constante à ce sujet mais les habitants permanents de l'île sont en outre harcelés et dominés par les pêcheurs saisonniers et les capitaines des bateaux de pêche. Cette situation est aggravée par l'absence d'un gouvernement civil et de toute autorité religieuse; un capitaine de convoie fait remarquer, en 1684, que si les habitants se rassemblent ce n'est certainement pas pour adorer le Seigneur :[68] c'est plutôt pour se battre, concentrer leurs efforts sur la morue — ou attaquer les saumons remontant pour la fraie. Dans une situation aussi perturbée et dans une colonie où la vie est difficile même dans les meilleures conditions, la pêche ne peut progresser à cette époque.

Nouvelle terre de Canaan anglaise

Tandis que les Français explorent le littoral acadien pour essayer de s'y établir, les Anglais font également preuve d'un intérêt considérable à l'égard de la côte américaine, au sud de l'actuel État du Maine; la colonie de Champlain à Port-Royal ne devance que de deux ans l'établissement des Anglais en Virginie. Le capitaine John Smith, fondateur de la Virginie, est à l'emploi d'un groupe de commerçants de Plymouth et Bristol, qui rapidement voient l'occasion d'amortir sans

difficulté le coût de la colonisation et d'augmenter leur richesse commerciale — ils demandent au Roi la permission de pratiquer la pêche au Nouveau-Monde et, en 1620, Jacques I[er] leur accorde une concession qui leur donne un monopole sur la pêche.[69]

Il n'y a pas de saumon dans les eaux de la Virginie. Toutefois, plus au nord, il est remarqué par quelques-uns des premiers aventuriers anglais et, en 1605, le capitaine George Waymouth explorant la côte du Maine observe : « Ici, nous avons vu de grandes quantités de poissons, dont un bon nombre que nous avons cru être du saumon saute hors de l'eau ».[70] Un certain capitaine Popham trouve une abondance de « poissons sauteurs » dans la rivière Kennebec en 1607 et d'après certains registres, un petit établissement de pêche y est fondé vers cette époque mais rapidement abandonné;[71] 16 années plus tard, Christopher Leavett s'aventure jusqu'à ce qui, semble-t-il, est la même rivière et signale : « J'y ai découvert une rivière où, d'après les sauvages, abondent le saumon et d'autres excellents poissons ».[72]

Bien sûr, des expéditions sont par la suite et à l'occasion effectuées à la Kennebec pour pêcher le saumon; par exemple, les documents sur la colonie de Plymouth mentionnent un nommé Winslow qui y exploite la pêche en 1629, et probablement les années suivantes.[73] Il s'écoule peu de temps encore avant que l'on tente de s'établir une nouvelle fois sur la Kennebec et dans la région au nord cette rivière; la majeure partie du Maine reste la frontière des frontières — une zone tampon et un no man's land séparant les possessions anglaises et françaises en Amérique, tout en étant revendiquée par les deux. Lorsque Nicolas Denys explore la région dans les années 1630, il la trouve inoccupée; il écrit à propos de la rivière Penobscot :

> Dans le haut de cette riviere il y a forces Saumons, Truites & beaucoup d'autres poissons de mer, car de celuy d'eau douce je n'ay point encore oüy dire qu'on en ait pesché.[74] *

Plus au sud, Francis Higginson signale de grandes quantités de saumon dans la baie du Massachusetts en 1630.[75] En 1620, les Pèlerins fondent leur colonie de Cape Cod afin de pouvoir pêcher et, à leur manière, se rendre agréables à Dieu; bien que les registres de la colonie ne fassent aucune allusion à la pêche locale au saumon, les colons se trouvent en fait installés entre deux cours d'eau connus pour cette espèce, les rivières Connecticut et Merrimack. À supposer que les Pèlerins aient débarqué à l'un de ces deux endroits au lieu de Plymouth Rock, on peut se demander si le saumon ne serait pas devenu, au lieu de la dinde, le plat traditionnel pour célébrer le jour de l'Action de Grâces. Cependant, les Pèlerins limitent leurs pêches principalement à l'alose et à l'achigan, et apprennent rapidement des Indiens la façon d'utiliser le harpon et la barrière à poisson comme moyen de capturer ces espèces dans l'eau douce.[76]

Les Hollandais fondent New Amsterdam en 1621; si les premiers rapports de Henry Hudson sont exacts, cette colonie située sur la rivière Hudson est le premier établissement de la Nouvelle-Angleterre fondé sur ce qui peut avoir été un cours d'eau à saumon. Deux ans après la naissance de New Amsterdam, une colonie voit le jour à Dover au New Hampshire, emplacement bien choisi pour profiter des superbes remontes de saumons dans la rivière Piscataqua. À la même époque, une autre colonie débute à l'embouchure de la rivière Saco dans le Maine, encore un autre cours d'eau à saumon important. Windsor, la première colonie du Connecticut actuel, située sur la rivière du même nom, tire elle aussi une part importante de sa subsistance de la pêche au saumon. Bien qu'il ne soit pas fait mention de la présence du saumon dans la rivière Seekonk — emplacement du premier établissement dans le Rhode Island — la liste des premières colonies dans chacun des États de la Nouvelle-Angleterre montre que cinq sur sept sont situées sur des cours d'eau signalés ultérieurement comme des rivières à saumon.[77]

Vers 1650, les colonies surgissent rapidement en Nouvelle-Angleterre. Il y a à l'époque plusieurs petits villages le long de la Merrimack, et le saumon est une ressource utilisée dans une large mesure par les habitants de villes comme Newbury et Concord.[78] La colonisation remonte aussi le long de la rivière Connecticut, et une ville est bientôt fondée aux chutes de South Hadley au Massachusetts. Les autochtones y pêchent depuis toujours le saumon, et lorsqu'on effectue le levé de la frontière entre les cantons de Northampton et Springfield au nord des chutes, en 1685, les hommes de Northampton se voient encore accorder le droit de pêche sur ces lieux en raison de leur grande richesse en saumon. Au début, le poisson est généralement pêché au carrelet et, selon d'anciens registres, des spécimens de 20 à 30 livres sont fréquemment capturés, même si en général la remonte comprend des saumons de 6 à 10 livres. Ces poissons servent principalement à la consommation sur place, mais peuvent à l'occasion être vendus pour moins d'un *penny* la livre aux collectivités avoisinantes ne s'adonnant pas à la pêche. L'alose n'a pratiquement aucune valeur sur la Connecticut; ce poisson tout en étant plus abondant que le saumon, est dédaigné des Blancs parce qu'il sert de nourriture de base aux Indiens et est supposément synonyme de mauvais goût et de pauvreté.[79]

La Nouvelle-Angleterre possède une population d'environ 50 000 habitants en 1685, tandis que celle l'Acadie ne dépasse pas 1 000 et le recensement de Québec, en 1667, n'indique que 3 215 personnes.[80] Vers 1685, la population et l'activité des pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre se développent si rapidement que l'empiètement sur les bancs de pêche des Français et

l'expansion considérable de la pêche commerciale américaine deviennent inévitables. Dès 1624, la Nouvelle-Angleterre compte un très grand nombre de pêcheries côtières tandis que la Nouvelle-France n'en possède aucune; cette année-là, Gloucester à elle seule n'a pas moins de 50 bateaux occupés à la pêche locale de la morue.[81] En 1625, la colonie de Plymouth commence à exporter du poisson et, en 1628, elle en vend aux Hollandais de New York. Selon Prowse, les colons de la Nouvelle-Angleterre viennent à Terre-Neuve dès 1645 pour la pêche et le commerce.[82]

Le saumon capturé est gardé surtout pour la consommation sur les marchés locaux, mais il est évident que les exportations de saumon vers d'autres colonies et nations débutent avant la fin du XVII[e] siècle. Samuel Sewall, un commerçant de Boston, inscrit dans un copie-lettres pour l'année 1686 le message suivant :

> À Nathaniel Dwight — Espère que vous vendrez facilement cet achigan salé, ayant cru comprendre qu'il est très en demande dans les Indes occidentales; pourrait peut-être remplacer le saumon.[83]

Un rapport à l'Office britannique du commerce et des plantations daté de 1700 mentionne que les colonies possèdent en propre 315 navires de pêche et, avant 1705, ce nombre seul fréquente les bancs de pêche acadiens.[84] À cette époque, les colons de la Nouvelle-Angleterre vendent du poisson à la France, à l'Espagne et aux Îles Canaries, la « morue moins fraîche » étant écoulée aux Îles sous le vent, à la Barbade et à Antigua. Il n'est pas déraisonnable de conclure que dans ces exportations de poisson, le saumon occupe une certaine place.

Avec la renommée de ses pêches, la Nouvelle-Angleterre devient un lieu riche de promesses; Thomas Morton la désigne comme la « nouvelle terre de Canaan anglaise », et parlant du saumon, il fait observer « qu'il y en a une grande abondance et qu'il peut être considéré comme une marchandise ».[85] La liberté totale de pêcher est accordée à tous les habitants de ces colonies, premier exemple des efforts britanniques pour encourager la colonisation et de son attitude libérale à l'égard de la poursuite de cette activité, à l'époque. Cependant, cette politique ne contribue guère à protéger ou à conserver les espèces, notamment dans les rivières qui, dans quelques régions vont souffrir d'un déclin rapide et dans certains cas même avant 1700. À l'origine, la réglementation de la pêche n'est en aucune façon considérée comme nécessaire, la population étant assez clairsemée et le poisson abondant. Lorsque le besoin d'une réglementation se fait sentir, celle-ci porte sur la manutention du poisson après sa capture — en d'autres termes, elle vise à protéger le produit et non la ressource.

Cette réglementation est appliquée par le Massachusetts en 1641, lorsqu'il entreprend de standardiser les contenants dans lesquels est exporté le poisson salé et de nommer des jaugeurs pour s'assurer que la quantité exacte est mise dans chaque baril.[86] Dix ans plus tard, le gouverneur émet une nouvelle proclamation pour « prévenir la fraude dans le pacquage du poisson », en rétablissant la loi antérieure et en stipulant que tout poisson salé pacqué pour la vente doit porter le sceau du jaugeur. Dorénavant, les fonctions de celui-ci sont étendues et comportent l;inspection du poisson pour s'assurer qu'il est en bon état, que chaque espèce est pacquée séparément et que le produit est sain et bien salé; cette mesure s'avère nécessaire en raison des plaintes émanant de divers marchés à propos de poissons détériorés. Dans chaque centre de pêche, des personnes « avisées et honnêtes » sont nommées comme inspecteurs et jaugeurs, et généralement appelées « examinateurs de poisson »; à l'époque, ils reçoivent un *penny* le quintal (100−112 lb), la moitié de leurs appointements étant fournie par le vendeur et l'autre moitié par l'acheteur. Cette pratique marque le début du service d'inspection des produits de la pêche en Amérique.[87]

L'engin de pêche le plus couramment utilisé dans les rivières est la barrière à poisson ou pêche à fascines. L'une des premières descriptions de cet engin aperçu dans les eaux de la Nouvelle-Angleterre est faite par un Français en visite dans la colonie de Plymouth vers 1628 :

> Dans la partie sud de la ville coule une petite rivière (probablement Billington Brook) d'eau froide, très rapide mais peu profonde, alimentée par plusieurs lacs du territoire en amont . . . Les Anglais l'ont fermée par des planches avec une petite porte au milieu qui monte et descend, et des treillis sur les côtés à travers lesquels l'eau circule, mais qui peuvent également être fermés par une pièce coulissante. À l'embouchure, la construction est en planches, comme un piège à anguilles, avec des ailes où, dans le milieu, il y a encore une porte coulissante et un treillis sur les côtés, de sorte qu'entre les deux digues se trouvent un bassin carré dans lequel les poissons viennent nager. . . . . pour monter plus haut.[88]

Des barrières semblables sont également construites sur les rivières du New Hampshire, plus particulièrement pour le saumon.[89] Les barrières construites le long de la Merrimack sont elles aussi importants pour la pêche au saumon, comme le montre le curieux testament d'un individu de Newbury où il est indiqué : « Je donne chaque année le premier saumon capturé dans ma barrière à M. Noyes et le second à M. Rogers jusqu'à ce que mon fils atteigne l'âge de 19 ans ».[90] En plus de la barrière à poisson, le harpon et le carrelet sont les principaux engins utilisés pendant de nombreuses années pour prendre le saumon dans les eaux froides et estuariennes de la Nouvelle-Angleterre, quoique des filets

spécialement conçus en fonction de cette espèce commencent à apparaître vers 1700.[91]

Énigme persistante

Le saumon gagne en importance dans l'économie des colonies nord-américaines à mesure que passaient les années, mais les connaissances concernant l'espèce n'ont guère évolué depuis la description de Beothius en 1517 dans son histoire naturelle. En 1585, Konrad von Gesner dans son *Historiae Animalium* appuie les observations de Beothius en se contentant d'ajouter que le saumon peut faire des sauts de plus de 8 pieds et que l'Angleterre a le plus savoureux du monde. Francis Bacon découvre que le saumon peut entendre, sentir et même vivre jusqu'à l'âge de 10 ans. Même Izaak Walton donne une histoire incomplète de l'espèce avec *The Compleat Angler* en 1653, quoiqu'il y décrive des expériences sur le marquage des saumoneaux prouvant ainsi que ces jeunes sont allés à la mer et, revenus à leur rivière natale, qu'ils affichent une croissance remarquable.[92]

Walton, comme tout autre personne s'intéressant à ces questions, ne sait pas exactement combine il existe d'espèces différentes de saumons; des poissons semblables au saumon se présentent sous une multitude de formes, de couleurs et de tailles et reçoivent des noms divers mais les relations entre eux restent généralement inconnues. Ainsi, l'on croit que la truite de mer est un saumon à un stade de sa vie; et ce que nous connaissons à l'heure actuelle comme étant l'alevin et le tacon sont à l'époque considérés comme des espèces séparées dont la taille ne peut jamais dépasser celle observée. Tout comme l'on croit que le saumoneau représente la première étape de la vie d'un saumon adulte. Par conséquent, les mots anglais *fry* (alevin) et *parr* (tacon), appliqués au saumon sont synonymes d'une foule d'autres termes qui, de nos jours, ne désignent rien d'autre que le jeune saumon.

John Josselyn, qui a effectué deux voyages au Nouveau-Monde au milieu du XVII[e] siècle, résume résolument tout ce qui est connu — ou inconnu — du cycle de la vie du saumon en Amérique du Nord. Après avoir mentionné les noms donnés à cette espèce à différents stades de sa vie, il ajoute qu'« il existe une autre sorte de saumon appelé saumon blanc (qui) fréquente ces régions ».[93]

Point n'est besoin toutefois d'avoir des connaissances scientifiques pour tirer profit de l'existence des poissons. Ainsi, des droits perçus sur certaines espèces capturées au large de Cap Cod servent à couvrir les dépenses des écoles publiques en 1673; les maîtres d'école et les ministres du culte sont parfois payés avec du poisson; et, en 1660, les loyers des bancs d'huîtres à New Haven permettent à l'université Yale de voir le jour.[94] Si les connaissances sur les poissons et leur cycle de vie ne se répandent pas aussi rapidement que la pêche, cette ressource n'en contribue pas moins d'une façon détournée à l'instruction générale et même à la scolarisation des colons.

NOTES

[1]W.L. Grant, « Voyages of Samuel de Champlain », extrait de John C. Pearson, éd., *The Fish and Fisheries of Colonial North America* (Washington : Department of the Interior, 1972), p. 186.

[2]Marc Lescarbot, « Last Relation of what took place in the Voyages made by Sieur de Poutrincourt to New France » (1612), dans Reuben G. Thwaites, éd., *Jesuit Relations and Allied Documents*, II (Cleveland : Burrows, 1896), 133.

[3]J. Clarence Webster, *An Historical Guide to New Brunswick* (New Brunswick : Bureau of Information and Tourist Travel, 1947), pp. 52–53.

[4]Thwaites, *Jesuit Relations*, II, 167.

[5]Edward Gaylord Bourne, éd., *The Voyages and Explorations of Samuel de Champlain* (Toronto : Courier, 1911), I, 6, 23, 37, 62, etc.

[6]Bourne, « The Voyages and Explorations of Samuel de Cahmplain », extrait de Pearson, *Fish and Fisheries*, p. 186.

[7]*Ibid.*, p. 33.

[8]Webster, *Historical Guide*, pp. 24–25.

[9]Beamish Murdoch, *History of Nova-Scotia or Acadie*, (Halifax : Barnes, 1895), I, 64.

[10]Marc Lescarbot, *The History of New France*, éd. W.L. Grant (Toronto : Champlain Society, 1911), II, 24.

[11]George MacBeath, « Isaac de Razilly », dans *Dictionnaire des biographies canadiennes (ci-après DBC)* (Toronto : University of Toronto, 1967), I, 567–568.

[12]Extrait de Ruth E. Kaulback, *Historic Saga of Lahève (LaHave)* (Halifax : n.p., 1970), p. 30.

[13]Nicolas Denys, *The Description and Natural History of the Coasts of North America (Acadia)*, trad. et éd., William Francis Ganong (Toronto : Champlain Society, 1908), pp. 127–129.

[14]*Ibid.*, pp. 17, 129; MacBeath, « Isaac de Razilly », pp. 567–568. Nicolas Denys établit une exploitation de pêche à port Rossignol au cours des années 1630, à laquelle participe son frère Simon avec un commerce d'exportation; voir Jean Lunn, « Simon Denys de La Trinité », in *DBC*, I, 261.

[15]George MacBeath, « The Atlantic Region », dans *DBC*, I, 21; A.C. Jost, *Guysborough Sketches and Essays* (Kentville : Kentville Publishing, 1950), pp. 31–33.

[16]John N. Grant, *The Development of Sherbrooke Village to 1880* (Halifax: Nova Scotia Museum, 1972), p. 1.

[17]MacBeath, « The Atlantic Region », p. 25.

[18]Il s'agit de la Vallière, seigneur de Chignectou, qui vend des permis de pêche aux colons de la Nouvelle-Angleterre, une pratique souvent condamnée; C. Bruce Fergusson, « Bergier », in *DBC*, I, 90.

[19]Webster, *Historical Guide*, pp. 123–124.

[20]Sauf indication contraire, tous les renseignements concernant Denys sont extraits de George MacBeath, « Nicolas Denys », in *DBC*, I, 256–259.

[21]N.E. Dionne, *Champlain*, The Makers of Canada Series (Toronto : Morang, 1906), I, 234.

[22]Denys, *Description géographique et Histoire naturelle*, p. 161.

[23]*Ibid.*, p. 148–149.

[24]*Ibid.*, p. 129.

[25]Jost, *Guysborough Sketches*, p. 34; R.W. Dunfield, *1972 Atlantic Salmon Sport Catch Statistics, Maritimes Region* (Halifax : Resource Development Branch, Fisheries Service, 1973), p. 25.

[26]Denys, *Description géographique et Histoire naturelle*, p. 212.

[27]*Ibid.*, p. 185–186.

[28]William Francis Ganong, éd., « Historical–Geographical Documents relating to New Brunswick », dans *Collections* of the New Brunswick Historical Society, VII (1891), 32–36.

[29]Webster, *Historical Guide*, p. 87. Ce poste est construit en 1689.

[30]Ganong, « Historical–Geographical Documents », pp. 42–43.

[31]Esther Clark Wright, *The Miramichi* (Sackville : Tribune Press, 1944), p. 14.

[32]Denys, *Description géographique et Histoire naturelle*, p. 113. L'île Navy n'existe plus; l'aménagement portuaire, dont le pont du havre, l'a éliminée.

[33]Sieur de Dièreville, *A Relation of a Voyage to Port Royal in Acadia or New France*, éd. J.C. Webster (Toronto : Champlain Society, 1933), p. 114.

[34]« The Cadillac Memoir of Acadia », dans *Collections* of the New Brunswick Historical Society, XIII (1930), 91.

[35]J.C. Webster, éd., *Acadia at the End of the Seventeenth Century* (Saint John : New Brunswick Museum, 1934), p. 204. En 1686, la population ne dépasse pas vingt habitants. Consulter également Fergusson, « Bergier », in *DBC*, I.

[36]Nicholas de Jong, « The French Regime, 1534–1748 », dans W.P. Bolger, éd., *Canada's Smalles Province* (Prince Edward Island Centennial Commission, 1973), pp. 12–13; Fergusson, « Bergier », pp. 89–90.

[37]Webster, *Acadia*, p. 137.

[38]« The Cadillac Memoir », p. 93.

[39]Webster, *Acadia*, p. 137.

[40]*Ibid.*, p. 126.

[41]Frances Parkman, *A Half Century of Conflict*, 3e. édition (London : Collier-Macmillan, 1966), pp. 88–89; « Lettre de John Higginson à Nathaniel Higginson » (20 juin 1697), dans Pearson, *Fish and Fisheries*, p. 553.

[42]Webster, *Acadia*, p. 112.

[43]Charles B. Elliott, *The United States and the Northeastern Fisheries* (Minneapolis : University of Minnesota, 1887), p. 17.

[44]Parkman, *A Half Century*, pp. 88–89.

[45]Webster, *Acadia*, p. 132.

[46]« Lettre de M. de Denonville à M. de Seignelay » (janvier 1690), dans Pearson, *Fish and Fisheries*, p. 170.

[47]William Inglis Morse, éd., *Acadiensia Nova, 1578–1779: New and Unpublished Documents and Other Data Relating to Acadia* (London : Bernard Quaritch, 1935), I, 192.

[48]Dionne, *Champlain*, I, 247.

[49]Reuben G. Thwaites, éd., *Jesuit Relations and Allied Documents*, XXVIII (Cleveland : Burrows, 1898), 121.

[50]*Ibid*, XXXII (Cleveland : Burrows, 1898, 87, 99; XXX (Cleveland : Burrows, 1898), 173.

[51]*Ibid.*, XXXI (Cleveland : Burrows, 1898), 251.

[52]*Ibid.*, XLIII (Cleveland : Burrows, 1899), 151.

[53]*Ibid.*, p. 261.

[54]« Lettre de M. de Denonville », dans Pearson, *Fish and Fisheries*, p. 170; Raymond Douville ete Jacques Donat Casanova, *Daily Life in Early Canada*, trad. de Carola Congreve (New York : Macmillan, 1968), p. 168.

[55]« The King's Instructions to Count Frontenac, 1672 », extrait de Pearson, *Fish and Fisheries*, p. 169; « The King's Instructions to Denonville, 1688 », extrait de *ibid.*, p. 170.

[56]Louis Hennepin, *A New Discovery of a Vast Country in America* (1698; réimprime à Toronto : Coles, 1974), p. 562.

[57]Regis de Roquefeuil, « Francois Byssot », dans *DBC*, I, 145–146; André Vachon, « Louis Jolliet », dans *ibid.*, p. 397.

[58]Gustave Lanctot, *A History of Canada* (Toronto : Clarke, Irwin, 1964), II, 220; Donald MacKay, *Anticosti : The Untamed Island* (Toronto : McGraw-Hill Ryerson, 1979), pp. 16–18.

[59]Lanctot, *History of Canada*, II, 220. Le commerce du saumon de cette période est pratiqué presque exclusivement avec la mère patrie; par exemple les efforts pour expédier du saumon dans les Indes occidentales en 1708 demeurent infructueux. Consulter Harold Innis, *The Cod Fisheries* (Toronto : University of Toronto Press, 1954), p. 128.

[60]John Reeves, *History of the Government of the Island of Newfoundland* (1793; réimprimé à New York : Johnson, 1967), p. 16.

[61]D.W. Prowse, *A History of Newfoundland* (Londres : Macmillan, 1895), p. 106.

[62]*Ibid.*, p. 135.

[63]F.L.N. Paynter, « The Journal of James Young, 1663 », extrait de Peter Neary et Patrick O'Flaherty, éds., *By Great Waters* (Toronto : University of Toronto, 1974), p. 29. Prowse affirme que les colons de la Nouvelle-Angleterre pêchaient à Terre-Neuve dès 1645; *History of Newfoundland*, p. 90.

[64]Archives publiques du Canada, Colonial Office Papers 5, Vol. 43, No. 121, « Report of Charles Talbot on Newfoundland, 1679–1680 ».

[65]Prowse, *History of Newfoundland*, p. 178.

[66]*Ibid.*, pp. 184, 279.

[67]P.W. Browne, *Where the Fishers Go* (New York : Cochrane, 1909), p. 48.

[68]Prowse, *History of Newfoundland*, p. 204.

[69]Benjamin Trumbull, *A Complete History of Connecticut* (New Haven, 1818), I, 546.

[70]George Waymouth, « A true relation of the most prosperous voyage made in the present year, 1605 », extrait de Pearson, *Fish and Fisheries*, p. 183.

[71]Captain Popham, « A relation of a voyage to New England... 1607 », extrait de *ibid.*, p. 185; *ibid.*, p. 276. La colonie est fondée en 1607 à Sagadahoc.

[72]« A Voyage to New England, 1623–1624 », extrait de *ibid.*, p. 308. Meister signale qu'un dénommé Christopher Lawson (Leavett?) était considéré comme le premier colon de la rivière Kennebec. Cet homme avait d'abord été à l'emploi de Thomas Purchase, qui s'était installé aux chutes Pejebscot sur la rivière Androscoggin en 1628 pour faire du commerce et pêcher le saumon; consulter A.L. Meister, « A Look Back at the Atlantic Salmon Fishing in Maine », dans *The Atlantic*

Salmon Journal, (Winter, 1964–65), 14.

[73]William Bradford, « The History of Plymouth Plantation » extrait de Pearson, *Fish and Fisheries*, p. 304.

[74]Denys, *Description géographique et Histoire naturelle*, p. 29.

[75]Francis Higginson, « New England's Plantation » dans Peter Force, éd., *Tracts and Other Papers* (1630; réimprimé à Washington, 1836), I, 8.

[76]William Bradford et Edward Winslow, « Relation or Journal of the beginning and proceedings of the english Plantation settled at Plymouth in New England » (1624), extrait de Pearson, *Fish and Fisheries*, p. 624. Au départ, les Pèlerins ont l'intention d'exploiter la pêche sur une grande échelle, mais en fait leur tentative est plutôt un échec jusqu'à ce qu'ils s'inspirent des méthodes et de l'expérience des Indiens : « Au cours du premier mois à Plymouth, les Pèlerins ne pêchèrent qu'une seule morue... Le premier poisson capturé était un hareng vivant, échoué sur le rivage. À ce stade, les Pèlerins semblaient plutôt destinés à entrer dans l'histoire non pas comme les Pères fondateurs mais comme les plus mauvais pêcheurs au monde »; consulter John C. Miller, *The First Frontier : Life in Colonial America* (New York : Dell, 1974), p. 32.

[77]*Book of Knowledge*, édition de 1944 (1944), XX, 7306, 7395, 7399, 7417, 7418, 7454, 7510.

[78]Samuel Maverick, « A Brief Description of New England and Several Towns Therein » (ca. 1660), extrait de Pearson, *Fish and Fisheries*, p. 343.

[79]Marshall McDonald, « The Connecticut and Housatonic Rivers... » (1884), dans G. Browne Goode, éd., *The Fisheries and Fishing Industries of the United States* (Washington : U.S. Commission of Fish and Fisheries, 1884), I, 660–663.

[80]George Frederick Clarke, *Someone Before Us* (Fredericton : Brunswick, 1968), p. 51; George W. Brown, *Building the Canadian Nation* (Toronto : Dent, 1849), p. 54.

[81]Albert C. Jensen, *A Brief History of the New England Offshore Fisheries*, Fishery Leaflet 594 (Washington : U.S. Bureau of Commercial Fisheries, 1967), p. 1.

[82]Prowse, *History of Newfoundland*, p. 90.

[83]« Letterbook of Samuel Sewall » (1686), extrait de Pearson, *Fish and Fisheries*, p. 355.

[84]« Report from the Govenor to the Council of Trade and Plantations » (28 novembre 1700), extrait de *ibid.*, p. 360; Parkman, *A Half Century*, pp. 88–89.

[85]Thomas Morton, « New English Canaan », dans Force, *Tracts and Other Papers*, II, 57.

[86]« The Colonial Laws of Massachusetts Colony » (1641), extrait de Pearson, *Fish and Fisheries*, pp. 443–444.

[87]« Records of the Govenor and Company of Massachusetts Bay » (1651), extrait de *ibid.*, p. 456.

[88]« Lettre de Isaac de Pasières à Samuel Bloomaert » (1628), extrait de *ibid.*, pp. 227–228.

[89]McDonald, « The Connecticut and Housatonic Rivers », p. 661.

[90]Joshua Coffin, « A Sketch of Newbury... » (1845), extrait de Pearson, *Fish and Fisheries*, p. 631.

[91]McDonald, « The Connecticut and Housatonic Rivers », p. 661.

[92]Anthony Netboy, *Salmon : The World's Most Harassed Fish* (London : André Deutsch, 1980), pp. 20–21; Izaak Walton, *The Compleat Angler* (1653; réimprimé New York : Weathervane, 1975), pp. 128–130, 132.

[93]John Josselyn, « An Account of Two Voyages to New England » (1675), extrait de Pearson, *Fish and Fisheries*, p. 205.

[94]« The Compact with the Charter and Laws of the Colony of New Plymouth » (1673), extrait de *ibid.*, pp. 484–485; « John Davenport's Resignation of Governor Hopkins' Donation to the General Court of New Haven » (4 mai 1660), extrait de *ibid.*, p. 461.

CHAPITRE

V
Défis et conflits 1713-1760

Guerre de la morue

En 1701, la Guerre de la succession espagnole éclate en Europe et la France et la Grande-Bretagne se lancent des déclarations de guerre officielles. Toute déclaration officielle ou traditionnelle d'hostilité visant l'Amérique n'a aucune raison d'être, étant donné qu'une animosité ouverte n'a jamais véritablement cessé entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre depuis 1689. Les colons de la Nouvelle-Angleterre ont continué de pêcher dans les eaux côtières de la Nouvelle-France et plus particulièrement en Acadie; les autorités françaises de ces régions étaient résolues à les en tenir éloignés. Par conséquent, le mousquet et le cornet à poudre faisaient autant partie des agrès de pêche que l'hameçon et la ligne. Les pêcheurs anglais tout comme les pêcheurs français ne savaient jamais quand se présenterait l'occasion de capturer un bateau de pêche ennemi avec une pleine cargaison de morue, de saumon ou d'autres produits précieux; et réciproquement, il fallait peut-être aussi avoir à défendre son propre bateau de pêche.

Les rivalités exercées par les deux factions dans le secteur occidental de l'Atlantique nord depuis environ 1650 ne peuvent être facilement étouffées même en temps de paix, et un état plus ou moins constant de troubles et d'hostilité déclarée persiste. Toutefois, en 1713, le traité d'Utrecht ramène la paix en Europe et il en résulte des changements importants dans la pêche coloniale des deux pays. Le territoire de la baie d'Hudson, Terre-Neuve et la partie péninsulaire de l'Acadie (Nouvelle-Écosse) sont concédés à la Grande-Bretagne, qui conserve aussi ses colonies de la Nouvelle-Angleterre; la France garde l'île Royale (île du Cap Breton), l'île Saint-Jean (Île-du-Prince-Édouard) et la région du Saint-Laurent; néanmoins, le territoire entre Chignectou et la rivière Penobscot continue à faire l'objet de discordes en raison de certaines ambiguïtés du traité concernant la frontière entre l'Acadie et la Nouvelle-Angleterre.[1]

Relents de poisson en Acadie

Les premières tentatives pour établir une pêcherie sédentaire sur les rives de l'île Saint-Jean au cours du XVII[e] siècle ayant échoué, la France néglige en grande partie la région jusqu'à ce que la perte de la majorité de ses anciennes possessions acadiennes en 1713 la force à considérer les possibilités et la richesse offertes par l'île. En 1719, Louis-Hyacinthe Castel, comte de Saint-Pierre, est nommé propriétaire de l'île Saint-Jean et reçoit en exclusivité les droits d'y pratiquer la pêche. Il installe quelque 300 colons à Port La Joie (à proximité de l'actuelle Charlottetown) en 1720, mais après avoir dépensé 1,2 million de livres pour leur entretien, sans aucune rémunération, ses droits de propriété sont révoqués en 1725 et ses droits de pêche en 1726. Ces derniers ont été contestés par des concurrents, et le projet de colonisation tout entier est éclipsé par le développement rapide de l'île Royale. Celle-ci, en tant que principle base française naissante du golfe, attire la majorité des fonds et de nombreux individus, nuisant ainsi à l'établissement d'une exploitation de pêche viable sur l'île Saint-Jean en dépit de son emplacement favorable. Cependant, quelques colons du comte de Saint-Pierre demeurent après que celui-ci leur a retiré son appui, et malgré les difficultés établissent une petite entreprise de pêche.[2]

Cascumpeque et Havre Saint-Pierre (St. Peter's Harbour) tous deux situés sur la côte nord, sont en 1727 de petits postes de pêche et, en 1728, on estime qu'au moins 125 habitants de la colonie insulaire s'adonnent à la pêche à la morue, au saumon et à quelques autres espèces anadromes ou marines. En 1730, lorsque l'île

Saint-Jean redevient domaine royal, sous l'autorité de l'île Royale, le recensement révèle que sur une population de 325 habitants l'île compte 140 pêcheurs sur place, employant quatre goélettes et 23 chaloupes.[3] Le poisson abonde le long des côtes et dans les nombreux ruisseaux et petits cours d'eau; seule la pénurie de sel réduit le potentiel halieutique réel, et l'on a affirmé que s'il y avait eu suffisamment de sel à Havre Saint-Pierre, plus de 300 quintaux de poisson auraient pu facilement être capturés et conservés pour chaque chaloupe se livrant à la pêche. Même si Port La Joie est considéré comme le centre de la colonie, Havre Saint-Pierre contient le plus grand nombre d'habitants et représente le principal port de pêche.[4]

En 1731, la compagnie de l'Est de l'île Saint-Jean est créée en France pour entreprendre la colonisation et la pêche commerciale dans la partie sud-est de l'île. Une concession d'environ 200 milles carrés est octroyée par la Couronne et, en 1732, Jean-Pierre Roma, directeur de la compagnie, arrive à Trois-Rivières (à proximité de l'actuelle pointe Brudenell) pour établir la colonie. Au cours des années suivantes, il est autorisé à construire des postes de séchage du poisson sur la côte nord-est, où des concessions sont obtenues proportionnellement au nombre de bateaux employés à la pêche. L'influence de Roma s'étend graduellement jusqu'à Havre Saint-Pierre — zone de pêche des plus riches — et ses intérêts à cet endroit y prennent une telle ampleur qu'une route directe est pratiquée à travers l'île pour relier ce point avec sa base principale de Trois-Rivières. En 1735, la population des pêcheurs s'élève à 172. Roma devient l'unique propriétaire de l'entreprise en 1737, mais en 1745 il est contraint de partir, ses propriétés ayant été incendiées par les colons de la Nouvelle-Angleterre au moment de la destruction de Louisbourg.[5]

Même si le principal intérêt de Roma et des autres pêcheurs de l'île Saint-Jean réside dans la pêche côtière à la morue, il n'en reste pas moins que la pêche au saumon se développe après 1730. Les vieux registres indiquent que cette espèce est présente dans tous les cours d'eau de l'île, qu'elle est fréquemment aperçue en juin sur la côte septentrionale mais pas avant septembre sur la côte méridionale, où on la voit remonter des rivières comme l'actuel Dunk et Hillsborough. Nul doute que le saumon est capturé à Cascumpeque, mais nulle part ailleurs dans l'île il n'est aussi abondant que dans les environs de la baie Saint-Pierre :

> Les vieux Français de l'île affirment que le saumon était autrefois beaucoup plus abondant qu'au cours des nombreuses dernières années; pour le prouver, ils racontent que chaque année deux bricks de fort tonnage étaient habituellement chargés de saumon pêché à Havre Saint-Pierre pour être expédiés à La Rochelle en France.[6]

En plus de ces exportations, tant les Indiens que les Blancs utilisent localement cette ressource; les cours d'eau sont généralement courts, étroits et peu profonds et il est rarement nécessaire d'avoir recours à des barrières à poisson et à de grands filets, la pêche à la pointe étant tout aussi efficace dans ces conditions.

L'essor — et l'existence même — de la colonie de l'île Saint-Jean sont principalement liés à ceux de l'île Royale, dont la prospérité en retour repose sur la pêche à la morue. C'est ici, après le traité d'Utrecht que la France commence à ériger la forteresse de Louisbourg, conçue à tous égards pour répondre aux exigences de la pêche. On y prévoit un vaste espace libre pour le séchage du poisson, et de nombreux quais et chaffauds y sont construits à cette fin. Les rues assez larges et le profil bas de la ville sont conçus non seulement pour atténuer la menace de dévastation lors d'un siège éventuel, mais également pour assurer la meilleure ventilation possible dans une ville contrainte de supporter la puanteur du poisson.[7]

La vie des habitants du Cap Breton se déroule autour de Louisbourg et de la morue; cependant, la pêche saisonnière du saumon peut au moins être effectuée à différents endroits le long de la côte, notamment à Mira, St. Ann's, Ingonish, Mabou, Margaree, River Inhabitants et Grand River. Plus tard, le capitaine Samuel Holland déclare que la côte nord-ouest du Cap Breton regorge de saumons et laisse entendre que les Français exploitent à cette époque un commerce considérable de ce produit autour des rivières Margaree et Mabou.[8]

Pour les Britanniques, l'acquisition de l'Acadie en 1713 signifie qu'ils sont maintenant en possession d'une excellente base leur permettant d'effectuer la pêche à la morue à l'est et dans le golfe et d'observer toutes les activités françaises. Le capitaine Cyprian Southack écrit à la fin de 1713 aux *Lords of Trade* pour leur faire savoir que la morue n'est pas la seule richesse des eaux acadiennes : « une foule d'autres avanages peuvent être ajoutés comme le hareng, le maquereau, le bar, le saumon et les baleines en grand nombre en saison »;[9] néanmoins, c'est encore la morue qui domine. La pêche de cette dernière espèce est assez importante pour que la France construise la forteresse de Louisbourg afin de la protéger, et il apparaît clairement, d'après les documents de l'époque, que la base de pêche rivale de la Nouvelle-Angleterre à Canso a davantage de signification pour Londres et Boston que toute autre région de la colonie[10] — même si cet établissement ne possède pas une population stable et n'y compte en 1729 que trois familles de résidants anglais.[11]

Des efforts isolés sont tentés pour encourager l'installation permanente d'Anglais en Nouvelle-Écosse pour des raisons autres que la pêche, mais ces tentatives sont vaines. Pendant de nombreuses années, la colonie reste en grande partie inhabitée mise à part la présence

des Acadiens, des Indiens et de la petite garnison militaire à Annapolis. En fait, on décourage la colonisation, l'impulsion n'étant officiellement accordée qu'à la pêche, comme l'indiquent les instructions royales adressées en 1730 au gouverneur de la colonie :

> L'intention de Sa Majesté étant d'encourager le plus possible le commerce de tous ses sujets, vous devez faire tout ce qui est en votre pouvoir pour que la pêche sur les côtes de la Nouvelle-Écosse soit encouragée et protégée; et par conséquent vous ne devez permettre l'installation d'aucune colonie sur la côte à moins de 200 verges de distance de la mer ou du havre afin qu'il reste suffisamment d'espace pour les plages, les claies, les chaffauds, les cuisines et d'autres installations nécessaires. . .[12]

Quoique rien ne soit fait pour empêcher l'établissement de villes, il est évident que leur existence n'a guère de raison d'être si ce n'est pour faciliter la pêche, étant donné que, pour le gouvernement, il n'y a qu'un seul commerce, celui du poisson. Près d'un demi-siècle doit s'écouler à partir de la paix de 1713 avant que les Britanniques ne s'intéressent à l'installation de la colonie et à la poursuite d'objectifs autres que la pêche.

Jusque vers 1750, la principale fraction de la population de la Nouvelle-Écosse est encore française. Chaque année, les colons de la Nouvelle-Angleterre viennent sur la côte en plus grand nombre pour pêcher, mais ils n'ont pas tendance à s'installer en permanence sur les rives et leur principal contact avec les collectivités établies se réduit à un rapide commerce de produits, généralement effectué par des intermédiaires locaux. On a déjà prétendu que les Français de l'Acadie ne s'intéressaient guère à la pêche commerciale, mais il a tout de même été signalé que dès 1715 — cinq ans après la prise par les Britanniques de la partie principale de la Nouvelle-Écosse — environ 30 à 40 bateaux acadiens se livraient à la pêche à l'alose, au gaspareau et au saumon dans le bassin de Minas, sans parler de leur pêche au moyen de barrières à poisson.[13] La participation des Acadiens à la pêche estuarienne et côtière augmente au cours des années subséquentes, leurs produits prenant vraisemblablement le chemin de l'île Royale et de la Nouvelle-Angleterre.[14]

La tension monte à mesure que les Français et les Britanniques partagent les riches bancs de pêche au large de l'île Royale et dans le Golfe. Les habitants de la Nouvelle-Angleterre en particulier veulent pour eux-mêmes une plus grande part des pêches du Golfe, et par conséquent certaines des principales entreprises commerciales des colonies américaines exercent des pressions pour une attaque contre Louisbourg. Ce plan d'action finalement accepté, les pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre constituent une fraction raisonnable de l'armée des assaillants et jouent un rôle important dans la prise ultérieure de la forteresse de l'île. William Pepperrell, commandant de l'armée de la Nouvelle-Angleterre, est lui-même le fils d'un gros marchand de poisson de Kittery Point dans le Maine.[15]

Lorsqu'elles atteignent Louisbourg, les troupes coloniales de la Nouvelle-Angleterre constatent à l'évidence que l'économie de la ville repose sur la pêche; avant d'entamer le bombardement de la porte ouest, les canonniers doivent abattre les massifs assemblages de chaffauds servant au séchage du poisson, qui masquent la vue des murailles ennemies.[16] Il ne faut pas beaucoup de temps aux conquérants pour découvrir la présence locale du saumon : un établissement français de pêche au saumon sur la rivière Mira est rapidement détruit par les Anglais.[17] Les documents de cette première prise de Louisbourg font également connaître l'un des premiers exemples de la pêche à la ligne en Acadie; Benjamin Cleaves, canonnier dans les armées anglaises, note dans son journal que lorsqu'il campait près de la forteresse « quelques hommes partis pêcher deux milles plus loin ont pris six truites ».[18]

Louisbourg prise est rapidement rendue à la France par un traité, au grand dépit des colons de la Nouvelle-Angleterre. Par la suite, le gouvernement britannique décide qu'une colonie anglaise permanente doit être fondée sur la rive sud-est de la Nouvelle-Écosse pour faire pendant à la grande forteresse française et comme base pour la poursuite et la protection de la pêche britannique. Edward Cornwallis se voit confier la tâche d'installer cette colonie et sur la rive sud de la baie Chebouctou il commence à établir la ville d'Halifax en 1749.

En plus de construire une nouvelle ville, Cornwallis encourage la participation immédiate à la pêche et ses premiers efforts remportent un franc succès; en 1751, il signale aux *Lords of Trade* en Grande-Bretagne que « la pêche a été bonne pour la première année, meilleure, toute proportion gardée, qu'en Nouvelle-Angleterre ou à Terre-Neuve, car elle a été très mauvaise partout ailleurs ».[19] Pour raffermir et encourager la pêche côtière, Cornwallis crée une prime à la pêche grâce à une taxe sur l'alcool vendu dans la nouvelle ville. Il octroie également des permis pour la construction de quais et de bâtiments à différents endroits le long des plages pour les besoins des pêcheurs.[20] Des collectivités de pêcheurs itinérants étaient depuis longtemps établies dans la région de Chebouctou, mais dorénavant de petits centres surgissent rapidement à Cornwallis (île McNab), Sambro, Ketch Harbour, l'île Cross juste à l'est de Lunenburg et dans la baie St. Margerets; on constate que ce dernier endroit en particulier abonde en poissons, et plusieurs familles s'y installent pour tirer profit du saumon et de la morue.[21]

Pendant la guerre de Sept Ans (1756–1763) et la période qui la précède, la confusion et le bouleversement règnent au sein de la colonie, avec l'expulsion en 1755 de la population acadienne, l'installation sur leurs

terres des colons de la Nouvelle-Angleterre après 1759 et la capitulation définitive de Louisbourg en 1758. Au cours de la guerre, les officiers de différents régiments en campagne dans la région écrivent un certain nombre de comptes rendus sur l'état de la colonie et de ses ressources. Ainsi, le capitaine John Knox stationné à Annapolis écrit à propos de la pêche locale :

> Les principaux habitants de la ville ont réparti la côte ou plage en parcelles et, au niveau des basses eaux, les ont entourées de pieux d'une certaine hauteur et de clôtures recouvertes d'osier de façon à emprisonner le poisson qui peut y pénétrer avec la marée; c'est ce que l'on appelle des parcs à poisson.[22]

À l'époque de Knox, la pêche au moyen de barrières à poisson n'a guère changé depuis le passage de Champlain dans cette région. Le premier incident de braconnage en Nouvelle-Écosse est aussi consigné par Know à Annapolis, qui raconte qu'un soir l'alarme a été donnée au fortin de l'île Hog parce que « certains chenapans de la ville allaient dérober du poisson dans les parcs après s'être introduits dans l'enceinte fortifiée ».[23]

Knox fait fréquemment allusion à la consommation de poisson frais par les troupes afin qu'elles restent en bonne santé; avant de quitter Halifax pour se lancer à l'attaque de Québec en 1759, chaque soldat reçoit des hameçons et des lignes à main pour ses besoins personnels, et il n'est pas rare qu'un détachement de soldats se voit confier la tâche d'aller à la pêche pour approvisionner le garde-manger du régiment.[24]

Knox participe également à la destruction des colonies acadiennes le long des rives du Golfe à l'époque de la déportation; il rapporte qu'à Gaspé et Grand River des stocks de poisson salé sont détruits de même qu'un grand nombre de « filets, hameçons et lignes à main ».[25] Il ne fait aucun doute que de grandes quantités de saumon de la région de Restigouche et de la baie des Chaleurs sont exportées par les Français avant 1760;[26] cependant, ce commerce s'arrête brusquement avec l'arrivée de l'expédition britannique dont Knox fait partie. Il n'est guère question à cette époque de la région de Miramichi. Cependant, si l'on en croit un captif anglais détenu sur la rivière en 1757, la pêche au saumon n'y semble pas très active : « Il y a ici une belle rivière pour la pêche au saumon... la truite et encore. Mais les gens sont paresseux et n'emmagasinent rien pour les mauvais jours ».[27]

D'autres officiers coloniaux comme le colonel John Winslow sont chargés d'expulser les habitants français de Cobequid (Truro), Tatamagouche, Chignectou (Amherst) et Petitcodiac; impossible pour eux de ne pas remarquer à quel point les habitants de ces collectivités comptent sur la pêche locale.[28] En s'appropriant la rivière Saint-Jean pour le compte des Britanniques, le lieutenant-colonel Robert Monckton conduit une expédition qui remonte son cours pour dégager les régions éloignées des colonies acadiennes. Monckton ne prend pas beaucoup de notes sur la rivière et ses pêches, mais le capitaine William Pote, capturé par les Indiens et amené en amont en 1745 observe qu'« en uen occasion ils (les Indiens) ont capturé dans une petite anse à quelques milles en-deça de l'embouchure de la Tobique 54 saumons, en l'espace de quelques heures ».[29] Monckton construit le fort Frederick à l'embouchure de la Saint-Jean et, au cours des années suivantes, les troupes en garnison dans ce poste découvrent rapidement les avantages de leur emplacement. L'embouchure de la rivière Nerepis est une excellente source pour la pêche au saumon.

Nouvelle-France

Bien que La Hontan ait décrit en 1703 le riche potentiel offert par la pêche au saumon de la Nouvelle-France et maintes fois donné — ou tout au moins indiqué — le nom de Rivière du saumon sur ses cartes du Canada,[30] il n'en reste pas moins que l'intérêt commercial à l'égard de cette espèce semble plutôt dispersé. La baie des Chaleurs se détache comme la principale région exploitée périodiquement pour ses ressources en saumon, et l'espèce doit avoir joui ailleurs au pays d'une certaine importance, mais il n'en demeure pas moins qu'au Québec les contemporains de l'époque parlent rarement de ce poisson; seuls quelques noms comme Jolliet et Riverin sont particulièrement liés à la ressource.

L'une des raisons de ce manque d'information plus précise peut s'expliquer par le fait que la pêche au Québec était essentiellement une pêche mixte ou diversifiée, aucune autre espèce — à l'exception de la morue — n'y ayant la préséance. Par exemple, l'anguille y a autant d'importance que le saumon, et on accorde autant d'attention aux mammifères marins qu'aux poissons, la chasse aux premiers étant considérée comme de la pêche. On trouve un bon exemple de cette diversification dans la région située à l'est de Mingan–le Labrador. Dans un journal du Labrador de 1715–1716, on peut lire :

> Ce qui doit attirer davantage notre attention c'est que la pêche au saumon, à la morue, au phoque, au morse et à la baleine sur ce littoral d'une longueur de quatre cents lieues peut produire des richesses plus grandes que les plus riches mines d'or du Pérou.[31]

Le poste de Courtemanche édifié vers 1704 à Baye de Phélypeaux (Brador Bay) est l'une des premières stations fixes du Labrador au Québec à tirer avantage de ces ressources variées. On raconte qu'Augustin Le Gardeur de Courtemanche a des petites pois, des haricots, des herbes, de l'orge et de l'avoine dans son jardin; des chevaux, des vaches, des cochons et des moutons dans

ses champs; des baleines, des phoques et des morues dans son havre superbe; de la viande, des oeufs, du duvet d'eider et du bois dans ses forêts; et « à proximité de la maison. . . une petite rivière (Brador) où abondent le saumon et la truite ».[32] Que souhaiter de plus?

Cette région a été exploitée par des navires français de passage avant 1700, mais une expansion rapide des pêcheries sédentaires se produit après la réussite de Courtemanche. Ainsi, des droits seigneuriaux de pêche sont accordés sur la rivière Etamamu (1733), la rivière du Petit Mécatina (1740), la rivière du Gros Mécatina (1749) et les rivières St-Paul, St-Augustin et Forteau vers 1750. Le littoral au nord-est du détroit de Belle-Isle constitue à cette époque une sorte de no-man's-land séparant les Français et les Anglais, néanmoins des droits de pêche sont concédés aux Français sur les cours d'eau de la baie des Châteaux (1736) et les rivières Alexis et St-Lewis (1743); en 1743, les Français sont même parvenus dans le Nord jusqu'à l'inlet Hamilton pour trouver du saumon.[33] Quoique le traité d'Utrecht ait donné à la France des droits de pêche côtière sur le littoral occidental et septentrional de Terre-Neuve, la pêche dans le Golfe reste toutefois centrée sur les rives du Labrador et de Mingan.

Confiance absolue dans la morue

Le traité d'Utrecht inaugure une nouvelle ère d'expansion et d'exploitation de la pêche de Terre-Neuve par les Britanniques. La France renonce à toutes revendications territoriales sur la colonie, abandonne sa principale base de pêche à Placentia et transfère ses entreprises de pêche sédentaire à l'île Royale. Elle abandonne également ses droits de pêche sur le littoral méridional de Terre-Neuve à partir du cap Ray jusqu'au cap Ste-Marie. Toutefois, le traité concède à la France le droit de pêcher sur le littoral occidental et septentrional, à partir du détroit de Belle Isle, et d'y ériger les installations nécessaires à la poursuite de cette activité.

À l'époque du traité, les Anglais concentrent leurs efforts autour de Saint-Jean avec environ quarante à cinquante autres emplacements sur le pourtour de la presqu'île d'Avalon occupés en saison.[34] La pêche porte en majeure partie sur la morue, et les lois et règlements établis de temps à autre par le gouvernement britannique découragent toutes les autres entreprises et favorisent plutôt le monopole de la pêche commerciale pratiqué par les marchands des comtés de l'Ouest de l'Angleterre. Ainsi, il existe des règlements interdisant aux pêcheurs britanniques de rester dans la colonie une fois terminée la saison de la pêche de peur qu'ils ne soient plus disponibles apr la suite pour s'occuper des intérêts des marchands de morue et des maisons de commerce anglais, ou parce qu'ils risquent de leur faire concurrence en travaillant pour leur propre compte. Un autre règlement de longue date défend l'occupation permanente de toute portion de l'île dans un rayon de six milles de la côte; cette bande de six milles représente le territoire mis de côté par les capitaines de pêche, qui utilisent les grèves pour y faire sécher le poisson et la forêt pour construire les chaffauds.

La colonisation n'est pas proscrite mais elle se trouve sérieusement entravée par cette politique. Néanmoins, de plus en plus de gens restent à Terre-Neuve et certains d'entre eux s'abonnent à d'autres entreprises comme la pêche au saumon, la chasse au phoque et le commerce des fourrures en dépit des critiques et de l'opposition manifestée par les milieux intéressés du sud-ouest de l'Angleterre. Des colonies surgissent également dans les baies éloignées, principalement au nord de la presqu'île d'Avalon. Dans ces nouvelles régions, les colons et « sédentaires » non seulement emploient le bois qu'ils trouvent dans la zone réservée de six milles mais brûlent également pour se chauffer l'hiver les claies en bois des pêcheurs de morue « étrangers » inutilisées en dehors de la saison.[35]

Sous l'impulsion de cette expansion progressive vers le Nord, le relâchement de l'ancienne politique gouvernementale devient inévitable. Cette nouvelle attitude de tolérance ainsi que la nouvelle génération de colons sont bien illustrées par la carrière de George Skeffington, qui semble être le premier particulier de Terre-Neuve à entreprendre la pêche au saumon comme activité principale. Établi comme commerçant à Bonavista vers 1700, il reçoit, semble-t-il, un appui financier de la part d'un commerçant de Saint-Jean, nommé James Campbell, pour entreprendre vers 1705 l'exploitation de la pêche au nord du poste qu'il occupe.[36] En dépit des difficultés innombrables qu'il a avec les Indiens, il n'en continue pas moins d'étendre son entreprise vers le Nord, en prenant bien soin de ne surexploiter aucun cours d'eau. En 1718, avec William Keen, un autre marchand de Saint-Jean, il fonde une entreprise de pêche et, en 1720, il dépose une requête auprès du gouvernement pour obtenir le droit de pêcher le saumon entre le cap Bonavista et le cap Saint-Jean pendant une période de 21 ans. En 1723, il reçoit la concession de Freshwater Bay, Ragged Harbour, Gander Bay et Dog Creek.[37] Pendant une année, d'après les rapports, Skeffington emploie 30 hommes pour la pêche et capture 530 tierces de saumon d'une valeur de 30 shillings le tierce. Il quitte et capture 530 tierces de saumon d'un valeur de 30 shillings le tierce. Il quitte les affaires en 1729.[38]

Le titre de propriétaire accordé à Skeffington pour la pêche au saumon est l'une des premières dérogations importantes à la politique gouvernementale concernant la pêche à Terre-Neuve — sans doute parce que la région pour laquelle il reçoit un droit de pêche exclusive n'est pas considérée comme une zone de pêche à la morue; l'autorisation accordée ne stipule pas moins qu'il n'a pas le droit de franchir la limite réglementaire

de six milles de la côte pour couper du bois. Vers le début des années 1720, Samuel Shamler et Philip Watson entreprennent la pêche au saumon à la rivière Gander dans le premier cas, et aux rivières Great Salmonier, Colinet et Biscay Bay dans le second; à cette époque, la pêche débute également à la rivière des Exploits. Le nombre des habitants qui s'engagent dans la pêche est une source considérable de litiges concernant les droits sur les cours d'eau et dès 1719, un groupe de saumoniers propose l'établissement du règlement suivant :

> Si quelqu'un fait un barrage sur une rivière de sorte que le saumon ne peut remonter, personne n'a le droit d'inquiéter le premier lorsqu'il tente de pêcher soit au filet ou par d'autres moyens dans une quelconque partie de la rivière, car ces poissons peuvent être considérés comme sa propriété tout comme la morue sous l'eau, accrochée à l'hameçon.[39]

Même si les marchands du sud-ouest de l'Angleterre protestent contre ce type d'expansion et continuent de s'opposer officiellement à la colonisation de Terre-Neuve, eux-mêmes appuient en 1728 l'installation de pionniers dans la région contre des engagements pour le commerce et la pêche. Par conséquent, l'expansion vers le nord s'accélère, largement encouragée par Poole et d'autres intérêts du sud-ouest de l'Angleterre. Ainsi, vers 1750, John Slade, l'un des 30 marchands de Poole en activité à Terre-Neuve, pratique à fond la pêche au saumon et le commerce des fourrures sur la côte est et atteint même le Labrador vers 1760.[40] L'expansion le long du littoral sud est moins rapide en raison sans doute d'une topographie plus rébarbative et des ressources naturelles apparemment plus rares. Immédiatement après la paix de 1713, le gouvernement britannique envoie des bâtiments de la marine nationale pour patrouiller et protéger cette région du sud nouvellement acquise. De plus, il confie à William Taverner la tâche d'effectuer la prospection de la côte et de communiquer un rapport sur ses ressources; le compte rendu de Taverner à ses supérieurs laisse entrevoir des richesses qui, néanmoins, ne seront pas exploitées rapidement : « J'apprends que le saumon abonde sur cette côte. Je vais donc tenter de m'en assurer. C'est certainement le meilleur endroit à Terre-Neuve pour pêcher ».[41]

Les gouverneurs de la colonie rendent compte régulièrement à la Grande-Bretagne des progrès de la pêche et, entre 1723 et 1763, leurs « Rapports sur les pêches » indiquent une participation accrue dans la pêche au saumon, de nouveaux emplacements venant s'ajouter à la liste à chaque saison. Entre 1723 et 1727, la production moyenne signalée est de 684 tierces par année et entre 1736 et 1739, 1 000 tierces en moyenne (300 000 lb de poisson salé) sont exportés chaque année de Terre-Neuve. En 1743, cette quantité est exportée en Italie et en Espagne seulement. En 1757, l'exportation totale de saumon à partir de l'île atteint 4 848 tierces (1 454 400 lb dans la saumure).[42] À cette époque, il n'y a pas beaucoup d'exportations vers les autres colonies nord-américaines ainsi que peu de consommation locale. Terre-Neuve est alors une colonie en titre, mais l'économie n'encourage toujours pas la colonisation rapide, et l'île est avant tout considérée comme un navire britannique ancré à proximité des Grands Bancs pour tirer profit de la pêche à la morue.[43]

Au nord du détroit de Belle-isle, le long du littoral du Labrador appartenant à la province de Terre-Neuve, il reste une région qui fait à l'époque l'objet d'une vague revendication entre les Français et les Anglais, ces deux peuples venant y faire des incursions. Au cours des 50 premières années qui ont suivi la paix, les possibilités de la pêche du saumon au Labrador demeurent largement inconnues et inexploitées. En 1729, le capitaine Henry Atkins effectue un voyage sur la côte du Labrador jusqu'au détroit de Davis à bord de son navire *Whale*; des années plus tard, il renouvelle cette expédition et signale que le saumon est très abondant en saison. À la rivière au Saumon, lui est ses hommes capturent des spécimens à main nue tout en marchant dans la rivière et prennent tout ce qu'ils peuvent saler; un des poissons mesurait juste un peu moins de 5 pieds de longueur. Cependant, ces descriptions des cours d'eau qu'il a découverts et qui regorgent de poisson ne suscitent guère d'intérêt dans l'immédiat lorsqu'il retourne en Nouvelle-Angleterre.[44] Mais des expéditions sporadiques entraînent d'autres rapports sur l'abondance des poissons découverts le long de ce littoral et pour finir l'intérêt commercial à l'égard de cette région commence à se développer.

En 1752, un groupe de marchands de Londres sollicite la permission de pêcher et de faire le commerce au Labrador, mais la réponse à cette demande est différée lorsque la chambre de commerce se rend compte que cette autorisation peut entrer en conflit avec la charte accordée à la compagnie de la baie d'Hudson en 1670. Toutefois, celle-ci, faisant preuve d'une compréhension inhabituelle, informe la chambre que, d'après les conditions formelles de sa charte, elle n'exerce pas de contrôle sur la partie orientale du Labrador, bien qu'un nouveau monopole de la côte risque de compromettre ses intérêts; pour ces raisons, la chambre rejette la requête des marchands.[45] Cette mesure retarde encore d'une décennie l'exploitation de la pêche au Labrador, sauf dans les régions du littoral situées plus au sud, vers l'est du détroit de Belle-Isle, où des entreprises de pêche de Québec sont déjà bien établies.

Surabondance de saumon

En Nouvelle-Angleterre, la croissance formidable de la population et la prolifération inévitable des rete-

nues de scieries et de moulins à grain le long des différentes rivières exercent des ravages sur les ressources halieutiques, au cours de la première moitié du XVIII[e] siècle. Dès la fin des années 1600, de tels efforts sont déployés pour la pêche sur les rivières qu'il faut promulguer des lois pour contrôler l'expansion de cette activité et protéger la fraie; la liberté totale de pêcher concédée un siècle auparavant est désormais la cause de graves problèmes dans de nombreuses régions. Dès 1668, le Massachusetts, la plus populeuse des colonies, juge nécessaire d'établir au moyen d'une loi une saison pour pêcher la morue, l'aiglefin et le maquereau sur la côte.[46] Néanmoins, la protection initiale des pêches à l'intérieur des terres est laissée aux différentes communes, qui ne sont pas tentées d'introduire des restrictions pouvant nuire à elles-mêmes et avantager des communes avoisinantes. En dépit de cela, en 1687, le conseil de la ville de Haverhill au Massachusetts, en réponse au « désir général de la population », estime qu'il est indispensable d'établir un règlement pour assurer la circulation libre du poisson à travers plusieurs barrages artificiels de la rivière Merrimack et de ses affluents,

> en toutes saisons de l'année, et particulièrement la nuit, pour que le poisson monte frayer dans le bassin, et à cette fin d'ordonner que personne ne construise de barrage sans consentir à y laisser un passage ouvert pendant la nuit, ou ne tolère que son barrage ou autre engin n'entrave l'accès des poissons au(x) bassin(s).[47]

Malgré ce premier règlement destiné à protéger la migration des poissons dans les rivières du Massachusetts, la situation n'en continue pas moins de se détériorer. Il semble y avoir peu de compromis entre le poisson et les structures qui entravent ses déplacements; les retenues de moulin, les engins de pêche et autres obstacles surgissent avec une grande rapidité et se multiplient tellement que la législature du Massachusetts est contrainte de prendre de nouvelles mesures. En 1709, la colonie inaugure la première série de lois destinées à protéger la pêche sur les rivières : « Une loi pour prévenir les empêchements causés par les haies, barrières et autres obstacles gênant le passage du poisson dans les rivières ».[48] Cette loi interdit la construction d'engins de pêche, de retenues de moulin et d'autres obstacles qui empêchent carrément le poisson de remonter les cours d'eau, et délègue aux administrations des différents comtés l'autorité pour la faire respecter, et stipule que la pêche ne peut être effectuée sans une permission accordée par les services appropriés. Le matériel de pêche non autorisé peut être détruit.

Toutefois, cette loi se révèle assez inefficace étant donné qu'elle ne s'applique pas aux retenues de moulin déjà existantes, et que les nouveaux propriétaires jugent inacceptables d'être les seuls visés par cette loi. La remise aux comtés des pouvoirs pour faire respecter la loi constitue une autre lacune, ces cours municipales ayant peu de ressources à consacrer à la protection des pêcheries. Pendant de nombreuses années, aucun surveillant n'est nommé — Haverhill n'a pas eu de gardes-pêche avant 1722[49] — et quand enfin les nominations se produisent, les surveillants sont en trop petit nombre pour donner des résultats satisfaisants. Lorsque, en raison des pressions exercées, elles doivent enfin assurer la protection des pêches, les villes commencent à exiger des pêcheurs une certaine forme de rémunération pour financer les mesures nécessaires. Ainsi, lorsqu'il obtient de la ville de Newbury le droit de pêcher sur un certain tronçon de rivière, le dénommé Moses Chase est obligé de remettre deux saumons à chacun des responsables des pêches de la commune; et en 1738, un comité local autorisé d'Amoskeag Falls impose aux pêcheurs un *penny* par saumon pour la réglementation et la protection de la pêche locale.[50]

Depuis la fondation de Boston en 1630, ses habitants développent un goût particulier à l'endroit du saumon. Chaque semaine, des wagons chargés de ce poisson en provenance de la rivère Merrimack sont amenés au marché de cette ville.[51] Non seulement il est servi régulièrement à la table de l'homme ordinaire, mais c'est également un mets de choix chez les notables : par exemple, un certain colonel Hutchinson est ravi d'accepter une invitation du gouverneur de la colonie du Massachusetts pour partager avec lui un délicieux repas de saumon, un jour d'élection en 1712.[52] Cependant, le nombre de saumons capturés chaque année atteint de telles proportions qu'il se produit périodiquement des baisses de stocks qui, associées au nombre croissant des retenues de moulin empêchant la remonte du poisson, commencent à menacer sérieusement l'avenir de l'espèce. Jusqu'à la fin du siècle, les remontes sont plus ou moins assurées correctement chaque année; à la fin des années 1720, les saisons ratées sont la règle. En 1728, un citoyen de Boston estime qu'il est nécessaire de recourir à une certaine ruse pour au moins goûter au saumon de la Merrimack cette année-là. Dans une lettre à un ami, il écrit :

> Je vous demanderais la faveur de me réserver un, deux, trois ou même davantage des premiers saumons de l'année. Je suis disposé à mettre un bon prix et même le prix fort plutôt que de n'en pas avoir; pour me contenter, je paierai les services d'un homme à cheval, mais veillez à ce qu'il n'en apporte pour personne d'autre en même temps. S'il ne devait y avoir qu'un seul saumon, envoyez-le quand même sur le champ.[53]

Néanmoins, le saumon reste abondant sur tout le reste de son ancien territoire naturel. William Douglas écrit en 1747 que :

> Le saumon foisonne dans toutes les rivières de l'Amérique du Nord britannique à partir de Terre-Neuve jus-

qu'à environ 41 D de latitude nord (rivière Connecticut). Il arrive dans la baie du Massachusetts vers la mi-avril; comme il ne recherche pas le temps chaud, il n'y reste pas longtemps après la fraie et poursuit plus au nord pendant plusieurs mois. Ce saumon n'est pas de bonne qualité... Il ne convient pas aussi bien au marché que le saumon de Grande-Bretagne et d'Irlande.[54]

Mais tout le monde ne partage pas l'opinion de Douglas sur la qualité du saumon au Massachusetts. En 1740, un certain Bennet, de Boston, affirme à propos du marché local :

Il y a également du saumon en quantités considérables, aussi délicieux que celui que j'ai pu manger ailleurs dans ma vie; celui qui est vendu pour environ un shilling pèse entre quatorze et quinze livres.[55]

Mais cette profusion ne vient pas uniquement de la rivière Merrimack ou des environs, étant donné que les approvisionnements arrivent du Maine et des colonies du Nord. En fait, la pêche sur la Merrimack connaît un déclin considérable vers les années 1750,[56] et Peter Kalm, fameux voyageur suédois, fait observer en 1753 à propos de la pêche en Nouvelle-Angleterre que « de nombreux anciens disent que la différence dans la quantité de poissons comparativement à leurs jeunes années et à nos jours est aussi grande qu'entre le jour et la nuit ».[57] Un immense tableau représentant une morue, peinte en feuilles d'or, reste accroché pendant des années au-dessus de la porte de la salle de conseil de l'hôtel du gouvernement du Massachusetts pour rappeler l'importance que cette espèce a eue dans la fondation de la colonie; en 1746, la présence du poisson d'or semble presque incongrue, même la morue étant devenue rare sur le proche littoral de la Nouvelle-Angleterre.[58]

Une autre preuve du déclin de la pêche au saumon dans les années 1750 peut être fournie par la rivière Piscataquea ou la rivière Salmon Falls au New Hampshire. On rapporte en 1717 qu'il y a une telle abondance de saumon dans la Piscataqua « qu'en saison vous pouvez y pêcher 1 000 tonnes. Le poisson se vend 20 shillings le baril, mais les gens ne savent pas comment le saler ».[59] Mille tonnes font plus de 2 millions de livres de poisson frais entier et, en admettant qu'un chiffre aussi phénoménal représente véritablement la récolte, la Piscataqua se classerait comme l'un des cours d'eau de la Nouvelle-Angleterre les plus riches en saumon. Toutefois, en 1750, on dit à propos de cette rivière que :

Anciennement, cette rivière... regorgeait de saumon, qui a été abondamment pêché; mais celui-ci a délaissé la rivière à cause, semble-t-il, du grand nombre de scieries sur les différents affluents de la rivière Piscataqua encombrés de barrières.[60]

Mais au rythme de 1 000 tonnes par année, il se peut que le saumon ait diminué aussi à cause de la surexploitation.

La rivière Connecticut semble avoir résisté mieux que les autres en ce qui concerne la pêche au saumon, en partie parce qu'il n'y a pas les obstacles communs à d'autres cours d'eau de la Nouvelle-Angleterre. Néanmoins, la pêche activement pratiquée rapporte une production fluctuant davantage qu'au cours des années antérieures. South Hadley demeure l'un des principaux centres de pêche au saumon dans la rivière mais, Stoney Brook, Farmington River et Northampton, à l'embouchure de la rivière Mill, sont également des endroits excellents. En 1730, le saumon à Northampton se vend un penny la livre; en 1742, il est monté à 1½ pence la livre et, en 1750, à 2 pence la livre. Le filet et la seine remplacent peu à peu le harpon et le carrelet et, à mesure que se répandent ces méthodes plus efficaces, les stocks diminuent.[61]

Cette baisse dans la pêche côtière et la pêche sur les rivières du sud et du centre des colonies de la Nouvelle-Angleterre, au cours de la première moitié du XVIII[e] siècle, contribue largement à refouler les entreprises de pêche vers le nord jusqu'au Maine et au-delà, et des communautés permanentes de pêcheurs commencent à s'installer régulièrement sur le littoral à partir de Saco jusqu'aux frontières de l'Acadie. Dès 1712, un certain Dr Noyes établit une pêcherie d'esturgeon sur la Kennebec, où il ne peut pas ne pas également trouver de saumon.[62] S'aventurer dans ces régions indiennes est souvent plus risqué que dans les pêcheries des Français, étant donné que périodiquement les autochtones faisant des incursions détruisent les établissements de pêche et pillent les bateaux, dont ils tuent les occupants.

En fait, on peut affirmer que les incursions des Indiens dans les postes de pêche de la Nouvelle-Angleterre se produisent seulement en réaction à l'envahissent des pêcheries autochtones par les colons de la Nouvellle-Angleterre. Voici l'une des explications que donnent les Indiens pour la "guerre longue et sanglante" qui débute sur la côte en 1689 :

Leurs pêcheries ont été envahies par certains hommes qui, avec leurs filets et leurs seines, empêchent le poisson de remonter les cours d'eau. Profondément blessés de cela, ils (les Indiens) disent, Ils croient (bien que les Anglais leur aient déjà arraché leurs terres, comme c'était le cas) que le poisson des rivières est un privilège entièrement réservé à eux.[63]

En guise de représailles, les pêcheurs sont encouragés à faire des ravages chez les autochtones par une récompense de 100 £ pour chaque scalp d'Indien mâle de plus de 12 ans.[64] Lentement mais irrévocablement, les colons de la Nouvelle-Angleterre tiennent tête aux autochtones, les forçant pour finir à gagner l'intérieur. En 1754, en détachement militaire remonte la Ken-

nebec et rencontre les Indiens avec du saumon frais à leur poste de pêche de Norridgewock, près de Skowhegan dans le Maine.[65] À ce moment-là, la pêche au saumon est bien établie par les Blancs sur la partie inférieure de la rivière, les Indiens étant réduits à se battre pour obtenir leur part de cette ressource dans la partie supérieure. Les pêcheurs côtiers sont si bien implantés qu'un commerce considérable de saumon salé se développe entre la Kennebec et Boston, tandis que d'autres régions côtières du Maine écoulent également leur saumon sur les marchés de New York et d'autres endroits plus au sud.[66]

Pêcher est un péché

Deux des aspects les plus frappants dans l'évolution de la pêche sportive sont ses interactions nombreuses et variées avec la théologie et sa parenté avec la religion dans sa pratique, son infrastructure et son intensité spirituelle. Dans une certaine mesure, cette corrélation qui prévaut encore aujourd'hui se manifeste dans l'attitude dogmatique et pour ainsi dire rituelle à l'égard de la pêche à la mouche artificielle, et dans l'attrait irrésistible de ce sport, dont la séduction semble plus forte le dimanche et certains autres jours de fêtes religieuses.

L'un des tous premiers exemples de ce rapport entre la pêche à la ligne et la religion est l'histoire entendue un jour par l'auteur à propos d'Adam, le premier pêcheur à la ligne : Adam était si absorbé par ce sport qu'il était absent le jour fatidique où Ève a été tentée par la pomme; s'il avait été à la maison ce jour là, tout le cours de l'histoire biblique aurait pu être différent. L'on a également laissé entendre qu'Adam avait adopté une attitude assez philosophe à l'endroit de cette première catastrophe humaine, car à l'intérieur de la pomme il a découvert l'appât pour la partie de pêche suivante.

Les premiers Japonais considéraient la pêche à la ligne comme une expérience religieuse spirituelle, et la majorité des pêcheurs à la ligne sérieux continuent de voir essentiellement dans la pêche sportive une nourriture pour l'âme plutôt que pour le corps. Toutefois, sous un autre aspect, de nombreuses autorités religieuses ont considéré la pêche à la ligne comme un instrument démoniaque, et ont évoqué la douleur infligée aux créatures de Dieu munies de nageoires et la tendance de la pêche à la ligne à détourner l'homme du travail et à l'entraîner à la poursuite coupable du plaisir, en en faisant ainsi une question de morale.

La pêche à la ligne, mise à part celle pratiquée par les Indiens à l'époque, est introduite au Nouveau Monde par les premiers explorateurs et colons. Ainsi, John Smith écrit en 1614 :

> Qu'y a-t-il de plus agréable (pour les colons de la Nouvelle-Angleterre) que de se recréer en pêchant à leur porte, dans leur propre embarcation, sur la mer, où les hommes, les femmes et les enfants peuvent, avec un petit crochet et une ligne, prendre différentes espèces d'excellents poissons, selon leur bon plaisir?[67]

Toutefois, la question de morale est également apparue avec ces premiers colons, et dès 1721, Cotton Mather blâme certains ministres de l'Évangile qui adoptent ce sport.[68] Apparemment le clergé ne peut admettre que la pêche sportive soit une faute : d'autres ministres, comme le révérend Secomb, en 1739, passent à l'histoire pour avoir dit que la pêche à la ligne en tant que sport n'est pas péché aux yeux du Seigneur.[69] Bien que la question reste confuse en raison de ces attitudes opposées, la pêche à la ligne continue d'être largement pratiquée par ceux pour qui les problèmes de morale sont clairs — les membres du clergé pêcheurs — ou ceux pour qui la morale est sans importance — les militaires.

Il a déjà été fait mention des exploits de pêche à Louisbourg par les assaillants de la Nouvelle-Angleterre et plus tard par le capitaine William Owen de la marine royale. La première indication de la pêche du saumon à la ligne en Amérique du Nord britannique est fournie par une ancienne gravure qui montre les officiers de la garnison de fort Frederick se livrant à cette activité dans les eaux du port de Saint-Jean, en 1758.[70]

Magnificence de la nature — Sagesse de l'homme

John C. Pearson a fait remarquer un jour que c'était plutôt la prodigalité de la nature que la sagesse de l'homme qui assurait les richesses halieutiques inépuisables du Nouveau Monde.[71] Cependant, la nature généreuse et patiente semble avoir flanché en Nouvelle-Angleterre vers le milieu du XVIII[e] siècle, en ce qui concerne le saumon. Les colons de la Nouvelle-Angleterre construisent davantage de barrages, défrichent de nouvelles terres, accentuent la pollution de l'eau et pêchent davantage de saumons au filet que toutes les autres colonies réunies, et les résultats ne manquent pas de se faire sentir : dans les rivières au sud de la Penobscot dans le Maine, l'espèce est en voie de disparition.

Au nord de cette rivière, les ressources de la nature sont demeurées passablement intactes. Les Acadiens et les Indiens y pêchent le saumon avant tout pour leurs besoins personnels, et les incursions des colons de la Nouvelle-Angleterre dans la région ne portent pas encore gravement atteinte aux stocks de poissons d'eau douce. La pêche au saumon au Québec tire de l'arrière, l'économie de la colonie étant principalement orientée vers le castor. Même à Terre-Neuve où la pêche au saumon donne quelques signes d'expansion, le com-

merce de cette denrée demeure relativement sans importance — il y a encore plus de tierces de rhum qui entrent dans la colonie que de tierces de saumon qui en sortent.[72]

La paix est enfin accordée à l'Amérique du Nord en 1763, mais la France y perd la moitié d'un continent et elle se trouve maintenant confinée aux îles Saint-Pierre et Miquelon, au large de la côte de Terre-Neuve. Même si les Anglais ne savent pas encore ce qu'ils viennent de gagner, les Français pour leur part se rendent très bien compte de ce qu'ils perdent : « La pêche, sire, voilà la véritable perte au Canada... Sans la pêche, le Canada n'est rien ».[73]

Quelle ironie que l'impact de l'homme sur cette espèce en Amérique du Nord ait eu une telle ampleur à l'époque, étant donné que 90 % des habitats et des lieux d'élevage du saumon en eau douce étaient encore inconnus et inexploités au milieu du siècle; et il faudra encore énormément de temps — si jamais cela se produit — avant que les limites migratoires et l'étendue des eaux productives de saumon soient déterminées. Mais, malheureusement, le saumon doit franchir les estuaires des rivières pour atteindre cet habitat en eau douce et propager l'espèce — et c'est invariable ment aux embouchures des cours d'eau que l'homme installe ses premières colonies. Contrairement à l'agriculteur condamné à faucher entièrement son champ de céréale pour obtenir une récolte, le pêcheur de saumon en eau douce n'a qu'à disposer ses filets à l'entrée de la rivière.

Notes

[1]George W. Brown, *Building the Canadian Nation* (Toronto : Dent, 1849), pp. 77–78.

[2]Nicholas de Jong, « The French Regime, 1534–1578 », dans W.P. Bolger, éd., *Canada's Smallest Province* (Prince Edward Island Centennial Commission, 1973), pp. 14–16; Mary Maude, « Jacques d'Espiet de Pensens », dans *Dictionary of Canadian Biography* [ci-après *DCB*] (Toronto : University of Toronto Press, 1969), II, 218–220; Mary Maude, « Robert-David Gotteville de Belile », dans *ibid.*, pp. 254–255.

[3]de Jong, « The French Regime », pp. 17–21.

[4]Margaret Coleman, « The Roma Settlement at Brudenell Point, Prince Edward Island », *Occasional Papers in Archaeology and History*, No. 1 (Ottawa : Ministère des Affaires indiennes et du Nord, 1970), p. 92–96.

[5]*Ibid.*, pp. 92, 95. Voir aussi, Margaret Coleman, « Jean-Pierre Roma », dans *Dictionary of Canadian Biography* (Toronto : University of Toronto Press, 1974), III, 566–567; et D.C. Harvey, *The French Regime in Prince Edward Island* (New Haven : Yale University Press, 1926), p. 73.

[6]John Stewart, *An Account of Prince Edward Island in the Gulph of St. Lawrence, North America* (Londres : W. Winchester, 1806), p. 84.

[7]Fairfax Downey, *Louisbourg: Key to a Continent* (New Jersey : Prentice Hall, 1965), p. 30 : « Aucune demeure n'avait plus de deux étages conformément à une ordonnance de Verrier, qui croyait que des édifices plus élevés empêcheraient la libre circulation de l'air pendant l'été alors qu'il fallait un maximum d'aération pour lutter contre la puanteur pénétrante de la morue mise à sécher ».

[8]Archives publiques du Canada, Colonial Office Papers, 5, Vol. 68, « Samuel Holland's Survey of Cape Breton, 1766–1767 ».

[9]*Ibid.*, Colonial Office Papers, Supplementary I, Miscellaneous Vol. 18, « Letter of Captain Cyprian Southack to Lords of Trade » (9 décembre 1713).

[10]Andrew Hill Clark, *Acadia : The Geography of Early Nova Scotia to 1760* (Madison : University of Wisconsin, 1968), p. 248.

[11]Harold A. Innis, *Select Documents in Canadian Economic History, 1497–1783* (Toronto : University of Toronto Press, 1929), p. 155.

[12]Leonard Woods Labarce, éd., « Royal Instructions to British Colonial Governors, 1670–1776 », extrait de John C. Pearson, éd., *The Fish and Fisheries of Colonial North America* (Washington : Department of the Interior, 1972), p. 131.

[13]Clark, *Acadia*, p. 246. À l'époque, la pêche acadienne était suffisamment importante pour que les Britanniques l'utilisent comme instrument de négociation avec les habitants français demeurés dans la partie principale de la Nouvelle-Écosse. Ainsi, en 1718, l'administration britannique menance de leur interdire la pêche dans le bassin de la Minas et ses affluents s'ils (les Acadiens) refusent de prêter le serment d'allégeance. Consulter Bona Arsenault, *History of the Acadians* (version originale « Histoire des Acadiens ») (Ottawa : Leméac, 1978), p. 81.

[14]W.C. Milner, « *The Basin of Minas* », manuscrit inédit, Public Archives of Nova Scotia, p. 14. Un commerce clandestin mais vigoureux a existé entre la péninsule de la Nouvelle-Écosse et l'île Royale.

[15]Byron Fairchild, « William Pepperrell », dans *DCB*, II, 516.

[16]Francis Parkman, *A Half Century of Conflict*, 3e édition (Londres : Collier-Macmillan, 1966), p. 322.

[17]Richard Brown, *History of the Island of Cape Breton* (Londres : Sampson Low, 1869), p. 222.

[18]Parkman, *A Half Century of Conflict*, p. 324.

[19]T.B. Akins, éd., *Nova Scotia Archives : Selections from the Public Documents of the Province of Nova Scotia* (Halifax : PANS, 1889), p. 632.

[20]T.B. Akins, « History of Halifax City », dans *Collections* of the Nova Scotia Historical Society, VIII (1895), 25.

[21]Akins, *Nova Scotia Archives I*, p. 644; Charles Morris, « Description and State of the New Settlements in Nova Scotia in 1761 », dans *Report* of the Canadian Archives, Sessional Paper 18 (1905), p. 291–292.

[22]John Knox, *The Journals of Captain John Knox*, éd. A.G. Doughty (Toronto : Champlain Society, 1914), I, 130.

[23]*Ibid.*

[24]*Ibid.*, p. 305.

[25]*Ibid.*, p. 278.

[26]Philip K. Bock, *The Micmac Indians of Restigouche*, Bulletin 213 (Ottawa : National Museum, 1966), p. 16 : « On raconte que lorsqu'ils (les Indiens) ont commencé de faire le commerce avec les Blancs, les jeunes armés de harpons

replissaient pendant trois ou quatre jours un navire de 50 ou 60 tonnes, et que souvent le bateau n'arrivait pas à contenir tout le poisson capturé pendant ce court délai ».

[27]« John Witherspoon's Journal of the Siege of Quebec », dans *Collections* of the Nova Scotia Historical Society, II (1881), 33.

[28]Archives publiques du Canada, Section de la cartographie, « La carte de la rivière Chibenacadie (Shubenacadie), 1754 », montre que les Acadiens ont gardé des huttes à l'intérieur des terres jusqu'au Grand Lac pour y poursuivre la pêche locale au gaspareau.

[29]W.O. Raymond, *The River St. John*, 2nd edition (Sackville : Tribune Press, 1950), p. 93.

[30]E.D.T. Chambers, *The Fisheries of the Province of Quebec* (Québec : ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, 1912), I. 56.

[31]*Ibid.*, p. 65.

[32]*Ibid.*, p. 67.

[33]*Ibid.*, pp. 56–96, *passim*.

[34]John Reeves, *A History of the Government of the Island of Newfoundland* (Londres, 1793; réimprimé à New York : Johnson Reprint, 1967), p. 18.

[35]*Ibid.*, p. 35. Pionnier : celui qui cultive — un agriculteur; celui qui colonise ou découvre un lieu et notamment une nouvelle colonie; un colon sédentaire par opposition au pêcheur nomade.

[36]Anthony Netboy, *The Atlantic Salmon, A Vanishing Species?* (Londres : Faber, 1968), p. 348.

[37]Harold A. Innis, *The Cod Fisheries* (Toronto : University of Toronto Press, 1954), p. 149; D.W. Prowse, *A History of Newfoundland* (Londres : Macmillan, 1895), p. 283.

[38]Sauf indication contraire, les détails concernant les activités de Skeffington proviennent de Carson I.A. Ritchie, « George Skeffington », dans *DBC*, II, 609.

[39]James P. Howley, *The Beothucks or Red Indians* (Cambridge : Cambridge University Press, 1915; réimprimé à Toronto : Coles, 1974), p. 283. Voir aussi C. Grant Head, *Eighteenth Century Newfoundland*, Carleton Library No. 99 (Toronto : McClelland and Stewart, 1976), pp. 75–85.

[40]W. Gordon Handcock, « John Slade », dans *DCB*, (Toronto : University of Toronto Press, 1979), IV, 711–714.

[41]Archives publiques du Canada, Colonial Office Papers, Supplementary I, Miscellaneous Vol. 18, « Papers Relating to the North Atlantic Fisheries ».

[42]Innis, *The Cod Fisheries*, pp. 148–149. Pendant les premières années de la pêche commerciale au saumon, le salage est la principale méthode de conservation de cette denrée. Une fois capturé, le poisson est découpé le long de l'arête dorsale, nettoyé, mis en tonneaux, salé puis redéposé dans de petites barriques. Au terme du processus de salaison, le saumon se trouve réduit à une moyenne de 63½ p. cent de son poids intial à l'état frais; en d'autres mots, il faut 1 000 livres de saumon frais pour produire 600 livres — ou deux tierces — de saumon salé.

[43]W.S. MacNutt, *The Atlantic Provinces* (Toronto : McClelland and Stewart, 1972), p. 103. Un autre auteur décrit Terre-Neuve « comme une station navale et un poste de pêche au large de la côte occidentale de l'Irlande plutôt que comme une colonie de l'Amérique du Nord britannique »; William Menzies Whitelaw, *The Maritimes and Canada Before Confederation* (Toronto : Oxford University Press, 1966), p. 30.

[44]Lorenzo Sabine, *Report on the Principal Fisheries of the American Seas* (Washington : Robert Armstrong, 1853), p. 88.

[45]Archives publiques du Canada, Colonial Office Papers, 5, Vol. 6, « Report of the Board of Trade on the Memorial from the London Merchants, 1752 ».

[46]« The Charter and General Laws of the Colony and Province of Massachusetts Bay », extrait de Pearson, *Fish and Fisheries*, p. 466.

[47]George Chase, « A History of Haverhill », extrait de *ibid.*, p. 498.

[48]*Ibid.*, p. 505.

[49]*Ibid.*, p. 499.

[50]Joshua Coffin, « A Sketch of Newbury, Newburyport, and West Newbury », extrait de *ibid.*, p. 631; « Journals of the House of Representatives of Massachusetts, 1738–1739 », Vol. 16, p. 234, cité dans *ibid.*, p. 512.

[51]Anthony Netboy, « History as a Focus for Fishery Conservation », Atlantic Salmon Association Centennial Award Fund Lecture Series (Montréal : n.d.), p. 7.

[52]« Diary of Samuel Sewall », extrait de Pearson, *Fish and Fisheries*, p. 632.

[53]Coffin, « A Sketch of Newbury », dans *ibid.*, p. 631.

[54]William Douglas, « A Summary, Historical and Political, of the First Settlement. . . of the British Settlements in North America », extrait de Pearson, *Fish and Fisheries*, p. 256.

[55]« Notes of Mr. Bennet », extrait de *ibid.*, p. 642.

[56]W.A. Wilcox, « The Rivers of Massachusetts and New Hampshire », dans G. Brown Goode, éd., *The Fisheries and Fishing Industries of the United States* (Washington : U.S. Commission of Fish and Fisheries, 1884), I, 669.

[57]Peter Kalm, « Travels into North America », extrait de Pearson, *Fish and Fisheries*, p. 211.

[58]Charles B. Elliott, *The United States and the Northeastern Fisheries* (Minneapolis : University of Minnesota, 1887), p. 21.

[59]« MacPhaedris Letterbook » (1717), extrait de Pearson, *Fish and Fisheries*, p. 250.

[60]« Some cursory remarks made by James Birket in his voyage to North America, 1750–1751 », extrait de *ibid.*, p. 208.

[61]Marshall McDonald, « The Connecticut and Housatonic Rivers and Minor Tributaries of Long Island Sound », dans Goode, *Fisheries and Fishing Industries*, pp. 659–663, *passim*.

[62]Parkman, *A Half Century*, p. 159.

[63]Cité dans George Rawlyk, *Nova Scotia's Massachusetts* (Montréal : McGill–Queens University Press, 1973), p. 56.

[64]« Lettre de William Dummer à Captain Cornwall, 24 mai 1725 », extrait de Pearson, *Fish and Fisheries*, p. 569.

[65]C.G. Atkins, « The River Fisheries of Maine », dans Goode, *Fisheries and Fishing Industries*, p. 717.

[66]*Ibid.*, p. 709.

[67]Larry Koller, *The Treasury of Angling* (New York : Golden Press, 1963), p. 23.

[68]Charles F. Waterman, *Fishing in America* (New York : Hold, Rinehart and Winston, 1975), p. 60.

[69]*Ibid.*

[70]*A Century of Colonial Painting*, Galerie nationale du Canada, Catalogue N.G. 31-1964-3 (Ottawa : Imprimeur de la Reine, 1964), p. 15.

[71]Pearson, *Fish and Fisheries*, p. 179.

[72]Innis, *The Cod Fisheries*, pp. 146, 148, 149; Prowse, *A History of Newfoundland*, pp. 694–695, 719.

[73]« Choiseul's Speech to the Council at Versailles, August 1, 1761 », extrait de Pearson, *Fish and Fisheries*, p. 153.

CHAPITRE

VI Colonisation et connaissances 1760-1784

Le Traité de Paris

Le Traité de Paris, signé en février 1763, change beaucoup de choses dans le Nouveau Monde : la France cède à la Grande-Bretagne les territoires qu'elle possédait au nord et à l'est du Mississippi, à l'exception de deux petites îles, Saint-Pierre et Miquelon. Elle conserve le droit de pêcher dans le golfe du Saint-Laurent, mais pas à moins de 15 lieues du Cap Breton et de 3 lieues du reste du territoire qu'elle occupait alors en Amérique. Elle conserve également le droit de faire sécher les prises sur les côtes sud et ouest de Terre-Neuve.[1] Il semble qu'ainsi, la France ne peut participer à la pêche aux espèces anadromes, comme le gaspareau, l'alose et le saumon, étant donné que celles-ci ne peuvent alors être capturées en quantités commerciales que dans les zones côtières, les estuaires et les eaux intérieures — cela traduit peut-être l'inefficacité des méthodes de pêche hauturière de ces espèces à l'époque, plutôt que la rareté des ressources. La paix favorise également la colonisation relativement rapide de la région et l'exploitation plus poussée par les sujets britanniques des riches pêcheries des côtes et des rivières. Entre 1763 et 1773, le saumon prend de plus en plus d'importance, tant pour le commerce que pour la subsistance des habitants.

La Nouvelle Acadie

Pendant la guerre, le commerce décline tellement en Nouvelle-Écosse qu'en 1760, son économie est très mal en point. Depuis la déportation des Acadiens, en 1755, les terres agricoles sont inhabitées et improductives. Les principaux ports éloignés de la colonie, Cumberland (Amherst-Sackville), Pisiquid (Windsor), Annapolis, Louisbourg et Saint John, ont une vocation presque exclusivement militaire et le commerce y est pratiquement absent. Halifax est la seule agglomération importante de toute la région comprise entre le Saint-Laurent et la baie Massachusetts, mais même ce centre militaire et naval ne connaît pas l'essor que Cornwallis prévoyait en 1749. En fait, sa population est passée de 6 000 à quelque 1 300 habitants[2] et elle ne fait guère qu'obérer les finances britanniques. Les pêches reflètent clairement l'économie lamentable de la colonie. Les petits villages de pêche voisins d'Halifax périclitent; la flotte de petits bateaux de pêche à la morue et au saumon de la baie Sainte-Marguerite, qui s'est développée rapidement après la fondation d'Halifax, est en voie d'être abandonnée. En outre, les Allemands établis à Lunenburd, même s'ils occupent une position avantageuse pour la pêche, se préoccupent avant tout de cultiver leurs petites parcelles de terre.[3] Sur les rives de la baie de Fundy, à l'exception de quelques barrières à poisson de type primitif installées à Annapolis, le harpon utilisé par les Indiens est à peu près le seul outil servant à capturer les poissons qui remontent les cours d'eau.

Une lettre écrite en 1760 par un Haligonien à un ami de la Nouvelle-Angleterre indique clairement la décadence et le désintéressement qui caractérisent Halifax : « Nous avons près de cent débits de boissons détenteurs d'un permis et peut-être autant sont exploités sans permis, de sorte que la moitié des habitants de la ville vend du rhum et que l'autre moitié en achète. » En soulignant les effets évidents de ce mode de vie sur le développement de la colonie, l'auteur ne voit pas pourquoi le commerce de l'alcool et la marine de guerre britannique doivent être les seuls moyens de subsistance des habitants d'Halifax. Selon lui, la pêche est une des possibilités les plus logiques : « D'ici [Halifax] au Cap de Sable se trouvent de nombreuses baies propices à l'établissement de ports de pêche à la morue et les cours d'eau abondent en saumons ».[4]

D'autres personnes de passage dans la colonie à cette époque sont frappées par l'abondance des ressources inexploitées dans les cours d'eau et les baies. Thomas Heffreys, par exemple, énumère les nombreuses espèces de poisson de la Nouvelle-Écosse en commençant pas le saumon. À son avis, la pêche peut contribuer à augmenter la richesse, le bien-être matériel et l'activité commerciale de cette colonie et, partant, de la mère patrie.[5]

À la même époque, Charles Lawrence, gouverneur de la Nouvelle-Écosse, commence à penser qu'il est temps d'encourager activement le développement de la colonie. La fin des hostilités est en vue et presque tout le continent est sous la férule des Britanniques de sorte qu'on peut espérer le début d'une nouvelle ère de paix, de sécurité et de stabilité et envisager un nouvel avenir.

Lawrence prend donc des mesures énergiques pour attirer les colons vers la Nouvelle-Écosse; il offre de concéder des terres aux habitants de la Nouvelle-Angleterre qui désirent s'établir dans la colonie. Encouragés par ces nouvelle perspectives, les agents qu'il a invités retournent au Massachusetts et dans les autres colonies du Centre pour répandre la nouvelle. Par conséquent, de 1760 à 1764, des habitants de la Nouvelle-Angleterre fondent Yarmouth, Liverpool, New Dublin, Chester, Truro, Onslow et Londonderry. De plus, ils occupent les terres que les Acadiens ont quittées le long des rivières Annapolis, Cornwallis et Avon et y créent de nouveau cantons, comme Newport, Falmouth, Horton, Cornwallis et Granville. Des colons s'établissent à l'embouchure de la rivière Saint-Jean en 1762 et à Maugerville l'année suivante. Avant 1765, des établissements voient également le jour sur les bords de la Miramichi et de la Petitcodiac.[6]

La réorganisation de l'ancienne colonie commence après la signature du Traité de Paris,en 1763. Le Cap Breton et l'Île du Prince-Édouard tombent sous l'autorité de la Nouvelle-Écosse. Ces îles sont préservées initialement en vue d'une importante colonisation fondée sur le régime de la tenure, mais cette politique se solde en grande partie par un échec, si bien que le développement de ces territoires est limité pendant de nombreuses années. L'Île du Prince-Édouard, par exemple, comprend, en 1767, tout au plus 700 habitants, dont beaucoup sont des Acadiens déportés ou de retour d'exil.[7] En outre, de nombreux colons français déplacés à ces endroits retournent en Acadie après la déportation, mais comme leurs anciennes terres sont occupées par des colons anglais, ils s'établissent dans des régions encore vierges. C'est à cette époque que Cocagne est créée, comme plusieurs villages se trouvant entre Digby et Pubnico.[8]

Ce mouvement d'immigration oblige les autorités de la colonie à réviser les lois déjà en vigueur et à adopter de nouveaux règlements régissant les activités quotidiennes des habitants. En 1762, le Conseil de la colonie adopte une première loi concernant le commerce du poisson; il impose certaines normes relatives à la qualité du poisson destinée à l'exportation et prescrit les dimensions des contenants servant au transport des captures.[9] L'année suivante, le règlement ci-dessous devient loi :

> Tous les ans, à leur première session, les juges de paix établissent des règlements concernant la pêche dans les cours d'eau. Quiconque contrevient auxdits règlements verse à la Cour d'archives (Court of Records) la somme de £ 10, dont la moitié est donnée aux pauvres et l'autre moitié à l'informateur. La Loi s'applique pendant les deux années suivantes.[10]

La seule autre loi sur les pêches adoptée avant la guerre d'Indépendance concerne la pollution. Celle-ci interdit de jeter les déchets de poissons dans la mer à moins de trois lieues de la côte, mais il est permis de les jeter sur les « battures » ou les plages, où l'on suppose que les rapaces s'en emparent.[11] Ce n'est qu'en 1775 que l'Assemblée législative autorise les juges de paix à nommer des inspecteurs des pêches; toutefois, quelques inspecteurs sont nommés par les autorités d'un ou deux comtés avant l'entrée en vigueur de cette loi générale.[12] Ces lois sont modifiées périodiquement et les législateurs apportent une attention spéciale aux cours d'eau fréquentés par les poissons géniteurs.

En 1767, la Nouvelle-Écosse compte environ 13 000 habitants répartis dans 27 comtés[13] — cette population n'est pas beaucoup plus importante que celle de la colonie avant l'expulsion des Acadiens, mais les habitants sont davantage dispersés sur le territoire et les intérêts commerciaux sont plus variés. La plupart des nouvelles agglomérations se trouvent sur la côte et à l'embouchure de certains des principaux cours d'eau, ce qui permet l'exploitation optimale des ressources côtières et intérieures. À beaucoup de ces endroits, la pêche au saumon constitue une partie importante de l'industrie.

Le *Journal* de 1767 de l'Assemblée, qui est un des premiers documents officiels à nous renseigner sur la production de poisson dans la colonie, révèle que 10 667 barils « de saumon, de maquereau, etc. » sont produits en 1766.[14] Toutefois, d'autres archives de l'époque indiquent que ces renseignements sont incomplets car le rapport contenu dans le *Journal* ne donne aucun chiffre concernant certaines régions où la pêche au saumon est pratiquée à l'époque. Cette omission est due en grande partie au manque de communication et au caractère primitif des méthodes de collecte des données, comme en témoigne le fait que la majorité des renseignements provient d'Halifax et des environs.

Bien que cela montre l'importance indéniable des captures dans ces régions à cause de la concentration des pêches, ces chiffres ne donnent pas une image tout

à fait fidèle à la réalité; ils révèlent plutôt que les zones de pêche en question sont proches de la station principale de collecte des données. En règle générale, les autres endroits sur lesquels on possède des statistiques sont en communication plus ou moins régulière avec Halifax ou, du moins, sont facilement accessibles.

La côte sud (d'Halifax à Yarmouth)

À la fin de 1759, le gouverneur Lawrence écrit ce qui suit :

> Les gens qui prennent les terres à La Hève et à Port Senia [Liverpool] sont des pêcheurs de Plymouth, en Nouvelle-Angleterre ... Ceux du Cap de Sable sont aussi des pêcheurs de sorte que, dans quelques années, on peut espérer que tous les pêcheurs de l'Ouest s'en viendront vers cette contrée, vu les avantages naturels qu'elle présente du point de vue de la pêche.[15]

En 1763, une bonne moitié de la centaine de familles établies entre Yarmouth et Liverpool sont des familles de pêcheurs[16] et cette proportion est probablement aussi élevée à l'est de Liverpool.

La ville côtière de Liverpool est fondée en 1760 surtout à cause des quantités considérables de saumons qui remontent la rivière Mersey. Selon les rapports, quelques années après la fondation de la ville, les habitants exportent jusqu'à 1 000 barils de saumon saumuré chaque année.[17] Toutefois, il se peut fort bien qu'une partie de cette quantité provienne d'autres régions si l'on se fie au journal du principal marchand de poissons de Liverpool, Simeon Perkins. En 1766, par exemple, ce dernier note que son schooner, le *Liverpool Packet*, sert principalement au troc de marchandises en échange de saumons avec les Indiens; au cours des années suivantes, il envoie des navires dans la baie de Fundy, au Cap Breton, dans la baie des Chaleurs, à Gaspé, à Terre-Neuve et même le long de la côte du Labrador pour des campagnes de pêche. En août 1775, Perkins signale que le capitaine Ford est revenu de Terre-Neuve avec 215 barils de saumon. L'année suivante, les campagnes de pêche de Terre-Neuve et du Labrador produisent au moins 270 barils. Toujours selon Perkins, le capitaine Drey a trouvé du saumon en grande abondance le long de la côte du Labrador.[18]

De grandes quantités de saumons sont également capturées dans la rivière Liverpool (Mersey), où des concessions de pêche sont attribuées peu après la fondation de la ville. Chaque année, la Cour des sessions de la paix (Sessions Court), dont Perkins est membre, émet des ordonnances et des directives concernant la pêche en rivière; la pêche au filet y est habituellement pratiquée d'avril jusqu'à la fin de la remonte des saumons. À l'occasion, Perkins lui-même s'adonne à la pêche pour se reposer de ses activités commerciales; en une occasion au moins, il s'intéresse suffisamment à ce sport pour noter dans son journal la capture d'un saumon de 25 livres et demie dans un petit filet appartenant à Lathrop Freeman.[19]

Les colons allemands de Lunenburg continuent de s'adonner principalement à l'agriculture, mais les habitants de La Hève, de Dublin et de Petite-Rivière sont à la fois pêcheurs et agriculteurs. À ce dernier endroit, la pêche au saumon est une des plus fructueuses sur la côte en 1761 : d'après ce qu'on dit, le saumon commence à remonter la Petite-Rivière entre la fin d'avril et le milieu de juin, avec un maximum en mai.[20] Même les concessionnaires de Chester prisent le saumon, comme en témoigne le journal du Révérend John Seccombe :

> Après-midi du 6 août 1759 — Suis allé avoir les lots et ai passé un moment très agréable; la vue était magnifique. Ai aperçu une source d'eau pure en remontant la rivière Middle. Le saumon sautait hors de l'eau ...
> 7 août 1759 — Deux squaws rapportent dans un canot d'écorce cinq saumons et quatre-vingts truites saumonées. Un des saumons pèse vingt-deux livres et une douzaine de truites pèsent quatorze livres ...
> 7 septembre 1759 — M. Melvin et M. Houghton capturent un saumon avec leurs mains dans la rivière Middle.[21]

Dans la baie Sainte-Marguerite, personne ne pêche le saumon et la morue avec des bateaux et, en 1762, aucun pêcheur n'habite la région. À Halifax, la pêche se pratique surtout dans le port, où le poisson est toujours abondant. Cet endroit constitue un lieu de rendez-vous approprié pour les pêcheurs de passage, et Patrick McRobert signale avoir vu trente schooners dans le port en 1774, schonners dont la majorité servent à la pêche côtière et au transport des captures vers New York, Philadelphie et les Antilles.[22] Deux familles seulement sont établies à Dartmouth; elles ne pratiquent pas la pêche, mais elles approvisionnent Halifax en bois de chauffage.[23]

Le sud de la baie de Fundy (d'Annapolis à Onslow)

Les barrières à poisson sont encore le signe le plus visible du rôle de la pêche dans l'économie de l'ancienne capitale, Annapolis Royal, et de ses environs. Plusieurs personnes et individus présentent des demandes au gouverneur pour l'obtention de concessions et du droit de pêche, concessions dans lesquelles certains des « principaux habitants » d'Annapolis et de Granville érigent ultérieurement des barrières à poisson.[24] En 1760, il y a des barrières de ce type au moins jusqu'à l'île « Hog » (île Goat). Après l'arrivée, au cours des années 1760 et 1770, d'un plus grand nombre de personnes intéressées à pratiquer cette forme de pêche, la Cur des sessions générales (Court of General Sessions) juge nécessaire de réglementer cette industrie pour garantir des pratiques de pêche équitables. Pen-

dant sa session d'avril 1772, cette cour établit des zones de pêche publiques en aval dans le bassin Annapolis jusqu'à The Joggins et la rivière Bear, nomme plusieurs inspecteurs ou directeurs des pêches et émet des avis selon lesquels quiconque désire s'adonner à la pêche doit en faire la demande aux directeurs avant une date précise pour pouvoir prendre part à cette activité.[25]

Habituellement, la barrière à poisson n'est pas utilisée par une seule personne : des groupes s'organisent pour la construire et ils partagent les profits tirés de son exploitation. Ordinairement, cette forme de pêche est pratiquée indifféremment dans les concessions publiques ou privées. Les groupes de pêcheurs préservent leurs droits avec une ferveur jalouse, parfois au détriment de ceux qui n'ont pas la chance de prendre part aux opérations. La façon dont certains groupes exploitent leur barrière fait l'objet de nombreuses plaintes; certains laissent pourrir dans les parcs le poisson qui pourrait être consommé par les habitants des lieux ou ils demandent un prix tellement élevé pour leurs captures qu'aucun citadin ou cultivateur ne peut en acheter.[26]

Des agents des pêches sont, semble-t-il, nommés régulièrement dans le comté d'Annapolis après 1772; ceux-ci sont choisis par le Jury d'assises (Grand Jury) et confirmés dans leurs fonctions pour un an par la Cour des sessions de la paix (Sessions Court). Sept nominations ont lieu en 1797 : John Burkett comme préposé au tri, Isaac Bonnett comme inspecteur des harengs fumés, William Robertson comme inspecteur des poissons saumurés, Andrew Ritchie comme mesureur et Israel Potter, John Reid et John Gater comme inspecteurs des pêches.[27]

Plus à l'est, les terres de la vallée de l'Annapolis et celles entourant le bassin Minas sont occupées par des colons de la Nouvelle-Angleterre pour qui la pêche vient au second rang, après l'agriculture. On pêche le saumon à la pointe dans la rivière Annapolis, et la rivière Avon devient tellement réputée pour la pêche en juin, en juillet et en août qu'on l'appelle la rivière « Salmon » (rivière au Saumon), comme en témoignent les cartes officielles de l'époque.[28] En outre, les nouveaux arrivés découvrent beaucoup d'autres cours d'eau très riches en poissons sur le cap « Blow Me Down » (Blomidon). Ainsi, le saumon est si abondant au fond du bassin Minas qu'il faut absolument baptiser son tributaire situé le plus à l'est par le nom de rivière Salmon (rivière au Saumon).

Dès l'époque où les autochtones sont les seuls habitants, la rivière Shubenacadie est la principale voie de communication vers l'intérieur de la Nouvelle-Écosse — une importante bourgade indienne est érigée sur une de ses rives. À certaines occasions, les Indiens, les Français et les Anglais organisent des expéditions de pêche sur cette rivière et, dès 1770, un capitaine de la Marine, amateur de pêche sportive, parcourt les lacs Dartmouth, le lac « Supérieur » (lac Grand), la « Wabaniah » (rivière Nine Mile) et le cours principal de la Shubenacadie en pêchant à la ligne.[29] Stewiacke est un des premiers établissements agricoles à voir le jour le long de la Shubenacadie. Patrick McRobert visite la région en 1774 : « J'ai visité un nouvel établissement sur la rivière Suiack [*sic*]; les terres y sont très riches et la rivière abonde en saumon ».[30] Les familles qui vivent le long des cours d'eau de la région pratiquent régulièrement la pêche au saumon; selon une ancienne histoire répandue dans le comté de Colchester, un jeune garçon de 16 ans se serait noyé dans la Stewiacke en 1788 pendant qu'il pêchait le saumon.[31]

La côte du Golfe

La côte du Golfe, soit la côte de la Nouvelle-Écosse donnant sur le détroit de Northumberland, n'est occupée que beaucoup plus tard, à l'exception des villages de Tatamagouche et de Pictou. Le poisson, en particulier le saumon, qui s'y trouve en abondance, y est capturé depuis longtemps pour la consommation locale et pour l'exportation. Durant cette période reculée, la région devant être extrêmement riche en poissons car, même pendant les premières années du XIX^{e} siècle, « ils étaient si nombreux dans la rivière West qu'à un endroit où les rives se resserrent, ils semblaient former un bloc, si bien qu'on aurait cru pouvoir marcher dessus ».[32]

L'Île du Cap Breton

Durant cette période, la moitié nord-ouest de l'île du Cape Breton est encore presque inhabitée. Les rivières à saumon, comme la Margaree, la Mabou et, dans une moindre mesure, la Cheticamp, sont surtout fréquentées par les Indiens qui viennent y pêcher en été à partir de leurs bourgades permanentes de Sainte-Anne et des rives du lac Bras d'Or. En 1768, le capitaine Samuel Holland arpente la côte de la rivière Margaree pour le compte de l'Amirauté :

> La Salmon [Margaree] est une rivière d'eau douce jusqu'à son embouchure. À une certaine distance en amont se trouvent des prairies fertiles très propices à la culture. La rivière prend sa source — selon les Indiens — dans un lac située très loin dans l'intérieur et qui est relié par un portage à un autre lac d'où l'on peut atteindre Bidec [Baddeck] par le chenal du lac St. Patrick. Les Indiens empruntent ce chenal avec leurs canots d'écorce pour se rendre, avec très grande difficulté, à la rivière Salmon pour y pêcher. Le saumon y foisonne tellement qu'ils y séjournent tous les étés avec leurs familles ...[33]

Des Blancs établis à Louisbourg et ailleurs sur la côte Atlantique se rendent également dans le nord-ouest de

l'île à l'occasion pour pêcher. La plupart d'entre eux sont des employés de la compagnie de Charles Robin établie sur l'île après la capitulation des Français.

La pêche est cependant plus répandue sur la côte sud de l'île du Cap-Breton et, bien que la Margaree puisse avoir été la rivière la plus riche en saumon de toute l'île, de nombreux ruisseaux et cours d'au de la partie sud le sont tout autant, compte tenu de leur taille. En saison, le saumon pullule, par exemple dans la rivière Nord qui débouche dans la baie Sainte-Anne, où les Indiens et les colons français en capturent. Selon Holland, le chenal St. Patrick est riche en saumon, ce qui indique que ce bras du lac Bras d'Or contient beaucoup de poissons de cette espèce qui se dirigent vers des cours d'eau comme le ruisseau Lewis et les rivières Washabuck, Skye, Hume, Middle et Baddeck. À cette époque, Louisbourg sert de base aux pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre et à ceux des compagnies de l'île Jersey.[34] Non loin de là se trouve la rivière Mira, qui reçoit deux importants tributaires, la Salmon et la Gaspereau; encore plus près se trouvent des cours d'eau comme le ruisseau Gerratt réputés pour la pêche à la truite et au saumon.[35]

D'après un recensement, l'île du Cap Breton compte 502 Français, 230 Indiens et 509 Anglais en 1774. Ceux qui s'adonnent à la pêche possèdent 136 embarcations, surtout des chaloupes.[36] Toutefois, l'éloignement de l'île et la diversité des cultures, des ethnies et des nationalités qui caractérise ses habitants qui, pour une raison ou une autre, se trouvent sur la côte en permanence ou temporairement, créent beaucoup de difficultés aux autorités coloniales de la Nouvelle-Écosse. Même à cette époque reculée, ce petit appendice détaché de la péninsule constitue un monde en soi, régi par ses propres lois. Aucun contrôle officiel n'est exercé sur l'île et sur l'industrie de la pêche à cet endroit, comme l'indique le commentaire du gouverneur Francis Legge selon lequel les habitants de l'île sont « des fripouilles sans loi, qui empêchent souvent le magistrat en chef, M. Cottnam, d'exécuter ses fonctons[;] ils ne possèdent pas de concessions et nombre d'entre eux ne détiennent même pas de permis de pêche ».[37]

Les cantons du sud-est (de Canso à Halifax)

À l'époque, l'agglomération de Canso est encore constituée en grande partie d'habitants de passage, et les navires appartiennent à des pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre et du New Jersey qui retournent chez eux à la fin de la saison de pêche. La partie du littoral comprise entre Canso et Halifax est inhabitée, sauf par des Indiens et des pêcheurs qui viennent parfois capturer le saumon à Guysborough, St. Mary, Musquodoboit et à d'autres endroits le long de la côte.[38]

L'Île du Prince-Édouard

Les Britanniques font la conquête de l'île Saint-Jean en 1758 et la population française, à l'exception de quelque trois cents personnes ayant réussi à tromper la vigilance des troupes, est déportée dans le cadre de l'expulsion générale des Acadiens du continent, en 1755. Pendant un certain nombre d'années, rien n'est tenté pour encourager l'immigration dans l'île. En 1763, le « jardin du golfe » est encore presque inhabité et, d'après le recensement de 1769, seulement 271 personnes l'habitent cette année-là. En fait, ce n'est qu'au début du XIX[e] siècle que la population maximale de 4 700 habitants recensée antérieurement sera dépassée.[39]

La colonie, rebaptisée île St. John, est annexée à la Nouvelle-Écosse en 1763. Sa croissance peu rapide est due surtout à la politique du gouvernement de la Grande-Bretagne qui destine l'île à un développement sous le régime de la tenure. Aucune concession de terres n'est faite aux particuliers et les projets de colonisation de seigneurs absents sont généralement voués à l'échec, les tenanciers potentiels préférant posséder leur propre terre. Toutefois, avant l'entrée en vigueur de cette politique, plusieurs concessions sont accordées, tout au moins à un homme appelé Gameliel Smethurst dans le but précis d'exploiter une pêcherie. Dans un mémoire envoyé au gouvernement de la Nouvelle-Écosse en 1763, Smethurst écrit ce qui suit :

> J'étais le premier sujet britannique à tenter d'exploiter une pêcherie dans l'île St. John. J'avais construit deux entrepôts à St. Peter et j'avais employé la plupart des habitants de l'île pour la pêche. En outre, j'avais fait venir un équipage de Marblehead, en Nouvelle-Angleterre, dans un but d'émulation.[40]

Smethurst conduit ses opérations à partir de la base occupée par Pierre Roma trente ans plus tôt et il exploite probablement aussi le saumon, comme les Français l'on fait avant lui. Samuel Holland, qui fait le levé topographique de l'île en 1765, souligne la présence de saumons dans la région.[41] Apparemment, l'entreprise de Smethurst ne dure que quelques années car, selon W. S. McNutt, la compagnie Mills and Cathgart, de Londres, est la seule entreprise de pêche d'envergure dans l'île à cette époque.[42]

Le moment venu, le gouvernement de la métropole reconnaît qu'à cause de sa position avantageuse, l'île peut servir de base aux opérations de pêche dans le golfe du Saint-Laurent. Pour encourager la création de postes de pêche le long de la côte, il adopte en 1767 une loi ayant pour but de réserver une zone en périphérie de l'île strictement pour la pêche. Cette zone s'étend dans l'intérieur jusqu'à 560 pieds au-dessus de la laisse des hautes eaux et dans les rivières et les ruisseaux jusqu'à la ligne extrême des eaux de marée.[43] Cette mesure

n'est pas appréciée par les propriétaires fonciers mais, comme la pêche ne connaît pas un développement important, cette bande est occupée progressivement par de nouveaux arrivés.

Bien que l'île compte moins de 300 habitants en 1769, elle possède son propre gouvernement et reçoit le statut de colonie. Comme la population n'augmente pas, on pourrait croire que les ressources y sont pratiquement inexploitées. Les lois du temps montrent cependant que certaines espèces anadromes faisaient l'objet d'une exploitation considérable. En 1780, par exemple, l'Assemblée législative adopte une loi intitulée « An Act to Regulate the Salmon, Salmon trout and Eel Fishery » dont le préambule se lit comme suite :

> Attendu que les grandes quantités de saumons, de truites saumonées et d'anguilles capturées jusqu'à présent par les habitants de l'île leur ont été très profitables et que depuis quelque temps, les quantités capturées et vendues sur le marché ont été grandement réduites en raison du fait que les poissons sont tués au mauvais temps de l'année . . .[44]

Cette loi établit une saison de pêche comprise entre le 15 janvier et le 30 septembre, mais on peut considérer que le saumon est pêché à longueur d'année, cette espèce continuant de fréquenter la plupart des ruisseaux et des cours d'eau de la colonie.

La rivière Saint-Jean

En 1762, la compagnie de traite Simonds, Hazen and White du Massachuesetts lance une des premières grandes entreprises de pêche commerciale du régime anglais dans la région qu'on appelle aujourd'hui Nouveau-Brunswick. James Simonds, un des associés, érige un poste sur la pointe Portland, dans le port de Saint-Jean et, en 1764, il obtient un permis pour y établir une pêcherie.[45] Cette entreprise vise surtout la capture du gaspareau et de la morue, mais de grandes quantités d'aloses, d'achigans et de saumons sont également capturées dans la rivière. Des barrières à poissons ont installées sur les battures voisines de la propriété de la pointe Portland et au moins une grande barrière est construite en amont, surtout pour la capture de l'achigan. Les prises sont exportées en Nouvelle-Angleterre; en 1771, elles comprennent deux barils de saumon, évalués à 36 shillings par tierce, expédiés à bord d'un sloop commandé par le capitaine John Leavett.[46]

La réussite de la compagnie Simonds, Hazen and White et les rapports exposant les avantages de l'établissement sur la rivière Saint-Jean incitent d'autres personnes à émigrer dans la région. Maugerville, principale agglomération de la région avant 1784, est fondée à quelque 50 milles en amont; plusieurs cantons sont également établis, notamment Sunbury sur la rive ouest et Newton sur la rive est, dans la région qu'on appelle aujourd'hui le comté de Sunbury. En 1765, Simonds écrit que le canton de Sunbury offre le meilleur potentiel et que celui de Newton vient au second rang d'après l'étendue de terrain et qu'il sera très propice à la pêche au saumon.[47] Un autre habitant de la vallée à la même époque évalue le potentiel halieutique dans les termes suivants : « La rivière contient abondance de menu fretin, des truites, des saumons, des achigans, des corégones et des esturgeons . . . On dit que la pêcherie de saumons de la pointe Beaubiers [à l'embouchure de la rivière Nerepis] est la meilleure sur toute la rivière ».[48]

« Pass MacQuoddy »

La compagnie Simonds, Hazen and White pêche également dans la baie Passamaquoddy au milieu des années 1760, mais elle abandonne cette pêcherie ultérieurement pour exploiter un monopole à l'embouchure de la rivière Saint-Jean. La baie Passamaquoddy — « Pass MacQuoddy » sur certaines cartes anciennes — est déjà très fréquentée par les habitants de la Nouvelle-Angleterre. Il apparaît que vers 1764, plusieurs sloops et embarcations plus petites ont remonté la rivière Sainte-Croix puis sont retournés à Pemaquid avec 800 à 1 000 barils de gaspareaux, de saumons et d'achigans capturés aux chutes Scoodic.[49]

Toutefous, la région tombe bientôt sous l'autorité d'un seul homme, William Owen, capitaine de la Royal Navy à la retraite. Ce dernier se voit accorder en concession l'île située à l'entrée de la baie Passamaquoddy, île qu'il rebaptise Campobello en 1767. En 1769, une douzaine de personnes s'associent en Grande-Bretagne pour exploiter les ressources de la région. L'année suivante, Owen y débarque avec 38 employés engagés par contrat pour commencer ses activités. La mentalité, la formation et la discipline dont il a hérité dans la marine lui permettent bientôt de régner en despote sur toute la région. Il fait construire sur sa propriété des piloris et un poteau servant à donner le fouet afin de réprimer tout délit de la part de ses employés ou de quinconque pourrait faire intrusion dans son domaine. Bien qu'il soit surtout intéressé à développer la pêche côtière, Owen pêche également le saumon dans la rivière Sainte-Croix. Dans son journal, le 4 juillet 1770, il raconte ainsi les débuts de ses activités : « Durant la matinée, la capitaine Denney et moi-même nous sommes dirigés avec nos pêcheurs d'eau douce dans une baleinière et un bateau plat vers les chutes Scoodic pour pêcher le saumon. » Neuf jours plus tard, il écrit ce qui suit : « Ai envoyé James Cochran aux chutes Scoodic avec deux filets de pêche au saumon pour qu'il les utilise dans nos concessions, tandis que nos pêcheurs travaillent tous les jours à la pêche de la morue, de l'aiglefin et de la goberge. » Le

24 juillet, des produits de la pêche des chutes Scoodic arrivent à Campobello : « Ai reçu du saumon fumé et deux barils de saumon salé des chutes ».[50] Owen fonde un empire puissant, mais éphémère, dans la baie Passamaquoddy. Après son départ, en 1771, l'industrie de la pêche décline : jusqu'à l'arrivée des loyalistes à St. Andrews et à St. Stephen, seuls les Indiens et quelques habitants de la Nouvelle-Angleterre pratiquent la pêche au saumon.

La Miramichi et la Restigouche

En 1760, la région de la rivière Miramichi est en grande partie inconnue des Anglais mais, depuis le début du XVI[e] siècle, les pêcheurs français sèchent et salent le poisson dans les îles qui se trouvent à son embouchure. Vers 1672, des immigrants de Saint-Malo s'établissent à la « baie des Vents » (bay du Vin) et, en 1688, Richard Denys fonde un poste de traite près de l'endroit appelé aujourd'hui Newcastle. En 1690, la région comprend plusieurs établissements, mais les habitants ne semblent pas beaucoup s'intéresser à la pêche du saumon. En 1765, les Indiens sont les seuls à exploiter cette ressource.[51] Des rapports sont rédigés de temps à autre sur le potentiel de la Miramichi et même Charles Morris, arpenteur en chef de la Nouvelle-Écosse, fait remarquer que « cette région pourrait bientôt être exploitée car on y trouve des havres et plusieurs cours d'eau riches en saumons et accessibles aux petites embarcations ».[52]

En fait, on commence à s'établir dans la région de la Miramichi peu de temps après. En 1765, un Écossais d'Aberdeenshire débarque en Nouvelle-Écosse dans le but premier de développer la pêche au saumon, activité qu'il connaît et pratique depuis sa jeunesse sur les côtes du golfe de Moray. William Davidson passe l'été de 1765 à explorer la côte de la colonie avec son associé, John Cort, pour trouver le meilleur emplacement possible pour leur entreprise. Ils choisissent finalement la « rivière Meriamerchie » et demandent au gouverneur la permission de s'y établir. Leur demande acceptée, ils reçoivent une concession d'environ 150 milles carrés bordant l'entrée des rivières Miramichi-Nord-Ouest et Miramichi-Sud-Ouest. Davidson et Cort obtiennent leur concession à la condition qu'ils s'y établissent, qu'ils en défrichent une certaine partie chaque année et qu'ils encouragent la colonisation. En outre, il est précisé qu'ils n'ont droit à la concession que s'ils l'occupent et que leur droit de pêcher sur la rivière ou sur ses rives ne vaut que s'ils continuent d'y capturer le poisson et de la saler et le sécher.[53]

Ces conditions d'obtention d'une concession, courantes à l'époque, causeront des problèmes à Davidson qui s'intéresse bien plus à la pêche qu'à l'agriculture ou à la colonisation. Le gouvernement, pour sa part, considère que la pêcherie est annexée au terrain et que pour avoir le droit de pêcher, il faut occuper la terre.

Davidson construit des habitations, des entrepôts, une tonnellerie et des supports à filets à Elm Tree, près de Quarryville. La carte de la région de la rivière Miramichi, établie en 1767 par Wright et Blaskurly sous la direction de l'arpenteur en chef Samuel Holland, indique l'emplacement exact des installations de pêche de Davidson (quatre bâtiments, indiqués par les mots « salmon fishery » (pêcherie de saumon) sur la rive sud de la rivière, à la hauteur du ruisseau Doyle). Davidson expérimente d'abord la méthode écossaise traditionnelle de pêche au saumon, qui consiste à « balayer » le lit du cours d'eau avec des filets, mais sans succès. Il finit par mettre au point une méthode fondée sur l'utilisation d'un « filet transversal » qui traverse le cours d'eau en diagonale. Les filets sont attachés à des pieux ou à des piquets plantés au fond de la rivière. Les saumons capturés sont vidés, salés et pacqués en tierces de 300 livres chacune.

Davidson s'intéresse aussi au commerce local des fourrures et du bois de coupe. Vers 1773, il fait venir des ouvriers spécialisés pour faire construire ses propres bateaux sur la Miramichi en vue de transporter ses produits en Grande-Bretagne et dans les pays de la Méditerrannée. Au début, les affaires progressent lentement; il a beaucoup de difficulté à obtenir suffisamment de sel pour préparer le poisson et la première cargaison de saumon saumuré en direction de l'Europe fait naufrage sur les côtes de l'île du Prince-Édouard. Toutefois, au milieu des années 1770, Davidson exporte annuellement 660 000 à 850 000 livres de saumons provenant de la Miramichi.[54]

Davidson et ses hommes ne sont pas les seuls à pratiquer la pêche sur la Miramichi en ce temps-là. La Robin, Piper and Company, du New Jersey, établit une base de pêche à Paspébiac, dans la baie des Chaleurs, mais elle construit également un poste secondaire sur le cours inférieur de la Miramichi vers 1763. Bien que ses affaires soient moins prospères que celles de Davidson, cette compagnie exporte tous les ans de petites quantités de saumons vers l'Espagne — 70 tierces sont exportés en 1769.[55]

En 1768, le commodore George Walker débarque à Bathurst Harbour et construit un petit poste de traite à la pointe Alston. À trois milles environ en amont de l'embouchure de la Nepisiguit ou « Big River » (Grande Rivière), il établit une station de pêche d'où il expédie annuellement une cargaison de saumons. Le commodore poursuit d'autres activités : tous les ans, il exporte de la morue et des poissons salés et séchés vers les marchés de la Méditerranée et des Antilles.[56] Un de ses établissements de pêche secondaires est situé dans le fond de la baie des Chaleurs où deux marchands anglais, Schoolbred et Smith, s'y installent aussi à peu près à la même époque, à la limite extrême des eaux de marée sur la rivière Restigouche. Il semble

que John Schoolbred ait créé le premier établissement anglais permanent sur la Restigouche après avoir obtenu une concession s'étendant sur quelque 10 milles dans le secteur inférieur du cours d'eau. À cet endroit, Schoolbred et son fils capturent et pacquent le saumon, à raison de 10 ou 12 poissons par baril, pour l'exporter principalement dans les colonies du sud de la Nouvelle-Angleterre. Ils possèdent également une station de pêche secondaire près de Bathurst et, apparemment, leur commerce du saumon se révèle très fructueux pendant un certain nombre d'années.[57]

Au moment où la pêche au saumon sur les rivières Miramichi, Nepisiguit et Restigouche commence à prospérer, les hostilités se déclenchent entre la Grande-Bretagne et ses colonies d'Amérique. Les corsaires de la Nouvelle-Angleterre commencent à perturber les opérations de pêche sur la Miramichi et ailleurs dans le golfe du Saint-Laurent si bien que la situation devient précaire pour l'établissement fondé par Davidson. Ce dernier quitte la région en 1777 vers la rivière Saint-Jean en laissant la responsabilité des opérations à Cort, qui meurt peu de temps après. On connaît peu de chose sur ce dernier. Pendant la guerre d'Indépendance, seuls les Indiens pêchent sur la rivière Miramichi.[58]

Le Canada

Dans les vingt-cinq premières années qui suivent la signature du Traité de Paris, la pêche dans le Saint-Laurent connaît une expansion marginale. Heriot mentionne qu'en 1769, 12 petits bateaux tout au plus, outre un certain nombre de barrières à poisson en forme de U, sont utilisés dans la région.[59] Le saumon, loin de faire l'objet d'opérations commerciales concertées, n'est capturé, et encore, à petite échelle, que pour des fins de subsistance. Même en 1783, année où l'on produit les premières statistiques sur le commerce du saumon dans le colonie, seulement « 304 saumons fumés » sont signalés au chapitre des exportations. Même si l'on estime qu'il s'agit en fait de 304 boîtes de saumons fumés, cela ne représente tout de même pas plus que 12 000 livres de poisson frais. En 1784, seulement « 221 saumons fumés » sont exportés.[60]

Les pêcheries de King's Post, sur la côte nord du golfe du Saint-Laurent, ne viennent encore qu'au second rang après la traite des fourrures; certaines concessions de pêche accordées au temps du régime seigneurial sont encore exploitées. De plus, on signale que des habitants de la Nouvelle-Angleterre et de la Nouvelle-Écosse viennent y pêcher à l'occasion.[61] Au détriment du Québec, le Labrador devient partie du territoire de Terre-Neuve après la signature du traité de paix et, apparemment, le gouverneur de cette colonie, faisant fi des demandes courantes et passées de concessions de pêche dans la région, ne délivre des permis qu'à St. John's aux Britanniques et aux Terreneuviens qui désirent y pêcher. Sir Guy Carleton, gouverneur de Québec, proteste dès 1766 et 1767; ses démarches sont en grande partie responsables de la restitution du Labrador au Bas-Canada à la signature de l'Acte de Québec, en 1774.[62]

Selon les rapports, les exportations de saumon à partir du Bas-Canada dépassent 1 100 tierces en 1786.[63] Toutefois, ce chiffre ne comprend pas, semble-t-il, les exportations à partir de la Côte Nord et du Labrador et il ne représente une augmentation considérable des exportations qu'à cause de l'inclusion des captures de la baie des Chaleurs. Selon un rapport indépendant sur la pêche dans cette région, environ 1 000 tierces de poissons sont produites annuellement pendant cette période.[64] La seule, la plus importante et la plus influente entreprise de pêche de la baie des Chaleurs est celle de Charles Robin, du New Jersey, qui débarque à Paspébiac en 1764. Il exporte surtout de la morue mais aussi, dans une moindre mesure, du saumon.[65]

Terre-Neuve

Les archives statistiques sur la période de 1760 à 1769 dans la colonie de Terre-Neuve révèlent qu'on y exporte 1 000 à 2 000 tierces de saumon (300 000 à 600 000 lb de saumon saumuré) annuellement, et jusqu'à 3 000 tierces (900 000 lb de saumon saumuré) au début de la guerre d'Indépendance.[66] Toutefois, il est permis de mettre ces chiffres en doute car, jusqu'en 1762, année où le premier bureau de douane est établi à St. John,[67] seul l'amiral des pêches produit des rapports. Même par la suite, les rapports d'exportation sont loin d'être complets ou précis.

À cette époque, le bureau de douane a pour principale fonction de percevoir les droits sur les importations et les exportations de la colonie. En conséquence, il est le principal responsable de la collecte et de l'enregistrement de données quantitatives sur le commerce extérieur. Inutile de dire que ces bureaux ne sont pas les services gouvernementaux les plus appréciés et que les agents des douanes ne sont pas les fonctionnaires les plus populaires ni les plus respectés. Au cours des années 1770, il est de mise d'éviter, de déjouer ou d'ennuyer les autorités civiles en Amérique du Nord, comme en témoigne le *Boston Tea Party**. Le premier receveur des douanes de la colonie, M. Hamilton, se rend à Terre-Neuve, mais il trouve les habitants et le climat tellement désagréables et les émoluments tellement inférieurs à ses attentes qu'il retourne en Angleterre la même année et y donne sa démission.[68]

Les agents des douanes ne peuvent surveiller le

*Incident survenu à Boston, le 16 décembre 1773, au cours duquel un groupe de colons jette à la mer une cargaison de thé récemment amenée par la Compagnie des Indes. (N.d.T.)

commerce que dans le port où se trouve le bureau, ou dans la région immédiate. En d'autres termes, à l'époque, seule la région de St. John peut faire l'objet d'une surveillance appropriée. Il est douteux que la plupart des données sur les transactions commerciales des stations de pêche éloignées de St. John aient apparu régulièrement dans les statistiques globales concernant la colonie. En 1763, par exemple, le rapport officiel indique que les exportations de saumon à partir de l'île sont de 694 tierces, mais un auteur estime qu'il s'agit des seules exportations des résidents de Terre-Neuve, qui étaient concentrés surtout dans la presqu'île Avalon.[69] Il faudrait ajouter à ce chiffre la production combinée, et peut-être plus importante, des marins de Grande-Bretagne, des employés des compagnies de pêche établies dans la colonie, des Américains et d'autres pêcheurs des colonies américaines, des Français sur les côtes ouest et nord de l'île et des Indiens. Ainsi, la production totale dans les eaux de Terre-Neuve pourrait logiquement être au moins deux ou trois fois plus élevée que celle indiquée dans les rapports officiels.

En fait, un rapport statistique isolé pour l'année 1757 montre une production au moins quatre fois supérieure aux production signalées jusqu'à ce jour et au moins deux fois supérieure à n'importe quelle production annuelle antérieure à 1772.[70] Soit que l'année 1757 ait été exceptionnelle du point de vue de la pêche au saumon, soit que les rapports statistiques aient porté sur plus de stations de pêche que d'habitude cette année-là — il s'agit peut-être aussi d'une année où l'on a commis des erreurs d'écriture. Cet exemple montre néanmoins qu'il est dangereux de se fier exclusivement aux statistiques officielles pour avoir une idée générale de la valeur et de l'envergure de la pêche au saumon au fil des âges, que ce soit à Terre-Neuve ou dans les autres colonies de l'Amérique du Nord.

Même si elles sont indéniablement incomplètes, les statistiques générales révèlent néanmoins que la production de saumon a tendance à augmenter à partir du milieu des années 1760. Le traité de 1763 permet aux pêcheurs anglais d'étendre leurs activités à une plus grande partie de l'île, mais aussi aux Terreneuviens d'accéder à une grande partie de la côte du Labrador, qui était jusqu'alors occupée par les Français.[71] Même si le traité favorise le développement et l'expansion de la colonie, c'est le nouveau gouverneur qui donne l'élan et l'encouragement nécessaires à cette évolution. Hugh Palliser entre en fonction en 1764 et voit rapidement à ce que Terre-Neuve et les territoires qui viennent de lui être annexés soient développés et dominés par la Grande-Bretagne. Entre autres réalisations, le vif intérêt qu'il porte à la pêche au saumon conduit à la création de nombreux établissements de pêche permanents et saisonniers dans la colonie. En fait, pendant la période où il remplit la fonction de gouverneur, il développe une très importante industrie de la pêche au saumon.[72]

Dans une lettre adressée aux autorités britanniques peu après son arrivée dans l'île, Palliser écrit notamment ce qui suit :

> On m'apprend que ladite pêcherie de saumon peut être étendue et améliorée, mais qu'à l'heure actuelle peu de personnes y sont employées en raison des pratiques violentes et illicites de certaines personnes qui veulent empêcher les nouvelles entreprises. Chaque année, nombre de navires remplis de saumons pourraient prendre la mer et ces cargaisons pourraient être vendues sur les marchés étrangers au grand avantage des sujets de Sa Majesté qui s'occupent du négoce, et de la nation en général.[73]

Palliser entreprend de poursuivre ses idéaux impérialistes en informant les Terreneuviens qu'ils jouissent dorénavant du droit illimité de parcourir la côte ou l'intérieur ou de pêcher le saumon dans n'importe quel lac, cours d'eau, rivière et baie. Même si les Français doivent conserver certains droits de pêche sur la côte, ils sont maintenant privés du droit de pêcher dans les rivières et dans l'intérieur et on espère que, sous peu, ils seront limités à la seule pêche à la morue.

Certaines entreprises de pêche de Terre-Neuve sont d'abord réticentes à s'établir dans l'ancienne zone français de peur de faire resurgir d'anciennes animosités. Toutefois, en 1765, environ le tiers des 5 260 habitants de la colonie sont concentrés autour de la baie de la Conception, et des pionniers qui s'aventurent vers le nord pour pratiquer la pêche fondent Fogo et Twillingate.[74] Des habitations sont construites à l'embourchure de rivières à saumon comme la rivière des Exploits, la rivière Gander, le ruisseau du Sud et la baie Halls, tandis que de nombreuses expéditions ont lieu jusque sur la côte est de la grande presqu'île Nord, voire jusqu'aux côtes du Labrador.

En 1768, le lieutenant John Cartwright explore la rivière des Exploits à la recherche des mystérieux et énigmatiques Peaux-Rouges ou Béothuks. Il constate l'existence d'une station de pêche au saumon dirigée par un nommé Cousins, à l'embouchure du ruisseau Little Rattling.[75] Les Béothuks sont déjà venus dans cette région pour pêcher le saumon, mais on les rencontre plus que rarement à cause de l'empiètement des saumoniers anglais. Le frère de Cartwright, George, qui l'accompagne, mentionne que les pêcheurs anglais ont tellement accaparé la pêcherie que les Indiens ne peuvent plus pêcher que dans le ruisseau Charles et un autre ruisseau. Quand John Cartwright revient dans la région de la rivière des Exploits, deux dans plus tard, les Indiens n'ont apparemment plus l'exclusivité du ruisseau Charles. Trois pêcheurs terreneuviens s'y rendent en effet la même année, mais leur entreprise n'est qu'une demi-réussite, les Indiens

leur ayant pris une bande de leur filet à saumon.[76]

À l'époque, on signale que, dans la région de la rivière des Exploits et près des îles et des côtes de la partie est de la baie Notre-Dame.

> On ne pêche pas la morue et, en conséquence, il n'y a pas d'habitants à l'extrême limite de ces îles, mais celles-ci sont souvent visitées par des bâtiments qui transportent des pêcheurs de saumon... dans les baies et les cours d'eau qui s'y trouvent.[77]

Le concessionnaire de la pêcherie de saumon de la baie Halls est un marchand du nom de Squire Childs mais, en 1772, une famille appelée Rousell lui achète ses drois de pêche pour la somme de £90. Apparemment, l'entreprise des Rousell est fructueuse même si les Indiens prennent périodiquement les saumons capturés dans leurs barrières à poisson. Un des membres de la famille accepte cette situation désagréable; il laisse même des saumons dans les barrières à l'intention des Indiens. Mais son frère livre la guerre aux autochtones. Il passe pour être un des plus grands exterminateurs d'Indiens de la baie Notre-Dame; c'est pourquoi ceux-ci finissent par le tuer pendant qu'il installe sa barrière à poisson pour capturer du saumon dans la rivière New Bay.[78]

Évidemment, les Indiens volent du saumon pour leur subsistance, mais ils s'emparent également de filets et de fil destinés à la pêche au saumon et ce, pour d'autres raisons. Ils utilisent souvent des filets pêche au saumon dont ils coupent des mailles afin de capturer des phoques. On signale également que les Indiens utilisent des bouts de fil servant à confectionner des filets de pêche au saumon pour attacher un canot d'écorce à une barrière en fil de fer afin de diriger les caribous là où ils peuvent les abattre facilement : le canot qui s'agite effraie l'animal qui est forcé de longer la barrière. Un auteur mentionne même que les Indiens ont inventé une sorte de télégraphe primitif : une famille voulant attirer l'attention d'une autre n'a qu'à tirer sur le fil reliant les deux tentes pour l'avertir.[79]

On pratique également la pêche au saumon sur la côte sud de l'île, dont le principal établissement est Placentia. Le journal de Thomas Curtis, un Anglais ayant émigré dans les colonies au milieu des années 1770, donne une excellente description des activités de pêche dans cette région. L'arrivée de Curtis en Amérique du Nord est mouvementée : son navire fait naufrage dans une tempête au large de l'île Hogg, près de l'île du Prince-Édouard, et il doit passer un très dur hiver à New London, petite localité balayée par les vents glacials du golfe du Saint-Laurent. Ces conditions lui font vite changer d'avis sur l'émigration et il décide de retourner dans la mère patrie à la première occasion. Le printemps suivant, il parcourt une partie du trajet en réussisant à se rendre jusqu'à Placentia. Incapable de payer le prix du voyage à partir de cet endroit, il est forcé de travailler comme ramendeur pour une compagnie anglaise de pêche à la morue établie dans ce port de la côte sud. En juin, on lui demand d'aller pêcher le saumon, activité qui, constate-t-il, est une coutume annuelle de la compagnie. Avec deux autres hommes, un navigateur et un autre pêcheur, il prend la mer avec d'amples provisions et tout le matériel nécessaire, y compris un esquif tiré par la « chaloupe ».

> Dans le premier havre où nous entrons, nous remontons jusqu'à proximité de l'eau douce et tentons de mouiller nos filets. Mais nous éprouvons une grande difficulté à les attacher à la côte, le ressac étant très violent et l'endroit, rocheux. La noirceur descendant, nous décidons de ressayer le lendemain matin. Nous halons notre bateau, entrons dans le bois, construisons un wigwam et dormons assez bien. Cette nuit-là, nous sommes incommodés par les moustiques. Dès le lever du jour, nous nous rendons à notre bateau et commençons à remonter nos filets, qui contiennent quatre petits saumons... Ici, nous trouvons... très peu de saumons, ce qui nous oblige à quitter nos quartiers. Nous nous rendons alors au fond de la baie Placentia jusqu'à un endroit très renommé appelé Pipers Hole, où, certaines années, de grandes quantités de saumons ont été capturées. Nous pêchons souvent à un endroit appelé Trou au saumon et nous en capturons très peu, parfois aucun... Après un séjour de deux semaines à cet endroit, nous retournons à Placentia avec seulement quarante-cinq saumons.[80]

D'après le récit de Curtis, une grande partie de la pêche à Terre-Neuve est, semble-t-il, pratiquée par une population de passage, et seulement sur une base saisonnière. Même Placentia, principal port de pêche après St-Jean, est pratiquement désert après la saison de pêche. Au moment où Curtis y débarque, en mai, plusieurs centaines de personnes y accomplissent différentes tâches reliées à la pêche mais, à l'automne, seulement deux personnes restent au port après que les navires remplis de morue et de saumon ont pris la mer en direction de la Grande-Bretagne.

Quant au Labrador, le gouverneur Palliser veut développer ce territoire nouvellement acquis sous le monopole de la Grande-Bretagne. Il établit donc pour la pêche au Labrador une série de règlements fondés sur le système de l'amiral de pêche, qui existe depuis longtemps : le commandant du premier navire britannique à entrer dans un havre du Labrador au printemps a le seul droit de chasser le phoque et la baleine dans ce havre pour la saison, tandis que le commandant du second navire de pêche britannique à arriver dans le même havre pour cette saison devient le vice-amiral du havre et a le droit exclusif de la pêche au saumon en ce lieu pendant la saison.[81] Le commandant du troisième navire a le droit de traiter avec les Indiens et, apparemment, les commandants de tous les navires peuvent pêcher la

morue, vu la grande abondance de cette espèce. L'ordre de priorité établi indique probablement l'ordre d'importance des différentes opérations à l'époque.

Les règlements de Palliser ne s'opposent d'aucune façon aux droits des propriétaires établis sur la côte sud-ouest du Labrador, où l'administration du Bas-Canada a accordé, en 1763, le monopole de la pêche à Daniel Bayne et William Brymer, deux marchands de Québec. En outre, une partie du territoire entourant la baie Bradore est considérée comme une seigneurie d'Augustin Le Gardeur de Courtemanche depuis le début du XVIII[e] siècle. Ces considérations politiques posent des problèmes qui ne seront pas entièrement résolus avant le début de la guerre d'Indépendance.[82]

La pêche devient tellement importante le long de la côte du Labrador après l'émission des règlements de Palliser que, pour protéger cette activité, celui-ci érige des fortifications à Chateau Bay et y poste un détachement de soldats.[83] Une des premières compagnies de Terre-Neuve à pêcher et à traiter sur la côte est du Labrador est celle de Nicolas Darby qui, après 1765, établit des postes à Chateau Bay, au cap Charles, à Forteau et à l'Île au Bois. Il réussit dans la pêche au saumon et à la morue et la chasse aux phoques, mais les Inuit et ses propres employés lui causent des difficultés. En 1770, des intriguants réussissent à lui faire abandonner son entreprise, principalement parce qu'il ne respecte pas les règlements gouvernementaux qui visent à établir une pêche monopolistique.[84]

D'autres compagnies oeuvrent au Labrador à cette époque, notamment John Noble and Company — devenue ultérieurement Nobel and Pinson — à l'anse Lance et à la baie Temple en 1770 et au havre Pitts en 1772, et John Slade, qui remonte vers le nord le long de la côte au moins dès 1771.[85] Ces entreprises, qui entretiennent des liens étroits avec le sud-ouest de l'Angleterre, perpétuent l'idéal de Palliser, qui consiste à établir un monopole britannique au Labrador. Selon les estimations, dès 1765, 117 sloops et schooners employant 1 565 hommes pratiquent la pêche au Labrador. En 1767, au moins 18 bateaux servant strictement à la pêche au saumon en capturent 45 tierces (13 500 lb de saumon saumuré). Jusqu'en 1773, ces entreprises, entre autres, produisent plus de 265 tierces de saumon (79 500 lb de saumon saumuré) au Labrador.[86]

On signale qu'en 1774, une grande partie des rivières à saumon du Labrador, notamment les rivières Alexis, de l'Aigle et celles de la baie Sandwich, sont entièrement barrées par des filets.[87] Les cours d'eau de la région de la baie Sandwich relèvent de la seule autorité du capitaine George Cartwright, dont la renommée est soulignée par le village qui porte son nom encore aujourd'hui. « Old Labrador », comme on l'appelle dans les dernières années de sa vie, est originaire du Nottinghamshire, en Angleterre. Il est reconnu comme un homme intègre, un travailleur acharné, un observateur perspicace et un homme d'honneur, de justice et de ressources. Cartwright est le deuxième des dix enfants d'une vieille famille aisée alors confrontée à une situation financière précaire. Il s'enrole et finit par devenir capitaine. Toutefois, au terme de la guerre de Sept Ans, il quitte l'armée avec une demi-solde et, comme il le révèle, ses revenus sont trop faibles. . . pour lui permettre de vivre selon son rang de baronnet et d'entretenir une compagne, deux serviteurs, deux chevaux et trois paires de chiens.[88]

Par la suite, Cartwright décide de chercher fortune à Terre-Neuve, où son frère John est stationné à titre de premier lieutenant du *Guernsey*, navire amiral du gouverneur Palliser. Il s'associe d'abord à une entreprise de Bristol pour participer à l'activité lucrative que constitue la pêche au saumon au cap St. Francis et à la pointe Spear. Toutefois, en 1770, ses relations difficiles avec ses associés l'obligent à quitter l'entreprise et à gagner le Labrador, plus précisément l'ancien poste de Darby, au cap Charles. Cependant, ses activités à cet endroit ne donnant pas des résultats satisfaisants, il se dirige plus au nord en 1775 pour faire le commerce du saumon, du phoque, de la morue et des fourrures dans le secteur de la baie Sandwich, où il construit une belle maison appelée Caribou Castle. Cartwright est impressionné par le potentiel de la baie Sandwich et il se prépare à réaliser une importante capture de saumons. En juillet 1775, il écrit ce qui suit au sujet de la rivière de l'Aigle : « Nous en avons déjà produit 140 tierces [42 000 lb], mais nous avons dû remonter deux filets car le poisson y entrait trop rapidement. Il y a tellement de saumons devant les filets qu'il suffit de tirer un coup de mousquet pour en blesser plusieurs ».[89]

En août 1775, Cartwright capture 1 230 saumons en cinq jours. Il produit 214 tierces de saumon (64 200 lb saumurés) sur la rivière Paradise et il mentionne que très peu de poissons s'échappent de ses dix filets de 40 fathoms chacun qui sont tous reliés l'un à l'autre en travers de l'entrée du cours d'eau. En juillet 1779, il écrit ce qui suit dans son journal :

> Dans la rivière de l'Aigle, nous tuons 750 saumons (35 tierces) par jour, et nous en capturerions plus si nous avions plus de filets. Trois cent cinquante tierces [7 500 saumons] ont déjà été produites sur la Paradise. Si j'avais eu plus de filets, j'en aurais capturé 1 000 tierces à ce seul endroit, où les poissons pèsent 15 à 32 livres chacun en moyenne. Dans l'anse Sanshill, deux hommes ont produit 240 tierces de saumon et ils en auraient prise davantage, mais nous n'avions plus de sel.[90]

Entre le 23 juin et le 20 juillet 1779, 12 396 saumons sont capturés dans la rivière de l'Aigle et, selon Cartwright, 32 000 auraient pu être capturés aussi facilement.

Pendant les seize années où Cartwright pratique la

pêche au Labrador, il connaît un succès plus ou moins important. Les bonnes années sont contrebalancées par des saisons comme celle de 1782 où la pêche au saumon n'est pas très fructueuse : seulement 80 tierces sont produites à la station portant son nom.[91] Il règle un problème en entretenant de bonnes relations avec les Inuit, mais il connaît d'autres difficultés. Ainsi, une violente tempête ravage une grande partie des pêcheries de Terre-Neuve et du Labrador en 1775. En outre, Cartwright perd environ £ 14 000 en 1778 par suite du pillage de ses stations de pêche par des corsaires américains. Sur la côte, il y a encore une certaine rivalité entre les Français et les Anglais, une forte concurrence entre les compagnies de traite et des querelles de compétence entre les gouvernements de Terre-Neuve et du Bas-Canada. En fin de compte, Cartwright fait faillite et doit retourner en Angleterre en 1786.[92]

En règle générale, les prises de saumon augmentent d'année en année au Labrador durant cette période, ce qui a pour effet d'attirer un grand nombre de pêcheurs des colonies du Sud. Malgré les mesures prises par Palliser, la participation, l'empiètement et l'influence du Canada prennent tellement d'ampleur dans la région qu'une grande partie du Labrador est restituée au Bas-Canada en vertu d'une clause de l'Acte de Québec qui entre en vigueur en 1774.[93] Cette mesure prise par le gouvernement de la Grande-Bretagne perturbe l'activité halieutique des Terreneuviens sur cette côte, mais le début des hostilités entre cette colonie et les colonies américaines nuit beaucoup plus au développement de la région.

L'effondrement de la pêche au banc à Terre-Neuve (production de poisson séché) en 1776 fait augmenter la demande en poisson saumuré provenant des côtes, ce qui vient stimuler la pêche au Labrador. Cependant, les corsaires américains commencent à perturber les opérations de pêche au banc et à la côte et ils ne tardent pas à étendre leur influence jusqu'au Labrador. En une occasion, un navire yankee capture 30 employés d'une compagnie avec leurs prises de la saison. La situation devient assez critique pour que le gouverneur du temps, le commodore Robert Duff, écrive à son homologue du Massachusetts, en août 1776 : « Les grandes difficultés que j'éprouve à maintenir l'ordre parmi les pêcheurs du Labrador sont causées par des fauteurs de troubles de votre province ».[94] Toutefois, cette lettre mordante n'a que peu d'effets car les Américains ont déjà refusé catégoriquement toute autorité britannique en signant la Déclaration d'indépendance un mois plus tôt.

Malgré les incursions américaines, des captures ont tout de même lieu à des endroits comme la rivière au Saumon, Saint-Modeste, le havre Mary, la rivière St. Francis, la baie Black Bear, l'anse Sandwich et la baie Sandwich pendant la guerre d'Indépendance. Selon les rapports, 676 tierces de saumon ont été produites à ces endroits en 1784. La baie Sandwich, exploitée par 19 pêcheurs de saumon, est le lieu de pêche le plus productif du Labrador : quelque 400 tierces (120 000 lb) y sont produites.[95]

Or, la menace américaine pourrait être considérée comme minime par rapport au désordre général qui afflige Terre-Neuve et le Labrador à cette époque. Cartwright, par exemple, considère ses employés comme des individus frustres et tapageurs — « la nuit, tous les employés boivent et se querellent, comme de coutume ».[96] En effet, plusieurs de ses hommes se font les complices des Américains qui pillent ses installations. Les employeurs ont recours à des méthodes draconniennes pour maintenir un semblant d'ordre; le fouet est souvent utilisé pour punir les employés désobéissants et délinquants et il ne fait aucun doute que certains parmi les incorrigibles sont laissés sur place au moment où les bateaux retournent à leurs ports d'attache. Les conditions de vie à bord et sur terre sont sordides. Dans une colonie où les influences apaisantes de la religion et de la bonne société sont presque inexistantes, il n'est pas surprenant qu'on ait écrit — par euphénisme — que « Les premiers établissements ne brillent pas par la pratique des vertus chrétiennes et la sobriété n'est certes pas tenue en grande estime ».[97]

La Nouvelle-Angleterre

Selon des rapports produits au cours des années 1750 et 1760, le saumon ne semble pas aussi abondant qu'auparavant dans beaucoup des petits cours d'eau du centre de la Nouvelle-Angleterre, mais d'importantes quantités de saumons continuent de fréquenter certains des principaux cours d'eau, telles les rivières Connecticut, Merrimack, Piscataqua et Kennebec jusqu'à la guerre d'Indépendance. Chaque année, des charretées de saumon reviennent des chutes South Hadley, sur la Connecticut. Pendant que le saumon remonte la Merrimack, jusqu'à 100 poissons sont capturés chaque jour à Amesbury dans un filet de 90 verges.[98] *

Avant la guerre, on reconnaît en maintes occasions la nécessité d'améliorer et de réglementer la pêche dans les cours d'eau mais, quand les hostilités commencent, on ne tient pas compte des règlements, on les révise ou on les met de côté en raison des pressions économiques imposées par l'effort de guerre.[99] En 1761, par exemple, on propose de mettre en valeur les remontes de saumon dans la rivière Pawtucket, au Rhode Island, en aménageant un passage à poissons aux chutes Pawtucket. Cette proposition n'a pas de suite, mais on autorise des particuliers à adoucir les chutes en 1773 pour faciliter la remonte des derniers bancs de saumon. De plus, on proscrit l'usage de barrières à poisson et de seines dans le cours inférieur de la rivière Pawcatuck,

*Mesure de longueur anglo-saxonne équivalent à 0,914 m (N.d.T.)

au Connecticut, à cause de leur effet négatif sur la remonte. Toutefois, on suspend l'application de ce règlement en 1779.[100]

Les poissons des eaux intérieures constituent une ressource importante à cette époque où le commerce extérieur et la pêche à la côte sont restreints par la marine britannique, et la pêche dans les eaux continentales s'intensifie à mesure que les hostilités se poursuivent. Le 8 mars 1778, le Congrès continental commande 10 000 barils de poisson pour nourrir l'armée et, bien que l'alose soit l'espèce préférée, le saumon n'est pas rejeté.[101] Au moins un habitant de la vallée du lac Champlain approvisionne annuellement l'armée américaine à Ticonderoga en saumons frais capturés dans le lac. En 1779, du saumon fumé est expédié vers le Sud à partir des avant-postes frontaliers du Maine.[102]

Toutefois, les Américains ne perdent jamais de vue la pêche maritime de l'Atlantique Nord et son importance pour leur bien-être. Parmi les restrictions qu'il impose aux colonies rebelles en 1775, le Parlement britannique interdit aux habitants de la Nouvelle-Angleterre de pêcher à Terre-Neuve et dans les eaux des autres colonies demeurées loyales. Cette interdiction, rendue publique en Nouvelle-Angleterre quelque temps après le 5 avril 1775, soulève la colère des pêcheurs.[103] Des pêcheurs de Marblehead, particulièrement irrités par les atteintes croissantes à leur liberté, brandissent la menace suivante :

> Dès que le général Gage commencera à exécuter ses ordres, tout partisan du gouvernement sera immédiatement capturé et abattu et ni ses parents, ni ses enfants ne seront épargnés.[104]

En 1778, le Congrès signe un accord avec son alliée, la France, concernant les droits de pêche au large de Terre-Neuve.[105] Les instructions officielles envoyées à Benjamin Franklin, représentant des États-Unis à Paris, traduisent la détermination des colons de se tailler une place dans l'Atlantique Nord :

> Faites constamment peser la menace de l'anéantissement des pêcheries britanniques sur les bancs de Terre-Neuve et, donc, de la marine britannique par l'affaiblissement d'Halifax et de Québec. Ainsi, ils [les Britanniques] seraient exposés à l'agitation et au pillage et privés des provisions nécessaires qu'ils obtenaient d'Amérique.[106]

L'indépendance en matière de pêche est une question prioritaire, après la liberté politique, et l'insistance dont les Américains font preuve pour avoir accès aux lieux de pêche de l'Atlantique Nord est de mauvais augure.

L'exportation

La pêche au saumon connaît une expansion rapide en Amérique du Nord à partir de 1760 et cette expansion touche presque toutes les importantes régions de pêche en 1784. Selon les registres des prises et des exportations pendant cette période, la production britannique en Amérique du Nord est de 3 millions à 8 millions de livres par année — certaines années exceptionnelles, on capture même jusqu'à un million de saumons et de madeleineaux — dont la majorité est exportée. À cette époque, on exporte surtout du saumon saumuré, principalement en barils de 200 livres et en tierces de 300 livres. Ces chiffres ne représentent toutefois pas le poids réel des poissons capturés étant donné que le nettoyage et le saumurage réduisent celui-ci de 35 à 40 %. Ainsi, un baril de saumon saumuré équivaut à 300 ou 350 livres de poisson. Des milliers de barils et de tierces de saumon sont chargés, dans des havres de la côte atlantique, à bord de voiliers à destination de ports étrangers. Pendant cette période, le saumon du Labrador est expédié dans d'importantes villes d'Angleterre et le saumon de Terre-Neuve, sur les marchés de France, du Portugal et d'autres pays du nord de l'Europe. Le poisson du Québec est exporté en Espagne tandis que celui du Nouveau-Brunswick est consommé en Italie et dans les pays voisins de la région méditerranéenne. Le saumon de la Nouvelle-Écosse est expédié aux Antilles et le poisson de l'Ontario, dans le nord des États-Unis. Le reste des colonies américaines reçoivent le saumon de toutes les autres régions productrices. Si la morue est l'or du Nouveau-Monde, le saumon ne tarde pas à occuper le second rang en importance.

NOTES

[1]George W. Brown, *Building the Canadian Nation* (Toronto : Dent, 1849), p. 111.

[2]*Ibid.*, p. 113.

[3]« Description of the State of the New Settlements in Nova Scotia in 1761, by the Chief Surveyor Charles Morris, » dans *Report* of the Canadian Archives (1905), p. 292 : « Ils n'avaient aucune envie de pêcher même s'ils occupaient un emplacement propice à cette activité. »

[4]« Letter from a Haligonian to Rev. Dr. Stiles, » dans Lorenzo Sabine, *The Principal Fisheries of the American Seas* (Washington : Armstrong, 1853), pp. 84, 87.

[5]Thomas Jeffreys, *A Natural and Civil History of the French Dominions in North and South America* (Londres : Jeffreys, 1761), p. 24.

[6]C. Bruce Fergusson, « Pre-Revolutionary Settlements in Nova Scotia, » dans *Collections* of the Nova Scotia Historical Society, XXXVII (1970), 15–17.

[7]Francis W. P. Bolger, éd., *Canada's Smallest Province* (Île-du-Prince-Édouard : Commission du centenaire, 1973), pp. 37–39.

[8]Clarence Webster, *An Historical Guide to New Brunswick* (Nouveau-Brunswick : Bureau of Information and Tourist Travel, 1947), p. 51; voir aussi Fergusson, « Pre-Revolutionary Settlements, » p. 20.

[9]*Statutes of Nova Scotia*, 2 Geo. III, c. 2.

[10]*Ibid.*, 3 Geo. III, c. 2; cette loi est déclarée perpétuelle en 1766.

[11] *Ibid.*, 10 Geo. III, c. 10.

[12] *Ibid.*, 15 Geo. III, c. 10.

[13] Fergusson, « Pre-Revolutionary Settlements, » p. 19.

[14] Voir D. Allison, « Notes », dans *Collections* of the Nova Scotia Historical Society, VII (1891), p. 56.

[15] C. Bruce Fergusson, *Early Liverpool and its Diarist*, Bulletin No. 16 (Halifax : Public Archives, 1961), p. 6.

[16] *Report* of the Public Archives of Nova Scotia (1933), p. 25.

[17] John Harvey, « General Description of Nova Scotia in 1848, » cité dans *Reports* of the Public Archives of Nova Scotia (1947), p. 28.

[18] Simeon Perkins, *The Diary of Simeon Perkins*, éd. Harold Innis (Toronto : Champlain Society, 1948), I, 99, 128.

[19] *Ibid.*, p. 72. En 1767, le premier saumon est capturé au filet dans la rivière Liverpool, le 8 avril; voir *ibid.*, p. 20.

[20] « Description of the ... New Settlements in Nova Scotia in 1761, » p. 292; voir aussi Mather Byles DesBrisay, *History of the County of Lunenburg* (Toronto : Briggs, 1895; réimprimé à Belleville, Ont. : Mika, 1972), p. 360.

[21] DesBrisay, *History of lunenburg County*, pp. 256–257.

[22] Patrick M'Robert, « Tour Through Part of the North Provinces of America, 1774, » dans *Pennsylvania Magazine of History and Bibliography*, 59 (1935), 153.

[23] « Description of the ... New Settlements in Nova Scotia in 1761, » p. 291.

[24] W. A. Calnek, *History of the County of Annapolis* (Toronto : Briggs, 1897; réimprimé à Belleville, Ont. : Mika, 1972), pp. 217–219.

[25] *Ibid.*, p. 175.

[26] *Ibid.*, pp. 217–219.

[27] *Ibid.*, p. 175.

[28] *Report* of the Public Archives of Nova Scotia (1933), p. 25.

[29] « Diary of Captain William Owen, 1776–1771, » dans *Bulletin* of the New York Public Library, February (1931), 91.

[30] M'Robert, « Tour Through Part of the North Provinces, » p. 153.

[31] Thomas Miller, *Historical and Genealogical Record of the First Settlers of Colchester County* (Halifax : MacKinlay, 1873; réimprimé à Belleville, Ont. : Mika, 1972), p. 40.

[32] George Patterson, *A History of the County of Pictou* (Montréal : Davison, 1877; réimprimé à Belleville, Ont. : Mika, 1972), p. 70.

[33] « Samuel Holland's Survey of Cape Breton, 1766–1767 » C.O.-5, Vol. 68, Archives publiques du Canada.

[34] La capitale de l'île Jersey joue un rôle majeur dans l'industrie de la pêche des Maritimes après la chute de la Nouvelle-France. Les familles Robin, Callas, Mauger et LeBouthilier constituent les principales entreprises qui s'occupent de la pêche. Voir E. T. D. Chambers, *The Fisheries of the Province of Quebec* (Québec : ministère de la Colonisation, ddes Mines et des Pêcheries, 1912), pp. 106, 107, 114.

[35] « Diary of Captain William Owen, » p. 89.

[36] Richard Brown, *A History of the Island of Cape Breton* (Londres : Sampson Low, 1869), pp. 376–377.

[37] *Ibid.*, p. 376.

[38] Douglas B. Boylan, « Rule Britannia, » dans *Canada's Smallest Province*, p. 34.

[39] Il y a environ 4 400 habitants en 1797; voir Bolger, *Canada's Smallest Province*, pp. 44, 70.

[40] A. B. Warburton, *A History of Prince Edward Island* (Saint-Jean : Barnes, 1923), p. 128.

[41] *Ibid.*, p. 128.

[42] W. S. MacNutt, *The Atlantic Provinces* (Toronto : McClelland & Stewart, 1972), p. 65.

[43] Warburton, *History of Prince Edward Island*, p. 228.

[44] *Statutes of Prince Edward Island*, 20 Geo. III, c. 5.

[45] W. O. Raymond, *The River St. John* (Sackville : Tribune, 1950), pp. 143–144.

[46] MG4, Business Records, Simonds, Hazen and White, ca. 1760–1790, Public Archives of Nova Scotia.

[47] Raymond, *The River St. John*, p. 161.

[48] *Ibid.*

[49] Esther Clark Wright, *People and Places I : New Brunswick* (Windsor, N.S. : Lancelot, 1973), p. 93. Apparemment, dès 1764, des pêcheurs travaillant pour une firme de Boston capturent du saumon aux chutes Scoodic en mai et en juin; voir Harold A. Davis, *An International Community on the St. Croix* (1604–1930), Maine Studies No. 64 (Orono : University of Maine, 1974), p. 32.

[50] « Diary of Captain William Owen, » p. 124.

[51] W. H. Davidson, *William Davidson : 1740–1790, The North Shore Leader* (Newcastle : n.p., 1947), pp. 22–23. Beamish Murdoch, *History of Nova-Scotia or Acadie* (Halifax : Barnes, 1865), I, 152.

[52] « Description of the New Settlements in Nova Scotia in 1761, » p. 298.

[53] Davidson, *William Davidson*, p. 24. Voir aussi *Collections* de la Société historique du Nouveau-Brunswick, IX (1914), 310. Sauf indication cortraire, les renseignements sur Davidson sont tirés de l'ouvrage de W. A. Spray, « Davidson, William » dans Dictionnaire biographique de Canada [ci-après *DBC*] (Toronto : Université de Toronto, 1979), IV, 195–197.

[54] Davidson, *William Davidson*, pp. 26–27. « Wright and Blaskurly Map, » (Section des cartes, Archives publiques du Canada. Robert Clooney, *A Compendious History of the Northern Part of the Province of New Brunswick and the District of Gaspé in Lower Canada* (Halifax : Howe, 1832), p. 42.

[55] Harold A. Innis, *The Cod Fisheries* (Toronto : University of Toronto Press, 1954), p. 192; Innis note également la présence en 1767, dans la baie des Chaleurs, de la firme Moore, Finlay and Mackinsy.

[56] Clooney, *History of Northern New Brunswick*, pp. 171–172.

[57] George MacBeath et Dorothy Chamberlain, *New Brunswick : The Story of Our Province* (Toronto : Gage, 1965), pp. 135–136.

[58] Davidson, *William Davidson*, p. 31.

[59] George Heriot, *Travels Through the Canadas* (Londres : 1807; réimprimé à Edmonton : Hurtig, 1971), pp. 228–229. R. H. Hubbard, éd., *Thomas Davies, 1737–1812* (Ottawa : Galerie nationale, 1972) planche 49.

[60] Lorenzo Sabine, *Principal Fisheries*, p. 76.

[61] E. D. T. Chambers, *The Fisheries of the Province of Quebec* (Québec : Ministère de la Colonisation, des Mines et

des Pêcheries, 1912), II, 100–102.

[62] *Ibid.*, pp. 99–100.

[63] Sabine, *Principal Fisheries*, p. 76.

[64] Chambers, *Fisheries of Quebec*, II, 114.

[65] *Ibid.*, pp. 105–106. Innis, *The Cod Fisheries*, p. 192.

[66] See « Report of Committee Appointed to Examine the Trade and Fishery of Newfoundland, 1791, » dans C.O. 325, Vol. 7, Archives publiques du Canada.

[67] D. W. Prowse, *A History of Newfoundland* (Londres : Macmillan, 1895; réimprimé à Belleville, Ont. : Mika, 1972), p. 316.

[68] Colonial Office (C.O.) Papers, 325, Vol. 7, p. 211, Archives publiques du Canada.

[69] Richard Brown, *A History of the Island of Cape Breton*, (Londres : Sampson Low, 1869), p. 394.

[70] Voir le tableau statistique sur les exportations de saumons de Terre-Neuve contenu dans le « Report of Committee Appointed to Examine the Trade and Fishery of Newfoundland, 1791 », C.O. 325, vol. 7, Archives publiques du Canada.

[71] Prowse, *History of Newfoundland*, p. 597.

[72] Rev. Charles Pedley, *A History of Newfoundland* (Londres : Longmans, Green, 1863), p. 108. Voir aussi William H. Whiteley, « Palliser, Sir Hugh » dans *DBC*, IV, 597–601.

[73] Pedley, *History of Newfoundland*, p. 108.

[74] Prowse, *History of Newfoundland*, p. 277, 336. Voir aussi Innis, *The Cod Fisheries*, p. 148.

[75] Archives publiques du Canada, Section des cartes, « A Sketch of the River Exploits. »

[76] James P. Howley, *The Beothucks or Red Indians* (Cambridge : Cambridge University Press, 1915; réimprimé à Toronto : Coles, 1974), pp. 29–33, 49.

[77] *Ibid.*, p. 36.

[78] *Ibid.*, pp. 267, 270, 282.

[79] *Ibid.*, p. 72, 271, 273.

[80] Thomas Curtis, « Voyage to the Island of St. John's, » dans D. C. Harvey, éd. *Journeys to the Island of St. John* (Toronto : Macmillan, 1955), p. 62.

[81] W. C. Gosling, *Labrador : Its Discovery, Exploration and Development* (Londres : Alston Rivers, 1910), p. 217.

[82] P. W. Browne, *Where the Fishers Go* (New York : Cochrane, 1909), p. 3. William H. Whiteley, « Bayne, Daniel » dans *Dictionary of Canadian Biography* (Toronto : University of Toronto Press, 1974), III, 37–38.

[83] Prowse, *History of Newfoundland*, p. 597.

[84] William H. Whiteley, « Darby, Nicholas » dans *DBC*, IV, 194–195.

[85] K. Matthews, « Pinson, Andrew » dans *Dictionary of Canadian Biography* (Toronto : University of Toronto Press, 1983), V, 674–675; W. Gordon Handcock, « Slade, John » dans *DBC*, IV, 711–714.

[86] Gosling, *Labrador*, pp. 380–382.

[87] Wilfred T. Grenfell, *Labrador : The Country and the People* (New York : Macmillan, 1922), p. 335.

[88] Cité dans A. Copeland, « No Common Man, » dans *North*, Sept.–Oct. 1968, 43. Sauf indication contraire, les renseignements sur Cartwright sont tirés de G. M. Story, « Cartwright, George » dans *DBC*, V, 165–167.

[89] Cité dans Grenfell, *Labrador*, p. 335. Anthony Netboy, *The Atlantic Salmon. A Vanishing Species?* (Londres : Faber and Faber, 1968), p. 349. Innis, *The Cod Fisheries*, pp. 197–198.

[90] Cité dans Grenfell, *Labrador*, p. 336.

[91] *Ibid.*

[92] Parmi les problèmes rencontrés par Cartwright au cap Charles, il y a l'empiètement de la firme Noble and Pinson sur ses pêcheries de saumon au printemps de 1772. Voir David William Zimmerly, *Cain's Land Revisited* (St. John's : Institute of Social and Economic Research, Memorial University, 1975), p. 51.

[93] Prowse, *History of Newfoundland*, p. 597.

[94] Browne, *Where the Fishers Go*, pp. 43–44. Les autorités de Terre-Neuve ne peuvent avoir la haute main sur la pêche au Labrador, les vaisseaux britanniques disponibles croisant ailleurs; seulement un vaisseau surveille les eaux du Labrador en 1773. Duff fait également état du potentiel de cette région pour la pêche au saumon. Voir K. G. Davies, dir. de publ., *Northern Quebec and Labrador Journals and Correspondence*, 1819–1835 (Londres : Hudson's Bay Company Record Society, 1963), p. xxv.

[95] Gosling, *Labrador*, p. 385. Voir aussi les Colonial Office Papers, Supplementary, Misc. I, vol. 18, « An Account of the Seal and Salmon Fishery on the Coast of Labrador » (1784), Archives publiques du Canada.

[96] Cité dans Browne, *Where the Fishers Go*, p. 53.

[97] *Ibid.*

[98] Larry Koller, *The Treasury of Angling* (New York : Golden Press, 1963), p. 22. Anthony Netboy, *Salmon : The World's Most Harassed Fish* (Londres : Deutsch, 1980), p. 173.

[99] Charles J. Hoadly, « The Public Records of the State of Connecticut, » extrait de John C. Pearson, éd., *The Fish and Fisheries of Colonial North America* (Washington : Department of the Interior, 1972), p. 527.

[100] Clark A. Howard, « Historical References to the Fisheries of New England, » extrait de *ibid.*, p. 522. Hoadly, « Public Records of Connecticut, » pp. 525–526.

[101] « Journals of the Continental Congress, » extrait de Pearson, *Fish and Fisheries*, p. 527.

[102] W. C. Watson, « The Salmon of Lake Champlain and its Tributaries, » dans *Report of the United States Commission of Fish and Fisheries (1873–74 and 1874–75) (Washington : Government Printing Office, 1876), III, 532. « Letter from Timothy Parsons to Samuel P. Savage, Pownalboro, Maine, April 12, 1779, » extrait de Pearson, Fish and Fisheries*, p. 650.

[103] « Circular to All Governors in America, London, April 5, 1775, » extrait de *ibid.*, p. 587.

[104] « The Diary of William Pynchon of Salem, » cité dans *ibid.*, p. 591. Apparemment, les pêcheurs de Marblehead sont tout aussi désobéissants envers leur propre gouvernement car un certain nombre d'entre eux sont écroués pour avoir refusé de payer leurs taxes en 1786; voir *ibid.*

[105] « Treaty between the King of France and the United States of America; May 4, 1778, » extrait de *ibid.*, pp. 596–597.

[106] « Message from Congress to Benjamin Franklin at Paris; October 22, 1778, » cité dans *ibid.*, p. 599.

CHAPITRE

VII
Émulation et exploitation 1784-1815

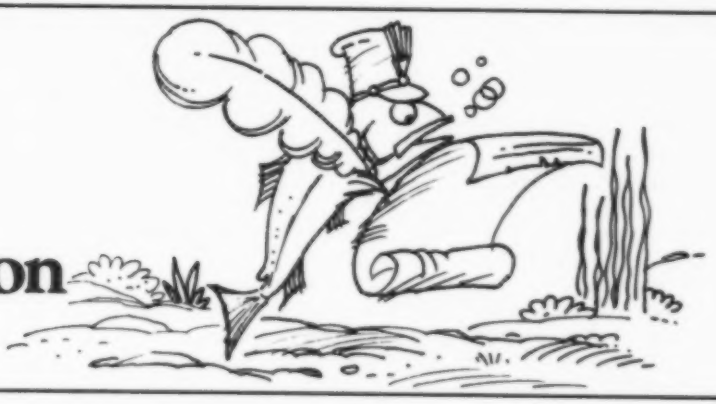

Le Traité de Versailles

La Révolution américaine se termine en 1782, et avec la signature du traité de Versailles en 1783, l'Angleterre et les autres pays reconnaissent l'indépendance et la souveraineté des États-Unis d'Amérique. Cette indépendance provoque de grands bouleversements dans les colonies britanniques du Nouveau-Monde, bouleversements qui ont notamment des répercussions importantes et immédiates sur les pêches de la côte est du continent.

Ainsi, la guerre et ses malheurs obligent les pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre à déserter les eaux septentrionales de l'Atlantique pendant au moins une décennie; laissés à eux-mêmes, les pêcheurs américains entreprennent d'exploiter plus intensivement encore les ressources déjà déclinantes des eaux côtières, estuariennes et intérieures. La révolution américaine qui oblige une partie de la population à se replier sur elle-même force également un autre groupe, les Loyalistes, à chercher refuge hors des treize anciennes colonies. L'une des conséquences immédiates est la rapide expansion de la pêche au saumon qui, pour la première fois dans l'histoire, se manifeste dans tout l'habitat géographique de l'espèce en Amérique du Nord. La pêche est également pratiquée de façon intensive de sorte que, quelques années après la fin de la guerre, certains stocks de saumons se sont rapidement épuisés et d'autres sont menacés d'extinction.

Les colonies des Maritimes

Selon les estimations, 70 000 à 100 000 Loyalistes émigrent dans les colonies anglaises d'Amérique du Nord après l'accession des États-Unis à l'indépendance. La plupart s'établissent dans la vallée du Saint-Laurent, en amont de Montréal. Plusieurs centaines gagnent l'Île-du-Prince-Édouard et Gaspé; plusieurs milliers se fixent dans l'île du Cap-Breton et plus de 10 000 débarquent dans la province connue de nos jours sous le nom de Nouvelle-Écosse. Dans les Maritimes toutefois, c'est la nouvelle colonie du Nouveau-Brunswick qui reçoit le plus grand afflux d'immigrants, soit jusqu'à 20 000 réfugiés.[1] C'est là que les Loyalistes fondent l'une de leurs plus grandes villes, Parrtown, qui deviendra St-Jean. Avant la guerre, la population à l'embouchure de la rivière St-Jean compte à peine cent habitants mais en 1783, 14 000 colons s'établissent sur de nouvelles terres[2], et en peu de temps, la population de Parrtown devient plus nombreuse que la population de tout le territoire situé à l'est de la rivière Penobscot, avant la guerre. Parrtown devient un grand centre commercial et le carrefour du développement, de l'essor et de l'expansion de la région de la rivière St-Jean et d'une bonne partie de la province du Nouveau-Brunswick.

La ville de Shelburne en Nouvelle-Écosse connaît, au départ, une expansion similaire à celle de Parrtown. Pendant une courte période, elle occupe le quatrième rang des villes nord-américaines après Boston, New York et Philadelphie.[3] À la même époque, d'autres établissements voient rapidement le jour ou connaissent une expansion, notamment St. Andrews, St. Stephen, Fredericton, Sussex, Miramichi, Digby, Weymouth, Guysborough et Sydney. C'est ainsi que sont mises en place des structures sociales, culturelles, économiques et commerciales qui, en temps normal, auraient pris plusieurs décennies à se développer.

L'arrivée massive des Loyalistes dans les colonies des Maritimes entraîne une exploitation accrue des ressources naturelles et l'on constate rapidement que les ressources halieutiques de ces régions constituent une source de subsistance soutenue et fiable. Voici ce qu'écrit Hollingsworth à propos de la Nouvelle-Écosse :

> À partir de la mi-avril, lorsque les pluies qui provoquent le dégel sont habituelles et mettent fin à l'hiver, tous les types de poissons communs dans ce pays se succèdent sans interruption dans les anses et les inlets. Les harengs arrivent en premier, puis c'est le tour des aloses qui les rejoignent peu à peu et prennent leur place; ces poissons se comparent à peu près au saumon pour le séchage et le salage. Ils remontent les hauts-fonds vers la source des ruisseaux et des rivières pour déposer leurs oeufs dans les rapides où, leur route étant alors bloquée, ils peuvent être capturés en grand nombre dans des paniers.[4]

En plus de l'octroi de terres, les nouveaux colons obtiennent le droit de pêcher toutes les espèces de poissons dans les cours d'eau situés dans les limites de leur propriété, droit qu'ils défendent jalousement.[5] La pêche au saumon continue de susciter un vif intérêt et de donner d'excellents résultats; les remontées spectaculaires des saumons dans tous les cours d'eau accessibles comptent énormément dans le choix des propriétés et la prospérité subséquente des agriculteurs et des citadins.

L'expansion de la pêche à l'alose, au gaspareau et au saumon dans les cours d'eau attire bientôt l'attention des autorités coloniales qui reconnaissent la nécessité de réglementer les opérations de pêche afin d'assurer la pérennité de la ressource. En 1786, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick adoptent des lois à cet effet. En fait, l'une des premières lois visant la nouvelle colonie du Nouveau-Brunswick est une loi pour protéger la pêche : intitulée Loi pour prévenir les nuisances causées par les haies, les fascines et autres obstacles, elle reprend le style et la terminologie de l'ancien règlement du Massachusetts.[6] Comme aucune saison de pêche n'a été établie et qu'aucune méthode ni engin de pêche ne sont illégaux, la pérennité de la ressource n'est pas garantie de sorte que la loi est vite abrogée. Les lois ultérieures imposent des restrictions sur la pêche : interdiction de pêcher le saumon le dimanche (1793), peine d'emprisonnement allant jusqu'à trente jours en cas de violation de la loi (1794); interdiction de pêcher entre le 30 août et le 1er avril dans les rivières Miramichi et Restigouche (1799) et construction de barrages de moulin sur tous les cours d'eau de la colonie afin de constituer des passes migratoires (1810).[7]

Comme il a déjà été mentionné, quelques lois concernant la pêche en Nouvelle-Écosse sont adoptées au début des années 1760. Toutefois, de 1763 à 1786, les autorités coloniales et les cours de comté appliquent très peu de lois, si ce n'est pour fixer le montant des amendes. À quelques rares occasions, les comtés interdisent la pêche de quelques espèces de poissons pendant une période déterminée ou déclarent illégaux certains engins de pêche. La Nouvelle-Écosse va un peu plus loin que le Nouveau-Brunswick dans l'application de la première loi sur les pêches adoptée après la Révolution américaine en stipulant que tous les barrages de moulin construits dans la province doivent être équipés de passes migratoires :

> Les barrages de moulin ou autres obstacles qui seront érigés en travers des cours d'eau fréquentés par les poissons doivent être munis d'une écluse de fuite adéquate qui restera ouverte jusqu'à la fin de la saison afin de permettre le passage des poissons : sinon, les tribunaux, dès la déposition d'une plainte, notifieront la partie concernée et ordonneront au shérif de mener une enquête; si la culpabilité est reconnue, les tribunaux pourront ordonner au propriétaire d'installer une écluse de fuite adéquate et de payer une amende d'au moins dix livres et d'au plus cinquante livres recouvrable avec frais et après saisie; à défaut de quoi, le contrevenant sera passible d'un emprisonnement de trois mois.[8]

Il existe des preuves de l'application de la loi de 1786 dans les archives de la Cour des sessions du comté de Pictou où, en 1805, il est

> Ordonné qu'une échelle à poissons soit installée sur les lieux du barrage à moulin Archibald, en travers de la rivière Middle; cette échelle mesurera un pied de haut à l'avant du barrage, trois pieds et demi à l'arrière du barrage et quatre pieds de large de façon à permettre le passage des poissons en toute saison.[9]

L'application des règlements régionaux ultérieurs incombe aux Cours des sessions des comptés qui, de temps à autre et à divers degrés se chargent de cette tâche. Des agents ou inspecteurs des pêches sont nommés dans certaines régions, mais la réglementation vise principalement l'inspection du poisson plutôt que la protection; c'est ainsi que les trieurs de poissons séchés, les inspecteurs de poissons saumurés et les jaugeurs de barils surpassent en nombre les agents nommés pour veiller à l'application des lois sur les pêcheries concernant la protection et la conservation.

Malgré les restrictions apparentes imposées à la pêche de rivière, la pêche hauturière et côtière est accessible à tous, et un grand nombre de nouveaux colons s'y adonnent. La valeur commerciale potentielle de ces opérations de pêche est évidente : les poissons abondent. De plus, à la fin des hostilités, la Grande-Bretagne a adopté une loi qui exclut les États-Unis du commerce lucratif du poisson dans les Indes occidentales; par conséquent, la demande d'exportation de la ressource est forte dans les autres colonies britanniques. Edward Winslow, qui s'occupe essentiellement de la réinstallation et des activités commerciales des Loyalistes, note à cet égard :

> Je ne dirai que quelques mots sur les pêches, car tout le monde sait que, si les commerçants de la Nouvelle-Angleterre tirent profit de l'envoi de leurs bateaux de pêche sur les côtes, les habitants qui vivent sur le

littoral peuvent tirer beaucoup plus d'avantages des opérations de pêche. Des efforts énormes sont actuellement déployées en ce sens et il ne fait aucun doute que les exportations de poisson de Shelburne et d'autres nouveaux établissements, ajoutées aux exportations habituelles des vieux ports, suffiront à bien approvisionner les Antilles, cette année (1784).[10]

À mesure que la pêche se développe, les colonies commencent à construire des bateaux pour approvisionner les marchés étrangers en expansion. Bientôt, de grandes quantités de saumon sont expédiées des ports de la Nouvelle-Écosse et des rivières Restigouche, Miramichi et Saint-Jean à destination de l'Europe, des pays méditerranéens, des Antilles britanniques et même, occasionnellement Boston et New York : d'après les estimations, les colonies de l'Atlantique exportent pas moins de quatre millions de livres de saumon avant 1814, sans compter le saumon consommé sur place.[11]

Dès la fin du XVIII[e] siècle, toutefois, les Américains commencent à menacer sérieusement les colonies britanniques en empiétant sur les droits de pêche hauturière, côtière et même estuarienne. La Révolution a temporairement dispersé les activités de pêche des habitants de la Nouvelle-Angleterre qui, parviennent finalement à se regrouper plusieurs années après la fin des hostilités. Cependant, ceux-ci n'abandonneront jamais leurs prétentions à pêcher dans les eaux au large des colonies septentrionales, même s'ils constituent désormais une nation souveraine et étrangère.

Avant même l'ouverture des négociations de paix, les pêcheurs de la ville de Boston prédisent ouvertement la ruine pour l'Amérique si leurs bateaux de pêche ne peuvent plus sillonner les eaux septentrionales. La ville de Boston prend les mesures nécessaires pour s'assurer que les principaux négociateurs américains sont bien au courant de la situation; après tout, avant le début des hostilités, 400 bateaux de pêche appartenant à des Bostonnais fréquentaient les eaux au large de la Nouvelle-Écosse :

Messieurs, les brillants succès remportés par nos alliés lors de la campagne précédente nous permettent de prévoir que nos ennemis (dont l'obstination frôle l'aberration) demanderont bientôt d'engager des pourparlers de paix. Il est donc de notre devoir de vous faire part de nos points de vue sur la principale activité du commerce dans les régions de l'est, soit la pêche, et de la nécessité de protéger ce droit expressément dans un article du traité du paix.[12]

John Adams, principal négociateur des États-Unis, aurait averti les commissaires anglais que la paix ne serait pas signée si le droit de pêcher n'était pas accordé aux Américains, notamment sur les Grands Bancs de Terre-Neuve. C'est la France, alliée des États-Unis, qui s'oppose le plus vivement à cette demande, car toute revendication américaine concernant les pêches pourrait menacer les activités de la France et, dans l'esprit français, il est nettement préférable et avantageux de diviser un poisson en deux parties plutôt qu'en trois.[13] Du côté anglais, les négociateurs savent très bien que leurs pêcheurs souhaiteraient que les Américains n'aient pas accès aux eaux coloniales anglaises; de plus, conscients de la vigueur des pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre, ils reconnaissent qu'une forte concurrence s'établirait inévitablement si les Américains recouvraient le droit de pêcher dans l'Atlantique nord.

Malheureusement, les négociateurs anglais défendent faiblement les intérêts anglais sur cette question : surtout intéressés à mettre fin aux hostilités, ils sont prêts à essuyer le courroux de leurs colonies. De plus, apparemment, ils connaissent peu ou pas le problème des pêches dans les colonies; lorsque Henry Strachey, principal négociateur anglais, demande à un autre commissaire, Richard Oswald, de le renseigner sur la valeur et l'importance de la pêche à Terre-Neuve, Oswald répond : « Pour répondre à votre demande, j'ai cherché le document que j'avais préparé sur les pêches à Terre-Neuve, lorsque vous étiez ici. Malheureusement, je ne l'ai pas trouvé; j'ai dû le brûler avec d'autres papiers sans valeur. »[14]

Ce mépris et ce manque d'intérêt ont de graves conséquences pour les pêcheurs des colonies anglaises lorsque le troisième article du Traité de Paris est rédigé :

(1) Il est convenu que le peuple des États-Unis continuera à jouir sans être inquiété du droit de pêcher toutes sortes de poissons sur le Grand-Banc et sur tous les autres bancs de Terre-Neuve, ainsi que dans le golfe Saint-Laurent et à tous les autres endroits de la mer

(2) où les habitants des États-Unis auront la liberté de pêcher toutes sortes de poissons sur les parties de la côte de Terre-Neuve fréquentées par les pêcheurs anglais de même que sur les côtes, dans les baies et les criques de toutes les autres possessions de Sa Majesté britannique en Amérique.[15]

Sauf dans l'île de Terre-Neuve, les Américains reçoivent également le droit de préparer le poisson dans toutes les parties inhabitées des colonies anglaises.

En fait, cet article remet les pêcheries de l'Atlantique Nord entre les mains d'Américains audacieux, contrecarrant ainsi les plans des autorités coloniales anglaises. L'avenir prometteur entrevu par les Loyalistes à leur arrivée appartient maintenant aux Yankees, et les habitants de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve réalisent bientôt qu'ils ne peuvent pratiquer la pêche, ne serait-ce qu'à une distance d'un filet de la côte, sans la présence des Américains. Il faut un certain temps aux Américains pour regrouper leurs efforts après la Révolution, mais on observe toutefois que :

> Dès 1807, les colons demandent au gouvernement anglais de les protéger contre les « agressions » de leurs voisins américains. Afin de défendre leurs intérêts, un guetteur, chargé de compter les bateaux américains qui passent par le détroit de Canso, en dénombre 938 en une journée.[16]

Dès 1815, on estime à 1500 le nombre de bateaux américains qui pêchent dans les eaux du Labrador, et toutes les baies et criques jusqu'à Passamaquoddy sont fréquentées par des pêcheurs américains qui, soit jettent leurs propres filets pour capturer toutes les espèces de poissons, y compris le saumon, soit échangent des produits de la Nouvelle-Angleterre contre du poisson. Le commerce du poisson dans les colonies anglaises chute brusquement, sauf dans les Antilles; les efforts de pêche des autorités coloniales anglaises sont toutefois entravés par la réouverture de ce marché aux États-Unis en 1822.[17]

Baie des Chaleurs

Ce n'est que quelques années après la Révolution américaine que la pêche reprend activement dans la baie des Chaleurs. En 1787, Hollingsworth écrivait à propos de cette région que :

> sur la rive sud, à l'extrémité est des terres qui constituent l'entrée est du fleuve Saint-Laurent se trouve un établissement autrefois célèbre (Gaspé?) sous l'occupation française, où s'exerçaient des activités de pêche considérables, mais qui fut abandonné et n'est plus fréquenté désormais qu'à l'occasion.[18]

Toutefois, Gaspé, Restigouche et Miscou qui constituent les limites de la baie, ne sont pas totalement désertées. Des 1763, la compagnie Robin obtient des droits sur divers établissements comme Percé, Newport, Miscou et Grande-Rivière et poursuit apparemment ses opérations de pêche à partir de Paspébiac durant la guerre, sans être inquiétée par les Américains, en raison du drapeau français qu'elle arbore.[19] Juste à l'est de Paspébiac, des Loyalistes avaient fondé Hopetown en 1786. D'autres établissent des villages comme New Carlisle et Matapédia et d'autres encore affluent dans les nouveaux établissements de Carleton, Maria et New Richmond. Un petit groupe s'installe dans l'île Bonaventure dans le seul but de conserver la possession des pêcheries.[20] Sur la rive sud de la baie des Chaleurs, la colonisation n'est pas aussi rapide que sur la rive nord en dépit du fait que le commandant Walker revient lui-même s'établir à l'ancien poste de Nicolas Denys sur la rivière Nepisiguit et commence à envoyer du saumon pêché à cet endroit sur les marchés étrangers peu de temps après la guerre.[21]

Les progrès toutefois sont lents, et comme l'écrivait George Heriot au début du XIX^{e} siècle : « La morue, le saumon et le hareng sont les seuls produits commerciaux provenant de la baie de Gaspé et de la baie des Chaleurs ». L'agriculture est « particulièrement négligée » et la pêche est d'abord lente à se développer en raison de la pénurie de sel attribuable à la Révolution américaine.[22]

Peter Bonamy est l'un des premiers à obtenir des terres dans le secteur supérieur de la baie des Chaleurs et il s'installe près de l'actuelle ville de Dalhousie vers 1787. Bonamy avait quitté Miramichi où, associé à Davidson, il pratiquait la pêche dans le bras nord-ouest de la rivière; dans sa demande pour obtenir des terres dans la région de la baie des Chaleurs, il écrivait : « J'ai décidé de quitter cette région pour devenir cultivateur et m'intéresser à la pêche au saumon et au hareng ici ».[23] On ignore dans quelle mesure Bonamy s'adonne à l'agriculture, mais sa participation à la pêche au saumon est probablement considérable. Bientôt d'autres hommes viennent s'installer dans la région de Dalhousie et l'industrie connaît une période de prospérité. La très grande proportion des terres occupées initialement par les tonnelleries et sur lesquelles se trouve l'actuelle ville de Dalhousie, témoigne de l'importance de la pêche.[24]

De 1790 à 1800, la baie des Chaleurs produit généralement entre 3000 et 4000 tierces de saumon saumuré (entre 900 000 et 1 200 000 livres) par an; il n'est donc guère étonnant qu'elle soit considérée comme une mine inéuisable de poissons. Robert Ferguson d'Athol House, près de Campbellton, capture et exporte 1400 barils de saumon saumuré (280 000 livres) provenant de ses seules stations de pêche. De telles prises sont apparemment monnaie courante jusqu'aux environs de 1815, époque à laquelle elles commencent à décliner en raison surtout de la surpêche. On ne peut toutefois exclure les facteurs biologiques.[25]

D'autres pêcheries prospèrent également à l'embouchure de la rivière Restigouche, où se rassemblent d'énormes quantités de saumons. Les Indiens locaux surtout pêchent dans la région; armés traditionnellement de harpons pour capturer les saumons, ils empruntent toutefois souvent des filets aux Blancs afin de faciliter leur travail. En 1791, un voyageur note que les Indiens ferment souvent un émissaire d'un grand bassin à l'embouchure de la rivière Restigouche à l'aide de ces filets, puis :

> remontent parfois la rivière sur huit à dix milles en canots contenant chacun un saumon bouilli; arrivés à destination, ils disposent leurs canots de chaque côté de la rivière et émiettent le saumon bouilli aussi rapidement que possible jusqu'à ce que l'eau deviennent blanche et brouillée. Ensuite, ils se mettent au travail et assomment les poissons avec leurs pieux et leurs harpons à la même cadence qu'ils émiettent le saumon bouilli, jusqu'à ce qu'ils atteignent le bassin à l'extrémité duquel le filet est jeté, puis ils raclent (draguent) le bassin.[26]

George McGregor, qui habite dans la région, rapporte que 900 saumons ont été capturés de cette façon au cours d'une expédition; un autre habitant déclare que « 1100 saumons au moins ont été pris au cours de l'une de ces expéditions ».[27]

Vers la fin de la première décennie du XIX[e] siècle, la pêche au saumon et à la morue s'est beaucoup développée dans la région de la baie des Chaleurs comme le constatait un observateur :

> Il y a plusieurs postes de pêche sur la côte; les plus importants sont Percé et la baie des Chaleurs. Une douzaine environ de bateaux à gréement en carré et de nombreuses petites embarcations sont utilisés chaque année pour la pêche commerciale. Les poissons, d'une valeur de £60 000 par année, sont préparés et mis sur le marché pour être expédiés à Québec, puis acheminés vers les Antilles et ailleurs, ou consommés au pays.[28]

Miramichi

À la fin de la Révolution américaine, William Davidson revient s'installer à Miramichi. Pendant la guerre, il s'était adonné au commerce lucratif de mâts qui provenaient de ses terres à bois situées dans la région de la rivière Saint-Jean. Il veut maintenant remettre sur pied la pêcherie de Miramichi et exploiter davantage le potentiel forestier de ses vastes terres. Son retour coïncide avec l'arrivée massive de Loyalistes, désireux de refaire leur vie dans cette partie de la province; en fait, le gouvernement confisque une bonne partie de ses terres non amendées qui sont arpentées et morcelées en lots, puis distribuées aux nouveaux colons. Davidson parvient à récupérer une partie de ses terres, notamment le terrain attenant à son ancienne pêcherie de saumon près de Quarryville.[29]

En 1784, première année de la reprise de ses activités de pêche, il prépare 500 barriques de saumon provenant de la rivière Miramichi et de la baie des Chaleurs. L'année suivante, le rendement total des opérations de pêche dans la rivière Miramichi est estimé à près de 1000 tierces, soit environ 472 000 livres de saumon frais entier.[30]

Davidson fait preuve d'énergie et d'esprit d'entreprise; toutefois, comme il n'a pas amélioré ses méthodes de pêche, il est souvent critiqué notamment par Benjamin Marston, le nouveau shérif loyaliste du comté de Northumberland qui, en 1785, se plaint des activités de Davidson en ces termes :

> Des filets à saumon sont tendus si loin dans la rivière à partir de chaque rive, qu'ils s'entremêlent à certains endroits et sont posés le long des rives entre l'établissement le plus bas et la limite supérieure de la concession Davidson & Corts de façon à arrêter les poissons. À la limite supérieure, la situation est encore pire. Ils ont tendu un filet croisé d'une rive à l'autre de la rivière. Les filets fixes, d'une longueur démesurée, obligent sûrement les poissons en bancs à rebrousser chemin dans les étranglements de la rivière. Mais les filets croisés, une fois tendus, empêchent tous les poissons de remonter le courant jusqu'aux lieux de frai et entraînent finalement la réduction ou la destruction de l'espèce.[31]

Marston n'est pas directement concerné par la pêche locale et ses critiques visent essentiellement à permettre à tous d'exploiter la ressource; toutefois, ses plaintes témoignent également de la rancoeur générale des réfugiés à l'encontre de l'établissement pré-loyaliste. Son rapport fait peu de remous dans les cercles officiels, mais il est suivi d'autres protestations du même genre. Certains affirment que la famine menance les Indiens vivant en amont de la pêcherie; en outre, les colons (présumément des Loyalistes) réclament leur juste part de la ressource.[32]

Jusqu'en 1786, la pêche au saumon dans la rivière Miramichi et ailleurs au Nouveau-Brunswick n'est pas réglementée. Cette année-là, on adopte une loi réglementant la pêche en général dans la colonie, à l'exception malheureusement de la rivière Miramichi; cette omission est expliquée ultérieurement dans la modification apportée à la Loi : « Étant donné qu'il n'y a actuellement aucune cour de justice dans le comté de Northumberland, il est décidé que la Loi ne s'appliquera en aucun cas au dit comté ou à ladite rivière ».[33] Par cette modification, pratiquement la moitié de la province n'est soumise à aucune réglementation sur la pêche, car à cette époque le comté de Northumberland englobe aussi les comtés actuels de Restigouche et de Gloucester.[34]

La loi fait quelques mécontents, mais aussi beaucoup d'heureux car elle n'impose aucune restriction sur la pêche au saumon dans la région. L'année même où elle est adoptée, les magistrats protestent auprès des autorités au sujet des irrégularités constantes commises dans le comté de Northumberland, et spécifient que les filets croisés utilisés par Davidson « constituent une menace pour la paix ».[35] Ces protestations restent sans effet, et la pêche au saumon dans la région ne sera pas réglementée avant plusieurs années.

En 1789, le rendement annuel de la pêcherie de Miramichi est estimé à 3000 tierces, soit 1 416 000 livres de saumons frais; la production des pêcheries de 1790 et 1791 est légèrement inférieure, toutefois, le rendement maximal de toute année antérieure à 1800 est chiffré à 3 800 tierces, soit 1 800 000 livres de poisson frais. L'exploitation de Davidson, à elle seule, sur le bras nord-ouest de la rivière, représente, chaque année, de 1 200 à 1 500 tierces de ce rendement total.[36]

Patrick Campbell, un Écossais de passage dans la région de Miramichi en 1979, observait que chaque riverain

> avait le droit de pêcher avec un certain nombre de filets sur sa propriété. La plupart, sinon tous, tirent de grands

> avantages et profits de ce droit. M. Lee Dermier (Delesdernier) m'a avoué avoir pêché 70 tierces de saumon sur sa propriétée avec un seul filet d'environ 30 toises; la pêche a été presque aussi fructueuse pour beaucoup d'autres riverains; mais il s'agissait de l'une des meilleures stations de la rivière.[37]

Une réglementation de la pêche découle du commentaire de Campbell sur le droit d'utiliser un filet de pêche d'une certaine longueur et de fait, une cour de comté est finalement créée en 1791 et participe à l'élaboration de certains règlements généraux concernant la pêche locale. Ironiquement, William Davidson meurt des suites d'une pneumonie au cours de l'hiver de la même année. Il sera enterré à la pointe Wilson au confluent des deux grands affluents de la rivière Miramichi. Davidson avait établi des stations de pêche sur ces deux affluents et à d'autres endroits où la pêche au saumon sera continuellement pratiquée jusqu'à ce qu'elle soit totalement interdite en 1972, environ 180 ans après sa mort.[38]

Dès l'adoption des règlements en 1791, des mesures sont prises pour s'y opposer; le jury d'assises du comté s'oppose aux nouveaux règlements, mais en vain.[39] Toutefois, il est difficile de faire observer les interdictions et la loi est enfreinte à maintes reprises; comme dans les autres colonies, les premiers efforts déployés pour réglementer la pêche traditionnelle existante sont guère fructueux et les lois sont souvent remises en question. Néanmoins, les lois générales de la province deviennent applicables, et les cours de comté continuent à adopter de temps à autre de nouveaux règlements concernant les pêcheries.

En raison de l'inutilité des règlements locaux, l'Assemblée provinciale juge opportun en 1799 de revoir les statuts concernant la rivière Miramichi et de proposer une nouvelle « Loi réglementant les pêcheries dans le comté de Northumberland » (*Act for Regulating the Fisheries in the County of Northumberland*). Cette loi régit principalement les engins de pêche, et trois pages décrivent les longueurs légales de filets permises dans chaque rivière et baie. Des périodes de fermeture sont également fixées; ainsi, il est interdit de tendre des filets, de relever les sennes et d'harponner le saumon durant la période allant du coucher du soleil le samedi au lever du soleil le lundi; toute pêche est interdite entre le 13 août et le 1er avril. La Loi prévoit également la nomination, par la cour du comté, d'un guetteur dans chaque ville ou établissement longeant la rivière, payé à raison d'un shilling par filet placé sous sa surveillance. De plus, la loi inclut la rivière Restigouche, mais seule la disposition limitant la saison de pêche s'applique spécifiquement à cette région. Ainsi, la région de la baie des Chaleurs est pratiquement considérée comme une zone de pêche libre, d'autant plus que ces règlements du comté de Northumberland s'appliqueront tels quels jusqu'en 1816.[40]

Une étude approfondie des règlements de 1799 sur la pêche au saumon dans le comté de Northumberland met en évidence certains points intéressants sur la pêche au saumon pratiquée à cette époque. Premièrement, des parcs à poissons sont établis et des réglements précis adoptés pour tous les emplacements de la rivière Miramichi depuis la pointe Escuminac et Neguac jusqu'au portage Nashwaak (Taxis River, Boiestown). Des filets peuvent être utilisés tout le long de la rivière, à l'est de Boiestown, à condition de ne pas en obstruer les deux tiers. L'un des rares endroits de pêche réservés à l'Amirauté est l'île Portage connue alors sous le nom de l'Île Waltham, une zone qui fera l'objet d'une vive polémique, par la suite. La pêche au harpon est aussi légale, mais la saison de pêche empêche largement le harponnage des saumons en frai. Les agents des pêches et les surveillants ne sont pas rémunérés par le gouvernement, mais par les propriétaires des filets, méthode de rémunération difficile à appliquer, même dans les meilleurs cas. Enfin, si l'agent ne peut remplir toutes ses fonctions, il sera passible d'une amende de £5, ce qui, dans certains cas, représente plus de la moitié de son revenu annuel.

En 1813, malgré le règlement sur les pêches, la rivière Miramichi continue de toute évidence à supporter une fructueuse industrie locale du saumon, sans subir de diminution importante du stock. Le 21 juillet, Joseph Gubbins, un officier chargé d'inspecter, cette année-là, la milice locale, notait dans son journal :

> Ce matin, j'ai remonté la rivière Miramichi. Le major McDowell était accompagné de l'un de ses fils qu'il a laissé à l'embouchure de la rivière Bartibog, tandis que nous poursuivions notre route jusqu'au filet à saumon qu'il avait tendu à cet endroit. Durant notre voyage, j'ai remarqué que tous les propriétaires terriens avaient jeté leurs filets dans la rivière sur un quart de mille de long et 30 à 40 pieds de large. Des rangées de gros pieux ou plutôt de jeunes arbres maintenaient les filets en place perpendiculairement, et une quantité prodigieuse de saumons était capturée chaque jour dans ces filets. En fait, seule une pêche fructueuse peut justifier les grosse dépenses engagées pour acheter ces engins de capture. Durant de parcours de vingt-cinq milles, j'ai également remarqué, ce matin-là, que des pêcheries semblables étaient établies toutes les 500 à 600 verges, sur chaque rive de la rivière.[41]

Richibouctou et Shediac

À son arrivée à Richibouctou avec son père en 1787, Thomas Powell n'a que treize ans, mais il n'est pas trop jeune pour s'intéresser à la pêche. Les Powell sont les premiers colons blancs à s'établir au Nouveau-Brunswick sur la côte du golfe, au sud de Miramichi et au nord de Cocagne, depuis la déportation des Acadiens. Depuis longtemps, la rivière Richibouctou est

reconnue pour l'abondance des saumons et des gaspareaux, mais les nombreux Indiens et les premiers colons français n'avaient guère tiré profit de l'immense potentiel commercial de la région.

En 1798, toutefois, le jeune Powell s'associe á Thomas Pagan et met sur pied une entreprise de pêche et d'exportation du saumon et du gaspareau. Une fois, Powell lui-même pêche 700 saumons au cours d'une expédition de vingt-quatre heures sur la rivière. La compagnie Powell & Pagan se retire des affaires en 1807, car les stocks de poissons sont devenus trop faibles pour assurer la rentabilité de l'entreprise. Malgré le nombre considérable de prises effectuées par la compagnie en dix ans, le déclin de la population de poissons est plutôt imputé à une surexploitation de la ressource après 1800 par les nouveaux colons établis dans la région de Kouchibouguac, de Kouchibouguacis et de Buctouche et qui dépendent fortement des remontées de saumons et de gaspareaux.[42]

Il est difficile d'évaluer le rendement réel de la pêche au saumon sur la côte nord du Nouveau-Brunswick, car les relevés officiels n'indiquent pas le niveau des exportations au cours de cette période. Par exemple, dans les archives des douanes de 1808, 1809 et 1810, il est indiqué que moins de 100 tierces de poissons sont exportées chaque saison.[43] Ces statistiques s'expliquent en partie par le fait que le bureau des douanes se trouve à Saint-Jean, la ville de Miramichi étant considéré uniquement comme un avant-port de la ville située en bordure de la baie de Fundy; en réalité, les intérêts commerciaux et territoriaux distincts créent un énorme fossé entre les deux régions. Les relevés des exportations indiquent, toutefois, qu'une bonne partie des produits exportés de Miramichi sont acheminés vers les Antilles. En 1806, un premier historien mentionnait l'existence d'une pêche générale extensive dans le nord du Nouveau-Brunswick :

> d'énormes quantités de saumon sont pêchées dans différentes rivières qui se jettent dans le golfe, et en particulier dans la rivière Restigouche qui se jette dans la baie des Chaleurs, et dans la rivière Miramichi. . . On a souvent exporté 4 000 tierces de poisson de 300 livres chacune par an dans cette rivière. . . Je peux affirmer sans risque de me tromper que 10 000 tierces de poisson pêché dans le golfe sont exportées par an.[44]

Robert Clooney, le premier historien de la région, donne une autre description précise de la valeur réelle des exportations de poisson lorsqu'il écrit en 1832 que, pendant la première décennie du XIX[e] siècle, la pêche au saumon a été très productive, variant souvent de « 3 000 barils à 5 000 tierces de poisson capturé et préparé en vue de l'exportation. . . On peut considérer que ces exportations se sont maintenues à ce niveau jusqu'aux environs de 1813 ou 1814 ».[45]

Rivière Saint-Jean

En Amérique du Nord britannique, peu de régions connaissent une expansion aussi rapide et déterminante après 1783 que la vallée de la rivière Saint-Jean. En 1782, moins de 200 familles vivaient le long de la rivière, mais dès 1785, plus de 10 000 immigrants se sont établis le long de la rivière et de ses affluents.[46] Les répercussions sur la pêche sont immédiates. Avant 1784, la pêche était pratiquée uniquement par les Indiens, quelques Blancs et la compagnie Simonds, Hazen et White, laquelle s'adonnait à une pêche commerciale intensive à l'embouchure de la rivière.

Avec l'arrivée des Loyalistes et la création ultérieure de Parrtown, la compagnie Simonds, Hazen et White doit se battre contre les nouveaux colons. La charte de la ville prévoit que la pêcherie entre la ligne de basses eaux et la ligne de hautes eaux du côté est du havre sera « réservée uniquement pour l'usage, le profit et l'avantage des hommes libres et des habitants de la ville ».[47] Le conseil municipal exerce le droit de réglementer et de gérer la pêche, droit qui s'étendra ultérieurement à la rive ouest du havre. Les droits de pêche octroyés dans la charte et le droit du conseil à réglementer les ressources dans le havre sont jalousement gardés à tel point que le cinquième article de la première loi du Nouveau-Brunswick sur les pêches adoptée en 1786 stipule que la loi ne doit en aucun cas gêner l'application du règlement déjà en vigueur sur la pêche dans la rivière Saint-Jean. L'essentiel de cet article sera respecté presque jusqu'à nos jours.[48]

Tous les ans en janvier, le Conseil de la ville organise une loterie au cours de laquelle des lots de pêche sont attribués; ce tirage suscite beaucoup d'enthousiasme parmi la population. Tout homme libre de la ville peut acheter un billet pour la somme de deux shillings; le détenteur du premier billet gagnant peut choisir un lot parmi les différents lots de pêche du havre. De deux choses l'une : ou bien il utilise lui-même le lot, ou bien il le loue et reçoit une partie des prises comme paiement. Ainsi, en 1791, un des meilleurs sites de pêche est loué pour 450 saumons, ce qui indique l'importance et l'étendue de la pêche à Saint-Jean à cette époque.[49]

De l'avis de certains, et en particulier de pêcheurs de bonne foi, la loterie est une manière inéquitable d'octroyer des droits de pêche, car ils ne sont guère favorisés. Si les pêcheurs eux-mêmes jouent de malchance à la loterie, ils doivent acheter les droits d'une personne plus chanceuse, ce qui n'est pas toujours possible; aussi la loterie sera-t-elle critiquée dès le début. Pour cette raison, de nombreuses illégalités sont commises et beaucoup de gens font preuve de mauvaise foi. Ainsi, en 1795, un dénommée Jabez Husted, un boucher possédant un lot au Havre aux Cèdres intente des poursuites contre Richards Bonsal, John Boggs,

Godfrey Leydick et plusieurs autres qui ont pêché illégalement sur sa propriété. Reconnus coupables, les accusés doivent payer une amende de £10; Bonsal s'élève contre cette condamnation injuste et excessive, d'autant plus que le boucher lui-même a déjà commis des crimes semblables. Bien loin de s'amender, Boggs et Leydick seront bientôt de nouveau poursuivis et accusés d'avoir « tendu des filets six pouces à l'intérieur du lot d'un autre propriétaire ».[50]

La pêche à la fascine pratiquée dans le havre diffère de la pêche au filet; les barrages de fascines sont considérés comme un bien public, comme le décrivait Patrick Campbell en 1791 : « Sur la rive de la rivière Saint-Jean se trouve un gros barrage de fascines entrecoupé de barrages plus petits, et les hommes qui l'entretiennent et le réparent peuvent l'utiliser ». Les filets et les barrages de fascines capturent d'énormes quantités de poissons. « Parfois », observait Campbell, « les prises sont si abondantes qu'elles ne peuvent être consommées par tous les habitants de la ville qui ne trouvent pas suffisamment de barriques pour saler et préparer les poissons ». Des filets à saumon, de 20 à 30 toises de long, sont tendus, une extrémité maintenue en place à la laisse des basses eaux et l'autre extrémité solidement fixée en eau profonde, tout le long des rives du havre, les concentrations étant plus fortes aux endroits où l'eau tourbillonne. Selon Campbell :

> Au moment des marées, lorsque les filets flottent à la surface de l'eau, les bancs de poissons qui remontent la rivière nagent avec une telle vigueur et en si grand nombre qu'ils propulsent une bonne partie des filets hors de l'eau. Les saumons sont si abondants ici que j'ai entendu dire que 3 000 saumons avaient été capturés de cette façon durant une seule journée.[51]

Un seul filet tendu au Trou du diable, l'un des meilleurs lieux de pêche de la rivière, prend 100 saumons en une journée. En règle générale, les saumons pèsent de 10 à 15 livres, mais des poissons de 20 ou 30 livres ont déjà été capturés. Les meilleurs poissons, de taille normale, coûtent seulement un shilling au marché local.[52]

Le saumon est une importante source alimentaire pour les premiers habitants des villes, et les bons lieux de pêche relevant ou non de la juridiction du conseil sont particulièrement recherchés. L'avis suivant, publié dans le journal de Saint-Jean *Royal Gazette*, le 31 décembre 1798, montre que la seule mention d'un droit de pêche au saumon est une raison suffisante pour acheter un terrain : « À vendre : Terrain et améliorations du lot n° 3, appelé communément Pointe Pangburns, juste en amont des chutes — emplacement idéal pour la pêche au saumon, égal à tout autre sur la rivière Saint-Jean ».[53] Les marchands de la ville s'enrichissent en approvisionnant les pêcheurs; l'arrivée de nouvelles cargaisons de matériel de pêche est régulièrement annoncée dans les journaux locaux. Le matériel d'importation pour confectionner les filets est très en demande; sur une liste de plus de 200 articles divers disponibles chez Louis Leblois, seuls les « FILS À SAUMON » sont inscrits en majuscules.[54]

La vieille firme Simonds, Hazen et White réalise bientôt qu'on empiète sur son domaine de pêche. Les stipulations du contrat initial avaient laissé entendre aux propriétaires de la compagnie qu'ils possédaient un droit de pêche exclusif dans les eaux au large de leur propriété qui s'étendait vers le nord à partir de la rue Union; cette zone était connue sous le nom de pointe Portland ou North Shore. Vers 1800, les agents des pêches nommés par la ville entreprennent de morceler la North Shore en plusieurs lots de pêche. La compagnie fait valoir ses droits à la Cour suprême qui appuie ses revendications sous prétexte que la propriété des rives est liée à celle des terres visées par la concession initiale; en d'autres termes, toute concession foncière inclut incontestablement le droit de pêcher dans les eaux au large de cette concession.

Toutefois, incertaine de l'applicabilité de la décision de la Cour suprême à sa concession, la compagnie adresse une requête au gouverneur Guy Carleton dans laquelle elle demande un permis d'occupation jusqu'à la laisse des basses eaux, permis qu'elle obtient en février 1802. Malgré la décision de la Cour et le permis accordé ultérieurement à la compagnie, certains habitants de la ville de Saint-Jean continuent de tendre leurs filets sur la North Shore et même d'endommager voire de détruire les filets de la compagnie et d'autres propriétaires. Ils prétendent qu'en raison de la Charte de la ville, le gouverneur n'est pas habilité à accorder de permis tel que celui octroyé aux propriétaires de la pointe Portland et de la North Shore. C'est alors que deux magistrats de la ville de Saint-Jean proposent à la compagnie Simonds, Hazen et White ainsi qu'aux autres locataires d'alterner les filets pour régler le litige. Rejetant cette solution et confiants de l'emporter en Cour suprême, les habitants de Portland demandent une interprétation officielle et précise de la décision rendue précédemment par la Cour.

À la fin de février 1804, la Cour statue que la pêcherie entre la laisse de basses eaux et la laisse des hautes eaux peut être fréquentée par tous les pêcheurs. Les concessionnaires de Portland et la firme Simonds, Hazen et White ont perdu leur cause. À la fin de mars, la municipalité de Saint-Jean consolide rapidement sa victoire par l'adoption de l'ordonnance suivante stipulant que :

> toutes les personnes intéressées à pêcher dans les mêmes bas-fonds et sur les mêmes rives (du côté nord du havre) devront donner leur nom au garde-pêche qui leur allouera un certain temps et une certaine place. Seules les personnes qui auront donné leur nom et se présenteront au moment prévu pour aider à réparer

et à construire les barrages pourront capturer des poissons.[55]

Les propriétaires de Portland décident, toutefois, d'ignorer l'ordonnance de la ville et continuent à tendre leurs propres filets à saumon et à ériger des barrages de fascines. C'en est trop pour les pêcheurs de Saint-Jean, et une bande de déchaînés descendent sur la rive, menacent et assaillent les pêcheurs de Portland, s'emparent de leurs filets et les brûlent, et se saisissent de leurs lots. Au printemps de l'année suivante, en 1805, ces assauts se répètent lorsque les pêcheurs de Portland essayent encore d'installer leur matériel de pêche. À une occasion, plus de cent habitants de Saint-Jean s'emparent de la majorité des poissons pris dans les barrages de fascines de la Simonds, Hazen et White; en 1806, ils ont pratiquement repris le contrôle de la pêcherie de Portland.

Malgré leur frustration, certains propriétaires de Portland finissent par s'entendre avec les habitants de Saint-Jean, mais les propriétaires de la vieille firme continuent inlassablement à revendiquer leurs droits. La compagnie adresse une nouvelle requête au gouverneur. Cette fois-ci, leurs efforts sont récompensés : l'Assemblée législative adopte une loi annexant la pêcherie au terrain, rétablissant ainsi les droits de la compagnie. Furieuse, la municipalité dépêche immédiatement une délégation à Londres, armée de la Charte de la ville et rien de moins que la Magna Carta pour défendre sa cause. Cartlereagh, le secrétaire britannique, ordonne au gouvernement du Nouveau-Brunswick de suspendre l'application de la loi en litige jusqu'à ce que tous les faits soient soigneusement étudiés; au début de 1808, le gouvernement britannique invalide officiellement la loi. La bataille est terminée, et la vieille garde — Simonds, Hazen et White — a bel et bien perdu.[56]

Dès 1808, le rendement des pêcheries de saumons de Saint-Jean est bien supérieur à la demande locale; des rapports de la marine pour les années 1808 à 1810 indiquent qu'une quantité énorme de saumon saumuré a été exportée à destination des colonies des Antilles : la Jamaïque, Tobago, la Barbade, la République dominicaine, Sainte-Lucie, Tortola, Sainte-Croix, la Dominique, Saint-Vincent et Nevis apparaissent régulièrement sur le registre. Du poisson est aussi exporté à New York, mais cette ville préfère apparemment le saumon fumé; des cargaisons de 1 000 à 2 000 poissons fumés y sont expédiées de façon plus ou moins régulière. La ville de Boston reçoit également chaque année, de Saint-Jean, une petite quantité de poisson à Halifax et dans les autres ports à proximité. Le commerce du poisson saumuré culmine habituellement à l'automne et en hiver, tandis que celui du poisson fumé est plus fréquent en été.[57]

La pêche au saumon est aussi fructueuse dans la rivière Saint-Jean et ses affluents, mais le harpon fait une vive concurrence au filet et au barrage de fascines comme principal moyen de capture. Le saumon est harponné durant la nuit dans la rivière Kennebecasis, et même au début du XIX^{e} siècle, le saumon est harponné et pris au filet dans la région de Sussex, puis transporté par barge jusqu'à Saint-Jean pour y être vendu.[58] Les saumons remontent la rivière Kennebecasis bien en amont de Portage Vale où, dès 1811, ils étaient servis, tout comme les truites, aux voyageurs qui font le portage entre les rivières Kennebecasis et Petitcodiac. Du côté de Petitcodiac, on trouve aussi du saumon, mais comme le rapporte un observateur :

> Pour une raison inconnue, aucun saumon n'avait jamais fréquenté une petite rivière appelée Poulet (Pollett), qui se jette dans la Petitcodiac jusqu'à ce que l'un des habitants en apporte quelques-uns et les y jette; depuis lors, la rivière abonde en saumons comme n'importe quelle autre rivière.[59]

Précédemment, en 1791, Patrick Campbell faisait le commentaire suivant à propos de la pêche dans la rivière Nashwaak :

> La pêche au saumon dans cette rivière est très bonne... Le capitaine Lyman m'a dit qu'il connaissait deux Français qui, à bord d'un seul canot au mois de juillet, ont harponné 96 saumons, en une nuit, à la seule lumière d'une torche. L'un de ces hommes lui a avoué que ce n'était rien par rapport à ce qu'il avait déjà vu : à la même époque de l'année, trois canots à bord de l'un desquels il se trouvait, avaient harponné 700 saumons en une seule nuit.[60]

Il est facile pour les premiers colons de s'approvisionner en saumons, surtout à l'automne, car ils harponnent sans difficulté les poissons à leur entrée dans les petits tributaires. La pêche vise principalement à remplir le garde-manger familial pour l'hiver, mais elle deviendra une activité sportive, et bon nombre de pêcheurs se feront gloire d'étaler leur grande habileté et leur adresse, surtout en canot. Plus tard, Campbell écrira : « Un homme qui pêche en canot est considéré comme un pêcheur minable si, en harponnant un saumon, il se mouille et revient à terre avec le poisson ».[61]

Rivière Sainte-Croix

Après l'installation de William Owens dans l'île Campobello dans les années 1770, d'autres colons, marchands et pêcheurs viennent sporadiquement dans la région de Passamaquoddy. Ce n'est toutefois qu'après l'arrivée des Loyalistes que les populations de poissons anadromes de nombreux cours d'eau poissonneux du comté de Charlotte sont sérieusement menacées. Les nouveaux colons attachent une très grande

importance à la pêche, comme en témoignent les réserves de pêche et les lots publics établis sur les berges de la rivière.[62]

La coupe du bois fait bientôt concurrence à la pêche et, au tournant du siècle, des barrages de moulin ont été érigiés sur de nombreux cours d'eau; en 1802, on compte au moins trois barrages sur la rivière Sainte-Croix en amont des chutes Scoodic qui facilitent l'exansion de l'industrie du bois établie sur le bassin versant. Les constructeurs des barrages se soucient apparemment très peu du passage des poissons. Toutefois, quelques-uns des premiers ouvrages ne font pas obstacle au passage des poissons, soit qu'ils ne s'appuient que partiellement sur le lit du cours d'eau, soit qu'ils restent ouverts pendant certaines périodes de l'année.[63] Peu à peu, toutefois, on construira des ouvrages complètement fermés, et les populations de poissons commencent à décliner; c'est alors que les pêcheurs s'inquiéteront des conséquences désastreuses de l'industrie du bois. Un barrage en particulier semble constituer une sérieuse menace et en 1793, la cour du comté ordonne : « que la partie supérieure du barrage de moulin de Scoodic reste ouverte afin de permettre le libre passage des poissons ou du moins que le garde-pêche soit assuré qu'une ouverture sera pratiquée à l'automne et en hiver ».[64]

La Cour des sessions du comté de Charlotte attache une grande importance à la préservation de la pêche, car non seulement elle reconnaît la nécessité d'adopter un règlement sur le passage des poissons, mais elle prend aussi des mesures pour protéger la ressource, en nommant notamment des agents des pêches. À cet égard, le comté de Charlotte devance nettement beaucoup d'autres comtés de la province, aussi bien que le gouvernement provincial. Le règlement concernant les passages à poissons dans la rivière Sainte-Croix est assez bien respecté, mais en 1803, d'autres mesures s'imposent, comme l'indique l'ordonnance suivante envoyée aux propriétaires du Moulin Scoodic, MM. John et William Watterten de St. Stephen :

> Vous êtes par la présente informés que l'ordonnance précédente a été prorogée par la Cour des sessions générales jusqu'à l'an mille huit cent cinq, et avis vous est donné d'enlever l'ouvrage faisant obstacle au passage des poissons dans la rivière Sainte-Croix et érigé par vous sur ladite rivière, à défaut de quoi vous serez poursuivis en vertu de la loi. . .[65]

De telles poursuites sont fréquentes dans le comté de Charlotte, où les fonctionnaires continuent à remplir leurs devoirs avec plus de diligence que dans beaucoup d'autres comtés de la province et réussissent souvent à faire comparaître en cour les contrevenants à la loi. Les défavorisés du comté profiteront de la vente du matériel de pêche confisqué. Les filets et les engins de pêche sont généralement vendus aux enchères et, à une occasion au moins en 1805, une paire de boeufs confisqués à leur propriétaire qui avait contrevenu à la Loi provinciale sur les pêcheries, a été vendue de cette manière.[66]

Jusqu'en 1820, la pêche au saumon prospère dans les chutes Scoodic et l'estuaire de la rivière Sainte-Croix, et l'importance des prises périodiques justifie la mise sur pied d'un petit commerce d'exportation; ainsi, plusieurs bourriches sont expédiées de St. Andrews en 1811.[67] Les saumons sont capturés au moyen de barrages de fascines et de filets dérivants, mais c'est aux chutes Scoodic que la pêche au saumon, pratiquée à l'aide de filets dérivants, continue de culminer. William Porter, un agent des pêches du début du XIX^{e} siècle, observait qu'avant 1825 « les saumons, les aloses et les gaspareaux abondaient dans la rivière Sainte-Croix. . . Un jeune homme de quinze ans a pris 500 saumons durant une saison; nous avons connu un homme qui a pêché 90 à 100 saumons au filet dérivant durant deux journées consécutives dans les chutes à saumon ».[68]

Porter indiquait également que ces saumons d'environ dix livres chacun étaient vendus sur place quatre ou cinq cents la livre. Un ature habitant de l'époque, Edward Sydney Dyer, estimait que la prise quotidienne moyenne aux chutes Scoodic s'élevait à 200 poissons durant les trois mois de la saison. Il semble inconcevable que les prises se soient élevées à 18 000 poissons (90 jours × 200 poissons), d'autant plus que les saumons sont maintenant une denrée rare dans la rivière Sainte-Croix. On ne peut toutefois mettre en doute les chiffres avancés par Dyer, les registres de l'époque faisant également mention de telles prises; selon les estimations actuelles qui indiquent la présence d'une aire de frai de quatre millions de verges carrées dans la rivière Sainte-Croix, les populations de saumons adultes auraient pu dépasser les chiffres de Dyer.[69]

Île-du-Prince-Édouard

Vers 1800, la population de l'Île-du-Prince-Édouard s'établit à 5 000 habitants,[70] et doublera au cours des quinze années suivantes. Au tournant du siècle, les saumons fréquentent encore tous les cours d'eau de la province, bien qu'en moins grand nombre, semble-t-il. En 1806, la population de saumon est décrite en ces termes :

> sur la côte nord de l'île, on peut souvent voir les saumons sauter hors de l'au dans tous les havres en juin et juillet, et surtout dans la baie Saint-Pierre où, dans la rivière Morelle qui s'y jette, beaucoup sont capturés; ils n'arrivent dans la rivière Hillsboro et dans les autres cours d'eau de la côte sud de l'Île qu'à la fin de septembre ou au début d'octobre.[71]

Toutefois, de 1785 à 1815, l'agriculture constitue la principale activité économique; 85 % des terres ont

un potentiel agricole et une bonne partie a déjà été déboisée.[72] À cette époque, les législateurs s'intéressent peu aux pêcheries, en dépit de leur exploitation croissante — et de la destruction rapide de leur habitat — comme le signale Walter Johnson en 1820 :

> Les terres côtières ont toujours été particulièrement recherchées par les premiers colons; ils en tirent plusieurs privilèges, comme la pêche qui, bien avant la production céréalière ou les moulins, a constitué un moyen essentiel de subsistance pour les habitants.[73]

Pictou

À la fin du XVIII[e] siècle, la pêche de rivière dans le comté de Pictou est pratiquée par un nombre croissant de colons écossais venus s'établir dans la région. Ils connaissent déjà le saumon dont ils sont d'ailleurs friands; en Écosse, beaucoup vivaient près de cours d'eau poissonneux dans lesquels ils ne pouvaient pêcher sous peine d'être sévèrement punis par les riches lords ou locataires qui détenaient les droits de pêche. Les concessionnaires établis le long des cours d'eau du comté de Pictou érigent de petits barrages de fascines pour capturer le saumon et font progressivement l'acquisition de sennes ou de filets. La pêche de rivière devient si active qu'en 1787, la Cour des sessions du comté juge nécessaire de la réglementer. Au début, des mesures sont prises pour limiter la longueur des filets de pêche et des barrages aux deux-tiers de la largeur du cours d'eau en question. Cette mesure vise plutôt à permettre aux colons établis en amont de l'obstacle de profiter eux aussi de la ressource qu'à protéger l'espèce. De plus, on établit une saison de pêche au saumon : toute pêche est interdite après le 19 octobre de chaque année. Il est aussi interdit de harponner les poissons ou de draguer le fond des cours d'eau au moyen de filets; quiconque contrevient à la loi est passible d'une amende de vingt shillings pour chaque infraction.[74]

Certains règlements adoptés par le comté de Pictou sont assez rigoureux même s'ils paraissent assez laxistes d'après les normes actuelles; pour les bouillants Écossais de cette époque, toutefois, ils restreignent leur liberté, constituent un acte criminel et se font l'écho des brimades imposées fréquemment dans leurs pays d'origine. L'imposition d'une amende de 20 shillings frise l'extorsion, car l'argent se fait rare; en fait, toute amende est purement illusoire. Ainsi, les taxes sont souvent payées en nature, de même que la dîme, et les comptes au magasin du comté sont plus souvent réglés en céréales, en sucre d'érable ou en poissons qu'en argent ou en or. En raison de la rareté de l'argent, toute violation de la loi se traduit par un séjour en prison. Le comté de Pictou n'adopte pas pour autant une attitude plus souple : en fait, le greffier du comté utilise souvent plus d'encre pour décrire la condamnation que ne le fait la loi. En juillet 1791, la Cour des sessions adopte le règlement suivant :

> Nul ne peut acheter ni troquer de saumon frais ou salé auprès d'un ou de plusieurs Indiens dans le comté, entre le dix-neuvième jour d'octobre 1797 et de dix-neuvième jour de mai sous peine d'une amende de £10, dont la moitié sera versée au plaignant et l'autre moitié aux oeuvres de bienfaisance.[75]

En 1798, le tribunal interdit de pêcher la fin de semaine, de poursuivre, suivre ou rabattre les saumons vers les filets, ou même de tenir un harpon à proximité d'un cours d'eau. Quiconque est pris avec un trident en sa possession près d'un cours d'eau est déclaré coupable de mauvaise intention et condamné à une amende de £2. De plus, si cette personne blasphème contre sa malchance, elle est passible d'une autre amende de deux shillings.[76] Toutefois, ces nombreux et sévères règlements n'auront pas les résultats escomptés. À cette époque, aucun autre comté de la colonie n'a passé autant de règlements pour protéger ses pêcheries, mais dans aucun autre comté, la population de saumons dans les eaux intérieures n'a décliné aussi rapidement.

Cap Breton

L'Île-du-Cap-Breton est devenue une colonie séparée, dotée de son propre gouverneur en 1784, mais ne peut se vanter d'avoir accompli de réels progrès avant le début des années 1800, sauf dans le domaine des pêches. Les colons ne sont guère incités à s'établir dans l'île, car les mines de charbon et les forêts étaient réservées à la Marine royale,[77] et l'agriculture est quasiment hors de question dans un environnement aussi inhospitalier « entouré de nombreux rochers escarpés sur lesquels jaillissent des vagues écumantes et entrecoupé de lacs et de rivières ».[78] La pêche est la seule activité laissée aux quelques colons intrépides et indépendants.

La firme Robin s'établit à LaPointe (Chéticamp) dès 1786 et exporte régulièrement du poisson vers les marchés européens. Des statistiques dressées pour l'île en 1785 indiquent également qu'outre les grands centres de Sydney, Louisbourg et l'Isle Madame, des poissons sont également exportés d'autres ports de mer comme Juste-au-Corps (Port Hood), Lingan, St. Anns, et plusieurs autres endroits connus des pêcheurs depuis le début du XVI[e] siècle.[79]

Peu après 1800, une pêcherie de saumon est établie en permanence dans la rivière Margaree, et l'analyse attentive des renseignements recueillis sur cette région révèle qu'un réglement, préparé par les propriétaires fonciers en 1813, décrit la façon de diviser et

de contrôler la pêcherie de saumon. On relève entre autres les articles suivants :

> Article 3 : Les fonds à saumon seront relevés par les inspecteurs et tirés au sort.
> Article 4 : Le dixième jour de mai suivant, si le temps le permet, les fonds à saumon seront relevés.
> Article 5 : Des filets de moins de 30 toises de long pourront être tendus dans la rivière au cours de la présente année.
> Article 6 : Les filets devront être distancés de 50 toises.[80]

Sud-Ouest de la Nouvelle-Écosse

La côte sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, entre la baie Sainte-Marguerite et Yarmouth, a été peu colonisée à partir de 1760. La pêche au saumon se développe à quelques endroits, en complément avec la pêche à la morue, mais la pêche de rivière ne prospère vraiment qu'après l'arrivée des Loyalistes. Il y a des exceptions à la règle, par exemple la pêcherie du colonel William Freeman dans la baie Sainte-Marguerite, qui emploie beaucoup d'hommes,[81] et la pêcherie de saumon près de New Germany exploitée par les premiers colons allemands et décrite par John Fiendel vers le tournant du siècle en ces termes :

> Les Indiens... avaient l'habitude d'utiliser des épuisettes et capturaient parfois jusqu'à 80 saumons par jour à Indian Falls. Lohnes et mon père ont posé une fois un filet dans un remous sous les chutes. Il coula et ne fut récupéré que l'été suivant, pendant l'assèchement de la rivière. Des arêtes de saumon étaient restées prises dans les mailles du filet. Les saumons essayaient de franchir les chutes mais heurtaient les rochers et retombaient impuissants, puis recommençaient. Il arrivait souvent de capturer trois saumons à la fois dans une épuisette.[82]

Benjamin Marston, qui deviendra plus tard le shériff de Miramichi, est chargé d'arpenter le site de l'emplacement future de Shelburne, juste avant l'arrivée des premiers Loyalistes en 1783. Dans son journal, l'une des premières observations à propos de la nouvelle communauté concerne également le saumon qu'il a découvert dans la rivière Roseway.[83] Les colons ne tardent pas à exploiter cette ressource précieuse, et l'on sait qu'un habitant audacieux de la ville emploie Boston King de la communauté noire de Birchtown, pour construire trois bateaux à fond plat au coût d'une livre chacun, exclusivement pour la pêche au saumon dans le havre. Cet homme envisage également d'établir une pêcherie dans la baie des Chaleurs.[84]

En 1787, on rapporte que « tout le pays, sur plusieurs milles (autour de Shelburne) est densément peuplé, surtout dans la région de la rivière Jordan, cinq milles à l'est de Port Roseway (Shelburne), renommée pour son extraordinaire pêcherie de saumon... »[85]

Pour diverses raisons, la ville de Shelburne cesse d'être un grand centre et est progressivement désertée par ses habitants. Il est toutefois étrange qu'en une dizaine d'années, une région considérée par certains comme une "zone extraordinaire de pêche au saumon" connaisse un tel revers. Dans son journal de 1795, le révérend James Munroe écrit ceci à propos des saumons dans la rivière LaHave :

> (Ils) arrivent au début d'avril et remontent la rivière pendant un peu plus de deux mois... On dit que les saumons ne sont pas aussi nombreux qu'auparavant en raison, d'après les colons, des nombreuses scieries établies le long de la rivière. Il ne fait aucun doute que la sciure d'une part et les barrages d'autre part les empêchent de remonter la rivière jusqu'à leur lieu de frai dans le lac ou d'être capturés au moment de la frai. Quoi qu'il en soit, les saumons sont loin d'être aussi abondants dans les rivières côtières pour les raisons précédentes.

Munroe poursuit et signale que la population de poissons diminue « non seulement dans les rivières mais aussi le long de la côte. Les pêcheurs de la côte disent que les prises ne sont pas aussi abondantes; cela est peut-être dû à la présence d'un grand nombre de pêcheurs qui, dit-on, augmente chaque année ».[86]

Plus au sud-ouest, dans les cantons de Yarmouth et d'Argyle, la première session des juges de paix est convoquée en 1789 pour défendre les droits de la population toujours croissante. Ce n'est qu'en 1791 que les juges reconnaissent la nécessité de réglementer la pêche : cette année-là, on formule des règlements pour régir équitablement la ressource dans le port de Yarmouth et les rivières Tusket et Salmon. Le comté de Barrington a aussi adopté entretemps des règlements, mais ils touchent principalement le gaspareau.[87]

De toutes les régions de la côte sud-ouest et même de toute la Nouvelle-Écosse, aucune sans doute ne s'intéresse autant à la pêche au saumon que la région de Liverpool. Peu après la fondation de la ville, Simeon Perkins organise une véritable entreprise de pêche au saumon non seulement dans la rivière qui traverse la ville, mais aussi ailleurs dans la province, dans la baie des Chaleurs et même sur la côte du Labrador.

Durant les années suivantes, plusieurs pêcheurs de Liverpool suivent l'exemple de Perkins. En 1794, un audacieux projet est mis sur pied : les pêcheurs forment une ligue et envoient George Collins à Québec afin de négocier un traité sur une partie de la pêche au saumon au Labrador. Collins parvient à obtenir des droits de pêche dans la région de Mingan pour une période de huit ans, de mai 1795 à mai 1803, sous condition de réserver le dixième des prises à l'agent seigneurial de Québec. L'entreprise se révèle très rentable pour les

pêcheurs de Liverpool si bien qu'ils vendent des parts aux habitants de la ville. Après 1803, ils renouvellent leurs baux pour une plus longue période et, au cours d'une année, on signale que 1 500 barils de saumon pêché au Labrador parviennent à Liverpool.[88]

Durant la guerre de 1812, les pêcheurs de Liverpool continuent leurs activités ainsi que le commerce avec les Antilles, mais à leurs risques et périls car la guerre règne aussi sur les mers. Cette guerre de course leur permet toutefois d'accroître leur potentiel de pêche, car les bateaux de pêche ennemis capturés deviennent leur propriété. La pêche connaît une période de prospérité, mais des changements importants se produisent dans le commerce avec les Antilles : comme celles-ci constituent le principal marché pour le poisson durant et après la guerre et que l'argent est rare, les habitants de la Nouvelle-Écosse doivent accepter des produits antillais en retour. Il s'agit surtout de rhum et il paraît qu'une fois, jusqu'à 4 000 puncheons de rhum sont débarqués sur les quais de Liverpool. James More, historien du comté de Queens, signale que tout est échangé contre du rhum, et cette surabondance incite les pêcheurs de Liverpool à chercher de nouveaux marchés pour leurs poissons; après 1815, ils s'adonnent également à l'abattage du bois afin de diversifier leurs marchés et d'accroître l'éventail de leurs importations.[89]

Baie de Fundy

Les barrages de fascines sont encore les engins de pêche les plus souvent utilisés dans le comté de Digby et en particulier dans le bassin d'Annapolis, mais les pêcheurs se servent aussi de filets pour capturer le saumon dans les cours d'eau et à l'embouchure des nombreux ruisseaux. Un règlement du comté, adopté en 1784, limite à 60 toises la longueur des filets tendus dans le bassin; la pêche à la drague est interdite et le règlement favorise nettement la pêche à la fascine en stipulant qu'aucun filet ne peut être tendu à proximité de tout barrage de fascines. La pêche au hareng plus que toute autre devient très importante; la chasse au phoque et au marsouin dans le bassin et au large de Digby est interdite en vertu d'une loi de 1808, car elle nuit à la pêche au hareng sous prétexte que la présence constante de ces animaux effraye les harengs dans les parcs.[90]

Les habitants de la région du bassin Minas tirent encore profit du saumon, de l'alose et du gaspareau qu'ils pêchent de façon intensive durant leur saison de pêche respective. Le saumon abonde dans les tributaires de la rivière Avon en juin, juillet et août, et Hollingsworth rapport en 1787 qu'au moins un établissement de la région a déjà capturé et exporté du saumon à des fins commerciales.[91] Le saumon est également pêché dans la rivière Shubenacadie et ce, de toutes les manières imaginables (même à l'aide du gourdin); la pêche préoccupe à ce point les autorités du comté d'Halifax que deux constables sont chargés de protéger l'industrie le long de la rivière Shubenacadie en 1808.[92]

Bas-Canada

Après la Révolution américaine, le Bas-Canada, ou le Québec, comporte trois régions géographiques distinctes : la vallée du Saint-Laurent, le Labrador et la région de Gaspé. Dans la première, la pêche n'est pas pratiquée activement pendant les quelque quinze années qui suivent la guerre; cela est dû principalement au fait qu'une grande partie de la population s'est orientée vers l'agriculture et le reste, vers le commerce lucratif des fourrures. Bien qu'ils subsiste quelques opérations de pêche commerciale à certains endroits comme Kamouraska, où un gros barrage de fascines a été construit entre les îles et le continent pour capturer les marsouins, la pêche en général est surtout pratiquée sur une petite échelle pour répondre aux besoins locaux, au moment de la remonte annuelle des poissons dans les cours d'eau. Les habitants pêchent principalement le saumon et l'anguille, et l'on rapporte que des saumons, par exemple, ont été capturés en grand nombre dans les rivières Jacques-Cartier durant l'été.[93]

La situation est un peu différente sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent. Entre la rivière Saguenay vers l'est jusqu'à Sept-Îles, se trouvent les anciens Postes du Roi, de petits centres à moitié habités, très distancés les uns des autres comme Tadoussac, Chicoutimi, Lac Saint-Jean, Mistassini, Ashuapmuchuan, Ilets-Jérémie (en face de Rimouski), Sept-Îles et Pointe-des-Monts (en amont de la baie Trinité). Ces postes servent en fait à des fins multiples et sont généralement loués par le gouvernement, pour une somme modique, à des fins commerciales comme la traite des fourrures, la chasse à la baleine, au phoque ou au marsouin, ou la pêche au saumon. Après 1802, ces postes sont loués à une société de marchands connue sous le nom de la Compagnie du Nord-Ouest, la seule vraie rivale de la Compagnie de la Baie d'Hudson.[94]

Au nord-est des Postes du Roi se trouvent les terres inexplorées de l'est du Canada, qui commencent à être reconnues comme un immense réservoir à saumon. En 1774, l'Acte de Québec a accordé au gouvernement du Bas-Canada la juridiction sur cette vaste région qui s'étend jusqu'au détroit de Belle-Isle. Au début des années 1800, les autorités coloniales et les seigneurs de la côte nord louent un nombre croissant de rivières à saumon à des intérêts commerciaux du Bas-Canada et d'ailleurs. Ainsi, dès 1795, des commerçants de Liverpool en Nouvelle-Écosse possèdent des droits sur plusieurs cours d'eau, et la famille Lymburner a loué la seigneurie de Mingan en 1807 pour s'adonner à la pêche au saumon.[95] Cette dernière région est particulièrement

intéressante : Hugh Gray, par exemple, mentionne qu'entre les îles à l'embouchure de la rivière Mingan « il y a un bon mouillage et ces îles sont parfaitement situées pour la pêche à la morue et au saumon et à la chasse au phoque ».[96] La réussite de la famille Lymburner dans la région est soulignée par le commentaire suivant de James McKenzie dans son journal en 1808 :

> La plus grande rivière au sud de Mingan est la Natasquan (Natashquan) située à mi-chemin environ de Napioshibou (Nabisipi) et de Masquaro (Musquaro); elle mesure près de deux milles et demi de large à l'entrée, mais elle est très peu profonde. Chaque année, 250 tierces de saumon (118 250 lb) sont capturées dans des filets par cinq hommes... En plus de cette rivière, la seigneurie compte sept autres rivières assez larges, fréquentées par les saumons...[97]

L'importance croissante de la pêcherie de saumon de Québec au tournant du siècle est illustrée par les droits perçus par les autorités coloniales pour les rivières à saumon. Avant 1800, les Postes du Roi se louent £400 par année; lorsque la Compagnie du Nord-Ouest en devient propriétaire, les droits passent à £1025. Pour la seule pêcherie de saumon, les Lymburner doivent payer £500 en 1807 pour un bail de trois ans; pour recouvrer le prix du loyer seulement, la compagnie doit pêcher plus de 50 000 livres de saumon.[98]

Les poissons capturés dans ces régions sont soit acheminés directement vers les ports du pays pour y être consommés ultérieurement, soit exportés vers les États-Unis, les Antilles ou l'Europe. En dépit du fait que les registres officiels des exportations tenus au port de Québec font état d'exportations globales pour la province, il est fort probable qu'une partie importante des captures de la colonie n'ait jamais figuré dans les registres des douanes.[99] Les statistiques établies pour l'année 1804 montrent que 597 tierces et 264 barils de saumons ont été exportés cette année-là. Hugh Gray rapporte que les exportations moyennes de saumon pendant la période de trois ans se terminant en 1805 se chiffrent à 610 tierces et 197 barils, soit près de 350 000 livres de saumon entier, frais; à cette époque-là, le saumon se vend 65 shillings la tierce et 45 shillings le baril. En 1808, les exportations se chiffrent à 794 tierces et 61 barils de saumon (400 000 lb de saumon entier).[100]

Le district de Gaspé est complètement à part et presque aussi éloigné que la côte du Labrador. La pêche y a décliné pendant la Révolution en raison surtout de la pénurie de sel, mais plusieurs nouveaux établissements ont vu le jour après la signature du traité de paix en 1783, notamment sur les rives de la baie des Chaleurs, et la pêche reprend de plus belle. Une partie des saumons capturés à Gaspé est acheminée vers les Antilles et la Méditerranée. En 1805, le district a son propre lieutenant-gouverneur, et la population permanente atteint 3 500 habitants. En été, elle est beaucoup plus nombreuse. En 1809, Hugh Gray résume l'ampleur de la pêche locale en ces mots : « Il y a plusieurs postes de pêches le long de la côte; les plus importants se trouvent à Percé et dans la baie des Chaleurs. Chaque année, la pêche commerciale requiert environ une douzaine de bateaux à gréement carré, sans compter une multitude de petites embarcations côtières ».[101]

Haut-Canada

Jusqu'à maintenant, on a peu parlé de la pêche au saumon à l'ouest de la rivière des Outaouais. Ce cours d'eau n'est pas décrit comme une rivière à saumon dans les archives, mais sur les premières cartes de la Nouvelle-France, un de ses tributaires inférieurs est identifié comme étant la Rivière au Saumon,[102] nom sous lequel ce cours d'eau est encore parfois connu de nos jours.

Si les saumons remontaient effectivement la rivière des Outaouais, ils pouvaient emprunter l'une des trois voies d'accès en amont de la ville actuelle de Montréal. Ils pouvaient remonter les rapides de Lachine sur la voie principale du Saint-Laurent, éventualité peu probable selon certains biologistes et qui est au centre d'une controverse, à savoir si les saumons du lac Ontario étaient des poissons de mer; après avoir franchi cet obstacle, ils pouvaient remonter les rapides de Sainte-Anne peu agitées, sur l'émissaire ouest de la rivière des Outaouais. Les deux autres voies d'accès étaient les rivières Back et des Milles-Îles qui se jettent toutes deux dans le Saint-Laurent en aval des rapides de Lachine. Ces deux cours d'eau comptaient également des rapides susceptibles d'entraver la progression des saumons. Toutefois, s'ils parvenaient à franchir ces obstacles, les saumons remontaient le courant pratiquement sans entrave jusqu'à Ottawa où les chutes de la rivière la Chaudière leur barraient la route. Cependant, une étude de la rivière des Outaouais et de ses tributaires en aval de la capitale révèle que l'environnement aquatique en général est peu propice à la reproduction du saumon en ce qui a trait en particulier à la qualité de la zone de frai et à l'absence de zone d'élevage adéquate. Sur ces basses-terres sablonneuses et plates, les cours d'eau sont assez tranquilles et donc dépourvus d'attrait pour les poissons.[103] Il semble donc peut probable que la rivière des Outaouais ait connu des remontées spectaculaires de saumons.

Jusqu'à la fondation de Montréal en 1642, les terres sauvages du centre du Canada demeurent peu connues; des missionnaires, des coureurs des bois et des aventuriers pénètrent peu à peu dans ce territoire à partir du milieu du siècle et vers 1760, la France déploie des efforts pour prendre possession des terres adjacentes aux Grands lacs. Cette année-là, un voyageur dans la région de la rivière Humber prétend avoir observé des

saumons dont le comportement est assez inhabituel : « Les saumons fraient en septembre dans ces régions, contrairement aux autres endroits où je les ai déjà vus ».[104] Ce fait, s'il en est un, soulève un point très intéressant, car aucun document historique ou contemporain ne fait mention du frai des saumons en Amérique du Nord dès septembre; apparemment, c'était tout aussi inhabituel en 1670. Même dans l'Ungava, où l'on peut s'attendre que la saison de croissance soit plus courte, le frai avait rarement lieu avant la fin de septembre.[105] On peut conclure que cet écart par rapport à la normale laisse entendre l'existence d'une population distincte ou isolée, peut-être dulcicole — toutefois, les dates de frai de toutes les populations connues de saumon sont postérieures au mois de septembre.

Il faut attendre la fin de la Révolution américaine pour obtenir une preuve plus concluante de l'existence et de la répartition des saumons sur le territoire de l'actuelle province de l'Ontario. Après 1783, l'arrivée massive des Loyalistes dans la région du lac Ontario se solde par la création de la nouvelle colonie du Haut-Canada en 1793 et révèle le potentiel agricole du pays et ultérieurement son potentiel piscicole. Isaac Weld, l'un des nouveaux arrivants, écrit que « le lac Ontario et tous les cours d'eau qui s'y jettent regorgent d'excellents saumons et de nombreuses espèces de poissons de mer qui remontent le Saint-Laurent ».[106] Un autre observateur rapporte que les nouveaux habitants font grand usage des énormes ressources quasi inexploitées, et « varient leur alimentation en prenant au filet de grandes quantités de corégones, de saumons, d'esturgeons et d'autres espèces aussi abondantes ».[107]

Mme John Graves (Elizabeth) Simcoe, la femme du premier gouverneur de la colonie, produisit l'un des rapports les plus précis et circonstanciés sur le Haut-Canada avant l'année 1800. Certaines de ses nombreuses observations se rapportent à la pêche. En 1793, elle et son mari assistent à la fondation de York, que deviendra Toronto; la rivière Don, qui longe la ville, et la rivière Humber, six milles à l'ouest de l'établissement, abondaient en saumons à cette époque-là, et le 4 août, voici ce qu'elle écrit :

> Un Indien du nom de Wable Casigo nous approvisionne en saumons qui abondent dans les cours d'eau et les ruisseaux qui longent cette rive. Ils se dirigent, dit-on, vers la mer, ce qui n'est pas impossible vu la vitesse à laquelle ils nagent; de plus, leur peau très rouge et leur saveur confirment cette hypothèse; c'est en juin qu'ils sont les meilleurs.[108]

Le saumon est une source de nourriture tellement courante pour les premiers colons que ceux qui ne pêchent pas peuvent s'en procurer au plus bas prix possible auprès des pêcheurs. Robert Gourlay rapporte qu'« un saumon de dix à vingt livres se vend un shilling, un canon de whisky, un pain ou une autre pécadille semblable ».[109] Malgré sa valeur minime, le saumon représente souvent un argument de poids dans les transactions foncières comme l'indiquent les annonces suivantes parues dans le *York Gazette* en 1978 :

> Aux enchères lundi, le deuxième jour de juillet prochain à l'hôtel John Macdougall dans la ville de York, belle ferme avec maison en rondins et sept ou huit acres de terre amendés. Comprend également une excellente pêcherie de saumon pouvant subvenir aux besoins de plusieurs familles.[110]

Juste avant le tournant du siècle, on pêche surtout le saumon à la foène dans le Haut-Canada; on utilise occasionnellement des filets, notamment en 1793, lorsque Mme Simcoe raconte que les troupes stationnées à Niagara avaient utilisé des filets pour prendre des corégones et des esturgeons.[111] En dépit du fait que les cultivateurs ne considèrent pas la pêche à la foène comme un sport, des jeunes et des gentilshommes de la ville de York s'y adonnent pour se distraire et s'amuser; la baie de Toronto est leur lieu d'élection : « les gentilshommes de York pratiquent également des sports de plein air comme la chasse au gibier, la chasse aux oiseaux, la chasse au faucon et la pêche. Le soir dans la baie, on peut voir de nombreux canots dont les occupants s'adonnent à ce sport excitant de la pêche à la foène, à la lumière des lanternes ».[112] Voici les propos de Paul Kane, le célèbre peintre des scènes de la vie des Indiens d'Amérique : « Durant mon enfance, j'ai vu jusqu'à cent feux qui brillaient dans la baie de Toronto et j'ai souvent participé à ce sport ».[113]

Malgré l'abondance des saumons dans les rivières Don et Humber qui incite plusieurs personnes à mettre sur pied une entreprise commerciale, le commerce du saumon est strictement local à cette époque, et il n'y a aucun marché d'exportation. Les saumons sont parfois salés dans des barils de deux cents livres, vendus pour 30 à 50 shillings, et la plupart des familles stockent des réserves de saumon saumuré pour l'hiver. Le saumon frais est également vendu dans les marchés de la ville; les prises nocturnes effectuées dans la baie de Toronto, par exemple, sont débarquées sur la rive entre les rues Princess et Caroline où s'est développé un marché.[114]

À York, le saumon frais est apparemment offert la majeure partie de l'année. Mme Simcoe signale que le premier novembre, de grandes quantités de saumon sont pêchées à la foène près de chez elle, au Castle Frank, à l'embouchure de la rivière Don : « Ce soir à huit heures, nous sommes montés à bord d'un bateau pour assister à la pêche à la foène. De grosses torches d'écorce de bouleau blanc sont transportées à bord des bateaux; attirés par la lumière, les poissons sont pris à la foène par des pêcheurs très habiles ». Toutefois, cette excursion suscite des sentiments mitigés chez la femme du gouverneur. « Il est très pénible de voir ces poissons mourir, mais c'est un très beau spectacle de les voir

nager près du bateau ».[115] Dans son article sur les saumons du lac Ontario, Sherwood Fox mentionne que les habitants de tous les villages situés le long des tributaires du lac mangent du saumon de mai à novembre.[116]

À l'ouest des rivières York et Don, un cours d'eau est connu pour être la meilleure rivière à saumon de tout le Haut-Canada; il s'agit de la rivière Credit, lieu de pêche traditionnel des Indiens locaux. À Erindale, leur endroit préféré, ils ont érigé un barrage de fascines et ils pêchent régulièrement plusieurs centaines de poissons durant la nuit. Lorsque les Blancs sont arrivés dans la région, ils eurent autant de succès que les Indiens. Un dénommé McGuaig par exemple, prétend que, pendant son séjour à cet endroit vers 1810, « les rivières... regorgeaient de saumons à tel point qu'on pouvait les ramasser à la pelle et même à la main ».[117] Les rivières Clarke, Darlington, Whitney, Pickering, « Tobyco » (Etobicoke) et Dufferin entre autres, sont identifiées comme étant des rivières à saumon dans les premiers rapports. Encore plus à l'ouest, les tout premiers colons ont découvert des saumons dans la baie de Burlington et le cours d'eau qui s'y jette via la vallée de Dundas. C'est Mme Simcoe qui la première détermine la limite occidentale de l'aire de dispersion du saumon : à l'emplacement de ce qui deviendra la ville de Hamilton, elle a vu des saumons capturés en grand nombre par les Indiens et les colons en 1796.[118]

Après 1800, les effets de la pêche illimitée se manifestent dans plusieurs régions du Haut-Canada. L'utilisation toujours plus grande de filets et de barrages de fascines a permis d'accroître le rendement et quelques pêcheurs bloquent même certains cours d'eau sur toute leur largeur avec ces engins, suscitant ainsi des plaintes d'autres pêcheurs. C'est dans ce contexte qu'est formulée la première loi sur les pêches de la colonie, la loi « pour la préservation du saumon » adoptée le 10 mars 1807. Cette loi interdit d'utiliser tout filet, « barrage de fascines » ou « tout autre engin » à l'embouchure de toute rivière située dans les districts de Home et de Newcastle. Les rivières à saumon les plus renommées de la colonie se trouvent dans ces deux régions; quiconque est reconnu coupable d'une première infraction à la loi est passible d'une amende de £5 ou d'une peine d'emprisonnement d'un mois.[119]

Toutefois, la loi reste sans grande valeur; la pêche à la foëne est encore permise en tout temps et en tout lieu et les pêcheurs continuent de pêcher sur les lieux de frai. Aucune disposition de la loi ne prévoit la nomination de gardes-pêche de sorte qu'il est douteux que l'application de la loi entraîne une forte baisse des activités de pêche. Avec un filet, ou même un foëne, un homme peut facilement pêcher une centaine de poissons par soir dont la vente fait plus que compenser l'amende ou le court séjour en prison s'il a la malchance d'être pris sur le fait. Robert Gourlay écrit qu'il est même possible d'utiliser un bâton fourchu, aussi rudimentaire que cela puisse paraître, pour capturer des saumons dans tous les cours d'eau du Haut-Canada; il connaît un cas où 70 saumons ont été pêchés de cette manière en un après-midi.[120]

Il devint bientôt évident que la loi était sans effet; trois ans après son adoption, le Parlement décide de l'annuler et de la remplacer par une ature loi. Cette nouvelle loi vise à rendre plus sévères les règlements concernant la protection de l'espèce, notamment en interdisant la pêche entre le 25 octobre et le 1er janvier. Il est également interdit de pêcher à moins de cent pieds de la base du barrage et d'utiliser des filets à l'embouchure des cours d'eau dans le district de Home.[121] Seuls les Indiens peuvent s'adonner librement à leurs activités traditionnelles, et la description suivante montre à quel point leurs méthodes ont peu changé depuis l'arrivée de l'homme blanc à l'exception, peut-être, de l'utilisation plus fréquente du filet :

> Les sauvages pêchent les poissons dans les cours d'eau et les lacs soit en les harponnant avec une longue fourche à pointes bien effilées ou recouvertes de fer, soit en tendant des filets à l'endroit où un ruisseau ou une source d'eau froide se jette dans un cours d'eau ou un lac. À l'embouchure, ils plantent des pieux et ménagent une petite ouverture pour permettre l'entrée des poissons qui s'emprisonnent dans les filets... Les autochtones se procurent du poisson en hiver en pratiquant des trous dans la glace. À la nuit tombée, ils tiennent des torches de bouleau blanc près des trous où, attirés par la lumière, les poissons sont harponnés ou emprisonnés dans des filets.[122]

Lac Champlain

Au même moment où les populations de saumon de la côte atlantique déclinent rapidement, de nouvelles populations sont découvertes et exploitées dans les terres intérieures et sauvages de la région du lac Champlain. William Gilliland, le chef de l'une des premières familles à venir s'établir dans la région, fait de l'argent en approvisionnant les troupes américaines en saumons du lac durant la guerre de l'Indépendance; en un an, il aurait fourni à l'armée jusqu'à 1 500 saumons capturés dans son barrage de fascines.[123]

Au début des années 1800, les saumons fréquentent encore en grand nombre les tributaires du lac Champlain comme les rivières Au Sable, Bouquet, Missiquoi, Lamoille et Winooski, à tel point que, pendant la remonte, il est dangereux pour un cavalier de franchir un cours d'eau sur un cheval facile à effrayer. Les hommes poussent parfois des chariots dans la rivière puis, armés de fourches, les remplissent de poissons; à une occasion, 500 saumons sont pêchés de cette façon dans la rivière Bouquet durant un après-midi. Edward Oliphant mentionne que les saumons du lac Champlain sont petits, mais certains auraient néanmoins pesé jusqu'à vingt livres.[124]

Terre-Neuve et Labrador

La pêche au saumon à Terre-Neuve se développe rapidement après la Révolution américaine. Dès la fin des hostilités, les Américains ne s'intéressent plus à la pêche dans les eaux terre-neuviennes, et leurs alliés les Français ont abandonné toute activité de pêche sur le French Shore (du cap Ray à la Pointe Riche). En 1784, et probablement pour la première fois dans l'histoire de la colonie, la pêcherie dans l'ouest de l'Atlantique Nord est principalement, mais temporairement, entre les mains des sujets britanniques.[125]

À la faveur de ces conditions, les pêcheurs britanniques et terre-neuviens accélèrent et intensifient leurs activités vers l'ouest et vers le nord sans subir aucune concurrence, et déploient pour ce faire beaucoup d'énergie et de célérité. Ils sont convaincus que la guerre a annulé les droits de pêche traditionnels acquis par les Américains et les Français dans la colonie avant la révolution; toutefois, le gouvernement britannique n'est pas aussi prompt à accepter cette interprétation, car il juge que la question des droits étrangers sur les pêches peut être négociée dans le cadre des pourparlers de paix. Dans ce contexte, les Terre-Neuviens demandent au moins à définir des droits exclusifs sur la pêcherie de saumon de la colonie; la Grande-Bretagne accepte cette demande, car elle a toujours eu l'intention de limiter la pêche étrangère à la morue seulement. De plus, le saumon étant anadrome et fréquentant autant les étendues d'eau douce que salée, il appartient à la terre. Toutefois, à la signature du traité, la question des droits spécifiques à la pêche au saumon n'est pas définie.[126]

Même avant que la paix soit conclue et que les intentions du gouvernement soient connues dans leur totalité, les pêcheurs britanniques et terre-neuviens pénètrent dans les zones en litige pour défendre leurs présumés droits par l'occupation. Pendant et immédiatement après les hostilités, les pêcheurs anglais de saumon, par exemple, s'établissent dans la partie septentrionale du French Shore, dans la baie Blanche, la baie aux Lièvres et le ruisseau Southwest; ils occupent également la baie St-Georges sur la côte ouest. Les pêcheurs et les compagnies sont avertis par leurs gouvernements respectifs d'abandonner ces établissements jusqu'à ce que la question des droits de pêche des Français soit réglée;[127] toutefois, plus d'un pêcheur avait déjà tiré profit de la pêche dans les cours d'eau situés au nord des caps Ray et St-Jean et ne voulait donc pas quitter la région.

Les droits territoriaux et de pêche à la morue de la France sont redéfinis et rétablis en 1783; ils comprennent la boucle nord autour de Terre-Neuve entre la baie St-Georges (cap Ray) et la baie White (cap St-Jean). En contrepartie des droits côtiers entre le cap Bonavista et le cap St-Jean, région négligée par les Français et accaparée par les Anglais, les Français obtiennent le droit d'utiliser la côte entre les caps Riche et Ray. Ces droits sont jalousement défendus par les Français à tel point qu'ils revendiquent des droits sur la pêche au saumon et s'opposent avec acharnement à l'existence de pêcheries de saumon britanniques dans la région. Sur la côte ouest, par exemple, la controverse soulevée par le contrôle des pêcheries de saumon atteint son point culminant en 1785, lorsque au moins deux postes britanniques sont détruits dans la baie St-George.[128]

Bien que menacés par les pêcheurs français et apparemment par leur propre gouvernement, certains pêcheurs anglais restent néanmoins sur le French Shore ou lancent des raids dans les cours d'eau à saumon à l'intérieur de la zone française. Ainsi, la florissante société oble and Pinson pêche le saumon dans les eaux de Terre-Neuve depuis les années 1760 et a aménagé des stations de pêche dans la zone française, notamment dans la baie Hare, et ailleurs. En 1787, un de leurs bateaux, qui a pénétré dans la pêcherie est capturé par un brick français. De plus, un de leurs employés qui pêchait le saumon dans la baie aux Lièvres est à ce point harcelé par les Français qu'il s'estime heureux d'avoir survécu à l'épreuve qu'il décrivit dans une plainte adressée au Secrétaire d'État britannique au début de 1788.[129]

Contraints par les circonstances d'abandonner le French Shore, les pêcheurs de saumon se replient, dans une certaine mesure, sur la baie Notre-Dame et le Labrador. En 1786, la société Payton and Miller pêche dans la baie Notre-Dame où ses activités sont parmi les plus étendues; la rivière aux Exploits constitue son lieu de pêche au saumon, et la station principale se trouve au fond de la baie, à environ 20 milles en aval des chutes Grand Falls. De plus, la société Jeffrey and Street, basée à Poole et à Trinité, dispose probablement d'une équipe permanente de pêcheurs dans la baie Gander depuis 1775, et ces hommes exercent également le métier de pelletiers en hiver.[130] D'autres hommes et groupes pratiquent la pêche au saumon au sud du cap St-Jean, notamment Charles Rousell dans la baie Halls, John Crease dans la baie Loo, John Slade « Jr. » dans le bras Indian et la baie Dog, la société Matthew Ward dans la baie New, et la société Lester dans le havre Ragged, la baie Freshwater et la baie Indian. Ces sociétés emploient trente-sept hommes, et les prises totales s'élèvent à 1 170 tierces en 1786; en 1789, la société Lester exploite à elle seule 1 183 tierces de poisson. On utilise des barrages de fascines et des filets à maille de 4 pouces dans toutes les pêcheries de saumon, mais seuls des filets sont employés dans le havre Ragged et la baie Gander.[131]

La pêche au saumon connaît également une expansion rapide sur la côte du Labrador. En 1784, le rendement à cet endroit 1773, et un nombre sans cesse croissant de sociétés pratiquent la pêche. Noble et Pin-

son achètent les intérêts de George Cartwright aux environs de 1785, époque à laquelle ils possèdent six stations de pêche au saumon qui emploient trente hommes au Labrador : St-Modeste, havre Mary, rivière St-François, baie Black Bear, anse Sand Hill et baie Sandwich. Cette année-là, les prises totales s'élèvent à 161 tierces.[132] À cette époque, la société Hunt et Henley pêche également dans les cours d'eau du Labrador, et la compagnie de Jersey de Simon du Bois, dans la Rivière aux Saumons. Entre 1783 et 1800, des compagnies de Jersey s'établissent à Blanc Sablon et à Forteau, et d'autres pêcheurs travaillent dans les stations du havre Henley, du havre-Grady et de l'Anse-au-Loup.[133] En fait, l'expansion des intérêts terre-neuviens dans la pêcherie du Labrador et de la côte vers Québec est si rapide que toute la région au nord du détroit de Mingan est cédée à Terre-Neuve en 1809 par décision du Parlement britannique. L'île d'Anticosti est également comprise dans cette cession.[134] Les sociétés terre-neuviennes ne sont pas les seules à vouloir tirer profit de la pêche au saumon au Labrador; en effet, les habitants du Bas-Canada et les Néo-Écossais tentent eux aussi de combler le vide laissé par les Américains sur la côte nord.

Les registres des exportations donnent une bonne idée de l'expansion rapide des activités commerciales sur la côte du Labrador et du nord-est du golfe. En 1804, les prises effectuées au Labrador représentent 14 % des exportations combinées du Labrador et de Terre-Neuve; en 1815, elles sont passées à 36 %. Encore faut-il préciser que ce pourcentage est partiel, car une partie des prises effectuées au Labrador n'apparaît pas dans les registres, étant donné l'impossibilité d'obtenir la quantité de poissons capturés par les saumoniers américains et néo-écossais à cette époque. Le pourcentage des prises effectuées au Labrador est d'autant plus significatif que la pêche s'était également intensifiée à Terre-Neuve.[135]

Les registres des exportations pour la période allant d'octobre 1786 à octobre 1791 indiquent que 97 % des prises effectuées à Terre-Neuve et au Labrador sont exportés vers l'Italie, le Portugal et Madère. En dépit de la forte demande américaine en poissons, il était quelque peu difficile d'introduire des produits anglais sur les marchés américains, car le Parlement britannique avant interdit tout commerce avec les États-Unis, à moins de détenir un permis spécial. Malgré tout, pour quiconque était titulaire d'un permis de pêche et d'une licence commerciale américaine, l'entreprise était lucrative et en particulier, comme l'écrit Simeon Perkins en 1788, pour « ceux qui pêchent le saumon et le maquereau, Boston et d'autres villes américaines étant actuellement les meilleurs marchés pour ces produits ».[136]

Pendant ce temps-là, les Américains se sont de nouveau aventurés sur les lieux de pêche du Labrador et de Terre-Neuve. Vers le début des années 1800, John Stewart fait la constatation suivante : « Les pêcheries de saumon établies sur les cours d'eau de la côte du Labrador et du détroit de Belle-Isle sont principalement entre les mains des Américains, tout comme une bonne partie du commerce avec les Indiens sur la côte, sans autre droit dans les deux cas que la tolérance ».[137] Siméon Perkins souligne que les Américains ont le monopole exclusif de la pêche à la morue et déplore la concurrence existante. De plus, la pêcherie de saumon est dans un tel état de dégradation qu'il conclut qu'elle est près de disparaître dès 1804 en raison de la surpêche.[138] La participation américaine aux activités de la pêche en général, et à la pêche au saumon en particulier est importante, mais il est impossible d'obtenir une estimation quantitative des prises effectuées par les Yankees. Lorsque l'on demande au capitaine Innis du sloop *Childers*, de la station du Labrador, d'estimer la quantité de saumons pêchés par les Américains durant la saison de 1806, il laisse entendre l'impossibilité d'une évaluation en formulant cette réponse laconique « Peu probable ».[139]

L'animosité envers les Américains grandit, notamment durant la guerre de 1812, et suscite des plaintes verbales, toutes dirigées contre leurs activités destructrices au Labrador. En 1814, le vice-amiral Richard Godwin Keats, gouverneur de Terre-Neuve, se plaint des moindres irrégularités commises par les Américains et va même jusqu'à indiquer que le rejet de poissons de qualité inférieure par les Yankees dans les eaux du Labrador

> a des effets néfastes sur la pêcherie de saumon avoisinante de même que sur la pêcherie de capelan. . . Les Américains nous réclament et nous disputent le droit de propriété de la pêcherie de saumon et, en tendant leurs filets à l'embouchure des cours d'eau, ils empêchent la moitié des poissons de déposer leurs oeufs.[140]

En dépit de la guerre, les Américains continuent à pêcher le saumon dans la région, persuadés que leurs droits n'ont pas été abolis en raison des hostilités et que les actes de belligérance posés par les deux parties n'entravent en rien la poursuite inoffensive de la pêche. En fait, on estime que de toutes les prises effectuées dans les eaux terre-neuviennes en 1814, 50 % concernaient des pêcheurs américains, 15 % des pêcheurs français et 35 % des pêcheurs britanniques. En réalité, le déglacement plus rapide des eaux à l'ouest de Terre-Neuve et du Labrador avantageait nettement les Américains par rapport aux Européens.[141]

Contrairement aux commentaires pessimistes de Perkins sur l'état de la pêcherie de saumon dans le golfe Saint-Laurent et au Labrador en 1804, les registres des exportations révèlent une augmentation constante des prises due aux activités des Américains et à la participation accrue des Britanniques. En 1807, le gou-

vernement britannique décide d'accorder une prime de quatre shillings sur chaque tierce de poissons afin de compenser les restrictions imposées au commerce avec les États-Unis et d'encourager les exportations vers l'Angleterre, victime d'un blocus continental pendant les guerres de l'Empire. Cette décision a des effets fulgurants : en 1804, 32 % seulement des exportations de saumon de Terre-Neuve sont acheminées vers l'Angleterre, tandis qu'en 1807, l'année de l'instauration du régime de primes, les marchés anglais reçoivent 66 % des exportations totales. Dès 1812, plus de 90 % du commerce ont lieu avec l'Angleterre.[142]

Le prix du saumon saumuré a également augmenté; pendant les douze premières années qui suivent la guerre de l'Indépendance, le prix le plus élevé d'une tierce de poisson saumuré est de £3, pour un prix moyen habituel de £2 environ; en 1814 toutefois, il varie de £4 à £5 la tierce; la guerre de 1812 influe évidemment sur cette hausse de même que l'accroissement des exportations vers l'Angleterre par rapport aux États-Unis. En dépit des hostilités, les pêcheurs de la Nouvelle-Écosse et de l'Amérique du Nord britannique continuent saison après saison de sillonner les eaux de Terre-Neuve et du Labrador, sous la protection de la marine britannique, et les captures effectuées durant ces années justifient les risques encourus. D'octobre 1813 à octobre 1814, les registres indiquent que 3 425 tierces de saumon ont été pêchées et exportées de Terre-Neuve; en 1812, la pêcherie du Labrador produit 2 069 tierces et l'années suivante, 2 129 tierces.[143]

Malgré une prospérité sans précédent dans le secteur de la pêche à Terre-Neuve et au Labrador, l'année 1814 marque à maints égards un tournant décisif. La fin des hostilités en Europe a réouvert les marchés anglais aux produits de la pêche provenant d'autres régions que Terre-Neuve et, pour comble de malheurs, les terribles hivers de 1817 et de 1818 amènent les Terre-Neuviens au bord de la famine : durant ces fameux « hivers des voyous », la population est soumise à de terribles privations et la colonie sombre dans le chaos social et politique.[144]

Nouvelle-Angleterre

En 1793, avec la signature du traité de paix, les Américains parviennent à conserver leurs anciens privilèges sur la pêche en mer dans les eaux de l'Amérique du Nord, mais ces privilèges perdent de leur valeur en raison de la perte des marchés étrangers et en particulier celui des Antilles qui constituait le principal débouché pour les produits de la pêche. De plus, la guerre de l'Indépendance a beaucoup affaibli la flotte des nouveaux états, et pendant une vingtaine d'années après la signature du traité de paix, les activités de pêche traditionnelles de la Nouvelle-Angleterre dans les eaux de l'Amérique du nord britannique sont au ralenti.[145]

À cette époque-là, les États-Unis traversent une période d'instabilité politique et se remettent péniblement des contrecoups économiques et sociaux de la guerre. Le gouvernement fédéral exerce peu ou pas de pouvoirs réels, le pays est en faillite et les treize nations indépendantes se partagent pratiquement le pouvoir de gouverner. Comme l'écrit John Jay : « Le Congrès peut tout promettre et ne rien faire ».[146] Enfin, les treize États votent une Constitution qui les rassemble et accorde au gouvernment fédéral d'énormes pouvoirs. À cette époque, Benjamin Franklin est encore influent dans les affaires nationales et dans son document intitulé *Consolation for America*, il souligne l'importance de l'agriculture et de la pêche pour le pays; les ressources de la mer et de la terre sont, dit-il, inépuisables : « Quiconque plante une graine dans la terre est récompensé quarante fois; quiconque pêche un poisson récolte une pièce d'argent ».[147]

Sous l'impulsion de Franklin, le Congrès tente d'aider les pêcheurs en leur accordant une prime sur les exportations de poissons et en imposant des droits sur les importations, ce qui entraîne une lente expansion du secteur de la pêche. Pendant ce temps, les habitants s'adonnent beaucoup à la pêche dans les rivières, et les stocks de poissons anadromes subissent un déclin considérable. Sous l'action combinée de la surpêche et de l'utilisation accrue des cours d'eau pour les moulins au tournant du siècle, les stocks de poissons de la Nouvelle-Angleterre se raréfient de façon alarmante. La rivière Connecticut constitue la limite méridionale de l'habitat du saumon, et en 1793 un historien écrivait le commentaire suivant :

> L'alose, le bar et le saumon subviennent aux besoins de plus de la moitié des habitants de la province. D'après le nombre de seines utilisées pour pêcher les poissons qui remontent dans les lacs, on pourrait croire que tous les poissons sont capturés; pourtant, au bout de six mois, les jeunes qui retournent à la mer sont en si grand nombre qu'ils pourraient remplir la rivière Connecticut pendant de nombreux jours, mais il est impossible de calculer leur nombre exact.[148]

À cette époque, le saumon est encore si abondant dans la rivière Connecticut que les personnes désirant acheter de l'alose doivent également acheter quelques saumons.[149] En l'an 1800, Edward Oliphant mentionne que des saumons sont encore pêchés « tout le long de la rivière Connecticut et dans la plupart de ses tributaires, mais en nombre décroissant ».[150] Un barrage construit à South Hadley vers 1795 entravait considérablement le passage sans toutefois l'obstruer totalement; quelques années plus tard cependant, un moulin et un barrage sont érigés à Montique et les saumons cessent totalement de remonter la rivière en amont de ce point. Avec l'augmentation du nombre de barrages, très peu de saumons sont observés en 1810, et vers 1815, ils devien-

nent rares. Ce déclin entraîne une hausse des prix du poisson au Connecticut; les saumons pêchés à l'épuisette et à la seine se vendent respectivement 2 et 3 pences la livre en 1787; en 1794, ils se vendent 4 pences la livre et en 1798, 7 et 8 pences la livre.[151]

Le saumon disparaît rapidement de toutes les étendues d'eau douce, de la rivière Connecticut à la rivière Penobscot. On attribue le déclin de la population à la construction de barrages et à la surpêche, et en 1813, un habitant du New Hampshire émet une hypothèse inquiétante, selon laquelle chaque cours d'eau compte une population distincte de saumons, de sorte que si la montaison est interrompue, l'espèce ne pourra plus se renouveler.[152] Malheureusement, personne ne prendra cette hypothèse au sérieux, et l'espèce continuera inévitablement à décliner.

Comme dans la rivière Connecticut, la rivière Merrimack présente de bonnes montaisons jusqu'à la Guerre de l'Indépendance, mais bien avant 1774, on avait remarqué que les saumons interrompaient leur remontée au-delà de Concord.[153] Dès 1773, les habitants de Haverhill au Massachusetts ont observé que les montaisons diminuent en amont de leur agglomération et en septembre de la même année, la Cour générale adopte une loi « pour prévenir la destruction du saumon dans la rivière Merrimack » qui interdit de tendre des seines et des filets sur toute la largeur de la rivière; en vertu de la nouvelle réglementation, les seines doivent mesurer moins de seize perches de long (264 pieds).[154] Les chutes Amoskeag Falls demeurent l'une des lieux de pêche de prédilection et le 7 juin 1785, un pêcheur écrit dans son journal : « Je suis arrivé aux chutes vers le milieu de la journée et j'ai pêché à l'emplacement le lus haut. J'ai pris un saumon de neuf livres que j'ai vendu pour un demi dollar ».[155] Il mentionne également qu'un de ses amis a pêché un saumon de vingt livres. Toutefois, la construction de nouveaux barrages en travers de la rivière accélère le déclin de la pêcherie et la ville de Haverhill doit nommer douze gardes-pêche en 1801, puis réviser la réglementation sur la pêche, l'année suivante. Les nouvelles restrictions ont peu d'effets favorables, semble-t-il, sur les populations de poissons, même si la rivière n'est plus obstruée dans son cours supérieur. Lorsque la ville décide de réglementer complètement l'industrie en délivrant des permis en 1809, les populations de saumons ont encore davantage diminué. Vers l'an 1800, Edward Oliphant rapport les faits suivants : « Au printemps et en été, les saumons, les aloses et les gaspareaux sont capturés en très grand nombre et uitlisés soit comme appâts dans la pêcherie de morues, soit saumurés puis expédiés aux Antilles »,[156] mais en 1817, il est évident que la rivière Merrimack ne mérite plus le qualificatif de cours d'eau à saumon. Les droits de pêche de Haverhill en témoignent : en 1815 les revenus provenant de la vente de lots totalisent 91,35 $; l'année suivante, ils baissent à 46,25 $, et en 1817, à 36,25 $.

En 1792, un certain nombre de saumons est encore capturé dans la rivière Piscataqua, comme le laisse supposer la citation suivante : « La drague utilisée par les Indiens ressemble à une poche; la lame est fixée à un arc en bois à l'extrémité d'un long pieu. Elle sert à capturer le saumon, l'alose, le gaspareau. l'éperlan et la lamproie ».[158] Toutefois, l'utilisation excessive de filets maillants et la construction de barrages continuent à décimer les stocks de poissons vers la fin du siècle. Lorsque le bar eut pratiquement disparu de la rivière en raison de la surpêche, des lois ont été adoptées, mais les stocks ne se sont pas régénérés pour autant. La pêche au saumon est limitée à trois jours par semaine, en vertu de la loi, mais sans résultat, et en 1813, Jeremy Belknap écrit :

> Les saumons fréquentaient autrefois la rivière Piscataqua; mais les nombreux barrages érigés en travers de ses tributaires ont fait obstacle au passage de ces excellents poissons qui, depuis longtemps, ont totalement déserté la rivière. Ils remontent encore les rivières Saco, Merrimack et Connecticut.[159]

À la fin de la guerre, l'espèce abonde encore dans la rivière Androscoggin dont le lit graveleux du cours supérieur constitue un excellent lieu de frai, de même que dans certains tributaires, comme la rivière Swift. Les saumons remontent la rivière sur plus de cent milles jusqu'aux chutes Rumford Falls, même si les chutes à Lewiston les arrêtent en partie. Néanmoins, des saumons sont encore observés à ces deux endroits jusqu'en 1815, mais l'espèce disparaît du cours supérieur peu après la construction d'un barrage à Brunswick.[160]

Jusqu'aux environs de l'an 1800, les saumoniers du Maine utilisent principalement des filets à mailles de 7 pouces habituellement, de près de 40 pieds de longueur et de 8 à 9 pieds de hauteur. De toute évidence, les pêcheurs ne songent pas encore à prendre des grilses avec ces filets. Faits de fils de chanvre moyen, les filets sont soit stationnaires, soit dérivants. La méthode suivante est généralement utilisée sur toute la côte est pour fixer les filets stationnaires : une extrémité est fixée sur le rivage ou à proximité, et l'autre extrémité est maintenue en place, en eau profonde, au moyen d'une ancre de fortune ou killick. Les pêcheurs exploitent habituellement les îles, chenaux et parcelles de terre où ils tendent leurs filets et fixent souvent l'extrémité de leurs filets très loin de la rive. Ils disposent des roches et des broussailles entre la rive et l'extrémité du filet. De 1787 à 1800, les prises ainsi effectuées rapportent aux pêcheurs de la région de Bangor deux pences la livre et un demi pence de plus la livre si le poisson est saumuré. La marchand qui achète des poissons saumurés les revend quatre pences la livre.

En règle générale, l'utilisation de ces filets ne comporte aucune restriction, sauf dans la rivière Penob-

scot où un règlement adopté en 1814 stipule qu'ils ne devaient pas bloquer plus du tiers de la largeur du cours d'eau. À partir de 1800, des barrages de fascines et des parcs remplacent peu à peu les filets de chanvre et deviennent rapidement très sophistiqués. Au début, les barrages se composaient simplement de trois compartiments ou parcs séparés par des branchages. Toutefois, avant 1815, un Irlandais ingénieux, nommé Tristan Holliday, place à l'intérieur de ces structures un filet à cordage de deux fils ou lusin, et pose des fonds de bois aux parcs. Entretemps, des verveux en forme de flèche avaient remplacé les ailes de filets.[16] Ces transformations permettent au départ d'accroître les prises, mais provoquent, à long terme, l'épuisement des stocks et le délcin constant de la pêche de rivière en Nouvelle-Angleterre, à cette époque.

Poissons et barrages

À la fin du XVIII[e] siècle et au début du XIX[e] siècle, les saumons n'ont pratiquement rien à craindre durant leur séjour en mer, sinon de la part des prédateurs naturels de la chaîne alimentaire de leur habitat marin. La pêche hauturière est encore axée sur d'autres espèces, en particulier la morue, de sorte qu'elle n'a aucune répercussion directe sur la population de saumons. Il n'y a aucune activité commerciale sur les routes migratoires de l'espèce en mer ni sur ses aires d'alimentation. De plus, les pêcheries côtières de hareng et de maquereau ont des effets négligeables sur le saumon. Les filets dérivants et les parcs en filet n'ont pas encore fait leur apparition dans la zone hauturière, et les quelques seines de rivage, filets maillants côtiers et barrages érigés dans la zone tidale ne donnent que des prises aléatoires. Ce n'est qu'à l'embouchure des cours d'eau, en direction de leurs aires de frai, que les saumons commencent à attirer l'attention des pêcheurs.

Dans ces cours d'eau, ils font non seulement l'objet d'une pêche commerciale directe et croissante qui, malgré son intensité ne parviendra pas à decimer complètement l'espèce, mais ils doivent aussi affronter un péril encore plus grand, les barrages. Alors que, dans le passé, les saumons pouvaient s'échapper des engins de pêche inefficaces utilisés par les pêcheurs, en 1815, des cours d'eau entiers sont devenus inaccessibles par suite de la construction de barrages. Malgré l'adoption de règlements sur les échelles à poissons dans plusieurs colonies (en 1786 en Nouvelle-Écosse, en 1810 au Nouveau-Brunswick), ils sont rarement appliqués voire jamais, en raison des pressions exercées par les propriétaires de moulins eux-mêmes. L'avenir s'annonce difficile; dès 1825, le filet semble se refermer sur les saumons.

NOTES

[1]George W. Brown, *Building the Canadian Nation* (Toronto : Dent, 1848), pp. 135–143. Le Nouveau-Brunswick se sépare de la Nouvelle-Écosse en 1784.

[2]James Hannay, *History of New Brunswick* (Saint-Jean : Bowes, 1909), I, 136.

[3]W.O. Raymond, « The Founding of Shelburne », dans *Collections* of the New Brunswick Historical Society, VIII (1909), 207.

[4]S. Hollingsworth, *The Present State of Nova Scotia with a Brief Account of Canada and the British Islands on the Coast of North America* (Edinburgh : Creech, 1787), pp. 61–62.

[5]W.S. MacNutt, *New Brunswick : A History, 1784–1867* (Toronto : Macmillan, 1963), p. 88. Patrick Campbell, *Travels in America*, éd. H.H. Langton (Toronto : Champlain Society, 1937), p. 75, note que l'abondance du saumon est considérée comme une nuisance pour les débuts de l'agriculture dans la colonie : « Le grand risque serait, comme cela a déjà été le cas dans l'agglomération inférieure sur la rivière Saint-Jean, que l'abondance du poisson incite les colons à s'adonner davantage à la pêche qu'à la culture de leurs terres ». Harold A. Innis, *The Cod Fisheries* (Toronto : University of Toronto Press, 1954), p. 263fn., signale que les saumons commencent à faire l'objet d'un commerce considérable avec les Antilles.

[6]*Statutes of New Brunswick*, 26 Geo. III, c. 33.

[7]*Ibid.*, 33 Geo. III, c. 9; 34 Geo. III, c. 3; 39 Geo. III, c. 5; 50 Geo. III, c. 20.

[8]*Statutes of Nova Scotia*, 26 Geo. III. c. 7.

[9]George Patterson, *A History of the County of Pictou, Nova Scotia* (Montréal : Davison, 1877; réimprimé à Belleville (Ont.); Mika, 1972), p. 206.

[10]Cité dans James J. Talman, éd., *Basic Documents in Canadian History* (Princeton, New Jersey : Van Nostrand, 1959, p. 44. À la fin de la guerre en 1783, une loi est adoptée qui interdit le commerce entre les colonies britanniques et les États-Unis, sauf celui des bateaux britanniques. Il est également interdit aux Américains de se livrer au commerce du poisson avec les Antilles, à cette époque; voir

[11]Voir les données statistiques sur les exportations de saumon dans Hannay, *History of New Brunswick*, I, p. 312; Montgomery R. Martin, *History of Nova Scotia* (Londres : Whittaker and Co., 1837), p. 62; D.W. Prowse, *A History of Newfoundland* (Londres : MacMillian and Co., 1895) p. 679; et « Shipping Returns, Lower Canada » dans APC, Colonial Office Papers Supplementary Documents, ! Miscellaneous 18 (Fisheries, 1712–1852).

[12]« Message of Samuel Adams » (1781), extrait de John C. Pearson, éd., *The Fish and Fisheries of Colonial North America* (Washington : Department of the Inteiror, 1972), p. 604.

[13]Charles B. Elliott, *The United States and the Northeastern Fisheries* (Minneapolis : University of Minnesota, 1887), p. 26. D.H. Montgomery, éd., *Benjamin Franklin : His Life*, (Boston : Ginn, 1906), p. 285.

[14]Oswald à Strachey, le 8 janvier 1783, in Colonial Officer [ci-après C.O.], Supplementary Papers, Misc. 1, Vol. 18, Archives publiques du Canada (ci-apres APC].

[15]Wallace Graham, « The Fisheries of British North America and The United States Fishermen », dans NSHS Coll, (Halifax : Wm. MacNab & Son, 1909), Vol. XIV, p. 2.

[16]Charles B. Elliott, *The United States and the North-*

eastern Fisheries (Minneapolis : The University of Minnesota, 1887), p. 39.

[17]*Ibid.*, p. 58. MacNutt, *New Brunswick*, p. 176.

[18]Hollingsworth, *The Present State of Nova Scotia*, p. 193.

[19]Innis, *The Cod Fisheries*, pp. 92, 283.

[20]*Bas Saint-Laurent Gaspésie* (Québec : Ministère du Tourisme, de la chasse et de la pêche, 1972), pp. 94–97.

[21]Robert Clooney, *A Compendious History of the Northern Part of the Province of New Brunswick and the District of Gaspé in Lower Canada* (Halifax : Howe, 1832), pp. 171–172.

[22]George Heriot, *Travels Through the Canadas* (London : 1807); réimprimé à Edmonton : Hurtig, 1971), pp. 39–40.

[23]« Grant to Peter Bonamy, May 22, 1788 », Archives du musée de Dalhousie, Dalhousie, (N.-B.).

[24]Plan of the Town of Dalhousie, (1820) Dalhousie Museum Archives, Dalhousie, (N.-B.).

[25]John Stewart, *An Account of Prince Edward Island in the Gulph of St. Lawrence, North America* (Londres : Winchester, 1806), p. 299. Moses Perley, *The Sea and River Fisheries of New Brunswick* (Fredericton : Simpson, 1852), p. 76.

[26]Campbell, *Travells in Canada*, p. 76.

[27]Cité dans *ibid.*

[28]Hugh Gray, *Letters from Canada* (Londres : Longman, 1809; réimprimé à Toronto : Coles, 1971), pp. 225–226.

[29]W.H. Davidson, *William Davidson : 1740–1790, The North Shore Leader* (Newcastle, New Brunswick : n.p., 1947), p. 57. W.A. Spray, « Davidson, John » in *Dictionary of Canadian Biography* (Toronto : University of Toronto Press, 1979), IV, 195–197.

[30]W.F. Ganong, éd., « Historical–Geographical Documents Relating to New Brunswick », dans *Collections* of the New Brunswick Historical Society, IX (1914), p. 335.

[31]Cité dans W.F. Ganong, « The Founding of Modern Settlement on the Miramichi », dans *ibid.*, p. 335.

[32]MacNutt, *New Brunswick*, p. 88. Il ne fait aucun doute que Davidson est soulage de voir son ennemi quitter la colonie en 1787.

[33]*New Brunswick Statutes*, 26 Geo. III, c. 33.

[34]Esther Clark Wright, *The Loyalists of New Brunswick* (Fredericton : 1955) pp. 146–147.

[35]*Journals of the House of Assembly of New Brunswick*, 1791.

[36]Campbell, *Travells in Canada*, pp. 63, 66. Wright, *The Miramichi*, p. 30, souligne qu'en plus de la pêcherie de Davidson, une autre vaste opération de pêche au saumon commence dans la rivière en 1788, soit la pêcherie de James Fraser.

[37]Campbell, *Travells in Canada*, pp. 65–66.

[38]New Brunswick Statutes, 31 Geo. III, c. 13. Davidson, *Davidson*, p. 68.

[39]*New Brunswick Journals*, 1791.

[40]*New Brunswick Statutes*, 39 Geo. III, c. 5; 56 Geo. III, c. 2.

[41]Joseph Gubbins, *Gubbins' New Brunswick Journals*, éd. Howard Temperley (Fredericton : King's Landing Corporation, 1980), p. 80.

[42]Moses Perley, *The Sea and River Fisheries of New Brunswick* (Fredericton : J. Simpson, 1852), pp. 54–56, 79–80. Gubbins, *Journals*, p. 70, 78.

[43]Selon les rapports, les exportations de saumon de la rivière Miramichi s'élèvent à 71 barils et 35 tierces pour la période allant du 16 juillet au 28 octobre 1808 et à 179 barils en 1810. Voir Naval Office Records, Archives du musée du Nouveau-Brunswick.

[44]Stewart, *An Account of Prince Edward Island*, p. 299. Campbell *Travells in Canada*, p. 66; « il faut seulement vingt à vingt-cinq saumons de la rivière (Restigouche) pour avoir une tierce; alors qu'il en faut trente-six à quarante dans la rivière Miramichi ».

[45]Clooney, *History of Northern New Brunswick*, p. 56.

[46]Wright, *The Loyalists of New Brunswick*, (Fredericton, 1955), pp. 116, 244–250.

[47]*Canada's First City*, (Saint-Jean : Langley Printing Co. Ltd., 1962), p. 31.

[48]*New Brunswick Statutes*, 26 Geo. III, c. 33. Bien qu'assujetti à la plupart des dispositions de la Loi provinciale sur les pêcheries, l'octroi de permis dans la pêcherie du port de Saint-Jean demeure une responsabilité du conseil de la ville jusqu'en 1919, année où le National Harbours Board prend la relève. En 1971, toutefois, la pêcherie du port tombe entièrement sous la juridiction fédérale, et le ministère des Pêches est chargé de l'octroi des permis.

[49]Campbell, *Travells in Canada*, p. 27.

[50]Plainte de Jabez Husted et poursuites intentées contre Boggs et Leydick, dans *Jarvis Papers*, Archives du musée du Nouveau-Brunswick. Chose assez étrange, Godfrey Leydick a occupé de nombreuses charges dans la municipalité, y comprise celle de greffier adjoint du marché et de haut connétable et a été nommé, ainsi que Boggs, surveillant de la pêcherie en avril 1794. Les gestes posés par les surveillants dans le cadre de leurs fonctions sont souvent remis en question, parfois avec raison. Voir *Canada's First City* (Saint-Jean : Lingley, 1962), pp. 92, 139, 165.

[51]Campbell, *Travells in Canada*, pp. 26, 27.

[52]*Ibid.*, p. 28.

[53]*Royal Gazette* (Saint-Jean) 21 décembre 1798.

[54]*Ibid.*, 9 mars 1798.

[55]Cité dans W.O. Raymond, « The Fishery Quarrel », dans *New Brunswick Magazine*, III, 2 (août 1899), 62; voir aussi *Naval Gazette*, (Saint John) 5 mars 1804, 2 avril 1804.

[56]Raymond, « The Fishery Quarrel », pp. 57–66. Castlereigh to Ludlow, octobre 1807, dans C.O., Supplementary Papers, Misc. 1, Vol. 18, APC.

[57]Naval Office Records, 1808–1811, Archives du musée du Nouveau-Brunswick (C.O. 193, Vol. 1 & 2).

[58]Campbell, *Travells in Canada*, p. 28. Grace Aiton, *The Story of Sussex and Vicinity* (n.p.: Kings County Historical Society, 1967), p. 41.

[59]Gubbins, *Journals*, p. 13.

[60]Campbell, *Travells in Canada*, pp. 46–47.

[61]*Ibid.*, p. 47.

[62]George Sproule's Map of the Scoodic Shore, 1802, Section de la cartographie, APC.

[63]*Ibid.* Ces barrages existaient encore dans les Maritimes, au XX[e] siècle; on pouvait voir les vestiges d'un tel ouvrage sur la rivière Medway à Greenfield (Nouvelle-Écosse) en 1967.

[64]Ordres de la Cour générale des sessions de la paix du comté de Charlotte, septembre 1793, dans Hazen Papers, Archives du musée du Nouveau-Brunswick.

[65]Surveillants de la pêcherie à John et William Watterten, 28 août 1803, *ibid.*

[66]Avis de Peter McDermaid, constable, le 13 décembre 1805, *ibid.*

[67]Naval Office Records, 1811, Archives du musée du Nouveau-Brunswick.

[68]Cité dans Perley, *The Fisheries of New Brunswick*, p. 126.

[69]*Ibid.*, pp. 123–127. Les estimations courantes de la pêche au saumon proviennent de documents préliminaires et inédits de divers membres du personnel de la section de biologie d'Environnement. Service des pêches et de la mer, région des Maritimes.

[70]Edward Oliphant, *The History of North America and Its United States* (Edinburgh : Johnstone, 1800), p. 32.

[71]Stewart, *An Account of Prince Edward Island*, pp. 84–85.

[72]William Menzies Whitelaw, *The Maritimes and Canada before Confederation* (Toronto : Oxford University Press, 1966), pp. 23–28.

[73]Walter Johnstone, « Letters and Travels », dans D.C. Harvey, éd., *Journey to the Island of St. John* (Toronto : Macmillan, 1955), p. 113.

[74]J.W. MacDonald, *History of Antigonish County* (1876), éd. R.A. MacLean (Antigonish, Nouvelle-Écosse : Formac, 1975), p. 11 souligne que, dans le comté avoisinant d'Antigonish, on disait que les premiers colons prenaient habituellement 40 ou 50 saumons en une matinée, même avec des filets de qualité inférieure.

[75]Patterson, *History of Pictou County*, p. 205.

[76]*Ibid.*, p. 206.

[77]W.S. MacNutt, *The Atlantic Provinces* (Toronto : McClelland & Stewart, 1972), pp. 64, 66–67.

[78]Oliphant, *History of North America*, p. 24.

[79]Clara Dennis, *Cape Breton Over* (Toronto : Ryerson, 1942), p. 9. Richard Brown, *A History of the Island of Cape Breton* (Londres : Sampson Low, 1869), pp. 381, 394. Brown a soulinge, p. 381, que Robin prétendait être le premier « aventurier » dans l'île, 1764.

[80]John Lorne McDougall, *History of Inverness County* (Truro (N.-É) : n.p., 1922; réimprimé à Belleville (Ont.) : Mika, 1972), p. 423.

[81]James F. More, *The History of Queens County* (Halifax : Nova Scotia Printing, 1873; réimprimé à Belleville, Ont.: Mika, 1972), p. 82.

[82]Cité dans Mather Byles DesBrisay, *History of the County of Lunenburg* (Toronto : Briggs, 1895; réimprimé à Belleville, Ont. : Mika, 1972), pp. 368, 369.

[83]« Le pilote blessa un assez gros saumon avec son fusil et l'attrapa ensuite avec ses mains » (3 mai 1783), cité dans W.O. Raymond, « The Founding of Shelburne », p. 210. En 1788, la ville de Shelburne exporte, en plus de la morue séchée, 4 193 barriques de poisson saumuré et 61 barriques de saumon fumé; il ne fait aucun doute que certains des poissons saumurés étaient des saumons; voir Beckles Willson, *Nova Scotia : The Province that has been Passed By* (Londres : Constable, 1911), p. 122.

[84]Phyllis R. Blakely, « *Boston King : A Black Loyalist* », dans Phyllis R. Blakely et John N. Grant, éd. *Eleven Exiles* (Toronto : Dundurn, 1982), p. 280.

[85]Cité dans George S. Brown, *Yarmouth, Nova Scotia : A Sequel to Campbell's History* (Boston : Rand Avery, 1888), p. 135.

[86]Cité dans DesBrisay, *History of Lunenburg County*. pp. 358–358.

[87]Brown, *Yarmouth*, p. 327.

[88]Simeon Perkins, *The Diary of Simeon Perkins*, éd. Harold Innis (Toronto : Champlain Society, 1948), I, 21–72, *passim*. More, *History of Queens County*, pp. 80–81. Innis, *The Cod Fisheries*, p. 239, signale que 1 429 barils de saumon sont passés par les douanes de Liverpool en 1803.

[89]More, *History of Queens County*, pp. 85, 116–117. Thomas F. Knight, *Report on the Fisheries of Nova Scotia* (Halifax : Grant, 1867), p. 26, mentionne qu'en 1815, jusqu'à 800 tierces (378 000 lb) de saumon sont pêchées dans l'une des grandes rivières de la Nouvelle-Écosse. Il s'agit probablement de la rivière Mersey, bien qu'on ne puisse écarter les rivières Medway et LaHave. Il est plutôt difficile d'imaginer qu'une telle quantité de poissons ait pu être pêchée d'une rivière.

[90]Isaiah W. Wilson, *The Geography and History of the County of Digby* (Halifax : Halloway, 1900), p. 104. W.A. Calnek, *History of the County of Annapolis* (Toronto : Briggs, 1897), réimprimé à Belleville, Ont.: Mika, 1972), p. 210.

[91]Hollingsworth, *The Present State of Nova Scotia*, p. 62.

[92]T.B. Akins, « History of Halifax City », dans *Collections of the Nova Scotia Historical Society*, VIII (1895), 140.

[93]Gray, *Letters from Canada*, p. 217. Heriot, *Travels Through the Canadas*, p. 101; aux pages 228 et 229, Heriot mentionne qu'avant 1769, pas plus de douze petits bateaux de pêche pêchent dans le fleuve Saint-Laurent.

[94]Heriot, *Travels Through the Canadas*, p. 52.

[95]Innis, *The Cod Fisheries*, p. 283; à la page 236, Innis indique qu'avec un associé du nom de Crawford, Lymburner avait également loué la rivière Saint-Paul à l'extrémité nord-est du territoire du Québec.

[96]Gray, *Letters from Canada*, pp. 24–25.

[97]James McKenzie, « The Journal of James McKenzie » (1808), dans *Les Bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest*, éd., L.R. Masson, (Québec : De L'Imprimerie Générale A. Coté Cie, 1890).

[98]Heriot, *Travels Through the Canadas*, p. 52. Innis, *The Cod Fisheries*, p. 236.

[99]Gray, *Letters from Canada*, pp. 216–231. C.O. 47, Vol. 80, 81, *passim*, APC.

[100]*Royal Gazette* (Saint-Jean), 14 January 1805. Gray, *Letters from Canada*, pp. 171–173, 373.

[101]Gray, *Letters from Canada*, pp. 225–226.

[102]Jacques Bellin carte, « Partie Orientale de la Nouvelle France ou du Canada », 1755; copie en possession de l'auteur.

[103]Robert Legget, *Ottawa Waterway* (Toronto : University of Toronto Press, 1975), pp. 11, 17, 20, 23.

[104]Cité dans Edwin C. Guillet, *Early Life in Upper Canada* (Toronto : Ontario Publishing, 1933), p. 264. La date de cette citation est donnée selon le calendrier julien, qui devance de dix jours le calendrier grégorien actuel. En conséquence, il se peut que la saison du frai ait commencé dès la

fin d'août, puisque notre observateur a aperçu des saumons en frai en septembre du calendrier julien.

[105]G. Power, *The Salmon of Ungava Bay*, Technical Paper No. 22 (Montréal : Arctic Institue of North America, 1969), p. 45.

[106]Cité dans Guillet, *Early Life*, p. 267.

[107]*Ibid.*, p. 177.

[108]Mrs. John Graves Simcoe, *The Diary of Mrs. John Graves Simcoe*, éd. J. Ross Robertson (Toronto : Briggs, 1911; réimprimé à Toronto : Coles, 1973), p. 187.

[109]Robert Gourlay, *Statistical Account of Upper Canada* (Londres : Simpkin and Marshall, 1822), I, 268.

[110]*York Gazette*, mai 1798, cité dans Ken Johnstone, *The Vanishing Harvest* (Montréal : Star, 1972), pp. 23–24. Selon la description, la ferme se trouve sur le bras est de la rivière Don, près de la ville actuelle de Thornhill.

[111]Simco, *Diary*, p. 139.

[112]Guillet, *Early Life*, p. 114.

[113]Paul Kane, *Wanderings of an Artist* (New York : Longman, Brown, Green, Longmans & Roberts, 1859; réimprimé à Edmonton : Hurtig, 1968), p. 22.

[114]W. Sherwood Fox, « The Literature of *Salmo salar* in Lake Ontario and Tributary Streams », dans *Proceedings and Transactions* of the Royal Society of Canada, third series, XXIV (1930), 48. Robert S. Allen, « Mr. Secretary Jarvis », dans Blakely et Grant, *Eleven Exiles*, p. 308, signale que William Jarvis, un magistrat local, a essayé de faire le commerce du saumon de York.

[115]Simcoe, *Diary*, pp. 209, 335, mentionne que si la méthode de pêche était « très désagréable », le goût du saumon ne l'était pas; elle affirme que le poisson était excellent lorsqu'il était cuit dans une sauce à base de groseilles.

[116]Fox, « The Literature of *Salmo salar* », p. 47.

[117]Simcoe, *Diary*, pp. 238, 331. Fox. « The Literature of *Salmo salar* », p. 48. cité dans Edward E. Prince, « The Maximum Size of Fishes and its Causes », dans *Rapport annuel* du ministère des Pêches et de la Marine, 1903 (Ottawa : King's Printer, 1904), Appendix II, p. lx.

[118]Heriot, *Travels Through the Canadas*, p. 137. voir aussi *Rapport annuel* du ministère des Pêches et de la Marine, 1903, p. 141. Simcoe, *Diary*, pp. 222, 323.

[119]*Statutes of Upper Canada to the Time of the Union* (Toronto : Imprimeur de la Reine, 1841), 47 Geo. III, c. 12. R.M. Baldwin and J. Baldwin, *The Baldwins and the Great Experiment* (Don Mills, Ont.: Longmans, 1969), frontispice. Les lois coloniales du Québec, en vigueur dans cette région avant la création du Bas-Canada et du Haut-Canada, ne faisaient aucune référence à la pêcherie.

[120]Gourlay, *Statistical Account*, I, 176.

[121]*Upper Canada Statutes*, 50 Geo. III, c. 3.

[122]Heriot, *Travels Through the Canadas*, pp. 518–519.

[123]W.D. Wilson, « The Salmon of Lake Champlain and its Tributaries », dans *Report of the United States Commission of Fish and Fisheries* (1874–75) (Washington : Government Printing Office, 1876), III, 532.

[124]*Ibid.*, p. 533. Oliphant, *History of North America*, p. 116.

[125]D.W. Prowse, *A History of Newfoundland* (Londres : Macmillan, 1895; réimprimé à Belleville, Ont.: Mika, 1972), p. 379; voir aussi Elliott, *The Northeastern Fisheries*, pp. 26, 40.

[126]Elliott, *The Northeastern Fisheries*, pp. 31–32. Prowse, *History of Newfoundland*, p. 336. Voir aussi note 15 du présent chapitre.

[127]Innis, *The Cod Fisheries*, p. 215.

[128]John J. Mannion. « Settlers and Traders in Western Newfoundland », dans John J. Mannion, éd., *The Peopling of Newfoundland* (Toronto : University of Toronto Press, 1977), p. 244. Innis, *The Cod Fisheries*, p. 215, mentionne qu'un homme, à Humber River, a exporté 76 tierces de saumon à Saint-Jean en 1787, sans toutefois poursuivre ses efforts l'année suivante en raison sans doute des pressions exercées par les Français. Les colons anglais à venir s'établir dans la région de la baie Saint-George deviennent de plus en plus nombreux et parviennent finalement à vaincre l'opposition des Français. En 1808, on mentionne que les colons et les saumoniers ont capturé près de 800 tierces de saumon (soit 378 400 lb) dans la région.

[129]Requête de John Noble et d'Andrew Pinson présentée à Lord Carmarthen, et déclaration de Matthew Furlong, 1788, dans C.O. Supplementary Papers I, Misc. Documents Vol. 18 (Fisheries 1712–1852), APC.

[130]James P. Howley, *The Beothucks or Red Indians* (Cambridge : Cambridge University Press, 1915; réimprimé à Toronto : Coles, 1974), p. 59. Un grand nombre de stations de pêche de Terre-Neuve sont abandonnées à la fin de chaque saison, mais un nombre croissant d'individus commencent à y passer l'hiver afin de mieux préparer la saison de pêche suivante. Cela permettait aussi de prolonger la saison de pêche. Toutefois, ce n'est pas toujours par choix que les gens hivernent dans ces stations. C.O. 325, vol. 7, p. 5, APC, cite le cas où deux jeunes gens ont été accidentellement laissés dans une station de pêche sans avoir été payés pour leur année de travail, de sorte qu'ils ne pouvaient retourner en Angleterre. Ils ont eu la chance de rencontrer un marchand qui accepta de les employer dans la pêcherie de saumon pour deux ans et de les laisser dans l'île pour préparer la saison de pêche.

[131]Innis, *The Cod Fisheries*, p. 294. D.F. Beamish, « Lester, Benjamin » dans *Dictionary of Canadian Biography* (Toronto : University of Toronto Press, 1983), V, 490–492.

[132]Account of the Salmon and Seal Fishery on the Coast of Labrador, 1785, dans C.O. Supplementary Papers I, Misc. Documents Vol. 18 (Fisheries, 1712–1852), PAC.

[133]*Ibid.* Prowse, *History of Newfoundland*, p. 601.

[134]Joseph Bouchette, *A Topographical Dictionary of the Province of Lower Canada* (London : Longman, 1832), pp. 1–2.

[135]Voir données statistiques dans Prowse, *History of Newfoundland*, p. 697, et dans W.G. Gosling, *Labrador : Its Discovery, Exploration and Development*, (Londres : Alston Rivers Ltd., 1910), p. 476.

[136]Cité dans Innis, *The Cod Fisheries*, p. 231. C.O. 325, Vol. 7, p. 276, APC.

[137]Stewart, *An Account of Prince Edward Island*, p. 299.

[138]Innis, *The Cod Fisheries*, p. 238.

[139]Réponses concernant la pêcherie américaine sur la coté du Labrador pendant la saison de 1806, dans C.O. Supplementary Papers I, Misc. Documents Vol. 18 (Fisheries, 1712–1852), PAC.

[140]Report of Richard Keats, 27 juillet 1814, dans *ibid.*

[141]*Ibid.*

[142]Innis, *The Cod Fisheries*, p. 241.

[143]Prowse, *History of Newfoundland*, p. 710. C.O. Supplementary Papers, Misc. 1, Vol. 18, APC indique que le gouverneur Keats signale, en 1813, que « la quantité de poissons capturés cette année est supérieure à celle de toutes les autres années. »

[144]Prowse, *History of Newfoundland*, pp. 402–403.

[145]Elliott, *The Northeastern Fisheries*, pp. 26, 40.

[146]Cité dans D.M. Montgomery, *Benjamin Franklin : His Life* (Boston : Ginn, 1906), p. 298.

[147]*Ibid.*, p. 288.

[148]Elliott, *The Northeastern Fisheries*, p. 40. Cité dans Samuel A. Peters, *General History of Connecticut* (New York : Appleton, 1877), p. 44.

[149]Anthony Netboy, *The Atlantic Salmon, A Vanishing Species?* (Londres : Faber, 1968), p. 323.

[150]Oliphant, *History of North America*, p. 116.

[151]Marshall McDonald, « The Connecticut and Housatonic Rivers », dans G. Browne Goode, éd., *The Fisheries and Fishing Industries of the United States*, (Washington : U.S. Commission of Fish and Fisheries, 1887), V, 663–669.

[152]« Après examen, il est constaté que les poissons, quoique de la même espèce, sont beaucoup plus gros et gras dans une rivière que dans toute autre rivière à proximité. Si les poissons s'étaient mélangés, cette différence flagrante n'existerait pas. Si les poissons ne retournent pas dans leurs cours d'eau d'origine respectifs, mus par un instinct quelconque, comment expliquer que les saumons présents dans les rivières Connecticut et Merrimack ne se rencontrent pas dans les cours d'eau intermédiaires? S'ils n'étaient pas irrésistiblement attirés dans leurs rivières d'origine, ils seraient également disséminés dans les cours d'eau intermédiaires ». Lettre du général Lincoln à l'auteur [Jeremy Belknap], (1791), cité dans John C. Pearson, éd., *The Fish and Fisheries of Colonial North America*, U.S. Fish and Wildlife Service (Washington : Department of the Interior, 1972), p. 218. Il n'était pas difficile de conclure à l'existence de stocks distincts, et il suffisait de constater que les montaisons avaient lieu à différents moments dans différentes rivières. Dès 1760, un historien écrit : « Le saumon est un poisson des latitudes septentrionales. On n'en trouve pas au sud de la Nouvelle-Angleterre; dans les régions les plus méridionales, ils arrivent tard et restent peu longtemps. Par exemple, dans la rivière Connecticut, les saumons arrivent au début de mai et y séjournent seulement trois semaines environ; dans la rivière Marrimack, ils arrivent en avril pour frayer, et restent dans des ruisseaux froids et profonds jusqu'en septembre de octobre puis promptement et, sans faire de bruit (comme s'ils ne voulaient pas se faire remarquer), ils retournent à la mer; à Chébouctou, au Cap Breton et à Terre-Neuve, ils séjournent la plus grande partie de l'année ». Voir William Douglas, « A Summary, Historical and Politcal, of the First Planting, Progressive Improvements, and Present State of the British Settlements in North America, 1760 », extrait de Pearson, *Fish and Fisheries*, p. 215.

[153]Robert A. Gross, *The Minutemen and Their World* (New York : Hill et Wang, 1976), p. 4.

[154]George W. Chase, « The History of Haverhill », extrait de Pearson, *Fish and Fisheries*, p. 508.

[155]« The Diary of Matthew Patten, 1785 », extrait de *ibid.*, p. 651.

[156]Chase, « The History of Haverhill », p. 508, 509. Oliphant, *History of North America*, p. 145.

[157]Chase, « The History of Haverhill », extrait de Pearson, *Fish and Fisheries*, p. 509.

[158]Jeremy Belknap, « The History of New Hampshire », extrait de Pearson, *Fish and Fisheries*, p. 261.

[159]*Ibid.*, p. 263.

[160]C.G. Atkins, « The River Fisheries of Maine », dans G. Brown Goode, éd., *The Fish and Fishing Industries of the United States*. (Washington : U.S. Commission of Fish and Fisheries, 18) I, p. 723.

[161]*Ibid.*, pp. 679–710, *passim*. Alfred L. Meister, « A Look Back at the Atlantic Salmon Fishery in Maine », dans *The Atlantic Salmon Journal*, (hiver 1964–65), 14.

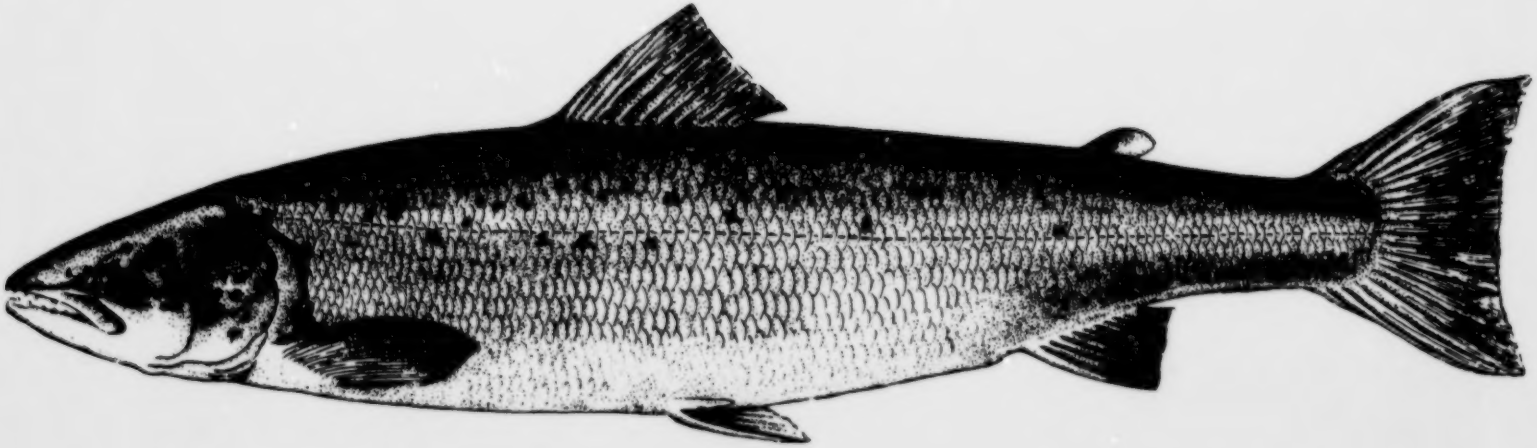

Le saumon de l'Atlantique — Quel magnifique poisson! *Source : A. H. Leim et W.B. Scott. Poissons de la côte Atlantique du Canada [1972].*

Chute à saumon de l'Atlantique d'environ douze pieds à Orrin Falls, Rosshire, Écosse. *Source : Salmon and Trout Magazine.*

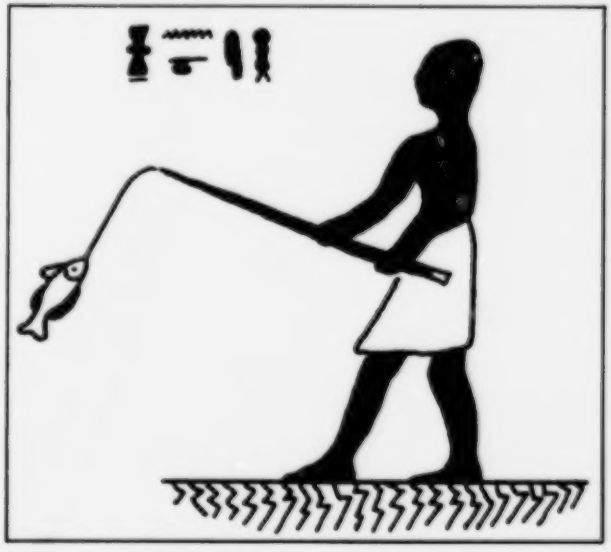

Pêche à la ligne, en Égypte, vers 2000 avant Jésus-Christ. *Source : D'après une peinture murale preproduite lors des fouilles archéologiques de Percy Newberry à Beni Hasan, en Égypte (1893–1896).*

Pêcheur à la ligne du XV[e] siècle. *Source : Dame Juliana Berners. A Treatyse of fysshynge wyth an angle. [1496].*

Pêche à la ligne à Fort Frederic, rivière Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, 1758. *Source : Vue nord de Fort Frederic (8 7/8" × 13"), 1758 : Peinture originale de Thomas Davies (1737–1812), Galerie nationale du Canada (NGC 6269).*

Répartition aborigène du saumon de l'Atlantique en Amérique du Nord

Presque tous les cours d'eau accessibles de l'est de l'Amérique du Nord, de la baie d'Ungava à la baie de Long Island, ont été, de tout temps, fréquentés par les saumons. Les numéros inscrits sur la carte identifient certains de ces cours d'eau et représentent les limites supérieures de l'habitat des saumons ou de leur migration. Les noms des rivières sont donnés à la page en regard et suivent l'ordre des chiffres indiqués sur la carte. La limite supérieure de l'habitat du saumon est indiquée entre parenthèse, soit par le nom de l'emplacement, soit par le nombre de milles depuis l'embouchure du cours d'eau.

Source : Pêches et Océans Canada

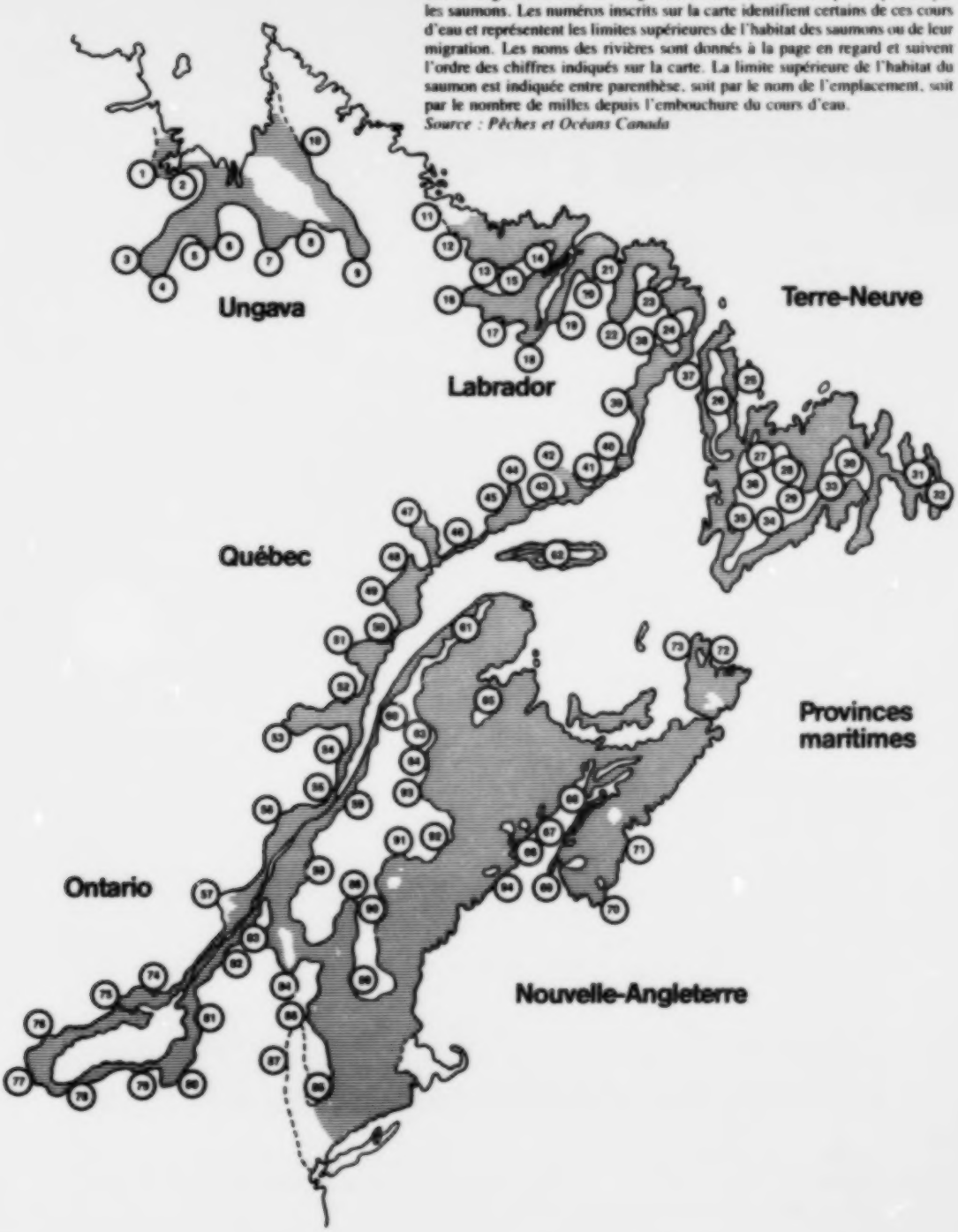

Liste des cours d'eau

Ungava

1. Rivière Leaf (Lacs Leaf River)
2. (Rapides Finger Lakes)
3. (Lac Natwak)
4. (confluent de la rivière Deley)
5. (Chutes Aigneau Lake)
6. Rivière Koksoak (Chutes Limestone)
7. Rivière Wheeler (biefs inférieurs)
8. Rivière Whale (mille 100)
9. Rivière George (Chutes Helen Falls)
10. Rivière Ford (mille 112)

Labrador

11. Ruisseau Siamese Lakes (mille 6)
12. Rivière Hunt
13. Rivière Kanairiktok (chutes)
14. Rivière Big
15. (Lac Napishish)
16. Rivière Naskaupi (Chutes Maid Marion)
17. Rivière Beaver
18. Rivière Hamilton (Chutes Muskrat)
19. Rivière Kenaumu (rapides Kinamu)
20. Rivière du Nord
21. Rivière de l'Aigle (mille 4)
22. Rivière Paradise (cours supérieur)
23. Rivière Alexis (mille 33)
24. Rivière Pinware (mille 15)

Terre-Neuve

25. Rivière Cloud (mille 5)
26. Rivière Cat Arm (Chutes Cat Arm)
27. Rivière Hampden (cours supérieur)
28. Rivière des Exploits (Grand Falls)
29. Rivière Gander (cours supérieur)
30. Ruisseau Southwest (mille 4)
31. Rivière Northeast (Chutes Quigley)
32. Rivière Salmonier (Chutes Murphys)
33. Rivière Baie-du-Nord (Chutes Smokey)
34. Rivière White Bar (mille 12)
35. Rivière Serpentine (mille 8)
36. Rivière Humber
37. Rivière East (mille 20)

Québec

38. Rivière Saint-Paul (mille 40)
39. Rivière Saint-Augustin (mille 25)
40. Petite rivière Mecatina (embouchure)
41. Rivière Washeecootai (mille 18)
42. Rivière Natashquan
43. Rivière Nabisipi (embouchure)
44. Rivière Romaine
45. Rivière Saint-Jean (mille 25)
46. Rivière Pigou (mille 4)
47. Rivière Moisie
48. Rivière Pentecôte
49. Rivière Godbout
50. Rivière Manicouagan (mille 3)
51. Rivière Betsiamites (mille 40)
52. Rivière Portneuf (mille 8)
53. Rivière Saguenay (lac Saint-Jean)
54. Rivière Du Gouffre
55. Rivière Jacques Cartier (mille 10)
56. Rivière Saint-Maurice
57. Rivière des Outaouais (?) (Chutes La Chaudière)
58. Rivière Saint-François (chutes Hammings)
59. Rivière la Chaudière (chutes Chaudière)
60. Rivière Montmagny (chutes Montmagny)
61. Rivière Sainte-Anne (mille 54)
62. Rivière Vauréal (chutes Vauréal)

Nouveau-Brunswick

63. Rivière Restigouche (cours supérieur)
64. Rivière Saint-Jean (chutes Grand Falls)
65. Rivière Nepisiguit (chutes Grand Falls)
66. Rivière Magaguadavic (Saint-George)
67. Rivière LePreau (embouchure)

Nouvelle-Écosse

68. (monts Cobequid et North)
69. Rivière Sissiboo (Chutes Weymouth)
70. Rivière Jordan (mille 8)
71. Rivière LaHave (chutes Morgan)
72. Ruisseau Indian (chutes Big Falls)
73. Rivière Cheticamp (mille 11)

Ontario

74. Rivière Salmon (cours supérieur)
75. Rivière Trent (Chutes Fenelon)
76. Rivière Humber (source)
77. Anse Grindstone
78. Rivière Niagara (chutes Niagara)
79. Rivière Genesee (mille 7)
80. Rivière Oswego (cours supérieur)
81. Rivière Salmon (mille 25)
82. Rivière Salmon
83. Rivière Big Chazy
84. Rivière Bouquet (mille 3)
85. Rivière Housatonic (Falls Village)
86. Rivière Hudson (?) (chutes Glens)
87. Rivière Mohawk (chutes Cohoes)
88. Rivière Connecticut (chutes Beecher)
89. Rivière Merrimack (Lincoln)
90. Rivière Androscoggin (chutes Rumford)
91. Rivière Kennebec (chutes Carratunk)
92. Rivière Penobscot (Grand Falls)
93. Rivière Aroostook (mille 100)
94. Rivière Pleasant (chutes Saco)

Barrage de fascines amérindien. *Source : Détail du croquis de John White représentant les techniques de pêche amérindiennes. 1585. Dans Charles Waterman, Fishing in America. Ridge Press, New York, 1975, p. 16.*

Pesée utilisée par les Amérindiens sur les filets ou les lignes à pêche. *Source : George MacBeath, Ph.D., et Dorothy Chamberlin, New Brunswick, The story of our province, p. 11.*

Amérindiens harponnant des saumons. *Source : R.G.A. Levigne. Echoes from the backwoods [1846].*

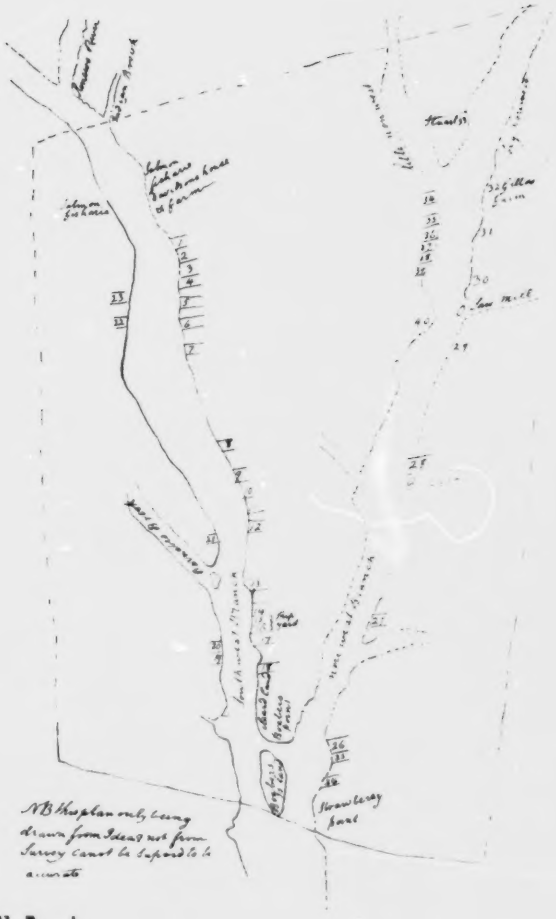

Pêcherie de saumon de William Davidson dans la partie sud-ouest de la rivière Miramichi, 1786. *Source : Collections of the New Brunswick Historical Society, No. 9, p. 326 [1914].*

Pêcherie de saumon des Loyalistes dans le lac Ontario. *Source : K.M. Lizars. The Valley of the Humber, 1615–1913, p. 104, 1913. Édition en facsimilé publiée en 1974 par Coles Publishing Company. La carte originale a été tracée par D.W. Smyth en 1800 et est conservée aux Archives publiques du Canada.*

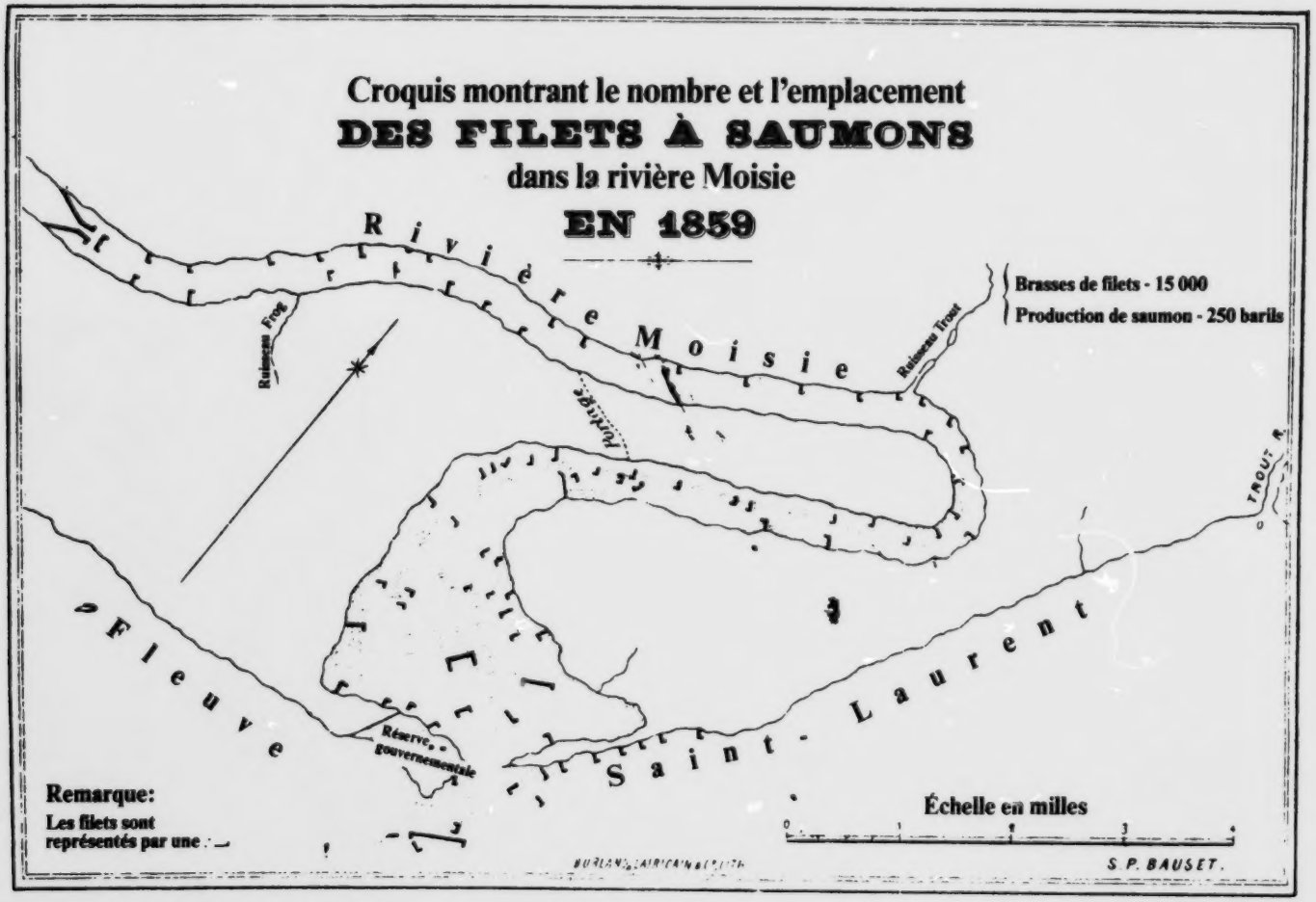

Pêcherie de saumon dans la rivière Moisie, 1859. *Source : Edward Weeks. The Moisie Salmon Club, p. 13, Barre Publishers, Barre, Massachusetts, 1971.*

Ce vieux modèle de filet maillant, flottant, à ailes ou à hameçons fut le seul type de trappe à saumon utilisé dans la baie des Chaleurs avant 1878. *Source : Rapport annuel du ministère des Pêches et de la Marine, 1890, partie II, figure 1.*

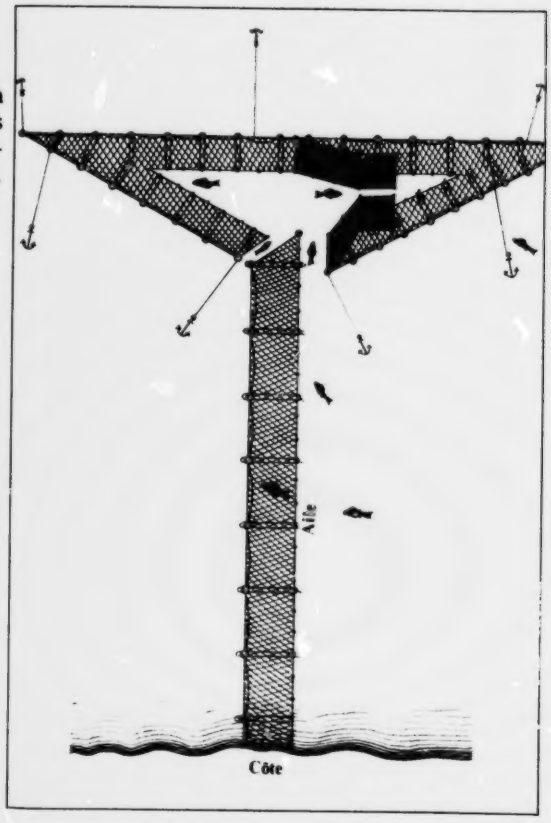

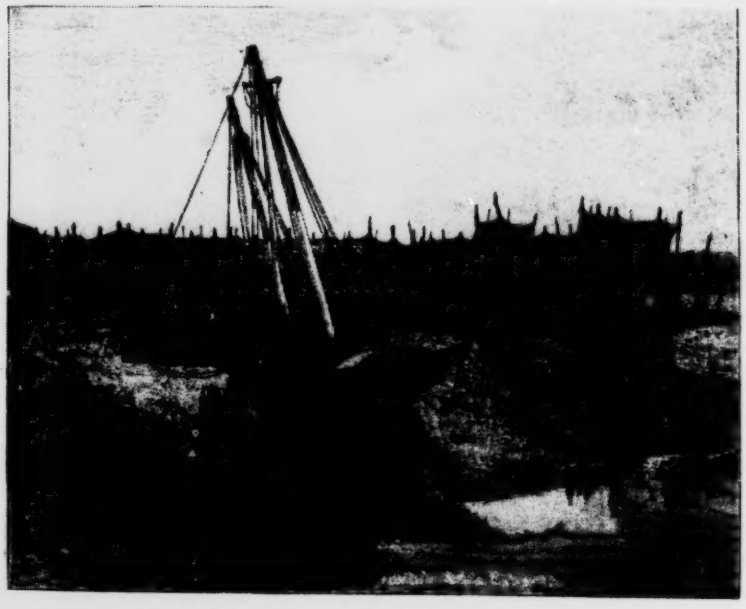

Pêche à saumon dans le port de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick. *Source : Sport with Gun and Rod. Alfred M. Mayer, éd., p. 408 [1883].*

Chute d'eau canadienne : l'une des premières échelles à poissons du Canada, utilisée à Québec, vers 1855. *Source : The Canadian Journal of Science, Literature, and History, n° VII, p. 2 [1857].*

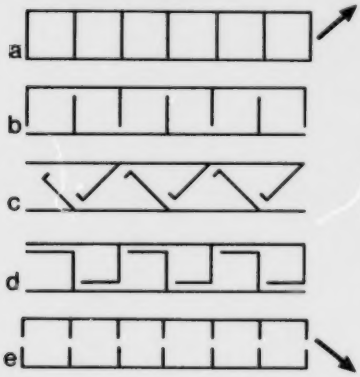

a, b. Anciens plans d'échelle à poissons utilisés au Canada et aux États-Unis avant 1865.
c. Échelle à poissons de Rogers; conçue vers 1867 par W.H. Rogers de Amherst en Nouvelle-Écosse.
d. Échelle à poissons de Brackett : mise au point au Massachusetts vers 1867 et utilisée dans les cours d'eau de la Nouvelle-Angleterre.
e. Échelle à poissons de Hockin.

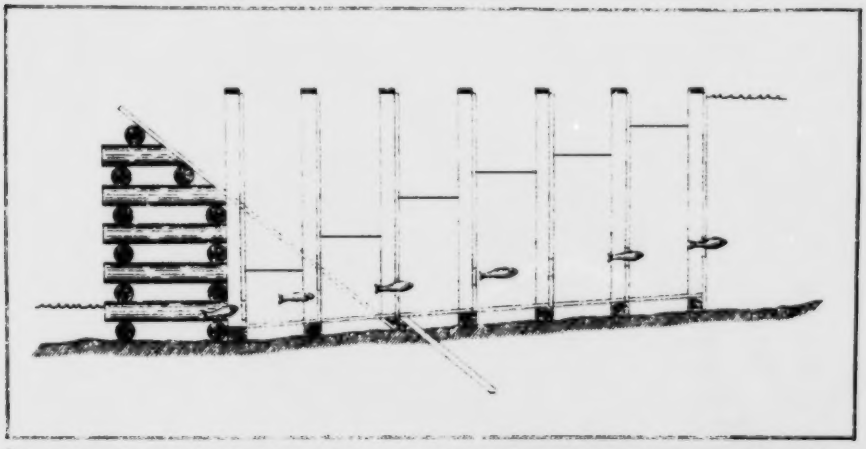

Échelle à poissons de Hockin; mise au point par Robert Hockin, inspecteur des pêches, vers 1890 et utilisée dans les cours d'eau des Maritimes. *Source : Rapport annuel du ministère des Pêches et de la Marine, 1890, Appendice A, planche 1.*

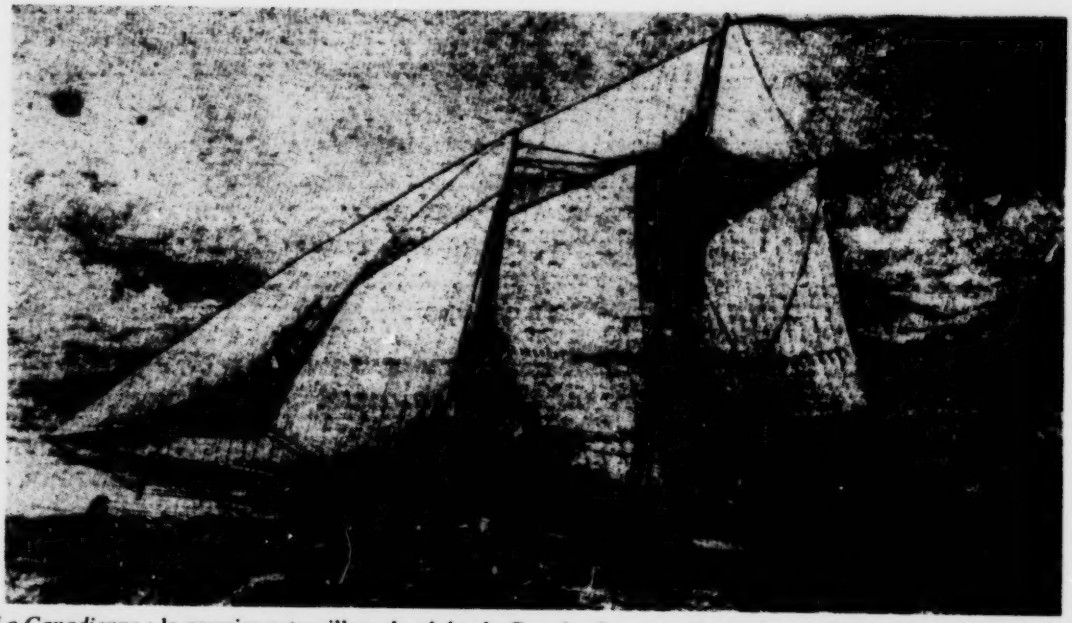

La Canadienne : le premier patrouilleur de pêche du Canada. *Source : E. Appleton. Usque ad Mare, Ministère des Transports, Ottawa, 1968.*

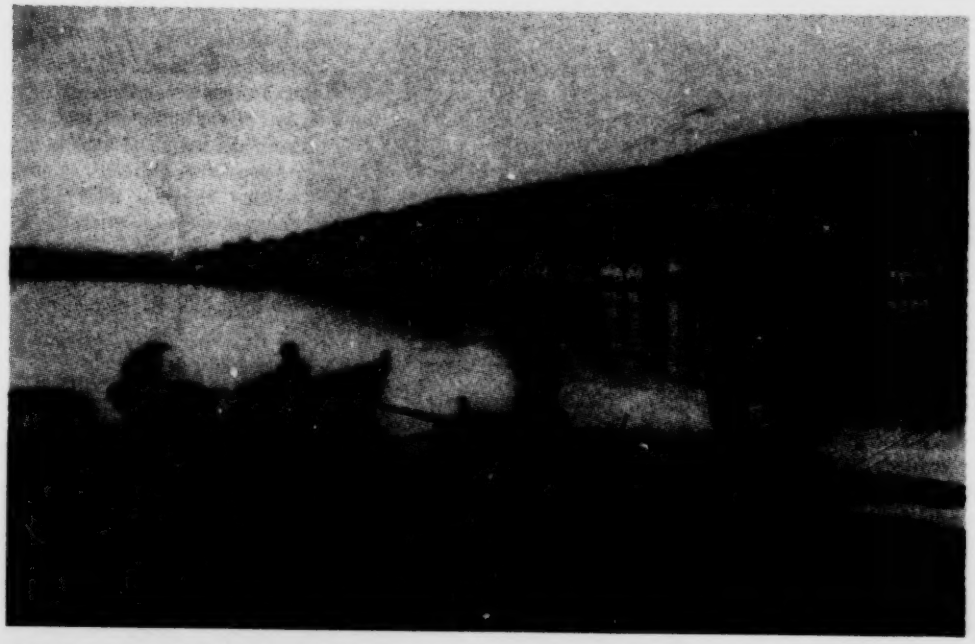

Barils de saumon sur le rivage à Gaspé. *Source : George Browne. The River St. Lawrence, p. 29 [1905].*

a

b

Station de salmoniculture de la Couronne à Newcastle Creek, en Ontario : (a) vue à vol d'oiseau; (b) plan au sol. *Source : Rapport annuel du ministère des Pêches et de la Marine, 1877.*

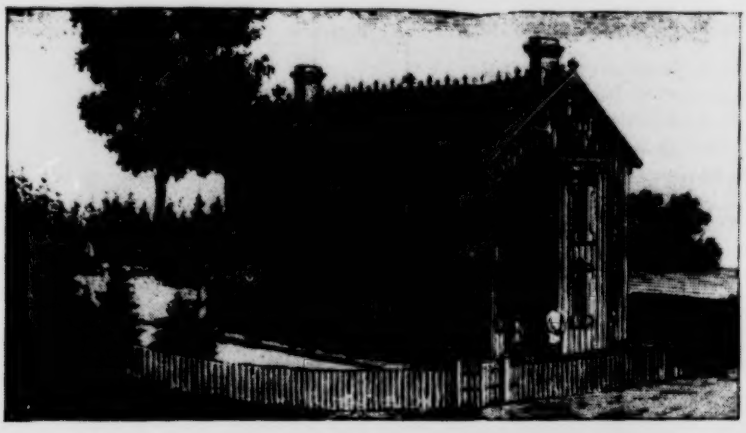

Le bâtiment d'incubation. *Source : Rapport annuel du ministère des Pêches et de la Marine, 1877.*

Bâtiment de réception. *Source : Rapport annuel du ministère des Pêches et de la Marine, 1877.*

CHAPITRE

VIII
Dérision et destruction 1815-1845

Une destinée évidente

Pendant les 35 années après la guerre de 1812, l'évolution sociale et économique de l'Est de l'Amérique du Nord sera fulgurante. De 1815 à 1845, près de 8 millions d'Européens émigrent sur la côte est de l'Atlantique,[1] une marée humaine qui a des effets immédiats et profonds sur ce qui reste des ressources naturelles originales des colonies. On assiste entre autres à une ruée vers l'exploitation des pêches à l'intérieur des terres, sur la côte et en haute mer, ce qui accélère le déclin de stocks de poissons anadromes. Les nouveaux arrivés commencent également à repousser les frontières des régions sauvages à coups de haches et de charrues pour faire place à la colonisation et à l'agriculture et, dès le milieu des années 1800, de vastes territoires de l'Est de l'Amérique présentait un nouveau visage. La forêt indigène interrompue qui autrefois occupait les terres « comme le gazon d'une pelouse » est maintenant chose du passé; on prétend que les trois quarts des terres de la Nouvelle-Angleterre sont cultivées dès le milieu du siècle. En Amérique du Nord britannique, le développement est moins spectaculaire, mais des milliers et des milliers d'acres de terrain en bordure des cours d'eau sont déboisés ou brûlés pour faire place à la culture ou au bétail. De plus, les terres boisées sauvages qui restent en sont plus laissées intactes, car le début du siècle marque également l'avènement de l'ère de l'exploitation forestière qui dénude de nombreuses vallées fluviales avant 1850.

Toutes ces intrusions progressives de l'homme ont un effet dévastateur sur les ressources en saumon. Le déboisement des terres pour l'agriculture entraîne la destruction de l'environnement naturel des espèces, car il provoque des fluctuations plus grandes et plus fréquentes des niveaux d'eau et tarit les affluents pendant les mois d'été. Le déboisement total des terres provoque également l'érosion du sol, l'envasement, des modifications hydrochimiques et l'élévation des températures du sol et de l'eau. De nombreux rapports de cette période décrivant les possibilités agricoles dans les États et les colonies situés plus au nord laissent même entendre qu'une modération générale du climat pourrait se produire à mesure que de vastes régions sont déboisées et cultivées.[2] Le déboisement diminue également le couvert forestier au-dessus des cours d'eau qui, en disparaissant, en modifie la productivité. Inutile de dire que le milieu aquatique devenait souvent stérile lorsque le feu, utilisé plus souvent qu'à son tour, servait à déboiser les terres.

L'essor de l'exploitation forestière a encore plus de conséquences désastreuses; la construction d'usines et de barrages fait souvent complètement disparaître des remontes entières de saumons en plus d'engendrer bon nombre des mêmes problèmes de survie que l'agriculture. Ces barrages qui ne sont dotés d'aucun dispositif pour le passage des poissons non seulement empêchent le saumon de gagner ses frayères mais constituent également de véritables barrières en aval des quelles il se rassemble et peut facilement être capturé. L'industrie forestière n'est toutefois pas la seule à construire des barrages : les tanneries, les carderies, les moulins, etc., ont également besoin de la chute d'un barrage pour faire fonctionner leurs machines. On calcule qu'au moins 50 % des habitats indigènes et productifs de saumons disparaissent totalement de l'Est de l'Amérique du Nord dès 1850 et que la capacité de production d'un autre 25 % est sensiblement réduite par l'obstruction partielle des barrages ou par la pollution de la société agricole et industrielle.[3]

Dans certaines régions des Maritimes et du Bas et Haut-Canada, l'agriculture et l'exploitation forestière attirent un fort pourcentage de la population, d'où une diminution des activités de pêche sur la côte et en haute

mer. Des pêcheurs entreprenants de la Nouvelle-Angleterre comblent toutefois rapidement ce vide et, de par leur grand nombre, prennent bientôt le contrôle des pêches dans le golfe du Saint-Laurent et la baie de Fundy. Selon les rapports, les Américains ont, dès 1829, près de 1 500 navires pêchant dans les eaux du nord-est. On rapporte également que seulement 65 des 715 bateaux qui pêchent dans la baie de Fundy en 1840 sont possédés et exploités par des ressortissants britanniques, le reste appartenant à des Américains.[4]

Cette influence prépondérante de la Nouvelle-Angleterre, datant de la fin des années 1600, est favorisée par le Traité de Versailles de 1783 qui perpétue les privilèges de pêche des Américains au large du territoire britannique. Lorsqu'une nouvelle guerre éclate en 1812, les Néo-Écossais y voient l'occasion d'annuler l'entente antérieure sur les pêches. La question des pêches est toutefois un sujet politique si délicat que la Grande-Bretagne signe le traité de paix de 1814 sans même envisager d'éliminer la clause afférente aux droits de pêche des Américains. Quelques années plus tard, une commission est créée afin de régler cette question; le résultat : la Convention de 1818 qui permet aux pêcheurs américains (de même qu'aux sujets britanniques) de « capturer tout poisson » le long de certaines côtes, rivages, baies, ports et ruisseaux des colonies britanniques-américaines. Ces zones côtières comprennent l'ensemble du Labrador, la côte nord du golfe Saint-Laurent, du détroit de Belle-Isle au fleuve Saint-Laurent à la hauteur de Mont-Joli, les Îles de la Madeleine et la côte de Terre-Neuve, de son extrémité nord (Quirpon) au sud jusqu'au Cap Ray et, de là, vers l'est jusqu'aux îles Ramea. La seule restriction imposée aux Américains est de ne pas empiéter sur les droits de pêche exclusifs accordés précédemment à la Compagnie de la Baie d'Hudson. Les Américains se sont également vu accorder le droit de pêcher dans les eaux au large des côtes des colonies britanniques au-delà de la limite de 3 milles.

Au moment de la signature de la Convention, la clause « tout poisson » a peu d'importance, sauf pour la morue, puisque cette pêche est toujours la principale activité intéressant les deux parties. Personne ne prévoit que cette clause particulière soulèvera beaucoup de préoccupations et de difficultés dans les années à venir avec l'apparition et l'augmentation de l'intérêt porté au maquereau, au hareng, au saumon et à d'autres espèces de pêche côtière. La tension monte à mesure que les pêcheurs de la colonie britannique se retrouvent en concurrence visible avec les Américains qui revendiquent la propriété des pêches et de certaines espèces de poissons. Même lorsque la limite de 3 milles est établie, les Américains sont souvent accusés de pêcher le poisson dans des endroits nettement interdits et la divergence d'opinions entre Britanniques et Américains quant à l'emplacement de cette limite ne fait que compliquer la situation; les premiers prétendent que cette limite s'étend d'un promontoire à l'autre tandis que les derniers soutiennent qu'elle suit les indentations du littoral.[5] Cette question litigieuse fait l'objet de nombreux débats et de fréquentes remises en question et reste en suspens pendant plusieurs années, entraînant des affrontements répétés entre pêcheurs des deux clans. Un rapport canadien de cette époque sur la situation affirme que :

> Sous le moindre prétexte, ils (les Américains) prennent avantage des dispositions humanitaires du Traité et pénètrent dans les havres, les rivières et les ruisseaux pour se procurer du bois et de l'eau. Lors de ces incursions, ils tendent souvent leurs filets sur la côte et ils jettent l'ancre aussi près que possible de la terre ferme. Pendant ce temps, leurs équipages pêchent activement.[6]

Les « dispositions humanitaires » du Traité donnent notamment le droit de pénétrer dans la limite de 3 milles à des fins de commerce, de protection contre les tempêtes et pour l'obtention de bois, d'eau et autres provisions nécessaires. Les Américains sont toutefois accusés de passer outre au Traité à la moindre occasion et les commentaires d'un Yankee audacieux révèlent que ces accusations sont souvent fondées; ce résidant de Nouvelle-Angleterre décrit la limite de trois milles comme « un filet tendu par les Britanniques pour attraper les Yankees mais dont le maillage est si grand qu'un navire de pêche jaugeant jusqu'à 100 tonnes peut le traverser sans y toucher ».[7]

On ne connaît pas vraiment les effets qu'ont eu les efforts des Américains sur la pêche au saumon à l'extérieur de leurs propres eaux territoriales mais nous croyons qu'ils ont été considérables; les pêches au saumon des États-Unis diminuent rapidement depuis le début du siècle et les registres d'importation montrent une augmentation de la quantité de saumon acheté et importé des colonies britanniques. Les prises des pêcheurs américains, principalement le long des côtes de Terre-Neuve, du Labrador et du Québec s'ajoutent à ces importations.

Nouveau-Brunswick

En 1815, le Nouveau-Brunswick se trouve au seuil d'une reprise économique prodigieuse; cette année-là, sa population est évaluée à 40 000 personnes, mais quintuplera avant 1845.[8] Pendant ces 30 années, la misère et l'anarchie qui régnent en Europe et l'espoir de trouver une vie nouvelle et de liberté dans les colonies et les États d'Amérique du Nord provoquent une immigration massive. Bon nombre des nouveaux arrivants choisissent l'agriculture qui, malgré une progression constante, se fait bientôt damer le pion par l'essor de l'industrie forestière. L'intérêt accru porté aux res-

sources forestières est accompagné d'une diminution des activités de pêche. Les ressources en saumon, en maquereau, en hareng et en gaspareau sont à peine exploitées; la morue, toujours considérée comme le poisson de mer le plus précieux, n'est pêchée qu'à deux endroits, à Shippegan et à Miscou. Le reste de l'industrie est en crise, de plus en plus de personnes l'abandonnant pour se lancer dans l'expolitation forestière, une activité plus rentable.

Dès 1816, le gouverneur, Sir Howard Douglas, poussé par la nette diminution des exportations de poissons de la colonie, introduit dans son discours du Trône plusieurs mesures visant à encourager les pêches, dont une prime à la capture et au salage du poisson destiné aux marchés méditerranéens. En 1819, les lois régissant l'inspection du poisson sont également mises à jour mais, comme elles sont incluses jusqu'alors dans les statuts réglementant l'exploitation forestière, elles restent sans effet; le fait de les retirer de ce contexte laisse voir une tentative pour faire des pêches un secteur distinct et important de l'industrie. Toutefois, ces mesures et d'autres dispositions théoriques font en réalité très peu pour encourager la pêche au saumon ou pour augmenter les exportations. De plus, il y a lieu de croire que la crise dans laquelle cette ressource s'enlise n'est pas entièrement causée par la mutation de la base économique de la colonie. Certains signes permettent de voir que l'espèce n'est pas aussi nombreuse après 1815 et il est clair, d'après les rapports de ceux qui continuent à pratiquer cette pêche, qu'il devient de plus en plus difficile d'attraper assez de saumons pour que cette activité soit rentable.[9]

De nombreuses raisons sont données pour expliquer cette rareté. Elle est attribuée pour une raison ou pour une autre aux saisons exceptionnellement froides de 1814 à 1818 mais la cause le plus souvent mentionnée est la surexploitation — l'exploitation sans borne à laquelle les ressources en saumon sont soumises depuis le début du siècle. Lorsque cette cause est reconnue par le pouvoir législatif, ce dernier élabore de nouveaux règlements pour tenter d'améliorer la situation. En 1816, la longueur des filets tendus dans la baie de Miramichi est limitée à 65 brasses afin de donner au poisson une meilleure chance de s'échapper. En 1820, la pêche aux filets dérivants est interdite dans toutes les parties de la province car cette méthode est « jugée comme très dommageable pour les pêches ». En 1823, les amendes imposées pour les infractions à la Loi sur les pêches sont augmentées et, en raison de l'épuisement grave des stocks de saumons de la rivière Petitcodiac, la péche n'y est permise que pendant trois jours par semaine, ce qui ne s'est jamais vu auparavant. En 1831, afin de protéger les stocks de la baie des Chaleurs, les juges de paix du comté de Gloucester, qui comprend à l'époque l'actuel comté de Restigouche, sont autorisés à adopter tout règlement qu'ils jugent nécessaires, mais leur apathie entraîne l'intervention du pouvoir législatif qui, en 1933, adopte une loi établissant des périodes de fermeture saisonnières et hebdomadaires et limitant la longueur des filets tendus dans les cours d'eau.[10]

Ces mesures législatives ne réussissent cependant pas beaucoup à conserver ou à améliorer les stocks de saumons, surtout parce qu'elles ne tiennent pas compte de la destruction causée par les diverses activités liées à l'industrie forestière, notamment la dérivation des cours d'eau, la coupe rase et la constructon de barrages ou ne la limitent pas par des règlements. Avant que la guerre de 1812 n'éclate, la province ne compte que quelques scieries et barrages exploités uniquement pour répondre aux besoins locaux puisque, à cette époque, l'industrie forestière produit principalement des mâts de bois destinés à l'exportation, un produit qui n'a pas besoin d'être façonné. Il n'est pas rentable d'expédier par bateau d'autres produits du bois en Grande-Bretagne, puisque ce pays peut facilement s'en procurer dans les pays de la Baltique.

> Seuls les poteaux si rares et si précieux essentiels à l'érection des grands mâts des plus gros navires de la marine justifiaient leurs coûts de transport transatlantique.[11]

Toutefois, après 1812, des débouchés pour le bois de construction, la latte, la douve et le bois équarri apparaissent et la guerre qui fait rage en Europe élargit le commerce du bois entre le Grande-Bretagne et l'Amérique du Nord britannique. Ces éléments entraînent, pendant les 40 années qui suivent, la construction de 15 nouvelles usines par année, la plupart d'entre elles étant exploitées de concert avec des barrages construits en travers des rivières et cours d'eau. Dès 1819, près de 300 bateaux par année chargent du bois à Miramichi et, dès 1824, plus de 140 000 tonnes de bois sont expédiées annuellement à partir des ports du Nouveau-Brunswick situé sur le golfe.[12]

Le saumon en subit les contrecoups; ses frayères sont érodées par la dérivation des cours d'eau et leurs anciens refuges leur sont interdits par des barrages qui sont également des endroits de prédilection pour les pêcher à la pointe. Même si une loi adoptée en 1810 rend obligatoire l'aménagement de passes à poissons dans de tels ouvrages, tous contournent la loi. De plus, le gouvernement ferme les yeux sur le problème, estimant que si l'industrie forestière et les pêches sont incompatibles, les pêches doivent céder pour le moment la place à cette industrie, les arbres du Nouveau-Brunswick étant beaucoup plus précieux.[13] Il est donc révélateur que les lois adoptées pour préserver les stocks de poissons à cette époque ne reconnaissent qu'une seule cause à la diminution de cette ressource; la législation se contente de limiter la surpêche plutôt que

de s'opposer aux intérêts de l'industrie forestière ou de les restreindre de quelque façon que ce soit. Les gens qui contrôlent cette industrie sont omnipotents; appelés à juste titre les « barons de l'industrie forestière », ils contestent rapidement toute mesure destinée à limiter leurs efforts et leurs profits ou à perturber leurs activités et, par conséquent, les stocks déjà bas de saumons le resteront jusqu'à ce que des parties plus influentes prennent en main la cause de la reconstitution des stocks plusieurs décennies plus tard.

Pendant les années 1830, au moins une personne estime toutefois avoir une solution qui puisse être avantageuse pour le pêcheur et le bûcheron. En 1937, lors d'une conférence au Mechanic's Hall de Saint-Jean, Richard McFarlan donne soigneusement les grandes lignes de son ingénieux programme pour remettre en état les pêches fluviales de la province. Il propose que des passes à poisson soient aménagées dans tous les barrages de scieries; les bassins de ces passes seraient utilisés comme des abattoirs lorsque le saumon et d'autres espèces de poissons remontent et ne laisseraient s'échapper qu'un nombre de poissons suffisant pour assurer la perpétuation naturelle de l'espèce. Les barrages et les passes à poisson étant une composante essentielle de ce plan profitable, il ne voit pas pourquoi les barons de l'industrie forestière et les propriétaires de scieries s'opposeraient à leur construction en retour d'une part raisonnable des profits tirés des captures de poissons. Il termine en disant que les coûts de construction et les besoins d'espace doivent être réduits au minimum en concevant des passes comme des escaliers en spirale, plutôt que comme une longue goulotte étagée.

Ses idées ne sont toutefois pas aussi bien reçues qu'il le prévoyait. Peu de personnes assistent en fait à sa conférence et il est à court de fonds pour louer la salle. Ce manque d'intérêt peut s'explique en partie par le fait que McFarlan choisit également d'exposer ses idées sur une machine à mouvement perpétuel pendant cette même conférence. Sans se laisser démonter, il continue de prôner ses idées partout dans la province, soutenant à un moment donné que sa passe à poissons peut être facilement construite dans les chutes de Grand-Saut dans la rivière Saint-Jean. Il travaille acharnement à faire accepter ses idées et publie en 1847 une petite brochure à ce sujet et la distribue à ses frais — mais il semble qu'il soit mort avant d'avoir réalisé son rêve ou d'en avoir tiré profit.[14]

En 1841, les prises de saumon semblent augmenter légèrement et la tendance à la baisse des stocks ralentir.[15] Même si les lois promulguées de 1815 à 1845 ont en apparence certains effets, elles ne sont en fait que de beaux mots imprimés dans des journaux à luxueuse reliure de cuir. Le braconnage régne, les saisons de pêche ne sont pas respectées et la pêche aux filets dérivants est toujours monnaie courante; les surveillants nommés pour voir à l'application des lois sont peu nombreux et un plus grand nombre de barrages que jamais obstruent complètement les rivières. La légère augmentation des populations de saumons n'est donc peut-être en partie que le résultat de quelque processus cyclique naturel qui atteint un creux après 1815 pour remonter vers 1840. Une partie de cette récupération est peut-être également attribuable à la réapparition des grandes zones productrices de saumons de la région de Miramichi qui avaient été dévastées par le feu en 1820. Il y aurait toutefois, une meilleure explication : de vastes tronçons des trois principales rivières du Nouveau-Brunswick, soit les rivières Saint-Jean, Restigouche et Miramichi, sont trop larges pour être endigués et trop étendus pour y épuiser complètement les stocks de poissons.

Miramichi

Les énormes quantités de saumons exportées de la région de Miramichi pendant la première décennie des années 1800 diminuent graduellement après 1815, un nombre grandissant de travailleurs abandonnant la pêche pour la coupe du bois qui leur assure des revenus plus réguliers. Dès 1851, on estime que 75 % de la population adulte mâle du comté de Northumberland travaillent dans un secteur ou l'autre de l'industrie forestière.[16] Un nombre considérable d'immigrants s'installent dans le comté à cette époque; ainsi, en 1817, un grand nombre de personnes s'établissent sur des terres entre les rivières Miramichi et Nashwaak,[17] et d'autres nouveaux arrivés montrent un penchant particulier pour de telles régions éloignées, influencés en partie par les attraits de l'industrie forestière. Une bonne partie de la population de ces colonies est de descendance irlandaise et écossaise. Elle constitue une race de pionniers particulièrement robustes, naturellement doués pour le travail dans les bois et on dit d'eux qu'ils sont Irlandais à 50 %, Écossais à 50 % et rudes à 100 %. Connus collectivement comme les « Rories et les Anguses », une de leurs expressions favorites à cette époque est : « Je suis né sur la Miramichi. Plus vous remontez la rivière plus nous sommes des durs à cuire et j'ai été élevé à la source de cette rivière ».[18]

En 1819, 297 navires pénètrent dans la rivière Miramichi pour y charger du bois destiné à des marchés étrangers.[19] Des milles et des milles de campagne résonnent du bruit de haches des bûcherons et la coupe des arbres est si profitable que de grands radeaux de bois descendent la côte venant d'endroits aussi éloignés que Shippegan.[20] Dès 1824, l'indifférence à l'égard de la pêche est si marquée que seuls 580 barils de poisson mariné, surtout du saumon, sont exportés de la région de Miramichi.[21] Tout intérêt que pourraient soulever les nouveaux efforts de l'administration coloniale destinés à promouvoir cette industrie en 1825[22] est rapidement anéanti dans la région par l'incendie majeur qui y fait

rage à l'automne de cette année-là.

Le début de la saison est chaud et sec et plusieurs feux éclatent dans diverses parties de la province. En octobre, un incendie majeur consume le bassin versant de la Miramichi et, avant de s'éteindre de lui-même, détruit 6 000 à 8 000 milles carrés du centre du Nouveau-Brunswick, soit près du quart de la province.[23] Dans un vaste triangle formé par les villes de Fredericton, Bathurst et Richibucto, la majeure partie de la forêt est détruite de même qu'un bon nombre des maisons, presque toute la faune est tuée et beaucoup de personnes y perdent la vie. La seule parcelle du terrain du bassin versant à échapper au désastre est une petite section en bordure du ruisseau Clearwater, en amont de son point de confluence avec la rivière principale. Un auteur décrit ainsi le sinistre :

> l'ouragan faisait rage si violemment à certains endroits que de grosses pièces de bois embrasées et des sections complètes de maisons enflammées étaient charriées jusqu'à la rivière à une vitesse étonnante et perturbaient tellement l'eau que, aux endroits peu profonds, elle faisait rebondir un grand nombre de saumons et d'autres espèces de poisson sur le rivage. On en a vu des centaines échoués sur le sable par après.[24]

La remonte de saumons de 1825 est sans aucun doute entièrement anéantie et les œufs déjà déposés au fond de la rivière sont tués par l'augmentation anormale de la température de l'eau si tard pendant la saison. De plus, de vastes segments de la progéniture de toutes les remontes depuis 1822 sont probablement éliminées et ce ne sera pas avant les années 1830 que les ressources en poissons de la rivière auront suffisamment récupéré pour que la Miramichi puisse à nouveau être reconnue comme une rivière à saumon.[25] Fait surprenant, l'exploitation forestière récupère plus rapidement dans cette région que les pêches, même si cette récupération nuit à nouveau aux stocks de saumon; un rapport, rédigé quatre ans après l'incendie, précise que « l'exportation du bois prédomine, depuis lors, presque toute autre activité et les eaux de la rivière étant très perturbées par les navires, bateaux et radeaux de bois... il s'ensuit une diminution remarquable des quantités de saumons pêchés ».[26]

Baie des Chaleurs

La majeure partie du bassin versant de la rivière Restigouche et du bassin hydrographique plus grand de la baie des Chaleurs n'est pas ravagée par le feu qui dévaste la région de Miramichi en 1825; par conséquent, la région de la baie des Chaleurs reçoit un afflux de population venant de ces régions rasées par le feu à la fin des années 1820. Le centre de l'activité de l'industrie forestière se déplace également vers la baie des Chaleurs et des collectivités comme Dalhousie de Campbellton grandissent et prennent de l'expansion à cette époque. Dès 1826, la région est suffisamment peuplée pour recevoir le statut de comté, ayant été séparée de la moitié nord de l'ancien district de Northumberland et comprenant les actuels comtés de Gloucester et Restigouche.[26]

Même avant 1824, l'industrie forestière prend de plus en plus d'importance sur les côtes de la baie des Chaleurs, mais, en 1830, elle occupe définitivement la première place. La montée de l'industrie forestière est à nouveau accompagnée d'une diminution de la pêche au saumon. Même si l'augmentation du nombre de personnes choisissant l'exploitation forestière au détriment de la pêche en est une des causes, certains faits indiquent que l'abaissement des prises, tout comme dans la région de Miramichi, s'explique en partie par une diminution des stocks. En 1828, James McGregor rapporte que :

> La pêche au saumon qui a été rentable pendant de nombreuses années dans la rivière Restigouche commence depuis quelque temps à décliner et il semble que l'exploitation forestière soit en train de la supplanter presque entièrement. Les plus anciens colons établis en bordure de la rivière m'ont dit que le nombre de saumons la fréquentant à chaque année y a diminué de façon remarquable : la raison en est peut-être que l'eau y est beaucoup plus perturbée qu'autrefois.[27]

Il est indubitable que l'industrie forestière a des effets nuisibles sur la pêche au saumon : l'obstruction des cours d'eau, l'élimination du couvert forestier et l'envasement et l'érosion des frayères et des aires d'élevage réduisent tous la production dans une certaine mesure. Toutefois, d'autres facteurs tout aussi importants entraînent la diminution des stocks. Robert Ferguson, pêcheur de saumon, homme d'affaires et magistrat, formule probablement le commentaire le plus remarquable sur la pêche locale de cette époque. Dans une lettre rédigée en 1829 à son ami et associé, Richard Simonds, il écrit :

> Les pêches de ce secteur sont beaucoup à la baisse depuis quelques années — en particulier la pêche au saumon dans la Restigouche et ses tributaires — il serait absolument nécessaire d'abroger les lois concernant la pêche au saumon et de leur apporter certaines modifications, le plus possible semblables à celles effectuées sur la rive nord de la Baie, soit dans le district de Gaspé — afin d'empêcher toute transgression des lois par des contrevenants passant d'un côté de la rivière à l'autre. Si l'on continue de balayer les rivières et leurs tributaires jusqu'à leur source avec des filets et d'y pêcher le saumon au harpon jusqu'à une date avancée, les stocks de poisson de la rivière s'épuiseront complètement et rapidement — Il serait très souhaitable d'apporter certaines modifications pour empêcher ces infractions — mais les contrevenants allant d'une province à l'autre posent la plus grande difficulté

à l'application des lois dans une rivière aussi étendue que la Restigouche et bordant la frontière canadienne.[29]

À cette époque, la pêche au saumon se pratique principalement dans les rivières et leurs estuaires; la Restigouche est naturellement la rivière la plus importante, les principaux efforts de pêche étant effectués à partir de Campbellton jusqu'aux eaux d'amont. Il y a peu de postes de pêche au saumon dans la baie des Chaleurs elle-même à cette époque (1830), comparativement aux années suivantes. On peut supposer, d'après les commentaires de John Mowat, que de 30 à 40 filets sont tendus sur le haut fond de Campbellton et autour des principales agglomérations de Campbellton, Dalhousie, Bathurst, Janeville, Caraquet, Port Daniel, New Carlisle, New Richmond et Schoolbred (Nouvelle). La pêche à la pointe est toujours une méthode de pêche favorite et populaire et on discutera très longtemps pour savoir si davantage de poissons sont capturés à la pointe ou au filet. La pêche à la pointe se pratique surtout la nuit à bord de canots et à l'aide de flambeaux faits d'écorce de bouleau. Certains disent que la Restigouche est tellement jonchée de vieux flambeaux que ses berges semblent bordées d'andains de foin et que si l'on réussisait à parcourir tout le réseau des cours d'eau faisant partie du système de la Restigouche en une seule nuit, on pourrait toujours voir un flambeau allumé.[30]

Les filets tendus, les filets dérivants et les drèges sont principalement utilisés dans les sections d'aval de la rivière mais les Blancs ne sont pas les seuls à le faire; ainsi, en 1824, un marchand rapporte que les Micmacs ont attrapé pas moins de 3 000 saumons avec des filets tendus dans la Restigouche en deux nuits.[31] Les Indiens semblent s'adonner presque continuellement à la pêche pendant la montaison du saumon et en tirer énormément de profits; leurs droits traditionnels les placent dans une position légèrement meilleure que les colons blancs pour exploiter cette ressource, leur principal village se trouvant à Mission Point, au Québec, directement en face de la ville champignon de Campbellton. Cette réserve indienne est très convoitée par les colons blancs en raison de son grand potentiel agricole et de sa proximité par rapport à la précieuse pêcherie de saumon du haut-fond. Lui reconnaissant cette valeur, Lord Dalhousie offre aux Indiens la somme de 600 £ et le double de terres ailleurs s'ils cèdent leur titre de propriété à la réserve et à la pêcherie; les Indiens refusent sagement son offre.[32]

Il est indubitable que la surexploitation contribue au déclin des stocks de saumon de la rivière Restigouche et de la baie des Chaleurs, mais malgré cela, quelques personnes espèrent toujours une reconstitution des stocks et certains sont capables de prévoir un avenir prometteur pour la région. John McTaggert écrit en 1829 :

> Les petites rivières qui se jettent dans la baie des Chaleurs regorgent du meilleur saumon dont on ne fait aucun cas ni dans cette baie ni dans les autres qui donnent dans le golfe Saint-Laurent. La marée a habituellement une amplitude de trois peids dans la baie des Chaleurs, atteignant six pieds pendant les marées de vive-eau. Il y aurait donc [.] quelque avantage à ancrer les parcs en filet sur les hauts-fonds. Il y a beaucoup de neige et de glace en hiver et il conviendrait peut-être de construire des bâtiments adéquats pour les conserver en été; un petit bateau à vapeur pourrait ensuite transporter le poisson encore frais jusqu'à Québec où il pourrait être vendu rapidement ou jusqu'à Montréal, où il serait très bien prisé. Une telle entreprise nécessite un peu d'argent pour débuter mais, au train où vont les choses, on y verra bientôt des pêcheurs.[33]

Même si les populations de poissons sont considérées comme peu abondantes à la fin des années 1820 et la pêche relativement inactive, la crise n'est pas aussi grave qu'elle le sera à la fin des années 1830. John Duncan, un agriculteur de Campbellton qui a suivi la pêche au saumon depuis le début du siècle, note que 3 000 barils de saumons sont encore attrapés chaque année dans la rivière Restigouche à la fin des années 1820; ce chiffre est bien sûr une diminution par rapport aux milliers de tierçons expédiés de la Restigouche au moment de l'arrivée de Duncan. Dès le milieu des années 1830, la production diminue toutefois pour n'atteindre que quelques centaines de barils; en 1835, les prises officelles à Dalhousie (Restigouche) ne sont que d'environ 150 000 livres de poisson vivant et n'atteindront que 40 000 en 1839.[34]

La même tendance à la baisse est observée plus loin en aval à Bathurst et à Caraquet; même si la pêche pratiquée à ces endroits n'a jamais été aussi importante qu'à l'embouchure de la Restigouche, elle s'etend le long de la côte à un point tel que des règlements sont adoptés en 1833 pour en réglementer la pratique.[35] Soixante-douze barils de saumon sont, selon les registres, exportés en 1835, mais, dès 1838, cette quantité tombe à 41 barils.[36] La pêche devient si maigre que de nombreuses personnes travaillant habituellement dans l'industrie locale et ne voulant pas travailler dans les forêts gagnent plutôt les pêcheries du Labrador.[37]

La pêche au saumon de la baie des Chaleurs est dans le creux de la vague en 1841. Certains affirment que de 1830 à 1840 les différents postes de pêche de la baie attrapent rarement plus de 10 ou 12 barils de poisson en une saison — soit de 125 à 175 gros poissons chacun; si, par pur hasard, les pêcheurs réussissent à attraper 20 barils de poissons, la saison et la remonte sont considérées comme particulièrement bonnes. Même si les relevés des exportations de cette période ne sont probablement pas complets, d'autres données de cette époque révèlent qu'au plus 2 000 barils de poisson sont attrapés dans la baie des Chaleurs pendant une bonne année, le plus fort pourcentage de ces prises étant

exporté.[38] À cette époque, les barils de saumon sont vendus principalement aux navires américains qui pénètrent dans la baie; ils sont quelquefois expédiés à Halifax et le reste est consommé par la population locale. Le prix moyen versé équivaut à 8 $ par baril.[39] Même si après 1841 la production augmente à nouveau, cette hausse est négligeable comparativement au déclin général désastreux qui s'est produit depuis 1815.

On peut croire que les autorités se désintéressent complètement de la situation dans la baie des Chaleurs — qui a déjà été renommée pour son importante pêche au saumon — mais tel n'est pas entièrement le cas. Les plaintes formulées par des hommes comme Robert Ferguson poussent la province à accorder aux juges du comté le droit de réglementer les pêches en 1831. Toutefois, ils prennent, semble-t-il, très peu de mesures; par conséquent, en mars 1833, la province adopte une loi réglementant de façon plus stricte les pêches du comté de Gloucester. Celle-ci interdit la pêche aux filets dérivants et à la pointe, établit une saison de fermeture du 20 juillet au 31 décembre et proscrit la pêche le dimanche. Elle prohibe également l'obstruction complète d'un chenal par des filets et établit plusieurs règlements concernant le maillage limite. La loi devait être en vigueur jusqu'en mai 1840.[40] Tout comme les précédentes, elle n'est pas toutefois appliquée; la survie éventuelle du saumon dans la Restigouche ne se ferait que par accident ou par un coup de chance. C'est du moins la conviction d'observateurs comme John Mowat qui déclare que la rivière Restigouche a été sauvée par la montaison tardive en automne du saumon — les géniteurs affamés étant si émanciés qu'ils sont dédaignés par les Indiens et les Blancs.[41]

Saint-Jean

La pêche au saumon de Saint-Jean continue de s'étendre et de prospérer après 1815; un visiteur de la ville en 1816 rapporte que : « La rivière est large et possède une majestueuse pêche au saumon, à l'alose, au hareng et à l'esturgeon qui donne de l'emploi et des revenus à plusieurs centaines d'habitants. . . J'ai payé 2 shillings et 6 pence pour un beau saumon ».[42]

Outre un marché local considérable, le commerce avec les États-Unis et les Antilles ne cesse de s'élargir. Ainsi, pendant les années 1820 et 1830, la Ward Company de Saint-Jean expédie du saumon en Jamaïque et à la Barbade.[43] Même si ce commerce ralentit quelque peu après 1822, mais surtout après 1830, à la suite de l'entrée des Américains dans le commerce avec les Antilles britanniques, les produits de la pêche de Saint-Jean continuent à bien se vendre dans les colonies de la Nouvelle-Angleterre, notamment à l'état frais et fumé. En 1824, 3 662 saumons fumés sont exportés de Saint-Jean, mais, dès 1835, ce chiffre atteint presque 10 000. De 1815 à 1845, les quantités annuelles de saumon exportées de la ville se situent entre 100 000 et 400 000 livres, la moyenne étant autour de 200 000 livres.[44]

La consommation ménagère est également considérable et le principal marché de poissons de Saint-Jean, qui ouvre ses portes le 20 juin 1838, offre toujours du saumon; même s'il est une source d'approvisionnement en poisson frais très courue, il est, dit-on, dans un état dégoûtant et crasseux.[45] L'année 1839 marque un progrès important pour la pêche au saumon, lequel finira par s'étendre à tous les secteurs de l'industrie : en effet, cette année-là, Tristram Halliday ouvre la première conserverie commerciale de saumon et de homard en Amérique du Nord. L'année suivante, la U.S. Treat lance la première conserverie américaine à Eastport au Maine qui fonctionne selon les méthodes de Halliday.[46]

Les stocks de saumon de la rivière Saint-Jean ne semblent pas avoir subi les mêmes baisses tragiques que ceux de la côte est de la province à cette époque, phénomène particulier qui s'explique en partie par le fait que le bassin versant de la Saint-Jean n'est pas touché par les effets désastreux des incendies de la région de Miramichi. Un déclin ou une crise de très faible importance est remarqué, les taux d'exportation continuent d'être élevés et les pêcheurs ne ménagent pas leurs efforts. En fait, William Corbett rapporte en 1829 que « dans les ruisseaux situés au pied des chutes [sur les affluents de la rivière Saint-Jean] on trouve, en saison, le meilleur saumon au monde, qui y est si abondant et si facile à capturer qu'on en fait du fumier ».[47]

À cette époque, les filets dérivants, méthode de pêche qui semble tout indiquée compte tenu de la grande difficulté à obtenir une parcelle de pêche le long de la côte, sont de plus en plus utilisés pour capturer le saumon à Saint-Jean. Le grand nombre d'hommes, de filets et de bateaux pratiquant la pêche aux filets dérivants au début des années 1800 convainquent plusieurs personnes que cette méthode particulière de pêche aurait des effets désastreux sur les remontes de saumons de toute la rivière et cette opinion fort répandue influence beaucoup le pouvoir législatif qui, en 1820, interdit la pêche aux filets dérivants dans l'ensemble de la province. Cette méthode de pêche se poursuit toutefois dans le port de Saint-Jean en dépit de la loi et en raison de la liberté et des droits illimités accordés par la charte de la ville. Les barrages de scierie ne sont pas encore très nombreux dans la rivière, mais en certains endroits, ils ont déjà éliminé certaines remontes. Ainsi, en 1825, un barrage est construit à la limite de la marée sur la rivière Mispec et le saumon qui jadis remontait ce cours d'eau jusqu'au Loch Lomond, y est alors complètement éliminé.[48]

Ste-Croix

Vers 1825, les pêches du comté de Charlotte amor-

cent une glissade générale qui durera pendant plusieurs années. Même si le saumon réussit à éviter les barrages de la rivière Sainte-Croix pendant de nombreuses années grâce au souci dont fait preuve la Cour des sessions du comté, ses jours y sont apparemment comptés, car, en 1825, un énorme barrage de scierie sans passe à poisson est construit aux chutes Scoodic.[49] Les pêcheurs du comté de Charlotte, réagissant en partie à la diminution générale des stocks de toutes les espèces, quittent l'industrie locale pour se joindre aux pêches plus rentables du Labrador; ils ne font en fait que suivre le mouvement général. John Wilson de St. Andrews résume brièvement la situation locale dans une lettre écrite en 1828 : « La pêche côtière britannique a perdu peu à peu du terrain depuis plusieurs années, en partie en raison de la diminution du nombre de poissons et en partie en raison des restrictions imposées au matériel nécessaire pour la pratiquer ».[50]

Nouvelle-Écosse

L'assemblée législative se réunit généralement en hiver et siège pendant 6 à 12 semaines. Elle s'occupe principalement de la vérification des comptes publics, de l'affectation des recenttes budgétaires qui, outre l'acquittement de la liste civile, servent surtout à l'amélioration des routes et des ponts et à l'octroi de primes d'encouragement aux agriculteurs et, quelquefois, aux pêcheurs.[51]

C'est ainsi que Thomas Chandler Haliburton évalue en 1829 les travaux de l'assemblée législative de la Nouvelle-Écosse et on peut en conclure que les pêches occupent une place relativement peu importante dans les affaires de la colonie. En fait, sans la forte participation des États-Unis à la pêche hauturière au large des côtes de la province, ce qui était une source d'intimidation pour les pêcheurs et d'insultes pour l'honneur de la colonie, l'assemblée législative n'aurait probablement pas porté beaucoup d'attention à cette ressource.

L'une des premières mesures concertées prises par la Nouvelle-Écosse au sujet des pêches, après la signature de la Convention en 1818 qui établit une limite de 3 milles, est d'équiper un navire et de la charger de veiller à l'application de la Convention dans les limites géographiques établies. Le navire chargé de ce travail était le Chebucto, loué à contrat de Samuel Cunard, contrat qui est renouvelé en 1823.[52] Apparemment, les navires provinciaux réussissent très peu à protéger la côte de l'empiétement grandissant des Américains car, en 1839, l'assemblée législative envoie une délégation en Grande-Bretagne pour demander de l'aide. C'est ainsi que l'amiral de la Marine royale stationné à Halifax reçoit ordre d'aider la province à protéger ses pêches et que trois cutters armés patrouillent chaque année la région d'avril à novembre au début des années 1840. Un navire sillonne la baie de Fundy, un autre va du cap Sable à la baie Chedabucto et un troisième parcoure le golfe Saint-Laurent.[53]

Les autres mesures législatives concernant les pêches visent surtout à réglementer le commerce du poisson mariné et à conserver un certain contrôle sur l'exploitation locale des pêches maritimes.[54] On porte très peu d'attention aux ressources de l'intérieur des terres qui constituent la majeure partie de la production de saumon. La réglementation des pêches fluviales relève principalement des cours de session de comtés, qui, souvent, s'en soucient peu et ne les mettent en application que lorsqu'un conflit évident apparaît ou qu'une critique sévère est formulée par des gens influents. Les poursuites en justice sont peu nombreuses mais il convient de raconter au moins une anecdote consignée dans les registres, qui montre une cour de comté dans l'exercice de ses fonctions :

Il était une fois un brave homme qui habitait Liverpool. Il était si bon qu'il disait ne pas avoir pêché depuis sept ans. Un jour, il construisit un barrage de scierie en travers de la rivière et empêcha tous les poissons de la remonter. La Cour lui imposa alors une amende de 50 livres. Ce brave homme, dans son courroux, se dit que quelques jurons le soulageraient, mais sa conscience lui rappela que c'était mal. Pour composer avec sa conscience et duper le diable, il traita toute cette histoire d'une « belle affaire de bâtard'eau ».[55]

L'état des pêches de l'intérieur des terres n'honore pas beaucoup l'assemblée législative provinciale qui ne siège presque uniquement que dans l'intérêt d'Halifax, le coeur, l'âme et le centre commercial de la colonie. Joseph Howe déclare une fois qu'on peut facilement croire que :

L'ensemble de la province de la Nouvelle-Écosse est limité au sud par le quai Miller, au nord par le quai Yard, à l'est par le port d'Halifax et à l'ouest par la tour de l'horloge de la ville et que l'on peut trouver à chaque jour tout ce que la province susmentionnée possède de richesses, d'influence et d'intelligence de une heure à deux heures devant les édifices de la province.[56]

La province n'est naturellement pas uniquement formée de Halifax et compte plus de 130 000 habitants éparpillés dans la colonie de Yarmouth à Cape North,[57] bon nombre d'entre eux pratiquant la pêche fluviale à des fins commerciales ou privées. Le comité sur les pêches finit par remarquer la valeur des ressources à l'intérieur des terres et le souligne dans son rapport à l'Assemblée législative durant la session de 1839–1840. La partie du rapport qui traite du saumon est intéressante, car elle présente un mélange de faits concrets et imaginaires sur le cycle évolutif naturelle de cette espèce :

Il convient de traiter de la nature du saumon, dont la pêche, dans cette province, a déjà eu beaucoup de valeur mais diminue peu à peu, par pure négligence et à défaut d'une réglementation pertinente. Le saumon fréquente les côtes européennes, du Spitzberg à la France, mais n'a jamais été observé dans la Méditérannée. Sur les côtes occidentales de l'Atlantique, il se retrouve du Groenland à la baie d'Hudson, mais jamais plus au sud. Il se plaît dans un climat froid et en eau limpide; à la fonte des glaces, il pénètre dans l'embouchure des rivières, presque toujours celles où il est né — il nage en bancs immenses près de la surface — il est timide et si facile à effrayer qu'il peut même retourner à la mer — il s'avance très loin à l'intérieur des terres, surmontant rapides, cascades et autres obstacles et frayant dans les lacs, etc., à la source des rivières — lorsque les jeunes atteignent environ un pied de longueur, ils descendent vers l'océan et remontent le cours d'eau à la remorque des géniteurs l'été suivant, leur longueur étant alors de 18 pouces. À l'âge de deux ans, son poids varie de 6 à 8 livres pour atteindre les 10 ou 12 livres à cinq ou six ans. Grâce à des règlements judicieux destinés à la protection de cette pêche, le saumon est toujours considéré comme l'espèce la plus importante du nord de l'Europe, alors que l'absence d'une telle réglementation a entraîné la destruction de cette pêche jusqu'au sud du Maine. L'État de New York a déjà été approvisonné par la rivière Connecticut où l'érection de scieries, barrages et autres ouvrages de retenue des eaux a réduit le nombre de saumons ou plutôt détruit l'approvisionnement en obligeant le saumon adulte à retourner à la mer et à frayer dans des eaux improductives. Dans les mers du nord, un saumon adulte pèse 170 livres, se nourrit d'insectes, de petits poissons et de vers, dépose ses oeufs dans des trous faits dans le sable et est la proie des phoques, des marsoins et autres gros poissons.[58]

Comme le dit un vieux dicton, probablement dédié aux mémoires des pêcheurs à la ligne : « Avez-vous attrapé un saumon? Souvent son poids doublera avant que la nouvelle ne se soit répandu à 10 milles à la ronde ». Dans un tel cas, le récit du saumon relaté dans le journal de l'assemblée a dû voyager une bonne distance, car le poids record du saumon de l'Atlantique est légèrement inférieur à 80 livres.

La Côte du Golfe

Vers 1815, le comté de Pictou prospère rapidement. John et Abraham Patterson, qui se lancent en affaires cette année-là, s'intéressent principalement à l'exploitation forestière, au poisson et au commerce avec les Antilles et réussissent à mettre sur pied en peu de temps une entreprise de taille qui étend leur influence presque partout dans la partie sud du golfe Saint-Laurent. La firme des Patterson entreprend de tirer profit de toutes les pêches commerciales pouvant être rentables et se concentre par conséquent sur le gaspareau, le hareng, la morue et le saumon. Les Patterson équipent de petits navires de sel, d'engins de pêche, de barils et de tout le matériel nécessaire pour répondre aux besoins des pêcheurs qu'ils envoient régulièrement aux postes de pêche du golfe Saint-Laurent, distribuant des vivres et embarquant des barils de poisson mariné qui sont rapportés à Pictou pour être expédiés vers les Antilles. Leur sphère d'influence en ce domaine s'étend à Richibucto, Rustico, Chéticamp et Canso. Ils se retireront de ce commerce en 1832, ayant acquis une énorme fortune.[59]

Même si les principales pêcheries de saumon dans les régions du golfe adjacentes au Nouveau-Brunswick commencent à diminuer rapidement à la fin des années 1820 et pendant les années 1830, les rivières du nord-est de la Nouvelle-Écosse voient toujours des remontes assez importantes. La rivière Philip est le cours d'eau dont on parle le plus souvent sur cette côte, étant renommé pour sa truite et son saumon. Haliburton en fait l'éloge et William Moorsom connaît trois hommes qui ont attrapé facilement et rapidement 180 livres de truite.[60] La rivière Barney est également populaire, Joseph Howe faisant remarquer en 1830 qu'« un adepte habile de la canne à pêche pourra, en saison, attraper un bon nombre de truites ou peut-être quelques saumons ».[61] Outre les pêches du comté de Pictou, celles du comté d'Antigonish, faisant alors partie du district supérieur du comté de Sydney, sont reconnues pour être très précieuses; les Écossais, par exemple, qui s'établissent à Arisaig en 1815 prennent immédiatement goût au saumon, Antigonish étant un mot indien signifiant « rivière de poissons ».[62]

Cap Breton

Selon les statistiques de l'île du Cap Breton, 70 barils de saumons sont exportés des ports de Sydney, Arichat et Ship Harbour (port Hawkesbury) en 1816, chaque baril valant 50 shillings. Ces maigres exportations d'environ 14 000 livres de saumon mariné ne laissent pas vraiment voir des efforts de pêche étendus; une trentaine d'années plus tard, les exportations n'atteignent, selon les registres, que 370, 470 et 20 barils, soit en 1843, 1844 et 1845 respectivement.[63] Comme nous l'avons déjà souligné, il est peu probable que ces données soient un indicateur du volume commercial réel ou même du degré de participation à ce secteur d'activité des pêches. Pendant toute cette période, il est certain que le poisson est le principal produit d'exportation de l'île,[64] et que le saumon y occupe probablement une place beaucoup plus grande que ne l'indiquent les registres.

Outre les aspects commerciaux de la pêche au saumon, pratiquée par des marchands de Jersey et des entreprises comme celle des Patterson de Pictou, les archives montrent en général que la valeur du saumon

sur le marché intérieur est substantielle. Ainsi, cette espèce a dû probablement répondre dans une large mesure aux besoins individuels et locaux des collectivités situées de long de rivières comme Margaree, Mabou, North, Mira et Inhabitants, collectivités qui à elles seules, dans les années à venir, enregistreront des prises annuelles à l'intérieur des terres de près de 70 000 livres de saumon.[65]

Côte est (baie Chedabucto à Halifax)

La pêche est une activité principale dans le comté de Guysborough où, selon les rapports, se rencontrent un nombre considérable d'acheteurs et de commerçants pendant la saison de pêche. Le maquereau est la principale espèce de poisson exportée, étant acheté par des commerçants ou des marchands locaux qui l'expédient à Halifax ou aux Antilles.[66] Les pêches locales et du Labrador restent des industries viables même si l'exploitation forestière investit la région entourant la rivière Ste-Marie. En 1813, Elisha Pride et Robert Dixon de Sonora construisent une goélette destinée tout particulièrement à la pêche au Labrador.[67]

Joseph Howe, en visite dans la région vers la même époque, passe une nuit dans une auberge sur les rives du lac Glenelg, à la jonction des bras principaux de la rivière Ste-Marie; après une dure journée de voyage, il s'exclame « Le voyageur qui n'a pas mangé depuis six heures ne doit pas faire fie d'une nappe propre et d'une belle tranche de saumon frais pêché dans le lac il y a moins de deux heures ».[68] En fait, le saumon est considéré comme un bien précieux le long de la rivière Ste-Marie et est suffisamment abondant pour permettre un petit commerce avec Halifax.

Côte sud-est

L'une des descriptions les plus complètes de la partie sud-est de la Nouvelle-Écosse des années 1820 nous vient des écrits de Thomas Chandler Haliburton qui y a souvent observé les pêches de près. Son oeuvre indique clairement une diminution désastreuse des ressources régionales en saumon vers 1825, causée surtout par la construction de barrages sur les rivières principales. Ainsi, en parlant de la rivière Barrington, Haliburton souligne que « la pêche au saumon et au gaspareau y était autrefois excellente, mais en raison de la construction de barrages de moulins et autres ouvrages de dérivation des eaux, qui ont empêché le poisson de se rendre dans leurs frayères habituelles, ces espèces y ont été presque annihilées. . . ».[69] Il souligne également que la construction de barrages sur la rivière Mersey a également été néfaste, mais que la pêche au saumon pratiquée dans ce cours d'eau y reste encore assez productive.

À cette époque, une trentaine de scieries sont construites en bordure de la rivière LaHave, qui, malgré cela, est toujours une très bonne rivière à saumon; en 1842, Charles Owen rapporte qu'on y pêche encore un grand nombre de saumons.[70] La principale remonte le long de ce rivage apparaît en mai, mais certains poissons sont attrapés dès le début mars et il n'est pas rare, dit-on, de capturer de 20 à 30 saumons avec un seul coup de filet. Un colon qui s'établit à New Cornwall sur les bords du lac Mushamush en 1836 remarque que les gaspareaux et les saumons abandent à cette époque et qu'il attrape habituellement de 50 à 70 poissons à chaque saison à l'embouchure du lac.[71]

Au début du XIX[e] siècle, les pêcheurs de la région de New Ross attrapent souvent du saumon; les registres mentionnent des spécimens de 22 et 23 livres capturés dans le lac Lawson.[72] Une pêche du saumon raisonnable se pratique également dans la rivière Gold, car, en 1842, on dit que les Indiens profitent encore de ses remontes, utilisant avec adresse le harpon tout comme la ligne et l'hameçon.[73] Les ressources en saumon de ces régions ne sont toutefois que difficilement comparables à celles qui s'y trouvaient avant 1800, et comme un autre observateur le fait remarquer, « Les filets à saumon sont tendus dans la rivière à la fin mai et y restent pendant presque tout l'été. On peut n'y attraper qu'un seul poisson mais également une douzaine, de nombreux jours étant infructueux ».[74]

La pêche régionale suffit simplement à alimenter le marché local; les entreprises commerciales empruntent la route traditionnelle du Labrador. Dès 1829, les pêcheurs de Lunenburg dépendent entièrement des expéditions au Labrador pour leurs prises commerciales de saumon, tandis que la majeure partie des prises manipulées et expédiées par les habitants de Liverpool proviennent également de leurs entreprises sur cette côte située dans le nord.[75]

Île-du-Prince-Édouard

Vers 1820, la population de l'île-du-Prince-Édouard atteint les 15 000 habitants.[76] De 1806 à 1820, le saumon disparaît, semble-t-il, de nombreux cours d'eau de l'île parce qu'il est intensément exploité par les collectivités locales. En 1806, John Stewart mentionne que l'espèce se retrouve dans toutes les rivières de l'île, mais en nombre réduit;[77] toutefois, dès 1821, Walter Johnstone rapporte que : « Quelques saumons fréquentent certaines rivières (même si je n'ai vu que des Indiens en attraper) et une espèce plus petite de poisson appelée truite saumonée est pêchée en plusieurs endroits; je la considère comme le poisson le plus délicat au goût parmi tous ceux qu'ils ont ».[78] En 1832, J.L. Lewellin rapporte que de nombreux colons se nourrissent surtout de poissons mais ne mentionne pas le saumon parmi ceux-ci.[79]

Bas-Canada

En 1820, la pêche au saumon dans le Bas-Canada a déjà une importance considérable pour le commerce local et extérieur de la colonie. Le saumon pêché dans les rivières Jacques Cartier et St-Charles et dans le Saint-Laurent même — au moins en aval jusqu'à l'île aux Coudres — approvisionne principalement les habitants; la grande quantité de saumons capturée de l'Île jusqu'au Golfe est exportée vers des marchés étrangers, le poisson salé étant surtout destiné aux Antilles et le saumon fumé à l'Europe. Un rapport rédigé à cette époque précise que :

> La rivière Restigouche, au fond de la baie des Chaleurs, est la principale pêcherie de saumon de la colonie; cette pêche est également pratiquée dans les différentes rivières se jetant dans la baie des Chaleurs et la baie de Gaspé et dans la plupart des rivières le long du St-Laurent jusqu'à la rivière du Sud, qui se jette dans le fleuve à St-Thomas, sur la rive sud et dans tous les cours d'eau d'importance en aval de la Malbaie sur la rive nord.[80]

Toutefois, à cette époque, le gouvenement reçoit de nombreuses plaintes au sujet du non-respect par les Américains de la Convention de 1818 et de leur empiétement sur les pêches de la colonie. Ainsi, un agent de la firme Robin, décrit de quelle façon des navires de la Nouvelle-Angleterre remplissent leurs cales du poisson attrapé dans les limites de 3 milles de la région de la baie des Chaleurs « causant un grand préjudice et soulevant un profond mécontentement chez les loyaux sujets de sa Majesté britannique ».[81] Un rapport de 1822 mentionne même que les Américains semblent traiter la seigneurie de Mingan comme si elle leur appartenait, attrapant à une occasion dans la rivière Natasquan assez de saumon pour en remplir tout un bateau.[82]

À la suite de ces plaintes et d'autres incidents, l'assemblée législative crée un comité spécial pour étudier les problèmes des pêches dans la colonie. L'une des recommandations finales du comité d'étude préconise que « le projet de loi visant à réglementer les pêches du district inférieur de Gaspé soit modifié pour inclure des règlements empêchant la destruction inutile et excessive du poisson, en particulier du saumon ».[83] Le projet de loi en question, adopté en 1807, interdit simplement de pêcher le saumon aux filets dérivants ou de mouiller des filets en amont des premiers rapides sur la rivière Restigouche ou sur la Grande rivière Cascapedia ou « d'aider, directement ou indirectement, les Indiens à pratiquer cette pêche ». Il est inutile de dire que ce projet de loi a eu peu d'effet jusqu'au moment de la tenue de l'enquête en 1822.

Certains autres règlements du comité sont incorporés à des lois adoptées en 1824. Outre la création d'un service d'inspection du poisson à Québec et à Montréal et l'octroi d'une certaine forme d'aide aux pêcheurs canadiens, les nouveaux règlements tentent d'accorder une protection additionnelle aux stocks de saumon de Gaspé. Même s'il est toujours permis aux Indiens de pêcher le saumon à la pointe durant le jour pour leur propre approvisionnement, la pêche au flambeau est maintenant interdite de même que l'utilisation de barrières à poissons. La loi interdit également le recours à n'importe quelle méthode pour faire dévier ou détourner le saumon dans des filets.[84]

La réglementation de la pêche au saumon dans le reste de la colonie, notamment au Labrador, ne semble pas nécessaire à cette époque puisque la loi de 1824 ne parle pas de ces régions. En fait, de 1815 à 1830, la population de pêcheurs le long de la côte nord du golfe St-Laurent augmente régulièrement. La firme Lymburner, devenue par la suite la Labrador Company, s'établit à Mingan en 1807 et y poursuit ses opérations jusqu'en 1820. Après cette date, un Écossais nommé Samuel Robertson, qui s'est apparemment familiarisé avec la côte grâce à la firme Lymburner, domine la scène locale de la pêche au phoque et à la baleine qu'il étendra à plusieurs régions au delà de Mingan. D'autres entreprises intéressées de Québec suivent l'exemple de Robertson et se lancent également dans la pêche du saumon, équipant annuellement plusieurs navires pour la pêche au Labrador.

Les entrepreneurs du Bas-Canada occupent tellement de place sur la côte du Labrador et leur influence est si considérable que le territoire allant de Mingan à Blanc Sablon et relevant autrefois de Terre-Neuve, est remis à la compétence de Québec en 1825. À l'époque de ce transfert de pouvoir, la Compagnie de la baie d'Hudson loue un vaste segment de la côte autrefois accordé à John Richardson et à John et Alexander Greenshields, pour un montant annuel de 500 £. En 1831, la Compagnie détient onze postes de traite dans la région dont neuf comprennent des pêcheries de saumons.[85] La Compagnie de la baie d'Hudson détient également des baux pour le domaine des postes du Roi, la région de la rive nord située au sud-ouest de la seigneurie de Mingan; la compagnie continue de faire le commerce avec les Indiens et de pêcher le saumon.

Un examen attentif des registres d'exportation du saumon de la colonie de 1820 à 1839 révèle que les chiffres sont donnés essentiellement pour la ville de Québec, des données étant quelques fois présentées pour les ports secondaires de Gaspé, New Carlisle et St-Jean. Il semble que les prises totales exportées varient de 200 000 à 400 000 livres par année (poids vif). Même si des notes indiquent que l'on ne dispose d'aucun relevé du nombre de bateaux pratiquant cette pêche, le relevé des prises est considéré comme précis. Rien n'indique, toutefois, que les prises des pêcheries du Labrador ou de la pêcherie des Postes du Roi sont prises en compte dans le total des exportations. Les

statistiques existantes révèlent également qu'un fort pourcentage des exportations de Québec sont destinées aux îles britanniques, les États-Unis et les autres colonies britanniques d'Amérique en recevant des quantités moindres.[86]

Haut-Canada

Vers 1815, le saumon est toujours l'une des espèces attrapées dans la plupart des 40 rivières et cours d'eau d'origine du saumon de l'Atlantique qui se jettent dans la lac Ontario.[87] Malgré le massacre systématique de cette espèce qui débute pendant les années 1790, les remontes ne semblent tout d'abord pas diminuer rapidement et il est facile de se procurer un baril de 200 livres pour un prix raisonnable de 30 à 35 shillings.[88] John McCuaig, qui deviendra par la suite surintendant des pêches pour le Haut-Canada, dit de cette période : « De 1812 à 1815, je les (saumons) ai vu pulluler à un point tel dans les rivières, que l'on pouvait les attraper avec une pelle ou même à mains nues ».[89]

La présence du saumon est un facteur économique important au sein de la colonie : l'emplacement des propriétés et même des villes est souvent choisi en fonction de leur proximité à des régions productives en saumon. L'attitude insouciante et cavalière à l'égard des pêches et le peu de respect des lois pertinentes poussent le pouvoir législatif à restructurer la réglementation existante et à abroger en 1821 les anciennes lois en faveur d'une législation plus stricte sur les pêches. La nouvelle loi interdit formellement la pêche au flambeau à moins de 100 verges de tout barrage; il est évidemment déjà arrivé que des personnes qui pêchent la nuit prés de ces barrages — un acte illégal en soi — mettent accidentellement le feu à plusieurs scieries. D'autres dispositions de cette loi rétablissent la Loi de 1810, interdisent la pêche à l'embouchure des rivières et limitent l'utilisation de filets et de barrières à poissons dans les districts de Home, Gore et Newcastle.[90]

Cette loi ne vise pas les Indiens qui peuvent toujours pêcher quand, là où et comme cela leur plait, sauf au flambeau près des barrages. La liberté accordée à la population autochtone cause toutefois bientôt certains problèmes; les Blancs, à qui on impose des restrictions quant à la saison, la région et la méthode de pêche, encouragent les autochtones à attraper du saumon et les paient même pour ce faire. Un amendement apporté à la loi en 1883 proscrit toutefois cette sollicitation. D'autres amendements adoptés en 1823 interdisent formellement l'utilisation de filets et de barrières à poissons dans la rivière Trent et établissent une nouvelle saison de pêche pour la province allant du 1er janvier au 30 novembre. Cette dernière modification n'est certainement pas une mesure de conservation car elle prolonge l'ancienne saison de 15 jours.[91] De toute façon, tout indique que les lois sur les pêches continuent d'être ignorées, car la nature énergique des pionniers de cette société bourgeonnante engendre chez eux l'esprit d'indépendance et un mépris à peine voilé de la loi et du législateur.

C'est en 1822 qu'est connue la limite la plus occidentale de l'aire de répartition du saumon de l'Atlantique en Ontario car les colons qui ont atteint les lacs Érié, Huron et Supérieur n'en trouvent pas. De temps en temps, un rapport mentionne l'existence de cette espèce à l'ouest du lac Ontario, mais, Robert Gourlay n'est pas d'accord, soulignant que « le lac Supérieur est fréquenté par trois types de truites. Elles se retrouvent également dans le lac Ontario. Elles ne sont toutefois que des variétés d'une même espèce. Deux d'entre elles sont habituellement appelées saumons. . . ».[92] Un peu plus tard, en 1824, Edward Talbot affirme :

> Les pêcheurs attrapent un grand nombre de saumons aussi loin qu'aux chutes Niagara mais les lacs ou rivières situés en amont ne sont fréquentés ni par le saumon ni par l'anguille. Comme le lac Ontario est éloigné de la mer, le saumon y est d'une qualité inférieure.[93]

Deux éléments de cette déclaration nous amènent à nous poser certaines questions au sujet des caractéristiques du saumon du lac Ontario. Il semble tout d'abord que la présence du saumon dans la rivière Niagara soit discutable, puisqu'elle ne possède aucune frayère — à moins que les poissons ne viennent que s'y promener pour s'alimenter, retournant dans le lac ou quelqu'autre tributaire à la fraie. L'autre élément est l'attribution de l'épithète « inférieur » au saumon, qualité dont il est affublé plusieurs fois dans la documentation de cette époque. Talbot continue en soulignant que la chair du saumon de lac semble être un peu plus molle, un peu moins rosée que celle du poisson du Bas-St-Laurent.[94] John MacTaggart rapporte également que « ces poissons [de lac] ont un poids variant de 20 à 60 livres, sont bons à manger, quoigue n'ayant pas une saveur aussi fine que ceux qui vivent en eau plus salée ».[95] Même si ces observations ne sont pas concluantes, elles portent à croire que le saumon du Haut-Canada est landlocké, théorie qui fait toujours l'objet de débat. D'autres personnes ne font toutefois pas la différence entre le saumon du lac Ontario et celui attrapé en eau salée et comme l'écrit un habitant en 1832 « J'ai attrapé dans la rivière Credit, au printemps, à moins de 20 verges de ma porte d'entrée un poisson [saumon] aussi beau que ceux que j'ai vus en Irlande, aussi ferme et charnu que s'il se trouvait à 10 miles de la mer plutôt qu'à 500 ».[96]

Que le saumon du lac Ontario soit ou non de qualité inférieure, il est néanmoins une espèce de poisson comestible souhaitable et sa capture — motivée essentiellement par des raisons économiques plutôt que ré-

créatives — est considérée parfois comme une activité sportive et récréative agréable. À cette époque, certains pêchent la truite à la mouche mais la ligne à pêche n'est ni très populaire ni très utilisée pour le saumon.[97] Mme Simcoe rapporte à une occasion que « de nombreux pêcheurs utilisent des lignes traînantes ou des lignes qui se déroulent d'une petite roue ou d'une poulie fixée à l'arrivère de leur barque et attrapent ainsi beaucoup d'achigans à grande bouche et autres espèces de poissons en remontant le St-Laurent ».[98] La pêche du saumon à la pointe est toutefois le sport véritable. L'engin n'a pas besoin d'être compliqué; Gourlay fait remarquer en 1822 qu'un simple bâton fourchu manié avec dextérité peut permettre d'attraper assez de saumons pour satisfaire n'importe quel pêcheur.[99] T.W. Magrath qui demeure sur les rives de la rivière Credit en 1823 décrit la pêche à la pointe pratiquée à son époque :

> Le sportif qui pêche pendant la journée, de préférence au grand soleil, s'installe tranquillement sur un tronc d'arbre gisant en travers de la rivière et harponne le poisson qui passe... J'ai déjà vu un bon pêcheur à la pointe attraper de 40 à 50 saumons en quelques heures grâce à son immbilité et à son calme.[100]

La pêche à la pointe, de jour, n'est toutefois pas aussi populaire que celle de nuit, dite pêche au flambeau, comme en fait foi le commentaire d'une femme de colon vivant en bordure du troncon supérieur de la rivière Trent en 1836 :

> « S_____ est considéré comme très habile à la pêche à la pointe et il aime tellement ce sport qu'il manque rarement une nuit propice pour le pratiquer. Plus la nuit est noire, plus l'eau est calme, meilleure est la pêche ».[101] William « Tiger » Dunlop rapporte en 1832 que la pêche à la pointe est un « divertissement agréable » mais recommande aux novices de s'entraîner en eau peu profonde : « car ils sont si sûrs d'eux-mêmes quand ils en sont à leurs premières armes que leur zèle prend souvent le pas sur la discrétion et qu'ils font chavirer au moins deux fois le canot pour chaque poisson qu'ils harponnent ».[102]

À cette époque, le Haut-Canada n'exporte presque pas de saumon, la plupart des prises étant vendues dans les marchés locaux. En fait, ce n'est qu'en 1840 que la colonie adopte une loi portant sur l'inspection et le pacquage du poisson mariné destiné à l'exportation et ce n'est qu'à cette date que la pêche devient une opération commerciale importante.[103] Une certaine quantité de poissons était exportée vers les villes américaines situées de l'autre côté du lac avant que les stocks de saumon de la colonie ne soient complètement épuisés, mais il n'existe aucune statistique ontarienne sur le commerce pour cette période. Les rapports dont on dispose pour la période de 1821 à 1829 soulignent qu'il est impossible d'établir avec certitude le volume du commerce puisque la colonie n'a aucun « port » désigné; il n'y a donc aucune façon fiable de déterminer l'importance des exportations de saumons de cette époque.[104]

La présence du saumon sert à attirer de nombreux immigrants du côté américain du lac Ontario. Rochester, New York, commence à prendre de l'expansion, se développant le long de la rivière Genesse qui est remontée par des bancs de saumons évalués à 10 000 poissons pendant ces années-là; après la construction du premier barrage en 1817, les remontes diminuent rapidement.[105] Soixante-quinze milles à l'est de Rochester, la rivière Oswego forme un autre réseau fluvial majeur aussi fréquenté par les saumons que la Genesse. Les remontes dans l'Oswego ne subissent toutefois pas le même déclin rapide que dans la Genesse et le saumon continue de fréquenter la rivière, quoiqu'en nombre décroissant, jusqu'à la fin des années 1860.[106]

Un autre cours d'eau à saumon se jetant dans le lac à Port Ontario se trouve à 20 milles plus à l'est; seul un tronçon de 10 milles de cette rivière Salmon plutôt petite est accessible aux poissons en raison de la présence de chutes de 108 pieds de hauteur. Son cours inférieur est toutefois l'une des aires d'élevage les plus productives de la rive sud du lac et, par conséquent, est une grande source de richesse pour les pêcheurs de la région. Les populations de saumons survivent dans cette rivière et dans les cours d'eau adjacents de Grindstone et de Deer jusque pendant les années 1840 et ce, malgré une pratique intensive de la pêche. Jusqu'en 1836, on peut pêcher dans la rivière Salmon jusqu'à 2 000 poissons en une seule nuit et, cette année-là, le plus gros poisson capturé pèse 44¾ livres. Un résident, parlant de ces années fastes, se rappelle que « les pêches de saumon de toutes les rivières rapportaient plus d'argent aux gens que toutes les machines qui sont maintenant [1881] sur la rivière ».[107]

À une certaine époque, les glacières de la Polaski, une entreprise qui achète souvent du saumon, renferme pas moins de 1 500 poissons. Les pêcheurs commerciaux capturent quelques fois près de 25 poissons à l'heure dans leurs filets et, à vrai dire, les riverains des cours d'eau pêchent à la pointe des tonnes de saumon par année. On finira toutefois par construire des barrages sur la rivière Salmon et sur la plupart des rivières adjacentes. Les barrages servent de barrières où le poisson peut être facilement capturé, mais dès 1840, le bran de scie des scieries, la chaux des tanneries et d'autres polluants et obstructions entraînent une diminution des stocks.[108]

Pendant la première décennie du XIX[e] siècle, un nombre considérable de saumons est toujours attrapé dans le lac Champlain, mais, pendant les années 1820, bon nombre des tributaires du lac sont endigués et une diminution correspondante des ressources est observée. Ainsi, en 1819, un barrage est construit à l'embouchure

de la rivière Saranac, un cours d'eau qui accueillait autrefois du saumon sur une distance d'environ 20 milles. Le poisson avait l'habitude de pénétrer dans la rivière en juin et en juillet, mais principalement en août et septembre et était massacré impitoyablement lorsqu'il se rassemblait au bas du barrage. Plusieurs résidents de la région poursuivent alors les propriétaires de la scierie en justice pour tenter d'obtenir un passage pour le saumon, mais peine perdue; les propriétaires gagnent leurs procès en soutenant que le saumon n'est pas anadrome mais indigène au lac, n'ayant pas nécessairement besoin de remonter la rivière pour se reproduire.[109]

Même si les stocks diminuent rapidement dans ces rivières, des prises y sont faites occasionnellement, principalement dans le lac; on rapporte qu'avec un seul coup de seine à Port Kendall il est possible d'attraper 150 livres de saumon même en 1823. À mesure que l'espèce se raréfie, certains soutiennent que les bateaux à vapeur en sont la cause, les perturbations continuelles qu'ils provoquent dans le lac ayant fait disparaître le poisson. Même si cette théorie semble invraisemblable, une coïncidence remarquable se produit en 1838 : cette année-là, le seul vapeur de la rivière Richelieu, un des affluents du lac, brûle et le saumon réapparaît dans la rivière Au Sable pour la première fois depuis des années. Le harpon et le filet n'y sont toutefois pas interdits et sont sans doute les raisons de la disparition du saumon du lac Champlain dès 1845.[110]

Terre-Neuve et Labrador

La prospérité des pêches de Terre-Neuve et du Labrador de 1800 à 1814 atteint un sommet pendant la guerre de 1812. Très peu d'Américains se risquent à pêcher dans des eaux ennemies et puisque les Britanniques sont également en guerre avec l'Europe, les colonies d'Amérique du Nord sont la seule source étrangère où les Anglais de la même patrie peuvent s'approvisionner en poisson. Après la guerre, la Grande-Bretagne peut à nouveau acheter du poisson des pays du nord de l'Europe et les États-Unis recommencent à pêcher dans les eaux côtières des colonies britanniques. Les prix du poisson de Terre-Neuve tombent donc; là où les recettes de 1814 montrent une propsérité des pêches inégalée, celles de 1815 révèlent une grave dépression. À cela s'ajoute l'un des hivers les plus rigoureux jamais vus dans l'île, menaçant de la famine une bonne partie de la population. De plus, la famine et l'anarchie règnent à St-Jean après le grand incendie de l'hiver de 1816 et l'hiver de 1817–1818 est souvent appelé « l'hiver des voyous ». L'île prend presque quatre ans à se remettre de ces crises et les pêches encore plus longtemps.[111]

Les entreprises de pêche au saumon de la côte est, du cap John à Bonavista, continuent de persévérer durant ces années de dépression. John Peyton pêche toujours dans la rivière des Exploits et rencontre des problèmes d'un autre ordre; il continue d'être harcelé par la tribu de moins en moins nombreuse des Beothucks qui ne sont pas confinés à la région du lac Red Indian. En juin 1814, il envoie Matthew Huster et John Morris tendre deux nouveaux filets à saumon de 60 brasses qui sont par la suite volés par les Indiens. En 1818, les Indiens lui volent son bateau et toute sa cargaison de saumon destinée à St-Jean et Peyton décide alors que le temps des représailles est venu. Rassemblant un groupe de pêcheurs au saumon et de coureurs des bois de la localité, il se rend au lac Red Indian où il tue l'un des autochtones, fait fuir la tribu et repousse ce qui en reste plus loin à l'intérieur des terres et réussit à ramener une prisonnière qui sera très remarquée à St-Jean; bon nombre des habitants de cette ville n'on jamais vu une Beothuck auparavant det Demasduwit (Mary March) est l'une des dernières de sa race à avoir été vue à Terre-Neuve. L'évêque Charles Inglis rapporte que Peyton possède 12 postes de pêche le long d'un tronçon de 30 milles de la rivière des Exploits en 1827.[112]

William Epps Cormack, un natif de l'île, renommé comme naturaliste et expert dans plusieurs facettes de la vie à Terre-Neuve nous éclaire sur plusieurs aspects importants de la pêche au saumon terre-neuvienne au début des année 1820. En 1822, Cormack est le premier Blanc à traverser l'intérieur de Terre-Neuve de Bonavista à la baie St-Georges. Bien qu'il mentionne avoir capturé du fretin de saumon dans l'un des affluents du cours supérieur de la rivière Gander, ses observations les plus importantes portent sur la pêche de la côte ouest.

À son arrivée à la baie St-Georges, il évalue la population à environ 100 habitants, tous natifs d'Angleterre et de l'île de Jersey :

> La pêche au saumon et la traite des fourrures sont leurs principales occupations; ils salent également un peu de morue. Ils attrapent trois ou quatre cents barils de saumon par année, selon le succès de leur pêche... Au sud... à Barasway... il y a une soixantaine d'habitants... qui capturent de 150 à 200 barils de saumon par année.[113]

Les quelque 80 colons de « Great and Little Cod Roy » attrapent également environ 50 barils de saumon par année. Tous les hommes vaillants de la baie St-Georges, à quelques exceptions près, s'adonnent à la pêche au saumon en été; ils sont environ 30 équipes de deux ou trois hommes par barque à pêcher le long des côtes et à l'embouchure des rivières au moment de la montaison du saumon.

En poursuivant vers le nord à partir de la baie St-Georges, on peut encore rencontrer quelques familles anglaises habitant ce qu'on appelle communément la « French Shore » : six familles sont établies à la baie des

Îles (Humber) et plusieurs autres à la baie Bonne. Cette dernière pêcherie est surtout exploitée par un M. Bird qui y habite déjà même avant le traité de paix de 1814. Les Français lui font la vie dure à plusieurs occasions, l'empêchant par exemple de poursuivre ses activités de pêche en 1822. Il y pêche toutefois en paix en 1826.[114] Quelques familles sont également établies entre Quirpon et le cap St-Jean et Cormack écrit à leur sujet :

> Dans l'ensemble de la French Shore, on trouve une cinquantaine de familles britanniques totalisant environ 300 personnes, qui attrapent près de 700 barils de saumon par année... Les résidents britanniques de la « French Shore » ne se sentent pas très en sécurité dans leur pêcherie de saumon ni dans aucune des dépendances de leur propriété en raison du mode particulier de tenure dont jouissent les Français.[115]

Cormack rapporte que, sur la côte sud de Terre-Neuve, le saumon a peu d'importance entre le cap Ray et les îles Ramea car les rivières n'y sont pas « aussi importantes ou nombreuses » que sur la côte [est].[116] Il y a toutefois plusieurs petits ports entre Ramea et Grand Banc où les habitants pêchent et vendent leurs prises aux navires marchands de Nouvelle-Écosse, des États-Unis et du Bas-Canada qui sillonnent la côte à chaque année. Un certain capitaine Milne dit de cette région en 1841 que :

> On trouve également dans les parages des pêcheries de saumon qui sont exploitées par les gens de l'endroit de même que par des Indiens dont une centaine occupent un village à quelques milles plus à l'ouest, à Little Barasway, troquant du saumon, des oies et des fourrures pour des vêtements, de l'eau-de-vie et de la poudre à canon avec les habitants de la côte et des îles Burgeo.

Milne poursuit en disant de Grand Banc que « le saumon est pêché à ce petit port, comme dans tous les autres, où même le plus petit des ruisseaux se jette dans la mer ».[117]

Plus au nord, soit au Labrador, divers observateurs soulignent que les vastes ressources en saumon de cette région sont continuellement exploitées. La baie Sandwich est peut-être l'endroit le plus important sur la côte est du Labrador :

> Le saumon est la principale et presque seule espèce pêchée dans la rivière Eagle et dans d'autres cours d'eau de la baie Sandwich. Il est salé sur les lieux, en bordure des rivières qui se trouvent à 20 milles de la baie Sandwich, mis dans des contenants de métal, envoyé à l'île Dumplin et, de là, expédié directement en Angleterre. Les pêcheurs de ces rivières viennent d'Angleterre au printemps et y retournent lorsque la pêche au saumon y est terminée, au début ou à la fin d'août.[118]

L'inlet Hamilton est la plus importante pêcherie commerciale située le plus au nord, mais les eaux arctiques au nord du 55e parallèle sont également explorées et utilisées, principalement par des missionnaires moraves établis à des endroits comme Nain et Hopedale à la fin du XVIIIe siècle. Le grand nombre de saumons et de baleines qui y sont signalés par les Esquimaux habitant la région de la baie d'Ungava pousse les frères moraves à explorer ces régions dès 1811. La Compagnie de la baie d'Hudson y arrive bientôt, créant le fort Good Hope sur la rivière Koksoak en 1830 pour faire le commerce avec les autochtones et exploiter les pêcheries de baleine et de saumon. Le nom Good Hope ne convient pas vraiment à ce poste de traite et est changé pour celui de Fort Chimo; la compagnie ne réussit toutefois pas à y faire le commerce et à y exploiter une pêcherie et ferme ce poste de traite en 1843.[119]

Même si la Convention de 1818 accorde des droits de pêche aux Américains sur la côte du Labrador et sur les côtes ouest et sud de Terre-Neuve, les Britanniques considèrent qu'elle ne s'applique qu'à la pêche à la morue et tentent d'empêcher les Américains de pêcher d'autres espèces côtières comme le saumon en essayant de leur interdire l'accès aux havres et estuaires fréquentés par l'espèce. Peu de faits indiquent qu'ils y ont réussi.

Le problème de l'empiétement est généralisé car, outre les Américains, les pêcheurs du Bas-Canada et de la Nouvelle-Écosse continuent de s'aventurer vers le nord. Cette situation est surtout évidente dans le sud du Labrador, dans la vaste région allant de Rigolet au passage Mingan, région que les Terre-Neuviens considèrent comme leur chasse gardée.

Dès 1816, le gouvernement de Terre-Neuve reçoit des pétitions des pêcheurs du Labrador protestant contre l'influence étrangère dans la pêche régionale au saumon. L'une de ces pétitions qui a entraîné l'adoption de mesures législatives, est signée de Philip Beard en 1819; il y fait la déclaration suivante :

> En juillet 1816, votre pétitionnaire, P. Beard, se rend à la baie Sandwich avec trois navires et environ 18 hommes afin de pratiquer la pêche, mais découvre qu'un certain M. McPherson de la Nouvelle-Écosse a pris possession de cette partie de la baie pour y pratiquer la pêche et empêchait le saumon de suivre son chemin habituel vers les rivières où ont pêché depuis très longtemps les prédécesseurs de votre pétitionnaire.

Beard se plaint également que l'on empiète sans cesse sur ses pêcheries alors que le capitaine Coakesley du bateau de protection locale des pêches, le H.M.S. *Hazard*, a strictement interdit à toute personne étrangère de poser ses filets à moins de trois milles de la limite fixée à l'embouchure des rivières exploitées par les propriétaires :

> En conséquence de quoi, au lieu des 750 tierces de saumon qui étaient produites en moyenne avant 1817, la quantité capturée l'année dernière n'était que de 450 tierces, car 250 tierces avaient été prises par M. McPherson et par des bateaux venus des États-Unis et de la Nouvelle-Écosse.[120]

À la suite des protestations de Beard et d'autres personnes, le gouverneur de Terre-Neuve, le vice-amiral Sir Charles Hamilton, promulgue plusieurs règlements pour la côte du Labrador. Dorénavant, les filets ne peuvent être posés à moins de 40 verges de distance et les filets à saumon ne peuvent dépasser 30 brasses de longueur; il est interdit de tendre des filets après le coucher du soleil et il est « fortement recommandé » d'interrompre la pêche pendant la fin de semaine a fin de permettre aux poissons de gagner leurs frayères. Il est de plus interdit aux personnes étrangères de poser des filets à moins de trois milles des rivières exploitées par les propriétaires à Terre-Neuve et au Labrador.[121]

Ces règlements ne réussissent toutefois pas à empêcher les étrangers de pêcher le saumon et d'autres espèces sur la côte. En juillet 1821, le capitaine du Clinker, un navire britannique de protection des pêches, rapporte que les Canadiens exploitent une pêcherie étendue de saumon à Havre-Grady et d'autres rapports révèlent que le drapeau américain a littéralement remplacé le drapeau britannique dans de nombreux ports du Labrador.[122] Les Américains sont presque intouchables car la convention de 1818 leur donne le droit de pêcher et de sécher du poisson le long de la presque totalité de la côte, de la rivière Natasquan à l'inlet Hamilton. Même les incursions des habitants du Bas-Canada sur la côte du Labrador ne sont pas contrôlées et entraînent, comme nous l'avons mentionné précédemment, la restitution d'un vaste segment du Labrador au Québec en 1825.

L'année 1826 est particulièrement mauvaise pour les entreprises terre-neuviennes pêchant au Labrador : d'une part, une loi du Parlement adoptée récemment réduisait non seulement leur territoire mais les pêches de cette année-là sont plutôt maigres. De plus, le gouverneur commence à prélever des droits sur les biens importés au Labrador, mesure à laquelle les habitants s'opposent vigoureusement; il est malheureux que le gouverneur ait soulevé tant d'indignation car les revenus annuels moyens tirés de ces droits étaient inférieurs à 70 £ au Labrador. Outre ce fait, les propriétaires de Terre-Neuve sont ouvertement intimidés par le nombre croissant de pêcheurs américains; de 1826 à 1828, le nombre de procès civils intentés sur la côte a plus que doublé.[123] Les pêches sont mal protégées car le seul navire assigné à cette fin ne peut pas surveiller toute la côte et ne réussit souvent pas à mettre un frein à toutes les irréglarités connues.

Georges Young, un Néo-Écossais, furieux de l'empiétement des sociétés de pêche américaines et de l'apathie évidente du gouvernement britannique à l'égard de l'ensemble des pêches de l'Amérique du Nord britannique résume la situation qui prévaut en 1832. Dans une longue série de lettres adressées à E.G.S. Stanley, député du Parlement britannique, Young dit à propos du Labrador que :

> Les rivières de cette côte sont reconnues pour pulluler en saumon comme aucune autre au monde mais les habitants ne peuvent pas tirer profit de cette pêche sans mal, car non seulement les Américains pénètrent dans leurs rivières et y mouillent leurs filets mais tirent souvent les filets des résidants en plein jour et au nez de leurs propriétaires qui n'osent pas chercher réparation, encore moins porter plainte, en espérant rencontrer moins de résistance.[124]

On ne sait pas avec précision quelle quantité de saumon a été attrapée au Labrador par les navires américains. On rapporte que 1 124 tierces (337 200 livres de poisson mariné) ont été attrapées entre l'Anse-au-Loup et Rigolet en 1825; les prises des sociétés britanniques et des îles de Jersey et de Terre-Neuve inscrites aux registres sont de 2 200 tierces (660 000 livres de poisson mariné) pour 1829. Il n'est pas inconcevable qu'au moins 1 500 autres tierces non enregistrées aient été prises chaque année par les Américains, le saumon étant un produit recherché aux États-Unis à cette époque et les registres d'importation révèlent les chiffres suivants de 1829 à 1843 : 999 barils en 1929, 2 604 barils en 1832, 3 790 barils en 1838 et 2 640 barils en 1843.[125] Une bonne partie de ces prises a probablement été faite par des pêcheurs américains sur la côte du Labrador.

Terre-Neuve poursuit ses efforts afin de contrôler l'industrie du saumon au Labrador, souvent au détriment des pêcheurs locaux et étrangers. La vie des habitants du Labrador n'est pas facile car ils se sentent souvent négligés par le gouvernement; en 1836, 16 pêcheurs de saumon refusent de se conformer à un nouveau règlement qui leur est imposé par le gouverneur de Terre-Neuve sous prétexte que le Labrador, n'étant pas représenté à l'Assemblée de Terre-Neuve, est tenu de se conformer aux lois de la Grande-Bretagne mais non pas àcelles de la colonie insulaire.[126] Bon nombre des pêcheurs du Labrador sont encore sous le joug des grandes entreprises de pêche et, selon un rapport, même en 1841 l'agent de l'une des firmes de Blanc Sablon met des employés aux fers et au pain et à l'eau parce qu'ils refusent de travailler le jour du sabbat.[127]

En 1842, Richard Bonnycastle souligne que les pêches au saumon de Terre-Neuve sont peu importantes comparativement à celles du Labrador. Même si les registres des exportations n'ont pas tendance à corrobo-

rer cette opinion, la situation réelle est plus facile à comprendre si on tient compte du fait qu'un fort pourcentage des exportations enregistrées à Terre-Neuve proviennent en réalité du Labrador. Les pêches au saumon à Terre-Neuve sont toutefois prospères dans certaines régions traditionnelles comme les baies de Gander, White, des Exploits et Bonavista de même qu'à plusieurs autres postes sur la côte sud-ouest. Cependant, la pêche à la morue mobilise tellement les intérêts des Terre-Neuviens que le saumon est presque aussi rare et coûteux dans les marchés de St-Jean que dans ceux de Londres, même si le prix de vente de l'époque, soit six pence, ou 12 cents, la livre nous semble très peu élevé de nos jours.

Les registres des exportations de Terre-Neuve pour 1840 nous montrent comment se répartissent les marchés du saumon à cette époque : 38 % des 3 396 tierces exportées sont allées aux États-Unis, 22 % aux marchés européens et étrangers, 19 % à d'autres colonies d'Amérique du Nord britannique, 13 % aux Antilles britanniques et 8 % à la Grande-Bretagne.[128]

Nouvelle-Angleterre

Après la guerre de 1812, les habitants de la Nouvelle-Angleterre et, surtout ceux du Massachusetts, sont avides de poisson; en fait, ils sont surtout très désireux d'obtenir le droit de continuer de pêcher dans les eaux de l'Amérique du Nord britannique. Ils sont si obsédés par l'idée de retrouver leurs droits que leur négociateur principal se rappellera ce point plus tard : « Il est extraordinaire que la paix n'ait dépendu que de deux facteurs. . . l'île Moose et les pêcheries relevant de la compétence britannique ».[129]

Cette convoitise des eaux étrangères démontre clairement l'état pitoyable des pêches de la Nouvelle-Angleterre à cette époque, tant sur la côte qu'à l'intérieur des terres. Tout comme l'Amérique du Nord britannique, les États de l'Est sont activement engagés dans l'exploitation forestière, ce qui entraîne l'obstruction de nombreux cours et empêche ainsi les montaisons des poissons anadromes. Ainsi, en 1837, on trouve 250 scieries le long du réseau fluvial Penobscot, l'ensemble du Maine en comptant 1 300.[130] Un observateur, parlant de la menance des scieries pour le saumon pendant cette période remarque que : « presque tous les cours d'eau. . . assez importants pour faire fonctionner une scierie sont obstrués de un à douze endroits le long de leur cours ».[131]

Au contraire du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve, l'implantation, dès les débuts de la colonisation, d'un énorme réseau de manufactures en Nouvelle-Angleterre, surtout de coton et de textile, contribue beaucoup à l'obstruction de nombreuses rivières; en 1840, les États-Unis comptent déjà 1 200 manufactures, dont 800 en Nouvelle-Angleterre. La rivière Merrimack est endiguée à Lowell dès 1822, limitant la remonte de saumons dans le cours d'eau principal à environ un cinquième de ce qu'il a déjà été. Le saumon continue toutefois de remonter la rivière jusqu'à ce barrage pendant un certain nombre d'années, puisque l'on rapporte qu'en 1830 le saumon de la Merrimack approvisionne en partie le marché de Boston. Un barrage est construit à Augusta en 1837 dans la rivière Kennebec située plus au nord, complétant ainsi une série d'ouvrages qui empêche le saumon de remonter le cours d'eau au-delà d'environ 50 milles alors qu'autrefois il allait jusqu'à 300 milles. En 1840, le saumon de la rivière Kennebec se raréfie et les Bostoniens sont si friands de spécimen frais que le premier à être capturé dans la Kennebec cette année-là se vend pour 42 $ à Boston.[132]

Manoeuvres militaires et sociales

La pêche au saumon à la ligne se développe lentement de 1760 à 1840 en Amérique du Nord britannique. Elle est surtout pratiquée par un petit groupe d'officiers de la marine et de l'armée britanniques qui ont déjà été en poste à des endroits comme York (Toronto), la ville de Québec, Halifax et Fredericton et qui souhaitent échapper de temps en temps à la monotonie et à la réclusion de la vie de garnison.[133] Des récits et des relations de voyages conservés jusqu'à présent décrivent comment ces officiers s'adonnent au sport de la pêche à la morue et au maquereau et comment ils pêchent le homard à la pointe, en guise de passe-temps; la pêche du saumon à la ligne fait néanmoins de plus en plus d'adeptes. Il s'ensuit que ce sont les cours d'eau situés près des garnisons qui sont les premiers à attirer le plus grand nombre de pêcheurs de saumon à la ligne en Amérique du Nord. Ainsi, la pêche au saumon pratiquée dans la rivière Nashwaak, près de Fredericton, est décrite comme une activité « pratique, agréable et amusante » dès 1791.[134] Dans ces années-là, les hommes postés à la ville de Québec fréquentent la rivière Jacques Cartier et ceux d'Halifax trouvent que les rivières Gold, Sackville et Musquodoboit sont idéales pour pratiquer l'art d'Izaak Walton, la pêche à la ligne; les hommes se rendent régulièrement dans ces régions après 1800 pour pratiquer ce sport.[135]

La pêche du saumon à la ligne dans la rivière Gold commence, dit-on, vers 1833; en 1842, un groupe d'officiers de l'armée attrape 114 poissons en trois semaines. Dès 1825, la famille Mason achète des terres autour de la rivière Indian, dans l'est du comté d'Halifax, pour pourvoir tout particulièrement aux besoins des pêcheurs à la ligne de la garnison d'Halifax.[136]

Dans les écrits de l'époque, la Nouvelle-Écosse semble être un lieu où la pêche à la ligne est une activité sportive pratiquée assez fréquemment et où l'on s'ef-

force de surmonter les difficultés que présente ce sport. Le capitaine William Moorsom écrit en 1830 :

> Je connais un fidèle disciple d'Izaak Walton dans ce pays : il est si dévoué à cet art et en même temps si décidé à ne pas se laisser dévorer « tout rond », qu'on l'a déjà vu s'en aller tranquillement en solitaire vers les lacs, portant, telle une armure, d'énormes gants de jardinier, le visage barbouillé d'un mélange de camphre et de graisse, sa canne à pêche dans une main et un énorme flambeau d'écorce de bouleau dans l'autre, ce dernier étant une espèce d'épée enflammée assurant une fumigation constante autour de sa tête et empêchant ces créatures du diable que sont les mouches noires de s'en approcher.[137]

L'une des meilleures rivières à truite et probablement la plus populaire des rivières de pêche à la ligne en Nouvelle-Écosse est la rivière Philip, au sujet de laquelle Morson fait le commentaire suivant : « le début de juin est la saison de pêche la plus favorable; j'ai déjà rencontré à ce moment trois gentlemen qui ont attrapé, sans plus d'effort qu'il n'en faut, pour une simple journée de pêche sportive, 180 livres de belle truite avant la tombée de la nuit ».[138] L'année précédente, Thomas Chandler Haliburton observe également que « la rivière Philip, quoique n'étant pas du tout navigable, est très belle et remarquable pour son excellente pêche au saumon et l'abondance et la taille de ses truites ».[139]

Joseph Howe vante les mérites de la rivière Barneys, située plus à l'est :

> Un aimable voyageur doublé d'un pêcheur à la ligne, qui a pris soin d'apporter son matériel en voyage, ne trouvera pas plus bel endroit pour lancer à la mouche que la rivière Barney qui coule dans un petit creux à une centaine de verges derrière la taverne Murray. Un adepte adroit de la « canne à pêche » attrapera en saison assez de truites pour faire bonne chère et peut-être une paire de saumons. . .[140]

Il semble que les pêcheurs à la ligne du Haut-Canada préfèrent la truite au saumon, tendance s'expliquant par le fait que ce dernier est plus difficile à pêcher à la ligne plutôt que par une préférence particulière pour l'autre poisson. En 1832, « Tiger » Dunlop fait la remarque suivante :

> Le cours d'eau est une source de sport au même titre que la forêt et les champs. Si quelqu'un souscrit aux dires d'Izaak Walton lorsqu'il disait « Soyez aimable et mangez de la truite », il satisfera son goût partout au Haut-Canada. . . Les rives sont surplombées d'arbres et on peut rarement y pêcher à la mouche, sauf en allant sur un pont ou sur un barrage de scierie.[141]

Un an plus tard, T.W. Magrath rapporte que :

> À la pêche à la truite, on se fait souvent voler la mouche par des achigans. La mouche à saumon est la meilleure — on la connaît ici mais on l'utilise peu souvent car le saumon est si bien nourri au fond des rivières qu'il ne mord pas à l'hameçon, à quelques exceptions près.[142]

La femme d'un officier ayant émigré au Haut-Canada en 1830 écrit toutefois que: « les gros poissons sont généralement pêchés à la pointe, peu de gens ayant le temps de pêcher à la ligne dans ce pays si occupé »[143] et cela semble effectivement être le cas chez les petites gens de toutes les colonies. La pêche à la ligne est toujours l'apanage du bien nanti, de l'oisif, du gentleman errant ou de l'officier.

Où sont mes richesses?

Si nous pouvions parler avec l'homme le mieux informé sur le saumon de l'Atlantique en Amérique du Nord en 1845 et lui demander de nous donner un bref résumé de ses connaissances à ce sujet, il nous tiendrait probablement ce discours :

> Messieurs : *Salmo* est la plus noble de toutes les espèces de poissons d'eau douce, titre de noblesse qui ne peut lui être contesté. C'est une créature remarquablement bien proportionnée, gracieuse, rapide, agile, intelligente, possédant un regard vif et perçant. Il est une source d'enrichissement considérable pour les pêcheurs, comme en font foi les registres du commerce qui montrent que plus de 12 000 tierces dont la valeur dépasse 45 000 £ sont exportées chaque année par les colonies de l'Amérique du Nord britannique. De plus, il aide à subsister l'agriculteur, l'immigrant et l'Indien et il est l'objet légitime des aspirations les plus nobles du sportif — l'épreuve ultime et véritable des nobles adeptes de l'art waltonien.
>
> « *Salmo*, qui se retrouvait autrefois aussi loin au sud que dans le fleuve Hudson et le lac Champlain et aussi à l'est que dans les grandioses chutes Niagara ne s'y rencontre plus guère. Nous ne connaissons pas avec certitude les limites de son aire de distribution dans le nord, mais des rapports éparpillés révèlent que des sauvages et leurs chiens en mangent au pays glacial des Esquimaux. Le saumon est toujours relativement abondant dans bon nombre des cours d'eau purs, cristallins et vierges des colonies de l'est, du Nouveau-Brunswick au Labrador, mais diminue rapidement en nombre presque partout en raison de l'utilisation excessive du filet et du harpon et de la construction de barrages de scieries et d'autres ouvrages destructifs de leurs anciens habitats.
>
> «Il est généralement capturé dans des filets tendus dans les estuaires fluviaux et dans les eaux plus profondes et il est pêché à la pointe dans les étendues d'eau peu profondes.
>
> « L'histoire naturelle de ce membre de la tribu des poissons à nageoires est toujours enveloppée de beaucoup de mystère, mais nous connaissons maintenant de mieux en mieux le sujet car un certain nombre d'esprits scientifiques ont commencé à déchiffrer ces énigmes

ichtyologiques. Les femelles sont les premières à pénétrer dans les cours d'eau des colonies au début d'avril, suivies des mâles et des grilses, jeunes saumons qui en sont à leur première migration. Même si les dates d'entrée dans les rivières des différents groups varient d'une région à l'autre, ils sont tous prêts pour la fraie en octobre ou novembre.

« Ils remontent en bancs, sautant par-dessus tout obstacle de moins de 12 à 15 pieds de hauteur. Ils frayent dans les graviers, à la source des lacs et des ruisseaux où l'eau est constamment brassée. *Salar*, tout comme l'hirondelle, semble fortement désirer retourner à ses quartiers de l'année précédente pour s'y reproduire et meurt s'il ne réussit pas à atteindre son lit nuptial. La mâle creuse un nid dans le gravier avec son museau et la femelle y dépose ses oeufs lorsque la température de l'eau est suffisamment basse pour assurer leur survie.

« Les oeufs pondus sont activés par quelque phénomène mystérieux et impénétrable qui fait éclore les coquilles et libère le fretin. Jusqu'à tout récemment, on pensait que ce fretin atteignait une longueur de 4 à 7 pouces dès mars ou avril et descendait vers la mer en juin, juillet et août, étant alors appelé tacon, saumoneau de descente ou smolt. Certains soutiennent d'ailleurs toujours cette théorie. Toutefois, des expériences effectuées par le Dr Shaw en Écosse montrent hors de tout doute que la tacon, répandu dans toutes les rivières à saumon et autrefois considéré comme une espèce distincte en raison de sa couleur non argentée et de ses marques différentes, n'est rien d'autre qu'un alevin de saumon plus âgé.

« La découverte du Dr Shaw met également en question la durée du séjour en eau douce du fretin avant sa transformation en smolt. Certains observateurs prétendent qu'une année complète s'écoule avant que l'alevin ne devienne smolt, tandis que d'autres soutiennent qu'il ne revêt sa livrée argentée et ne part à la recherche de la mer que deux saisons plus tard, s'échouant sur le rivage et y mourant si un obstacle lui barre la route et l'empêche de gagner l'eau salée.

« Le smolt qui atteint l'océan retournera à la même rivière l'année suivante et sera alors appelé grilse, madeleineau ou castillon et pèsera de 2 à 7 livres, bien que certains soutiennent encore le contraire, le grilse étant tout à fait différent d'un saumon plus gros. En mer, le saumon peut atteindre un poids de plus de 100 livres, mais peu de spécimens de plus de 50 à 60 livres ont été capturés récemment.

« Où gîte le saumon dans le royaume de Neptune est toujours un grand mystère, puisque loin de la côte on ne le trouve guère. Il est toutefois victime des plus grosses créatures marines qui réduisent le nombre de ceux qui retournent à la rivière. De plus, les ravages causés par l'homme et par toutes les machines qu'il a inventées pour mater cours d'eau et poisson, s'ils ne sont pas enrayés, finiront par faire complètement disparaître, dans un avenir rapproché, cette noble espèce de son domaine ancestral».

Cette combinaison de tarabiscotages victoriens et d'édification scientifique devait être partie intégrante du processus académique de recherche sur le saumon pour plusieurs décennies à venir. Dieu merci, la véritable leçon que se dégage de ces études n'échappe pas à un groupe choisi de personnes qui entreprennent une campagne de conservation pendant les années 1850 et 1860 afin d'empêcher l'extermination de ce poisson argenté aux oeufs d'or.

Notes

[1]James Bingay, *A History of Canada* (Toronto : Nelson, 1947), pp. 242–250, 343.

[2]William Cattermole, *Emigration : The Advantages of Emigration to Canada* (London : Simpkin and Marshall, 1831; réimprimé à Toronto : Coles, 1970), p. 3.

[3]Robert Legget, *Ottawa Waterway* (Toronto : University of Toronto Press, 1975), p. 119. Edward Davis, « Opening the Way Upstream — The Fish Escalator », dans The Atlantic Salmon Journal, Vol. 2, (1974), p. 14.

[4]Abraham Gesner, *New Brunswick with Notes for Emigrants* (Londres : Simonds et Ward, 1847), pp. 273, 283.

[5]Wallace Graham, « The Fisheries of British North America and the United States Fishermen », *Collections of the Nova Scotia Historical Society*, Vol. XIV, (Halifax : Wm. MacNab & Son, 1909), p. 6.

[6]Gesner, *New Brunswick*, p. 277.

[7]Cité dans *ibid.*, p. 278.

[8]George W. Brown, *Building the Canadian Nation* (Toronto : Dent, 1849), p. 193.

[9]W.S. MacNutt, *New Brunswick : A History, 1784–1867* (Toronto : Macmillan, 1963), p. 144, *Statutes of the Province of New Brunswick*, 59 George III, c. 13. Robert Clooney, *A Compendious History of the Northern Part of the Province of New Brunswick and the District of Gaspé in Lower Canada* (Halifax : Howe, 1832), p. 56.

[10]*New Brunswick Statutes*, 56 George III, c. 3 : 60 George III, c. 21 : 4 George IV, c. 23; 7 George IV, c. 22; 3 William IV, c. 27.

[11]Graeme Wynn, *Timber Colony* (Toronto : University of Toronto Press, 1981), p. 28.

[12]Clooney, *History of Northern New Brunswick*, p. 59; MacNutt, *New Brunswick*, p. 179. Il y a 584 scieries dans la province en 1851; voir Alexander Munro, *New Brunswick, with a Brief Outline of Nova Scotia and Prince Edward Island* (Halifax : Nugent, 1855), p. 120.

[13]*New Brunswick Statutes*, 50 George III, c. 20. MacNutt, *New Brunswick*, p. 296; p. 322 : « On admet que les forêts sont une ressource épuisable, mais non pas les pêches ».

[14]Richard M'Farlan, *River and Brook Fisheries* (Fredericton : Reporter's Office, 1847); *New Brunswick Courier* (Saint-Jean, N.-B.), 11 février 1837).

[15]Voir les statistiques sur les exportations dans Lorenzo Sabine, *The Principal Fisheries of the American Seas*, (Washington : Robert Armstrong, 1853), p. 91.

[16]Munro, *New Brunswick*, p. 203.

[17]James Hannay, *History of New Brunswick* (Saint-Jean : Bowes, 1909), I, 354.

[18]Stewart H. Holbook, *The American Lumberjack* (New York : Collier, 1962), p. 66.

[19]MacNutt, *New Brunswick*, p. 197.

[20]William Francis Ganong, *The History of Miscou and Shippegan* (Saint-Jean : Globe Printing Co., 1946), p. 57.

[21]Peter Fisher, *History of New Brunswick* (Saint-Jean : Chubb, 1825; réimprimé à Saint-Jean : New Brunswick Historical Society, 1921), p. 81.

[22]Hannay, *History of New Brunswick*, I. 400 : Le gouverneur, Sir Howard Douglas, « est d'avis que les pêches peuvent être beaucoup plus productives et faire l'objet d'un commerce avec les nouveaux États d'Amérique du Sud ». *Ibid.*, p. 401, souligne qu'une loi a été adoptée prévoyant l'attribution de primes pour le poisson capturé et salé destiné au marché méditerranéen.

[23]J. Clarence Webster, *An Historical Guide to New Brunswick* (n.p.: Government Bureau of Information and Tourist Travel, 1947), p. 66.

[24]John West, *The Substance of a Journal* (Londres : Seeley, 1827), p. 239.

[25]*Journal of the House of Assembly of New Brunswick*, 1847, « Fisheries Reports », Appendice, p. cxxxix; les exportations moyennes de 1828, 1829 et 1830 sont de 550 barils, celles de 1835, 1836 et 1837, de 860 barils, celles de 1838, 1839 et 1840 de 1 070 barils et celles de 1841, 1842 et 1843 de 1 630 barils. Voir également Clooney, *History of Northern New Brunswick*,pp. 91–93.

[26]James McGregor, *Historical and Descriptive Sketches of the Maritime Colonies of British America* (Liverpool : Picken, 1828), pp. 162–163.

[27]MacNutt, *New Brunswick*, p. 216; voir aussi : Esther Clark Wright, *The Loyalists of New Brunswick* (Fredericton : n.p., 1955), p. 147, et Hannay, *History of New Brunswick*, I, 406.

[28]McGregor, *Sketches of the Maritime Colonies*, p. 183.

[29]Lettre de Robert Ferguson à Richard Simonds, le 19 janvier 1829, F36, New Brunswick Museum Archives.

[30]John Mowat, *Chaleur Bay* (n.p.: imprimé par un particulier, env. 1889) pp. 4, 6. *Scots Canadiensis*, « Salmon Fishing in the Restigouche », dans *Maritime Monthly*, II, 6 (décembre 1873), 542 : L'affirmation suivante « Il y a quarante ou quarante-cinq ans, lorsque la pêche au filet n'était pas encore pratiquée, et que le harpon était le seul engin utilisé par les quelques hommes blancs et les Indiens de la colonie, le poisson était beaucoup plus abondant dans les rivières qu'à l'heure actuelle. . . , » sous-entend que le harpon était surtout utilisé pendant les années 1820 et 1830.

[31]Pat Ryan, « A River Running Out of Eden », in *Sports Illustrated*, Vol. 32(21) (25 mai 1970), p. 88. Un grand nombre de saumons de la Restigouche portaient des marques de harpons et n'étaient par conséquent vendables qu'aux Antilles où les esclaves ne dédaignaient pas des spécimens dans un moins bon état. Voir également Harold A. Innis, *The Cod Fisheries* (Toronto : University of Toronto Press, 1954) p. 278.

[32]Philip K. Bock, *The MicMac Indians of Restigouche*, Bulletin 213 (Ottawa : Musées nationaux, 1966), pp. 16–17. L'expression « haut-fond » est couramment utilisée pour indiquer des bancs de pêche submergés peu profonds dans les estuaires fluviaux; un haut-fond est bordé de chaque côté par des eaux plus profondes.

[33]John MacTaggart, *Three Years in Canada* (Londres : Colburn, 1829), I, 20–21.

[34]Moses Perley, *The Sea and River Fisheries of New Brunswick* (Fredericton : Simpson, 1852), p. 761. *New Brunswick Journals*, 1847, Appendice, p. cxxv.

[35]*New Brunswick Statutes*, 3 William IV, c. 27.

[36]*New Brunswick Journals*, 1847, Appendice, p. cxxxvii.

[37]Lettre de Robert Ferguson, Archives publiques du musée du Nouveau-Brunswick.

[38]Mowat, *Chaleur Bay*, p. 4. *New Brunswick Journals*, 1847, Appendice, p. cxxxvii. James S. Buckingham, *Canada, Nova Scotia, New Brunswick, and the Other British Provinces in North America* (Londres : Fisher, 1843), p. 312, précise que les prises de saumons atteignent 2 000 barils dans la baie des Chaleurs en 1843.

[39]Mowat, *Chaleur Bay*, p. 4.

[40]*New Brunswick Statutes*, 3 William IV, c. 27.

[41]Mowat, *Chaleur Bay*, p. 4.

[42]Joshua Marsden, *The Narrative of a Mission to Nova Scotia, New Brunswick and the Somers Islands* (Londres : Kershaw, 1827), pp. 86, 88.

[43]Papiers personnels de Ward, Archives publiques du musée du Nouveau-Brunswick.

[44]Fisher, *History of New Brunswick*, p. 81. *New Brunswick Journals*, 1847, Appendice, p. cxlvii.

[45]Cartes-fiches, Archives publiques du musée du Nouveau-Brunswick.

[46]Cicely Lyons, *Salmon, Our Heritage* (Vancouver : Mitchell, 1969), pp. 140–141.

[47]William Corbett, « Advice to Young Men » (1829), quoted in Michael Collie, *New Brunswick* (Toronto : Macmillan, 1974), pp. 120–121.

[48]Perley, *The Fisheries of New Brunswick*, p. 136.

[49]*Ibid.*, p. 124. William Francis Ganong, *Ste. Croix (Dochet) Island*, Monographic Series 3 (Saint-Jean : Musée du Nouveau-Brunswick, 1945), p. 102, souligne que, dès 1826, plusieurs pêcheurs de Penobscot viennent à l'île Ste-Croix chaque année pour exploiter six barrières à saumon dans la région; pendant quelques années, ils y prennent beaucoup de poissons.

[50]Lettre de John Wilson, St. Andrew's, 17 décembre 1828, Archives publiques du musée du Nouveau-Brunswick.

[51]Thomas Chandler Haliburton, *An Historical and Statistical Account of Nova Scotia* (Halifax : 1829; réimprimé à Belleville, Ontario : Mika, 1973), II, 322.

[52]Military C Series, cartes-fiches, « Fisheries, N.S., » 1818, 1823, Archives publiques du Canada (ci-après APC).

[53]*Journals of the House of Assembly of Nova Scotia*, 1839–40, Appendice 85, « Fisheries Commission Report », p. 213.

[54]Charles Boidman Owen, *An Epitome of History, Statistics, etc., of Nova Scotia* (Halifax : English et Black-adar, 1842), pp. 84, 96.

[55]Thomas Chandler Haliburton, *The Clockmaker : or, the Sayings and Doings of Samuel Slick, of Slickville* (New Canadian Library edition, Toronto : McClelland & Stewart, 1958), p. 133.

[56]Joseph Howe, *Western and Eastern Rambles : Travel Sketches of Nova Scotia*, éd. M.G. Parks (Toronto : University of Toronto Press, 1973), p. 88.

[57]William Dunlop, *Tiger Dunlop's Upper Canada* (New Canadian Library edition, Toronto : McClelland & Stewart, 1967), p. 135.

[59]*Nova Scotia Journals*, 1839–40, Appendice 85, « Fisheries Commission Report », pp. 215–16.

[60]George Patterson, *A History of the County of Pictou, Nova Scotia* (Montréal : Davison, 1877; réimprimé à Belleville, Ont.: Mika, 1972), p. 305.

[61]Haliburton, *Nova Scotia*, II, 63. William Scarth Moorsom, *Letters from Nova Scotia* (Londres : Colburn, 1830), p. 327.

[62]Howe, *Western and Eastern Rambles*, p. 62.

[63]*Nova Scotia Tour Book*, édition de 1971 (Halifax : Department of Trade and Industry, 1971), p. 93. Haliburton, *Nova Scotia*, II, 77–79.

[64]Richard Brown, *A History of the Island of Cape Breton* (London : Sampson Low, 1869), p. 433. *Nova Scotia Journals*, 1845, Appendice 87, p. 310.

[65]Par exemple, voir Haliburton, *Nova Scotia*, I, 252, et McGregor, *Sketches of the Maritime Colonies*, p. 117.

[66]Voir les relevés statistiques publiés dans divers *Annual Reports* (rapports annuels), ministère de la Marine et des Pêcheries, 1867–1899.

[67]Haliburton, *Nova Scotia*, II, 91.

[68]John N. Grant, *The Development of Sherbrooke Village to 1880* (Halifax : Nova Scotia Museum, 1972), p. 5. Moorsom, *Letters from Nova Scotia*, p. 341, souligne que deux petites entreprises de pêche ont été créées au niveau local; elles se sont occupées principalement, semble-t-il, de transporter du bois à Halifax en avril, puis se sont équipées dans le port pour le Labrador.

[69]Howe, *Western and Eastern Rambles*, pp. 193–94.

[70]Haliburton, *Nova Scotia*, II, 190.

[71]Owen, *An Epitome of Nova Scotia*, p. 120; voir aussi Haliburton, *Nova Scotia*, II, 142.

[72]Mather Byles DesBrisay, *History of the County of Lunenburg* (Toronto : Briggs, 1895; réimprimé à Belleville, Ont.: Mika, 1972), pp. 154–55, 462–63.

[73]*Ibid.*, p. 463.

[74]Owen, *An Epitome of Nova Scotia*, p. 120.

[75]J. Lynton Martin, « Farm Life in Nova Scotia Prior to 1850 », dans *Collections* of the Nova Scotia Historical Society, XXXVII, (1970), 84.

[76]Haliburton, *Nova Scotia*, II, 139, 144.

[77]D.C. Harvey, éd., *Journeys to the Island of St. John* (Toronto : Macmillan, 1955), p. 77.

[78]John Stewart, *An Account of Prince Edward Island in the Gulph of St. Lawrence, North America* (Londres : Winchester 1806), p. 84.

[79]Cité dans A.B. Warburton, *A History of Prince Edward Island* (Saint-Jean : Barnes, 1923), p. 360.

[80]J.L. Lewellin, « Immigration : Prince Edward Island », dans Harvey, *Journeys*, p. 199.

[81]E.D.T. Chambers, *The Fisheries of the Province of Quebec* (Québec : ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, 1912) I, 126. Sauf indication contraire, les renseignements de cette section proviennent de *ibid.*, p. 103, 117–142.

[82]*Ibid.*, p. 118.

[83]*Ibid.*, p. 120.

[84]*Ibid.*, p. 127.

[85]*Ibid.*, p. 133.

[86]Ces établissements sont les suivants : « Mingan, Cormorant, Nabaysepie, Musquarou, St-Jean, Great Romaine, Washisou, Natasquem, Kikaska, Washicoute et Little Romaine »; ces sept derniers sont plus particulièrement des pêcheries de saumon. Voir K.G. Davis, dir. de publ., *Northern Quebec and Labrador Journals and Correspondence*, 1819–1835 (Londres : Hudson's Bay Company Record Society, 1963), p. 108h.

[87]Documents du ministère des Colonies (appelé ci-après M.C.), 47 « Blue Books » Vol. 122–139, *passim*, « Lettre de J.F. LaRocque à George Simpson », tiré de K.G. Davies, dir. de publ. *Northern Quebec and Labrador Journals and Correspondence, 1819–1835* (Londres : Hudson's Bay Record Society, 1963), p. 232. En 1831, la précieuse pêcherie de Mingan a « des difficultés matérielles », ajoutant ainsi foi à un déclin général évident pendant les années 1830.

[88]John W. Parsons, *History of Salmon in the Great Lakes, 1850–1970*, Technical Paper No. 68, Bureau of Sport Fisheries and Wildlife (Washington : Government Printing Office, 1973), p. 9.

[89]Robert Gourlay, *Statistical Account of Upper Canada* (Londres : Simpkin et Marshall, 1822), I, 271.

[90]Edward E. Prince, « The Maximum Size of Fishes and Its Causes », dans *Annual Report* of the Department of Marine and Fisheries, 1903 (Ottawa : King's Printer, 1904), Appendix, II, p. lix.

[91]*Statutes of Upper Canada to the Time of the Union* (Toronto : Imprimeur de la Reine, 1841), I, 313.

[92]*Ibid.*, pp. 313–15, 371.

[93]Gourlay, *Statistical Account*, I, 176. Paul Kane, *Wanderings of an Artist* (New York : Longman, Brown, 1859; réimprimé à Edmonton : Hurtig, 1968), pp. 16–21. *passim.*, souligne la présence du saumon dans les « détroits entre les lacs Huron et Michigan » et dans d'autres régions en aval de la Niagara aussi tard qu'en 1858.

[94]Edward Allen Talbot, *Five Years' Residence in the Canadas* (Londres : Longman, 1824), I, 268.

[95]*Ibid.*

[96]MacTaggart, *Three Years in Canada*, I, 130–131, rapporte la présence du saumon en aval des chutes Niagara et soutient qu'il n'est pas une variété marine — ce dernier fait étant difficilement discutable. Selon lui, même le poisson du lac Ontario ne peut franchir les rapides du fleuve St-Laurent. Il affirme que le saumon ne se retrouve que dans les eaux tributaires du fleuve St-Laurent et dans aucun des lacs intérieurs « qui sont recouverts d'une couche plus compacte de glace ». « Nous savons », écrit-il « que les poissons raffolent des trous d'air et des trous de respiration ».

[97]T.W. Magrath, *Authentic Letters from Upper Canada : With an Account of Canada Field Sports* (Dublin : n.p., 1833), pp. 298–299.

[98]*The Backwoods of Canada : Letters from the Wife of an Emigrant Officer* (Londres : Knight, 1836), p. 161; « Les gros poissons sont généralement pêchés à la pointe, peu de gens ayant le ytemps de pêcher à la ligne dans ce pays si occupé ».

[99]Mme John Graves Simcoe, *The Diary of Mrs. John Graves Simcoe*, éd. J. Ross Robertson (Toronto : Briggs, 1911 : réimprimé à Toronto : Coles, 1973), p. 106.

[100]Gourlay, *Statistical Account*, I, 176.

[101]Magrath, *Letters from Upper Canada*, pp. 287–88. *Ibid.*, pp. 291–92; « Peu de temps après notre arrivée, mon frère et moi avons pêché à la pointe 120 saumons en une nuit;

ils sont maintenant de moins en moins nombreux à la suite de la construction d'un certain nombre de scieries, de la profusion du bran de scie sur l'eau... et de la multitude de douves de chêne flottées chaque année dans la rivière ».

[101]*The Backwoods of Canada*, p. 159.

[102]Dunlop, *Tiger Dunlop's Upper Canada*, p. 95.

[103]*Statutes of Upper Canada at the Time of the Union*, p. 1032. Gourlay, *Statistical Account*, I, 271.

[104]M.C., 47, « Blue Books », Vol. 144–55, *passim*, APC.

[105]Anthony Netboy, *The Atlantic Salmon, A Vanishing Species?* (Londres : Faber, 1968), p. 333.

[106]G. Browne Goode, « The Salmon Tribe », *The Fisheries and Fishing Industries of the United States*, éd. G. Browne Goode (Washington : Commission of Fish and Fisheries, 1884–87), I, 473.

[107]*Ibid.*, p. 474.

[108]*Ibid.*, pp. 473–74.

[109]W.C. Watson, « The Salmon of Lake Champlain and Its Tributaries », dans *Report of the United States Commission of Fish and Fisheries* (1873–4 and 1874–5), (Washington : Government Printing Office, 1876), p. 537.

[110]*Ibid.*, p. 535.

[111]D.W. Prowse, *A History of Newfoundland* (London : Macmillan, 1895; réimprimé à Belleville, Ont.: Mika, 1972), pp. 402–03. James P. Howley, *The Beothucks or Red Indians* (Cambridge : Cambridge University Press, 1915; réimprimé à Toronto : Coles, 1974), p. 177.

[112]Howley, *The Beothucks*, pp. 92, 105, 117, 295. G.M. Story, « Demasduwit », dans *Dictionary of Canadian Biography* (Toronto : University of Toronto Press, 1983), V, 243–44.

[113]Cité dans Howley, *The Beothucks*, pp. 143, 159–60, 235. G.M. Story, « Cormack, William Eppes » dans *Dictionary of Canadian Biography* (Toronto : University of Toronto Press, 1976), IX, 158–62. Par la suite, Cormack effectue des recherches et écrit sur les divers types de saumons que l'on peut trouver dans le fleuve Fraser en Colombie-Britannique; il est responsable des collection de poissons de cette colonie montrées lors de l'exposition provinciale de 1862.

[114]« Lettre de Governor Hamilton à Lords of Trade », dans M.C., supplément I, documents divers, Vol. 18, « Fisheries, 1712–1852 », APC. (26 septembre 1827).

[115]Cité dans Howley, *The Beothucks*, p. 160.

[116]*Ibid.*, p. 166.

[117]*Nova Scotia Journals*, 1841, Appendice 62, « Captain Milne's Report », p. 168.

[118]*Ibid.*, p. 168.

[119]A. Copeland, « Ungava », dans *North*, Vol. xvii (2), (March–April, 1970), 43. Davies, *Northern Quebec and Labrador Journals*, p. 143, note que la Compagnie de la baie d'Hudson a, en 1818, détaché l'un de ses employés afin d'explorer la région de l'Ungava. Le guide indien qui accompagne l'expédition a dit au groupe que l'on peut « se procurer un très grand nombre de saumons » à l'embouchure de la rivière Koksoak. *Ibid.*, p. 143 cite le journal d'Hendry de 1831, où il note que près de Fort Chimo, « il y a une petite rivière où ils construisent une barrière à poissons et attrapent un bon nombre de saumons ».

[120]« Lettre de P. Beard à Prince Regent », 19 novembre 1819, dans M.C., supplément I, document divers, Vol. 18, Fisheries, 1712–1852, APC.

[121]*Ibid.*, « Regulations of the Salmon and Herring Fisheries of Sandwich Bay ». 15 juin 1820.

[122]W.G. Gosling, *Labrador : Its Discovery, Exploration and Development* (Londres : Alston Rivers, 1910), p. 405. David William Zimmerly, *Cain's Land Revisited* (St. John's : Memorial University, 1975), p. 59 : Dans une lettre rédigée le 24 juillet 1921 (1821), le capitaine William Martin raconte qu'il a laissé son navire dans l'ouest du lac Melville et remonté la source du lac jusqu'à une chute (chutes Muskrat). Les Canadiens, dit-il, y ont de nombreuses entreprises de pêche au saumon même s'« ils tirent leurs revenus principalement de la traite des fourrures avec les Indiens de la tribu Red, les établissements de pêche (à la morue) que l'on retrouve sur une quarantaine de milles en remontant la rivière étant nombreux, surtout occupés par des Américains pour la saison ».

[123]M.C., supplément I, documents divers Vol. 18, Fisheries, 1712–1852; APC. Zimmerly, *Cain's Land*. P. 65, souligne que la première cour de justice de cette partie du Labrador relevant de la compétence de Terre-Neuve a siégé à Rigolet le 3 août 1826 et a rendu un jugement sur un seul cas — « une dispute à l'égard d'une pêche au saumon dans le ruisseau Kinnumas ».

[124]George R. Young, *The British North American Colonies : Letters to the Honourable E.G.S. Stanley, M.P.* (Londres : Ridgway, 1834), p. 56.

[125]Gosling, *Labrador*, pp. 402, 406. Perley, *The Fisheries of New Brunswick*, Appendice II, p. 283.

[126]Voir « Petition of Salmon Fishermen, 1836 » dans M.C., supplément I, documents divers Vol. 18, Fisheries, 1712–1852, APC.

[127]*Ibid.*, « Letter of Captain Wyville, Commander of H.M. Sloop *Cleopatra* », Septembre 1841.

[128]Sir Richard Henry Bonnycastle, *Newfoundland in 1842* (Londres : Colburn, 1842), pp. 189, 268.

[129]Charles B. Elliott, *The United States and the Northeastern Fisheries* (Minneapolis : University of Minnesota, 1887), pp. 52–3.

[130]Netboy, *The Atlantic Salmon*, p. 325.

[131]C.G. Atkins, « The River Fisheries of Maine », dans G. Browne Goode, éd., *The Fisheries and Fishing Industries of the United States* (Washington : U.S. Commission of Fish and Fisheries, 1884–87), I, p. 678.

[132]Netboy, *The Atlantic Salmon*, pp. 322, 325, 632. Anthony Netboy, *Atlantic Salmon Association Centennial Award Fund* (Montréal : n.p., n.d.), p. 5. Atkins, « The River Fisheries. . . , » dans Goode, p. 678.

[133]Par exemple, voir T.W. Magrath, *Authentic Letters from Upper Canada : With an Account of Canada Field Sports* (Dublin : n.p., 1833), p. 287, et *Sporting Magazine* (1843) (Londres : Pitman, 1843), pp. 24–5.

[134]Patrick Campbell, *Travells in America*, éd. H.H. Langton (Toronto : Champlain, 1937), p. 46.

[135]Francis Duncan, *Our Garrisons in the West* (London : Chapman and Hall), p. 75; N.E.J. MacEachern and J.R. MacDonald, « The Salmon Fishery of Nova Scotia », dans *The Canadian Fish Culturist*, 31 (Oct. 1962), 46–7.

[136]Charles Boidman Owen, *An Epitome of History, Statistics, etc., of Nova Scotia* (Halifax : English and Blackadar, 1842), p. 120; MacEachern and MacDonald, « The Salmon Fishery of Nova Scotia », p. 46.

[137]William Scarth Moorsom, *Letters from Nova Scotia*

(Londres : Colburn, 1830), p. 285.

[138]*Ibid.*, p. 327.

[139]Thomas Chandler Haliburton, *Historical and Statistical Account of Nova Scotia* (Halifax : Howe, 1829; réimprimé à Belleville, Ont.: Mika, 1973), I, 63.

[140]Joseph Howe, *Western and Eastern Rambles : Travel Sketches of Nova Scotia*, éd. M.G. Parks (Toronto : University of Toronto, 1973), p. 117.

[141]William Dunlop, *Tiger Dunlop's Upper Canada*, New Canadian Library, No. 5 (Toronto : McClelland & Stewart, 1967), pp. 94–5.

[142]Magrath, *Authentic Letters*, p. 287.

[143]Anon., *The Backwoods of Canada : Letters from the Wife of an Emigrant Officer*, (Londres : Knight, 1836), p. 159.

CHAPITRE

IX Récriminations et réglementation 1845-1867

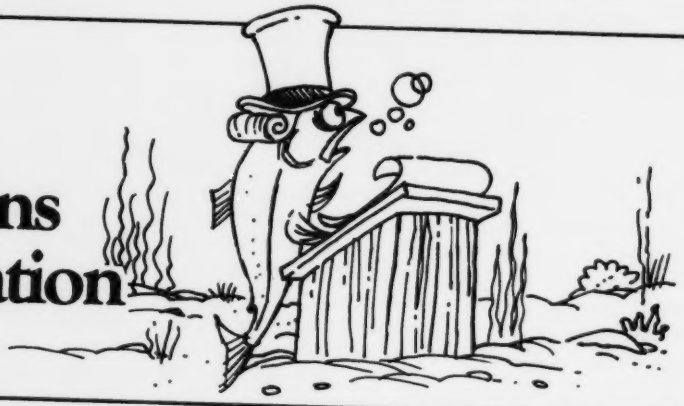

Ça ne vaut pas une senne...

En 1846, un accord conclu entrela Colombie-Britannique et l'Orégon au sujet d'un litige frontalier cède le bassin inférieur du fleuve Columbia, principale zone contestée, aux États-Unis d'Amérique. À la même époque, une histoire circule chez les habitants britanniques de la côte ouest, voulant que la Grande-Bretagne ait renoncé au district parce qu'il était impossible de pêcher à la ligne le saumon du fleuve Columbia. La petite histoire raconte qu'un frère de Sir Robert Peel, le premier Ministre britannique, alors en service à la base navale de Victoria, aurait, après plusieurs tentatives infructueuses de pêche à la mouche dans le fleuve Columbia, écrit au premier Ministre en se plaignant que les saumons de la côte étaient trop mal élevés pour attraper la mouche et que, par conséquent, « il n'y a avait pas de quoi fouetter un chat, car la région ne valait pas une senne... (*not worth a . .*) ».[1] Les archives ne mentionnent aucun cas où le saumon de l'Atlantique — du moins sur ce continent — aurait joué un rôle analogue lors de la perte ou de l'acquisition de territoire national; dans les colonies du nord de l'Atlantique, c'est la morue qui se distingue de la sorte, car pendant des siècles elle occupe une place prépondérante lors des conflits entre la France et l'Angleterre.

Il est, cependant, certain, qu'après 1840, on s'intéresse de plus en plus au saumon; à partir du milieu de cette décennie, l'espèce est de plus en plus présente dans les débats des corps législatifs des États et des Colonies, ainsi que dans les accords internationaux sur le commerce et certains privilèges. Ce regain d'intérêt pour le saumon s'explique par le fait que certaines personnes sont maintenant convaincues que le nombre de saumons a diminué dans plusieurs régions, et que l'espèce est devenue rare ou a même disparu dans d'autres régions où autrefois elle abondait. Le saumon est alors sensiblement en déclin même dans des zones normalement très productrices, comme la baie de Miramichi et la baie des Chaleurs. L'exportation commerciale de l'espèce à partir des colonies britanniques côtières allait en augmentant depuis le milieu des années 1820; malheureusement, cette augmentation se fait aux dépens d'une diminution rapide du stock reproducteur, et on risque d'atteindre le point où il n'y a plus assez d'adultes pour maintenir la population à un niveau productif.

Dans les années 1840, de nombreux rapports font état de la destruction massives de saumons, jeunes et adultes, sur les frayères, et en aval des barrages de moulins, toujours plus nombreux, construits sur les rivières; ces barrages empêchent également les saumons de rejoindre leur habitat en eau douce, d'où un rétrécissement de l'aire de reproduction autrefois accessible. La pêche au filet est pratiquée sous restrictions dans toute la zone géographique de l'espèce, les filets étant souvent tendus sur toute la largeur des rivières et des estuaires. Certaines personnes signalent que des activités aussi irresponsables, sans contrôle aucun, ne pourraient se poursuivre longtemps sans entraîner de graves conséquences pour l'avenir des pêches.

Ces noirs pressentiments sont fondés, car, l'une après l'autre, les aires de pêche au saumon connaissent le déclin vers le milieu des années 1840 : les chiffres d'exportation montrent que les expéditions à partir de Terre-Neuve diminuent régulièrement entre 1842 et 1846, chutant de 46 pour cent pendant cette période; les exportations du Nouveau-Brunswick baissent de 28 pour cent entre 1844 et 1848; enfin, en Nouvelle-Écosse, les dossiers des douanes en 1848 montrent que la province — pour la première fois — importe davantage de barils de saumon qu'elle n'en exporte.[2] Bien qu'il faille utiliser avec prudence les chiffres d'exportation comme indicateurs réels de l'abondance ou de la rareté du poisson — particulièrement pendant la période 1846–1851, où le commerce des colonies britan-

niques est touché par une dépression économique générale — d'autres sources laissent supposer que tout déclin dans les chiffres d'exportation reflète alors plus ou moins la situation réelle de la ressource comme telle.[3]

La destruction massive du saumon et, par conséquent, la baisse des prises, est décrite en termes poignants par les pêcheurs professionnels, les pêcheurs sportifs, les inspecteurs des pêcheries, et d'autres encore; même un observateur de passage peut constater que les magnifiques pêcheries du Haut-Canada et du sud de la Nouvelle-Angleterre ne sont plus, dès 1850, que choses du passé. Pendant les années 1850, la seule région où le nombre de saumons demeure à peu près normal est le Labrador, mais on prévoit alors que même cette région éloignée allait bientôt voir sa population de saumons dépérir en raison de la pêche acharnée qui s'y pratique de façon saisonnière à un rythme de plus en plus effréné.

La nature de la cause où la combinaison de causes qui sont à l'origine de la situation lamentable des pêcheries fait l'objet de nombreuses discussions, mais les résultats sont là, irréfutables. En commentant une histoire ancienne dans laquelle des apprentis en Angleterre se plaignaient lorsqu'ils étaient obligés de manger du saumon plus que deux fois par semaine, Richard Nettle écrit ce qui suit en 1857 :

> Il est aujourd'hui très rare que ça morde, ou même que ça mordille, que le pêcheur soit un maître ou un homme ordinaire! La vile habitude de pêcher quelle que soit la saison et avec n'importe quoi, a fait fuir le poisson noble, mais tenance, loin des rives avec, comme résultat, la destruction d'une grande partie des pêcheries, et l'augmentation du prix du saumon d'au moins mille pour cent.[4]

Le déclin de la population de saumon n'est pas la seule raison pour laquelle on s'intéresse de plus en plus à l'espèce pendant les années 1850 et 1860, en effet beaucoup de personnes restent encore convaincues — comme leurs ancêtres — que cette ressource est inépuisable et qu'elle ne se trouvait qu'au plus bas d'un cycle qui se répète indéfiniment. Et, indirectment, ce sont les progrès commerciaux, sociaux, techniques et politiques de l'époque qui poussent les gens à s'intéresser davantage au saumon.

Les échanges commerciaux se rèvélent prometteurs, particulièrement après 1851, grâce aux accords de réciprocité avec les États-Unis, et à la nouvelle expansion dans les transports, la majeure partie de l'est de l'Amérique du Nord étant engagée dès 1845 dans d'importants travaux, comme la construction de chemins de fer et la construction navale. De nouvelles techniques pour la conservation du poisson sont également mises au point, le transfert en glace ou dans des boîtes scellées sous vide remplaçant rapidement le transport du saumon à l'état salé. Des progrès au niveau des instruments et des méthodes de pêche facilitent celle-ci et en augmentent le rendement. En outre, les changements culturels et sociaux créent un nouveau pêcheur — le sportif. Pendant cette période, l'influence du pêcheur à la ligne devient un facteur important quant à la survie du saumon.

L'idée d'indépendance politique progresse également dans les colonies britanniques pendant les années 1840, et cela se reflète dans le secteur des pêches par une plus grande réglementation d'inspiration locale. La Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick possèdent des gouvernements responsables en 1848, les Canadas en 1849, et Terre-Neuve en 1855. Avec la nouvelle forme de gouvernement, les gouverneurs et leurs conseils respectifs deviennent plus attentifs aux désirs et aux opinions des gens, ce qui va conduire à plus de souplesse dans les textes législatifs et, c'était à souhaiter, à une réglementation plus appropriée pour les pêches. Avec ce nouveau sens des responsabilités, les diverses assemblées législatives se mettent à étudier en détail les nombreux aspects de l'industrie coloniale; en ce qui concerne les pêches à l'intérieur des terres et en mer, des études sont entreprises pour évaluer leurs possibilités et déterminer, dans quelle mesure, il serait possible de les améliorer et de les développer.

En 1846, le Nouveau-Brunswick est le premier à entreprendre ce type d'étude, suivi peu après par le Bas-Canada. Les résultats obtenus par les responsables de l'étude confirment fondamentalement ce qu'on soupçonnait déjà ou qui n'était que rumeur : les pêches se trouvent dans une situation déplorable. Ces résultats montrent aussi que les règlements mis en vigueur dans le passé n'ont été que peu ou pas du tout respectés — conclusion plus ou moins évidente, si on considère l'absurdité, sinon le caractère complétement désuet, de certains de ces règlements; ni les pêcheurs, ni les colons ne respectent la saison de pêche, effectuant n'importe quand leurs captures. Les études révèlent également que de nombreuses rivières où le saumon abondait autrefois sont maintenant complètement dépourvues de l'espèce par suite de la pêche excessive et de l'obstruction par les barrages. Les responsables insistent sur le besoin urgent de protéger le saumon, et on s'engage résolument dans cette voie grâce à diverses mesures législatives pendant les années 1850 et au début des années 1860.

La réglementation, la gestion et la supervision de la ressource représentent une tâche monumentale pour les autorités civiles, novices en la matière. L'impossibilité de faire respecter les nouvelles réglementations par la population en général résulte en une diminution constante des stocks de saumons jusqu'à l'époque de la Confédération. Tout au long de cette période, une poignée d'hommes, comme Moses Perley au Nouveau-Brunswick, William Chearnley en

Nouvelle-Écosse, et Richard Nettle au Québec, s'efforcent de sensibiliser la population aux grandes possibilités de cette ressource, si elle était mieux gérée; ces mêmes personnes continuent à jeter les bases de politiques protectrices, adoptées de temps à autre par les administrations coloniales et, plus tard, nationales.

Le contrôle de la pêche en mer est particulièrement difficile, sinon pratiquement impossible. Ce secteur de la pêche relève des autorités de Grande-Bretagne, qui l'administrent principalement — et inefficacement — par l'intermédiaire de l'Amirauté. Les colonies se plaignent du manque d'intérêt de la mère-patrie à cet égard, et elles réclament sans cesse davantage de protection pour la pêche en mer, surtout contre les empiétements des navires de pêche américains. L'apathie des Britanniques pour la pêche dans le nord de l'Atlantique se reflète nettement dans le Traité de 1818, qui accorde aux pêcheurs américains des droits de pêche côtière dans certaines régions, et prévoit une limite territoriale peu efficace de trois milles dans d'autres; même cette limite territoriale est ouvertement violée par les Américains, et, à toutes fins pratiques, la pêche côtière et hauturière est presque complètement aux mains des Yankees.

En même temps que cette apathie britannique, on note un certain manque de dynamisme dans les colonies. Lorenzo Sabine, historien et chroniqueur américain connu de cette époque, écrit :

> Tous les Américains qui visitent la Nouvelle-Écosse sont étonnés de l'apathie qu'ils perçoivent chez la plupart des gens, ainsi que des nombreux avantages dont ils jouissent, mais qu'ils n'exploitent pas vraiment. Presque chaque nappe d'eau regorge de morues, gobergeons, saumons, maquereaux, harengs, gaspareaux...[5]

Les grandes possibilités de la pêche n'échappent donc pas aux Américains, alors qu'on ne semble pas trop s'en soucier chez les habitants des colonies britanniques. Sam Slick, un ami yankee au franc-parler de Thomas Chandler Haliburton décrit la situation dans un langage un peu plus coloré :

> Ils [les habitants de Nouvelle-Écosse] ne font rien à part manger, boire, fumer, dormir, se promener à cheval, traîner dans les tavernes... alors qu'ils sont entourés de pêcheries... toutes sortes de pêcheries, comme celles des rivières, avec l'alose, le saumon, le gaspareau et le hareng... Mon Dieu! C'est incroyable; et ils nous laissent tout ça à nous autres.[6]

Ce que Sabine appelle de l'apathie, et que Sam Slick interprète comme de la paresse est dans une large mesure le fruit d'un sentiment de frustration et d'impuissance face à l'énergie et à la volonté des pêcheurs américains. Interprétant de façon très libérale la Convention de 1818, les Américains entrent dans tous les ports et dans toutes les baies de l'Amérique britannique, à partir de la rivière St Croix jusqu'au Labrador, sous prétexte de s'abriter, de s'approvisionner en eau ou encore de sécher leurs prises — tout en jetant leurs filets par la même occasion. Les violations deviennent si fréquentes dans certaines régions que les pêcheurs des endroits ainsi visités sont obligés d'adopter une attitude passive s'ils ne veulent pas d'ennuis.

Il faut, cependant, remarquer que la limite de 3 milles n'est pas très claire pour aucun des deux pays, particulièrement dans la zone de la baie des Chaleurs et de la baie de Fundy : est-ce qu'elle suit les accidents de la côte ou saute d'un promontoir à un autre? D'un autre côté, il semble que certains groupes de pêcheurs des colonies britanniques profitent considérablement de ces empiétements américains : lorsque les pêcheurs de Nouvelle-Angleterre ne peuvent pêcher efficacement eux-mêmes dans certaines zones, ils s'entendent fréquemment avec les pêcheurs de l'endroit; par exemple, dans la baie de Passamaquody, un grand nombre de barrières à poissons sont louées aux Américains.[7] Les pêcheurs peuvent ainsi écouler leurs prises de façon profitable, sans difficultés et sans risques. À noter que les habitants du Nouveau-Brunswick semblent mieux tolérer la présence des Américains que ceux de Nouvelle-Écosse.

Généralement, les colonies protestent auprès du gouvernement central contre ces violations du traité, et elles se plaignent du nombre croissant de conflits entre pêcheurs américains et britanniques. Mais l'action de la Grande-Bretagne se fait attendre et, dès 1851, la Nouvelle-Écosse décide d'équiper elle-même deux navires de protection, le Nouveau-Brunswick optant pour la même voie, mais avec un seul navire. Quelques années plus tard, la flotte de protection des pêcheries de Nouvelle-Écosse compte quatre navires, celle du Nouveau-Brunswick deux; le Canada et l'Île-du-Prince-Édouard en possèdent un chacun. Mais, cette minuscule Armada n'impressionne nullement les États-Unis; Daniel Webster, le Secrétaire d'État américain, écrit :

> il ne faut pas s'attendre à ce que les États-Unis cèdent leurs droits et se soumettent au tribunal de marine des provinces; nous ne laisserons pas saisir nos bateaux par des agents ou d'autres officiers mariniers, et nous n'accepterons pas d'être condamnés par les Cours municipales du Québec, de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick ou du Canada.[8]

Finalement, la Grande-Bretagne tempère l'ardeur de ses colonies, car elle veut éviter tout conflit ouvert dans les pêches. Elle décide de les apaiser en engageant des négociations avec les Américains pour régler le problème des droits de pêche; le différend constitue l'un des principaux éléments de marchandage lors de la négociation du Traité de réciprocité en 1854. Par ce traité, la limite de 3 milles est abolie, et les Américains obtiennent l'autorisation de pêcher n'importe où le long

de la côte des colonies britanniques toutes les espèces, excepté les mollusques et les crustacés, le saumon, l'alose, et d'autres poissons de rivière. En échange, les pêcheurs des colonies britanniques sont autorisés à exporter librement leur production sur le marché américain et à pêcher dans les eaux américaines. Dans les colonies, ces accords sont plus ou moins bien accueillis. Le principe du libre-échange est bien accepté comme tel, mais étant donné que la pêche au large de la côte de l'est des États-Unis n'offre que peu d'attrait, l'autorisation de pêcher accordée aux sujets britanniques dans cette zone ne peut être considérée comme un échange équitable pour les avantages que les Américains retirent de la pêche à l'est de la rivière St. Croix. Il est également fort douteux que les pêcheurs de la colonie puissent concurrencer efficacement les Américains sur leur marché. Mais, il se révèle que l'accord, en vigueur de 1864 à 1865, est profitable à la fois pour les Américains et les Britanniques.[9]

L'ouverture du marché américain a immédiatement un effet stimulant sur l'exploitation du saumon; chaque pêcheur de la colonie se met à capturer tout ce qu'il peut et n'importe quand, ne laissant à la population de l'espèce déjà en déclin que peu de chances de récupérer. De plus, les Américains, ignorant les termes du traité, ramassent des quantités énormes de saumon dans les colonies britanniques, particulièrement le long des rives nord du golfe du Saint-Laurent. Vers la fin des années 1860, la ressource a chuté à son niveau le plus bas de toute l'histoire, et son importance au niveau des pêches en général a périclité dans beaucoup de régions et de collectivités. Lorsque le traité de Réciprocité expire en 1865, la Convention de 1818 est remise en vigueur, et la vieille animosité entre pêcheurs américains et britanniques se déchaîne à nouveau. L'histoire se répète, et l'attitude du gouvernement britannique envers les États-Unis est probablement bien illustrée par les ordres confidentiels suivants, transmis au vice-amiral Sir James Hope pour la protection de la pêche :

> À cet égard, le gouvernement de sa Majesté ne veut pour l'instant, ni concéder, ni appliquer avec rigueur aucun droit, dont la nature pourrait susciter des controverses; la pêche par les Américains sera tolérée à moins qu'elle ne se situe à moins de trois milles d'une ligne coupant transversalement l'embouchure d'une baie ou d'une anse de moins de dix milles de largeur.[10]

Nouveau-Brunswick

Vers le milieu des années 1840, le gouvernement du Nouveau-Brunswick étudie très sérieusement les diverses propositions de construction d'un chemin de fer à l'intérieur de la colonie, et particulièrement la ligne Grand Trunk qui doit relier Halifax à la ville de Québec. Ce projet est favorablement accueilli dans les milieux officiels, en raison des grandes possibilités qu'il laisse entrevoir pour le commerce entre les colonies; en termes un peu imagés, ce chemin de fer permettrait de dégeler les ports du golfe du Saint-Laurent, et de maintenir les activités commerciales sans interruption pendant 12 mois de l'année.[11]

À cette époque, le secteur des pêches dans cette province est très négligé, et on est convaincu que le nouveau chemin de fer pourrait redonner vie à cette activité. Lorsque le levé de la ligne proposée est autorisé en 1846, ont demande à Moses Perley, en tant qu'observateur local le mieux placé « d'étudier quels avantages la ligne Trunk proposée, ou ses ramifications, représenteraient pour la pêche, et les possibilités de développer celle-ci dans le golfe du Saint-Laurent ».[12]

Perley est effectivement l'homme de la situation. Né à Maugerville en 1804, et descendant direct d'Israël Perley, qui a fondé cette communauté en 1761, Moses Perley a passé son enfance à chasser, pêcher et commercer pendant la saison estivale avec les Indiens le long de la rivière Saint-Jean. Plus tard, il étudie le droit et est admis au barreau en 1830. Vers 1840, il est nommé commissaire aux affaires indiennes, charge dont il s'acquitte de façon judicieuse et efficace. En 1843, on le nomme agent provincial pour l'immigration, et là aussi il fait preuve de beaucoup d'énergie et d'imagination. Ses vastes connaissances et sa grande expérience des ressources naturelles du Nouveau-Brunswick font de lui la personne toute indiquée pour s'occuper de divers projets gouvernementaux spéciaux, et c'est donc à lui qu'on fait appel pour étudier la faisabilité et le rôle du projet Grand Trunk dans le secteur des pêches.[13]

Perley présente un rapport très complet aux autorités en mars 1849. Parmi ses observations figurent de nombreux et judicieux commentaires sur la situation de la pêche au saumon dans la province. En ce qui concerne cette espèce, il signale que l'énorme population qui fréquentait les rivières de l'est du Nouveau-Brunswick avait grandement diminué. Il attribue ce déclin à divers facteurs évidents : ignorance complète des dates limites de la saison de pêche; multiples obstacles édifiés par l'homme dans les rivières; et méthodes de pêche destructrices, généralement employées — sennes, filets dérivants, et pêche à la pointe. Il conclut ainsi : « la protection et l'entretien des pêcheries de saumon au Nouveau-Brunswick en général méritent qu'on s'y intéresse de très près ».[14]

L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick prend connaissance du rapport de Perley avec grand intérêt, mêlé d'inquiétude, et elle lui demande d'entreprendre une autre étude sur la pêche dans les rivières et le long des côtes du golfe du Saint-Laurent, avec comme objectif particulier d'évaluer quelles mesures législatives pourraient être prises pour améliorer la situation

dans ce secteur. Une initative aussi prompte est tout à fait inhabituelle dans les années 1840, et l'énergique gouverneur, Sir Edmund Walker Head, qui est nommé pendant que Perley se trouve à peu près à mi-chemin de son premier rapport, n'est sans doute pas étranger à la décision de donner suite à ce premier rapport.

Head est un gouverneur assez innovateur, car il veut à tout prix assurer la prospérité des habitants de la province en faisant tout son possible pour constituer une solide base économique, agricole et piscicole au Nouveau-Brunswick. Il s'intéresse d'ailleurs particulièrement au saumon, étant lui-même un pêcheur à la ligne très enthousiaste.[15] Les instructions spéciales de Head à l'intention de Perley pour sa seconde mission précisent que « l'enquête doit particulièrement porter sur la destruction des poissons dans les rivières, et sur les dommages causés aux pêcheries de saumon par les barrages de moulins, par les méthodes illégales de pêche et par la destruction du saumon pendant la pêche hors-saison ».[16]

Après avoir achevé ce travail et terminé son rapport en 1850, Perley est chargé d'effectuer une étude semblable dans la zone de la baie de Fundy : il la termine en 1851. Pendant ces cinq années de recherches sur les pêches, il parcourt environ 900 milles, dont 500 en canot. La masse d'information recueillie par Perley pendant ses travaux donne une vue d'ensemble de la situation des pêches au Nouveau-Brunswick à cette époque, et elle est le point de départ pour une série de publications auxquelles il se consacre à partir de 1849. Ces études, largement diffusées, font mieux connaître la ressource et particulièrement le grand potentiel que l'on commence alors à peine à soupçonner le long de la côte de la province. Comme supplément à ces rapports généraux, il publie également en 1852 la première liste complète d'espèces de poissons, présentes dans l'eau douce et dans l'eau de mer de l'est du Canada. Même aujourd'hui encore, les travaux de Perley se classent parmi les études les plus avancées et les plus détaillées de ce secteur de la vie économique du Nouveau-Brunswick.

Fondamentalement, d'après ces études, Perley en arrive à la conclusion qu'il y a une grande négligence et un important manque d'activité de la part de la colonie en ce qui concerne la pêche en mer, mais que l'inverse est vrai pour la pêche en rivière; de fait, cette dernière connaît une activité excessive, des abus abominables étant commis presque partout. D'après Perley, il faut encourager les habitants à tirer profit de leurs grandes ressources marines, de façon à atténuer la pression sur la pêche à l'intérieur des terres; il souligne également l'urgence de mesures immédiates pour réglementer et gérer de façon plus efficace la pêche en rivière, avant qu'elle ne soit totalement annihilée.

Il faut se rappeller que lorsque le Nouveau-Brunswick devient une colonie en 1784, des lois générales pour la réglementation des pêches sont promulguées, les Cours le comtés étant chargées de les faire respecter. Bien que certaines administrations tentent d'exercer cette responsabilité, leurs efforts sont généralement vains; dans l'ensemble, on se soucie assez peu de ces règlements; 77 ans d'ignorance de lois, qui n'existent qu'à l'état latent, c'est plutôt scandaleux. La pêche au filet dérivant est illégale, mais toujours pratiquée; la pêche à la pointe est illégale, mais toujours pratiquée; la construction de passes migratoires pour les poissons est obligatoire, mais rares sont celles qui sont construites — en fait, des 845 barrages de moulins qui existent au Nouveau-Brunswick en 1851, aucun ne possède une passe efficace de ce type.[17]

Les principales propositions de Perley en ce qui concerne la pêche au saumon s'énoncent comme suit :

> Une « période de fermeture » doit être fixée, pendant laquelle il n'y aura aucune pêche, quelle qu'elle soit, de saumon. La prise de « grilse » ou de jeune saumon sous un certain poids doit être limitée, et leur vente interdite. La pêche à la pointe devrait être interdite et la réglementation pour ce type de pêche au saumon doit être aussi uniforme que possible d'une région à l'autre.[18]

De plus, Perley propose que tous les filets à saumons soient évalués, la taxe imposée servant à payer les inspecteurs. Il suggère également que toutes les pêcheries exploitées depuis une terre de la Couronne soient attribuées par location, et il est vivement en faveur de l'introduction d'un meilleur système d'inspection des pêches. L'opinion de Perley quant à la pêche et à la manière dont elle devrait être réglementée lui aurait sans aucun doute valu un traitement au goudron et aux plumes dans de nombreuses communautés de pêcheurs du Nouveau-Brunswick, mais pour les législateurs et le gouverneur, ces études détaillées et complètes constituent une preuve suffisante de ce qu'il avance; il ne faut pas prendre à la légère ce qu'il affirme, car les faits parlent massivement pour lui.

Après examen de son rapport de 1849, le comité de la Législature pour les pêches appuie pleinement ses propositions et entreprend la rédaction d'une série de règlements révisés pour préserver une ressource qui, à toutes fins pratiques, a été « redécouverte ». Dans l'esprit du législateur, « l'exploitation continue, pleine et entière, des pêcheries le long des côtes de la province, constitue une source incalculable de richesse et représente une valeur inestimable pour le peuple du Nouveau-Brunswick ».[19]

De nouveaux règlements sont promulgués en 1851; ils visent la pêche en mer et dans les rivières en général, avec quelques clauses spéciales pour la protection du saumon. Par exemple, les lois sur le saumon sont uniformisées pour tous les comtés de la province. Une limite saisonnière de pêche, soit du 1er avril au 31

août, est imposée; l'amende est de 10 shillings par poisson capturé à l'extérieur de cette saison. Il est également interdit de pêcher en fin de semaine, à partir du coucher du soleil le samedi jusqu'au lever le lundi; pendant la saison, la pêche à la pointe est interdite; on autorise le recrutement de deux gardes-pêche par comté; des baux de pêche doivent être obtenus pour les eaux jouxtant des terres non concédées; là où il a des obstructions créées par l'homme (les barrages de moulins) l'aménagement de passes migratoires est requis; il est interdit de polluer les cours d'eau; enfin la pêche à la ligne est autorisée jusqu'au 16 septembre.[20]

Malheureusement pour la province, Perley et le gouverneur Head vont bientôt partir, appelés tous deux à des fonctions plus importantes : Head devient gouverneur général du Canada, et Perley est nommé en 1855 commissaire aux pêches pour veiller au Traité de réciprocité. À ce titre, Perley voyage régulièrement à l'extérieur de la province; une partie de son nouveau travail consiste à déterminer les limites côtières sur l'Atlantique, à l'intérieur desquelles seuls les sujets britanniques auraient le droit de pêcher. Pendant une tournée au large de la côte du Labrador en août 1862, il tombe malade, meurt à bord du bateau, et est enterré à Forteau.

Après 1851, le Nouveau-Brunswick continue à élaborer de temps en temps des règlements sur les pêches en général, et les derniers textes législatifs avant l'avènement de la Confédération sont promulgués le 20 avril 1863.[21] Les lois sont généralement bien élaborées et bien adaptées au domaine; mais, les autorités civiles chargées de les appliquer sont toujours impuissantes, ou encore négligentes, ce qui perment à toute une populace de pêcheurs de violer les règlements de façon flagrante, ou de trouver toutes sortes de moyens pour les contourner.

En ce qui concerne le dernier point, il y a deux moyens assez simples pour contourner ouvertement, mais légalement, la loi. Les législateurs ont prévu quelques revenus de la pêche au saumon pour le Trésor provincial en incluant un paragraphe dans la loi de 1863, qui impose une taxe sur tous les filets de plus de 49 brasses de longueur : plus précisément, une taxe de 0.50 $ pour chaque filet de 50 brasses, et 1 cent supplémentaire par brasse dépassant cette valeur limite. Afin d'éviter la taxe, de nombreux pêcheurs raccourcissent leurs filets à moins de 50 brasses, ou utilisent deux filets plus petits au lieu d'un seul très long, ou encore ajoutent des queues et des masses aux bords externes des filets de façon à augmenter la surface effective de mailles, sans augmenter la longueur réelle de filet. Par ailleurs, comme il n'est pas obligatoire de vider à l'épuisette ou de remonter, pendant la fermeture en fin de semaine, les « filets ancrés » — c'est-à-dire les filets retenus par des ancres grossières, l'utilisation de filets de ce type attire évidemment de nombreux pêcheurs. De plus, comme la loi ne précise pas spécifiquement que les filets ancrés doivent être remontés à la fin de la saison de la pêche au saumon, ils sont fréquemment laissés dans l'eau sous le prétexte de servir à la capture d'autres espèces dont la pêche est encore autorisée.[22]

La carence des nouveaux règlements et leur inefficacité pour régler d'anciens problèmes sont clairement illustrées par les commentaires d'un observateur de l'époque :

> Toutes les rivières au Nouveau-Brunswick ont souffert de la pêche excessive au filet, aussi bien les voies d'eau soumises à l'influence de la marée le long des côtes, que les formations d'eau douce. Il semble même incroyable qu'un saumon puisse encore traverser le labyrinthe de filets, installés pratiquement sans aucune restriction; il existe des lois très valables sur les pêches, mais elles sont rarement appliquées. Les gardes-pêche sont la plupart du temps inutiles, car couvent il ne s'agit que de nominations politiques à des postes où l'oisiveté est de règle. . .[23]

Le mot « inutile » revient fréquemment dans les textes de l'époque en ce qui concerne les agents responsables des pêches; même W.H. Venning, qui deviendra plus tard inspecteur en chef des pêcheries du Nouveau-Brunswick, admet que « le recrutement de gardes-pêche et d'inspecteurs des pêches s'est fait jusqu'ici de façon tellement hasardeuse et négligente que, dans la plupart des cas, ces agents se sont révélés tout à fait inutiles ».[24]

Il faut dire, à la défense des gardes-pêche, que leur tâche est pratiquement impossible et que leur efficacité est presque nulle. Parfois, ce n'est que plusieurs mois après leur nomination qu'ils prennent connaissance de la nature de leur tâche; encore en 1866, seulement deux agents dans toute la province possèdent une copie de la Loi sur les pêcheries de 1851, qu'ils doivent faire observer. Il apparaît également avec évidence que les décisions rendues par les cours de justice ne font pas grand cas du rôle joué par ces agents.[25] De plus, chaque agent est tenu de surveiller un territoire beaucoup trop grand, si l'on considère les moyens de transport et de communication de l'époque. Deux hommes sont nommés dans chaque comté; cela signifie que dans le comté de Saint-Jean, chacun des hommes est responsable d'un secteur d'environ 300 milles carrés, alors que dans le cas de Northumberland, une superficie phénoménale de 2 400 milles carrés est assignée à chacun des agents. On finit pas améliorer un peu la situation en nommant des agents supplémentaires, et en délimitant les zones de pêche les plus importantes. En 1864, 12 districts sont créés pour améliorer la protection et la gestion des pêches., Mais il y a encore des lacunes dans l'organisation, et même à la veille de la Confédération, certains districts n'ont que deux gardes alors que d'autres n'en ont qu'un, ou parfois pas du tout.[26]

Dans de nombreux cas, un autre problème se pose : les gardes ne sont généralement ni aimés, ni respectés;

ils sont sans aucun doute conscients du fait que leur présence n'aide pas beaucoup à améliorer la situation des pêches, et qu'elle ne décourage guère les nombreuses violations dans ce secteur — ils sont, en fait, complètement inutiles et la loi est impuissante. On peut donc dire que vers la fin de la période précédant la Confédération au Nouveau-Brunswick, le système de réglementation s'appliquant aux pêches n'est pas plus efficace que les premiers règlements qui ont été promulgués antérieurement dans la province.

Baie des Chaleurs

Les exportations de saumon provenant de la pêcherie de Restigouche — pêcherie de la rivière en amont de Campbellton — se chiffrent à 565 barils (113 000 lb de poisson salé) en 1845, selon les rapports. Les exportations ont généralement augmenté depuis 1839, culminant à 766 barils (153 000 lb de poisson salé) en 1846.[27] Mais, cette augmentation ne peut être considérée comme le résultat d'une pêche exceptionnelle, car tout le monde a encore à l'esprit les prises phénoménales des années passés. Moses Perley visite la région de Restigouche en 1848, lorsque la pêche est de nouveau à la baisse; 643 barils ont été exportés en 1847, et seulement 381 une année plus tard.[28] Ce déclin fait dire à Perley que « pendant longtemps... aucune rivière en Amérique du Nord (à l'exception peut-être du fleuve Columbia) n'a fourni autant de saumon que la pêcherie de Restigouche. Mais, cette situation est en train de changer très vite; le nombre de captures a dramatiquement diminué ces dernières années ».[29]

Tout au long des années 1850 et 1860, les rapports font état du faible nombre de montaisons et de prises de saumons à la pêcherie de Restigouche. Les rapports de 1861, par exemple, montrent que seulement 220 barils sont exportés.[30] Un pêcheur sportif qui s'est rendu sur la Restigouche en 1862, déclare : « Nous avons été très surpris et déçus par la rareté du saumon en remontant la rivière, et après avoir atteints les points de confluence, nous n'avons réussi qu'à prendre deux poissons en plusieurs jours de pêche. Force nous fus donc de conclure que la rivière, pour ce qui est du saumon, n'était qu'un mythe ».[31]

Non seulement le nombre de saumons décline, mais également le poids moyen du saumon pris commercialement. Dans les années 1830, il n'est pas rare que 11 poissons suffisent à remplir un baril de 200 livres; au début des années 1840, il faut en moyenne 15 poissons par baril; et en 1848, on dit qu'il en faut au moins 17. Perley en arrive à la conclusion que le poids moyen du saumon remontant la rivière en 1849 est encore plus faible;[32] un tel résultat traduit à la fois un déclin dans la population et l'élimination des classes d'âge supérieur dans le stock existant.

Il y a trois techniques fondamentales de pêche dans la région pendant cette période. D'après John Mowat, inspecteur du côté canadien de la rivière, une grande partie des poissons est prise grâce à des filets d'estuaire; beaucoup d'autres sont pêchés à la pointe, et quelques-uns à l'aide de filets dérivants ou de sennes.[33] Les filets d'estuaire constituent l'élément le plus important de la pêcherie; on les retrouve entre les îles au-dessus de Campbellton, à la pointe de la marée, et le long du cours principal jusqu'au confluent avec la rivière Patapédia. Ces filets demeurent apparemment en place aussi longtemps que les eaux sont libres de glace, et d'après les descriptions de l'epoque, ils sont tellement nombreux qu'on dirait l'alignement des dents d'un peigne. Ils sont surtout concentrés entre les îles du bassin inférieur de la rivière, qu'ils coupent parfois d'une rive à l'autre; les inondations et le flottage du bois interrompent de temps en temps cette activité, mais il reste que la remontée du poisson dans la rivière Restigouche est gravement menacée. Même à l'époque de la Confédération, Venning signale que « la pêche au filet entre les nombreuses îles et sur les hauts-fonds à la limite de la marée est si effrénée que le passsage du poisson devient très difficile ».[34] Ces filets estuariens ont toujours été considérés comme les instruments responsables du déclin continu de la pêcherie de la Restigouche, si fameuse autrefois. Une autre personne note que « cette technique de capture désordonnée a réduit l'approvisionnement annuel en poisson à un strict minimum ».[35]

La pêche au filet dérivant, bien qu'illégale, est également pratiquée le long des 80 milles inférieurs du cours principal de la rivière; plus en amont, là où cette technique n'est plus praticable, c'est la pêche à la pointe qui prend le relais, de nombreux groupes d'Indiens et de colons blancs s'aventurant chaque saison jusqu'aux frayères des rivières Kedgwick, Upsalquitch, Patapédia et du cours principal, pour revenir avec des canots remplis de poissons adultes. Cette technique de capture est si désastreuse qu'Alexander Monro déclare : « cette pêche à la pointe sur les frayères menace l'existence même du saumon ».[36]

En plus de la pêche excessive, une autre activité continue de menacer le saumon, particulièrement dans la rivière Restigouche et dans ses affluents — le flottage du bois. Même si de nombreux secteurs sont encore exempts de barrages[37] et que le système de coupe sélective épargne une partie du bassin hydrographique, le flottage printanier annuel a comme effet de racler les frayères et de détruire les oeufs et le frai. De plus, les rivières sont utilisées comme des routes pour l'approvisionnement des camps de bûcherons en amont; les équipage de chevaux traînent les barges et les chalands sur les hauts-fonds, perturbant ainsi un partie du meilleur gravier de fraie de la rivière.

On s'explique difficilement pourquoi le gouvernement n'a pas pris alors des mesures énergiques pour

empêcher le déclin de la pêcherie de Restigouche, qui s'est poursuivi pendant de nombreuses années. L'application effective des lois existantes aurait peut-être au moins permis d'atténuer le problème; le saumon de la baie des Chaleurs ne constituait-il pas autrefois un des principaux atouts de la prospérité de la région, et ne méritait-il pas à ce titre qu'on s'en occupe davantage? Malheureusement, le gouvernement ne fait à peu près rien pour remédier à la situation, et localement une certaine apathie prévaut.

Il est alors généralement accepté comme un fait accompli que l'industrie du bois est plus importante que le secteur des pêches dans l'économie de la baie des Chaleurs. De plus, il y a une incompatibilité fondamentale au niveau des lois des deux entités politiques — le Nouveau-Brunswick et le Québec — qui se partagent la pêcherie régionale. En 1848, le comté de Bonaventure, au Québec, exerce un contrôle sur la pêche le long de la côte de la baie des Chaleurs, dans la rivière Cascapédia et du côté québécois de la rivière Restigouche, en imposant le règlement de 1845 qui interdit la pêche au filet dérivant, limite la longueur des filets en aval des îles à 150 brasses, et stipule que les filets ne doivent pas couper plus de deux tiers de la largeur du lit de la rivière.[38] Les règlements du Nouveau-Brunswick de la même époque sont beaucoup plus stricts,[39] et il est évident que les pêcheurs du Nouveau-Brunswick n'allaient pas respecter ces nouveaux règlements, alors que leurs confrères du côté québécois bénéficient de conditions beaucoup moins draconniennes; de toute façon, les deux groupes ignorent toutes les lois, d'où qu'elles viennent.

La situation se complique encore par le fait que le Nouveau-Brunswick tarde à nommer un inspecteur, et même en 1867 encore, un seul homme est chargé de faire régner l'ordre du côté de la rivière située au Nouveau-Brunswick.[40] Même lorsque l'inspecteur fait ses rondes, il est évident que son travail laisse souvent à désirer, comme en fait foi le témoignage d'un observateur en 1862 :

> J'ai rencontré, un Indien sur la rivière Restigouche, dont les services avaient été retenus par le garde de la rivière, pour l'amener en canot lors de son unique inspection annuelle, laquelle, je suppose, lui était nécessaire pour avoir la conscience tranquille au moment d'empocher son salaire, environ 40 livres par année. L'individu en question appelait devant chaque maison le propriétaire des filets, et après l'avoir informé de la longueur légale de ceux-ci, sans toutefois les contrôler, finissait par lui réclamer un saumon. Après une vingtaine de visites de ce type, non sans oublier le saumon, il retournait chez lui pour toucher son salaire. Certains des gardes sont même propriétaires des filets, et ils ne se préoccupent pas trop de la façon dont ces filets sont installés, du moment qu'ils attrapent du poisson.[41]

Jusqu'à la fin des années 1850, la pêcherie de la baie du Comté de Restigouche a relativement peu de visites. Monro signale de façon erronée au début de la décennie qu'il n'existe aucun établissement de pêche sur la côte, et que les habitants ne pêchent le saumon que pour leur propre consommation.[42] C'est faux, car il y a, à cette époque, de 35 à 45 stations de pêche le long de la rive du Nouveau-Brunswick; entre l'embouchure de la rivière et Dalhousie, par exemple, on compte, jusqu'en 1866, 11 stations de filets,[43] leur nombre diminuant considérablement après cette année. Perley mentionne que l'une de ces stations, à Bon Ami Rocks, fournit 26 barils (8 200 lb de poisson frais) en 1849,[44] des captures aussi abondantes ayant apparemment stimulé l'expansion de la pêcherie autour de la baie. Cette expansion est, cependant, relativement lente, car il n'y a qu'une légère augmentation du nombre de postes de pêche entre la visite de Perley en 1849 et l'étude de P. Millers en 1867.[45] Les filets utilisés dans la pêcherie de la baie sont différents de ceux employés dans la rivière, et ils sont montés de façon à former un piège ou un sac à l'une des extrémités. Généralement, ils sont fixés grâce à des piquets, mais sur les rives rocheuses en direction de la mer à partir de Dalhousie, ils sont employés comme pièges flottants. Appelés filets flottants, filets maillants ou filets à ailes, ils sont le seul type de piège utilisé dans la région de la baie des Chaleurs avant la Confédération.[46]

En s'éloignant de la rivière Restigouche et en descendant la baie, on trouve des concentrations de filets dans les régions des rivières Charlo et Jacquet. À l'époque de Perley, le nombre de saumons a sensiblement diminué dans la rivière Charlo, et un barrage de moulin, qui arrête complètement la migration, a été construit sur toute la largeur de la rivière peu avant sa visite. Il y a déjà en 1849 un barrage sur la rivière Benjamin, mais on sait que le saumon saute l'écluse pendant les hautes eaux; dans les années 1860, les saumons sont toujours capturés dans la fosse au bas du barrage, par les Indiens à la pointe, et par les colons blancs à l'aide de sennes. Dans les années 1840, une seule personne compte jusqu'à 100 saumons sautant l'écluse en un seul jour; d'après cette personne, le poids moyen des saumons est de 8 livres.[47]

La rivière Jacquet n'est toujours pas obstruée en 1849, et c'est donc, d'après les rapports de l'époque, la meilleure rivière à saumons entre la Restigouche et la Nepisiguit. Mais, elle est fortement exploitée par les pêcheurs, car elle forme l'un des bras d'un circuit de braconnage qui port de la Restigouche inférieure, remonte l'Upsalquitch, et de là rejoint, par-dessus la ligne de partage des eaux, le cours supérieur de la Jacquet, pour aboutir finalement à la côte. En dépit des captures illégales à l'intérieur de ce circuit, les remontées automnales de poissons restent importantes dans la Jacquet.[48]

À côté de la Restigouche, la pêcherie de la Nepisiguit est l'une des plus productives du côté de la baie des Chaleurs situé au Nouveau-Brunswick, les prises et les exportations se situant entre un quart et un demi de celles de la première. Mais on y constate le même déclin, les exportations passant de 216 barils en 1846 à 156 barils en 1848.[49] Pourtant, dans les années 1860, cette pêcherie semble se comporter beaucoup mieux que celle de la Restigouche, peut-être en raison du fait qu'on préfère la pêcherie côtière à celle de la rivière.

Il y a des postes de pêche au saumon dans la région de la Nepisiguit, à partir des limites du Comté de Restigouche jusqu'à New Bandon, Janeville ou Salmon Beach. Au début des années 1850, Monro signale que « la pêcherie de saumons à Janeville... peut difficilement être surpassée ».[50] À cette époque, d'importantes quantités de poisson sont expédiées en boîtes métalliques vers les États-Unis et les îles britanniques. En 1867, il y a au moins quatre conserveries de saumons dans la région pour les 45 postes de pêche licenciés de la baie de Nepisiguit; elles envoient leurs produits par la ligne de chemin de fer Shediac-St. Andrews vers les États-Unis.[51]

Malheureusement, la pêcherie de la Nepisiguit est atteinte du même mal que celle de la Restigouche : les lois sont ignorées et violées, et le braconnage est florissant. Perley note que la pêche illégale sévit de toutes les façons possibles dans la rivière Nepisiguit depuis la limite de la marée jusqu'à Grand Falls; il est tellement outré par les abus dont il est personnellement témoin qu'il écrit en 1849 au greffier de la paix de Bathurst, lui demandant de prendre immédiatement des mesures. La Cour des Sessions du Comté dépêche immédiatement un détachement en amont de la rivière; à leur retour, les agents sont en possession de 12 douzaines de saumons — mais, pas de braconniers. La Cour fait part à Perley de ce qui suit :

> Les autorités ici ont toujours été conscientes de la nécessité de préserver les pêcheries de saumon de la Nepisiguit; mais, en raison du manque de moyens financiers, et peut-être de lacunes dans la loi, les ordonnances et règlements sont soit ouvertement violés, soit contournés.[52]

Ces règlements sont assez complets et ils sont adoptés à la séance de juillet 1848 de la Cour des Sessions du Comté : toute pêche au filet doit cesser le 31 juillet; aucun filet ne doit être jeté à Bathurst Harbour; les filets en amont doivent être installés à partir de la rive; la maille ne doit pas être inférieure à 5.5 pouces; tous les filets doivent être marqués du nom de leur propriétaire; aucun saumon ne doit être pêché à la pointe au-dessus de la limite de la marée dans les rivières Middle, Tetagouche et Nepisiguit.[53] Mais, la situation ne s'améliore pas, en dépit des règlements, et Campbell Hardy signale en 1855, par exemple, que la pêche au filet, bien qu'illégale dans l'eau douce de la rivière, se pratique toujours à un rythme « effrayant ».[54] La violation de la loi atteint peut-être un sommet lors d'un incident qui, bien que non confirmé, se serait produit aux alentours de 1860 dans la section tidale de la Nepisiguit :

> Il y a plusieurs années, pendant que j'étais au Nouveau-Brunswick, le propriétaire d'un filet à Bathurst est poursuivi en justice par un garde qui l'accuse d'avoir un filet à maille de dimensions illégales. Mais, le délinquant écrit à un ami, député de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, et représentant son comté. L'Honorable député fait alors simplement modifier la loi, de façon à rendre légale la maille du filet; de plus, il réussit à donner à la loi un caractère rétroactif, et à faire suspendre dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires déjà entamées.[55]

La protection du saumon dans la Nepisiguit s'améliore quelque peu vers la fin des années 1860, grâce aux efforts de l'inspecteur des pêches James Hickson, de John Ferguson, et d'un groupe d'ardents pêcheurs à la ligne. On dit que chez Hickson « la protection du poisson prenait presque la forme d'une passion », et il aurait déplacé des montagnes — sans oublier les braconniers — pour protéger l'espèce. Ferguson, grand homme d'affaires du nord du Nouveau-Brunswick, passe alors pour le seul propriétaire de moulin de la province qui reconnaît la valeur du saumon; il construit et entretient à ses frais une passe migratoire pour les saumons à son barrage de la rivière Tetagouche. Ferguson, avec J. Dewolf Spurr, qui a obtenu un bail pour la pêche sportive dans la Nepisiguit, décident également de faire surveiller la rivière par un garde privé et de mettre ainsi un frein à toutes les activités illégales.[56]

La pêche sportive dans la rivière est bien établie en 1849, année où Perley parle des pêcheurs à la ligne au saumon, en précisant que Grand Falls est l'un des meilleurs endroits pour pêcher à la mouche, mais qu'il existe de nombreuses autres fosses tout aussi poissonneuses entre cet endroit et la limite de l'eau salée. En 1853, Campbell Hardy parle d'un vieux semi-ermite qui s'est retranché près de Papineau Falls, à 7 milles de Bathurst, et qu'on appelle l'Izaak Walton de la Nepisiguit. On affirme que le saumon pris dans la rivière à cette époque pèse en moyenne de 8 à 12 livres, mais que parfois des poissons de 18 livres sont capturés. Avec le développement de la pêche sportive, certains des habitants de l'endroit deviennent des guides très connus, et Hardy en parle ainsi :

> Ces hommes sont certainement les plus habiles que j'ai jamais vus pour manier un canot et, même si en cachette ils n'hésitent pas à darder furtivement un saumon, ils

sont les meilleurs guides, et même des aides indispensables, pour les pêcheurs sportifs de la Nepisiguit.[57]

Dans les régions de Caraquet, Miscou et Shippegan, la morue et le hareng représentent la principale ressource de la compagnie de Jersey, Robin & Co., et des Acadiens de l'endroit. Parfois aussi, des saumons sont pris dans les filets à maquereaux et à harengs — dans les années 1840, par exemple, une seule expédition au départ de Caraquet représente cinq barils de saumon. On parle aussi de temps en temps des perspectives prometteuses de la pêche au saumon au large de l'île Miscou, à condition que l'on s'y intéresse un peu plus. En 1848, Andrew Wilson, un émigrant écossais, tente une expérience en posant un filet à saumon au large de l'île; 12 saumons sont capturés, dont le plus grand pèse 18 livres. Mais, par la suite, aucun effort concerté n'est fait pour tirer partie de la migration des saumons à proximité des îles.[58]

Plus au nord, une des principales stations de pêche du côté québécois de la baie des Chaleurs est Paspébiac, où la compagnie Robin & Co. occupe une place dominante. Comme pour ses opérations à l'île Miscou, la compagnie est principalement active dans le secteur de la morue, la majeure partie du poisson séchée étant expédiée vers la Méditerranée et l'Amérique du Sud. Il y a un peu de pêche au saumon à Gaspé et à d'autres endroits le long de la côte nord de la baie des Chaleurs, mais, comme au Nouveau-Brunswick, c'est la rivière Restigouche qui est considérée comme la pêcherie par excellence pour le saumon.[59]

Miramichi

Les exportations de saumon à partir de la région de la Miramichi commencent à augmenter légèrement dans les années 1830, et elles semblent atteindre un sommet en 1842, avec 2 285 barils (723 000 lb de poisson frais). Entre 1843 et 1845, les exportations sont, cependant, de nouveau en déclin, et en 1849, seulement 1 000 barils sont expédiés; en 1853, les évaluations de l'époque estiment à 396 barils la quantité de saumon salé, 162 500 livres supplémentaires étant préservées d'une autre manière.[60] Bien que ces chiffres ne soient pas des indicateurs absolus de l'état de la pêcherie, il semble que dans ce cas ils reflètent bien la situation réelle de cette région, en effet Perley note en 1849 que la capture de saumon, d'achigan et de gaspareau a considérablement baissé par rapport aux années précédentes.

Cette faible production persiste et, en 1855, Monro juge que l'abondance du saumon dans la Miramichi devient de plus en plus de l'histoire ancienne : « Comparativement, très peu sont maintenant capturés ». À cette date,[61] les exportations ne sont plus que de 400 barils (125 lb de poisson frais), montant auquel il faut quand même ajouter le poisson consommé localement. On note un léger regain en 1861, avec une production de 400 000 livres pour tout le comté de Northumberland, d'après le montant des taxes. Mais le déclin se poursuit et, en 1867, on signale que le nombre de saumons atteignant les frayères de la Miramichi n'a jamais été aussi bas.[62]

À l'époque de son enquête vers la fin des années 1840, Moses Perley note que les règlements sur la pêcherie de la Miramichi sont désuets, peu de modifications ayant été apportées depuis 1799; en dépit de quelques amendements en 1845, les règlements demeurent insuffisants, et Perley insiste sur l'urgence de mesures pour corriger la situation. Mais, une grande partie du problème n'était pas dû à l'insuffisance de la loi, mais à la conviction générale que le poisson était là pour être capturé, et que personne n'avait le droit de dire aux habitants de l'endroit où, quand et comment le capturer. Comme on l'a mentionné précédemment, les quelques rares inspecteurs ont les mains liées : ils sont submergés par le nombre, reçoivent peu d'aide, se considèrent comme des colonisés exploités, reçoivent un salaire peu élevé pour tous leurs tracas — et certains doivent même payer de leurs poches, car il y a beaucoup de frais de transport.

Le rapport de Perley révèle que, même si la période légale de pêche au saumon a été fixée du 1er avril au 31 août, aucune date n'est en fait respectée. Les filets coupent complètent le lit des rivières, d'une rive à l'autre, et on fait remarquer à l'époque qu'ils sont tellement près les uns des autres, entre le port et la limite de la marée, qu'il est presque incroyable qu'un poisson puisse s'y faufiler pour atteindre les frayères. On pense alors que la seule voie libre à travers le réseau de filets est celle qui est empruntée par les bateaux transportant le bois à Newcastle, et qui permet à quelques saumons de remonter la Miramichi. Sur la Miramichi, de nouvelles techniques de pêche sont utilisées ou mises au point. On ne se préoccupe par du fait que grilses et saumons noirs sont pêchés et commercialisés; le saumon noir, en fait, se vend à un très bon prix, jusqu'à 15 pence l'unité. Le commerce du bois est lui aussi néfaste pour l'espèce : la circulation dans les cours d'eau, la construction de barrages, le déversement de sciure dans les rivières, et le remplacement des petits moulins actionnés à l'eau par de grandes installations fonctionnant à la vapeur représentent tous une menace constante pour la survie de l'espèce.[63]

Alors qu'il n'y a que l'embarras du choix parmi tous ces problèmes ou irrégularités, on trouve un bouc émissaire et une explication générale admise pour le faible rendement de la pêche au saumon dans la rivière : les activités de pêches aux îles du Portage et Fox. Les pêcheurs et les inspecteurs de la Miramichi qui n'ont pas d'intérêts directs dans les pêcheries de ces îles les condamnent presque unanimement, les qualifiant d'ac-

tivités les plus destructrices de la côte, et, pendant plus d'un quart de siècle, ces pêcheries servent à détourner l'attention des autres abus qui sont perpétrés dans la pêcherie de la baie et des rivières.

Les activitiés sur l'île remontent à environ 1843, année de la construction par William Fraser de plusieurs bâtiments sur l'île du Portage, à l'embouchure de la baie de Miramichi, et du début par le même Fraser de la mise en conserves de saumon dans des boîtes scellées nermétiquement. Il reçoit le poisson de détenteurs de permis de pêche de l'endroit, au prix de trois pence la livre, et le met en conserve dans des boîtes de deux livres; la réussite de son entreprise est signalée trois ans plus tard.

> Près de Tabusintac, à l'île du Portage... un grand établissement de produits de pêche met en conserve depuis les trois dernières années du homard et du saumon dans des boîtes métalliques, hermétiquement scellées, destinées à l'exportation; pendant la dernière saison, on a ainsi préparé et expédié au moins 13 000 caisses contenant chacune deux livres de saumon ou les meilleures parties de trois ou quatre homards.[64]

En 1849, 22 000 livres de saumon auraient ainsi été mises en conserve à l'île du Portage,[65] et quatre ans plus tard, on signale que « la quantité de saumon mise en conserve cette année à « Partridge Island » est pour ainsi dire fabuleuse ».[66] Ce montant « fabuleux » est d'environ 162 500 livres,[67] mais, comme à cette date, d'autres conserveries sont mises en service au même endroit, le chiffre de Monro représente peut-être la production de plus d'une conserverie.

Il est intéressant de noter que ces entreprises dépendent largement de la production d'une pêcherie illégale, car un article d'une loi de 1799 interdit strictement toute pêche au saumon aux îles du Portage et Fox.[68] Cette réglementation a apparemment toujours été ignorée; en effet, les années passées, les colons parlant français, qui habitaient les îles, prétendaient eux aussi avoir le droit de pêche en vertu d'une décision du Conseil — décision que, mystérieusement, personne ne pouvait retracer. Ces colons pêchent ou cèdent le droit de pêche au large des îles, et lorsque Fraser installe judicieusement sa conserverie sur l'île du Portage, l'avenir des pêcheurs de l'endroit semble bien assuré. Un peu plus tard, une ature conserverie, appartenant à Alexander London, est mise en service sur l'île Fox.[69] Un officier de l'armée qui visite ce dernier endroit vers la fin des années 1840 déclare qu'on peut acheter aux pêcheurs locaux autant de saumons de 12–18 livres que l'on veut au prix de deux shillings la pièce,[70] ce qui, sans être une estimation quantitative, donne une bonne idée des vastes ressources de l'île.

Vers 1863, le gouvernement provincial viole sa propre réglementation de 1799 en supprimant les droits de pêche, réels ou imaginaires, des colons, et en offrant à la vente à l'encan toute la pêcherie de l'île du Portage. Une compagnie appartenant à George Letson remporte l'adjudication, mais à la suite d'une menance de poursuite contre celui-ci et son projet d'installation sur l'île, les colons sont autorisés à reoccuper leurs anciens postes.[71]

En 1864, les conserveries de l'île exportent plus de 400 000 livres de saumons aux États-Unis et au Royaume-Uni,[72] mais l'année suivante, l'avenir de la pêcherie est quelque peu compromis en raison de l'attribution de l'île du Portage à l'Amirauté; l'île protégeait la baie de Miramichi ainsi que l'entrée de la rivière, et elle avait donc une importance stratégique. Mais, le seul changement que cela entraîne est que le droit de louer des postes de pêche appartient maintenant à l'Amirauté, et non plus aux pêcheurs. Apparemment, les pêcheurs ne protestent pas trop et acceptent de payer le petit montant exigé pour poursuivre leurs activités dans leurs postes respectifs. Cet argent sert en fait à améliorer la situation de la région, car deux pasteurs presbytériens sur le continent et deux écoles à Burnt Church[73] vont en bénéficier.

En 1867, environ 30 postes de pêche sont exploités aux îles. Beaucoup des filets ont presque 300 brasses de long, et aucun n'en a moins de 50; en tout, il y a près de 7 milles de filets à ces deux îles seulement — réseau impressionnant, à travers lequel le saumon doit passer. En plus de ces filets fixes, qui comportent également des queues ou ailes, de nombreux filets tournants sont installés dans les eaux peu profondes du large. Les filets tournants sont relativement nouveaux; ils apparaissent vers 1840 pour la capture du maquereau et du hareng; l'une de leurs extrémités est ancrée à une grosse masse, alors que l'autre se déplace librement avec la marée. Comme ils sont également très efficace pour la capture du saumon, leur nombre est de plus en plus grand chaque saison. Un autre avantage du filet tournant : il n'est pas soumis à la réglementation relative à la fermeture de la pêche, et son utilisation n'est pas interdite pendant les fins de semaine.[74]

Parmi les autres zones de pêche autour de la baie de Miramichi, on peut citer Escuminac, Baie du Vin, Nappan Bay, Burnt Church, Neguac et Oak Point; dans tous ces endroits, environ 75 postes de pêche sont en activité chaque année entre 1850 et 1870. Sur la côte nord de la baie de Miramichi, la pêche est particulièrement fructueuse entre Burnt Church et Oak Point; mais, avec l'introduction des filets tournants au large des îles, dans la baie de Miramichi, la pêcherie d'Oak Point en particulier connaît un déclin sensible d'une saison à l'autre. À partir de Sheldrake Island jusqu'au confluent des rivières Southwest Miramichi et Northwest Miramichi, des filets fixes parsèment la rive à tous les endroits propices à la pêche.[75]

En 1849, James Prices décrit de façon assez détail-

lée la pêcherie de la baie et du cours inférieur de la rivière :

> Dans la baie et en aval de la pointe de la marée, le saumon est capturé à l'aide de filets fixes qui sont légalement interdits au-delà d'une certaine limite de la rivière et de l'estuaire; il est aussi pris à la senne, et au filet dérivant, filets qui, bien que destinés à la pêche au hareng et au gaspareau, prennent en même temps des saumons et des grilses.[76]

Price signale également que les filets fixes sont souvent réunis pour former une enceinte à l'une des extrémités, et que des systèmes semblables sont aussi utilisé dans les pêcheries de la rivière. En 1855, Campbell Hardy les décrit ainsi :

> Ces filets sont fixés à des pieux enfoncés dans le lit de la rivière, et ils sont déployés ainsi sur une longueur d'environ 100 verges à partir de la rive. Au point le plus éloigné de la rive, le filet forme une courbe vers l'arrivère, de telle façon que le saumon nageant prudemment le long du filet en quête d'une issue, est complètement dérouté lorsqu'il arrive à l'extrémité et rencontre le filet.[77]

Certains pêcheurs qui utilisent le filet maillant ordinaire dans le bras nord-ouest de la rivière ont également l'habitude d'installer une queue ou aile à l'extrémité. Cette queue a généralement une longueur de 5–10 brasses, et elle est ancrée à l'aide d'une grosse masse. Les propriétaires de ces dispositifs n'hésitent pas, selon les dires de l'époque, à enlever la masse pendant la nuit et à déployer leur filet en ligne droite de façon à couper une plus grande partie de la voie d'eau — contournant ainsi le règlement qui stipule que les filets couvrant plus que 50 brasses sont soumis à une taxe plus élevée. Dans la rivière Miramichi Nord-Ouest et ses affluents, environ 70 de ces filets et autres filets fixes sont employés en 1865, 19 étant situés dans la section d'eau douce du cours principal, 5 dans la petite Miramichi Sud-Ouest, et 3 dans la Sevogle.[78]

La pêche au filet dans la rivière Miramichi Sud-Ouest se pratique à partir de Beaubears Island jusqu'à Boiestown, la plus forte concentration de filets se situant dans le bassin inférieur de la rivière, en aval du confluent avec la Renous; il y a aussi de fortes concentrations de filets fixes à Astle, à l'embouchure de la Cains, et à environ 6 milles au-dessous de Boiestown, à « Price's Island ». Certains de ces filets s'étendent souvent sur toute la largeur de la rivière. Dans ces sections d'eau douce de la Miramichi, le filet est concurrencé par d'autres techniques; le sennage des bassins et la pêche aux filets dérivants demeurent des activités régulières — l'embouchure de la Renous demeure l'endroit pas excellence pour la senne — et la pêche à la pointe règne en maître dans les rapides et sur les frayères.[79]

James Price, qui reproche aux filets fixes d'avoir ruiné la pêcherie de saumon, abonde dans le sens opposé lorsqu'il décrit la pêche du saumon à la pointe. Il critique la Loi de 1845 et toute la réglementation qui rend illégal ce mode de capture; d'après lui, ces textes sont trop sévères pour les habitants de la partie amont de la rivière, où la pêche à la pointe est le seul moyen de prendre le saumon — les filets ne pouvant être utilisés dans les eaux trop peu profondes.[80] Comme la plupart des gens de l'endroit considèrent la pêche au saumon comme un droit, et la pêche à la pointe comme un moyen raisonnable d'exercer ce droit, l'instrument continue de se balancer à l'extérieur des cabanes de bois, prêt à l'action, et les habitants continuent à l'extérieur des cabanes de bois, prêt à l'action, et les habitants continuent à disputer le territoire de pêche à des groupes d'individus venant d'endroits aussi éloignés que Chatham et Fredericton, et qui se rendent en amont de la rivière pour des expéditions illégales de pêche à la pointe.

Beaucoup de « chemins de braconnage » utilisables selon la saison relient la moitié ouest de la province à la Miramichi : à partir de Bristol, sur la rivière Saint-Jean, le chemin passant par Glassville et rejoignant Juniper est un moyen facile pour gagner le bras Nord-Ouest de la Miramichi Sud-Ouest, le portage de Nashwaak–Miramichi voyant passer les filets, les canots et les harpons dans une direction, et le saumon dans l'autre.[80] Un rapport de l'époque signale qu'une centaine de canots sont à l'oeuvre en une seule nuit sur les frayères en amont de la rivière Miramichi Sud-Ouest. Ces individus s'accaparent souvent par la force des meilleurs endroits pour la pêche, et avec des captures allant jusqu'à 80 poissons par nuit pour un seul pêcheur, le braconnage se révéle fructueux; la loi ne semblait pas avoir le bras... très long sur la Miramichi.[82]

Le déclin de la pêcherie, signalé par Perley, montre l'urgence d'une nouvelle et meilleure réglementation. En 1850, une motion est présentée à la Législature pour renforcer et modifier la réglementation sur la pêcherie de la Miramichi, mais comme Perley doit poursuivre ses recherches à l'échelle de la province, la motion est suspendue jusqu'à ce que Perley termine ses travaux,[83] après quoi on procédera à l'élaboration de règlements complets pour toute la province. Presque en même temps que la promulgation des nouvelles lois en 1851, on assiste à la création, en 1852, de la Miramichi Fishing Society. Le principal objectif de la société, comme en fait foi son second rapport à la Législature, est :

> de développer les pêcheries de la rivière et du golfe, d'améliorer les méthodes de capture, de salaison, de mise en barils et d'inspection du poisson, d'obtenir et de publier l'information concernant les pêcheries dans

d'autres pays, et de faire appel à tout autre moyen utile pour promouvoir et stimuler ce secteur commercial.[84]

Pendant un certain nombre d'années, la société envoie des rapports annuels à Fredericton, qui sont ultérieurement publiés dans les *Journals* de la Chambre. Au nombre de ses activités, la société compte un festival du saumon, qui se déroule à Chatham le 14 août 1860. À cette foire sont présentés les produits de la pêcherie de la Miramichi, avec les prix suivants : 2 £ pour les deux meilleurs barils de saumon n° 1; quinze shillings pour la meilleure douzaine de saumon fumé; 2 £ pour la meilleure boîte de 48 livres hermétiquement scellée, renfermant du saumon traité pour sa préservation; 2 £ pour le meilleur échantillon de 31 livres de saumon épicé.[85] L'existence de la société est une présence qui favorise la conservation dans la pêcherie de Miramichi, et donne un certain poids à l'application des lois dans cette partie de la province; c'est en partie grâce aux efforts de la société que la ressource constituée par le saumon connaît une légère amélioration locale dans les années 1860.

Richibucto et Shediac

Depuis toujours, la pêche au saumon n'est pratiquée que pour répondre à des besoins locaux de subsistance le long de la côte du golfe du Saint-Laurent, entre Escuminac et Cape Tormentine; au sud de la baie de Kouchibouguac, ces besoins ont été satisfaits avec une telle profusion qu'il n'y a pratiquement plus de remontée de saumon lorsque Perley visite cette région. La pêcherie est exploitée depuis toujours sans aucune réglementation officielle : depuis que l'homme occupe les lieux aucun règlement n'a jamais été imposé pour protéger le saumon.

Les barrages coupent les rivières Shediac et Scoudouc pendant des années, et Perley peut écrire qu'en 1846,

> des saumons, apparemment les derniers de leur race, ont pénétré dans les rivières Shediac et Scadouc (sic), et ont presque rejoint les barrages dans chacune des rivières. Le dimanche, les gens se seraient mis à détruire le poisson... avec des harpons, des fourches, des faux, et n'importe quelle arme offensive qui leur tombait sous la main; le massacre fut probablement complet, car depuis on n'a plus entendu parler de saumon dans ces rivières.[86]

Un barrage construit sur la rivière Cocagne dans les années 1830 sonne le glas pour le saumon dans ce cours d'eau, et vers 1845, seuls quelques rares poissons y sont signalés. Les quelques spécimens qui visitent encore annuellement la rivière Buctouche sont impitoyablement massacrés, et en 1850 on n'y observe plus aucune montaison de poisson. La Richibucto n'a pas connu de remontée importante depuis les activités de Powell; quant à la Kouchibouguac, un barrage a facilité... l'élimination totale du saumon dans ce cours d'eau. La dernière pêcherie digne de ce nom, et tout à fait lucrative pour l'époque, se situe le long de la baie de Kochibouguac. Les filets installés au large des plages en juin et juillet, permettent apparemment d'intercepter le saumon pendant sa migration vers la Miramichi et même, peut-être, vers la baie des Chaleurs; entre 1843 et 1847, les exportations annuelles pour cette pêcherie, à partir de Richibucto, se situent, d'après les rapports, entre 61 et 137 barils. Perley parle d'un rendement de 200 barils en 1849, et les chiffres de 1861 révèlent un rendement phénoménal d'environ 250 000 livres.[87]

Baie de Fundy Supérieure

Entre l'embouchure de la rivière Saint-Jean et l'estuaire de la Petitcodiac, il n'existe aucune base commerciale régulière pour la pêche, ni poste important, même si la plupart des habitants le long de la côte pratiquent la pêche à l'embouchure des rivières, où ils aménagement des barrières et installent des filets pour leurs propres besoins. Les saumons capturés le long de cette côte sont généralement de petite taille, et les pêcheurs de l'endroit les appellent « fiddlers » (violoneux).[88] Monro signale en 1855 que ces habitants considèrent la pêcherie de saumon comme une ressource précieuse,[89] mais que l'exploitation saisonnière répétée de ces rivières relativement petites, en plus de la construction de barrages pour les moulins, a fait chuter les profits tout au long de la fin des années 1850 et pendant la décennie de 1960.

Le saumon n'est pas entré dans la rivière Mispec depuis le début des années 1820 à cause de la présence d'un barrage de moulin construit à cette date; pourtant, la Mispec était, selon les dires de l'époque, une rivière de fraie et d'élevage très riche pour l'espèce, le poisson remontant même jusqu'à Loch Lomond et dans les ruisseaux tributaires : un vieil habitant de la région, un certain M. Trafton, raconte qu'il a vu dans la rivière des saumons aussi nombreux que les mouches en été; malheureusement, contrairement aux mouches, le saumon de la Mispec n'avaient pas d'ailes.[90] Après la construction de barrages, la rivière Black, ainsi que les ruisseaux Emerson et Gardner sont également désertés par le saumon vers le milieu des années 1860; le saumon réussit néanmoins à se maintenir quelque peu dans le ruisseau Tynemouth.

Une méthode de pêche assez originale est pratiquée à l'embouchure de ce dernier ruisseau pendant de nombreuses années; elle permet de capturer une quantité considérable de saumons et de harengs grâce à un filet-barrière coupant toute la largeur de l'estuaire, et muni d'une longrine articulée et de cabestans; le filet

reste couché pendant la marée montante, et, à la marée descendante, il se relève et emprisonne tous les poissons se trouvant du côté de la rive. Ce dispositif devient inopérant au début des années 1850, mais on prend toujours du saumon grâce à une filet barran complètement l'embouchure de la rivière. Plus tard, deux barrages sont construits sur le cours d'eau, le second étant situé à environ 1.5 milles en amont; bien que le saumon réussisse parfois à contourner le premier barrage, il est arrêté par le deuxième, en amont duquel se trouvent les meilleures frayères.[91]

Des barrières de type plus classique servent également à prendre de petites quantités de saumon dans la région de Quaco (St. Martins), mais le transport du bois sur la rivière Big Salmon enlève toute chance à l'espèce de retourner dans ce cours d'eau. Perley écrit en 1851 :

> À l'endroit précis ou la rivière rejoint la mer, un solide barrage court d'une rive à l'autre, et alimente deux scieries doubles; un quart de mille en amont, un barrage du même type porte une seule scierie. Aucun de ces barrages ne comporte de passe migratoire, et les poissons sont donc totalement évincés de la rivière... Les habitants de l'endroit disent qu'avant la construction des barrages sur le cours d'eau, la pêche était excellente et des gens venaient de partout pour capturer le saumon. Un seul homme a déjà réussi à pêcher en une seule saison pour £ 90 de saumon [soit 7 200 lb]; pendant une autre saison, quinze années auparavant, Wright et Tufts avaient pris 40 barils [12 600 lb de poisson frais] et d'autres qui pêchaient en groupe, ramenèrent 20 barils [6 300 lb de poisson frais] de plus — maintenant, plus un seul saumon n'est capturé dans la rivière.[92]

La rivière Little Salmon est également obstruée par des barrages, et le poisson ne peut la remonter. La même situation se retrouve dans le ruisseau Goose et dans la rivière Goose; on dit que le saumon était abondant dans le ruisseau avant la construction du barrage en 1838. Vers 1867, l'espèce ne peut toujours pas remonter ces cours d'eau, sauf dans le bassin de la rivière Goose, où quelques rares saumons sont visibles de temps en temps. La rivière Point Wolfe est aussi obstruée par un barrage, tout comme la rivière Upper Salmon, également connue sous le nom de rivière Alma. Le saumon qui réussit à contourner le barrage de cer dernier cours d'eau, parvient rarement à échapper aux pêcheurs à la pointe qui surveillent attentivement l'extrémité du bassin du moulin. Juste avant la Confédération, l'Alma ne comporte aucun obstacle sérieux, car son barrage tombe en ruines; ce petit cours d'eau abonde alors en poissons d'eau douce, comme en fait foi un rapport de l'époque signalant qu'un millier de saumons ont été pris à la pointe et au filet dans les sections en amont de la rivière en 1867.[93]

Il existe aussi des pêcheries familiales le long de cette côte; l'une à Alma, par exemple, appartient à quatorze habitants de l'endroit, et une ancienne photographie montre les saumons qui ont été capturés à cet endroit.[94] La barrière à l'embouchure de la rivière Goose permet de prendre, en 1850, sept barils de saumon (2 205 lb de poisson frais), et en 1849, on signale la prise de 500 poissons dans une pêcherie de Point Wolfe.[95] Il semble probable que dans les années 1850 et 1860, au moins 20 000 lb de saumon sont pris annuellement entre Cape Enragé et Mispec. Quand à la Petitcodiac, elle abondait en saumons, ainsi que ses affluents, mais le nombre de poissons diminue vers 1830, probablement à cause de l'utilisation de barrières, de filets fixes, et des captures locales excessives.

Peu de gens s'inquiètent de la protection du saumon le long de cette côte méridionale très accidentée de la province, mais il y a au moins une réaction vers le milieu des années 1850 : Gideon Vernon, propriétaire du barrage et de la barrière à poissons à Point Wolfe, transfère chaque année quelques poissons reproducteurs dans le bassin supérieur de son moulin, en transportant les poissons vivants, recueillis dans le parc, à l'aide de barils remplis d'eau. Quand, quelques années plus tard, on propose à Vernon d'aménager une passe migratoire à son barrage, il accepte volontiers et estime que cela pourra probablement être réalisé à un coût insignifiant; la passe est construite en 1871, et en octobre de la même année, on observe la première remontée de saumons en plus de 20 ans.[96] La Point Wolfe acquiert par la suite la réputation d'être la meilleure rivière à saumon de la côte.

Rivière Saint-Jean

À propos de la rivière Saint-Jean, Charles Lanman écrit vers le milieu du siècle : « La rivière abonde en saumon et en alose, ce dernier poisson, bien que de petite taille, pouvant être pris par le pêcheur à la ligne dans les principaux affluents... et ils sont le plus souvent capturés à la pointe et au filet dérivant ». Plus tard, Lanman se serait contredit en déclarant que le saumon en 1848 « n'était pas assez abondant... pour représenter un important produit commercial »;[97] mais, d'autres rapports de l'époque laissent supposer que ce commentaire est quelque peu suspect, même si une légère baisse de l'activité commerciale peut être décelée dans ces années.

Il semble que la pêcherie de la région de la rivière Saint-Jean ne connaisse par un déclin aussi marqué que celui noté dans les stocks du golfe du Saint-Laurent vers la même époque. Cette situation peut en partie s'expliquer par les rendements compensatoires, attribuables à l'utilisation croissante des filets dérivants. Le déclin tardif qui est observé dans la pêcherie correspond plutôt à un phénomène de fluctuation des prises, caractéristique de la pêche sur la côte atlantique de la Nouvelle-Écosse, où la baisse de productivité commerciale de-

vance généralement de quelques années celle du golfe du Saint-Laurent.

Un autre visiteur de Saint-Jean en 1849 parle de la pêcherie de cette ville dans les termes suivants :

> La ville connaît une grande activité commerciale, particulièrement dans les secteurs des pêcheries et du bois. La pêche représente une ressource importante, qui donne du travail à un grand nombre d'habitants. L'étranger de passage peut apercevoir un nombre impressionnant de bateaux de pêche rejoindre les quais, lorsqu'ils sont suffisamment proches, car le brouillard ne permet de les voir qu'une fois rendus à quelques verges de la terre ferme, et tous sont toujours remplis des poissons des plus fins.[98]

Certains des bateaux dont le visiteur parle sont peut-être ceux qui pratiquent la pêche au filet dérivant dans le port, méthode qui, bien que contraire à la loi provinciale, est appliquée avec grande ferveur, et avec l'assentiment de la Corporation de la ville. La pêche au filet dérivant est surtout pratiquée la nuit, mais ce n'est pas pour échapper à la surveillance des autorités chargées de faire respecter les règlements provinciaux, car les pêcheurs de Saint-Jean n'hésitent pas à pêcher ainsi même le dimanche — journée où toute pêche est interdite. Les filets utilisés sur ces petits bateaux ont généralement une longueur de 200 brasses et une profondeur de 40 mailles, et il faut être très habile pour passer avec tout cet attirail à travers l'encombrement du port. Mais, peut-être le brouillard est-il trop épais pour permettre à notre visiteur de voir les autres instruments de pêches classiques, employés localement : des barrières de filets, constituées de filets à maille de 2.75 pouces, accrochés à des pieux et à des barres en bois, avec des ailes d'amenée déployées à partir de la ligne de hautes eaux vers le bassin circulaire au niveau des basses eaux; ces systèmes sont parfois appelés verveux.[99]

La vente par loterie des permis d'exploitation des barrières de filets et des filets fixes se pratique encore dans les années 1850; mais, elle est très critiquée par les pêcheurs, qui ne sont pas toujours sûrs d'obtenir le poste qu'ils souhaitent. De 80 à 100 lots sont attribués chaque année par loterie; et, au début des années 1850, on les achète aux gagnants du tirage pour des sommes allant de quelques shillings à 40 £, 50 £ ou même 100 £.[100] Cette loterie, intégrée aux autres activités de pêche de Saint-Jean, est contraire à la loi provinciale, mais elle sera pratiquée jusqu'en 1862. À partir de cette année, le système litigieux est aboli en vertu d'un règlement municipal et remplacé par une vente à l'encan libre, devant se tenir chaque année le premier mardi de janvier. Les enchérisseurs ayant acquis des lots peuvent y aménager des barrières ou installer des filets fixes à saumons, aussi bien sur la rive est qu'à l'ouest du port; il est intéressant de noter que dans les années 1860, les encans annuels permettent de recueillir assez d'argent de la vente des lots sur le côté est pour financer la construction d'un nouvel hôtel de ville.[101]

Depuis les années 1830, la pêcherie du port a connu une nette progression, et le marché américain en expansion représente un débouché très intéressant. En 1850, la production totale de la pêcherie du port, en alose, saumon et gaspareau, est évaluée à 20 000 £ et on estime que 32 000 saumons ont été pêchés, dont 17 150, soit 55 %, sont exportés aux États-Unis.[102] Dans cette seule année, 15 tonnes de saumon et de homard en glace sont expédiées à Eastport, dans le Maine, où la U.S. Treat Company met ces poissons en conserves. Les pêcheurs reçoivent localement cinq shillings par poisson, qu'il soit grand ou petit, mais sur le marché des États-Unis ils reçoivent le double.[103] En 1851, les exportations sont en baisse par suite d'une dépression dans le secteur des pêches qui dure pendant plusieurs années; mais, vers 1861, le rendement annuel du port remonte à environ 30 000 poissons, et en 1864, il atteint 40 000 poissons, dont un pourcentage élevé est mis en glace et exporté aux États-Unis.[104]

Vers cette dernière année, les pêcheurs vendent leurs prises à la livre, un saumon de 12 livres leur rapportant maintenant six shillings.[105] Entre 1845 et 1867, on estime que le rendement annuel du port en saumon fluctue entre 250 000 et 500 000 livres.[106] Durant la dernière moitié de cette période, des sources fiables signalent que 1 500 saumons sont pris lors d'une seule marée, dans des filets dérivants, entre Musquash et le fanal de « Partridge Island ».[107]

Au début des années 1860, la pêche au filet dérivant se développe rapidement le long de la côte du Comté de Charlotte, et vers 1867, Venning peut écrire : « Si les filets que j'ai vus cette saison dérivant tous en même temps dans la baie, avaient été mis à la queue leu leu, ils auraient atteint Digby.[108] Cette expansion de la pêcherie vers l'ouest dans les années 1860, et l'apparition de communautés de pêcheurs de saumons, comme Piserinco (Lorneville) vont à l'encontre de la description de la région faite en 1850, dans laquelle on prétend que : « de Point Lepreau au port de Saint-Jean, il n'y a pas d'établissement de pêche permanent ».[109]

Beaucoup des affluents de la rivière Saint-Jean, particulièrement en-dessous de Fredericton, bénéficient encore au début des années 1860 d'abondantes montaisons de saumon, bien que le poisson soit impitoyablement chassé à la pointe. Mais, dans certaines rivières, la situation devient désespérée. En 1853, quelqu'un écrit que « les barrages construits sur la rivière sont la cause de ce changement, et c'est à la même cause qu'il faut attribuer le faible nombre de saumons dans les rivières et ruisseaux Oromocto, Nashwaak, Meduxnekeak, Mispec, Great Salmon, Emerson, Gardner et Goose ».[110] Le saumon est abondant dans la Kennebecasis — du moins jusqu'à Sussex Vale — et dans la rivière Hammond jusqu'à Titus Mill, à douze milles de

« Darlings Island ».[111] À French Village, le saumon est capturé en permanence par environ 1 000 habitants qui « prétendent être fermiers, mais sont principalement chasseurs et pêcheurs ».[112] La Kennebecasis est une des vallées fluviales les plus peuplées du sud du Nouveau-Brunswick, et il est donc presque normal que les montaisons annuelles de saumon soient soumises à rude épreuve; l'enchaînement presque continu de fosses et de hauts fonds sur les 50 milles séparant Hampton et Goshen représente un terrain idéal pour les pêcheurs à la pointe.

La rivière Nerepis est demeurée libre de tout obstacle pendant de nombreuses années, et elle coule à travers une région vierge et inhabitée. Au confluent de cette rivière avec la Saint-Jean, la pêcherie de saumon est une des meilleures que l'on puisse trouver, avec des prises annuelles comprises entre 1 500 et 2 000 poissons.[113] On signale à l'époque que le saumon est souvent pêché au filet au voisinage de Britain's Point jusqu'au mois de novembre, le produit étant mis en glace pour être expédié à Boston.[114] Les recettes pour 1861 révèlent la capture de 2 150 saumons dans le comté de Kings,[115] dont la majeure partie provient sans aucun doute de la région de Morrisdale–Nerepis–Westfield.

Les rivières Salmon et Gaspereau, à l'extrémité supérieure du lac Grand, ont été pourvues de barrages avant 1840, mais celui de la rivière Gaspereau se disloque en 1843, et vers 1850, on constate que le saumon abonde de nouveau dans ce cours d'eau, situation qui prévaudra jusqu'après la Confédération. Malheureusement, vers 1860, les cours d'eau du comté de Queens sont généralement en déclin, et la pêche au saumon redevient une activité peu importante; dans les rapports locaux de 1861, il n'apparaît que 65 poissons.[116]

La principale pêcherie à saumon du comté de York — sinon de tout le bassin de la rivière Saint-Jean — est la Nashwaak, dont la renommée date de l'époque où on a réalisé l'importance des ressources des divers affluents. Mais, tout le bassin de cet affluent est soumis après 1851 à des perturbations et à une intense exploitation de la part de la *New Brunswick & Nova Scotia Land Company*, groupe de spéculateurs s'intéressant aux terres et à l'exploitation forestière, qui a acquis en 1834 une propriété de 500 000 acres entre les rivières Saint-Jean et Miramichi.[117] Le barrage construit à Milltown vers 1850[118] est trop important pour échapper à l'attention de l'assemblée législative du Nouveau-Brunswick, dont le siège se trouve presque directement en face du confluent avec la Nashwaak, de l'autre côté de la rivière Saint-Jean. Seuls quelques rares saumons réussissent à franchir l'écluse du barrage, et on demande au gouvernement de faire tout son possible pour renforcer le texte de la loi sur les pêches concernant les passes migratoires. Même le gouverneur, Arthur Hamilton Gordon, use de son influence directe pour faire respecter la réglementation, mais en vain; rien ne semble pouvoir faire fléchir à l'époque la puissance de ces barons du bois. Le tort causé par le barrage de Milltown s'aggrave encore lorsque la Land Company ouvre le cours supérieur de la Nashwaak en fondant la localité de Stanley; les quelques saumons qui réussissent à traverser le barrage à l'une des extrémités de la rivière sont alors impitoyablement massacrés sur les frayères à l'autre extrémité. En dépit des activités de la New Brunswick & Nova Scotia Land Company, qui perturbent considérablement la remontée du saumon dans les affluents du comté de York, 25 000 livres sont encore prises en 1861, principalement dans le cours principal de la rivière Saint-Jean qui traverse la région.[119]

La plupart des affluents de la rivière Saint-Jean, en amont de Fredericton, sont obstrués par des barrages déjà avant 1845, ce qui rend ces cours d'eau peu accessibles aux saumons. On peut, néanmoins, encore en apercevoir au pied des puissantes chutes Grand Falls, comme le relate un écrivain en 1855 : « Des colons habitant près des chutes m'ont raconté avoir souvent vu des saumons dans le bassin tumultueux en-dessous du grand saut, s'acharner pour vaincre la formidable cataracte ».[120]

Un affluent de taille moyenne, la rivière Salmon, rejoint le bassin de la Saint-Jean à quelques milles en aval de Grand Falls. Ce cours d'eau était autrefois le refuge « d'innombrables saumons », mais au cours des années 1850 et 1860, la pêche au filet dérivant en diminue graduellement le nombre. En 1861, selon les rapports de l'époque, seulement 788 poissons sont pris dans l'ensemble du comté de Victoria, là où autrefois on en capturait par millers.[121] Après 1850, le saumon devient très rare dans le cours principal de la rivière Saint-Jean au-dessus du confluent avec l'Aroostook.[122] Netboy signale que le saumon remontait autrefois cette dernière rivière sur plus de 100 milles, avant la construction du barrage Tinker dans les premières années du XX^{e} siècle.[123] Un des affluents les plus importants de l'Aroostook est la rivière Big Machias, où le saumon abonde jusqu'au moment de la construction d'un barrage vers 1844. D'après Venning, la succession de chutes et de rapides, là où le barrage Tinker a été construit, aurait représenté dans les années 1860 un obstacle pour les saumons; il est possible que cela soit vrai en période de basses eaux, mais il est vrai aussi que cette gorge, avec ses chutes et ses rapides, est une région où le saumon a été pêché abondamment au filet.[124]

La Rivière de Chute ainsi que la Monquart et la Shikatehawk ne sont pas des rivières à saumon particulièrement connues; par contre, deux affluents de la rivière Saint-Jean, la Big et la Little Presqu'île, ont été fréquentés par les premiers colons, qui y pêchaient le saumon à la pointe. La rivière Becaguimec est obstruée par un barrage de moulin, tout comme les rivières Me-

duxnekeag et Eel plus importantes, sur lesquelles il y a des barrages et des moulins à blé à quelques centaines de verges de l'embouchure. La rivière Shogomoc comporte également un barrage.[125]

Un autre grand affluent à saumons du bassin supérieur de la rivière Saint-Jean, la rivière Tobique, est obstrué dans les années 1830 par un barrage à Red Rapids, à environ 11 milles de l'embouchure. Mais, vers le milieu des années 1840, le barrage est supprimé et le nombre de saumons augmente de nouveau. Par la suite, la rivière demeure libre de tout obstacle pendant de nombreuses années et, comme le bassin supérieur n'est pas très fréquenté par les colons, la Tobique retrouve pratiquement son état naturel jusqu'après la Confédération, si on excepte la pêche pratiquée par la bande d'Indiens dont la localité principale se situe à l'embouchure de la rivière. Gesner note que la Tobique abonde en saumon pendant le milieu et la fin des années 1840. Il a connu un pêcheur à la pointe, qui, tout seul, a réussi en 1842 à remplir 12 barils de saumon près de l'embouchure de la rivière.[126]

En 1866, un homme du nom de Mackwirth Shore, tente de s'établir le long du bassin supérieur de la Tobique; il se rend, en canot, très loin en amont, et constate que le saumon abonde dans les rapides; c'est le mois d'octobre, période de fraie pour le poisson. Il remarque également que certains des saumons portent des blessures de dard, preuve que les Indiens poursuivent le poisson en amont, comme le constatera Venning une année plus tard. Les efforts de shore pour s'établir près du bassin supérieur de la Tobique échouent; en effet, à part le poisson, il ne peut se procurer que très peu de vivres. Il réussit à se construire une cabane, mais ses réserves de nourriture s'épuisent rapidement et, vers la fin de novembre, il « commence à regarder avec appétit les écureuils ». Lorsqu'il n'a plus de tabac, et qu'il est obligé de fumer de l'écorce de saule, il décide de quitter la région et de retourner à Saint-Jean, ville qui serait alors, selon lui « célèbre pour la beauté de ses femmes ». Il est loin de penser que quelques années plus tard, le saumon de la Tobique allait attirer de nombreux pêcheurs sportifs à la mouche loin des plaisirs de la ville.[127]

Nouvelle-Écosse

Tout comme le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse néglige vers le milieu des années 1840 la gestion de ses pêcheries marines et terrestres. Il existe encore certains anciens règlements coloniaux, mais ils sont systématiquement ignorés, et on néglige d'ailleurs de les appliquer; il n'y a donc pratiquement aucun contrôle central sur les pêches. Les Sessions trimestrielles des divers comtés, dont relèvent les pêcheries locales, continuent de temps en temps à promulguer des règlements; mais, comme les règlements provinciaux, ces lois locales sont généralement peu efficaces et ignorées. Seuls s'intéressent aux pêches, et en ont une connaissance valable, les habitants de Nouvelle-Écosse qui sont réellement engagés dans ce secteur d'activité, et leurs préoccupations s'accompagnent d'ailleurs souvent d'un certain esprit de clocher. Il n'est pas rare de trouver un de ces habitants oeuvrer dans une pêcherie donnée, mais ignorer à peu près tout de l'existence de ressources semblables dans le comté voisin, ou ne s'y intéressant guère. En fait, les pêcheurs de Nouvelle-Écosse connaissent souvent mieux les pêcheries du Labrador que celles des ports voisins, car c'est au Labrador et dans le nord du golfe du Saint-Laurent que beaucoup d'entre eux pratiquent la pêche dans les années 1840 et 1850. En 1850, parlant de la pêcherie provinciale, un habitant de Halifax écrit :

> Je crois que personne dans la province ne connaît la valeur exacte de nos pêcheries; et je suis convaincu que très peu sont conscients de la grande portée de cette ressource, si elle était judicieusement et habilement gérée et réglementée.[128]

Si personne dans la province n'est en mesure de reconnaître les grandes possibilités des pêcheries, c'est généralement parce qu'on se soucie très peu de la façon dont cette ressource est exploitée, et encore moins de la préservation de certaines espèces ou du développement économique pour d'autres. Quant au saumon, bien que sa valeur soit en hausse sur les marchés tant domestiques qu'étrangers, il semble suivre le même chemin que d'autres espèces en voie d'extinction, car on le pêche n'importe comment, n'importe où, en toute saison, et en n'importe quelle quantité; de plus, de nombreuses rivières natales ne lui sont plus accessibles. En 1848, Sir John Harvey décrit ainsi la situation en Nouvelle-Écosse :

> On trouve du saumon dans la plupart des rivières, qu'il remonte pour la fraie. Au début de la colonisation, les pêcheries à saumons de cette province étaient très productives, comme en fait foi la capture de 1 000 barils de saumon dans la rivière Liverpool [Mersey] en une seule saison. . . La construction de moulins à blé et de scieries sur les cours d'eau a, dans beaucoup de cas, largement réduit, sinon détruit complètement, ce type de pêcherie. Le saumon est néanmoins toujours capturé en grandes quantités sur la côte, pour l'approvisionnement du marché domestique et de celui des États-Unis; un grand nombre de rivières attirent encore les pêcheurs à la ligne, et assurent aux Indiens et aux colons pauvres, qui capturent le saumon à la pointe, une pêche de subsistance. Mais il est difficile de protéger les pêcheries des rivières contre les propriétaires fonciers établis le long des rives, qui ne se conforment que rarement aux règlements locaux relatif à la gestion, et qui contournent facilement les lois.[129]

Mais, vers le début des années 1850, on note un

changement d'attitude. Les rapports de Moses Perley sur les pêcheries au Nouveau-Brunswick sont largement diffusés et lus dans toutes les colonies; les habitants de Nouvelle-Écosse sont particulièrement intéressés par ses commentaires au sujet de la pêcherie de la baie de Fundy, car ils sont témoins du déclin de leur propre ressource dans cette région. L'étude Perley souligne certains des problèmes, et élabore des propositions pour améliorer la situation. Cet intérêt croissant de la part de la province s'illustre encore par le fait que le gouvernement reçoit, vers 1850, un certain nombre de pétitions sous forme de doléances au sujet des abus dans les pêcheries, et particulièrement ceux que représente l'obstruction des rivières par les barrages de moulins. Vu la longue liste de moulins enregistrés en 1851 — moulins qui, pour la plupart, requièrent un bassin de retenue avec barrage — on ne peut que s'étonner de constater que les poissons anadromes n'ont pas déjà complètement déserté les cours d'eau de la province une décennie plus tôt.[130]

Par la suite, une loi est promulguée, qui autorise la Cour des sessions du Comté à établir des règlements dans le cadre d'un texte législatif, applicable à toute la province. Un comité des pêcheries relevant de la Législature provinciale est créé pour étudier le besoin de nouveaux règlements et pour faire des propositions dans ce sens. En 1851, le comité présente son rapport à l'Assemblée; il prévoit plusieurs dispositions pour la pêche au saumon, entre autres, une saison de fermeture allant du 30 juillet au 1er novembre, et une loi sur les passes migratoires, qui oblige les propriétaires de moulins à installer une passe à travers leur barrage entre avril et novembre. Le comité attire également l'attention sur le peu de soin que les inspecteurs des pêches apportent à leur relevé annuel, en précisant que ce travail est « fait avec beaucoup de négligence »; enfin, un bref rapport est présenté, traitant des progrès récents de la pisciculture en Europe, et de la possibilité d'utiliser ces techniques d'avant-garde en Nouvelle-Écosse.[131]

L'Assemblée législative étudie le rapport du comité et, lors de la session de 1853, adopte une loi qui tient compte de plusieurs propositions du comité. Premièrement, la capture du saumon est interdite dans les eaux des rivières du 30 juin au 1er mars.[132] Une autre clause stipule que les passes migratoires sont obligatoires dans les barrages des moulins, et une disposition de la loi prévoit l'embauche de gardes-pêche sur les rivières, au salaire de 25 livres par année, pour faire respecter les règlements dans chaque comté. L'Assemblée exerce un suivi en envoyant vers 1854 une lettre circulaire aux gardes des comtés, destinée à vérifier si les nouveaux règlements se sont révélés efficaces. Apparemment, ils ne l'étaient guère, car dans le comté de Halifax seul, toutes les rivières recensées, sauf cinq, étaient obstruées.

À cette époque, la Législature collabore avec le capitaine William Chearnley, pêcheur sportif passionné, qui connaît bien nombre de rivières de la province depuis les années 1830, et qui est un ardent défenseur de la gestion des pêches. Il connaît également bien le saumon, et crée en 1853 à Halifax une association provinciale pour la protection des pêches à l'intérieur des terres, et de la chasse en Nouvelle-Écosse, connue sous le nom de « Fisheries Protection Society ». Cette société exerce une forte influence sur le gouvernment, et sensibilise le public en général sur la nécessité de protéger les pêches. La société s'efforce de régénérer les cours d'eau de la province, en y consacrant argent et main-d'oeuvre. De plus, l'association publie des documents sur les pêches, et dans le comté de Halifax, où son influence est la plus forte, la société paie elle-même un certain nombre d'inspecteurs chargés de faire respecter les lois sur les pêches — lois que la société a aidé à élaborer, mais que la Législature néglige quelque peu à faire appliquer.[133]

Chearnley devient le premier président élu de l'association. Il est également nommé superviseur des pêches à l'intérieur des terres pour le comté de Halifax, mais il semble que son influence déborde largement des limites du comté car, comme Perley au Nouveau-Brunswick, on lui demande conseil dans toute la colonie en matière de protection des pêcheries. Ses rapports à la Législature décrivent nombre de rivières de la province, complètement obstruées par des barrages. D'après cette information sommaire seule, on peut dire que la quantité de poissons anadromes a gravement chuté, comparativement à son potentiel initial, la baisse pouvant être évaluée à 70–80 % environ. Chearnley se préoccupe particulièrement de l'utilisation à grande échelle de filets à petites mailles et d'autres dispositifs pour capturer aussi bien les jeunes saumons que les adultes; il découvre également que des cours d'eau sont barrés sur toute leur largeur par des filets et des barrières, destinés à ne laisser passer aucun poisson pénétrant dans les eaux douces. La sciure, les dosses et autres rejets provenant des moulins recouvrent les lits des cours d'eau, et parfois des tas de résidus atteignant 20 pieds de hauteur jonchent les rivières.[134]

Malheureusement, les mesures initiales prises par la Législature en 1853 en faveur d'une gestion plus efficace des pêches, ne furent pas suivies de la persévérance requise pour accomplir des progrès substantiels, et ce dans la plupart des régions de la province; la population de saumons continue donc à décliner. En 1854, le Comité des pêcheries signale que la production de saumon est tombée à son niveau le plus bas depuis le début du commerce du bois au début des années 1860,[135] et un rapport général de l'époque sur la pêche au saumon en Amérique du Nord britannique parle ainsi de la Nouvelle-Écosse : « Le saumon a pratiquement disparu dans certaines régions de la colonie, et il n'abonde plus dans aucune rivière ni cours d'eau ».[136]

Lorsqu'on examine la documentation de l'époque faisant la promotion des ressources de la colonie, on a vraiment l'impression que la pêche au saumon est prospère, comme le montre l'exemple suivant :

> Le saumon, la truite commune et la truite brune (*Salmo trutta*) abondent dans presque tous les cours d'eau, au grand plaisir des pêcheurs sportifs; en outre, les poissons de la dernière espèce sont si nombreux et d'une qualité si fine qu'ils offrent des perspectives commerciales certaines.[137]

Mais, ces rapports très favorables, faisant l'éloge de la colonie, sont destinés aux immigrants et aux touristes; les habitants déjà installés dans la région ont beaucoup de difficulté à croire les descriptions présentées par ces rapports. Les chiffres pour l'exportation doivent eux aussi servir à créer une fausse impression sur les ressources en saumon. Par exemple, les données statistiques fournies par Lorenzo Sabine pour les années 1845 à 1850, indiquent qu'en moyenne près de deux millions de livres de saumon ont été exportées chaque année par la province.[138] Or, on sait qu'une fraction importante de ces totaux comprend les prises faites par des habitants de Nouvelle-Écosse à Terre-Neuve et au Labrador, ou provenant d'autres colonies et transitant par la Nouvelle-Écosse vers les marchés extérieurs; ces importations atteignent 50 % des exportations totales en 1845, 70 % en 1846, et 61 % en 1847.[139]

Les exportations moyennes de saumon capturé localement peuvent être évaluées à environ un million de livres. Si l'on ajoute à ce montant la quantité capturée et consommée localement, les prises totales pour la Nouvelle-Écosse pendant cette période se situent probablement entre 1 et 1.5 million de livres par année. Comparativement aux chiffres de production actuels, cela ne représente pas un déclin des stocks, mais la situation dans les années 1850 était jugée par rapport au passé, et pour les gens de cette période, l'état des pêches avait de quoi inquiéter. D'après les chiffres de production de 1851 pour les divers comtés, il est manifeste que le saumon est en train de disparaître dans beaucoup de régions de la Nouvelle-Écosse, et ce déclin semble progresser le long de la côte de l'Atlantique d'ouest en est. Les meilleures pêcheries sont maintenant concentrées dans le tiers oriental de la province, là où la pêche côtière représente la ressource principale; un peu plus de 45 % des prises totales de la province proviennent des comtés d'Antigonish et de Guysborough, un autre tiers étant fourni par l'Île du Cap-Breton. Comme les chiffres sont incomplets pour la période allant de 1852 à 1855, nous ne pouvons que supposer que le déclin continu dont font état les rapports verbaux se retrouvent également dans les dossiers statistiques; l'information pour la période de 1856 à la Confédération montre qu'il y a pratiquement toujours une tendance à la baisse.[140]

En 1858, la province décide de ne plus payer les gardes-pêche des comtés, et elle confie l'entière responsabilité du contrôle des pêches dans les rivières aux divers comtés. À partir de cette année jusqu'en 1863, les débats de la Chambre d'Assemblée, reproduits dans les *Journals*, ne parlent presque jamais des pêcheries provinciales. Mais, si on en est arrivé là, ce n'est pas seulement de la faute du gouvernement. La province est en pleine période d'expansion et de croissance commerciale, et le Traité de Réciprocité pousse les habitants de Nouvelle-Écosse à faire le maximum de profits pendant que la situation est favorable. Presque 40 % des revenus de la colonie proviennent de la pêche, et l'exploitation de la ressource devient donc inévitable. De plus, de nombreux secteurs comme les écoles, les routes, la navigation, etc., ont besoin des maigres revenus de la colonie; en outre, comme la charge administrative est trop grande à l'échelle provinciale, toute responsabilité qui peut être déléguée aux comtés leur est confiée sans tarder. Et les pêches vont ainsi continuer à subir des préjudices.[141]

La situation financière des comtés est alors pire que celle de la province, et les fonds qui peuvent être consacrés à la protection des pêcheries sont maigres. Les gardes-pêche sont dépassés par l'étendue de leur charge, ou alors ils négligent leur travail; souvent, ils ne sont même pas payés, et il existe quelques rares cas où ils accomplissent leur devoir à leurs propres frais. Dans beaucoup de régions, les propriétaires des barrages de moulins — qui causent, de l'avis général, le plus de tort aux pêcheries des rivières, — sont souvent eux-mêmes l'autorité responsable, et il y a donc peu d'améliorations à espérer dans ce secteur. Les lois sont généralement ignorées par tous.[142]

À cette époque, les cas de destruction de stocks entiers de poissons sont fréquents. Par exemple, Moses Perley, qui visite la région de la rivière Margaree en 1860 en tant que commissaire aux pêches pour le gouvernement britannique, signale que la négligence du garde-pêche du bras sud-ouest de la rivière est scandaleuse, et que l'agent, au lieu d'être payé pour son travail, devrait être jeté en prison. Sur la LaHave, on raconte qu'un fermier entreprenant a installé, à l'extrémité d'un canal de moulin, des pièges à anguilles « dans lesquels des barils entiers de jeunes saumons [tacons] sont détruits et donnés en nourriture aux cochons ».[143] Les conditions sont déplorables dans beaucoup d'autres régions, et la destruction totale du saumon semble constituer l'objectif principal des habitants de Nouvelle-Écosse. À l'époque, quelqu'un écrit : « On extermine partout par pur plaisir; c'est comme si un tonnerre d'applaudissements allait saluer l'homme qui aurait tué le dernier saumon ».[144]

Ces nombreux cas de mépris total des pêches et de leurs lois ne pouvaient se répéter indéfiniment sans attirer l'attention de la Législature. En 1864, il y a

exceptionnellement peu de précipitations, et de nombreux cours d'eau et rivières de la province ont un niveau d'eau très bas. Ces conditions étaient particulièrement néfastes pour le saumon, et beaucoup furent capturés dans les fosses et au pied de chutes et de rapides non navigables. À la suite de plaintes à ce sujet et contre d'autres abus de la part de certaines personnes, un Comité d'amendement de la loi est constitué par la Législature; son mandat est d'enquêter sur les pêcheries des rivières et de proposer des modifications aux règlements existants. L'Honorable A.G. Archibald, président du comité, singale peu après divers cas de « négligence criminelle » et il insiste sur l'urgence de « mesures draconiennes » pour la restauration et la protection des pêcheries.[145]

Dès 1865, on donne suite aux propositions par l'adoption d'une réglementation rigoureuse : une saison commerciale de pêche au saumon est fixée, à savoir du 1er mars au 31 juillet dans toutes les eaux à l'ouest de Halifax, et du 1er mars au 15 août dans la baie de Fundy et à l'est de Halifax; une amende de 40 $ pénalise ceux qui ne respectent pas ces dates. La réglementation prévlit également la cessation de la pêche en fin de semaine, l'interdiction des filets à poche dans tous les ports et rivières, et à moins de un mille de toute rivière; enfin, la capture du saumon au filet ou à la pointe est interdite dans toute section d'eau douce de rivière. Il n'est permis d'installer les filets que d'un seul côté de l'estuaire d'une rivière et la longueur de filet ne doit pas dépasser le tiers de la largeur du lit; de plus, tout filet doit se trouver à au moins un huitième de mille du pied d'un barrage éventuel. Enfin, les propriétaires de moulins doivent aménager une passe migratoire à travers leur barrage, conformément à un modèle donné.[146]

La « Fisheries Protection Society » insiste depuis longtemps sur la nécessité d'aménager des passes migratoires, et, elle a en fait proposé un modèle général, qui a été accepté par la Législature comme dispositif obligatoire pour tout barrage construit par l'homme. La réglementation décrit ainsi ce type de passe :

> Cette échelle à poissons ne doit pas avoir une pente de plus de un pied par sept; elle doit avoir une ouverture d'au moins trois pieds de large au sommet du barrage, et l'eau doit toujours avoir au moins un pied de profondeur à l'entrée de cette ouverture; le fond de l'échelle doit être étanche à l'eau et recouvert de pierres; à tous les six pieds, des morceaux de bois ou de roche doivent être fixés en alternance et à angle droit sur les parois latérales, de telle façon que l'eau s'écoule en passant d'un côté à l'autre — le couloir ainsi créé doit avoir au moins un pied de large, et les morceaux de bois ou de roche faisant saillie ne doivent pas avoir plus de deux pieds de haut; l'extrémité inférieure de l'échelle à poissons doit être fixée solidement au fond du cours principal de la rivière, conformément au modèle d'échelle à poissons, déposé au bureau du Secrétaire de la province.[147]

Des problèmes surgissent dès l'application de la nouvelle réglementation. Par exemple, l'obligation de construire des échelles à poissons dans toute la province est beaucoup critiquée, même par la « Fisheries Protection Society ». On estime généralement qu'il n'est pas possible de trouver un modèle universel d'échelle à poissons pour toute la province, et qu'il faudrait auparavant étudier tous les types d'échelles à poissons dans diverses conditions d'exploitation, et dans d'autres régions du monde, de façon à pouvoir déterminer quel est le dispositif le plus efficace pour une situation donnée. Le règlement sur les échelles à poissons est donc abrogé en 1866 pour toutes les régions situées à l'extérieur du comté de Halifax, excepté la rivière Clyde, où le modèle particulier d'échelle sera expérimenté.[148]

Il faut également s'attendre au non-respect des autres clauses de la loi de 1865. Il est totalement irréaliste de croire que les pêcheurs estuariens allaient se mettre à ne pêcher que d'un seul côté de la rivière, et que des pratiques aussi profondément enracinées que la pêche à la pointe pourraient être abandonnées plus facilement que l'usage du tabac — la manière de vivre ne peut être changée de façon aussi expéditive que la loi. Mais, la Législature n'a-t-elle pas déjà anticipée le manque d'efficacité de la réglementation en demandant aux Cours des Sessions des Comtés de nommer des gardes-pêche sur les rivières pour faire respecter la loi; comme le fait observer un commentateur de l'époque « c'est ainsi que se termine l'histoire. . . Quant à savoir si le garde a fait son devoir ou non, personne ne s'en est jamais vraiment soucié ».[149]

La pêche en Nouvelle-Écosse demeure donc pratiquement sans contrôle jusqu'à l'époque de la Confédération; les causes reconnues de la destruction des stocks de saumon sont les barrages de moulins dépourvus d'échelles à poissons, la pêche à la pointe sur les frayères, et la pêche illégale au filet partout où celui-ci peut être utilisé. Au sujet de la situation des pêches en 1867, Frederick Vieth écrit que les pêcheurs ne font toujours aucune distinction entre les saisons, et que les inspecteurs de comté nommés par le gouvernement sont négligents dans leur travail; pis que cela! les magistrats des comtés laissent violer la loi sous leurs propres yeux.[150] Le grand élan réglementateur qui caractérise la province dans les années 1850 et au début des années 1860, s'est émoussé, et « l'état de nos rivières est actuellement (1867), dans beaucoup de régions, aussi déplorable qu'on le décrivait en 1854 ».[151] Le mot de la fin appartient au Comité des pêches de la Législature, lorsqu'il relate en 1867 ce qui suit :

> Malgré les règlements successifs au cours des années dans cet important secteur, rien ou presque rien n'a été fait pour empêcher la destruction gratuite et irréfléchie des diverses espèces de poissons fréquentant les rivières de notre province.[152]

Cap-Breton

En 1865, un garde du comté d'Inverness rapporte ce qui suit :

> La seule rivière à poissons digne de ce nom est la Margaree où sont capturées de grandes quantités de gaspareaux, et où le saumon et la truite abondent. . . quelques saumons et truites sont pêchés à Mabou, mais le nombre reste limité; environ 20 barils de saumon sont exportés chaque année.[153]

Les chiffres révèlent que la production totale du Comté d'Inverness est de l'ordre de 60 000 livres en 1851, et de 46 000 livres en 1861.[154] De plus en plus de saumons sont capturés ailleurs que dans les rivières, mais la Margaree fournit toujours une importante partie des prises.

La Margaree est sans aucun doute la rivière la plus connue le long de la côte à cette époque; les rapports indiquent qu'elle était devenue un endroit très recherché par les pêcheurs à la ligne, mais que le branconnage y sévissait gravement.[155] Sa renommée comme rivière à saumon n'est surpassée que par sa réputation pour la pêche au gaspareau, espèce qui fraye en grand nombre dans le lac Ainslie. Les populations de saumon et de gaspareau déclinent dans les années 1850, principalement à cause de l'utilisation incontrôlée de barrières à poissons; lorsque Perley visite la rivière en 1860, il parle de ces barrières :

> Généralement, ces pièges à poissons semblent occuper, lorsque l'eau est haute, la moitié de la largeur de la rivière, mais à basses eaux, elles émergent sur toute la largeur du lit, nous obligeant à en couper des sections pour pouvoir passer avec les canots. Le nombre de ces pièges est si grand que je ne peux m'empêcher de penser qu'il s'agit là d'une pêche maladroite et déraisonnable, et que la rivière est grandement surexploitée.[156]

Ces barrières sont principalement destinées au gaspareau, et bien qu'un règlement de comté stipule qu'il est interdit de disposer des pièges dans les confluents en amont, où les poissons reproducteurs risquent d'être pris pendant leur retour vers la mer, on trouve des pièges partout, en amont comme en aval.

L'ancienne pêcherie à saumon, qui s'est développée à St. Anns est toujours en activité dans les années 1850 et 1860, et ce sont surtout les habitants de l'endroit qui y pratiquent une pêche de subsistance. Les principales rivières à saumons sont la Baddeck et la Middle, mais le Rév. R.J. Uniacke signale que les rivières au nord de Sidney abondent également en saumon.[157] Dans cette région, il y a déclin comme dans le reste de la province; vers la fin des années 1860, un habitant de Baddeck écrit que le saumon est en voie d'extinction dans les cours d'eau locaux : « par suite de leur capture, principalement à la pointe et au filet, lorsqu'ils remontent les rivières pour frayer ».[158]

Les principaux cours d'eau pour la pêche au saumon dans le comté du Cap-Breton sont la rivière Mira avec ses deux principaux affluents, les rivières Salmon et Gaspereau. Comme dans le comté de Victoria, le saumon constitue seulement une pêche de subsistance, une très faible quantité étant exportée. Le bassin de la Mira connaît une grande activité pendant la remontée du saumon, des claies pour le conditionnement du poisson étant installées sur place. Un rapport des années 1860 pour la région signale que le gaspareau a presque complètement été exterminé par l'utilisation immodéré des filets; les montaisons de saumons ont grandement diminué pour les mêmes raisons.[159]

À cette époque, la pêcherie à saumon dans le comté de Richmond n'est exploitée que par les habitants de l'endroit, mais beaucoup d'entre eux s'y engagent à fond, particulièrement dans les régions des rivières Grand et Inhabitants.[160]

Comté de Guysborough

En 1845, le comté de Guysborough se classe au premier rang des régions productrices de saumon de la Nouvelle-Écosse, et il semble y être resté probablement bien au-delà de l'avènement de la Confédération. Les chiffres de 1851 et de 1861 montrent que cette région fournit au moins 36 % de la production annuelle de saumon de la province.[161] Bien que la pêcherie côtière de la baie de Chedabouctou contribue largement à la production du comté, le joyau de la pêche en rivière est la St. Marys, dont ont écrit :

> Il n'existe peut-être dans aucune des Basses-Provinces de rivière plus fameuse que celle-ci. Elle est très grande, et reçoit deux magnifiques affluents, appelés la East St. Marys et la West St. Marys. Le paysage le long de ses rives est d'une grande beauté, et la manière gracieuse avec laquelle elle ondule à travers les champs agricoles et les prairies naturelles la rend bien digne de son nom « la belle St. Marys ».[162]

« La pêcherie de la St. Marys est alors insurpassable »; mais, déjà à cette époque, on commence à se demander pendant combien de temps elle pourra maintenir son rythme de production. L'industrie du bois est en train de dépasser rapidement le secteur de la pêche, comme principale activité du comté; le flottage du bois et la construction de barrages de moulins commencent à menacer la remontée du saumon, et des secteurs du bassin jusque là épargnés, sont maintenant envahis par les bûcherons. Bientôt on raconte que : « les bûcherons rivalisent d'habileté avec les Indiens lors de leurs expéditions nocturnes de pêche à la pointe ».[163]

Vers 1867, on dit que la pêcherie de la St. Marys est en train de rendre son « dernier soupir » à cause de

l'industrie du bois et des pratiques abusives des pêcheurs de l'endroit.[164] Bien qu'il n'y ait pas de barrage sur le cours principal de la rivière, on signale :

> qu'au moins 200 filets de toutes longueurs, sont installés dans la section tidale, partout où il y a une place de libre... et qu'aucune description ne peut EXAGÉRER le nombre de ceux [filets] qui sont placés dans la section d'eau douce. Il y a en a de toutes sortes, certains se chevauchant ou s'entrecroisant les uns les autres; les filets fixés par des pieux, véritables engins de destruction, abondent le long des rives du lac [lac Glenelg] sur la East Marys... Toute la population s'acharne sur les poissons... Voilà une rivière dont tout pays à travers le monde serait fier, mais, évidemment pas dans l'état où elle se trouve, illégalement exploitée par la pêche au filet, et tellement décimée par les pêcheurs à la pointe, que seul un miracle pourrait encore permettre à un saumon de s'échapper pour gagner les frayères.[165]

Apparemment, les miracles sont courants à cette époque en Nouvelle-Écosse, car en dépit de la destruction généralisée qui sévit dans toute la province, le saumon continue à réapparaître chaque saison malgré l'acharnement des hommes à en réduire le nombre.

Comté de Halifax

Dans les années 1840 et 1850, la ville de Halifax est l'un des marchés de poissons les plus réputés du monde.[166] Pour ce qui est du saumon, ce marché est principalement approvisionné par les pêches dans les anses de Ferguson, Herring et Portuguese, entre Halifax et Sambro. La marché est tellement actif qu'il est ouvert sept jours par semaine, au grand dam du clergé local :

> Le marché aux poissons est ouvert de 6 heures à 9 heures du matin. Dimanche dernier, entre 7 heures et 8 heures, il y avait vingt-six étalages de poissons, neuf bateaux à flot, et quatre à terre; cent vingt-quatre personnes ont acheté du poisson entre 7 et 8 heures.[167]

Halifax est également le principal centre d'exportation de la province; les chiffres de la douane pour 1851 indiquent que 340 tierces et 6 412 barils de saumon (environ 1 384 400 lb de saumon salé) quittent la province par cette ville. En fait, la quantité de saumon provenant du voisinage ou même de la province est très faible, car, comme le relate P.S. Hamilton, la majeure partie des poissons capturés dans la province n'est généralement pas conditionnée, mais envoyée directement à l'état frais jusqu'aux divers marchés.[168] Cela laisse supposer que le produit salé (en barils) ne provient pas des eaux domestiques.

Les rivières et les ruisseaux autour de Halifax constituent une pêcherie idéale pour le saumon jusque dans les années 1850, époque à laquelle de nombreux cours d'eau s'encombrent de tant d'obstacles qu'une Société de protection des pêcheries est créée pour essayer de corriger et d'améliorer la situation. Comme on l'a signalé précédemment, ce groupe s'intéresse principalement au comté de Halifax, mais sont influence se fait sentir dans toute la province. Vers le milieu des années 1860, la société compte plus de 100 membres, mais bien qu'elle continue à pointer du doigt la terrible indifférence qui sévit dans le secteur des pêches, et à payer des gardes-pêche dans le comté de Halifax, les progrès sont en général lents. Dans les années 1840, par exemple, le saumon était abondant dans la rivière Sackville au nord de Halifax. En 1848, un habitant de Bedford en pêche 19 à la ligne en un seul jour, le plus petit pesant 18 livres. La pêche commerciale au saumon se pratique également à cette époque dans le Bedford Basin; mais, après la construction d'un barrage à environ 6 milles en amont de l'embouchure de la rivière Sackville dans les années 1850, les montaisons de saumons baissent au point où pêcheurs à la ligne et pêcheurs commerciaux abondonnent toute activité dans la région. À l'époque de la Confédération, la Société de protection des pêches tente de régénérer la rivière Sackville en la faisant surveiller par un garde-pêche, et en consacrant une centaine de dollars à l'aménagement d'une passe migratoire au barrage. Malheureusement, de nouveaux abus de pêche au filet empêchent toute amélioration directe.[169]

À l'est de Halifax, la rivière Little Salmon, drainant le lac Major, est, d'après les rapports de l'époque, une excellente réserve de saumon, de truite et de gaspareau, peut-être jusqu'en 1825. Mais, un barrage ruine cette réputation et ce n'est qu'à partir de 1865, année où une forte crue emporte l'obstacle, que le saumon peut à nouveaux remonter le cours d'eau. La rivière Big Salmon, ou rivière Salmon, à Lawrencetown, n'est plus une rivière à saumon depuis le milieu des années 1840, en raison de la présence de plusieurs barrages sur son cours. La Chezzetcook, bien que non obstruée par des barrages, n'offre pas de perspectives très prometteuses : « Les filets de toute faille utilisés à cet endroit en laissent passer aucun poisson qui tente de remonter les eaux vers l'intérieur des terres. Le saumon était autrefois très abondant dans cette rivière ».[170] La Petpeswick est un autre ruisseau complètement fermé aux poissons anadromes à cause de la présence d'un barrage à la pointe de la marée.

La Musquodoboit — la rivière de Plenty — abonde en saumon en 1847; un pêcheur de l'époque aurait capturé sept saumons chaque jour pendant une semaine, ce qui représente un total à peine dépassé aujourd'hui par les prises saisonnières de tous les pêcheurs à la ligne de la rivière. La rivière est encore intéressante pour la pêche à la ligne en 1864, mais vers 1868, Frederick Vieth signale que le saumon capturé l'est principalement à l'aide de filets de pêche commer-

ciale installés dans le port. Un autre cours d'eau intéressant pour la pêche commerciale installés dans le port. Un autre cours d'eau intéressant pour la pêche à la ligne est la Charles, ou rivière Ship Harbour, où pêchent également depuis toujours les Indiens. La rivière est obstruée par un barrage, doté d'une passe migratoire assez efficace — au moins à certaines périodes — pour maintenir les montaisons de saumon à un niveau valable jusqu'au milieu des années 1860, époque où Vieth rapporte ce qui suit :

> Le moulin de cette rivière est, malheureusement, passé entre d'autres mains, et la passe migratoire dont il est fait mention a été remplacée par une autre, qui n'est d'aucune utilité. Aussi incroyable que cela paraisse, on a vu dernièrement au pied de ce barrage, un responsable municipal de cette localité inciter les Indiens à pêcher à la pointe tout le saumon qu'ils pouvaient prendre, leur acheter le poisson pour une aumône, puis l'emporter directement à Halifax pour le vendre au détail avec un énorme profit.[171]

La rivière Salmon au niveau de Jeddore est obstruée depuis de nombreuses années par un barrage à l'embouchure, et la rivière Tangier est « surexploitée au filet de façon honteuse ». L'état des rivières à Ship Harbour est tout aussi lamentable : sur la East River Ship Harbour, une passe migratoire a été aménagée au barrage principal en 1862, mais à cause de la hauteur considérable du barrage et de l'efficacité médiocre de la passe, le saumon ne peut franchir l'obstacle. Vers 1868, on signale qu'environ un cinquième seulement du saumon pris les années passées est maintenant capturé à Ship Harbour :

> Les barrages de moulins et les filets à poche ont trop bien rempli leur besogne, et ils ont presque complètement ruiné ces cours d'eau autrefois réputés. La rivière Salmon (s'écoulant par Beaver Harbour), [Port Dufferin], les rivières Quoddy, Ecum Secum et Liscomb, chacune s'écoulant dans sa propre baie, sont toutes tellement obstruées par les barrages des moulins ou surexploitées au filet, que les pêcheries qu'elles constituaient font partie désormais de l'histoire ancienne.[172]

À l'ouest de Halifax, la plupart des rivières se jetant dans la baie de St. Margarets, comme l'Indian, la Northeast, l'East et la Hosier, ne comportent, en 1866, aucun obstacle pour les poissons. La rivière Ingram fait exception à la règle, en effet les propriétaires d'un moulin s'opposent farouchement à la construction d'une passe migratoire; mais, en 1868, un « semblant de passe » est aménagée, par laquelle les poissons ne peuvent passer qu'à hautes eaux.[173] La pêche à la pointe et la capture illégale au filet semblent bien enracinées le long de la rivière. En 1866, la pêche à la ligne est bonne sur la rivière Indian; à environ trois milles de son embouchure se trouve un grand barrage à travers lequel la Société de protection des pêcheries a fait construire une passe; elle a également doté la rivière d'un garde-pêche.[174] La rivière Hosier est un petit cours d'eau très riche en saumon, tout comme la Nine Mile, une des plus belles rivières de de Nouvelle-Écosse. Ce dernier cours d'eau a sa source dans les lacs près de Hammonds Plains, et il se jette dans la mer par la baie de Shad; un agent des pêches, parlant de cette rivière en 1864, déclare « j'ai vu au moins huit filets et sennes qui barraient la section tidale, empêchant le moindre petit poisson de s'échapper ».[175] Les cours d'eau encore accessibles en 1866 sont malheureusement tous obstrués par des barrages dès 1868.

Sud-ouest de la Nouvelle-Écosse

Les rivières jadis très productrices du comté de Lunenburg connaissent également un déclin constant tout au long des années 1850 et 1860. La Petite Rivière, par exemple, est tellement surexploitée chaque année par la pêche au filet dans le port, qu'un observateur en parle ainsi : « il serait absolument impossible au plus petit des êtres vivant dans l'eau de traverser ces obstacles ».[176] Le saumon est également rare dans la rivière LaHave par suite de la pêche illégale au filet et de la présence de grands barrages pour les scieries. Tout autour de la baie de Mahone, des filets-trappes de grande taille sont utilisés illégalement. La Mush-a-mush est elle aussi totalement obstruée. La seule rivière non obstruée à cette époque par des barrages de scieries est la Gold, qui jouit d'une grande popularité pour la pêche à la ligne; par contre, la pêche au filet dans le port est excessive, avec une centaine de filets installés chaque année.[177]

Dans une lettre adressée au Comité des pêcheries de la Législature en 1854, Patrick Gough signale que le saumon pénètre dans les rivières du comté de Queens à partir de la fin d'avril jusqu'à la fin de juillet, frayant en octobre, et que la remontée de la Medway devance de deux semaines celle de la Mersey. Avec sa lettre, Gough propose aussi un modèle de passe migratoire pour toute la province.[178] Sa proposition est motivée en partie par le fait que la pêche au saumon dans l'ensemble du comté est tombée en 1850 à un niveau si bas qu'aucun chiffre n'apparaît sur les rapports de cette année. Mais, en 1861, l'officier public peut déclarer pour le comté une production de six barils, plus 186 poissons fumés, ce qui représente probablement au plus 4 000 livres en tout.[179]

Vers 1850, l'excellente pêcherie à saumon que représentait la rivière Mersey n'existe pratiquement plus. Un barrage de moulin a été construit à la pointe de la marée, et plusieurs autres ont été aménagés plus loin, tous obstruant complètement le passage pour le poisson.[180] Les quelques saumons arrivant jusqu'au pied du barrage chaque année sont pêchés à la pointe et con-

sommés par les habitants de l'endroit. On dit alors que ceux qui ont ainsi obstrué les rivières Mersey et Liverpool sont des personnes qui auraient dû donner l'exemple pour la conservation de l'espèce, en effet : « L'une fait ou a fait partie du Conseil législatif, et l'autre est un magistrat, qui a déjà siégé à la Chambre d'Assemblée ».[181]

La rivière Medway est également inaccessible aux saumons à cause de la présence de barrages, jusqu'au milieu des années 1860, où ils sont trop vieux et se disloquent; on signale le retour du poisson en 1867, mais, à nouveau, de nombreux barrages sont construits ou réparés, tous dépourvus de passes migratoires. Il semble que le saumon arrive parfois à vaincre ces obstacles en remontant par les passe-billes; le nombre de poissons qui réussit à atteindre ainsi les frayères est généralement suffisant pour la survie d'une petite population.[182]

Il n'y a pas grand-chose à dire de la pêche au saumon dans la région occidentale de la Nouvelle-Écosse entre 1845 et 1867, sinon qu'elle est en rapide déclin avec la construction de nombreuses scieries sur les divers cours d'eau, et qu'elle n'est plus qu'une activité très secondaire en 1867. On estime que juste avant la Confédération, la production saisonnière des comtés de Yarmouth et de Shelburne réunis est de 1 000 saumons au plus, ceux-ci étant capturés dans des filets d'estuaires, certains probablement lors de leur migration vers la baie de Fundy.

Toutes les anciennes rivières à saumon du comté de Shelburne — soit les rivières Clyde, Shelburn, Roseway, Sable, Jordan, Tigney et Barrington — sont obstruées par des barrages dès le mileu des années 1860, et la situation ne s'améliorera qu'après la Confédération. Autrefois, le saumon remontait en grand nombre la rivière Tusket, mais vers 1867 on estime que les parcs dans.l'estuaire et les pièges tout le long du bassin inférieur de la rivière, ont largement éliminé l'espèce. En 1869, les 20 parcs de l'estuaire ne retiennent en moyenne que 100 livres de saumon chacun; les filets-trappes et carrelets de la rivière n'en capturent que 370 livres en tout.[183]

Baie de Fundy

Les petites rivières des comtés de Digby et d'Annapolis étaient également plus ou moins obstruées par des barrages de moulins dès les années 1840, 1850 et 1860, mais un petit nombre de saumons remontent encore en 1868 les rivières Shegoggin, Salmon, Meteghan, Grosses Coques, Bear, Moose et Lequille. La Salmon et la Moose étaient autrefois deux des meilleures petites rivières à saumon de ce coin de la province, mais leurs stocks de poissons ont été complètement décimés par la construction de barrages. On signale à l'époque qu'il y a beaucoup de braconnage sur la Lequille, ainsi que sur des sections de la rivière Annapolis; mais les saumons atteignent encore la source de l'Annapolis, car des rapports signalent qu'environ 3 000 livres de saumon sont sorties illégalement de la rivière, en 1869, dans le comté de Kings. La rivière Round Hill n'est pas encore obstruée et reste l'une des principales sections de fraie et d'élevage du réseau. Plus en amont du bassin, la rivière Nictaux demeure également un important bassin de reproduction.

Dans tout le bassin supérieur de la baie de Fundy et dans les rivières qui s'y jettent, les captures de saumon sont faibles pendant toute la période. Le long de la côte, les parcs à poissons sont toujours employés, particulièrement entre Morden et Scots Bay; on signale en 1868 que la pêche au saumon est toujours fructueuse dans le bassin des Mines, et particulièrement dans la rivière Economy; mais, ces poissons atteignent en moyenne rarement un poids de plus de quatre livres. Le saumon continue à remonter la rivière Gaspereau, où il est pêché à la ligne, pour le sport, par les habitants de l'endroit; en outre, il est encore largement présent dans la rivière Cornwallis, remontant même le ruisseau Kentville. Enfin, on trouve toujours du saumon dans la rivière Avon et dans ses affluents.

La pêche à la pointe semble la méthode la plus courante pour capturer l'espèce dans la région du bassin des Mines; quelques parcs à poissons donnent d'assez bonds résultats; mais, le rendement des nombreux alosiers dérivants est assez médiocre, car les filets ne sont pas assez résistants pour prendre et retenir le saumon. Il n'y a pas d'obstacles à la remontée des saumons dans les rivières Shubenacadie et Stewiacke, du moins jusqu'au bassin supérieur de la première. Le poisson ne peut alors rejoindre les anciennes frayères dans les affluents du lac Grand, car il est arrêté par les écluses du canal Shubenacadie; le pire obstacle est Horne's Lock, où le saumon est impitoyablement pêché au filet et à la pointe chaque saison.[184]

Détroit de Northumberland

De la région du détroit de Northumberland en Nouvelle-Écosse, il est dit en 1868 que « les pêcheries de ces rivières sont peu importantes, car elles ont décliné à mesure que le pays a été colonisé ».[185] La rivière Philip est la seule exception.

À l'extrémité est du comté de Pictou et dans le comté d'Antigonish, la pêche côtière au saumon représente une importante ressource économique tout au long de la période. De grandes quantités de poissons, dont certains pèsent de 35 à 40 livres, sont capturées en juin et juillet dans de grands pièges le long des plages, et une conserverie pour le saumon ouvre ses portes dans les années 1860.[186]

Île-du-Prince-Édouard

En 1845, l'Île-du-Prince-Édouard a déjà la réputation d'être la colonie par excellence pour le "fish and chip" en Amérique. Les exportations de pommes de terre, par exemple, ont connu une croissance tellement rapide que les marchés locaux commencent à en manquer, et qu'une loi doit être votée par la Législature en 1846 pour limiter pendant une courte période toute exportation.[187] Le potentiel de pêche des colonies suscite un énorme intérêt dans une grande partie de l'Amérique du Nord britannique dès la publication des rapports de Perley sur la pêcherie au Nouveau-Brunswick, qui visent également l'Île-du-Prince-Édouard, au moins temporairement. Des efforts sont faits par le gouvernement en 1851 pour stimuler le secteur de la morue et du maquereau, et l'année suivante, une loi est promulguée pour réglementer la pêche au gaspareau et au saumon.[188]

La réglementation de 1851 est la première, depuis 1780, qui touche de près ou de loin la pêche au saumon; mais elle arrive très tard, car l'espèce a déjà disparu dans de nombreux cours d'eau de l'île en raison de la pêche excessive à la pointe et au filet. Le saumon pénètre normalement dans les cours d'eau douce de l'île à une époque tardive de l'année,[189] et comme ces cours d'eau sont relativement petits, et peu profonds, ils se prêtent bien à la pêche à la pointe; les habitants de l'endroit peuvent facilement vider une rivière de tout le poisson qu'elle contient en quelques nuits de pêche automnales. L'article V de la nouvelle réglementation interdit cette pratique entre le 1er octobre et le 1er mars. La pêche à la senne et toutes les autres méthodes de capture du saumon sont également interdites dans tous les ruisseaux, rivières, baies, étangs et autres formations, entre les dates mentionnées précédemment; tout pêcheur, excepté les Indiens, qui contrevient au règlement est passible d'une amende ne dépassant pas 5 £.[190]

Un aspect important de cette réglementation est qu'elle prévoit la nomination d'inspecteurs pour faire respecter la loi, et communiquer les chiffres de production de la pêche dans l'île. Ces inspecteurs sont nommés par un système de pétition devant porter la signature d'au moins 20 personnes, et leur salaire est fixé à 5 £ par année. Toujours dans le cadre de la pêche au saumon, la Législature consacre en 1855, par vote, l'importante somme de. . . £ 15, apparemment le salaire de trois inspecteurs, à la protection du saumon. Mais, comme ce montant est jugé insuffisant, la somme affectée est portée à 25 £ l'année suivante.[191]

Bien que les premières données statistiques pour la production et l'exportation de poisson de l'île remontent à 1856, on ne parle du saumon que l'année suivante, dans un rapport qui fait état de l'exportation de dix barils au départ de Charlottetown pour le marché des États-Unis, à un prix de £ 30, soit 3.5 pence la livre.[192] En dépit du fait que exportations de saumon apparaissent régulièrement dans les rapports de statistiques après 1857, il est pratiquement impossible d'avoir une idée précise de l'importance de ces exportations en ce qui concerne le nombre de saumons qu'elles représentent; les quantités sont données en barils, boîtes, caisses, paquets, tierces, et livres, dont la conversion se révèle problématique dans de nombreux cas. Seule la valeur monétaire des exportations donnent une indication valable des quantités expédiées. En examinant ces chiffres, on constate que la valeur totale entre 1857 et 1867 s'établit à 6,746 £ et 12 shillings 8 pence; comme la valeur du saumon salé est en moyenne d'environ 10 pence la livre pendant cette période, cela représente 161 942 livres d'exportations — soit environ 15 000 livres par année. L'année qui connaît les plus fortes exportations est 1865, où 23 000 livres de saumon quittent la colonie.[193]

En plus de ces exportations, le saumon est également pêché pour la consommation locale, particulièrement dans les cours d'eau au nord de l'île, comme la rivière Winter, où 200 poissons ont déjà été pris, lors d'une seule sortie de pêche, directement sur les frayères. La pêche au saumon est également pratiquée à Tignish, dans la baie de Cascumpec, à Kildare, Tracadie, Grenwich, Newfrage et Savage Harbour, et elle est particulièrement fructueuse à cette époque dans la baie de St. Peters et dans la rivière Morelle. À nouveau en 1860, la Législature juge à propos de restreindre encore davantage la pêche en interdisant toute prise, vente, et tout achat de saumon entre le 1er septembre et le 1er avril; la pêche à la pointe n'est pas illégale, mais le manque de poisson dans les rivières pendant la saison de pêche rend cet instrument à peu près inutile. Il est également interdit de pêcher le dimanche. La réglementation est maintenue pendant dix années, mais comme la pêche à la pointe est toujours pratiquée, les textes de loi ne suffisent pas pour protéger efficacement les stocks de saumons dans les rivières de l'Île-du-Prince-Édouard.[194]

Bas-Canada

En 1849, un incident au Bas-Canada annonce des événements qui vont sensiblement modifier la future gestion du saumon de l'Atlantique sur tout le continent. Cette année-là, un brasseur influant de la ville de Québec, un certain Boswell, achète les droits de pêche du bassin supérieur de la rivière Jacques-Cartier, pour protéger celle-ci des activités rapaces du pêcheur de commerce Louis Dery, qui capture le saumon à l'aide du carrelet aux chutes de 10 pieds, près de Derys Bridge. Le brasseur a mis au point un système lui permettant de capturer les saumons à l'approche de la fraie, de les faire reproduire artificiellement, et de déposer les oeufs en grand nombre dans les eaux de son cantonnement.

Mais, à cette époque, les sections en aval de la rivière Jacques-Cartier sont fortement exploitées par les pêcheurs sportifs, les pêcheurs de commerce et les braconniers; Bowsell se rend bien compte que la remontée de ses poissons jusqu'à son cantonnement ne sera possible que s'il exerce lui-même un certain contrôle sur les activités de pêche le long de la rivière. Il adresse une requête à la Législature, lui demandant de protéger son entreprise; mais, on n'y donne pas suite. Jusque là, très peu d'information sur l'art de la pisciculture a réussi à traverser l'Atlantique, et même si cela avait été le cas, la Législature aurait probablement décidé qu'il y avait encore assez de saumon au Canada en 1850, et que des moyens artificiels pour augmenter leur nombre n'étaient pas nécessaires, particulièrement lorsqu'ils visaient à assurer le profit de spéculateurs. Boswell est forcé d'abandonner ses projets, et bientôt il renonce à ses droits de pêche. Mais, il n'est pas totalement découragé, car il écrit à son frère, un avocat de Dublin, pour lui faire part de ses idées sur la science de l'élevage des poissons. Vers 1852, ce frère achète en Irlande un cours d'eau dépourvu de saumon et, grâce à l'introduction de stock reproducteur, il réussit à réensemencer sa section du cours d'eau; en l'espace de quelques années, le nombre de montaisons est remarquable, et en 1856 il peut vendre sa pêcherie pour 9 000 £.[195]

Vers le milieu des années 1840 et au début des années 1850, la pêcherie de saumon du Bas-Canada est en assez bonne santé; les captures de poissons pesant de 16 à 18 livres ne sont apparemment pas rares, et on peut les acheter pour seulement 2 shillings la pièce.[196] Mais, le saumon ne peut continuer à survivre à l'exploitation qui s'intensifie d'année en année, sans subir des perties graves qui mettent son existence même en jeu.

La rivière Jacques-Cartier est un bon exemple de ce qui se passe dans beaucoup de cours d'eau pendant cette période. En 1829, la rivière abondait en saumon, et jusqu'en 1845, des milliers de poissons remontaient la rivière. Au moment de l'achat effectué par Boswell, les captures ont baissé à quelques centaines de saumons par année, et vers 1860, à quelques douzaines. En 1850, la pêche commerciale n'est pratiquée que sur les 10 milles du bassin inférieur du cours d'eau, la limite supérieure étant constituée par les chutes mentionnées précédemment; le saumon réussissait à les passer, mais non sans difficulté; et, en plus d'être le site de la pêcherie de Dery, les chutes sont également le rendez-vous des pêcheurs sportifs à la ligne de la ville de Québec. Charles Langevin, dont la maison de campagne donne sur la rivière Jacques-Cartier à Derys Bridge, peut surveiller étroitement la pêche au saumon dans la rivière entre 1850 et 1856; il note le déclin, les captures passant de 410 poissons en 1850 à seulement 185 en 1856.[197] Mais, après presque dix ans de recul, la rivière Jacques-Cartier recommence à renaître, principalement grâce aux efforts du Quebec Fish & Game Club qui s'intéresse activement à la rivière. Les membres du club tiennent ardemment à conserver le stock pour leurs propres besoins de pêche à la ligne, et l'existence d'un club dans une pêcherie fait généralement fuir les branconniers — mais revenir le saumon. En 1867, la rivière Jacques-Cartier est de nouveau une excellente réserve pour la pêche sportive.[198]

En progressant vers l'est, le long de la rive sud du Saint-Laurent jusqu'à Gaspé, on peut voir des pêcheries de saumon à divers endroits. Mais, la pêche est en déclin, comme en fait foi un document de l'époque : « Les cours d'eau se jetant dans le Saint-Laurent par la rive sud ne sont plus dignes d'être appelés des rivières à saumon, car ils ont été ruinés par les barrages de moulins, excepté ceux qui s'écoulent dans le bassin de Gaspé ».[199] Seuls quelques ports exportent du poisson; de Gaspé, par exemple, 275 et 290 barils de saumon sont expédiés respectivement en 1848 et en 1849.[200]

À l'échelle provinciale, cependant, la pêcherie du bassin supérieur du Saint-Laurent est relativement peu importante; le territoire le plus intéressant — là où se situe presque toute l'activité — est représenté par la longue ligne côtière s'étendant de l'embouchure de la rivière Saguenay jusqu'à Blanc-Sablon; le long de cette bande, les pêcheries de saumon connaissent un développement et une expansion très rapides. Une des principales raisons de ce fulgurant essor est l'arrivée à grande échelle de la Compagnie de la baie d'Hudson sur le marché des pêches; cette grande compagnie anglaise est surtout connue pour le commerce des fourrures, mais elle est prête à faire des profits avec n'importe quoi, qu'il s'agisse de plumes d'oie ou de baleines. Beaucoup de postes de la compagnie pratiquent régulièrement et depuis longtemps une pêche de subsistance pour nourrir les employés et les équipages de chiens. Au tout début du siècle, une pêcherie au saumon du Pacifique s'est développée au poste de Fort Langley, sur le fleuve Fraser en Colombie-Britannique et des barils de saumon sont expédiés sous forme de rations vers les postes de traite des fourrures de l'intérieur; en 1850, du saumon salé est expédié de Fort Langley à Hawaii au coût de 15 $ le baril. La compagnie n'allait donc pas tarder à lorgner vers ces postes de l'est pour de nouvelles possibilités de profits.[201]

Comme on l'a déjà mentionné, la Compagnie de la baie d'Hudson est déjà bien implantée le long du littoral du Québec, pour la traite des fourrures et pour la pêche locale de la morue et de la baleine. Tout naturellement, la compagnie s'intéresse également au saumon, bien qu'au début l'espèce ne soit pas exploitée de façon intensive. Les activités de la compagnie à cette époque dans le secteur du saumon sont décrites par R.M. Ballantyne, un homme de la compagnie et un auteur dont les récits colorés et plein d'aventures sur les immenses terres vierges de l'Amérique du Nord ont décidé de nombreuse jeunes du vieux pays à venir joindre les

rangs de l'entreprise. Dans son livre, intitulé *Hudson Bay*, Ballantyne décrit une visite en 1846 de la pêcherie à saumon de la compagnie sur la rivière Moisie, où entre 80 et 90 tierces de saumon sont salées chaque année :

> En quatre heures environ, nous sommes arrivés à l'embouchure de la Moisie, où se trouve la première pêcherie. Nos hommes y avaient capturé et salé un grand nombre de saumons, dont certains, sortis tout juste des filets, étaient allongés sur l'herbe, dodus et brillants dans leur pureté primitive... Nous en avons mis un immédiatement dans le chaudron... Les saumons venaient à peine de commencer à remonter la rivière ce jour-là, et on en prenait des cinquantaines d'un coup dans les filets. Trois hommes maintenaient en permanence sept ou huit filets dans l'eau, ce qui les occupait à plein temps — deux d'entre eux surveillaient les filets, pendant que le troisième tranchait, salait et plaçait le poisson dans de grandes cuves.[202]

À cette époque, la rivière Moisie est considérée comme une des meilleures pêcheries à saumon de la côte. Lorsque Ballantyne visite la région en 1846, seuls quelques hommes de la Compagnie de la baie d'Hudson y pratiquent la pêche; mais, au début des années 1850, des droits de pêche sont accordés à d'autres postulants, et il en résulte une activité beaucoup plus grande.[203]

Les véritables débuts à l'échelle commerciale de la Compagnie de la baie d'Hudson dans la pêcherie au saumon du Labrador sont dus à l'initiative de l'homme à la barbe blanche que l'on peut voir sur la fameuse photographie où il est en train d'installer le dernier crampon du chemin de fer du Canadien Pacifique. En 1843, le poste de la CBH à Mingan est confié à Donald Smith. Peut-être pour le remercier, il envoie au gouverneur de la compagnie, George Simpson, un cadeau de « saumons et canneberges du Labrador ». C'est après son transfert en 1848 à la baie des Esquimaux, que Smith commence à développer la pêcherie au saumon de la compagnie au Labrador, avec la bénédiction de Simpson.

Smith sait que le saumon du Labrador a toujours atteint un prix régulier et intéressant en Europe, particulièrement sur les marchés de Londres. Comme le commerce des fourrures n'est pas très actif à la fin du printemps et au début de l'été, Smith réussit à convaincre ses supérieurs que les employés de la compagnie pourraient être judicieusement utilisés pendant cette période — ce qui donnerait des profits considérables — à la pêche au saumon. Ayant obtenu le feu vert, Smith s'active à constituer une pêcherie pour la compagnie, et il participe souvent directement aux travaux physiques nécessaires à l'entreprise.[204]

Les activités de pêche de la compagnie se développent et s'étendent très vite le long de la côte à partir de l'embouchure de la rivière Saguenay jusqu'au nord du Labrador. En plus de poursuivre leurs activités aux anciennes stations et aux Postes du Roi, dont elle a hérité de la Compagnie du Nord-Ouest en 1821, la Compagnie de la baie d'Hudson étend saisonnièrement ses opérations à un grand nombre d'embouchures de rivières non habitées. La compagnie utilise une flotte de petites goélettes pour pêcher, approvisionner les établissements côtiers, et ramasser la production des divers postes.[205]

Vers la fin des années 1840, les activités de la pêche au saumon de la compagnie ont progressé de façon phénoménale, peut-être au point où plus de 500 000 livres de poisson sont prise chaque année dans l'ensemble de la partie septentrionale du golfe.[206] Un rapport de statistiques de 1848 révèle que les exportations totales de saumons au départ des « villes de Québec, Gaspé et New Carlisle » s'établissent à 70 tierces et 28 barils, soit environ 26 000 livres.[207] Il est clair que ces chiffres ne reflètent pas la situation réelle de la pêcherie au saumon du Bas-Canada à cette époque, car aucune mention n'est faite de la production du Labrador comme telle. Il n'y a pas que la Compagnie de la baie d'Hudson qui profite ainsi de la côte nord du golfe du Saint-Laurent à la fin des années 1840, car d'autres groupes des États-Unis et de la Nouvelle-Écosse pratiquent également une pêche fructueuse aux embouchures des rivières côtières.[208] Vers 1850, les stocks sont rapidement en train d'être épuisés, et en 1853 un rapport sur la pêcherie signale que beaucoup d'anciennes stations très productrices ont été abandonnées. « Des cours d'eau qui, un demi-siècle plus tôt, suffisaient non seulement pour la consommation locale, mais permettaient l'exportation de milliers de barils, aujourd'hui ne produisent plus que quelques centaines de barils, et la quantité de poisson diminue toujours, rapidement ».[209]

La pêche est devenue si excessive, incontrôlée et destructrice, qu'on envisage enfin une réglementation. C'est à cette époque que Sir Edmund Head est nommé gouverneur du Canada à Québec, poste qu'il occupe de 1854 à 1861. Il a l'intention de refaire ce qu'il a accompli pour les pêcheries du Nouveau-Brunswick, où il était gouverneur juste avant sa nomination à Québec. Pour enquêter sur les pêcheries du Bas-Canada, Head fait appel aux services de Richard Nettle, un ardent pêcheur à la ligne de la région, très connu et partisan d'une réforme pour les pêcheries. Nettle est né à Devonshire, en Angleterre, où il a fait connaissance avec le saumon, passant une grande partie de ses loisirs une canne à pêche à la main et une mouche au bout. Il émigre au Canada vers 1842, et, à la vue des cours d'eau du Québec regorgeant de saumon, son enthousiasme pour la pêche à la ligne s'enflamme encore davantage. Pour s'adapter aux conditions canadiennes, il met au point sa propre mouche, que d'autres pêcheurs à la ligne finissent pas adopter et à laquelle on donnera

plus tard son nom. Les connaissances de base de Nettle dans le domaine de la pêche et ses études ultérieures sont d'une aide précieuse au moment où des mesures de réglementation sont prises.[210]

Le 30 mai 1855, l'Assemblée législative des provinces réunies du Haut-Canada et du Bas-Canada adopte une loi pour réglementer la pêche. La saison est fixée du 1er février au 30 mars; l'utilisation de parcs ou barrières est interdite; la taille minimale de la maille du filet à saumon doit être de deux pouces de diamètre. Bien que la pêche à la pointe demeure légale, l'utilisation du flambeau est désormais interdite.[211] Il est, cependant, difficile d'évaluer l'efficacité de la réglementation. De plus, dans les principales régions, il est peu probable qu'on pratiquait, avec ou sans réglementation, la pêche au saumon avant le 1er février ou après le 30 septembre, non seulement en raison des conditions météorologiques, mais également à cause du peu de rentabilité de l'opération. De toute façon, cela ne valait pas la peine de garder des poissons qui ne pouvaient être capturés dans un fillet à maille de moins de deux pouces. Le seul réel sacrifice était l'abondon du flambeau pendant la pêche à la pointe. Même l'amende de 2 £ et 10 shillings n'était pas très efficace pour faire respecter la loi. Avant l'adoption de cette loi sur le saumon, on a constaté que « chaque personne pêche où, quand et comme elle veut, et que les principales rivières sont entre les mains de la Compagnie de la baie d'Hudson, dont les agents sont continuellement en conflit avec d'autres pêcheurs ».[212] Il était peu probable que cela change.

Les contestations et les conflits sont principalement causés par l'absence de toute politique cohérente en ce qui concerne les droits de pêche. Certains pêcheurs, ou compagnies, par exemple, détiennent leurs droits de pêche d'agents de diverses seigneuries, alors que la Compagnie de la baie d'Hudson les détient de par ses privilèges commerciaux dans les Postes du Roi et ailleurs. Mais, il y avait beaucoup de régions, où le droit de pêche était du type « premier arrivé, premier servi », et où l'activité saisonnière relevait davantage d'un pouvoir que d'un droit.

Prenant conscience des problèmes qui existent encore dans les pêcheries de la colonie, Joseph Couchon, Commissaire des terres de la Couronne, écrit dans son rapport annuel de 1857 :

> La production des pêcheries de saumon du Bas-Canada décline régulièrement. Le nombre total de barils de saumon provenant de toutes les côtes du Canada, dans le bassin inférieur du Saint-Laurent et dans le golfe, y compris la côte canadienne du Labrador, n'a pas dépassé 2 500 en 1856. Le recul de ce secteur des pêcheries a été très forte. Voici un exemple frappant : la rivière Saint-Paul, sur la côte du Labrador, qui a déjà produit dans le passé 1 400 barils de saumon en une seule année, n'en fournit plus que neuf cents. Il est évident que si des mesures de protection plus efficaces que toutes celles dont on s'est contenté jusqu'ici, ne sont pas prises, cet important secteur des pêches disparaîtra.[213]

Dans cette même année, Couchon prépare une réglementation qui, si elle est adoptée, aidera à rectifier les inégalités existantes. Premièrement, le gouvernement mest réinvesti du pouvoir d'exercer un contrôle direct sur toutes les rivières importantes de la colonie. Une fois cela accompli, un système de « bail et permis » est institué, et tous les pêcheurs doivent au préalable obtenir l'autorisation de l'Office des terres de la Couronne avant de s'engager dans la pêche au saumon. La loi exige également qu'une section distincte soit créée à l'intérieur de l'Office spécialement pour s'occuper des pêcheries, ce qui va donner naissance, le 10 juin 1957, à une « Direction des pêcheries »; son mandat est de protéger et de gérer les pêcheries dans les colonies unies du Haut-Canada et du Bas-Canada. Finalement, on fait la distinction entre pêche sportive et pêche commerciale, notions liées respectivement à celles d'eau douce et d'eau salée.[214]

Mais, même après l'entrée en vigueur du système de permis, il reste encore possible pour certains détenteurs de droits commerciaux de garder sous leur contrôle de vastes régions. Un certain Corbet, par exemple, détient les droits de pêche pour toutes les pêcheries de l'île d'Anticosti; selon James Richardson, qui fait un levé géologique de l'île en 1856, les activités de Corbet se limitent exclusivement à la capture de saumon et de truite saumonée à divers endroits. Les dossiers révèlent que des captures de 500 et 600 saumons par marée sont effectuées grâce à des sennes et à des filets fixes à l'embouchure de certaines rivières d'Anticosti.[215]

Vers la fin des années 1850 et au début des années 1860, le système de permis est jugé efficace non seulement pour limiter les actes illégaux et empêcher la destruction du stock, mais également pour remplir les coffres de la colonie; cela est particulièrement vrai pour la pêche sportive. Au début, l'Office des terres de la Couronne accordait des permis de pêche à la ligne, soit pour une rivière donnée, soit pour n'importe quelle rivière ou toutes les rivières non encore attribuées; le permis était valable pour une saison. Cette politique est par la suite modifiée avec l'introduction de nouveaux permis allant jusqu'à 5 ans, dont la valeur se situe entre 250 et 2 000 $ pour une période de cinq ans, et de 50 à 400 $ pour une année. Les revenus de ces permis devaient à l'origine permettre de payer les inspecteurs nommés pour surveiller les pêches, mais ills finissent par dépasser le total des salaires de toutes les personnes employées par la Direction des pêcheries.[216]

Un grave problème sur lequel le gouvernement n'a que peu de prise — et dont l'administration semble fort peu se soucier — est la sempiternelle habitude des

Américains à pénétrer dans les pêcheries de la côte nord. Leur présence de plus en plus fréquente provoque localement des querelles et du harcèlement, et conduit à un désordre généralisé, qu'un observateur mécontent du début des années 1840 décrit ainsi :

> Depuis quelques années, les pêcheries sont tellement fréquentées qu'elles se nuisent les unes les autres, et que des querelles interminables s'en suivent. Jusqu'ici, il n'y a pas eu de sang versé, mais si le gouvernement n'intervient pas bientôt en imposant une réglementation, il pourrait arriver n'importe quoi dans un pays où l'absence totale de toute autorité digne de ce nom a conduit à un complet mépris des lois et du gouvernement — la violence constituant dès lors la meilleure des références et l'audace donnant le plus de droits.[217]

En 1856, il n'y a toujours aucune amélioration; cette année-là, le Rév. William Agar Adamson présente à l'Institut canadien une communication intitulée « Déclin, renouveau et préservation du saumon au Canada », dans laquelle il signale des faits alarmants dans les pêcheries de saumon :

> Ces deux ou trois dernières années, pendant la saison du saumon, des goélettes sont arrivées régulièrement des États-Unis dans la baie des Sept Îles; leurs équipages sont bien armés, et ils installent leurs filets dans la rivière Moisie, à la barbe des agents de la C.B.H. Des événements semblables se sont produits à d'autres stations de pêche des affluents du Saint-Laurent; . . . La rivière Betsiamites est cette année complètement entre les mains d'un Américain spéculateur et rapace, qui utilise des Indiens et leur pêche à la pointe pour se procurer du saumon mutilé, dont plusieurs boîtes sont arrivées à Québec en septembre, lorsque ce n'était plus la saison et que le poisson était impropre à la consommation et sans saveur, mais après avoir inondé plus tôt les marchés de Portland, Boston et New York, de poisson beaucoup plus agréable au palais. . . Je ne vois pas de moyen coercitif plus efficace que l'utilisation, pendant les mois d'été, d'un ou de deux vapeurs armés, de faible tirant d'eau, comme ceux servant à faire respecter la loi sur la côte est du Danemark.[218]

Pendant de nombreuses années, la seule présence visible du gouvernement le long de l'immense côte septentrionale se limite à la douzaine de phares éparpillés sur le littoral désolé, qui reçoivent chaque année la visite d'un navire de ravitaillement en provenance de Trinity House à Québec. Mais, en 1850, anticipant, semble-t-il, la proposition d'Adamson, le Bas-Canada achète le vaisseau *Doris* à l'Angleterre et l'arme pour assurer la protection des pêcheries dans le golfe du Saint-Laurent. Le Doris est un vapeur en bois, à aubes, de haute mer, qui ne vaut guère mieux qu'un baril flottant; il est d'aspect plutôt lourd et manque nettement de puissance. On dit qu'il est totalement inadéquat pour cette tâche. Son capitaine, Pierre Fortin, est nommé magistrat salarié pour la côte nord, et c'est lui qui doit faire respecter la loi et l'ordre dans les pêcheries de mer et de rivières du golfe. Il est infatigable et affirme la présence du Canada dans toutes les zones de pêche en dépit de la faible performance du Doris; très vite, il persuade le gouvernement de remplacer son médiocre vaisseau par un autre mieux adapté à la tâche. Fortin et sa nouvelle belle et puissante goélette, « La Canadienne », maintiendront le service de protection des pêcheries jusqu'à la Confédération, et le capitaine sera appelé plus tard le Roi du Golfe.[219]

Malgré les empiétements des Américains, la Compagnie de la baie d'Hudson demeure l'entreprise de pêche la plus importante de la côte nord; en 1857, elle détient le plus grand nombre de permis de pêche, et pratique une pêche saisonnière régulière à beaucoup d'endroits et de rivières, qui ont noms : Esquimaux [Saint-Paul], Natashquan, Mingan, Saint-Jean, Trout, Moisie, Sainte-Marguerite, Pentecôte, Trinité, Godbout, Manitou, Saint-Agustin, Manicouagin, Outardes, Papinachois, Betsiamites, Blanches, Portneuf, Escoumains, Grandes et Petites Bergeronnes, Misissiquinak [Mistassini], et Saint-Pancrace [Baie Comeau].[220]

Nombreux sont ceux qui blâment la compagnie pour les excès et le gâchis dans ses activités de pêche, mais d'autres, comme Nettle, estiment que la Compagnie de la baie d'Hudson est le seul garant de la sécurité et de la survie du saumon face aux ravages des Américains et d'autres entreprises rapaces et spéculatrices.[221] La compagnie se retrouve donc plus ou moins dans le rôle de protecteur et gardien involontaires de la pêcherie pour un gouvernement qui a le pouvoir d'accorder — ou de refuser — les permis nécessaires.

Richard Nettle, nommé en 1857[227] Surintendant des pêcheries pour le Bas-Canada, n'est pas totalement satisfait de la réglementation, dont il est en partie responsable. Il est particulièrement déçu par le fait que la loi présentée à la Chambre en 1856, qui prévoyait l'aménagement de passes migratoires dans les barrages de moulins, n'a jamais passé la troisième lecture. Le constant déclin des stocks de saumon, les empiétements des Américains et l'absence d'une réglementation appropriée irritent Nettle, qui s'attelle à la tâche avec l'intention d'améliorer les pêcheries du golfe. Il divise la côte en cinq districts : rivière Sainte-Anne à la rivière Saint-Charles; rivière Saint-Charles à Murray Bay; Murray Bay à la rivière Saguenay; rivière Saguenay et ses affluents; rivières Saguenay à Blanc-Sablon; il nomme un agent des pêches à la tête de chacun des districts. De plus, la goélette *La Canadienne* est envoyée en patrouille partout sur la côte nord pour aider dans leur travail les nouveaux agents.[223]

En plus de ces mesures, Nettle s'accroche à une idée qui pourrait résoudre pour toujours le problème de l'épuisement des stocks — la reproduction artificielle. Boswell a tenté de régénérer le stock de la rivière

Jacques-Cartier vers la fin des années 1840, grâce à des saumons femelles pleins. De plus, Nettle lui a rendu plusieurs fois visite, et est impressionné par les nouvelles possibilités. Nettle est de toute évidence au courant des progrès faits en Europe dans le domaine de la pisciculture et il a probablement entendu parlé des travaux de Garlick et Ackley, qui ont réussi à faire reproduire artificiellement la truite mouchetée dans l'Ohio en 1855 et 1856.[224] En plus de vivre à une époque déjà plus propice à l'idée de repeuplement artificiel, Nettle a plusieurs autres atouts en sa faveur lorsqu'il demande au gouvernement l'autorisation d'entreprendre des expériences de pisciculture : il est généralement reconnu comme la plus grande autorité en matière de pêche dans tout le Bas-Canada; il est au service de l'état et, de plus, un ami personnel du gouverneur.

Après avoir reçu les autorisations nécessaires, Nettle fait construire une petite maison d'élevage au bord de la rivière Saint-Charles, près de Québec. L'eau est pompée de la rivière, et envoyée dans des boîtes en bois avec revêtement en plomb ou en zinc, pour l'éclosion, à l'intérieur de la maison d'élevage. Des oeufs de truites sont recueillis dans la rivière Jacques-Cartier, et environ 8 000 sont déposés dans les lits de gravier des boîtes. Les alevins issus de cet « ovarium » sont nourris jusqu'en 1858 de foie durci par cuisson et réduit en poudre, ainsi que de petits vers; ils atteignent, d'après les rapports de l'époque, une longueur de trois pouces dès l'automne et sont décrits comme étant presque aussi larges que longs. En 1858, Nettle procède au même genre d'essai, mais cette fois-ci avec 8 000 oeufs provenant de deux paires de saumons, également de la rivière Jacques-Cartier. Il y a éclosion de 70 % des oeufs, avec production d'alevins. Nettle est le premier en Amérique du Nord à faire éclore des oeufs de saumons pour donner des alevins nageant librement, et le premier pisciculteur au Canada. Malheureusement, bien que ses expériences soient poursuivies jusque dans les années 1860, elles sont finalement abandonnées sous prétexte d'être inutilisables dans la pratique.[225]

Haut-Canada

En 1846, certains faits montrent que les stocks de saumon fréquentant les cours d'eau du bassin supérieur du Saint-Laurent ont considérablement diminué : par exemple, entre 1846 et 1850, l'utilisation de plus répandue de filets maillants dans les eaux du lac Ontario a entraîné, saison après saison, une baisse sensible des prises de saumon. Mais, il est difficile de suivre l'évolution du déclin de la ressource pendant cette période, car il n'existe que peu de descriptions et encore moins de documents de nature statistique jusqu'au moment de la Confédération, date à laquelle la pêcherie de saumon n'est pratiquement plus que chose du passé.[226]

Certains commentaires sur les pêcheries du lac Ontario montrent, cependant, que le déclin du saumon a été très rapide à partir de la fin des années 1830; vers 1840, beaucoup moins de poissons sont pris dans les régions au sud-ouest du lac. En 1846, la plupart des cours d'eau situés à l'ouest d'Oswego (New York) et d'Oshawa (Ontario), ne sont plus considérée comme des aires de reproduction. Mais, il y a des exceptions : John McCuaig, qui allait devenir plus tard Surintendant des pêcheries pour le Haut-Canada, signale que 300 000 saumons sont pris en 1856 à port Credit;[227] ce chiffre semble toutefois suspect, car la même année, le Rév. William Adamson précise :

> J'ai moi-même capturé pendant plusieurs années le vrai *Salmo salar* dans le lac Ontario, près de Kingston, et beaucoup de personnes à Toronto savent que ce poisson est capturé chaque année aux embouchures des rivières Credit et Humber, ainsi qu'à Bond Head, pendant les mois de mai et de juin, alors qu'il est généralement pêché plus tard en-dessous de Québec... Actuellement, à l'exception de quelques spécimens dans la rivière Jacques-Cartier, vous ne trouvez ce poisson dans aucune des rivières entre les chutes du Niagara et la ville de Québec.[228]

La vérité en ce qui concerne la situation en 1856 se situe quelque part entre les deux opinions extrêmes de McCuaig et Adamson. Il existe déjà dès 1859 des rapports officiels sur les pêcheries du Haut-Canada, mais comme il n'y est pratiquement pas fait mention du saumon, on peut supposer que l'espèce est relativement peu importante à cette date et, par conséquent, rare. Par contre, les saisons de pêche commerciale et de pêche à la ligne sont toujours en vigueur, soit repsectivement du 1er mars au 1er août et du 1er mars au 1er septembre.[229]

En 1865, la pêcherie du côté américain du lac Ontario est au bord de l'extinction. Par exemple, depuis 1860, les montaisons de la rivière Oswego se limitent à des vagabonds, et à Port Ontario, les prises ne représentent plus qu'une fraction des captures d'antan.[230] La pêcherie de saumon au Canada ne se porte guère mieux; un rapport de 1870 relate ce qui suit :

> Il y a du saumon frais de la mer dans le lac Ontario, et il est capturé au filet maillant à l'embouchure de la Humber, et parfois même à l'extrémité nord de la barre de « Hamilton Bay », ainsi qu'à Bond Head et dans les embouchures de la Credit et de la Trent (en tout entre cent et deux cents poissons au cours de la saison.[231]

L'année suivante, on signale qu'il n'y a plus de saumon dans la rivière Trent. Mais, d'autres pêcheries commerciales de la colonie sont à leur plus haut niveau, et une série de règlements sont adoptés en 1864 pour contrôler la pêche, dont principalement une loi sur l'inspection, et un règlement interdisant l'achat de poissons en dehors de la saison et l'utilisation de narcotiques et de chaux pour la capture.[232]

Tout comme dans le Bas-Canada, on commence, dans le Haut-Canada, à s'intéresser aux moyens de conservation. En 1864, on se demande même si certains cours d'eau à saumons de l'Ontario ne devraient pas être réservés exclusivement à la reproduction naturelle, et dans cet ordre d'idée on pense tout particulièrement aux rivières Moira et Credit.[233] En 1865, Samuel Wilmot, qui allait devenir le promoteur de la pisciculture canadienne pendant les 30 années suivantes, propose au gouvernement de créer des réserves où il serait possible de réaliser un repeuplement artificiel. Pour montrer que cela est réalisable dans la pratique, Wilmot décrit des expériences qu'il a effectuées dans son propre sous-sol où, grâce à l'eau d'un cours d'eau voisin, il a réussi à faire éclore des oeufs sur de simples plateaux et à élever les poissons.

En 1866, la proposition de Wilmot est acceptée par le gouvernement; par décret, la Newcastle, où « ruisseau de Wilmot » est déclarée réserve pour le repeuplement naturel et artificiel en saumon sous la supervision de Wilmot. Le ruisseau Wilmot était autrefois un remarquable cours d'eau à saumon, dans lequel plus de 1 000 poissons pouvaient être comptés à l'époque de la fraie. Le poisson était impitoyablement pêché à la pointe, et servait souvent de produit d'échange dans les transactions commerciales avec la ville de Rochester aux États-Unis. Cette pêche excessive avait réduit le nombre de montaisons de saumons à un niveau très faible à l'époque où Wilmot réussit à protéger le cours d'eau.

Sans savoir si le ruisseau lui fournirait un stock suffisant pour la fraie, Wilmot aménage un petit bassin de retenue au bord de la rivière, au-dessus duquel il fait construire un bâtiment de 15′ × 36′, qu'il appelle « maison de réception ». Un barrage est érigé en amont de ce bâtiment pour approvisionner en eau un bassin récepteur contenant une nasse métallique. À la fin de l'automne, 15 reproducteurs, mâles et femelles, sont retenus dans l'installation. Mais, les choses se gâtent lorsque, au moment de la fraie artificielle, des malotrus pénètrent dans le bâtiment et emportent 11 des poissons. Heureusement, il réussit à obtenir 15 000 oeufs des quatre poissons restants.

Après le transfert de ces oeufs dans les boîtes à éclosion du sous-sol de la maison qu'il habite, il arrive à les conserver pendant tout l'hiver sans grandes pertes. La température de l'alimentation en eau printanière se maintient entre 40 et 44 °F, et une grande partie des oeufs arrivent à éclosion en 70 jours. Le frai, après avoir atteint le stade de tacon, est remis dans le cours d'eau natal, à l'exception de quelques spécimens qui sont conservés pour étude. Certains de ces poissons atteignent le stade de smolt en 1868. La réussite de la fraie artificielle le pousse à recommencer la même expérience à l'automne de 1867, cette fois-ci avec une aide financière plus généreuse du gouvernement. D'autres problèmes surgissent; bien que Wilmot réussisse à recueillir 25 poissons reproducteurs et à un obtenir plus de 50 000 oeufs, il constate qu'un grand nombre de ceux-ci sont immatures et inféconds. Mais, beaucoup donnent néanmoins du frai qui sert à repeupler le ruisseau. Sous l'égide de Wilmot et avec l'aide du nouveau gouvernment du Dominion, la pisciculture canadienne va prendre un essor rapide et devenir un exemple pour le reste de l'Amérique du Nord.[234]

Terre-Neuve et Labrador

Pendant les cinq années précédant 1844, les exportations de saumon au départ de Terre-Neuve et de la région du Labrador administrée par Terre-Neuve sont estimées par calcul à 5 000 tierces par année; en 1849, les exportations combinées des deux territoires dépassent 6 000 tierces chaque saison, ce qui représente plus de 2,75 millions de livres de saumon frais entier.[235] Et même ces chiffres phénoménaux sont peut-être des sous-évaluations pour la période, car, en 1852, une station non identifiée de la côte du Labrador signale à elle seule une production de 1 200 tierces.[236]

Les années 1850 représentent une époque propsère pour Terre-Neuve. En 1855, la colonie a enfin un gouvernement responsable, et cela lui permet d'intervenir de façon plus efficace pour son propre développement. Les administrateurs de Terre-Neuve sont particulièrement fiers du fait qu'ils ont réussi à faire échec à la Convention de 1857, entre la France et la Grande-Bretagne, qui aurait donné à la France certains privilèges de pêche et d'accès territorial à Terre-Neuve et au Labrador, privilèges qui n'avaient pas été garantis par le Traité de 1783. Ce dernier, par exemple, interdisait l'installation de postes permanents sur le « rivage français », et autorisait les deux nations à y pêcher concurremment. Toutes les parties ignoraient ces clauses, et pour les Terre-Neuviens qui choisissent de s'établir sur le rivage français, la situation est quelque peu précaire. À plusieurs reprises, des pêcheurs français de l'endroit interdisent à ces Terre-Neuviens de pêcher; on les accuse aussi d'extorquer aux colons britanniques, installés le long de la côte ouest de Terre-Neuve, la moitié des saumons que ceux-ci prennent dans les rivières, pour payer ce que les Français considèrent comme leur privilège de pêche dans ces cours d'eau. Jusqu'en 1857, la Grande-Bretagne s'est réservé le droit exclusif de négocier avec la France les droits de pêche riverains des Français à Terre-Neuve. Mais, en 1857, les objections et les protestations de la colonie au sujet de la Convention qui vient d'être signée, font que la Grande-Bretagne annule l'accord et délègue à l'Assemblée de Terre-Neuve les pleins pouvoirs en la matière. Le dernier mot concernant le rivage français appartient maintenant aux Terre-Neuviens, et ils commencent à imposer des règlements pour mettre un

frein à l'emprise et à l'expansion françaises dans la colonie.[237]

La pêche occupe totalement Terre-Neuve; même l'Assemblée ne peut siéger pendant la saison de pêche, car beaucoup de ses membres sont directement engagés dans cette activité.[238] À cette époque, la pêcherie est également en train de se modifier de diverses façons. Dans le passé, la pêche au saumon était surtout concentrée autour des embouchures de divers cours d'eau et rivières, mais maintenant la pêche côtière commence à se développer; autour de la baie de la Trinité, par exemple, on signale que « le saumon est capturé le long de la côte, loin des rivières et des estuaires; les spécimens qui fréquentent nos ruisseaux sont petits et sans intérêt; ils ne sont pas dérangés, si ce n'est par un éventuel pêcheur à la truite qui prend parfois un saumon égaré ».[239] En plus de cette nouvelle expansion, des pêcheurs venant des côtes ouest et nord-est s'aventurent au Labrador, où de nouveaux postes de pêche se développent rapidement et deviennent permanents, remplaçant peu à peu le système de pêche à navigation longue, qui ne permettait de visiter qu'irrégulièrement les baies et les ports durant la saison. Cette évolution est vue d'un bon oeil par les autorités, car elle facilite la protection des pêcheries, et atténue la contrainte s'exerçant localement sur les stocks de saumon :

> Les personnes qui s'installent en permanence dans une pêcherie de saumon, comprennent évidemment que ce n'est pas dans leur intérêt de placer des filets sur toute la largeur d'une rivière, ou de faire fi de la saison de fermeture; il en est tout autrement de ceux qui, arrivant les premiers dans un cours d'eau, en prennent possession, et se mettent à l'exploiter à fond, en se désintéressant complètement des conséquences de leurs actes.[240]

Prowse signale que l'ensemble de la pêcherie de Terre-Neuve est prospère jusqu'à la fin des années 1850, mais un long déclin commence au début de la décennie suivante. En 1860, par exemple, la pêcherie éprouve temporairement des difficultés, et en 1862 des conditions météorologiques difficiles ont des effets encore plus désastreux. Les prises sont faibles, et en 1864 la pêcherie frise l'échec total. De nombreuses activités sont réduites à un point tel que l'économie de l'île est presque en faillite. Pendant ces sombres jours de l'histoire économique de Terre-Neuve, nombreux sont ceux qui abandonnent l'île, et on conseille fortement aux éventuels candidats-colons de rechercher des rivages plus cléments. La situation ne s'améliore pas jusqu'en 1867, année de la « grande pêcherie ».[241]

La ressource représentée par le saumon suit plus ou moins l'évolution de l'économie en général, même si on constate semble-t-il une interruption moins brutale ou moins longue pour la première. Entre 1857 et 1861, par exemple, les exportations moyennes annuelles de saumon par la colonie sont évaluées par calcul à environ deux millions de livres, dont une grande partie provient des prises en hausse du Labrador. Mais, en 1864, les captures chutent à des niveaux qui n'avaient été observées que deux fois depuis 1837. Une légère reprise est apparente en 1865, et les taux moyens du passé sont à nouveau atteints en 1867, la pêcherie de saumon fracassant tous ses records de production en 1869.[242]

Pendant que L'île de Terre-Neuve connaît des hauts et des bas, la vie sur la côte du Labrador ne cesse d'être très dure, surtout pour les classes les moins nanties. Parmi les nombreux exemples illustrant la situation lamentable de la région, on peut citer un incident rapporté en 1848 par le capitaine du HMS *Alarm*, chargé cette année-là de faire enquête sur des affaires litigieuses au Labrador, et d'y apporter des solutions :

> Un autre cas m'a été soumis par un certain Chas. Dickes, installé à Grand Point, à trois milles à l'ouest de Blanc Sablon, et un colon de 24 ans, qui ayant appris qu'un capitaine se trouvait à Forteau, a traversé le pays à pied pour déposer une plainte contre un individu, qui avait déchiré ses filets à phoques et à saumons, ce qui, affirmait-il, avait considérablement réduit le volume de ses prises. Le pauvre homme se voyait ainsi privé de ses profits saisonniers, et, probablement, de sa subsistance hivernale.[243]

L'examen des documents de l'époque montre que les conflits tant mineurs que majeurs le long de la côte du Labrador sont souvent imprégnés de relents d'alcools, denrées qui, d'après les capitaines des navires ravitailleurs, sont généralement attendues avec impatience dans chaque port. L'autorité gouvernementale et la religion sont encore en grande partie absentes de la région, mais lorsque l'évêque de l'Église d'Angleterre à Terre-Neuve visite la côte en 1848, ses commentaires sont prudents : « Presque tous les habitants sont ou déclarent être membres de l'Église d'Angleterre ou au moins souhaitent le devenir ».[244] La situation se complique encore par l'origine très diversifiée de la population du Labrador — Français, Américains, Terre-Neuviens, Canadiens et Britanniques —, et il n'est donc pas surprenant d'y retrouver une atmosphère de conflits et d'agitation permanente.

La pêcherie de saumon du Labrador est en plein essor vers 1845, et des profits intéressants sont réalisés par beaucoup de compagnies commerciales de l'extérieur de la région, et même par les habitants de l'endroit.[245] Le principal engin pour la pêche au saumon utilisé à cette époque au Labrador, est décrit avec justesse par Lambert DeBoileau, qui est engagé dans cette activité en 1861 :

> Les saumons sont capturés à l'aide d'une « flotte » de trois filets, reliés entre eux de façon à former une enceinte; le poisson n'est peut-être pas pris dans les mailles du premier, et même du second filet, mais il ne peut échapper au troisième, car une fois là, il lui est

impossible de refaire le trajet inverse. Le salage des saumons est moins difficile que celui des morues. Après leur capture, ils sont tranchés le long du dos, nettoyés, et chargés dans des barils, puis salés et transférés dans des barils plus petits pour l'expédition.[246]

À cette époque, le saumon est capturé le long des côtes du détroit de Belle-Isle, et même au large de Belle-Isle. Henley Harbour, Indian Harbour, l'île Square, la baie de Thomas et la baie de Groswater sont tous des endroits recherchés, et le saumon du Labrador se vend 40 cents la pièce. Une des plus importantes stations méridionales est la rivière Pinware, un cours d'eau connu depuis longtemps pour l'abondance de l'espèce. Cette station devient vers 1857 le privilège exclusif d'une seule famille, à laquelle elle appartiendra pendant plus de 50 ans. Même dans les postes les plus au nord de la colonie, comme Nain, la Mission morave couvre une partie de ses dépenses en pratiquant à petite échelle l'exportation de saumon.[247]

La Compagnie de la baie d'Hudson, bien implantée dans la section québécoise du Labrador, étend ses activités à la partie du Labrador administrée par Terre-Neuve. La baie des Esquimaux (Hamilton Inlet) est le quartier général du représentant de la compagnie au Labrador, Donald Smith, qui a été nommé à ce poste en 1852. Comme au Québec, nombreux sont ceux qui localement sont jaloux de l'influence de la compagnie et qui contestent ses activités, particulièrement dans le secteur de la pêche. Une compagnie de pêche commerciale bien établie, la Hunt et Henley, est particulièrement critique, et proteste dès 1859 contre les méthodes destructrices utilisées par la CBH dans la pêcherie. Hunt et Henley pratiquent la pêche dans la baie des Esquimaux, ainsi que dans la baie de Sandwich, et une concurrence féroce s'engage entre les deux firmes, chacune essayant d'éliminer commercialement l'autre. En 1860, Hunt et Henley semblent l'emporter sur l'autre compagnie, car la première commence secrètement à exporter le saumon dans des boîtes de conserves métalliques.[248] Mais, les secrets ne sont pas gardés longtemps au royaume du commerce coupe-gorge, et Donald Smith découvre très vite que la mise en conserves offre des perspectives prometteuses; dans une lettre du 22 juillet 1863, il fait part de ses constatations au conseil d'administration de la compagnie, laquelle n'attend pas très longtemps pour suivre l'exemple de son concurrent :

> Je tiens à attirer l'attention du Conseil sur une nouvelle activité commerciale qui, d'après une minutieuse enquête personnelle permettrait, j'en suis convaincu, à la compagnie de faire des profits considérables; à cette fin, une de nos stations de la baie des Esquimous (sic) conviendrait d'ailleurs parfaitement. Je veux parler de la conservation du saumon frais dans des boîtes métalliques. MM. Hunt et Henley utilisent cette technique depuis plusieurs années, et cela est probablement très rémunérateur car, cette saison, ils comptent l'exploiter encore bien davantage, avec la mise en conserves d'au moins 50 000 livres de poisson. Il ne s'agit pas là de simples suppositions, en effet leur agent, M. Goodrich, qui, pour une raison ou une autre, probablement à la suite de certains changements récents dans la conduite des affaires de cette compagnie, est devenu soudainement plus communicatif que d'habitude, m'a confirmé que cette activité est devenue, et de loin, le secteur le plus lucratif de la compagnie.[249]

En 1866, la Compagnie de la baie d'Hudson rouvre son poste de Fort Chimo dans la région de l'Ungava; en raison de l'intérêt suscité par la mise en conserves du saumon, et qui s'est propagé au nord depuis le quartier général du district du Labrador et du bureau de Donald Smith, l'exploitation d'une pêcherie de saumon est immédiatement envisagée. Dans le journal du poste de Fort Chimo de 1867, on parle de la pêcherie de saumon de la compagnie à Munroes Cove; la première saison est loin d'être une réussite, comme le révèle l'extrait suivant d'un rapport du directeur du poste : « la pêche et la chasse n'ont pas été si bonnes que prévu; seulement 500 saumons ont été capturés ».[250] Mais les années suivantes, le poste de Fort Chimo prospère; cela serait en grande partie attribuable aux visites annuelles régulières du vapeur de la compagnie, le Labrador, qui vient chercher l'huile de baleine, les fourrures et le saumon salé, et met fin au difficile problème d'approvisionnement, qui a nui au développement du poste pendant les premières années.[251]

Tout comme sur l'île de Terre-Neuve, et pour les mêmes raisons, la pêche au saumon au Labrador allait subir un déclin temporaire. Seulement 1 208 tierces pendant la saison de 1862, comme le révèlent les chiffres de l'époque. En 1863, la production est presque double, mais en 1864, elle chute à 500 tierces, et en 1865 à 87 tierces. Bien que ces chiffres soient douteux pour plusieurs raisons, il est certain que 1864 et 1865 étaient des années maigres pour le Labrador, particulièrement au sud de la baie de Sandwich;[252] même la pêcherie d'Indian Harbour, à l'embouchure du Hamilton Inlet, est déclarée non productive en 1864, et un rapport laisse supposer que l'ensemble de la pêcherie de Hamilton Inlet n'a produit que 200 tierces, alors qu'habituellement, on atteint cinq fois ce chiffre.[253]

Les captures sont encore faibles en 1865, à l'exception de la baie des Esquimaux, où la Compagnie de la baie d'Hudson signale la prise de 1 657 tierces. La médiocre production à cet endroit, l'année précédente, explique probablement la décision de Hunt et Henley de céder le secteur à la Compagnie de la baie d'Hudson, et de déplacer leurs principales activités vers la baie de Sandwich. Mais, même là, leur production est moins élevée que l'année précédente, avec seulement 450 tierces, au lieu de 1 200.[254]

D'autres secteurs au sud de la baie de Sandwich

sont également improductifs, comparativement aux années précédentes. Un membre de la famille Slade, qui exploite la pêcherie de saumon des rivières Lewis et Hawke, abondonne complètement la première en 1865, et ne prend que trois tierces de saumon dans la seconde.[255] La médiocrité de la pêcherie est également signalée dans une description de St. Francis Harbour, faite par un visiteur à l'automne de 1864 : « il s'agit d'un petit trou parmi les roches, logeant un établissement pour la pêche commerciale au saumon. Ils capturent maintenant environ 50 saumons par jour, et c'est très peu, car, disent-ils, ils en ont déjà pris 800 par jour ».[256]

Comme sur l'île principale de Terre-Neuve, la pêcherie du Labrador est de nouveau florissante en 1867, et la pêche n'a jamais été aussi bonne que cette année-là. Dans les ports d'exportation, on l'appelle l'année de la « grande pêcherie », et ce en dépit d'une forte tempête qui perturbe la pêche au Labrador pendant plusieurs semaines.[257]

Nouvelle-Angleterre

Vers 1846, la pêcherie de saumon de la Nouvelle-Angleterre est déjà très diminuée, comme on l'a vu au chapitre précédant. À l'exception de la pêcherie de la rivière Penobscot, l'industrie américaine du saumon est pratiquement défunte en tant qu'activité commerciale viable dans les eaux domestiques. Année après année, les marchés américains en expansion deviennent de plus en plus dépendants des importations de saumon provenant de l'Amérique du Nord britannique. Selon les chiffres fédéraux, ces importations ont grimpé de 0.75 million de livres par an en 1832 à 1.25 million de livres en 1843; en 1849, les importations atteignent 2.25 millions de livres, et la demande est toujours en hausse.[258]

Dans son livre sur les poissons et la pêche, publié en 1849, William Herbert déclare que « le territoire du saumon, qui s'étendait autrefois au sud, le long de la côte est, jusqu'au Connecticut, ne dépasse plus aujourd'hui la Kennebec ».[259] Herbert explique cette perte par l'utilisation excessive de filets fixes dans toute la zone correspondant à l'ancien territoire américain de l'espèce. Ainsi, la limite méridionale du territoire original du saumon a reculé sur environ 100 milles de côte découpée, ce qui représente 25 000 milles carrés de surface d'eau. En outre, tout semble indiquer que le Maine — seule région des États-Unis où le saumon est alors encore présent — est également sur le point de voir disparaître l'espèce. Par exemple, le barrage Augusta récemment construit sur la rivière Kennebec, rétrécit l'aire de fraie du saumon à seulement un demi-mille de cours d'eau immédiatement en aval du barrage; après 1850, les stocks de poisson commencent à décliner jusqu'en 1860 environ, date à laquelle on estime que l'espèce a pratiquement disparu.

Ce déclin apparaît avec évidence lorsqu'on examine les chiffres des prises de John Brown de Bowdoinham, un homme qui a pêché le saumon de la Kennebec au même endroit pendant 35 ans. Au cours des six années précédant 1845, Brown a capturé annuellement en moyenne 42,5 saumons à l'aide de son filet commercial. Entre 1845 et 1849, sa moyenne de prises tombe à 14 poissons par année. En 1850, il n'attrape que 5 poissons; enfin, en 1855, 1857 et 1858, il ne capture qu'un seul spécimen par saison.[260]

Lors de la pénétration de la région vierge de la St. Croix, on entend parler d'une espèce de saumon de petite taille, peuplant les lacs en amont du bassin. Une des premières personnes qui signale officiellement l'existence de cette espèce est A.C. Hamlin, qui écrit en 1849 : « j'ai appris par des chasseurs que les grands lacs qui s'écoulent dans la rivière St. Croix abondent en saumon de petite taille, dont l'intrépidité et l'agilité fait le délice des quelques pêcheurs sportifs qui s'aventurent dans les forêts totalement vierges où se trouvent les lieux de pêche ».[261] Nombreux sont ceux qui pensent que ce petit saumon n'est apparu que très récemment dans la région, car il s'agirait en fait d'une ancienne espèce anadrome, aujourd'hui landlockée et de taille moindre par suite de la construction de barrages dans le réseau hydrographique. Mais, les Indiens connaissent ce petit saumon et ils affirment qu'il a toujours été présent dans beaucoup des lacs, non seulement dans le système de la St. Croix mais également dans d'autres bassins plus à l'ouest; ils déclarent également que l'espèce tant anadrome que landlockée a depuis toujours été pêchée à la pointe à la sortie du lac Sebago.[262]

Face au déclin du saumon à la fin des années 1850, certains songent à des mesures de régénération. En 1853, Theodatus Garlick et le professeur H.A. Ackley, deux chirurgiens très connus de Cleveland (Ohio), recueillent des truites mouchetées à Sault Ste Marie et à Port Stanley, en Ontario, et les transfèrent dans une série de bassins, aménagés dans une gorge de la propriété appartenant au docteur Ackley. En élevant les truites jusqu'à l'âge adulte, ils réussissent à prouver que le repeuplement artificiel en poissons est réalisable en Amérique. Leur femelle reproductrice championne, baptisée « Norad Queen », pond à plusieurs reprises des oeufs, et elle s'adapte si facilement à la vie artificielle qui lui est imposée, qu'elle fait songer à une « poule docile ». Les deux docteurs sont très fiers de Norad Queen et du mâle qui l'accompagne « Triton », et ils ne manquent pas une occasion de les montrer aux visiteurs.

Après la publication des travaux de Garlick et Ackley dans le « Cleveland Academy of Natural Science » et dans le « *Ohio Farmer* », un ecclésiastique, le Rév. John Backman, signale que les expériences de Garlick et Ackley ne sont pas les premières recherches en pisciculture aux États-Unis. Backman prétend avoir

reproduit et élevé artificiellement des poissons dès 1804, mais ses affirmations comportent trop de bizarreries pour ne pas éveiller des soupçons. Finalement, il se discrédite totalement lui-même et perd toute chance de devenir le premier pisciculteur de l'Amérique, en déclarant qu'il a réussi à obtenir du frai à partir d'oeufs de perche séchés.[263]

Garlick et Ackley poursuivent leurs expériences jusqu'en 1857, et dans tous les États de l'Union on s'intéresse de très près à leurs efforts. Un certain Seth Green du comté de Livingston, dans l'État de New York, commence en août 1864 à élever des truites, puis, plus tard, des saumons. Il devient le premier éleveur connu de saumons aux États-Unis.[264] Mais, les tentatives des Américains en pisciculture sont en général largement dépassées par les excellents résultats de Samuel Wilmot, avec la reproduction du saumon en Ontario, comme on l'a vu précédemment.

Pêche à la ligne

Charles Hallock, qui commence au milieu des années 1840 une longue carrière de pêcheur à la ligne, passionné et enthousiaste, écrit que « la pêche à la mouche en est encore à ses premiers balbutiements. C'est un art presque inconnu en Amérique, et peu pratiqué en Angleterre. L'école avant-gardiste du vieil Izaak et de Kit North n'a produit que peu de diplômés avec mention ».[265] Donc, à cette époque, la pêche à la mouche est peu pratiquée en Grande-Bretagne, principalement à cause du fait que ce sport est très exigeant; bien qu'il y ait des pêcheurs à la ligne pour le saumon presque partout dans le royaume, leur nombre demeure limité pour une raison majeure — il faut disposer de beaucoup de temps libre pour s'adonner à cette activité. Dans les années 1840, il s'agit-là d'un privilège dont ne jouissent que très peu de personnes en Grande-Bretagne. La pêche à la ligne n'est donc pas un sport de masse, mais plutôt un divertissement pour les riches ou ceux qui bénéficient d'une situation sociale favorable.

Aux quelques privilégiés de la pêche à la ligne, l'Écosse convient très bien pour l'initiation et les exercices pratiques; il y a chaque année de plus en plus d'initiés, qui passent leur épreuve finale sur la Tweed, la Tay, la Thorso, ou l'une des autres vingt rivières écossaises de choix. Parmi les nouveaux adeptes, il y a des officiers de l'armée britannique, qui constituent l'avant-garde de ceux qui pratiqueront cet art dans les colonies de l'Amérique britannique.

Mais, en Amérique, la pêche du saumon à la ligne est lente à démarrer et à se développer; bien que les inégalités sociales soient à nouveau en partie à l'origine de cette lente progression, il y a plusieurs autres facteurs qui éloignent de ce sport et qui le retardent considérablement par rapport à l'Europe. L'isolement et l'éloignement de beaucoup des rivières à saumon de l'Amérique du Nord ne constituent pas, de façon surprenante, les principales raisons qui découragent les pêcheurs à la ligne; ce qui les rebute bien davantage c'est qu'ils croient que le saumon américain est trop mal élevé pour attraper une mouche. . .[266].

Comme on l'a déjà vu, Magrath écrit en 1833 que le saumon du lac Ontario est tellement bien nourri qu'il est très rare qu'on réussisse à le pêcher à la ligne et, jusqu'en 1855, on pense que c'est une vraie perte de temps de pêcher à la ligne dans la rivière Saint-Jean.[267] Même à l'époque où les rivières Miramichi et Nepisiguit sont enfin acceptées comme pouvant éventuellement satisfaire les pêcheurs à la ligne, on évite toujours la Restigouche pour son manque de productivité; un pêcheur à la ligne va même jusqu'à dire que la valeur de la rivière en ce qui concerne le saumon est un mythe.[268] La pêche à la ligne a généralement si mauvaise réputation que même les gentlemen sportifs que Hallock décrit comme "formés dans un esprit de légitimation du travail" en Amérique, se rendent au début en Écosse pour pêcher à la ligne leur saumon.[269]

Bien que quelques gentlemen, aventuriers et militaires, considèrent que cela fait partie du jeu, d'affronter l'épais sous-bois, les hordes de moustiques et les bandes de branconniers, pour lancer leur ligne dans une rivière non encore profanée de la colonie, les pêcheurs plus fervents et plus aisés doutent sincèrement que l'Amérique du Nord puisse offrir au sportif cultivé et sérieux, l'environnement approprié, social ou autre, dont il a besoin.

En outre, aux yeux des habitants industrieux des colonies et des états, cet « art » de la pêche à la mouche ne représente rien d'autre qu'une perte de temps et d'argent. Richard Dashwood écrit en parlant des habitants des colonies de l'Atlantique : « ces gens ne comprennent pas qu'on puisse se dépenser juste pour l'amour du sport — le dollar tout puissant est toujours présent dans leur l'esprit ».[270] Pour la grande majorité de ces coloniaux, imbus de la valeur du travail et assez puritains, il est inconcevable qu'un individu puisse consacrer tellement de temps et d'argent à la capture de quelques saumons par une méthode ridicule comme la pêche à la ligne, alors qu'il est possible d'en pêcher rapidement des milliers à la pointe ou au filet — et avec beaucoup moins d'efforts.

En dépit de ces courants d'opinion, de plus en plus de touristes et de gentlemen d'Europe et des États-Unis visitent les rivières à saumon de l'Amérique du Nord britannique vers le milieu et la fin des années 1850 avec, comme résultat, que de plus en plus d'habitants, parmi les plus audacieux, sont localement eux aussi attirés par ce sport — même si fréquemment on les met en garde contre tout enthousiasme excessif : « la pêche et la chasse, tout comme le jeu, sont des chimères, et personne ne doit s'y adonner, encore moins les gens des classes pauvres, au-delà de ses moyens ».[271] Beaucoup

d'habitants des colonies pensent que la pêche à la ligne représente une pratique diabolique pour éloigner les gens de la vie chrétienne, et, pour au moins un ecclésiastique de la Nouvelle-Écosse, ce sport n'est que l'un des nombreux « péchés et malheurs » qui affligent certains milieux de la société.[272]

En 1860, le nombre de pêcheurs à la ligne est nettement à la hausse et par la suite, la pêche du saumon à la ligne devient rapidement l'une des principales activités sportives de l'Amérique du Nord. Cette croissance de popularité est surtout due aux écrits d'auteurs comme Charles Lanman, William H. Herbert (Frank Forester), et Campbell Hardy, et à leurs nombreux adeptes. Des livres tels que *Days and Nights of Salmon Fishing* (1843) par William Scrope, *An Angler in Canada, Nova Scotia and the United States* (1848) par Lanman, *Frank Forrester's Fish and Fishing of the United States and British Provinces of North America* (1849), et *Sporting Adventures in the New World* (1855) par Hardy, font connaître partout les grandes joies de la pêche à la ligne dans les belles rivières, sauvages et généreuses, des colonies de l'Est, et présentent avec force et conviction la pêche à la mouche comme une activité « pure, stimulante et enrichissante. Il n'y a rien d'abject dans la pêche à la mouche — rien de lourd ni de démoralisant ».[273]

Campbell Hardy, officier dans l'artillerie royale, parle du Nouveau-Brunswick comme du « quartier général de la pêche à la mouche », et des rivières Nepisiguit, Restigouche et Miramichi, comme de lieux tout à fait exceptionnels pour le pêcheur à la ligne. Hardy, qui pêche dans la Miramichi la première fois en 1852, écrit : « en dépit de la faible profondeur de l'eau, due à la sécheresse exceptionnelle de l'été, la pêche y est excellente, tout comme dans son affluent, la Sevogle ». Le cours principal à Boiestown est sans aucun doute le secteur le plus recherché, car on peut y accéder assez facilement à partir de Chatham ou de Fredericton. Hardy pêche aussi dans la Nepisiguit en 1852, apparemment avec beaucoup de succès, en effet lors de son départ de Bathurst pour Halifax, il écrit : « Le poisson salé — plus de deux tiers des cent quatre-vingt-dix saumons capturés pendant notre sortie de douze jours sur la Nepisiguit — suivra par diligence ».[274]

Bientôt, dans toute l'Amérique du Nord et dans certaines parties de l'Europe, et même au Nouveau-Brunswick, on découvre que la province est un vrai paradis, aux possibilités illimitées, pour le pêcheur de saumon à la ligne. Moses Perley écrit vers le milieu des années 1850 :

> La pêche au saumon à la mouche, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, prend de l'ampleur année après année, à mesure que les rivières deviennent plus connues, et que les lieux et les saisons de pêche se précisent davantage... on pense qu'il reste encore beaucoup de rivières vierges, particulièrement dans le nord du Nouveau-Brunswick, qui, si elles étaient visitées par des sportifs expérimentés et n'ayant pas peur des nombreux obstacles naturels, leur offriraient un vrai festival de pêche et du poisson en abondance pendant toute la saison.[275]

L'ardeur que ces passionnés consacrent à leur nouveau sport au Nouveau-Brunswick est parfaitement décrite par un officier de l'armée britannique qui arrive dans la colonie avec son équipement de pêche à la mouche au début des années 1860. Richard Lewis Dashwood rejoint son poste à la garnison de Saint-Jean, en février 1862, et « après s'être installé à la caserne, il commence a s'enquérir de la date d'ouverture de la saison de pêche ». Mais, ce n'est que le 1er juillet qu'il se rend par le train jusqu'à Shediac, puis sur un vapeur jusqu'à Dalhousie, et enfin en canot jusqu'aux fourches de la Restigouche, pour finalement lancer la mouche dans sa première rivière à saumon en Amérique du Nord. Malheureusement, pour diverses raisons, son expédition est presque un échec total, car Dashwood ne réussit qu'à prendre deux poissons après plusieurs jours de pêche.

Mais, de si grands efforts pour une si petite récompense n'allaient pas décourager un pêcheur à la ligne, qui plus est, un officier de l'armée et un... Britannique. Ayant entendu parler de la célèbre rivière Margaree au Cap-Breton, Dashwood commence à planifier sa prochaine expédition de pêche. Mais, encore une fois, le sort lui est défavorable. Après un voyage difficile en canot, il installe son campement de pêche à côté d'une fosse à saumon de la Margaree, où se retrouve également un groupe de braconniers, qui vident la rivière de son poisson devant ses propres yeux. Il ne s'agit là que de l'un des nombreux incidents qui font dresser Dashwood sur ses ergots militaires, et condamner à l'emporte pièce la Margaree comme étant la rivière la plus braconnée du continent : « De toutes les rivières que j'ai connues en Amérique du Nord, c'est la Margaree que j'aime le moins. La civilisation y est déjà passée, et souvent, particulièrement le dimanche, toute une foule de voyous et d'autochtones béats entourent votre campement ». En fait, Dashwood n'a pas beaucoup d'estime pour les habitants du Cap-Breton, qu'il trouve « très ignorants et peu respectueux des lois ». Heureusement peut-être pour lui, il ne publiera ses écrits qu'après avoir quitté l'île.[276]

En condamnant la Margaree, Dashwood se trompait, car cette rivière est à cette époque un des cours d'eau les plus populaires pour la pêche au saumon en Nouvelle-Écosse. Les prises semblent presque assurées, en dépit des braconniers : « un pêcheur sportif de Sydney a attrapé avec sa ligne, l'été dernier (1864), trente saumons de belle taille, en très peu de temps ».[277] En outre, à partir du début des années 1860, le gouverneur de la colonie et l'amiral de la flotte se rendent chaque saison sur la Margaree, accompagnés de leurs

invités, parmi lesquels de nombreux distingués pêcheurs à la ligne des États-Unis et de Grande-Bretagne.[278]

En Nouvelle-Écosse continentale, la Gold River est toujours aussi populaire. Même certains des Indiens de cette région sacrifient la pêche à la pointe pour la mouche artificielle; John Penall, un Micmac qui habite près de Gold River Bridge, et qui est un guide respecté pour la forêt et la pêche, est réputé comme étant le meilleur pêcheur à la mouche de la province.[279] La rivière LaHave est elle aussi un lieu captivant pour ce sport, tout comme la Mill ou la Medway, bien que cette dernière soit quelque peu « encombrée par la sciure ».[280] Tout le long de la côte est, les rivières St. Mary et Indian demeurent très fréquentées, ainsi que la « Musquedoboit (sic) et les rapides entre les lacs Ship Harbour ».[281] En fait, le pêcheur à la ligne de Nouvelle-Écosse n'a à cette époque que l'embarras du choix lorsqu'il recherche un endroit pour pêcher la truite et le saumon : « le poisson abonde dans pratiquement tous les cours d'eau et dans tous les lacs sans exception. . . et il y en a une myriade dans le pays. Avec de si nombreuses possibilités, il semble odieux de choisir un lac ou une rivière en particulier. . . »[282]

Comme ailleurs, relativement peu d'habitants de Nouvelle-Écosse adoptent ce sport, mais les gens des villes peuvent plus facilement consacrer une partie de leur temps à des activités « oisives ». Dans la colonie, on est particulièrement sensible à cette « maladie »; certains des officiers de la garnison prennent ce sport tellement au sérieux qu'on les voit déjà en mars s'agiter avec leurs lignes au-dessus des eaux à l'ouest de Halifax, et il arrive même que la saison de la pêche au saumon à la ligne commence dès janvier sur la rivière Medway.[283] Des habitants de Halifax n'hésitent pas à pratiquer ouvertement leur sport les dimanches et les jours fériés, ce dont commencent à prendre ombrage certains ecclésiastiques de la ville. Dans une « Déclaration sur la profanation du jour du Seigneur à l'intérieur et autour de Halifax », publiée en 1862, il est écrit que :

> Ce dimanche, le onzième jour du mois, il y avait au moins 40 individus pêchant à la ligne sur les lacs le long de la route de la baie de St. Margarets, dont trente avaient quitté Halifax ce matin là avec leurs lignes. De nombreux autres avaient également quitté la ville, avec leurs lignes, dans d'autres directions.[284]

Prélude au futur

Le 1er juillet 1867, la Loi de l'Amérique du Nord britannique crée le Dominion du Canada en fédérant les anciennes colonies du Haut-Canada et du Bas-Canada, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. L'article 91 de la nouvelle loi donne au Parlement fédéral les pleins pouvoirs sur les « pêcheries côtières et intérieures »; un ministère est créé pour les pêcheries et la marine, avec une direction distincte pour les pêcheries. Peter Mitchell, né à Newcastle, au Nouveau-Brunswick, premier ministre de la province en 1866, et l'un des Pères de la Confédération, est nommé à la tête du nouveau ministère; il organise immédiatement son ministère, recrutant du personnel et entreprenant des études sur tous les aspects des pêches dans les provinces concernées. Il voulait, grâce à ces dernières mesures, obtenir l'information de base nécessaire pour que son ministère puisse répondre aux besoins de la pêche dans son ensemble, et préparer une réglementation et un système de protection pour les pêcheries.

Après avoir obtenu rapidement des rapports d'études complets de spécialistes comme Peter Miller et William Venning au Nouveau-Brunswick, Thomas Knight et H.W. Johnstone en Nouvelle-Écosse, et Pierre Fortin au Québec, Mitchell est prêt au début de 1868 à mettre en oeuvre sa réglementation sur la pêche et à exercer son mandat à une échelle pleinement opérationnelle. Le 22 mai 1868, une Loi pour la réglementation de la pêche et la protection des pêcheries reçoit l'assentiment royal; et le jour où la direction des pêcheries célèbre son premier anniversaire (1er juillet 1868), l'infrastructure est bien en place et la direction déjà en pleine activité; ses dépenses totales se chiffrent à 32 887,49 $, pour un revenu de 19 536,51 $.

La première loi canadienne sur les pêches prévoit, entre autres, la surveillance des pêches par des « officiers » et des gardes, des saisons de pêche à dates fixes, des heures de fermeture en semaine, des mesures anti-pollution, et des règlements pour les types d'engins de pêche et leur utilisation; un système de permis et de licence de pêche est constitué pour les activités sportives et commerciales; enfin, un règlement prévoit l'aménagement de passes migratoires dans les barrages de moulins. En ce qui concerne spécialement la pêche au saumon, les points suivants sont précisés dans la loi :

— la pêche de charognard est interdite.
— la capture de frai, de tacons et de saumons de moins de trois livres est interdite.
— la destruction, le ramassage ou la vente de frai de saumon sont interdites sans permis.
— la pêche est interdite dans les affluents fréquentés par du saumon reproducteur.
— la maille étirée des filets à saumon ne doit pas avoir moins de 5 pouces.
— la distance entre les filets à saumon ne doit pas être inférieure à 250 verges.
— il faut laisser un passage libre pour le poisson dans le cours principal d'une rivière, les filets ne devant pas barrer plus des deux tiers de la largeur du cours d'eau.
— les passes migratoires ne doivent pas être utilisées comme dispositifs pour la pêche commerciale.

Pendant les premières années d'existence du ministère, un certain nombre de mesures sont prises en vertu de la Loi sur les pêcheries, qui semblent avoir un effet significatif sur cette ressource; une de ces mesures consiste à cesser toute activité de pêche commerciale et sportive dans certains cours d'eau pour y faciliter la reproduction naturelle. En même temps, une série de stations de pisciculture sont créées; entre 1868 et 1888, huit de ces établissements piscicoles sont construits (Newcastle en Ontario, 1868; Miramichi, Nouveau-Brunswick, et Restigouche au Québec, 1872; Gaspé et Tadoussac au Québec, 1874; Bedford en Nouvelle-Écosse et Sandwich en Ontario, 1875; enfin, Grand Falls au Nouveau-Brunswick, 1880); toutes ces stations, excepté celle de Sandwich, s'occupent principalement de l'élevage artificiel du saumon.

Parallèlement à ces mesures, des efforts concertés du ministère visent à l'aménagement de passes migratoires, et à une application plus stricte des règlements grâce aux agents nommés à cette fin; tous ces moyens semblent avoir amélioré sensiblement la situation du saumon pendant la première décennie de l'existence de la nation, particulièrement au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, où le rendement de la pêche au saumon augmente respectivement à peu près du double et du triple entre 1867 et 1874. Mais les gains ne sont que temporaires, et le saumon va de nouveau connaître un déclin. Par exemple, l'agent des pêches James Hickson écrit en 1883 au sujet de la baie des Chaleurs :

> « Le déclin constant des prises de saumon sur nos côtes laisse entrevoir la fin de cette pêcherie à très brève échéance ».[285]

L'histoire désormais familière de la disparition du saumon semble à nouveau se répéter; et, bien que des progrès améliorent de temps en temps la situation de l'espèce, de nouveaux problèmes surgissent au XX^e^ siècle et viennent compliquer ou remplacer les anciens — parmi ces nouvelles difficultés, qu'il nous suffise de mentionner les coupes à nu, les usines à pâtes, la pollution domestique et industrielle, l'aménagement hydro-électrique, l'exploitation minière, la pêche au filet dérivant, la pulvérisation d'insecticides sur les forêts, la pêche en haute mer, et les pluies acides. L'intensification et l'aggravation de ces nouveaux problèmes ont mis en échec les efforts déployés pour y faire face et conserver l'espèce; c'est pourquoi on peut dire que dans l'ensemble l'évolution du saumon a été synonyme de déclin jusqu'à nos jours.

Par exemple, à l'époque où Hickson parle de la baie des Chaleurs, les prises pour cette région se situent à environ 0.5 million de livres,[286] alors que le début des années 1800 a déjà connu une production de presque deux millions de livres. Mais, aujourd'hui, 500 000 livres ne sont pas du tout considérées comme une mauvaise production pour la région; en 1971, par exemple, seulement 119 000 livres ont été prises dans la baie des Chaleurs, et 342 000 livres pour les provinces maritimes réunies.[287] Des études effectuées en 1971 montrent que le nombre de poissons reproducteurs était à son plus bas dans les Maritimes, et que pendant un certain nombre d'années la population de jeunes saumons dans les cours d'eau a également diminué sensiblement. Ces constatations ont amené le gouvernement fédéral à interdire en 1972 toute pêche commerciale de saumon au Nouveau-Brunswick pour une durée de cinq ans; depuis lors, vu la persistance de la baisse des stocks, toutes les autres provinces où l'on pêche le saumon se sont vu imposer des restrictions supplémentaires pour cette pêche. Bien que la prédiction de Hickson ait quelque peu été retardée, il semble que l'on se rapproche de plus en plus de la date fatidique pour le saumon.

D'un autre côté, l'histoire du saumon montre que tout n'est peut-être pas perdu pour l'avenir de l'espèce. Car, en dépit de l'image d'exploitation et de destruction qui s'en dégage, l'histoire du saumon fait apparaître certains éléments qui vont à l'encontre de la prophétie de Hickson. Un de ces éléments est l'extrême résistance du saumon, qui réapparaît à plusieurs reprises en dépit des tentatives d'élimination massive dont il est victime. Autre élément : l'espèce a toujours joué un rôle de premier plan du point de vue économique, et, malgré une exploitation excessive, le saumon demeure une ressource intéressante, même si son caractère renouvelable semble de moins en moins assuré.

De façon plus générale, le saumon a joué un rôle étroitement lié à l'histoire de la côte atlantique de l'Amérique du Nord. Lorsqu'on suit l'histoire de l'espèce, on retrouve dans ses grandes lignes, les hauts et les bas de l'épopée coloniale, car *Salmo salar* est toujours plus ou moins présent dans le dédale de noms, de dates et d'événements, reliés au commerce, à la colonisation, à l'exploration, aux relations internationales, à la culture, à l'expansion territoriale, aux loisirs, aux études scientifiques, et même à la religion. De façon plus directe, il a permis aux Indiens et aux colons de survivre; il a permis à de nombreux pêcheurs de gagner leur vie; il a constitué pour les gouvernements une précieuse richesse naturelle; enfin il a fait le délice des pêcheurs sportifs.

Ces valeurs n'ont pas passé inaperçues. Très récemment, par exemple, il a été reconnu que le saumon, tout comme les oiseaux dans les mines, constitue l'un des meilleurs indicateurs de la « santé » de notre environnement :

> Les poissons font partie du premier système d'alerte, qui aide à nous prévenir du niveau de pollution de notre environnement. On peut dire aujourd'hui que là où la vie aquatique prospère, la communauté qui dépend de cette richesse peut elle aussi survivre.[288]

Le monde est, aujourd'hui, de plus en plus sensibilisé à l'importante de *Salmo salar*, préoccupation qui va dans le sens du contexte social et environnemental actuel. Grâce aux plus grands moyens techniques ou autres, et aux meilleures connaissances dont on dispose maintenant pour résoudre les problèmes, anciens et nouveaux, affligeant la pêcherie, l'avenir de l'espèce pourrait être aujourd'hui plus prometteuse que jamais dans le passé. Nous devons garder cet espoir, car le saumon, il ne faut pas le perdre.

Notes

[1]Extrait de *Ocean to Ocean*, par George M. Grant (Toronto : Campbell, 1873, réimprimé à Toronto : Coles, 1970), p. 310.

[2]Lorenzo Sabine, *The Principal Fisheries of the American Seas* (Washington : Armstrong, 1853), p. 91.

[3]D.C. Masters, *Reciprocity, 1846–1911*, Brochure historique n° 12 (Ottawa : La société historique du Canada, 1969), p. 3; l'auteur note que la dépression de 1846–51 a été causée par l'abrogation des lois sur le blé, qui accordaient un traitement préférentiel aux produits coloniaux entrant en Grande-Bretagne. Les exportations de bois et de poisson furent moins touchées par la révocation de ces lois que d'autres produits commerciaux. Cela laisse supposer que le déclin des exportations de saumon était plutôt dû à la diminution du stock qu'au manque de marchés.

[4]Richard Nettle, *The Salmon Fisheries of the St. Lawrence* (Montréal : Lovell, 1857), p. 7.

[5]Sabine, *Principal Fisheries*, p. 63.

[6]Cité dans *Ibid.*, p. 64.

[7]Abraham Gesner, *New Brunswick with Notes for Emigrants* (Londres : Simonds et Ward, 1847), pp. 283–284.

[8]Cité dans Charles B. Elliott, *The United States and the Northeastern Fisheries* (Minneapolis : University of Minnesota, 1887), p. 22.

[9]Masters, Reciprocity, p. 9 : « L'exportation de poisson à partir des colonies, principalement des Maritimes, a doublé entre 1853 et 1860, pour atteindre la valeur de 1 700 000 $ ». Thomas F. Knight, *Report on the Fisheries of Nova Scotia* (Halifax : Grant, 1867), p. 14 écrit ce qui suit : « Les pêcheurs de cette localité (Guysborough County) ont, depuis l'entrée en vigueur du Traité de Réciprocité, c'est-à-dire ces dix dernières années, fait d'argent que pendant n'importe quelle décennie précédente ».

[10]Ordres et instructions confidentielles au vice-amiral Sir James Hope pour assurer la protection des pêcheries en Amérique du Nord britannique, 1866, archives publiques de l'Île-du-Prince-Édouard.

[11]James Hannay, *History of New Brunswick* (Saint-Jean : Bowes, 1909), I, 121–122.

[12]Moses Perley, *The Sea and River Fisheries of New Brunswick* (Fredericton : Simpson, 1852), Appendice 1, p. 229.

[13]W.A. Spray, « Perley, Moses Henry », dans *Dictionary of Canadian Biography* (Toronto : University of Toronto Press, 1976), IX, 628–631.

[14]Perley, *Fisheries of New Brunswick*, p. 17.

[15]W.S. MacNutt, *The Atlantic Provinces* (Toronto : McClelland & Stewart, 1972), p. 235. Nettle, *The Salmon Fisheries*, pp. 3, 39; Major W. Ross King, *The Sportsman and Naturalist in Canada* (Londres : Huest et Blackett, 1866; réimprimé à Toronto : Coles, 1974), p. 248.

[16]Perley, *Fisheries of New Brunswick*, p. 299.

[17]Alexander Monro, *New Brunswick, With a Brief Outline of Nova Scotia and Prince Edward Island* (Halifax : Nugent, 1855), pp. 236–237. « Mr. W.H. Venning's Report » dans *Reports of the Fisheries, etc., of the Dominion of Canada* (Ottawa : Hunter Rose, 1868), p. 20; l'auteur note qu'en 1867 le barrage du moulin de Ferguson sur la rivière Little à Bathurst, est la seule construction de la province possédant une passe migratoire efficace.

[18]Perley, *Fisheries of New Brunswick*, p. 28.

[19]Cité dans Monro, *New Brunswick*, p. 83.

[20]*Statutes of New Brunswick* (1851), 14 Vic., cap. 31.

[21]« Venning's Report », p. 10. W.S. MacNutt, *New Brunswick : A History*, 1784–1867 (Toronto : Macmillan, 1963), p. 406; l'auteur note que pendant la session de 1863, la Législature adopte aussi un système de location de postes de pêche; en tout, on recueille 770 £ de la vente à l'encan de ces premiers postes commerciaux.

[22]« Mr. P. Miller's Report », dans *Reports of the Fisheries, etc., of the Dominion of Canada (in 1867)* (Ottawa : Hunter Rose, 1868), p. 15. « Venning's Report », p. 8.

[23]Richard Lewis Dashwood, *Chiploquorgan, or Life by the Camp Fire* (London : Simpkin, Marshall, 1872), p. 31.

[24]« Venning's Report », p. 21.

[25]*Ibid.*

[26]*Journals of the House of Assembly of New Brunswick* (1864), Appendice 2, pp. 1–2; les districts étaient les suivants : île Grand Manan; île Campobello et comté de Charlotte; rivière Saint-Jean, embouchure à Prince William; rivière Saint-Jean, en amont de Prince William; rivière Miramichi, à l'est de Middle Island; rivière Miramichi, Middle Island à Beaubears Island; rivière Southwest Miramichi, Beaubears Island à Boiestown; rivière Southwest Miramichi, Boiestown à la source; rivière Nepisiguit à la limite Northumberland–Gloucester; rivière Nepisiguit; limite Northumberland–Gloucester à Morrisy Rock; et rivière Restigouche.

[27]Perley, *Fisheries of New Brunswick*, p. 17.

[28]*Ibid.*

[29]*Ibid.*, pp. 75–76.

[30]*Census of the Province of New Brunswick, 1861* (Saint-Jean : Day, 1862), p. 152.

[31]Dashwood, *Chiploquorgan*, pp. 17–18.

[32]Perley, *Fisheries of New Brunswick*, pp. 75–76.

[33]John Mowat, *Chaleur Bay* (n.p.: édition privée, env. 1889), p. 4.

[34]« Report of W.H. Venning », dans *Annual Report* du ministère de la Marine et des Pêcheries (1868), Appendice 3, p. 21.

[35]*Scoto-Canadiensis*, « Salmon Fishing on the Restigouche », dans *Maritime Monthly*, II (6) (December, 1873), 542–543.

[36]Monro, *New Brunswick*, p. 191.

[37]*Ibid.*: « il y a comparativement peu de moulins dans ce comté, et le passage des poissons vers l'amont de la rivière est plus facile qu'ailleurs ».

[38]Perley, *Fisheries of New Brunswick*, Appendice 8, pp.

236–237.

[39]*New Brunswick Statutes*, 3 William IV, cap. 37.

[40]« Miller's Report », p. 1.

[41]Dashwood, *Chiploquorgan*, pp. 31–32.

[42]Monro, *New Brunswick*, p. 191. MacNutt, *New Brunswick*, p. 334; l'auteur cite le gouverneur Head qui se lamente du peu d'activité dans les pêcheries : « J'ai vu de mes propres yeux du poisson partout dans la baie des Chaleurs, mais pratiquement aucun bateau ».

[43]« Miller's Report », pp. 5–6; Mowat, *Chaleur Bay*, p. 4.

[44]Perley, *Fisheries of New Brunswick*, p. 77.

[45]« Miller's Report », pp. 5–6.

[46]« Salmon Fisheries of the Bay Des Chaleur », dans *Annual Report* of the Department of Marine and Fisheries (1888), Appendice 7, dessin No. 1.

[47]Perley, *Fisheries of New Brunswick*, p. 75.

[48]« Miller's Report », p. 4.

[49]Perley, *Fisheries of New Brunswick*, p. 17.

[50]Monro, *New Brunswick*, p. 197.

[51]« Miller's Report », pp. 7–10. Margaret Hunter, *Pioneer Settlers of the Bay Chaleur* (Sackville : Tribune, 1978), p. 30, l'auteur note que vers 1862, deux firmes de Boston, MM. Levy et Samuel et MM. Underwood et Company, exportent chaque année plus de 90 000 caisses de saumon traité pour sa préservation, et qu'ils utilisent des habitants de l'endroit pour prendre le poisson.

[52]Perley, *Fisheries of New Brunswick*, pp. 73–74.

[53]*Ibid.*, Appendice 7, pp. 234–235.

[54]Campbell Hardy, *Sporting Adventures in the New World* (London : Hurst et Blackett, 1855), p. 112.

[55]Dashwood, *Chiploquorgan*, p. 32.

[56]« Miller's Report », pp. 8–9.

[57]Hardy, *Sporting Adventures*, pp. 82, 98.

[58]Perley, *Fisheries of New Brunswick*, pp. 17, 35.

[59]*Ibid.*, pp. 48, 52.

[60]*Ibid.*, p. 17, donne les chiffres d'exportation suivants pour la Miramichi : 1841, 1614 barils; 1842, 2295 barils; 1843, 1093 barils; 1844, 1616 barils; 1845, 1836 barils; 1846, 146 barils; 1847, 1513 barils; 1848, 1571 barils.

[61]Monro, *New Brunswick*, pp. 207–208.

[62]« Venning's Report », p. 2.

[63]Perley, *Fisheries of New Brunswick*, pp. 61, 62, 70. Le saumon noir ou charognard est du poisson épuisé par la fraie qui a passé l'hiver dans l'eau douce. Aucun amateur de poisson frais à la couleur éclatante n'en mangerait, mais comme ce sont souvent les premiers saumons que l'on rencontre au printemps, ils sont parfois pêchés, faute de mieux.

[64]Richard George Augustus Levigne, *Echoes from the Backwoods* (Londres : Colburn, 1846), I, 35; l'auteur note que la firme Davidson a exploité ce poste vers 1843. Il se peut que Davidson et Fraser travaillaient en collaboration, Fraser étant l'agent de Davidson pour l'île. Perley, *Fisheries of New Brunswick*, p. 27; l'auteur note qu'en 1848, cet établissement relevait de George Letson.

[65]Perley, *Fisheries of New Brunswick*, p. 28.

[66]M. Perley à Charles Lyman, (1853) dans New Brunswick Scrapbook No. 2, pp. 180–185, New Brunswick Museum Archives.

[67]Monro, *New Brunswick*, p. 208.

[68]*New Brunswick Statutes*, 39 Geo. III, cap. 5.

[69]« Miller's Report », p. 19.

[70]Burrows Willcoks Arthur Sleigh, *Pine Forests and Hacmatack Clearings* (deuxième édition; Londres : Bentley, 1853), pp. 90–91.

[71]« Miller's Report », p. 14.

[72]Henry Youle Hind, *Eighty Years Progress in British North America* (Toronto : Stebbins, 1863), p. 580.

[73]« Miller's Report », p. 14.

[74]*Ibid.*, pp. 14, 22.

[75]*Ibid.*, pp. 14–15.

[76]James Price à Moses Perley, 8 octobre 1849, cité dans Perley, *Fisheries of New Brunswick*, pp. 66–67.

[77]Hardy, *Sporting Adventures*, p. 118.

[78]« Miller's Report », pp. 18–19.

[79]« Venning's Report », p. 3.

[80]Perley, *Fisheries of New Brunswick*, pp. 67–68.

[81]« Venning's Report », p. 1.

[82]Perley, *Fisheries of New Brunswick*, p. 62. « Venning's Report », pp. 1–2.

[83]*New Brunswick Journals* (1850), p. 72. Perley, *Fisheries of New Brunswick*, p. 291.

[84]Cite dans Monro, *New Brunswick*, pp. 207–208.

[85]« Miramichi Fishing Society Report », dans *New Brunswick Journals* (1860), Appendice 9, p. 3.

[86]Perley, *Fisheries of New Brunswick*, p. 81.

[87]*Ibid.*, p. 55; *New Brunswick Census* (1861), p. 152.

[88]Perley, *Fisheries of New Brunswick*, p. 142.

[89]Monro, *New Brunswick*, p. 133.

[90]« Venning's Report », p. 20.

[91]Perley, *Fisheries of New Brunswick*, p. 137.

[92]*Ibid.*, pp. 138–139.

[93]*Ibid.*, pp. 140, 142. « Venning's Report », p. 18.

[94]« Venning's Report », p. 18. Photographie appartenant à Audley Haslem, Alma, N.-B.

[95]Perley, *Fisheries of New Brunswick*, pp. 140–141.

[96]*Ibid.*, p. 141. « Venning's Report », p. 18. *Annual Report* of the Department of Marine and Fisheries (1871), Appendice N, pp. 117–118.

[97]Charles Lanman, *An Angler in Canada, Nova Scotia and the United States* (Londres : Bentley, 1848), pp. 267–268. Lanman a réédité ce livre en 1856, avec quelques modifications.

[98]J.C. Myers, *Sketches on a Tour through the Northern and Eastern States, The Canadas and Nova Scotia* (Harrisonburg, Virginia : Wartmann, 1849), p. 280.

[99]Perley, *Fisheries of New Brunswick*, pp. 128–133.

[100]*Ibid.*, p. 129. W.O. Raymond, « The Fishery Quarrel », dans *The New Brunswick Magazine*, III, 2 (1899), 69; l'auteur note que la somme la plus élevée payée était de l'ordre de 400 $.

[101]Raymond, « The Fishery Quarrel », p. 69. « Venning's Report », p. 10.

[102]Perley, *Fisheries of New Brunswick*, p. 140. Si on considère la valeur totale des exportations de poisson, ainsi que le prix et la quantité de saumon, ce dernier représenterait environ quarante pour cent du montant total exporté.

[103]*Ibid.*, pp. 120–121, 131.

[104]Charles Lanman, *Adventures in the Wilds of the United States and British American Provinces* (Philadelphia : Moore, 1856), II, 14.

[105]Hind, *Eighty Years Progress*, p. 580.

[106]Lanman, *Adventures in the Wilds*, II, 14.

[107]« Venning's Report », pp. 10–11.

[108]*Ibid.*, p. 10. Ce passage laisse supposer qu'il y avait entre cent et cent cinquante bateaux à filets dérivants, car la distance entre Saint-Jean et Digby est d'environ 45 milles (40 000 brasses), et chaque bateau utilisait de 250 à 400 brasses de filets.

[109]Perley, *Fisheries of New Brunswick*, p. 127.

[110]Sabine, *Principal Fisheries*, pp. 88–89.

[111]Perley, *Fisheries of New Brunswick*, pp. 133–134.

[112]Lanman, *An Angler in Canada*, pp. 268–269.

[113]Perley, *Fisheries of New Brunswick*, p. 154.

[114]« Venning's Report », p. 9.

[115]*New Brunswick Census* (1861), p. 152.

[116]Perley, *Fisheries of New Brunswick*, p. 154; « Venning's Report », pp. 8–9. *New Brunswick Census* (1861), p. 152.

[117]Monro, *New Brunswick*, p. 6.

[118]Perley, *Fisheries of New Brunswick*, p. 135.

[119]« Venning's Report », p. 7.

[120]Hardy, *Sporting Adventures*, p. 110.

[121]« Venning's Report », p. 5.

[122]*New Brunswick Census* (1861), p. 152.

[123]Anthony Netboy, *The Atlantic Salmon, A Vanishing Species?* (Londres : Faber, 1968), p. 327.

[124]Leonard Hutchins, « *Will Salmon Return to the Aroostook?* » dans *The Country Times* (Aroostook County, Maine), 13–14 May 1972, p. 10. « Venning's Report », p. 5.

[125]« Venning's Report », pp. 5–6.

[126]Gesner, *New Brunswick p. 79*. Perley, *Fisheries of New Brunswick*, p. 135.

[127]Mackwirth Shore, *Two Months on the Tobique, New Brunswick : An Emigrant's Journal, 1851* (Londres : Smith, Elder, 1866), pp. 42, 100, 133–134, 143.

[128]Hon. John E. Fairbanks à Moses Perley, Nov. 18, 1850, cité dans Perley, *Fisheries of New Brunswick*, p. 246.

[129]Sir John Harvey, « Description of Nova Scotia in 1848 » dans *Report* of the Public Archives of Nova Scotia (1947), pp. 28–29.

[130]Les rapports de Perley connaissent un tel succès que le gouvernement du Nouveau-Brunswick autorise une réédition des trois documents en 1852. « Fisheries Committee Report », dans *Journals of the House of Assembly of Nova Scotia* (1851–52), Appendice 75, p. 366. Harvey, « Description of Nova Scotia », p. 28. Monro, *New Brunswick*, p. 313 : « Il y avait 10 usines à vapeur, 237 tanneries, 398 meuneries et 1 153 scieries, soit un total de 1 798 installations pour l'ensemble de la province ».

[131]« Fisheries Committee Report », p. 336.

[132]*Statutes of Nova Scotia*, 16 Vic., cap. 17. Thomas F. Knight, *The River Fisheries of Nova Scotia* (Halifax : Grant, 1867), p. 31. Cette clause (début de saison), bien qu'elle ait fait l'objet d'abus, a aidé à maintenir l'exploitation du stock de montaisons précoces de saumons — remontée que les habitants attendaient toujours avec impatience, car elle représentait les premiers produits frais après un long hiver de consommation de poisson salé. Cette saison de pêche avancée explique peut-être la rareté actuelle des montaisons précoces de saumon dans beaucoup de rivières de Nouvelle-Écosse.

[133]Knight, *River Fisheries*, pp. 32, 38–39. « Fisheries Committee Report », dans *Nova Scotia Journals* (1854), Appendix 64, pp. 294–297.

[134]Knight, *River Fisheries*, pp. 38–39.

[135]« Fisheries Committee Report », (1854), Appendice 64, p. 299.

[136]Sabine, *Principal Fisheries*, p. 88.

[137]P.S. Hamilton, *Nova Scotia Considered as a Field for Emigration* (Londres : Weale, 1858), p. 58.

[138]Sabine, *Principal Fisheries*, p. 91.

[139]*Ibid.*

[140]Hamilton, *Nova Scotia*, p. 62. « Trade and Commerce Reports », dans *Nova Scotia Journals* (1856–1861), *passim*.

[141]Knight, *River Fisheries*, pp. 13, 35. *Nova Scotia Journals* (1856), Appendice 86, pp. 287, 290, 291; les exportations totales de la Nouvelle-Écosse y sont évaluées à 247,668 £ en 1854, et à 1,472,215 £ en 1855; les exportations de poisson représentent respectivement 39.8 % et 38.9 % de ces totaux.

[142]Knight, *River Fisheries*, pp. 3, 25, 71. « Mr. Johnson's Report », dans *Reports of the Fisheries, etc., of the Dominion of Canada (in 1867)*, p. 8.

[143]Knight, *River Fisheries*, pp. 32, 36–37.

[144]Hardy, *Sporting Adventures*, pp. 238–239.

[145]Cité dans Knight, *River Fisheries*, pp. 6, 37.

[146]*Ibid.*, p. 40.

[147]Cité dans *Ibid.*, pp. 43–44. On pensait qu'un fond de pierre était nécessaire dans la passe migratoire, pour que le poisson ait l'impression d'être toujours dans le cours d'eau naturel.

[148]*Nova Scotia Journals* (1866), Appendix 56, p. 1.

[149]Frederick H.D. Vieth, *A Brief Report on the Conditions of the Principal Rivers on the South Coast of Nova Scotia* (Halifax : Compton, 1868), pp. iii–iv.

[150]*Ibid.*, p. 17.

[151]Knight, *River Fisheries*, p. 9.

[152]« Report of the Fisheries Committee », dans *Nova Scotia Journals* (1867), Appendice 33, p. 1.

[153]Cité dans Richard John Uniacke, *Sketches of Cape Breton and Other Papers Relating to Cape Breton Island*, éd. C. Bruce Fergusson (Halifax : Public Archives, 1958), p. 161. Vingt barils laissent supposer une production d'environ 6300 livres de saumon frais, entier, dans la région de Mabou.

[154]E. M. MacDonald, *Census of Nova Scotia, 1860–1* (Halifax : 1862), p. 254.

[155]Dashwood, *Chiploquorgan*, pp. 75–76.

[156]Quoted in Knight, *River Fisheries*, p. 36.

[157]Uniacke, *Sketches of Cape Breton*, p. 65.

[158]Quoted in Knight, *River Fisheries*, p. 25.

[159]Renseignements fournis par Donald Holmes, ancien Chef de la Direction de la conservation et de la protection, d'Environnement Canada, Région des maritimes. Knight, *River Fisheries*, p. 24–25.

[160]Knight, *River Fisheres*, p. 24; *Annual Report* of the Department of Marine and Fisheries (1869), pp. 96–98.

[161]MacDonald, *Census of Nova Scotia, 1860–1*, p. 254.; l'auteur note que les chiffres de 1851 donnent 601 barils de saumon provenant du comté de Guysborough, sur un total de 1669 barils pour l'ensemble de la province; en 1861, 829 barils, sur un total de 2481, provenaient de ce comté.

[162]Vieth, *Principal Rivers*, p. 14.

[163]Hardy, *Sporting Adventures*, p. 238.

[164]Vieth, *Principal Rivers*, p. 14.

[165]*Ibid.*, pp. 14–15.

[166]Francis Duncan, *Our Garrisons in the West* (Londres : Champman et Hall, 1864), p. 35.

[167]James D. Gordon, *Halifax : Its Sins and Sorrows* (Halifax : Conference, 1862; réimprimé à Halifax : Friends of the Old Town Clock, n.d.), p. 11.

[168]Monro, *New Brunswick*, p. 324. Ces chiffres, y compris ceux pour l'alose, sont peut-être erronés Nova Scotia Journals (1851–52), Appendice 30, p. 270 : 5741 barils et 238 boîtes de saumon sont expédiés de Halifax en 1851. Hamilton, *Nova Scotia*, p. 63.

[169]Vieth, *Principal Rivers*, pp. iii, 10. Knight, *River Fisheries*, pp. 38–39, 68–69.

[170]Vieth, *Principal Rivers*, pp. 10–12, 69.

[171]*Ibid.*, p. 13.

[172]*Ibid.*, p. 14.

[173]Knight, *River Fisheries*, p. 68. « Johnston's Report », p. 3.

[174]Knight, *River Fisheries*, p. 68.

[175]Cité dans Vieth, *Principal Rivers*, p. 10.

[176]*Ibid.*, p. 6.

[177]*Ibid.*, pp. 6–8.

[178]*Nova Scotia Journals*, (1854), Appendice 64, p. 300.

[179]MacDonald, *Census of Nova Scotia, 1860–1*, p. 24.

[180]Vieth, *Principal Fisheries*, p. 5.

[181]« Johnston's Report », p. 2.

[182]Vieth, *Principal Fisheries*, p. 5.

[183]Toute l'information sur l'ouest de la Nouvelle-Écosse se trouve dans Knight, *River Fisheries*, pp. 20–21, et dans *Annual Report* of the Department of Marine and Fisheries (1869), App. 12, pp. 87–89.

[184]Voir Knight, *River Fisheries*, pp. 20–21; *Annual Report* of the Department of Marine and Fisheries (1869) App. 12, pp. 81–86; et Vieth, *Principal Fisheries*, p. 22.

[185]Knight, *River Fisheries*, pp. 25–26.

[186]Voir *Annual Report* of the Department of Marine and Fisheries (1869) App. 13, p. 103; et App. 12, p. 96[95].

[187]Voir *Statutes of Prince Edward Island*, 1846.

[188]*Prince Edward Island Statutes*, 14 Vic. C[21], 15 Vic., C. 42.

[189]*Parliamentary Reporter*, (P.E.I.), le 25 mars, 1869, pp. 108–109.

[190]*Prince Edward Island Statutes*, 15 Vic. C. 42.

[191]*Ibid.*, 18 Vic. C. 29; 19 Vic. C. 4.

[192]« Export Returns », dans *Prince Edward Island Journals* (1856–1857).

[193]*Ibid.*, (1857–1867).

[194]*Parliamentary Reporter*, le 25 mars, 1869, p. 108. *Prince Edward Island Statutes*, 23 Vic. C. 22.

[195]Nettle, *Salmon Fisheries*, pp. 78–79.

[196]Sleigh, *Pine Forests*, p. 399.

[197]Nettle, *Salmon Fisheries*, pp. 69, 70.

[198]*The Canadian Handbook and Tourist Guide* (Montréal : Longmore, 1867; réimprimé à Toronto : Coles, 1971), p. 86.

[199]*Ibid.*, pp. 45–46.

[200]Perley, *Fisheries of New Brunswick*, p. 84.

[201]Douglas Leechman, « Commodityes besides Furrs », dans *The Beaver*, Spring 1974, 46, 50–51.

[202]Robert Michael Ballantyne, *Hudson Bay* (4e édition; Londres : Nelson, 1846), pp. 90, 191.

[203]*Ibid.*, p. 190. Edward Weeks, *The Moisie Salmon Club* (Barre, Massachusetts : Barre, 1971), pp. 12–13; d'après l'auteur, 80 000 à 100 000 saumons représenteraient une évaluation tout à fait modérée du nombre de montaisons dans la rivière vers le milieu des années 1850. En plus de la pêcherie commerciale, on pratique également sur la Moisie la pêche à la ligne, pour laquelle il existe deux baux, dont l'un des preneurs est un groupe de Boston, et l'autree capitaine James Stratchan de Toronto.

[204]Beckles Willson, *The Life of Lord Strathcona and Mount Royal* (Londres : Cassell, 1915), p. 130; W.L. Morton, « Donald A. Smith and Governor George Simpson », dans *The Beaver*, Autumn 1978, 4–9. À cette époque, il est connu sous le sobriquet de « Labrador Smith ».

[205]Nettle, *Salmon Fisheries*, pp. 24, 25.

[206]Ballantyne, *Hudson Bay*, p. 190; l'auteur signale que le poste de la Moisie à lui seul produit environ 80–90 tierces (33 000–37 000 lb). Avec au moins 24 postes de pêche en exploitation, le chiffre de 500 000 lb pourrait représenter une évaluation très modeste de la production annuelle de saumon de la compagnie.

[207]Sabine, *Principal Fisheries*, p. 89. Une autre section du livre de Sabine (p. 76) mentionne l'exportation de 3667 barils en 1848. Ce chiffre représenterait la quantité exportée de la baie des Chaleurs.

[208]Nettle, *Salmon Fisheries*, pp. 26–27.

[209]Sabine, *Principal Fisheries*, p. 88.

[210]Voir Inventaire des Archives publiques du Canada, groupe de manuscrits II, documents du ministère des Colonies (Ottawa : Imprimeur de la Reine, 1961), p. 69. Voir aussi King, *The Sportsman in Canada*, p. 265.

[211]Nettle, *Salmon Fisheries*, pp. 125–126.

[212]King, *The Sportsman in Canada*, pp. 248–249.

[213]Cité dans E.D.T. Chambers. *The Fisheries of the Province of Quebec* (Québec : ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, 1912), I, 162.

[214]King, *The Sportsman in Canada*, p. 249; Chambers, *Fisheries of Quebec*, p. 159. La Direction des pêcheries a été créée en vertu de 20 Vic. C. 21.

[215]« Report of James Richardson », dans *Geographical Survey of Canada Progress Report, 1855–1856* (Ottawa : Imprimerie du Gouvernement, 1857), p. 204. Nettle, *Salmon Fisheries*, p. 25.

[216]King, *The Sportsman in Canada*, pp. 248, 261–262.

[217]Chambers, *Fisheries of Quebec*, p. 136.

[218]William Agar Adamson « The Decrease, Restoration and Preservation of Salmon in Canada », dans *Canadian Journal of Science, Literature and History*, VII, (Toronto : The Canadian Institute, 1856), 6–7.

[219]*Annual Report* of the Department of Marine and Fisheries (1868), p. 2. Thomas E. Appleton, *Usque ad Mare* (Ottawa : ministère des Transports, 1968), pp. 15–16; d'après l'auteur, le *Doris* avait une longueur de 142 pieds, pour une largeur de 21 pieds et un tirant d'eau de 13 pieds; son tonnage officiel se chiffrait à 223. Il fut vendu en 1855, et coulé l'année suivante dans le détroit de Belle-Isle.

[220]Nettle, *Salmon Fisheries*, p. 28. La Compagnie de la baie d'Hudson a, en 1832, loué les Postes du Roi ainsi que la seigneurie de Mingan. *Ibid.*, p. 30, on mentionne que la compagnie évalue en 1857 son saumon à cinq shillings la pièce, et que la valeur totale des prises par la compagnie cette

année-là se chiffre à 37 500 £. Cela représenterait une production de 150 000 saumons, c'est-à-dire certainement plus de 1 million de livres.

[221]*Ibid.*, pp. 110–111; Weeks, *Moisie Salmon* Club, p. 14. F. Gray Griswold, *Fish Facts and Fancies* (New York : Scribner's, 1926), p. 75; l'auteur cite Napoleon Comeau, garde-pêche pendant 50 années sur la rivière Godbout, qui attribue indirectement à la Compagnie de la baie d'Hudson la préservation de la pêcherie de saumon, mais pour une autre raison : « un des pires ennemis du saumon est, d'après moi, la truite. Or, celle-ci a été impitoyablement pêchée à la senne et autres filets pendant toute la période où la Compagnie de la baie d'Hudson avait le monopole sur les rivières du nord, et c'est ce qui explique peut-être la présence de quantités normales de saumon malgré la pêche excessive au filet ».

[222]Chambers, *Fisheries of Quebec*, p. 160.

[223]Nettle, *Salmon Fisheries*, pp. 29–30. King, *The Sportsman in Canada*, pp. 249, 266. Appleton, *Usque ad Mare*, p. 16.

[224]Theodatus Garlick, *A Treatise on the Artificial Propagation of Certain Kinds of Fish* (Cleveland : Brown, 1857), pp. 7–16.

[225]J.A. Rodd, « Sketch of the Development of Fish Culture in Canada », dans *Journal* of the American Fisheries Society, Vol. 54 (Washington : The American Fisheries Society, 1924), 148–149. Chambers, *Fisheries of Quebec*, pp. 168–174.

[226]Sherwood Fox, « The Literature of *Salmo salar* in Lake Ontario and Tributary Streams », dans *Proceedings and Transactions* de la Société royale du Canada, troisième série, XXIV (1930), 50.

[227]« Special Appendix Reports », dans *Annual Report* of the Department of Marine and Fisheries (1903), p. xi; King, *The Sportsman in Canada*, pp. 247–248.

[228]William Agar Adamson, « The Decrease, Restoration and Preservation of Salmon in Canada », *Canadian Journal of Science, Literature and History*, Vol. VII (Toronto : The Canadian Institute, 1856) pp. 2–3.

[229]King, *The Sportsman in Canada*, pp. 260–261.

[230]G. Browne Goode, éd., *The Fisheries and Fishing Industries of the United States* (Washington : U.S. Commission of Fish and Fisheries, 1884), I, 473.

[231]King, *The Sportsman in Canada*, p. 258.

[232]*The Canadian Handbook and Tourist Guide*, p. 129. Voir anssi *Consolidated Statutes of Upper Canada*, 1864, pp. 625–628, 708–712.

[233]King, *The Sportsman in Canada*, p. 259.

[234]Rodd, « Development of Fish Culture », pp. 149–152.

[235]D.W. Prowse, *A History of Newfoundland* (Londres : Macmillan, 1895; réimprimé à Belleville, Ont.: Mika, 1972), p. 710.

[236]« Report of Commander Arthur A. Cochrane », dans *Journals of the House of Assembly of Newfoundland* (1853), p. 130.

[237]Prowse, *Newfoundland*, pp. 474, 476. Harold A. Innis, *The Cod Fisheries* (Toronto : University of Toronto, 1954), pp. 396–397.

[238]William Menzies Whitelaw, *The Maritimes and Canada Before Confederation* (Toronto : Oxford University Press, 1966), p. 30.

[239]« Fisheries Committee Report », dans *Newfoundland Journals* (1862), p. 446. Ce commentaire est contemporain de l'époque où les colonies de Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick se plaignent d'un grave déclin dans leur pêcherie de saumon; il est possible que, déjà dans les années 1850 et 1860, le déclin constaté dans ces colonies était en partie causé par l'interception des montaisons de saumon vers l'Acadie au moment de l'expansion de la pêcherie côtière de Terre-Neuve.

[240]« Commander Cochrane's Report », p. 130.

[241]Prowse, *Newfoundland*, pp. 484, 491–492, 496; P.B. Waite, *The Life and Times of Confederation: 1864–1867* (Toronto : University of Toronto Press, 1965), p. 162.

[242]Cf. les tableaux respectifs « Exports » dans *Journals* de la Chambre d'Assemblée (Terre-Neuve) correspondant aux années 1857 à 1868.

[243]Rapport du Capitaine du H.M. Sloop *Alarm*, October 1848, in Colonial Office Supplementary Documents, I, Miscellaneous Papers, Vol. 18, « Fisheries, 1712–1852 », Archives publiques du Canada.

[244]CO Supplementary Documents, I Miscellaneous Papers, Vol. 18, « Fisheries 1712–1852 », (1848).

[245]P.W. Browne, *Where the Fishers Go* (New York : Cochrane, 1909), p. 78 : « Il est bien connu que certaines des grandes firmes commerciales de Nouvelle-Écosse ont débuté leur carrière commerciale dans le détroit de Belle-Isle ».

[246]Lambert DeBoileau, *Labrador Life*, éd. Thomas F. Bredin (Toronto : Ryerson, 1969), p. 16.

[247]*Newfoundland Journals* (1853), p. 130. Browne, *Fishers*, pp. 95, 224. Alpheus Spring Packard, *The Labrador Coast* (New York : Hodges, 1891), p. 154.

[248]Willson, *Life of Lord Strathcona*, pp. 130, 166–167. Voir aussi « Report of B. Sweetland on the Labrador Fishery in 1865 », dans *Newfoundland Journals* (1866), p. 530.

[249]Cité dans Willson, *Life of Lord Strathcona*, pp. 166–167.

[250]Cité dans Shirlee A. Smith, « Fort Chimo 100 Years Ago », dans *The Beaver*, Winter 1967, 26.

[251]K.G. Davies, *Northern Quebec and Labrador Journals and Correspondence*, 1819–1835 (Londres : Hudson's Bay Company Record Society, 1963), p. lxxviii.

[252]Prowse, *Newfoundland*, pp. 491–492. Voir aussi W.G. Gosling, *Labrador: Its Discovery, Exploration and Development* (Londres : Alston Rivers, 1910), p. 476. Il y a des raisons de croire que Gosling — et d'autres — ont de temps en temps, sinon systématiquement, négligé d'indiquer les prises de saumon par la Compagnie de la baie d'Hudson et la firme Hunt & Henley dans Hamilton Inlet (baie des Esquimaux) et dans la baie de Sandwich; cf. les propres remarques de Gosling au sujet de la capture de 1 200 tierces de saumon dans la baie de Sandwich en 1864 (peut-être 1863), et la mention de prises d'environ 1657 tierces par la Compagnie de la baie d'Hudson dans la baie des Esquimaux en 1865, comme en fait foi le « Sweetland's Report », *Newfoundland Journals* (1866), p. 530.

[253]Packard, *Labrador Coast*, pp. 216, 399.

[254]« Sweetland's Report », dans *Newfoundland Journals* (1866), p. 530. Willson, *The Life of Lord Strathcona*, pp. 166–167. Gosling, *Labrador*, p. 419.

[255]« Sweetland's Report », p. 530.

[256]J.F. Campbell, *A Short American Tramp in the Fall of 1864* (Edinburgh : Edmonston and Douglass, 1865), p. 70.

[257]Prowse, *Newfoundland*, p. 496.

[258]Perley, *Fisheries of New Brunswick*, p. 238.

[259]William Henry Herbert, *Frank Forrester's Fish and Fishing of the United States and British Provinces in North America* (Londres : Bentley, 1849), pp. 62–63.

[260]C.G. Aitkens, « The River Fisheries of Maine », dans Goode, *Fisheries and Fishing Industries*, I, 717–719.

[261]A.C. Hamlin, « On The Salmon in Maine », p. 3.

[262]*Ibid.*, p. 15; aussi Goode, p. 47, et Hallock, *Fishing Tourist*, pp. 101–102.

[263]Garlick, *Artificial Propagation*, pp. 7–8, 133, 136–37.

[264]Knight, *River Fisheries*, pp. 51–52.

[265]Charles Hallock, *The Fishing Tourist*, (New York : Harper, 1873), p. 17.

[266]George M. Grant, *Ocean to Ocean* (Toronto : Campbell, 1873; réimprimé à Toronto : Coles, 1970), p. 310.

[267]Campbell Hardy, *Sporting Adventures in the New World* (Londres : Hurst et Blackett, 1855), p. 109.

[268]Richard Lewis Dashwood, *Chiploquorgan or Life by the Camp Fire* (Londres : Simpkin, Marshall, 1872), pp. 17–18.

[269]Charles Hallock, *The Salmon Fisher* (New York : Harris, 1890), pp. 42, 67.

[270]Dashwood, *Chiploquorgan*, pp. 26–27.

[271]Alexander Monro, *New Brunswick, with a Brief Outline of Nova Scotia and Prince Edward Island* (Halifax : Nugent, 1855), p. 96.

[272]James D. Gordon, *Halifax : Its Sins and Sorrows* (Halifax : Conference, 1862; réimprimé à Halifax : Friends of the Old Town Clock, n.d.), p. 11.

[273]Hallock, *The Fishing Tourist*, p. 21; l'auteur signale également que « la pêche à la mouche exerce les muscles de façon plus variée et plus intense; l'excitation est plus raffinée; les sens de la perception sont stimulés; ce type de pêche nécessite davantage de jugement que celle utilisant d'autres appâts, une manipulation plus rapide et plus délicate, et plus de vivacité dans les moments difficiles; c'est une pêche plus humaine; elle est belle dans son environnement sauvage, et poétique, où elle permet de rêver ».

[274]Hardy, *Sporting Adventures*, pp. 101, 106, 108–109.

[275]Richard Nettle, *The Salmon Fisheries of the St. Lawrence* (Montréal : Lovell, 1857), p. 123.

[276]Dashwood, *Chiploquorgan*, pp. 4, 75–77.

[277]*Sketches of Cape Breton and other Papers Relating to Cape Breton Island*, éd. C. Bruce Fergusson, (Halifax, Public Archives of Nova Scotia, 1958), p. 65.

[278]*Ibid.*

[279]MacEachern et MacDonald, « The Salmon Fishery of Nova Scotia », p. 46.

[280]Dashwood, *Chiploquorgan*, p. 73.

[281]Duncan, *Our Garrisons*, p. 75. Nettle, *Salmon Fisheries of the St. Lawrence*, p. 123. MacEachern et MacDonald, « The Salmon Fishery of Nova Scotia », p. 46. Frederick H.D. Vieth, *Recollections of the Crimean Campaign* (Montréal : Lovell, 1907), p. 214; l'auteur mentionne également qu'à cette époque william Chearnley pratique la pêche à la ligne dans la rivière Liscomb, et qu'il a installé un campement de pêche assez original et plus ou moins permanent au bord de la rivière.

[282]Duncan, *Our Garrisons*, p. 95.

[283]*Annual Report* of the Department of Marine and Fisheries (1876), Supplement 4, p. 197. Voir aussi Dashwood, *Chiploquorgan*, p. 72, and Hallock, *The Fishing Tourist*, p. 34.

[284]Gordon, *Sins and Sorrows*, p. 11.

[285]Cité dans *Annual Report* of the Department of Marine and Fisheries (1883), Supplement 2, p. 72.

[286]*Ibid.*, pp. 82, 116: 491 780 livres de saumon frais. Ces calculs ont été faits à l'aide des chiffres correspondant aux comtés de Restigouche et de Gloucester au Nouveau-Brunswick, et au comté de Bonaventure pour le Québec, excepté les productions pour les collectivités de Shippegan, Grand Anse, Pokemouche et Tracadie, dont les prises proviennent peut-être du sud de la baie des Chaleurs. Pour l'information et les commentaires au sujet des déchargements de saumon dans la baie des Chaleurs aux environs de 1800, cf. John Stewart, *An Account of Prince Edward Island in the Gulph of St. Lawrence, North America* (London : Winchester, 1806), p. 299, et Patrick Campbell, *Travels in America*, éd. H.H. Langton (Toronto : Champlain Society, 1937), pp. 66, 75.

[287]C.E. Wykes and R.W. Dunfield, 1971 *Atlantic Salmon Commercial Catch Statistics, Maritimes Region* (Halifax : Resource Development Branch, 1972), p. 24; l'auteur signale qu'en 1971, dans le comté de Bonaventure au Québec, les captures de saumon ont atteint 66 843 livres, seulement 52 387 livres étant prises cette même année dans la partie de la baie des Chaleurs relevant du Nouveau-Brunswick.

[288]Passage extrait d'un discours de C.P. Ruggles, Chef, Direction de l'expansion de la ressource, ministère des Pêches et des Forêts, au Rotary Club d'Amherst, à Amherst en Nouvelle-Écosse, le 8 juin 1970.

Appendice A

Méthodes de conditionnement du saumon au cours des âges

Tout au long de la présente étude, on a souvent parlé des diverses quantités de saumon prises par telles ou telle pêcherie de l'est de l'Amérique du Nord, ou figurant dans ses rapports. Ces quantités sont souvent données en tierces, barils, demi-barils, bourriches, barriques, caisses, boîtes, contenants hermétiquement fermés (boîtes de conserve), paquets, saumon fumé ou frais, ou encore en livres. Certains de ces termes ou expressions sont archaïques dans le vocabulaire moderne de la pêche, et pour le lecteur qui ne connaît pas leur signification historique ou quantitative, ils n'offrent que peu d'intérêt et peuvent même parfois être quelque peu trompeurs. Il a donc été décidé qu'il serait plus avantageux de convertir tous ces termes à l'aide d'un dénominateur quantitatif commun, qui puisse être compris par tous ceux qui veulent savoir ce que représentent les chiffres qu'on leur propose.

À la lumière des critères modernes utilisés pour les statistiques de production dans le domaine des pêches, une des unités de mesure les plus courantes et les plus pratiques est la livre de poisson vivant. Ce poids est parfois appelé poids de poisson frais entier, et il représenté le poids du poisson fraîchement capturé, avant le nettoyage, la préparation ou la préservation. C'est donc le poids de poisson frais entier qui a été choisi pour les conversions chaque fois que la présente étude faisait appel à des renseignements historiques. La description qui suit présente de façon détaillée les étapes suivies dans le processus de conversion.

La majeure partie de l'information statistique historique, relative aux prises et aux exportations de saumon, était exprimée à l'aide de diverses mesures de volume : par exemple, en baril, cette unité étant à l'origine une mesure du volume. Il a donc fallu tenir compte de deux facteurs pour la conversion des unités volumétriques archaïques en unités de poids frais. Premièrement, il a fallu déterminer la capacité en poids de chaque type de contenant figurant dans les dossiers historiques. Cette capacité était généralement une norme légale, et il a donc été souvent possible d'en préciser la valeur grâce aux règlements des colonies, états ou pays concernés. Deuxièmement, étant donné que les poids correspondant aux contenants étaient généralement des poids de produits traités (par ex. livres salées, fumées ou nettoyées), le rapport du poids après traitement au poids de poisson vivant doit également être calculé. Cela est fait en étudiant les techniques de salage et de préservation du poisson utilisées dans le passé, de façon à pouvoir déterminer la perte en poids résultant du procédé.

Les documents statistiques montrent qu'avant le début du XX^{e} siècle, le saumon destiné à l'exportation est généralement préservé par salage, et expédié dans des barils de différentes tailles. Le volume de ces barils, comme on l'a déjà mentionné, est généralement conforme à un règlement. Mais, dans la pêche commerciale, on classait habituellement ces contenants selon le poids de produit qu'ils renfermaient; ainsi, les règlements relatifs aux poids et mesures pour les contenants à poissons précisent le rapport poids-volume. Par exemple, le baril à poisson devait contenir normalement 200 livres de produit salé et s'appeler effectivement « baril à poisson ». Les contenants en forme de baril, mais plus grands ou plus petits que le baril normal à poisson, portaient d'autres noms.[1] La liste suivante présente Les divers noms des barils utilisés en poissonnerie, ainsi que les poids normalisés ou réglementaires de produit qu'ils renfermaient :

tun	1 600 livres
butt ou tonneau	800 livres
puncheon	600 livres
hogshead	400 livres
tierce	300 livres
baril	200 livres
demi-baril (« tiers » d'une tierce)	100 livres
quart de baril (firkin)	50 livres
bourriche (ou kitt, kit)	25 livres

Les tun, butt ou tonneau, puncheon et hogshead étaient rarement utilisés dans le commerce d'exportation du saumon, excepté parfois dans le cadre du procédé de conditionnement. Le demi-baril était également parfois appelé tiers, car son poids était le tiers de celui d'une tierce. Tous les contenants de cette liste avaient la forme d'un baril à l'exception de la bourriche, qui ressemblait à la moitié inférieure d'un cône.[2] En fait, tous ces contenants renfermaient des poids qui différaient généralement de plus ou moins 10 pour cent du poids réglementaire, par suite d'irrégularités dans le salage ou dans le conditionnement, et le plus souvent c'est le poids inférieur que l'on retrouve, comme en font foi les documents. Parfois des termes comme paquet (package), caisse et keg ou tonnelet apparaissent dans les rapports; ils sont soit synonymes de noms de contenants, normalisés, non identifiés, soit des représentations collectives de groupes unitaires.

Deux autres contenants mentionnés dans les documents statistiques sont la boîte et la caisse. Dans le cas du saumon salé ou mis en conserves, les deux termes désignent des contenants rectangulaires en bois, renfermant du poisson, par multiples de 12 livres, ceux de 24, 48 et 84 livres étant les plus courants. En ce qui concerne le saumon en conserves, des boîtes de 1 ou 2

livres sont généralement expédiées dans des caisses renfermant 12 ou 24 boîtes.

Lorsqu'on considère l'ensemble des opérations de la pêche au saumon en Amérique du Nord au début de la colonisation, la prise du poisson n'était que la première, et peut-être l'étape la plus facile de tout le processus. Le saumon est souvent capturé pour sa consommation immédiate, mais il est plus fréquent que la pêche serve à constituer des réserves de subsistance, ou à obtenir un produit pour la vente commerciale et la réalisation de profits. Dans les derniers cas, le poisson devait être préservé d'une façon ou d'une autre pour en permettre le stockage à long terme. L'efficacité et le choix des techniques de préservation étaient donc d'une importance primordiale.

a) *Conditionnement au sel.* Il existait des techniques classiques de préservation du poisson : les Indiens séchaient, et cuisaient le poisson pour finalement le transformer en farine; les tribus du nord conservaient le poisson grâce au réfrigérateur saisonnier naturel — l'hiver. Certaines tribus autochtones auraient déjà utilisé le sel naturel pour préserver la viande et le poisson, mais la véritable ère de conditionnement au sel, en Amérique du Nord, commence avec la pêche à la morue par les Européens.

Mather Byles DesBrisay, dans son livre sur le comté de Lunenburg, écrit :

> William Buckles, un pêcheur hollandais, découvre en 1386 que le sel permet de « conserver » le poisson, au point de pouvoir ainsi l'exporter. Cette année-là, il sale des harengs et les met dans des barils.[3]

Le salage représente la principale méthode de préservation du saumon pendant les premières années de la pêcherie. Cette méthode était alors si universellement répandue que le volume des prises de saumon dépendait le plus souvent des réserves de sel, plutôt que des stocks de poisson. Avec l'apparition d'autres méthodes de préservation vers le milieu des années 1800, le commerce de saumon salé décline, et le salage est uniquement encore utilisé localement par des habitants qui veulent conserver quelques barils de poisson pour leur propre subsistance en hiver. Terre-Neuve est la seule colonie d'Amérique du Nord qui continue à exporter à l'état salé une grande partie de ses prises annuelles jusqu'au début du XX[e] siècle; les autres colonies de l'Atlantique cessent cette activité commerciale vers 1900.[4]

Il existe plusieurs méthodes de conditionnement du poisson par salage, mais la plus satisfaisante pour les espèces grasses comme le saumon est le saumurage. Dans son journal, Lambert DeBoileau décrit en 1861 cette technique simple utilisée au Labrador : « Le salage du saumon est plus facile que celui de la morue. Après sa capture, le poisson est tranché le long du dos, nettoyé, puis placé dans des puncheons et salé, pour enfin être transféré dans de petites barriques pour expédition ».[5]

La méthode décrite par DeBoileau est employée universellement et depuis longtemps pour le saumon. D'autres rapports indiquent qu'une fois les saumons tranchés et vidés, ils sont bien nettoyés et disposés en couches dans de grands contenants secs et étanches, comme les puncheons, avec chaque fois une couche de sel entre les couches de poissons. Dans ce sandwich de saumon et de sel, l'eau est extraite de la chair du poisson, et en se combinant avec le sel, elle forme une saumure. Par osmose, il y a remplacement partiel de l'eau des tissus de la chair par de sel, ce qui fait que le saumon est « mariné dans son propre jus » et ainsi préservé.

Après environ deux semaines de saumurage, le poisson est retiré de cet empilement, débarrassé du sel et de la saumure recouvrant sa surface, puis pesé et placé dans les contenants servant à l'expédition. Le règlement suivant de 1864 en Nouvelle-Écosse décrit de façon assez détaillée le processus précédant l'expédition :

> les poissons doivent être triés et classés avec soin selon la taille et la qualité. Chaque barrique doit contenir des poissons de même type et de même qualité, bien disposés en couches séparées, chacune de ces couches devant être recouverte d'une quantité suffisante et régulière de sel; la quantité de sel doit être d'au moins un boisseau par baril, et les autres contenants doivent en renfermer des proportions comparables, conformément aux instructions de l'inspecteur. Une barrique bien garnie et tassée doit se remplir de saumure propre, assez forte pour que le poisson conditionné y flotte.[6]

Cette méthode a été suivie presque universellement dans les colonies de l'Amérique du Nord britannique, où elle était imposée par voie de réglementation.

Une fois l'opération du saumurage terminée dans l'empilement, le saumon a été réduit en moyenne à 63.5 % du poids initial de poisson frais, entier. En d'autres termes, un baril de 200 livres de poisson saumuré équivaut à environ 315 livres de saumon frais, entier. Il s'agit-là d'une valeur moyenne, la perte en poids étant fonction des variations au niveau de l'opération de saumurage, de la taille et de l'état du poisson, et du soin apporté au nettoyage du poisson. Par exemple, l'entreprise de conditionnement de Ward Little, à Halifax, produisait 600 livres de produit saumuré avec 1 000 livres de saumon frais, et la norme de conversion utilisée par les inspecteurs fédéraux des pêcheries était de 150 livres de poisson frais pour 100 livres de produit saumuré.[7]

Certains documents mentionnent du saumon épicé, mariné ou imbibé, expédié en barils vers divers marchés. Ces produits étaient généralement obtenus par la procédé normal de saumurage avec quelques varia-

tions, comme par exemple un temps de saumurage moins long, une concentration saline moins élevée, ou encore l'addition d'épices.[8]

b) *Fumage*. Les qualités gustatives du saumon fumé sont appréciées par les gourmets et les amateurs de poisson depuis très longtemps, et dès le milieu des années 1700, le saumon fumé apparaît dans les rapports d'importation–exportation de l'Amérique du Nord. Le commerce de saumon fumé n'a jamais égalé en volume celui du poisson salé, mais dans certaines régions, il pouvait représenter jusqu'à un tiers des exportations totales de saumon.[9] Les exportations de saumon fumé atteignent un pic dans les années 1830, puis elles déclinent, mais demeurent un segment important du commerce, particulièrement en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, jusqu'à la Première Guerre mondiale. Par contre, en Nouvelle-Angleterre, le commerce du saumon fumé est déjà négligeable avant 1850.[10]

Dans son histoire sur les pêcheries du Maine, Atkin décrit la méthode de fumage du saumon :

> On prépare le saumon d'abord en le tranchant, puis en lui enlevant la grande arête, mais en laissant la tête, et on le sale pendant deux ou trois jours, selon la taille du poisson. Lorsqu'il est assez salé, il est lavé, déployé grâce à de minces croisillons de cèdre ou de sapin appliqués dans le dos, puis suspendu dans la partie la plus élevée d'une petite boucanerie domestique. Après exposition permanente à la fumée pendant deux ou trois jours, le fumage est terminé.[11]

Les ateliers de fumage commerciaux étaient évidemment plus grands que les petites boucaneries domestiques; en Nouvelle-Écosse, la taille moyenne despremiers était d'environ 30 pieds carrés, avec probablement un toit d'une hauteur de plus de 15 pieds. L'érable à sucre (*Acer saccharium*) était considéré comme le meilleur bois pour le fumage, mais le hêtre et le chêne convenaient également. Parfois, des brindilles ou des fruits de genévrier, d'androdème ou de menthe sauvage étaient ajoutés pour donner plus de saveur à la chair. Le poisson était placé très loin du feu et de la chaleur, mais les deux ou trois jours mentionnés par Atkin pour le fumage n'étaient probablement pas suffisants pour le conditionnement commercial; un fumage lent à feu léger donnait de meilleurs résultats.[12]

Les dossiers d'inspection des pêcheries montrent qu'il fallait entre 150 et 175 livres de saumon frais, entier, pour obtenir 100 livres de produit fumé, selon la taille et l'état du poisson. Dans le fumage, la perte de poids optimale était d'environ 10 % du poisson frais, vidé.[13]

c) *Mise en conserves*. À la fin des années 1700, divers organismes gouvernementaux et autres en Grande-Bretagne et en France promettent une forte récompense à quiconque réussirait à mettre au point une méthode efficace pour préserver les aliments. Il s'agissait ainsi principalement, dans ces pays, de trouver un moyen pour améliorer l'approvisionnement de l'armée et de la marine. En 1806, un jeune chef de Paris, Nicholas Appert, propose une méthode efficace pour la préservation des fruits et des légumes. Sa technique consistait à remplir de fruits des bouteilles à col large, et à les plonger jusqu'au col dans de l'eau, que l'on faisait bouillir pendant six heures; les contenants étaient ensuite scellés à l'aide de couches de cire et de liège, et on les laissait encore quelque temps dans l'eau bouillante. À cause de la fragilité du verre, on commença à utiliser des boîtes faites de feuille de fer blanc ou de fer forgé plus épais.[14]

En 1819, le procédé de mise en conserves arrive en Amérique grâce à deux Anglais, Ezra Daggett et Thomas Kansett, qui commencent à exploiter le procédé à Boston; mais, ce n'est qu'en 1839, que le saumon est pour la première fois mis en conserves en Amérique du Nord, plus précisément à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick.[15] Au début des années 1840, l'un des plus importants centres de mise en conserves sur la côte est est celui de la Treat Company, à l'île Allen, entre Eastport et Lubec, dans le Maine. Cette compagnie met en conserves divers produits, comme les petits pois, le blé d'Inde, le homard, et le saumon, ce dernier provenant du port de Saint-Jean. Ce sont ces entreprises du Maine qui sont à l'origine de l'apparition en 1864 des conserveries de saumon de la côte du Pacifique.[16]

Vers 1845, la mise en conserves du saumon commence également à l'île du Portage dans la baie de Miramichi, où dès 1849, 22 000 livres sont expédiées dans des « boîtes métalliques scellées hermétiquement ». Déjà avant la Confédération, cette station aurait produit en une seule saison jusqu'à 400 000 livres de saumon ainsi conditionné.[17] La technique de mise en conserves se répand rapidement dans toutes les régions de l'est du Canada; dans les années 1860, la compagnie Hunt & Henley au Labrador met le saumon en conserves, et son concurrent direct, la Compagnie de la baie d'Hudson, fait de même plusieurs années plus tard sous la conduite avisée de Lord Strathcona.[18] Pendant sa meilleure période (1873–1875), plus de 2.25 millions de livres de saumon sont mis en conserves chaque année dans l'est du Canada.

L'industrie des conserveries prospère sur la côte est jusqu'au milieu des années 1870, mais elle est bientôt éclipsée par ce même secteur en Colombie-Britannique; l'énorme production de saumon en conserves de l'Ouest relègue l'Atlantique à une place secondaire dans les exportations américaines, et les entreprises de l'Est cessent dès lors d'être rentables.[19] À noter, cependant, que dans les Maritimes, de petites quantités de saumon sont encore mises en conserves après 1900 pour les marchés locaux.

Le procédé de mise en conserves comme tel

consistait à nettoyer le saumon, à enlever la queue, la tête et les nageoires, et à laver avec soin la chair, en la grattant parfois à l'aide d'un couteau, mais sans enlever les écailles. Le poisson était ensuite coupé en tranches, que l'on disposait à l'intérieur des boîtes. Après fermeture par soudure du couvercle, les contenants étaient placés dans de l'eau pour vérifier l'étanchéité des boîtes. On faisait ensuite bouillir le contenu dans de l'eau salée naturelle ou dans de l'eau renfermant du chlorure de calcium; une température plus élevée était obtenue par addition de sel à l'eau. Après ébullition pendant une heure et quart ou une heure et demie, les boîtes étaient retirées de l'eau; on perforait un petit trou à la partie supérieure de la boîte pour libérer la pression; une fois l'air explusé, on fermait le trou par soudage, et la boîte se trouvait ainsi hermétiquement scellée. Ensuite, on faisait à nouveau bouillir le contenu de la boîte pendant une heure et quart; en cas de cuisson incomplète avant la ventilation, la pression interne accumulée faisait éclater le contenant. Après quoi, on vérifiait les boîtes en tapotant le couvercle à l'aide d'un clou; une boîte mal scellée émettait un son grêle particulier, et il fallait alors resounder la boîte.[20] Divers documents montrent qu'il fallait en moyenne 84 livres de saumon frais, entier, pour obtenir 48 livres de saumon en boîte; cela représentait une perte en poids de 43 %.[21]

d) *Frais, mis en glace*. L'homme utilise depuis longtemps la glace pour préserver certains aliments périssables, mais il n'a pas toujours eu les moyens d'obtenir de la glace lorsqu'il en avait besoin, et il ne pouvait donc recourir à cette méthode de conservation que pendant les mois d'hiver. En 1780, un Écossait met au point une technique de conservation du saumon pour l'exportation commerciale, par mise en glace du poisson;[22] à partir de cette date, du poisson fut ainsi expédié, dans la glace broyée ou dans la neige, principalement durant les mois d'hiver. Mais ce n'est qu'après des progres considérables au niveau des moyens de transport vers le milieu des années 1840, et après la mise au point ultérieure de glacières et de contenants isolants dans les années 1850, que le commerce du saumon frais, mis en glace, prend un essor décisif.

Moses Perley écrit en 1847 à propos de la pêcherie de saumon de Saint-Jean : « Depuis l'établissement d'un service régulier de vapeurs entre le port de Saint-Jean et Boston, de grandes quantités de saumon frais, mis en glace, ont été exportées, et la valeur commerciale du produit a sensiblement augmenté ».[23] Une année plus tard, Sabine écrit : « On constatera que l'exportation de saumon salé au départ du Nouveau-Brunswick a complètement cessé dès 1848 — toutes les prises, à l'exception de celles destinées à la consommation locale, ont été mises sous glace et expédiées à l'état frais ».[24] Bien qu'en partie vrai seulement, car ce n'est pas la totalité des prises du Nouveau-Brunswick qui est expédiée sous glace, le commentaire de Sabine montre que le commerce de poisson frais a rapidement surpassé tous les autres modes d'exportation du saumon. En 1845, seule une petite quantité de poisson était exportée à l'état frais, mais dès 1850, 400 000 livres par année quittent ainsi le port de Saint-Jean, et en 1860 un demi-million de livres sont expédiées à l'état frais. Il faut dire que le saumon frais pouvait se retrouver sur les tables de New York, Philadelphie ou Boston trois jours après avoir quitté Saint-Jean, ce qui a beaucoup favorisé ce mode de transport.[25]

D'autres progrès furent réalisés dans les années 1860, lorsque les techniques de mise en glace déjà employées furent améliorées grâce à la réfrigération mécanique et chimique. Juste avant la Confédération, Samuel Wilmot, alors le plus grand pisciculteur au Canada, signale une nouvelle méthode utilisée au Québec : pendant l'hiver, une entreprise de pêche de la rivière Moisie a stocké sur place de grandes quantités de glace et de neige dans des abris de sciure; après capture d'une quantité suffisante de saumons au cours de la saison, ceux-ci sont mis en glace et expédiés à Québec, où ils « sont entreposés dans une chambre de congélation, à l'intérieur de laquelle un mélange de glace et de sel, disposé entre des plaques de zinc, permet de réduire la température bien en-dessous du point de congélation; les poissons sont très vites congelés et peuvent être conservés dans cet état pendant de nombreux mois ».[26]

Le saumon est généralement vidé et nettoyé avant la réfrigération, le plus souvent immédiatement après sa capture, car on avait constaté que la qualité de la chair se détériorait rapidement — même en glace — lorsque le poisson se trouvait à l'état entire. L'étêtage, le vidage et le nettoyage du poisson entraînaient une perte de poids comprise entre 20 et 25 %.[27]

Le commerce du poisson congelé se développe rapidement, et un grand nombre d'expériences sont effectuées pour mettre au point de nouvelles techniques de congélation rapide. La compagnie Piper d'Alliston Point, à Bathurst, congèle le saumon en 1868 en faisant appel à des « organismes chimiques », puis en mettant immédiatement le poisson en glace pour l'exportation. Il semble que « le propriétaire de l'établissement entourait de mystères les diverses opérations de ce procédé, et les curieux qui voulaient visiter l'installation recevaient un accueil plutôt froid. . . ».[28]

Le saumon congelé de la Piper était expédié à Saint-Jean via Shediac et la ligne de chemin de fer qui venait d'être mise en service entre Shediac et Saint-Jean, la « European & North American Railroad »; à partir de Saint-Jean, le poisson était transporté en vapeur jusqu'à Boston.[29] Dès 1881, le saumon en glace ou congelé était expédié régulièrement vers les marchés de Boston à partir d'avril jusqu'en août :

> les premiers saumons venaient de la Kennebec et de la Penobscot, et les derniers de la côte du Labrador via

> Québec et Montréal, par le chemin de fer Intercolonial. Ils étaient expédiés dans de grandes caisses en bois d'une capacité de 200 à 300 livres; vers la fin de la saison, on en congelait un grand nombre pour pouvoir les conserver jusqu'à la prochaine saison de pêche.[10]

Mais, l'expédition de poisson frais demeure limitée par la distance. Les exportations vers l'ouest du Canada et l'Europe devaient encore se faire à l'état salé, fumé, ou en conserves, même si en 1879 un agent des pêches de Gaspé apprend ce qui suit :

> un représentant de compagnies françaises, un certain M. Lemesurier, a visité les côtes de Gaspé et de la baie des Chaleurs pour passer des contrats avec des pêcheurs et acheter leurs saumon à l'état frais. M. Lemesurier a l'intention de faire transporter le poisson jusqu'en France sur un bâtiment rapide à vapeur et à voile, de façon à ce qu'il arrive aussi frais que possible... grâce à une méthode particulière de conservation que les firmes françaises auraient mises au point.[11]

Il semble que les projets de M. Lemesurier échouèrent. Jusqu'à la fin du siècle, d'autres tentatives pour expédier le produit congelé en Grande-Bretagne échouèrent également.[12] En 1980, un Écossais d'Aberdeen, M.E. Gibb, utilise un moyen original pour approvisionner son pays d'origine en poisson frais d'Amérique du Nord : il envoie en grand vapeur équipé de réservoirs d'eau pour recevoir les poissons vivants, fraîchement capturés. Malheureusement, on ignore si ces réservoirs flottants répondirent à l'attente et aux objectifs visés.[13]

NOTES

[1]George Selby Howard, éd., *The New Royal Cyclopaedia and Encyclopedia* (Londres : Hogg, 1760), p. 1334.

[2]Charles L. Cutting, *Fish Saving : A History of Fish Processing from Ancient to Modern Times* (Londres : Leonard Hill, 1955), p. 88.

[3]Mather Byles DesBrisay, *History of the County of Luneburg* (Toronto : Briggs, 1895; réimprimé à Belleville, Ont. : Mika, 1972), p. 469.

[4]Cf. tableaux statistiques dans *Annual Reports* of the Department of Marine and Fisheries, 1868 to 1920.

[5]Lambert DeBoileau, *Labrador Life*, éd. Thomas F. Bredin (Toronto : Ryerson, 1969), p. 16.

[6]*Statutes of Nova Scotia*, 27 Vic., Cap. 85.

[7]Chiffres communiqués par la Ward Little Company, de Halifax. Les renseignements relatifs à la conversion des poids proviennent de la Direction de l'inspection, ministère des Pêches et de l'Environnement, Halifax. Cf. aussi.

[8]Moses Perley, *The Sea and River Fisheries of New Brunswick* (Fredericton : Simpson, 1852), p. 162.

[9]C.G. Atkins, « The River Fisheries of Maine », dans G. Browne Goode, éd., *The Fisheries and Fishing Industries of the United States* (Washington : U.S. Commission of Fish and Fisheries, 1884), Vol. 1, p. 91.

[10]Cf. les chiffres de production dans les appendices des *Annual Reports* du Department of Marine and Fisheries, pour l'année 1868 et les suivantes. Atkins, « River Fisheres », p. 683.

[11]Atkins, « River Fisheries », p. 683.

[12]Perley, *Fisheries of New Brunswick*, pp. 161–162.

[13]Renseignements sur la conversion des poids obtenus auprès de la Direction de l'inspection, ministère des Pêches et de l'Environnement, Halifax. G.H.O. Burgess et al., éd., *Fish Handling and Processing* (Edinburgh : Her Majesty's Stationery Office, 1965), p. 97.

[14]F. Huntly Woodcock et W.R. Lewis, *Canned Foods and the Canning Industry* (Londres : Pitman, 1938), pp. 2–3, 5.

[15]*Ibid.*, p. 5. Cicely Lyons, *Salmon, Our Heritage* (Vancouver : Mitchell, 1969), p. 140.

[16]Lyons, *Salmon*, pp. 140–141. Perley, *Fisheries of New Brunswick*, p. 121. L'île Allen s'appelle maintenant île Treat.

[17]Perley, *Fisheries of New Brunswick*, pp. 27–28. Richard George Augustus Levigne, *Echoes from the Backwoods* (Londres : Colburn, 1846), I, 35; l'auteur note que « 13 000 caisses, renfermant chacune deux livres de saumon, ou encore le meilleur de trois ou quatre homards » sont préparées à l'île du Portage en 1845. Henry Youle Hind, *Eighty Years Progress in British North America* (Toronto : Stebbins, 1863), p. 583.

[18]Beckles Willson, *The Life of Lord Strathcona and Mount Royal* (Londres : Cassell, 1915), pp. 166–167.

[19]*Ibid.*, p. 130, et les statistiques pour le saumon en conserves en C.-B. et les provinces maritimes, figurant dans *Annual Reports* of the Department of Marine and Fisheries, 1870–1900.

[20]David Stair Jordan et Charles H. Gilbert, « The Salmon Fishing and Canning Interests of the Pacific Coast », dans Goode, *Fisheries and Fishing Industries*, p. 747.

[21]Cf. note 13.

[22]Alex Russel, *The Salmon* (Edinburgh : Edmonston and Douglas, 1864), p. 4.

[23]Perley, *Fisheries of New Brunswick*, p. 17.

[24]Lorenzo Sabine, *The Principal Fisheries of the American Seas* (Washington : Armstrong, 1853), p. 89.

[25]Charles Lanman, *Adventures in the Wilds of the United States and British American Provinces* (Philadelphia : Moore, 1856), II, 14; l'auteur note que la moyenne des captures dans le port, entre 1845 et 1848, se chiffre à environ 35 000 saumons. Perley, *Fisheries of New Brunswick*, pp. 17, 25.

[26]« Report of S. Wilmot », dans *Annual Report* of the Department of Marine and Fisheries (1869), appendice 15, p. 106.

[27]Burgess, *Fish Handling*, pp. 145–146. Cf. aussi note 13.

[28]« Mr. Miller's Report », dans *Reports of the Fisheries, etc., of the Dominion of Canada (in 1867)* (Ottawa : Hunter Rose, 1868), p. 8.

[29]*Ibid.*

[30]Goode, *Fisheries and Fishing Industries*, p. 194.

[31]« Reports of the Fishery Officers, 1878 », dans *Dominion Sessional Papers*, Series 3, XII, 4 (1879), appendice I, p. 78.

[32]P.W. Browne, *Where the Fishers Go* (New York : Cochrane, 1909), p. 58.

[33]Wilfred T. Grenfell, *Labrador : The Country and the People* (New York : Macmillan, 1922), p. 339.

Appendice B

Statistiques des captures et exportations de saumon

TABLEAU 1. Exportations de saumon, Nouveau-Brunswick, 1789–1819.

Année	Nombre de				
	Tierces	Barils	Paquets	Poissons fumés	Boîtes
1789[a]	3 000				
1806[b]	4 000				
1808[c]	35	185.5	2 467	1 452	44
1809[d]		1 647		5 632	2 876
1810[e]		369.5	1 784	5 259	
1811[f]		706	989	343	25
1813[g]	5 000 à	2 000			
1814[h]	2 000				
1819[i]		362			

[a] Exportations de la Miramichi, vers 1789; Patrick Campbell, *Travels in America*, p. 66.

[b] Exportations de la baie des Chaleurs, vers 1806; John Stewart, *An Account of Prince Edward Island in the Gulph of St. Lawrence, North America*, p. 299.

[c] Exportations de la Miramichi (35 tierces et 74 barils) et de Saint-Jean, Archives publiques du Canada (APC), « Colonial Office Papers » (CO-193).

[d] Exportations de Saint-Jean; James Hannay, *History of New Brunswick*, (11), p. 312.

[e] Exportations de la Miramichi (93 tierces) et de Saint-Jean; APC, CO-193.

[f] Exportations de St. Andrews (10 bourriches, comprises sous « boîtes ») et de Saint-Jean; APC, CO-193.

[g] Jusque vers 1814, les exportations annuelles du nord du Nouveau-Brunswick se situent entre 2 000 barils et 5 000 tierces; Robert Clooney, *A Compendious History of the Northern Part of the Province of New Brunswick and the District of Gaspé in Lower Canada*, pp. 171–172.

[h] Exportations provinciales; Abraham Gesner, *New Brunswick with Notes for Emigrants*, p. 270.

[i] Exportations de Saint-Jean; *Journal of the House of Assembly*, Nouveau-Brunswick, 1847, Appendice, p. cxlvii.

TABLEAU 2. Exportations de saumon, Nouveau-Brunswick, 1820–1848.*

Année	Nombre de		
	Barils	Bourriches	Poissons fumés
1820	372		
1821	836		
1822		2 271	548
1823			6 861
1824		3 662	6 961
1825			380
1827	504	2 692	2 655
1828	295	1 725	2 531
1829	1 189	2 721	5 795
1830	1 776	2 635	5 350
1831	1 199	2 597	4 812
1832	692	2 947	4 897
1833	652	2 151	3 708
1834	160	1 965	4 596
1835	1 363	5 278	9 476
1836	902	4 650	6 964
1837	1 843	1 120	6 073
1838	930	8 261	
1839	1 400	5 600	10 201
1840	1 804	2 276	1 059
1841	1 825	2 653	4 853
1842	2 879	1 232	1 858
1843	2 155	855	900
1844	2 479	6 419	406
1845	2 621	1 261	80
1846	1 311	1 529	20
1847	2 426	170	2 243
1848	2 175		5 460

*Les chiffres correspondant à la période de 1820 à 1829 inclusivement sont extraits du *Journal of the House of Assembly*, Nouveau-Brunswick, 1847, appendice, p. cxlvii (exportations de Saint-Jean, 1820–1825) et appendice, p. clix (exportations de la province, 1827–1829). Les chiffres correspondant à la période de 1830 à 1848 inclusivement sont extraits de *The Principal Fisheries of the American Seas*, par Lorenzo Sabine, p. 91.

TABLEAU 3. Production de la pêcherie de saumon, Nouveau-Brunswick, 1850–1867.

Année	Nombre de					
	Saumon	Conserves	Barils	Poissons fumés	Caisses	Livres
1850	23 000[a]	(400 000)[b]				
1851	4 437[c]					
1852	35 000[d]					
1853	35 000[d]	162 500[e]	396[c]			
1854	35 000[d]					
1860	50 000[f]					
1861[g]	72 118	143 111	767	84		
1862[h]				138 509	9 987[i]	
1863			833	7 659	9 439[i]	
1864	11 567	47 382	629	38 957		
1865	17 826	14 997		6 535		
1867[j]		388 000	136			405 400

[a] Exportations à l'état frais; Lorenzo Sabine, *The Principal Fisheries of the American Seas*, p. 91.

[b] Conserves (livres) préparées dans la région de Miramichi, vers 1850 : H.Y. Hind, *Eighty Years Progress in British North America*, p. 583.

[c] Nombre de saumons exportés de Saint-Jean; *Journal of the House of Assembly*, Nouveau-Brunswick, 1852.

[d] Moyenne des captures à Saint-Jean, Charles Lanman, *Adventures in the Wilds of the United States and British American Provinces*, (11), p. 14.

[e] Prises dans la région du golfe; Hind, p. 583.

[f] *Journal of the House of Assembly*, Terre-Neuve, 1860.

[g] Production de saumon; George Day, Census of the Province of New Brunswick, p. 152.

[h] Chiffres d'exportation pour la période de 1862 à 1865 inclusivement, provenant des *Journal(s) of the House of Assembly*, Nouveau-Brunswick.

[i] On soupçonne qu'il s'agit de saumons en conserve.

[j] Production de la côte nord du golfe seulement; *Reports on the Fisheries, Etc. of the Dominion of Canada*, 1868, « Mr. Miller's Report », pp. 1–23.

TABLEAU 4. Exportations de saumon, Terre-Neuve, 1721–1845.

Année	Nombre de tierces	Année	Nombre de tierces	Année	Nombre de tierces
1721	530[a]	1778	924	1817	2 858
1739	1 000[b]	1784	725	1818	1 663
1743	1 000[b]	1785	2 341	1819	2 125
1746[c]	1 613	1786	2 596	1820	1 808
1748	2 450	1787	3 865	1821	1 916
1749	1 802	1788	3 736	1822	2 650
1750	1 255	1789	2 327	1823	2 257
1751	867	1790	2 990	1824[e]	2 546
1752	1 741	1791	3 585	1825	3 127
1753	847	1792	4 598	1826	3 204
1754	1 320	1793	3 202	1827	2 889
1755	950	1794	5 614	1828	2 330.5
1757	4 848	1795	3 588	1829	2 795
1758	1 520	1797	2 465	1829[f]	3 865
1759	2 310	1800	1 797	1830	4 322
1760	1 850	1801	1 688	1831	3 710
1763[d]	694	1803	3 709	1832	3 302.5
1764	2 320	1804	3 739	1833	2 901
1765	1 172	1805	1 916	1834[g]	2 625
1766	1 119	1806	2 040	1835	2 477
1767	1 006	1807	3 469	1836	2 130
1768	40 386	1808	3 272	1837	2 262
1769	919	1809	4 064	1838	4 408
1770	649	1810	5 747	1839	2 922
1771	1 258	1811	2 694	1840	3 396
1772	734	1812	3 831	1841	3 642
1773	3 543	1813	3 737	1842	4 715
1774	3 501	1814	3 425	1843	4 058
1775	4 366	1815	2 752	1844	3 753
1776	2 307	1816	2 659	1845	3 545

[a] *Dictionary of Canadian Biography*, (11), éd. David Hayne, p. 609.

[b] Harold Innes, *The Cod Fisheries*, pp. 148–149.

[c] Les chiffres pour les années 1746 à 1760, 1770 à 1803, 1820 à 1823, 1825 à 1829, et 1830 à 1833, tous inclusivement, proviennent des « Colonial Office Papers » (CO-194) des Archives publiques du Canada (APC).

[d] Les chiffres pour les années 1763 à 1769, 1804 à 1819, 1838, 1839 et 1842, tous inclusivement, sont extraits de D.W. Prowse, *A History of Newfoundland*, pp. 694, 697, 710.

[e] George R. Young, *The British North American Colonies*, p. 147.

[f] Montgomery R. Martin, *History of Nova Scotia*, p. 313.

[g] Les chiffres pour les années 1834 à 1837 inclusivement proviennent des *Journal(s) of the House of Assembly* respectifs, Terre-Neuve.

[h] Les chiffres pour les années 1840 à 1841 et 1843 à 1845 inclusivement sont extraits des « Blue Book(s) of Statistics » de Terre-Neuve.

TABLEAU 5. Exportations de saumon, Terre-Neuve, 1846–1867.

Année	Nombre de			
	Tierces	Barils	Paquets	cwt.
1846[a]		5 201		
1847		4 917		
1848		3 822		
1849		5 911		
1850	1 933	1 700		
1851[b]	2 956	1 613	18[d]	
1852	2 899	765		
1853	2 840	1 626	1 387	
1854	2 601	602	167	
1855	2 481	647	176	
1856	1 216	1 156	190	
1857	2 486	815	46	
1858	2 726		109	
1859	3 716		29	
1860[c]	3 963			51
1861	2 924			
1862	4 227			14
1863	3 179	1 767		46
1864	1 765	1 257		11.5
1865	2 418	1 598		103
1866	2 917	977	873[d]	
1867	2 472	1 867	516[d]	

[a] Les chiffres pour les années 1846 à 1850 inclusivement sont extraits des « Blue Book(s) of Statistics » de Terre-Neuve.
[b] Les chiffres pour les années 1851 à 1859 inclusivement sont extraits du *Journal of the House of Assembly*.
[c] Les chiffres pour les années 1860 à 1867 inclusivement sont extraits des *Journal(s) of the House of Assembly*, Terre-Neuve.
[d] Nombre de caisses mises en conserves.

TABLEAU 6. Exportations de saumon, Nouvelle-Écosse, 1761–1850.

Année	Nombre de				
	Barils	Tierces	Demis	Bourriches	Autres
1761[a]	34	30			
1762	127				
1763	56	35			23[b]
1764	76	30			44[b]
1765		49			315[c]
1785[d]	2 850				
1806[e]	675				
1807[e]	871				
1816[f]	70				
1831	1				64[g]
1839	1 114			2 278	
1840	357[h]				
1841	1 818	81	27	957	1 343[i]
1842	2 059	48	114	1 446	209[i]
1843	4 588			849	
1844[j]	5 187	357	215	862	853[k]
1845	7 814	203	336	779	320[l]
1846	6 118				
1847	5 125	376	923	331	396[m]
1848	2011	49		2 718	
1849	5 055				
1850[n]	6 573	803	1		

[a] Les chiffres pour les années 1761 à 1765 et 1831 à 1843, tous inclusivement, sont extraits de « Shipping Returns, Port of Halifax » des « Colonial Office Papers », (CO-221), Archives publiques du Canada (APC).

[b] « Barriques ».

[c] Dix « kegs », 5 « firkins » et 30 boîtes de poisson fumé.

[d] Lorenzo Sabine, *The Principal Fisheries of the American Seas*, p. 91.

[e] Montgomery Martin, *History of Nova Scotia*, p. 62. Les chiffres n'incluent pas la production du Cap-Breton.

[f] Richard Brown, *A History of the Island of Cap Breton*, p. 433. Chiffre correspondant uniquement au Cap-Breton.

[g] « Caisses ».

[h] Production partielle représentant uniquement la partie exportée vers la Grande-Bretagne.

[i] « Tiers ».

[j] Les chiffres pour les années 1844 à 1849 sont extraits des *Journal(s) of the House of Assembly*, Nouvelle-Écosse.

[k] 414 « tiers », 71 « boîtes » et 368 « poissons ».

[l] 224 « tiers » et 91 « boîtes ».

[m] 325 « tiers » et 71 « boîtes ».

[n] *Journal of the House of Assembly*, Nouvelle-Écosse, 1851, « Poisson salé inspecté ».

TABLEAU 7. Saumon salé inspecté et valeur estimative en dollars du montant total des exportations de saumon, Nouvelle-Écosse, 1851–1859.

Année	Quantités consignées[2] : nombre de			Valeurs estimatives en $ des exportations[b] de saumon
	Tierces	Barils	Demis	
1851		817		59 735[c]
1852		1 270	1	52 815[d]
1853				91 845[e]
1854	69	3 276	45	67 645[f]
1855	61	3 273	137	94 985[g]
1856	59	2 759.5	52	70 440[h]
1857	77	1 633	26.5	56 450[i]
1858		3 088	49	58 770[j]
1859		4 212	35	78 265[k]

[a] Chiffres extraits des *Journal(s) of the House of Assembly* respectifs, Nouvelle-Écosse.

[b] Chiffres pour les années 1853 à 1856 inclusivement, extraits de *Report on the Fisheries of Nova Scotia*, par Thomas Knight, p. 30. La valeur correspondant à 1857 provient du *Nova Scotia and Commerce Report*, 1858. Toutes les autres valeurs sont extraites des *Journal(s) of the House of Assembly* respectifs, Nouvelle-Écosse.

[c] Le montant donné pour les exportations de saumon est de 11 947 £.

[d] Les exportations totales de saumon et d'alose sont de 10 723 £, dont 1 % d'alose selon les estimations.

[e] Les exportations totales de saumon et d'alose sont de 98 035 $, dont 6 % d'alose selon les estimations.

[f] Les exportations totales de saumon et d'alose sont de 80 285 $, dont 16 % d'alose selon les estimations.

[g] Les exportations totales de saumon et d'alose sont de 103 420 $, dont 8 % d'alose selon les estimations.

[h] Les exportations totales de saumon et d'alose sont de 82 945 $, dont 15 % d'alose selon les estimations.

[i] Le montant donné pour les exportations de saumon est de 11 290 £.

[j] Le montant donné pour les exportations de saumon est de 11 754 £.

[k] Le montant donné pour les exportations de saumon est de 15 653 £.

TABLEAU 8. Exportations de saumon et de truite, Nouvelle-Écosse, 1860–1866.

Année	Valeur en $ des exportations[a] de saumon et de truite
1860	96 184
1861	65 118
1862	49 640
1863	69 499
1864	63 826
1865	62 177
1866	61 263

[a] Valeurs extraites de *Report on the Fisheries of Nova Scotia*, par Thomas Knight, p. 30. On estime qu'à cette époque les exportations de truite ne dépassaient par 5 % de la valeur totale donnée. La valeur du saumon débarqué était de'environ 10 $ le baril, et la valeur sur les marchés variait de 13 à 15 $ le baril de 200 livres.

TABLEAU 9. Exportations de saumon, Labrador, 1767–1867.

Année	Nombre de tierces	Année	Nombre de tierces
1767[a]	45	1812	2 069
1772[b]	140	1813	2 129
1773	265	1820	417
1774	865	1825	1 124
1775	1 414	1827[c]	750
1776	1 032	1828	600
1779[c]	890	1829	2 200
1782	80	1830	935
1784[d]	762	1831[f]	2 430
1785	676	1860[g]	1 080
1786	665	1861	1 061
1792	138	1862	1 208
1804	600	1863	2 172
1805	554	1864	514[h]
1806	420	1865[i]	1 657
1810	1 480	1866	846
1811	1 270	1867[j]	600

[a] Les valeurs pour les années 1767, 1804 à 1825, 1829 et 1866 sont tirées de *Labrador : Its Discovery, Exploration and Development*, par W.G. Gosling, pp. 476, 478.

[b] Les valeurs pour les années 1772 à 1776 inclusivement sont tirées des *Privy Council Papers*, n[os] 841: 2019 à 851: 2026.

[c] Les valeurs pour les années 1779 et 1782 et 1786 sont tirées de *Labrador : The Country and the People*, p. 336.

[d] Les valeurs pour les années 1784, 1785 et 1792 sont tirées des « Colonial Office Papers » (CO Sup. I, Misc. 18) des Archives publiques du Canada.

[e] Les valeurs pour les années 1827, 1828 et 1830 sont extraites des « Boundary Dispute Documents » des Provincial Archives of Newfoundland.

[f] Lorenzo Sabine, *The Principal Fisheries of the American Seas*, p. 78.

[g] Les valeurs pour les années 1860 à 1864 inclusivement sont extraites de *Journal of the House of Assembly*, Terre-Neuve, 1866.

[h] Ne comprend pas les 51 000 livres mises en conserves en 1864.

[i] *Privy Council Papers*, 410: 1288.

[j] *Journal of the House of Assembly*, Terre-Neuve, 1868. Ce montant ne comprend pas une quantité non précisée, mise en conserves.

TABLEAU 10. Exportations de saumon, Île-du-Prince-Édouard, 1857–1867[a].

	Nombre de				
Année	Barils	Livres	Boîtes	Paquets	Caisses
1857	10				
1859		300			
1861			86		
1862				20	
1863	17		712		
1864	2.5			737	
1865			328	877	11
1866	8			1 360	
1867	86		8		

[a] Les valeurs sont extraites des *Journal(s) of the House of Assembly*, Île-du-Prince-Édouard.

TABLEAU 11. Exportations de saumon, Québec, 1783–1813.

Année	Nombre de		
	Barils	Tierces	Poissons fumés
1783[a]			304
1784		1 000[b]	221[c]
1786		1 100	253
1797[d]	1 500		
1803[e]	197	610	
1804[f]	264	597	
1807[g]	215		
1808	1 958		
1809	1 666		
1810	893		
1811	3 266.5		
1812	2 161.5		
1813	2 152		

[a] Les valeurs pour les années 1783 et 1786 sont extraites de *The Principal Fisheries of the American Seas* par Lorenzo Sabine, p. 76.

[b] Production annuelle estimative pour Gaspé et la baie des Chaleurs, d'après E.D.T. Chambers, *The Fisheries of the Province of Quebec* (1), p. 114.

[c] Sabine, p. 76.

[d] Exportations de la côte-nord (Mingan); James F. More, *The History of Queens County*, p. 81.

[e] Moyenne des exportations canadiennes, 1801–1805; Hugh Gray, *Letters from Canada*, p. 171.

[f] *Royal Gazette*, Saint-Jean, N.-B. (journal), 14 janvier 1805.

[g] Les valeurs pour les années 1807 à 1813 inclusivement sont extraites des « Colonial Office Papers » (CO-47) des Archives publiques du Canada.

TABLEAU 12. Exportations de saumon, Québec, 1820–1867.

Année	Nombre de				
	Barils	Tierces	Demis	Bourriches	Autres
1820[a]	254	166	36		2[b]
1821[c]	62				
1822	547	590			
1823	592	418			
1825	401	416			
1826	673	242		18	
1827	469	435	56	20	1[d]
1828	460	434			
1829	268	478	79	5	2[d]
1830	133	272	135	99	
1831	385	201	77		
1832[e]	2 962				
1833	53	184	20		
1834	200	205		310	
1835	240	286	41		2[b]
1836	137	141	124		
1837	341	256	88		
1838	1 618				
1839	16	60	62		4[f]
1843	858				
1848	3 667				
1849		290			
1856	2 500				
1857[g]	1 200				
1859[h]	250				
1860	320				
1864[i]	760				
1865	16				1 591[j]
1866	656				
1867[k]	4 768.5				

[a] Les valeurs pour les années 1820, 1822–1823, 1826–1827, 1829–1831, 1833–1837, 1839 et 1849 inclusivement sont extraites des "Colonial Office Papers" (CO-47) des Archives publiques du Canada.

[b] « kegs ».

[c] Les valeurs pour les années 1821, 1825, 1828 et 1856 sont extraites de *The Fisheries of the Province of Quebec* (1), par E.D.T. Chambers, pp. 121, 134 et 152.

[d] « puncheons ».

[e] Les valeurs pour les années 1832, 1838, 1843 et 1848 sont extraites *The Principal Fisheries of the American Seas*, par Lorenzo Sabine, p. 76.

[f] « finkins ».

[g] Harold Innes, *The Cod Fisheries*, p. 358.

[h] Les valeurs pour les années 1858 et 1860 sont extraites de *The Moisie Salmon Club* par Edward Weeks, p. 13, et elles représentent les prises pour la région de la Moisie.

[i] Les valeurs pour les années 1864 à 1866 inclusivement sont extraites des *Journals of the House of Assembly*, Nouvelle-Écosse; elles ne représentent que les quantités exportées vers la Nouvelle-Écosse.

[j] « boîtes ».

[k] *Annual Report of the Department of Marine and Fisheries*, 1868, appendice 7, p. 95.

Bibliographie

I. PUBLICATIONS

Acadiensis, éd., David Russell Jack, Vol. 1, No. 1, Saint-Jean (New Brunswick), 1901.

Acts of the General Assembly of His Majestiy's Province of New Brunswick. 1824, Queens Printer (George K. Lurgin) Fredericton, 1824.

Adams, A. Leith. Field and Forest Rambles. Henry S. King and Co., Londres, 1873.

Aiton, Grace. The Story of Sussex and Vicinity. Kings County Historical Society (New Brunswick), 1967.

Akins, T.B. History of Halifax City. facsimile edition, Mika Studio, Belleville (Ontario), 1975; Publié la première fois par Nova Scotia Historical Society, Halifax, 1895.

Annual Report. 1973. Environment Canada, Fisheries and Marine Service, Resource Development Branch, Maritimes Region, Halifax, 1974.

Annual Report. 1971. Environment Canada, Fisheries and Marine Service, Resource Development Branch, Newfoundland Region, St. John's, 1972.

Annual Report of the Commissioner of Fisheries, Game and Forests. New York, 1895.

Annual Report[s] of the Department of Marine and Fisheries. Department of Marine and Fisheries, Ottawa, 1868 to 1913.

Annual Report[s] of the Department of Naval Service. Department of Naval Service, Ottawa, 1914 to 1918.

Annual Report of the Geological Survey of Canada. Series 2, Vol. 8, Geological Survey of Canada, Ottawa, 1895.

Appleton, Thomas E. Usque Ad Mare. Department of Transport, Ottawa, 1968.

Arbuckle, Doreen Menzies. The north west Miramichi, Westboro Printers Ltd., Ottawa, 1978.

Arctic. (Bulletin of the Arctic Institute of North America), Vol. II, No. 2, Arctic Institute of North America, Montréal, 1958.

Arsenault, Bona. History of the Acadiens. Éditions Lemeác, Ottawa, 1978.

Atkin, Ronald. Maintain the right. MacMillan Company of Canada, Ltd., Toronto, 1958.

Atlantic Salmon Association Centennial Award Fund. lecture series, Atlantic Salmon Association, Montréal, nd.

Atlantic salmon commercial catch statistics, Maritimes region. Individual issues for the years from 1967 to 1976, compiled by C.E. Wykes (1967 to 1969), C.E. Wykes and R.W. Dunfield (1970, 1971), and R.W. Dunfield (1972 to 1976); Environment Canada, Fisheries and Marine Service, Maritimes Region, Halifax, 1968 to 1977.

Atlantic Salmon Journal, The. The Atlantic Salmon Association, Montreal, issues for the years 1964 through 1975.

Atlantic Salmon Sport Catch Statistics, Maritimes area. Individual issues for the years from 1970 to 1976, compiled by R.W. Dunfield, Environment Canada, Fisheries and Marine Serivce, Maritimes Region, Halifax, 1971 to 1977.

Backwoods of Canada, The. (Letters from the wife of an emigrant officer). Charles Knight, Londres, 1836.

Baldwin, R.M. et J. Baldwin. The Baldwins and the great experiment. Longmans Canada Ltd., Don Mills (Ontario), 1969.

Ballan, William. The importance and advantage of Cape Breton, truly stated and impartially considered. John and Paul Knopton, Londres, 1746.

Ballantyne, Robert Michael. Hudson Bay. 4th edition, Thomas Nelson and Sons, Londres, 1846.

Bardach, John. Downstream. Grosset and Dunlop, New York, 1964.

Bas Saint-Laurent Gaspésie (tour guide). Gouvernement du Québec, Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la pêche, Québec, 1972.

Baxter, James Phinney, éd. Documentary history of the State of Maine. Vol. 11, 23. Collections of the Maine Historical Society, 2nd series, Portland, 1908 and 1916.

Beaver, The. (magazine) éd. Malvina Bolis, The Hudson's Bay Company, Winnipeg. Issues between 1970 and 1978.

Berriman, A.E. Historical metrology: a new analysis of the archaeological and historical evidence relating to weights and measures. 1964. Publié la première foisen 1953.

Biggar, H.P., éd. The precursors of Jacques Cartier, 1497–1534. Publications of the Canadian Archives, No. 5, Government Printing Bureau, Ottawa, 1911.

The voyage of Jacques Cartier. Publications of the Public Archives of Canda, No. 11. Ottawa, 1925.

Bingay, James. A history of Canada. Thomas Nelson and Sons, Toronto, 1947.

Blakely, Phillis R., et John N. Grant, éd. Eleven exiles. Dunburn Press Limited, Toronto, 1982.

Blakey, Robert. Angling, or how to angle and where to go. George Routledge and Sons, Londres, nd.

Blanc, M., P. Banarescu, J.L. Gaudet et J.C. Hureau. European inland water fish: a multilingual catalogue. Fishery News, Londres, 1971.

Blond, Georges. The great migration of animals. Collier Books, New York, 1962.

Bock, Philip K. The Micmac indians of Restigouche. (Bulletin 213), National Museum of Canada, Ottawa, 1966.

Bolger, Francis, W.P., éd. Canada's smallest province. The Prince Edward Island Centennial Commission. 1973.

Bonnycastle, Sir Richard Henry, Newfoundland in 1842. Henry Colburn, Londres, 1842.

Book of knowledge, éd., E.V. McLaughlin. 20 Vol., The Grolier Society, New York, 1944.

Bouchette, Joseph. The British dominions in North America. Longman, London, 1832.

A topographical dictionary of the Province of lower Canada. Longman, Rees, Brown, Green and Longman, Londres, 1832.

Brown, George S. Yarmouth, Nova Scotia: a sequel to Campbell's history. Rand Avery, Boston, 1888.

Brown, George W. Building the Canadian Nation. J.M. Dent and Sons (Canada) Limited, Toronto, 1849.

Brown, Richard. A history of the Island of Cape Breton. Sampson Low, Londres, 1869.

Browne, George Waldo. The St. Lawrence River. Weathervane Books, New York, 1905.

Browne, P.W. Where the fishers go. Cochrane Publishing Company, New York, 1909.

Buckingham, James S. Canada, Nova Scotia, New Brunswick and the other British provinces in North America. Fisher, Son and Co., Londres, 1843.

Bulletin of the Natural History Society of New Brunswick. No. 13, Natural History Society of New Brunswick, Saint John, 1896.

Bulletin of the New York Public Library. February, 1931, New York Public Library, New York, 1931.

Bulletin of the Public Archives of Nova Scotia. No. 16, Public Archives of Nova Scotia, Halifax, 1961.

Burgess, G.H.O., C.L. Cutting, J.A. Lovern, et J.J. Waterman, éd. Fish handling and processing. Her Majesty's Stationery Office, Edinburgh, 1965.

Burnaby, Rev. Andrew. Travells through the middle settlements in North America... 1759–1760. 2nd edition, Cornell University Press, Ithaca (New York), 1968.

Burwash, Dorthy. English merchant shipping, 1460–1540. University of Toronto Press, 1969.

Butler, William Francis. The wild north land. Facsimile edition, Hurtig Publishers, Edmonton (Alberta), 1968; Publié la première fois en 1873.

Calderwood, W.L., Salmon hatching and salmon migration (The Buckland Lectures for 1930). Edward Arnold and Co., London, 1931.

Calnek, W.A. History of the county of Annapolis. Facsimile edition, Mika Studio, Belleville, Ontario, 1972; Publié la première fois par William Briggs, Toronto, 1897.

Campbell, D. et R.A. MacLean. Beyond the Atlantic Roar. (The Carleton Library, #78), McClelland and Stewart Ltd., Toronto, 1974).

Campbell, J.F. A short American tramp in the fall of 1864. Edmonston and Douglass, Edinburgh, 1865.

Campbell, Patrick. Travells in America. ed., H.H. Langton, Champlain Society, Toronto, 1937.

Canada's first city. Lingley Printing Co. Ltd., Saint John, N.B., 1962.

Canadian Archives report[s]. Kings Printer, Ottawa. Issues from 1900 to 1910.

Canadian Fish Culturist, The. Queen's Printer, Ottawa. Issues from 1957 to 1962.

Canadian Handbook and Tourist Guide, The. Facsimile edition, Coles Publishing Company, Toronto, 1971; Publié la première fois par Longmore and Co., Montréal, 1867.

Canadian Illustrated News, The. Vol. 2, No. 23. (October 24, 1863) G.E. Desbarats, ed., Montréal, 1863.

Canadian Journal of Science, Literature and History. New series, Vol. VII, The Canadian Institute, Toronto, 1856.

Carrington, Richard. Mermaids and mastodons. Arrow Books Ltd., Londres, 1960.

Cartwright, George. A journal of transactions and events during a residence of nearly sixteen years on the coast of Labrador. 3 Vol., Allin and Ridge, Newark, 1792.

Captain George Cartwright and his Labrador Journal, 1770–1786. éd., C.W. Townsend, D. Estes and Company, Boston, 1911.

Cattermole, William. Emigration: the advantages of emigration to Canada. Facsimile edition, Coles Publishing Company, Toronto, 1970; Publié la première fois par Simpkin and Marshall, Londres, 1831.

Carver, J. Travels through the interior parts of North America in the years 1766, 1767 and 1768. Facsimile edition, Coles Publishing Company, Toronto, 1974; Publié la première fois par J. Walter and S. Crowder, Londres, 1778.

Census of Nova Scotia, 1860–1. éd., E.M. MacDonald, Halifax, 1862.

Census of the Province of New Brunswick 1861. George Day, printer, Saint John, 1862.

A century of colonial painting (catalogue #N.G. 31-1964-3), The National Gallery of Canada, Ottawa, 1964.

Chambers Encyclopedia. New edition, Georges Newnes, Londres, 1950.

Chambers, Captain Ernest J. The Canadian marine. Canadian Marine and Fisheries History Publisher, Toronto, 1905.

Chambers, E.T.D. The Ouananiche and its Canadian environment. Harper and Brothers, New York, 1896.

The fisheries of the Province of Quebec, Part 1. Department of Colonization, Mines and Fisheries, Quebec, 1912.

Champlain, Samuel de. The voyages and explorations of Samuel de Champlain. 2 Vol. éd., Edward Gaylord Bourne, The Courier Press Limited, Toronto, 1911.

Chase, George, W., The history of Haverhill, Haverhill (Massachusetts), 1861.

Chaytor, Alfred H. Letters to a salmon fisher's son. John Murray, Londres, 1910.

Clark, Andrew Hill. Acadia: the geography of early Nova Scotia to 1760. University of Wisconsin Press, Madison, 1968.

Clarke, George Frederick. Someone before us. Brunswick Press, Fredericton, 1968.

Clarke, John M. The Gaspé. Yale University Press, New Haven. 1935.

Clooney, Robert. A compendious history of the northern part of the Province of New Brunswick and the District of Gaspé in Lower Canada. Joseph Howe, Halifax, 1832.

A collection of the Acts passed in the Parliament of Great Britain particularly applying to the Province of Upper Canada and of such ordinances of the late Province of Quebec as have force of law therein. York, 1818.

Collections of the Massachusetts Historical Society. The Massachusetts Historical Society, Boston, selected volumes published between 1794 and 1870.

Collections of the New Brunswick Historical Society. The New Brunswick Historical Society, Saint John, selected volumes published between 1894 and 1971.

Collections of the Nova Scotia Historical Society. The Nova Scotia Historical Society, Halifax, selected volumes published between 1879 and 1978.

Collie, Michael. New Brunswick. The MacMillan Company of Canada Limited, Toronto, 1974.

Comeau, Napoleon A. Life and sport on the North Shore. Telegraph Printing Company, Québec, 1923.

Consolidated Statutes of Upper Canada. 1864.

County Times, The (newspaper). Aroostook County, Maine, May 13–14, 1972.

Crowell, Edwin. A history of Barrington Township. Facsimile edition, Mika Studio, Belleville (Ontario), 1973; Publié la première fois à Yarmouth, N.S., 1923.

Cunningham, Robert, et John B. Prince. Tamped clay and saltmarsh hay. Brunswick Press, Fredericton, 1976.

Cutting, Charles L., Fish saving: A history of fish processing

from ancient to modern times, Leonard Hill, Londres, ?955.

Cutting, R.E. et R.W. Gray, « Biological Conservation Subcommittee Report », Atlantic salmon review task force. Appendix B, Department of Fisheries and Oceans, Halifax, 1979.

Dalhousie Review. Vol. 31, Review Publishing Company, Halifax, 1951.

Dashwood, Richard Lewis. Chiploquorgan or life by the camp fire. Simpkin, Marshall, Londres, 1872.

Davidson, W.H. William Davidson: 1740–1790. The North Shore Leader, Newcastle (New Brunswick), 1947.

Davies, K.G., éd. Northern Quebec and Labrador Journals and correspondence, 1819–1835. Hudson's Bay Company Record Society, Londres, 1963.

Davis, Harold A. An international community on the St. Croix (1604–1930), Maine Studies No. 64, University of Maine, Orono, 1974.

Dawson, Samuel Edward. Stanford's compendium of geography and travel. Vol. I (Canada and Newfoundland), Edward Stanford, Londres, 1897.

DeBoileau, Lambert. Labrador life. Éd., Thomas F. Bredin, The Ryerson Press, Toronto, 1969.

Dennis, Clara. Cape Breton over. The Ryerson Press, Toronto, 1942.

Denys, Nicholas. The description and natural history of the coasts of North America (Acadia). Trad. et éd. par William Francis Ganong, The Champlain Society, Toronto, 1908.

DesBrisay, Mather Byles. History of County of Lunenburg. Facsimile edition, Mika Studio, Belleville, 1972; originally published by William Briggs, Toronto, 1895.

de Villebon, Joseph Robiniou. Acadia at the end of the Seventeenth Century. Ed., John Clarence Webster (New Brunswick Museum Monographic Series No. 1), The Tribune Press, Sackville (New Brunswick), 1934.

Dictionary of Canadian Biography. Gen. éd., Francess Halpenny. 6 Vol., University of Toronto Press, Toronto, 1966–1983.

Dièreville, Sieur de. A relation of a voyage to Port Royal in Acadia or New France. éd., J.C. Webster, The Champlain Society, Toronto, 1933.

Dionne, N.E. Champlain. (« The Makers of Canada » series, Vol. 1) Morang and Company Ltd., Toronto, 1906.

Dinsdale, Tim. The Leviathans. Revised edition, Futura Publications Limited, Londres, 1976.

Dominion Sessional Paper, 18. Kings Printer, Ottawa, 1905.

Douville, Raymond, and Jacques Donat Casanova. Daily life in early Canada. Trans., Carola Congreve, MacMillan Company, New York, 1968.

Downey, Fairfax. Louisbourg: key to a continent. Prentice Hall, Inc., New Jersey, 1965.

Duncan, Francis. Our garrisons in the west. Chapman and Hall, Londres, 1864.

Duncanson, John V. Falmouth: a New England Township in Nova Scotia, 1760–1965. n.p., Windsor, Nova Scotia, 1965.

Dunlop, William. Tiger Dunlop's Upper Canada. (New Canadian Library edition, No. 5), McClelland and Stewart, Toronto, 1967.

Dymond, John R. Family Salmonidae. Reprinted from Fishes of the Western North Atlantic. I(3), ed., John Tee-Van (Memoir of the Sears Foundation for Marine Research), Yale University Press, New Haven, 1963.

Eaton, A.W.H. History of Kings County (Nova Scotia), The Salem Press, Salem, 1910.

Eccles, W.J. The ordeal of New France. (Radio script; History of Canada, part 2), Canadian Broadcasting Corporation, Toronto, 1969.

Elliott, Charles B. The United States and the Northeastern fisheries. The University of Minnesota, Minneapolis, 1887.

Environment needs you, The. (Brochure #En. 21-572) Information Canada, Ottawa, 1972.

Farmers Almanack. The. 1825 edition, éd., C.H. Belcher, Halifax, 1825.

Fisher, Peter. History of New Brunswick. New Brunswick Historical Society, Saint John, 1921; Réimprimé de la publication de Chubb and Sons, Saint John, 1825.

Forest and outdoors. (magazine), February 1954.

Benjamin Franklin: his life, ed., D.H. Montgomery, Ginn and Company, Boston, 1906.

Funk and Wagnalls new encyclopedia. 1973 edition, 27 Vol., Funk and Wagnalls Inc., New York, 1973.

New standard dictionary of the English language. Funk and Wagnalls Inc., New York, 1946.

Ganong, William Francis. Ste. Croix (Dochet) Island. Monographic Series 3, New Brunswick Museum, Saint John, 1945.

The history of Miscou and Shippegan. Historical Studies #5, New Brunswick Museum, Globe Printing, Saint John, 1946.

Garlic Theodatus. A treatise on the artificial propagation of certain kinds of fish. Tho. Brown, Cleveland (Ohio), 1857.

Gathorne-Hardy, A.F. The salmon. (Fur, Feather and Fin Series), Longmans, Green and Co., New York, 1898.

Gazette. Saint John (New Brunswick), 1798 to 1805.

Geographical Survey of Canada progress report, 1855–1856. Government Printing Office, Ottawa, 1857.

Gesner, Abraham. New Brunswick with notes for emigrants. Simonds and Ward, Londres, 1847.

Goode, G. Browne, éd., The fisheries and fishing industries of the United States. 5 Vol., U.S. Commission of Fish and Fisheries, Washington, 1884–1887.

Gordon, James D. Halifax: its sins and sorrows. Friends of the Old Town Clock, Halifax, nd.; Publié la première fois par Conference Job Printing Office, Halifax, 1862.

Gosling, W.G. Labrador: its discovery, exploration and development. Alston Rivers Ltd., Londres, 1910.

Gourlay, Robert. Statistical account of Upper Canada. 3 Vol., Simpkin and Marshall, Londres, 1822.

Grant, George M. Ocean to ocean. Facsimile edition, Coles Publishing Company, Toronto, 1970; originally published by James Campbell and Son, Toronto, 1873.

Grant, John N. The development of Sherbrooke Village to 1880. The Nova Scotia Museum, Halifax, 1972.

Gray, Hugh. Letters from Canada. Facsimile edition, Coles Publishing Company, Toronto, 1971; Publié la première fois par Longman, Hurst, Ries and Orme, Londres, 1809.

Grenfell, Wilfred T. Labrador: the country and the people.

MacMillan Co. Ltd., New York, 1922.
Griswold, F. Gray. Fish facts and fancies. Charles Scribner's Sons, New York, 1926.
Gross, Robert A. The minutemen and their world. Hill and Wang, New York, 1976.
Gubbins, Joseph. Gubbin's New Brunswick Journals. 1811 and 1813, éd., Howard Temperley, Kings Landing Corporation, Fredericton, 1980.
Guillet, Edwin C. Early life in Upper Canada. The Ontario Publishing Company, Toronto, 1933.
Haklyut, Richard. The principal navigations of the English Nation. Everyman's Library edition, Vol. 5 and 6, J.M. Dent and Sons, Londres, 1962.
Haliburton, Thomas C. The clockmaker. McClelland and Stewart Ltd., Toronto, 1958.
Historical and statistical account of Nova Scotia. 2 Vol., Facsimile edition, Mika Studio, Belleville (Ontario), 1973; Publié la première fois par Joseph Howe, Halifax, 1829.
Hallock, Charles, The fishing tourist. Harper and Brothers, New York, 1873.
The salmon fisher. The Harris Publishing Company, New York, 1890.
Hamilton, P.S. Nova Scotia considered as a field for emigration. John Weale, Londres, 1858.
Hamilton, W.D. et W.A. Spray. Source material relating to the New Brunswick Indian. Hamray Books, Fredericton, 1977.
Hand Book of Indians of Canada. (Sessional Paper #21A), Geographical Board of Canada, Ottawa, 1913.
Hanlon, Joseph H. Handbook of Package Engineering. McGraw-Hill Book Company, New York, 1971.
Hannay, James. History of New Brunswick. 2 Vol., John A. Bowes, Saint John, 1909.
Hardy, Campbell. Sporting adventures in the New World. Hurst and Blackett, Londres, 1855.
Forest life in Acadia. Chapman and Hall, Londres, 1869.
Harpers Magazine. No. 214 (March, 1868), Harper and Brothers, New York, 1868.
Harvey, D.C. The French regime in Prince Edward Island. Yale University Press, New Haven, 1926.
Harvey, D.C., éd. Journeys to the Island of St. John. The MacMillan Company of Canada Limited, Toronto, 1955.
Hatton, Joseph. Newfoundland: the oldest British Colony. Chapman and Hall, Londres, 1883.
Hay, G.U. A history of New Brunswick. W. Gage and Co. Ltd., Toronto, 1903.
Head, C. Grant. Eighteenth Century Newfoundland. The Carleton Library No. 99, McClelland and Stewart Limited, Toronto, 1976.
Hennepin, Louis. A new discovery of a vast country in America. Facsimile edition, Coles Publishing Co., Ltd., Toronto, 1974; Publié la première fois en 1698.
Herbert, William Henry. Frank Forresters fish and fishing in the United States and British Provinces in North America. Richard Bentley, Londres, 1849.
Heriot, George. Travels through the Canadas. Facsimile edition, M.G. Hurtig Ltd., Edmonton, 1971.
Hewes, Gordon W. Aboriginal use of fishery resources in northwestern North America. Unpublished thesis, University of California Library, 1947.
Hickling, C.F., The farming of fish. Pergamon Press, London, 1968.
Higginson, Francis. New England's plantation. Réimprimé dans «Tracts and Other Papers», Vol. 1, ed., Peter Force, Washington, 1836; Publié la première fois à Londres, 1630.
Hind, H.Y. et al. Eighty years progress in British North America. L. Stebbins, Toronto, 1863.
Hoffman, Bernard, G. Cabot to Cartier: sources for historical ethnography of northeastern North America. University of Toronto Press, Toronto, 1961.
Holbrook, Stewart H. The American lumberjack. Collier Books, New York, 1962.
Hollingsworth, S. The present state of Nova Scotia with a brief account of Canada and the British Islands on the coast of North America. William Creech, Edinburgh, 1787.
Howard, George Selby. The new Royal Cyclopaedia and Encyclopedia. A. Hogg, Londres, 1788.
Howe, Joseph. Western and eastern rambles: travel sketches of Nova Scotia. Ed., M.G. Parks, University of Toronto Press, Toronto, 1973.
Howison, John. Sketches of Upper Canada. Facsimile edition, Coles Publishing Company, Toronto, 1970; Publié la première fois par Oliver and Boyd, Edinburgh, 1821.
Howley, James P. The Beothucks or Red Indians. Facsimile edition, Coles Publishing Company, Toronto, 1974; originally published by Cambridge University Press, 1915.
Hubbard, R.W., ed. Thomas Davies, 1737–1812. National Gallery, Ottawa, 1972.
Humphreys, John. Plaisance. Publications in History #3, National Museum of Canada, Ottawa, 1970.
Hunter, Margaret. Pioneer settlers of the Bay Chaleur. The Tribune Press Ltd., Sackville, N.B., 1978.
The Inland Fisheries and Game Protection Society. Halifax Country, Nova Scotia, MacNab and Shaffer, Halifax, 1865.
Innis, Harold A. Select documents in Canadian economic history, 1497–1783. University of Toronto Press, Toronto, 1929.
The cod fisheries. University of Toronto Press, Toronto, 1954.
International Atlantic Salmon Symposium, 1972. (Special Publication Series, Vol. 4, No. 1), The International Atlantica Salmon Foundation, The Atlantic Salmon Research Trust, New York and St. Andrews, 1973.
International Wildlife Encyclopedia, The. Vol. 1, ed., Dr. Maurice Burton and Robert Burton, Marshall Cavendish Corporation, New York, 1969.
Jameson, [Anna]. Winter studies and summer rambles in Canada. 3 Vol., facsimile edition, Coles Publishing Company, Toronto, 1972; Publié la première fois par Saunders and Otley, Londres, 1838.
Jeffreys, Thomas. A natural and civil history of the French Dominions in North and South America. T. Jeffreys, Londres, 1761.
Jensen, Albert A. A brief history of the New England offshore fisheries. (Fishery Leaflet 594), U.S. Bureau of Com-

mercial Fisheries, Washington, 1967.
Jesuit relations and allied documents. 73 Vol., ed., Reuben G. Thwaites, Vol. 28, 30, 31, 32, 43, Cleveland, 1896–1901.
Johnson, Samuel. A Dictionary of the English Language. J.F. and C. Rivington, London (6th edition), 1785; (9th edition), 1790.
Johnstone, Ken. The vanishing harvest. The Montreal Star (1968) Ltd., Montréal, 1972.
Jost, A.C. Guysborough sketches and essays. Kentville Publishing Company, Kentville, 1950.
Journal of the American Fisheries Society. Vol. 54, The American Fisheries Society, Washington, 1924.
Journal[s] of The House of Assembly of New Brunswick. Volumes for the years 1784 to 1867.
Journal[s] of The House of Assembly (Newfoundland). Volumes for the years 1853 to 1866.
Journal[s] of The House of Assembly (Nova Scotia). Volumes for the years 1839 to 1867.
Journal[s] of The House of Assembly (Prince Edward Island). Volumes for the years 1856 to 1857.
Journals of The House of Representatives of Massachusetts. Massachusetts Historical Society reprints, Vol. 16, Massachusetts Historical Society, Boston, 1935.
Kane, Paul. Wanderings of an artist. Facsimile edition, Hurtig Publisher, Edmonton, 1968; Publié la première fois par Longman, Brown, Green, Longmans and Roberts, 1859.
Kaulback, Ruth E., Historic saga of Leheve (La Have). Halifax, 1970.
Keller, Werner. The Bible as history. Bantam Books, New York, 1974.
Kerr, William Hastings. The fishery question: or American rights in Canadian Waters. Daniel Rose, Montréal, 1868.
King, Major W. Ross. The sportsman and naturalist in Canada. Facsimile edition, Coles Publishing Company, Toronto, 1974; Publié la première fois par Hurst and Blackett, Londres, 1866.
Knight, Thomas F. Report on the fisheries of Nova Scotia. A. Grant, Halifax, 1867.
The river fisheries of Nova Scotia. A. Grant, Halifax, 1867.
Knox, John. The Journals of Captain John Knox. 3 Vol., the Champlain Society, Toronto, 1914.
The siege of Quebec. Ed., Brian Connell, Pendragon House, Mississauga, 1980.
Lack, David. The natural regulation of animal numbers. Clarendon Press, Oxford, 1970.
Lanctot, Gustave, A history of Canada. 2 Vol., Clarke, Irwin and Company Limited, Toronto, 1964.
Lanman, Charles. An angler in Canada, Nova Scotia and the United States. Richard Bentley, London, 1848.
Adventures in the wilds of the United States and British American Provinces. 2 Vol., John W. Moore, Philadelphia, 1856.
Laws of New Brunswick. 2 Vol., Kings Printer, Fredericton, 1824.
Lawson, Mrs. William. History of the townships of Dartmouth, Preston and Lawrencetown. Facsimile edition, Mika Studio, Belleville (Ontario), 1972; Publié la première fois par Morton and Co., Halifax, 1893.
LeDanois, Edward, Fishes of the world. Countryman Press, Woodstock (Vermont), nd.
Leggett, Robert. Ottawa waterway. University of Toronto Press, Toronto, 1975.
Lehnes, Ernst et Johanna Lehnes. How they saw the New World. Tudor Publishing, New York, 1966.
Lescarbot, Marc. The history of New France. 3 Vol., ed., W.L. Grant, The Champlain Society, Toronto, 1914.
Levigne, Richard George Augusts. Echoes from the backwoods. Henry Colburn, Londres, 1846.
Lounsbury, Ralph Greenlee. The British fishery at Newfoundland, 1634–1763. Archon Books, Hampden (Connecticut), 1969.
Lyons, Cicely. Salmon, our heritage. Mitchell Press Ltd., Vancouver, 1969.
MacBeath, George, et Dorothy Chamberlin. New Brunswick: the story of our province. W.J. Gage Limited, Toronto, 1965.
MacDonald, J.W. History of Antigonish County (1876). ed., R.A. MacLean, Formac Limited, Antigonish, N.S., 1975.
MacKay, Donald. Anticosti: the untamed island. McGraw-Hill Ryerson Limited, Toronto, 1979.
MacKay, Douglas. The Honorable Company. Revised edition, McClelland and Stewart Limited, Toronto, 1966.
MacKay, R.A., éd. Newfoundland: economic, diplomatic and strategic studies. Oxford University Press, Toronto, 1946.
MacKinnon, D.A. and A.B. Warburton. Past and present in Prince Edward Island. Charlottetown, 1905.
MacMechan, Archibald. Sagas of the sea, J.M. Dent and Sons Ltd., Londres, 1923.
MacNutt, W.S. New Brunswick: a history, 1784–1867. MacMillan of Canada, Toronto, 1963.
The Atlantic Provinces. McClelland and Stewart, Toronto, 1972.
MacTaggart, John. Three years in Canada. 2 Vol., Henry Colburn, Londres, 1829.
Magrath, T.W. Authentic letters from Upper Canada: with an account of Canada field sports. Dublin, 1833.
Mann, John. Travels in North America. Reprint by Sainte Anne's Point Press, Fredericton, 1978; Publié la première fois par Andrew Young, Glasgow, 1824.
Maritime Monthly, The. Vol. II, No. 6, (December, 1873), J & A McMillan, Saint John (New Brunswick), 1873.
Marsden, Joshua. The narrative of a mission to Nova Scotia, New Brunswick and the Somers Islands. . . , J. Kershaw, Londres, 1827.
Martin, R. Montgomery. History of Nova Scotia. Whittaker and Co., Londres, 1837.
Masson, L.R., éd. Les Bourgeois de la Compagnie du nord-ouest. De L'imprimerie Générale A Coté et Cie, Quebec, 1890.
Masters, D.C., Reciprocity, 1846–1911. Historical Booklet No. 12, The Canadian Historical Association, Ottawa, 1969.
MacDougall, John Lorne. History of Inverness Country. Facsimile edition, Mika Studio, Belleville (Ontario), 1972; originally published in Truro, N.S., 1922.
McGregor, J. Historical and descriptive sketches of the mari-

time colonies of British America. Andrew Picken and Son, Liverpool, 1828.

McLennan, J.S., Louisbourg from its foundation to its falls, 1713–1758. MacMillan and Co. Ltd., Londres, 1918.

McLeod, Robert. In the Acadian land. Bradlee Whidden, Boston, 1899.

McLoughlin, E.V., ed. Book of knowledge. 1944 edition, 10 Vol., The Grolier Society, New York, 1944.

McFarlan, Richard. River and brook fisheries. Reporter's Office, Fredericton, 1847.

Miller, John C. The first frontier — life in Colonial America. Laurel Edition, Dell Publishing Col., Inc., New York, 1974.

Miller, Thomas. Historical and genealogical record of the first settlers of Colchester County. Facsimile edition, Mika Studio, Belleville, 1972; Publié la première fois par A.W. MacKinlay, Halifax, 1873.

Mills, Derek. Salmon and trout: a resource, its ecology, conservation and management. Oliver and Boyd, Edinburgh, 1971.

Milner, W.C. The Basin of Minas. Réimprimé de *The Acadian*, Wolfville nd., manuscript at Public Archives of Nova Scotia, Halifax.

Monro, Alexander. New Brunswick, with a brief outline of Nova Scotia and Prince Edward Island. Richard Nugent, Halifax, 1855.

Moorsom, William Scarth. Letiers from Nova Scotia. Henry Colburn, Londres, 1830.

More, James F. The history of Queens Country (Nova Scotia). Facsimile edition, Mika Studio, Belleville, 1972; originally published by Nova Scotia Printing Company, Halifax, 1873.

Morison, Samuel Eliot. The European discovery of America.

Morse, William Inglis, éd. Acadiensia Nova, 1598–1779: new and unpublished documents and other data relating to Acadia. 2 Vol., Bernard Quaritch Ltd., Londres, 1935.

Morton, Thomas. New English Canaan. London, 1632: Réimprimé dans *Tracts and Other Papers*, Peter Force, éd., Vol. 2, Washington, 1838.

Mowat, Farley. West Viking. Little, Brown and Company, Boston, 1965.

Mowat, John. Chaleur Bay. n.p., n.d., privately printed by the author ca. 1889.

Murdock, Beamish. A history of Nova Scotia or Acadia, 3 Vol., James Barnes, Halifax, 1895.

Murphy, J.M. The Londonderry heirs. Black Printing Co. Ltd., Middleton (Nova Scotia), 1976.

Murray, A.R. et T.J. Harman. A preliminary consideration of the factors affecting the productivity of Newfoundland streams. (Technical Report No. 130), Fisheries Research Board of Canada, St. John's, 1969.

Myers, J.C. Sketches on a tour through the northern and eastern states, the Canadas and Nova Scotia, J.H. Wartmann and brothers, Harrisonburg (Virginia), 1849.

National Geographic. Vol. 142, No. 3 (September, 1972), The National Geographic Society, Washington, 1972.

The native peoples of Atlantic Canada. The Carleton Library No. 72, éd., H.F. McGee, McClelland and Stewart Limited, Toronto, 1974.

Native trees of Canada. Bulletin No. 61, 5th edition, Department of Northern Affairs and Natural Resources, Ottawa, 1956.

Nature/Science Annual. 1975 edition, Time-Life Books, New York, 1974.

Neary, Peter, et Patrick O'Flaherty, ed., By great waters. University of Toronto Press, Toronto, 1974.

Needham, Walter. Grandfather's book of everyday things. Paperback Library Inc., New York, 1966.

Netboy, Anthony. The Atlantic salmon, a vanishing species? Faber and Faber, Londres, 1968.

The salmon, their fight for survival. Houghton Mifflin Co., Boston, 1974.

Salmon: the world's most harassed fish. André Deutsch, Londres, 1980.

Nettle, Richard. The salmon fisheries of the St. Lawrence. John Lovell, Montréal, 1857.

New Brunswick Magazine, The. Vol. 3, No. 2 (August, 1899), éd., K.W. Reynolds, Saint John (New Brunswick), 1899.

A new and complete Dictionary of Arts and Sciences. Vol. 3, W. Owen, Londres, 1763–1764.

A new English Dictionary based on historic principals. 8 Vol., ed., James Augustus Henry Murray, The Clarendon Press, Oxford, 1888–1928.

Newfoundland and Labrador Fishing Guide. Newfoundland and Labrador Tourist Development Division, Department of Economic Development, St. John's, 1970.

North. (magazine), Department of Indian Affairs and Northern Development, Ottawa, issues from September, 1968 to April, 1971.

Nova Scotia Tour Book. 1971 edition, Nova Scotia Travel Bureau, Department of Trade and Industry, Halifax, 1971.

Occasional papers in archaeology and history. No. 1, Department of Indian Affairs and Northern Development, Ottawa, 1970.

Oldmixon, John. The British Empire in America. 2 Vol., Londres, 1708.

Oliphant, Edward. The history of North America and its United States. J. Johnstone, Edinburgh, 1800.

Ommanney, F.D. The fishes. Life/Nature Library, Time-Life Books, New York, 1963.

O'Neill, Paul. The oldest city: the story of St. John's, Newfoundland. Press Porcepic, Erin (Ontario), 1975.

Owen, Charles Boidman. An epitome of history, statistics, etc., of Nova Scotia. English and Blackada, Halifax, 1842.

Owens, Captain William. Narrative of American voyages and travels of Captain William Owens, R.N. éd., Victor Hugo Paltsils, New York Public Library, New York, 1942.

Packard, Alpheus Spring. The Labrador Coast. Hodges, New York, 1891.

Palmer, C.H. The salmon rivers of Newfoundland. Farrington Printing Co., Boston, 1928.

Parkman, Francis. The conspiracy of Pontiac. 10th edition, Collier-MacMillan Ltd., Londres, 1966.

A half century of conflict. 3rd edition. Collier-MacMillan Ltd., Londres, 1966.

Parsons, John W. History of salmon in the Great Lakes, 1850–1970. (Technical Paper No. 68), United States

Department of the Interior, Fish and Wildlife Service, Bureau of Sport Fisheries and Wildlife, Government Printing Office, Washington, 1973.

Past and present of Prince Edward Island. ed., D.A. MacKinnon and A.B. Warburton, Charlottetown, 1905.

Patterson, George. A history of the Country of Pictou, Nova Scotia. Facsimile edition, Mika Studio, Belleville, 1972; Publié la première fois par Davison Brothers, Montréal, 1877.

Patterson, R.H. Physical characteristics of Atlantic Salmon spawning gravel in some New Brunsick streams (Technical Report No. 785), Department of the Environment, Fisheries and Marine Service, Biological Station, St. Andrews, 1978.

Patterson, R.M. Far pastures. Gray's Publishing Ltd., Sidney, B.C. 1973.

Findlay's River. MacMillan of Canada, Toronto, 1968.

Pearson, John C., éd. The fish and fisheries of colonial North America. Department of the Interior, U.S. Fish and Wildlife Service, Washington, 1972.

Pedley, Rev. Charles. A history of Newfoundland. Longmans, Green, Londres, 1863.

Pennsylvania Magazine of History and Bibliography. Vol. 59, Historical Society of Pennsylvania, 1935.

Peopling of Newfoundland, The. éd., John J. Mannion, (Social and Economic Papers, 8, Institute of Social and Economic Research, Memorial University of Newfoundland) University of Toronto Press, Toronto, 1977.

Perkins, Simeon. The diary of Simeon Perkins. 1 Vol., ed., Harold Innis, The Champlain Society, Toronto, 1948.

Perley, Moses. The sea and river fisheries of New Brunswick. J. Simpson, Fredericton, 1852.

Peters, Samuel A. General history of Connecticut. . . . C.D. Appleton and Co., New York, 1877.

Pohl, Frederick. Prince Henry Sinclair: his expedition to the New World in 1398, Clarkson N. Potter Inc., New York, 1974.

Polar Secrets. Éd., Seon Manley and Gogo Lewis, Doubleday and Company Inc., New York, 1968.

Porter, T.R., L.G. Riche et G.R. Traverse. Catalogue of rivers in insular Newfoundland. 4 Vol. (A, B, C, D), Data Record Series No. NEW/D-74-9), Environment Canada, Fisheries and Marine Serivce, Newfoundland Region, 1974.

Port au Choix National Historic Park. (Brochure #QS-T034-000-BB-A2), Department of Indian and Northern Affairs, Ottawa, nd.

Pote, Captain William, Jr. The Journal of Captain William Pote Jr., during his captivity in the French and Indian War, 1745–1747, 2 Vol., New York, 1896.

Power, G. The salmon of Ungava Bay, (Technical Paper No. 22, October, 1969), Arctic Institue of North America, Montréal, 1969.

Prebble, John. Culloden. Penguin Books Ltd., Harmondsworthy, 1977.

Prenties, Samuel Walter. Ensign Prenties' narrative. ed., G.G. Campbell, McGraw-Hill Ryerson, Toronto, 1968.

Proceedings and Transactions of the Royal Society of Canada. 3rd series, Vol. 24, Section 2, Royal Society of Canada, Ottawa, 1930.

Prowse, D.W. A history of Newfoundland. Facsimile edition, Mika Studio, Belleville, 1972; Publié la première fois par MacMillan and Co., Londres, 1895.

Pugh, Ellen. Brave his soul. Dodd, Mead and Company, New York, 1970.

Quick Canadian Facts. 23rd edition, ed., C.J. Harris, Thorn Press, Toronto, 1967.

Raddall, Thomas H. Halifax, warden of the North. McClelland and Stewart, Toronto, 1971.

Rankin, Duncan Joseph. History of Antigonish county. Facsimile edition, Mika Studio, Belleville, 1972.

Rawlyk, George A. Yankees at Louisbourg. (University of Maine Studies, 2nd series, No. 85), University of Maine Press, Orono, 1967.

Nova Scotia's Massachusetts. McGill–Queens University Press, Montréal, 1973.

Rayburn, Alan. Geographical names of New Brunswick. (Toponymy Study, No. 2), Canadian Permanent Committee on Geographical Names, Department of Energy, Mines and Resources, Ottawa, 1975.

Raymond, William O. The river St. John, 2nd edition, The Tribune Press, Sackville (New Brunswick), 1950.

Reeves, John. History of the Government of the Island of Newfoundland. Facsimile edition, Johnson Reprint Corporation, New York, 1967; originally published in London, 1793.

Report on the Dominion Government expedition to the northern waters and Arctic Archipelago of the D.G.S. « Arctic » in 1910. Department of Marine and Fisheries, Ottawa, 1911.

Report of the Royal Commission investigating the fisheries of the Maritime Provinces and the Magdalen Islands. Kings Printer, Ottawa, 1928.

Report of the United States Commission of fish and fisheries. (1873–4 and 1874–5). United States Commission of Fish and Fisheries, Government Printing Office, Washington, 1876.

Reports of the Fisheries, etc., of the Dominion of Canada (in 1867). (Senate Report), Hunter Rose and Company, Ottawa, 1868.

Reports of the Nova Scotia Archives. Volumes for the years from 1933 to 1947. These reports may be found in the *Journals of the House of Assembly (Nova Scotia)* for the respective years, or in collected volumes published by the Nova Scotia Archives, 2 Vol.

Rostlund, Erhard. Freshwater fish and fishing in native North America. (University of California Publications in Geography, Vol. 9), University of California Press, Berkeley and Los Angles, 1952.

Rowan, John J. The emigrant and sportsman in Canada. Facsimile edition, Coles Publishing Company, Toronto, 1972; originally published by Edward Stanford, Londres, 1876.

Russel, Alex. The salmon. Edmonston and Douglas, Edinburgh, 1864.

Sabine, Lorenzo. The principal fisheries of the American seas. Robert Armstrong, Washington, 1853.

Sage, Dean. The Restigouche and its salmon fishing. D. Douglas, Edinburgh, 1888.

Salmon and Trout Magazine, The. Number 46 (January, 1927), Fishmonger's Hall, Londres, 1927.

Schwartz, William, éd. Voices for the wilderness. Ballantine Books, New York, 1969.

Scott, Genio C. Fishing in American waters. Harper and Brothers, New York, 1875.

Scott, W.B., Freshwater fishes of eastern Canada. 2nd edition, University of Toronto Press, Londres, 1954.

Shore, Macwith. Two months on the Tobique, New Brunswick: an emigrant's Journal, 1851. Smith, Elder, Londres, 1866.

Simcoe, Mrs. John Graves. The diary of Mrs. John Graves Simcoe. ed., J. Ross Robertson. Facsimile edition, Coles Publishing Company, Toronto, 1973; Publié la première fois par William Briggs, Toronto, 1911.

Sleigh, Burrows Willcoks Arthur. Pine forests and Hacmatack clearings. 2nd edition, Richard Bentley, London, 1853.

Sollows, G.C., J.A. Dalziel, J.E. Cheeseman, G.H. Huxter, et H.V.E. Smith. Preliminary survey of the rivers and commercial fishery of northern Labrador. II (Manuscript report 54-1), Resource Development Branch, Department of Fisheries, Halifax, 1954.

Sporting Magazine. 1843 edition, Pittman, Londres, 1843.

Sports Illustrated. (magazine), Sports Illustrated, Philadelphia, issue for May 25, 1970.

Statutes at large, 1758–1804. (a consolidation of the Acts of the House of Assembly of Nova Scotia to the year 1804).

Statutes of Upper Canada to the Time of the Union. Vol. I (Public Acts), Imprimeur de la Reine, Toronto, 1841.

Stewart, John. An account of Prince Edward Island in the Gulph of St. Lawrence, North America. W. Winchester and Son, Londres, 1806.

Stewart's Quarterly. Vol. 1, No. 2, Saint John (New Brunswick), 1867.

St. John, Charles. Sketches of the wild sports and natural history of the Highlands. Londres, 1878.

Storer, D.H. A synopsis of the fishes of North America. Facsimile edition, A. Asher and Co., B.V. Amsterdam, 1972; Publié la première fois en 1846.

Talbot, Edward Allen. Five years residence in the Canadas. . . , 2 Vol., Longman, Londres, 1824.

Talman, James J. Basic documents in Canadian history. D. van Nostrand Company Inc., Princeton (New Jersey), 1959.

Tolson, Elsie Churchill. The Captain, the Colonel and me. The Tribune Press Limited, Sackville, Nouveau-Brunswick, 1979.

Townsend, C.W. Along the Labrador coast. D. Estes, Boston, 1907.

Transactions of the Nova Scotia Institute of Natural Science. Nova Scotia Institue of Natural Science, volumes publiées entre 1865 et 1866.

Trench, Charles Chenevix. A history of angling. Follett Publishing Company, Chicago, 1974.

Trueman, Stuart. The ordeal of John Gyles. McClelland and Stewart Ltd., Toronto, 1966.

Trumbell, Benjamin. A complete history of Connecticut. Vol. 1, New Haven, 1818.

Uniacke, Richard John. Uniacke's sketches of Cape Breton and other papers relating to Cape Breton Island. (P.A.N.S., Nova Scotia Series), ed., C. Bruce Fergusson, Public Archives of Nova Scotia, Halifax, 1958.

Vieth, Frederick, H.D. A brief report on the conditions of the principal rivers on the south coast of Nova Scotia. Compton and Co., Halifax, 1868.

Report upon the conditions of the rivers in Nova Scotia (1881–1883). MacLean, Roger and Co., Ottawa, 1884.

Recollections of the Crimean Campaign. . . John Lovell and Son Ltd., Montréal, 1907.

Wadden, R.N. Department of Fisheries of Canada, 1867–1967. Department of Fisheries, Ottawa, 1967; réimprimé de l'*Annual Review* of the Fisheries Council of Canada (1967), Ottawa, 1967.

Waite, P.B. The life and times of Confederation: 1864–1967. University of Toronto Press, Toronto, 1965.

Wallis, Wilson D., et Ruth Sawtell Wallis. The Micmac Indians of Eastern Canada. University of Minnesota Press, Minneapolis, 1955.

The Malecite Indians of New Brunswick. (Department of Northern Affairs and Natural Resources Anthropological Series No. 40, Bulletin 18), Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1957.

Walton, Izaak. The compleat angler. Weathervane Books, New York, 1975.

Warburton, Alexander Bannerman. A history of Prince Edward Island. Barnes and Co., Saint-Jean, 1923.

Waterman, Charles, F. Fishing in America. Holt, Rinehart and Winston, New York, 1975.

Webster, J. Clarence. An historical guide to New Brunswick. Revised edition, New Brunswick Government Bureau of Information and Tourist Travel, 1947.

Webster's Third New International Dictionary. ed., Philip Babcock Gove, G.C. Merriman Co., Springfield (Mass.), 1971.

Weeden, William B. Economic and social history of New England, 1620–1789. 2 Vol., Hillary House Publishers Ltd., New York, 1963. A reprint of the 1890 edition.

Weeks, Edward. The Moisie Salmon Club. Barre Publishers, Barre (Massachusetts), 1971.

Wells, Henry P. The American salmon fisherman. Harper and Brothers, New York, 1886.

West, John. The substance of a journal. L.B. Seeley and Son, Londres, 1827.

Whitelaw, William Menzies. The Maritimes and Canada before Confederation. Oxford University Press, Toronto, 1966.

Wild rivers: Newfoundland and Labrador. Parks Canada, Ottawa, 1977.

Willson, Beckles. Nova Scotia: the province that has been passed by. Constable and Co. Ltd., Londres, 1911.

The life of Lord Strathcona and Mount Royal. Cassell, Londres, 1915.

Wilson, Isaiah. The geography and history of the County of Digby. Halloway Bros., Halifax, 1900.

Witchell, Nicholas. The Loch Ness Story. Penguin Books Ltd., Middlesex (England), 1975.

Wolff, Lee. The Atlantic salmon. Barnes, New York, 1958.

Woodbine Angling Yearbook. (1973 edition), éd., Colin Graham, The Queen Ann Press, Londres, 1973.

Woodcock, F. Huntly et W.R. Lewis. Canned foods and the canning industry. Sir Isaac Pitman and Son Ltd., Londres, 1938.

Wooding, F.H. Canada's Atlantic salmon. (2nd edition). Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1956.

Wright, Esther Clark. The Miramichi. The Tribune Press, Sackville (New Brunswick), 1944.

The Loyalists of New Brunswick. n.p., Fredericton. 1955.

The Saint John River and its tributaries. n.p., 1966.

People and places I: New Brunswick. Lancelot Press, Windsor (Nova Scotia), 1973.

Wynn Graeme. Timber colony. University of Toronto Press, Toronto, 1981.

Yankee. (magazine), Yankee Inc., Dublin (Vermont), June, 1972.

Young, George R. The British North American Colonies: Letters to the Honorable E.G.S. Stanley, M.P., J. Ridgway and Sons, Londres, 1934.

Zimmerly, David William. Cain's land revisited. Institute of Social and Economic Research, Memorial University. St. John's, 1975.

II. Bibliothèques et Archives

Cambridge Military Library, Halifax (N.-É.)

Cape Breton Regional Library, Sydney (N.-É.)

Chaleur Bay Museum, Dalhousie (N.-B.)
— Plan of the Town of Dalhousie, 1820
— Grant to Peter Bonamy, 1788

Desbrisay Museum, Bridgewater (N.-É.)

Ministère des Pêches et des Océans, Bibliothèque de la Région des Maritimes,
— Halifax (N.-É.)
— Annual Reports — Ministère de la Marine et des Pêcheries

Halifax Memorial Library, Halifax (N.-É.)

Harriet Irving Memorial Library, Fredericton (N.-B.)

Izaak Walton Killam Library, Halifax (N.-É.)
— Collections of the Massachusetts Historical Society
— Sporting Magazine

Margaree Salmon Museum, North East Magree (N.-É.)

Nova Scotia Legislative Library, Halifax (N.-É.)
— Nova Scotia Statute Books
— Statutes at Large, 1758–1804
— Journals of the House of Assembly, (N.-É.)
— Journals of the House of Assembly, (T.-N.)

New Brunswick Legislative Library, Fredericton, (N.-B.)
— New Brunswick Statute Books
— Journals of the House of Assembly, (N.-B.)
— Census of the Province of New Brunswick, 1861

New Brunswick Museum Archives, Saint-Jean (N.-B.)
— Naval Office Records
— New Brunswick Scrapbook No. 2
— Jarvis Papers
— Hazen Papers
— Gazette

Archives publiques du Canada, Ottawa (Ontario)
— Colonial Office Papers
— Consolidated Laws of Newfoundland, 1892
— Public Archives of Canada inventory
— Cartes et photographies

Public Archives of Nova Scotia, Halifax (N.-É.)

Public Archives of New Brunswick, Fredericton (N.-B.)

Public Archives of Prince Edward Island, Charlottetown (I.-P.-É.)
— Prince Edward Island Statute Books
— Journals of the House of Assembly of Prince Edward Island
— The Parliamentary Reporter

St. Francis Xavier University Library, Antigonish (N.-É.)

Yarmouth Library (N.-É.)

III. Manuscrits et rapports non publiés

DeWolfe, Gordon. Economic History of the Saint John Basin

Dunfield, R.W. Nova Scotia Stream Inventory

IV. Divers

Séries de traductions de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada, no 2016, Office des recherches sur les pêcheries, St. Andrews

Bulletin de nouvelles de la CBC du 13 avril 1975

W-5 (C.T.V.), 13 avril 1975

Lettre de G. Paterson, de la Mount Allison University, au Directeur général, Ministère des Pêches et des Océans, Région des Maritimes (lettre 10417), 16 mars 1979.

V. Cartes (cartes et plans non publiés dans les documents mentionnés précédemment)

Atlantic Salmon Rivers of New England, International Atlantic Salmon Foundation, New York, 1979

Carte de la partie orientale de la Nouvelle-France et du Canada, par Jacques Bellin, 1755, réimprimé par Penn Prints, New York, 1968

Plan of the River Chibenacadie, 1754, Archives publiques du Canada (section des cartes), Ottawa

A Sketch of River Exploits, 1768, Archives publiques du Canada (section des cartes), Ottawa

Plan of the Town of Dalhousie, 1820, Chaleur Area Museum, Dalhousie (N.-B.)

George Sproules Map of the Scoodic Shore, 1802, Archives publiques du Canada (section des cartes), Ottawa